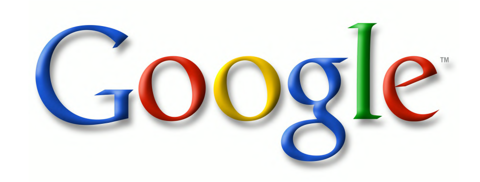
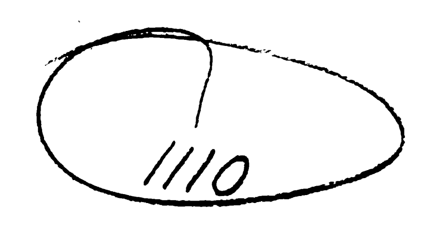





1110



MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS

Du Département du Nord, séant à Douai.

MÉMOIRES

DE

LA SOCIÉTÉ ROYALE

ET CENTRALE

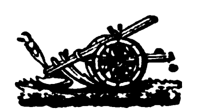
D'AGRICULTURE,

SCIENCES ET ARTS

Du Département du Nord, séant à Douai.

1837-1838.

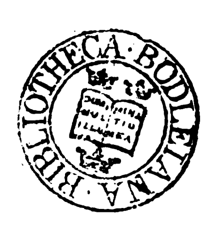
TOME SECOND.



Douai,

IMPRIMERIE DE V. ADAM, RUE DES PROCUREURS, 12.

—1838.—


BIBLIOTHECA·BODLEIANA·



RAPPORT

SUR

Les Concours d'économie publique et de poésie,

Par M. PARMENTIER, avocat.

ÉCONOMIE PUBLIQUE.

Messieurs,

Chargé par votre Commission d'examen de vous rendre compte des deux concours d'économie publique et de poésie, je vous parlerai d'abord de l'écono-

mie publique, qui est véritablement une science moderne, car elle repose sur des principes que les anciens économistes n'ont pas connus. Le caractère distinctif de l'économie politique grecque et romaine, c'était l'esclavage; la tendance irrésistible de la nôtre, c'est la liberté. Les grands philosophes de la Grèce et de Rome, dans leurs théories économiques, respectaient les monstrueux abus de l'ancienne société, et l'affranchissement des esclaves n'entrait même pas dans leurs utopies, dans leurs *républiques* imaginaires. Aristote fit plus, il entreprit de légitimer l'esclavage au nom du droit naturel. A l'en croire, la nature aurait fait des hommes libres et des esclaves, réservant aux uns le monopole des jouissances de ce monde, destinant les autres à l'oppression et à la misère.

L'économie publique était bien alors une science *libérale*, dans l'acception rigoureuse du mot; c'était la science des hommes libres, indifférente au sort de cette masse d'hommes flétris du nom d'esclaves, qui n'avaient que la valeur d'une machine, d'un instrument de travail pour leurs maîtres superbes. Mais quand le Christ eût remis tous les hommes à leur place en proclamant l'égalité devant Dieu, l'économie publique abjura ses erreurs, et, depuis sa conversion au christianisme, elle tend sans relâche à réaliser la pensée sublime qui conviait l'humanité entière au banquet de la vie, sans distinction de fortune et de caste; et voilà dix-huit siècles passés qu'elle travaille à l'accomplissement de cette œuvre immense.

Il n'y a pas long-tems encore que les économistes étaient vus avec défaveur sous le nom d'idéologues ; aujourd'hui la science de l'économie publique occupe définitivement le rang qui lui appartient parmi les sciences humaines ; jamais elle ne fut plus en honneur, j'oserai dire qu'elle est devenue une science à la mode.

Toutefois, Messieurs, deux mémoires seulement ont été envoyés au concours d'économie publique, et si les auteurs, par une heureuse rencontre, ont choisi la même question parmi celles qui figuraient au programme, ils ne l'ont pas entendue de même.

Ainsi, l'on avait demandé :

Une nation, d'après les enseignemens de la philosophie et de l'histoire, peut-elle subsister sans croyances religieuses positives ?

L'auteur du mémoire le plus abrégé a mal saisi la question ; il s'est efforcé de prouver, dans sa discussion, que les lois de la philosophie et de l'histoire ne pouvaient suppléer au défaut de religion chez un peuple. Cette méprise s'explique difficilement à la lecture de la première page du mémoire, qui en est, pour ainsi dire, le programme ; l'auteur devait démontrer que l'homme individu, l'homme membre d'une nation, l'homme partie de l'humanité ne pouvait se passer de croyances religieuses positives. C'était bien la question largement conçue ; mais c'est en vain que l'on cherche dans la suite de son mémoire le développement de la triple idée qu'il avait si heureuse-

ment prise pour division de son travail ; elle y est plutôt indiquée que développée. Il faut toutefois reconnaître que ce travail est remarquable en plusieurs points ; il présente des idées justes ; des aperçus ingénieux ; mais il ne répond pas à la question qui était mise au concours, et c'est là un défaut capital. Bossuet y avait déjà répondu avec ce ton d'autorité que donne le génie : « Que si l'on demande » ce qu'il faudrait dire d'un état où l'autorité publique se » trouverait établie sans aucune religion, on voit d'abord » qu'on n'a pas besoin de répondre à des questions chimé- » riques : de tels états ne furent jamais. Les peuples où » il n'y a point de religion, sont en même tems sans » police, sans véritable subordination, et entièrement » sauvages. Les hommes n'étant point tenus par la cons- » cience, ne peuvent s'assurer les uns les autres. Dans » les empires où les histoires rapportent que les savans » et les magistrats méprisent la religion et sont sans Dieu » dans leur cœur, les peuples sont conduits par d'autres » principes, et ils ont un culte public *. »

Et, en effet, Messieurs, si l'on consulte l'histoire, elle rend témoignage de ce grand fait, que le genre humain a toujours cru à la présence de la divinité, que jamais, en d'autres termes, une nation ne fut athée ni même purement déiste ; car le déisme n'est au fond que l'absence de la divinité, comme l'athéisme en est la négation.

* Polique tirée de l'Écriture, liv. 7, art. 2.

On doit en conclure que Dieu est l'élément éternel dans lequel les hommes *vivent*, *se meuvent*, *existent*, comme l'a dit l'Apôtre des nations *.

Qu'il y ait eu ou qu'il y ait encore des peuplades sans la moindre trace de religion, c'est ce qui est douteux et d'ailleurs indifférent, puisque ce serait seulement une exception des plus rares à cette grande règle que proclament la philosophie et l'histoire : sans religion, les hommes ne seraient pas réunis en nations. Que si l'on dit justement d'un homme pervers, qu'il n'a ni foi, ni loi, on pourrait le dire avèc plus de vérité encore d'une nation incrédule ; elle n'aurait ni foi ni loi, car les législations, pour être efficaces, ont besoin d'une autorité supérieure qui leur assure le respect et l'obéissance. Les législations les plus anciennes des Grecs et des Romains, comme celles de Lycurgue et de Numa, reçurent leur sanction de la religion.

Montesquieu a dit de Rome, qu'elle était un vaisseau tenu par deux ancres dans la tempête, la religion et les mœurs **.

Et Machiavel, dans ses admirables discours sur Tite-Live, au chapitre II du livre 1er intitulé *de la Religion des Romains*, après avoir rappelé quelques merveilleux effets de l'esprit religieux de ce peuple, en conclut

* In ipso vivimus, movemur et sumus. Actes des Apôtres, ch. 17, v. 28.

** Esprit des Lois, liv. 8, ch. 13.

que la religion instituée par Numa fut la cause première de la prospérité de Rome, et il ajoute : « Si l'observance » des devoirs religieux est cause de la grandeur des répu» bliques, le mépris du culte est le principe de leur ruine ; » car, où manque la crainte de Dieu, il faut que l'état » tombe, s'il n'est soutenu par la crainte d'un prince » qui supplée au défaut de religion ; et, comme les princes » ne sont pas éternels, la chute de cet état est imminente ; » il tombera avec la force qui le soutient. »

Sans doute, Messieurs, chez les peuples où des constitutions politiques sont établies, où s'est répandu un certain degré de civilisation philosophique, les lois peuvent se faire respecter par elles-mêmes, parce que la conviction commande l'obéissance ; mais la religion n'est pas seulement le plus ferme appui des lois, c'est aussi le fondement des mœurs, la sanction de la morale. « Eh! que sont les lois sans les mœurs », s'écriait l'épicurien Horace * ?

« Si les hommes sont si méchans avec la religion, que seraient-ils sans elle », écrivait le sage Franklin à un esprit fort de son tems ?

C'est qu'en effet la raison éclaire, mais ne conduit pas. Tous les grands publicistes de notre siècle s'accordent à regarder la religion comme essentielle à la prospérité d'une nation. « Un peuple sans religion me paraîtrait déshé-

* Quid leges sine moribus ? Horace, ode 24, liv. 3.

rité par la nature », a dit Benjamin Constant *; et M. Guizot a récemment professé les mêmes principes dans un écrit très-remarquable, comme tout ce qui sort de la plume de cet illustre écrivain. Que Bayle voie maintenant, s'il est possible, qu'il existe réellement des sociétés sans connaissance de Dieu; Voltaire lui répond : « Si vous avez une bourgade à gouverner, il faut qu'elle ait une religion **. » Et que Polybe vienne nous dire aussi qu'on n'aura plus besoin de religion, quand les hommes seront philosophes; un grand philosophe dont les paroles sont restées comme un oracle de la sagesse, le chancelier Bacon, a déjà répondu : « Peu de philosophie nous éloigne de la religion, beaucoup de philosophie nous y ramène. » Et cette belle pensée a été prise pour épigraphe par l'auteur du mémoire auquel vous avez décerné le prix et que j'analyserai rapidement.

L'auteur a voulu démontrer que, privée du secours de la foi, la sagesse humaine est impuissante 1° à découvrir les lois qui régissent l'humanité; 2° à apprécier les doctrines morales sur lesquelles doit reposer l'ordre social.

Où l'homme, à cet égard, ira-t-il chercher un guide et un appui?

Sera-ce dans le pyrrhonisme épicurien;

ou dans la philosophie stoïcienne;

* Cours de politique constitutionnelle, t. 1er, p. 312.

** Dictionnaire philosophique, au mot religion.

ou dans les doctrines du déisme ;
ou dans le panthéisme renouvelé de nos jours ;
ou dans l'éclectisme inventé par notre siècle ;
ou enfin dans l'athéisme ?

Non ! La philosophie chrétienne lui offre un meilleur guide ; la révélation est la plus sûre de toutes les synthèses.

Dans les annales de tous les peuples, on reconnaît l'impulsion de la volonté divine.

On la voit également chez les Juifs, chez les Egyptiens, à Babylone, chez les Mèdes, les Perses, dans la Grèce et à Rome.

Tous les grands événemens, les révolutions de l'humanité, ont été annoncés à l'avance dans les livres sacrés par l'esprit de Dieu, et sont, par conséquent, une démonstration frappante des desseins de la Providence. Mais c'est surtout dans l'établissement du christianisme, que se manifeste l'intervention de Dieu. Les moindres circonstances de la venue, de la vie, de la mort du Christ et de tout ce qui s'en est suivi, sont prédits avec détail et s'accomplissent avec exactitude. Devant tous ces faits établis, il faut que la raison s'humilie et proclame le triomphe de la foi. De là cette conclusion, que l'établissement du christianisme a été, de tout tems, l'œuvre de Dieu.

Faut-il admettre, avec quelques philosophes modernes, que le monde est lancé dans un mouvement de progrès indéfini, que ce progrès est le développement de la vie humanitaire, qu'il est excité par la conquête incessante

de vérités nouvelles, que la loi mosaïque, le christianisme, la réforme du seizième siècle, l'attente générale des esprits de notre époque, sont des manifestations de ce besoin de progrès, et que le christianisme, n'étant plus en harmonie avec les exigences de notre tems, doit céder la place à des théories et à des transformations nouvelles ?

L'auteur réfute successivement ces idées et arrive à cette conséquence, que le malaise moral qui travaille la société d'aujourd'hui doit lui prouver qu'elle ne peut trouver la paix et le repos hors de la vérité chrétienne.

Ce point une fois établi, l'auteur entre plus particulièrement dans le sujet de la question, pour lui faire l'application du principe qu'il vient de poser.

Après d'assez longs développemens, dont l'on n'aperçoit pas clairement la déduction logique, il conclut de cette manière :

« L'assentiment de tous les peuples, l'exemple de tous » les législateurs, les tendances du cœur humain, les dan- » gers de l'état actuel de la société, tout démontre l'im- » possibilité, pour une nation, de subsister sans le secours » d'une religion positive. D'un autre côté, les enseigne- » mens de l'histoire et l'examen des diverses doctrines » philosophiques font sentir la nécessité de recourir à » la religion chrétienne, d'abord comme la seule qui » puisse être vraie, ensuite comme la seule qui puisse » répondre à nos besoins, en les épurant pour les mettre » en rapport avec elle.. »

De cette conclusion de l'auteur, j'en tirerai une autre, Messieurs :

La liberté farouche des premiers hommes ne pouvait être domptée et enchaînée que par l'idée d'une divinité qui leur inspirât de la terreur, et, en ce sens, le fameux vers de Lucrèce est vrai : *la crainte fit les premiers dieux*, c'est-à-dire qu'elle fut la cause première du culte qu'on rendit à la divinité. Ainsi, nous lisons dans les livres saints que *le commencement de la sagesse est la crainte de Dieu* *.

Cœlo tonantem credidimus Jovem
Regnare **.

C'est aussi le commencement de la civilisation, le fondement de la police des états. Mais cette crainte, de superstitieuse qu'elle était, devient rationnelle : la soumission est aveugle et forcée avant d'être éclairée et libre ; la loi de Dieu, d'abord subie par peur, est ensuite acceptée par raison. C'est le second degré, le couronnement de la civilisation, telle que le christianisme l'a faite. Il a rendu le *joug léger****, la *soumission raisonnable*****.

L'amour de Dieu, la charité, la subordination spirituelle et temporelle, voilà toute la loi, *loi parfaite de li-*

* Ps. 110, v. 10.
** Horace, ode 5 du liv. 3.
*** Évang. St.-Math. Ch. 11 ; v. 30.
**** Épître de St.-Paul aux Romains, ch. 12, v. 1.

berté, dit l'un des Apôtres*, car elle ne commande qu'à des sujets volontaires. Et de là vient sa force, de là vient cette immortalité qui lui est promise. Elle restera debout sur les ruines du ciel et de la terre : le maître l'a dit, et ses paroles ne passeront point.

Le mémoire que je viens d'analyser, Messieurs, n'est pas à l'abri de la critique. On peut reprocher à l'auteur de n'être pas constamment resté dans les termes de la question. Son argumentation est parfois un peu lâche; il aurait pu présenter ses raisonnemens avec plus de suite et dans un ordre plus méthodique; mais, à part ces imperfections (et quelle œuvre humaine en est exempte!) son mémoire est, sans contredit, une production remarquable, tant par la vigueur du style que par l'élévation de la pensée. Vous lui avez unanimement décerné la médaille d'or, et vous avez accordé une mention distinguée à l'auteur du mémoire dont j'ai parlé d'abord.

POÉSIE.

Si l'économie publique est une science nouvelle, il semble que la poésie soit, de nos jours, un art usé qui a fait son tems, et comme un écho affaibli de la lyre antique. Un de vos collègues, dont la mémoire vous sera toujours

* Épître de St.-Jacques, ch. 1, v. 25.

chère, M. Bruneau, l'a dit : « La poésie n'est plus pour » nous qu'une langue morte, que nous parlons en bégayant, » comme on parle encore dans nos universités la langue » de Cicéron et de Virgile *. »

Est-ce donc, Messieurs, que la poésie se retire du monde à mesure qu'il vieillit, comme une de ces illusions gracieuses qui bercent l'imagination de l'enfance et qui s'évanouissent devant l'œil sec et froid de l'homme mûr?

Vico le pensait. « C'est par un effet de la faiblesse du » raisonnement de l'homme, disait-il, que la poésie s'est » trouvée si sublime à sa naissance, et, avec tous les secours » de la philosophie, de la poétique et de la critique qui » sont venues depuis, on n'a jamais pu, je ne dirai point » surpasser, mais égaler son premier essor. Voilà pour- » quoi Homère se trouve le premier de tous les poètes du » genre héroïque, dans l'ordre du mérite comme dans celui » du tems **. »

Mais, d'un autre côté, un grand poète de notre siècle, Lamartine, vient nous dire, et il semble qu'il en ait le droit : « La poésie n'est pas morte ni même défaillante, mais elle a pris une nouvelle direction, revêtu de nouvelles formes ; là où vous voyez une mort, j'aperçois une transformation.

« La poésie n'est pas seulement, dit-il, la langue de

* Intérêt dramatique des anciens usages coutumiers, féodaux et judiciaires.

** Principes de la philosophie de l'histoire, liv. 2, ch. 2, traduction de Michelet.

» l'enfance des peuples, le balbutiement de l'intelligence
» humaine, elle est la langue de tous les âges de l'hu-
» manité... Aujourd'hui, la poésie n'a plus assez de jeu-
» nesse, de fraîcheur, de spontanéité d'impression pour
» chanter comme au premier réveil de la pensée humaine;
» elle sera de la raison chantée: voilà sa destinée pour
» long-tems; elle sera philosophique, religieuse, poli-
» tique, sociale, comme les époques que le genre hu-
» main va traverser*. »

Quoiqu'il en soit, Messieurs, sur cette grave question qui, vous le voyez, partage les esprits les plus éminens, il est certain que nos concours de poésie ne sont pas en voie de progrès.

« S'il faut en croire les traditions les plus reculées et
» les autorités les plus respectables, dit M. Arthur Dinaux,
» dans sa notice sur les trouvères de la Flandre, le goût
» de la poésie a toujours été une passion dominante chez
» les peuples des Pays-Bas... Les *Puys d'amour* établis
» à Cambrai, Arras, Lille, Valenciennes, Béthune,
» Tournai et Douai, recevaient des pièces de vers de leurs
» rimeurs nationaux, et même des poètes des divers points
» de la France; » et vous, Messieurs, lors de votre dernier concours de poésie, vous n'avez pu proclamer un lauréat parmi les concurrens qui s'étaient présentés. Sic transit gloria mundi!

* Des destinées de la poésie.

Cette fois, sur sept pièces de vers que vous avez reçues, on ne peut en citer une seule qui soit vraiment remarquable. Il en est trois, néanmoins, que votre Commission a distinguées des autres.

L'une est intitulée *Charlotte Corday*, avec cette épigraphe de Belmontet : *Corday, dis ton nom à Brutus.* Il y a certainement de bons vers, de la chaleur dans la pensée et dans le style de cette pièce, mais le sujet était mal choisi. L'action de Charlotte Corday, que la vieille société romaine ou grecque eût qualifiée peut-être d'assassinat héroïque, n'est plus dans la société moderne, telle que le christianisme l'a faite, qu'un assassinat criminel, commis dans des circonstances qui peuvent l'atténuer sans doute, mais non le justifier. Vous ne pouviez, Messieurs, accorder le prix à l'apologie même éloquente de l'assassinat, et votre Commission a blâmé l'auteur surtout d'avoir fait l'apothéose de l'assassin en la plaçant dans le ciel à côté de Jeanne d'Arc.

La pièce intitulée *le Père et le Fils*, ou les deux Napoléon, poème dithyrambique avec cette épigraphe : *quorsùm abière potentes ?* se présentait pour la seconde fois au concours de poésie. L'auteur y a fait quelques changemens, qui ne sont peut-être pas des corrections. Quoiqu'il en soit, cette pièce a de la verve, du mouvement, mais elle manque d'originalité. On comprend, au reste, que les réminiscences étaient difficiles à éviter dans un pareil sujet, qui a déjà inspiré tant de poètes. Un autre

reproche que l'on peut adresser à l'auteur, c'est d'avoir méconnu le précepte d'un grand maître, de Montesquieu, que « il faut écrire moins pour faire lire que pour faire penser. » Son poème est une longue paraphrase de cette exclamation sublime que la tombe du grand roi arrachait à Massillon : *Dieu seul est grand, mes frères ;* mais le laconisme et la simplicité de l'expression font la force de la pensée; on l'affaiblit en la commentant.

La Commission a donné la préférence à la pièce intitulée : *la Veillée des morts*, avec cette épigraphe : *C'était la nuit des morts*, qui était cependant la plus courte et la plus simple des trois. Si les vers ne sont pas toujours très-poétiques, ils expriment des idées gracieuses et pures ; cette pièce est aussi plus soutenue ou moins inégale que les deux précédentes. Vous avez ratifié le jugement de la Commission, Messieurs ; mais l'auteur n'avait pas satisfait entièrement aux conditions du programme, et vous avez réduit de moitié la valeur de la médaille promise au lauréat du concours de poésie.





MÉMOIRE

Couronné, sur cette question :

UNE NATION,

D'APRÈS LES ENSEIGNEMENS DE LA PHILOSOPHIE ET DE L'HISTOIRE,
PEUT-ELLE SUBSISTER SANS CROYANCES RELIGIEUSES POSITIVES?

PAR M. LAURENS,
PROPRIÉTAIRE A SAVERDUN (ARRIÈGE).

« Peu de philosophie nous éloigne de la religion,
» beaucoup de philosophie nous y ramène. »
BACON.

NOTRE époque présente le spectacle unique dans l'histoire d'une société sondant, non sans effroi, la profondeur des plaies qui la rongent, jetant des regards

craintifs sur les destinées que l'avenir lui réserve, et appelant toutes les puissances de la raison et de l'intelligence à la recherche du principe conservateur, propre à la remettre de la violence de ses secousses passées, propre surtout à la préserver des naufrages qui la menacent encore.

Certainement, c'est là un des traits saillans des tems où nous vivons ; et, il faut l'avouer, cette incertitude du présent, cette anxiété de l'avenir ne sont pas des chimères. Elles fixent la sollicitude des législateurs ; elles préoccupent les esprits les plus droits, les cœurs les plus généreux, les hommes les plus graves ; elles éveillent à des degrés plus ou moins prononcés, l'attention de tous les peuples. Car, tous, acteurs plus ou moins malheureux dans les luttes qui ont agité et agitent encore le monde civilisé ; tous sentent l'influence funeste du désordre moral, qui, sans arrêter l'élan de la civilisation, en corrompt cependant le fruit et en démontre l'impuissance pour affermir les liens sociaux ; car, tous, séduits par les mêmes illusions, éprouvés par les mêmes secousses, désabusés par les mêmes résultats, ils tremblent sur la conservation d'un calme qui semble le précurseur de l'orage, ils soupirent après un avenir moins incertain et moins nuageux.

Un autre signe caractéristique de notre époque est la contradiction qui existe entre les résultats probables et les effets réels des choses, entre les efforts nombreux qui s'accomplissent de toutes parts pour arriver à ce qu'on est convenu d'appeler bien, et l'impossibilité de plus en plus

manifestée de l'atteindre. La civilisation marche à pas de géant, l'industrie signale chaque jour quelque conquête nouvelle, l'esprit de progrès se lève chaque matin plus actif, plus ardent, plus infatigable; et cependant, malgré tant d'efforts, malgré tant d'impulsions et d'espérances, l'humanité présente depuis long-tems l'image d'un long et pénible enfantement, dont le résultat quotidien est de constater un désenchantement à côté d'une illusion, de révéler à côté d'un progrès une misère nouvelle.

Quelles sont donc les causes qui ont amené la condition présente de la société? Que peut-on en augurer pour ou contre ses destinées futures?

Il y a deux manières d'envisager la question, l'une avec le secours de la sagesse humaine, l'autre avec les lumières de la philosophie chrétienne.

Dans la première, la question sera embarrassante, difficile, insoluble même. Au milieu des systèmes qu'a émis l'intelligence de l'homme, et qui se combattent les uns les autres, parce qu'ils partent de sources différentes et qu'ils sont sans unité de principes, comment trouver la vérité suprême, ce *criterium*, qui, pour procurer le salut que l'humanité cherche, doit reposer sur une base solide, reconnue, incontestable, afin de dominer toutes les pensées, les rallier et les épurer à son ombre. Sans ce principe fondamental et invariable, la science la plus profonde ne sera qu'une chaîne solide tant qu'on voudra, mais qui n'en sera pas moins inutile, parce que ses bouts ne tiennent à rien.

Dans la seconde, au contraire, la solution est facile. Le chrétien connaît la cause du mal; le remède, il en sait la source. Il sait, lui, que la vérité est une, non susceptible de progrès ni d'affaiblissement, qu'elle a été telle dès le commencement, telle à travers les âges, qu'elle sera telle jusqu'à la fin, centre autour duquel gravitent sans cesse les besoins du cœur humain, foyer d'où jaillit seulement la lumière qui peut éclairer et rassurer le monde.

Examinons donc la solution qui découle de chacune de ces sources. Tâchons de découvrir quelle est celle qui, par ses appréciations et dans ses résultats, peut offrir à la vie sociale la sève la plus abondante et la plus pure.

L'homme est admirable de sagacité et de patience, lorsque, secouant la poussière des âges, fouillant dans les annales des peuples, il évoque les souvenirs de leur histoire et trace l'esquisse de leurs lois et de leurs coutumes. Mais lorsque, en dehors de faits matériels, il veut, sans reconnaître la main de l'arbitre suprême, sans autre secours que celui d'une habile synthèse, remonter à l'origine des choses, expliquer les événemens accomplis et en trouver la cause dans un fait visible et appréciable, sans s'inquiéter si ce fait n'a pas lui-même une cause préexistante, il erre alors entre mille incertitudes, il se perd dans les conjectures de son intelligence bornée, il manifeste son impuissance dans les inductions auxquelles sa raison le contraint d'arriver. Voyant dans tous les tems et dans tous les lieux les mêmes faits se reproduire, l'homme

porter partout dans ses ouvrages le cachet de son imperfection, de ses passions et de ses erreurs ; ignorant la volonté suprême dont l'homme n'est que l'instrument aveugle, le philosophe pense que, les mêmes causes amenant les mêmes effets, il est pour les sociétés, comme pour les individus, un état d'enfance, une époque de virilité et un âge de décrépitude ; que toutes sont destinées à subir cette condition inévitable de leur existence, et qu'arrivées à l'apogée de leur puissance, elles n'ont plus qu'à déchoir et à périr. Perspective fort peu rassurante pour la société de nos jours ! Il ne lui resterait donc qu'à se couvrir de son manteau et qu'à attendre que le tems, accomplissant sa destinée fatale, transporte ses arts et sa civilisation sur d'autres rivages, change ses riches vallées en déserts, et réduise ses cités florissantes à la façon des Babylone et des Palmyre.

Mais cette impuissance se révèle bien plus fortement encore, si, scrutant les monumens de la sagesse humaine, la raison cherche dans les doctrines successivement enfantées, honorées et abandonnées par elle, les conséquences morales qui puissent indiquer à la société la route du port assuré qu'elle réclame. Comment, en effet, dans ce chaos d'opinions contraires, ayant une origine et une destination relatives, portant plus ou moins l'empreinte des préjugés des peuples auxquels l'application devait en être spéciale, trouver le fil conducteur qui mène à la découverte de la vérité, vérité qui, pour être telle, doit être une et con-

venir à tous, à la découverte du principe moral, qui cesserait de l'être s'il n'était pas absolu, sans acception de tems et de lieu, s'il était sans application possible à tous les membres de la grande famille humaine? Or, cette vérité parfaite, propre à ranimer et à sauver la société, où la trouverions-nous ?

Serait-ce dans le pyrrhonisme épicurien ? Mais ce n'est ni de doutes ni de faiblesses morales que nous avons besoin. Si ce sont là, au contraire, les symptômes déjà trop réels du malaise dont nous nous plaignons, ce serait un singulier moyen de salut que celui qui en augmenterait les causes, ce serait un singulier remède que celui qui tendrait à envenimer le mal.

Serait-ce dans le système plus épuré des philosophes stoïciens, de cette secte dont on a dit « qu'il n'y en a » jamais eu dont les principes fussent plus dignes de » l'homme et plus propres à former des gens de bien *. » Mais notre société blasée pourra-t-elle bien croire que la douleur et la mort ne sont pas des maux ? Non. Mais elle croira sans peine qu'il est permis de se tuer quand on est malheureux ou persécuté, et sans lui donner la force d'âme du stoïcien, vous lui en communiquerez facilement l'orgueil et les faiblesses. Hélas ! elle n'en a pas besoin. L'orgueil et le suicide sont les plaies qui la dévorent et dont il est urgent de la guérir.

* Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. 24, ch. 10.

Serait-ce peut-être dans la doctrine plus spirituelle du déiste, qui admet l'unité de Dieu et l'immortalité de l'ame? Mais l'idée de Dieu entraîne l'existence d'une religion; mais l'idée de religion suppose un corps de croyances et de formes de culte. Or, quelle est la religion du déiste? Quels sont les dogmes et le culte de cette religion? C'est la religion naturelle, dira-t-il. Mais qu'est-ce que la religion naturelle, sinon la religion de la nature? Quel peut être le Dieu de cette religion? La nature n'est pas esprit, intelligence; elle ne s'est pas créée elle-même. La religion doit procéder de la cause et non de l'effet, sous peine de n'être que l'effet lui-même, et, dans ce cas, si la religion est la nature, la nature est Dieu. On le voit, il y aurait moins d'inconséquence à être panthéiste. — Le déisme ne peut d'ailleurs me rendre raison du principe du mal moral, dont l'existence n'est cependant que trop certaine. D'où procède ce principe? de Dieu? Mais il est la sainteté même. Y aurait-il deux principes *, comme certains l'ont prétendu, le principe du bien et le principe du mal? Mais il n'y aurait pas d'unité en Dieu. Admettrait-on, avec l'auteur d'Emile, que l'homme naît bon et que la société le rend méchant? Mais l'état de nature a précédé l'état de société. C'est l'homme qui a formé la société et non la société qui a fait l'homme. C'est donc la société qui a dû recevoir le mal de l'homme, et nullement l'homme être

* C'était la doctrine des Manichéens.

corrompu par une société, dont il est la cause, dont il forme l'élément. — Et si le déisme ne peut me satisfaire sur l'origine du mal, comment pourra-t-il m'enseigner le moyen de le guérir ? Et si cette doctrine n'est qu'un simple assentiment à l'existence de Dieu, qu'une croyance vague, dépouillée de formes positives, quel refuge offrira-t-elle à la société, qui se meurt précisément à cause du vide et du besoin de croyances ? Ne pourrait-on pas lui appliquer ces paroles de l'apôtre : « Tu crois qu'il y a un seul Dieu, » tu fais bien ; les démons le croient aussi et ils en trem- » blent *. »

Serait-ce dans le panthéisme rafraîchi de nos jours ? Système bizarre et monstrueux qui, divisant tout, accouple la divinité aux objets les plus vils comme aux choses les plus parfaites ; qui, comme si *ces mots ne hurlaient pas de se trouver ensemble*, trouve un Dieu-nature, un esprit-matière ; qui, se perdant dans le vague, ne parle sans cesse que de religion humanitaire, de vie humanitaire, d'association humanitaire, sans donner le dernier mot de cette vie et de cette association ; qui, à l'inverse de toutes les idées reçues et malgré l'évidence des faits contraires, place avant tout le progrès matériel comme source et condition du perfectionnement moral, s'indigne de l'abnégation sublime de l'âme pour prêcher la satisfaction du corps, et ouvre ainsi la carrière aux conséquences les plus fatales au bonheur de la famille et à la paix de la société.

* St.-Jacques, ch. 2, v. 19.

Serait-ce par hasard dans l'éclectisme inventé par de hautes intelligences de ces tems ? Mais on a aussi accusé ce système d'être absurde, contradictoire et dangereux ; absurde, puisqu'il suppose que la vérité est partout et nulle part ; contradictoire, en ce que, pour démêler ces vérités éparses et former, *en les réunissant*, *le vrai complet*, *il faut savoir soi-même où sont l'erreur et la vérité* * ; dangereux, parce que, en proclamant la souveraineté du *moi*, il ouvre la porte à tous les désirs, à toutes les prétentions, à tout ce qui peut égarer le cœur, troubler la raison, agiter la société. Et, en supposant même qu'il peut y avoir quelque chose de vrai dans l'éclectisme considéré sous le point de vue philosophique ou politique, il ne peut, comme doctrine religieuse, soutenir le moindre examen. Dieu est ou n'est pas ; il est un ou multiple ; il est lui-même cause préexistante à tout, ou il a une cause première corrélative. Dans le premier cas, point d'éclectisme ; car, si Dieu est un, la vérité est une comme Dieu, la religion est une comme la vérité, et cette unité absolue ne peut sortir, par fractions, de partout ; dans le second cas, c'est le panthéisme. Ainsi, ce n'est rien ou c'est trop ; impuissance ou abîme pour l'humanité, voilà l'alternative.

Enfin, le philosophe rationaliste, ne trouvant de condition de salut pour l'état social ni dans aucun système en particulier, ni dans celui qui a la prétention de les résumer

* Cousin, *préf. Frag. phil.*

tous, s'adresserait-il, par hasard, à celui qui est la négation de toute doctrine; s'écrirait-il avec le fameux baron d'Holbach : « L'athéisme est le seul système qui puisse » conduire l'homme au bonheur, à la liberté et à la vertu? »

A l'œuvre donc, fiers novateurs du 18me. siècle. Prenez en main les rênes de l'empire. Accomplissez, pour le bonheur du genre humain, ces belles maximes d'incrédulité, dont vous avez présenté la réalisation comme le gage d'un nouvel âge d'or qui devait éclairer et rajeunir le monde.

Hélas! la leçon devait être rude. Un demi-siècle n'a pu effacer encore le large sillon de déceptions et de ruines qu'a tracé après elle la philosophie légère et moqueuse d'une époque qui, niant tout, ne croyant à rien, a englouti dans ce vaste naufrage, tout, jusqu'à l'illusion et à l'espérance. Si chaque siècle porte dans son sein le siècle qui doit le suivre *, le nôtre porte bien la peine des folies de celui qui l'a précédé. L'incrédulité le ronge, il ne croit plus à rien, il doute même s'il lui reste quelque chose à croire. Et l'homme sérieux, qui ne s'abuse pas sur les dangers de la situation présente, mais qui, privé des lumières de la foi, ne demande qu'à sa raison seule une issue favorable pour en sortir, sonde et presse en vain toutes les inspirations de la sagesse humaine; il n'y trouve qu'une écorce aride, sans efficacité pour calmer la soif qui le dévore. Ne sachant plus où planter son drapeau, il est

* Barthélémy, *Voyage du jeune Anacharsis.*

contraint d'avouer, dans son amer désappointement, qu'il n'est plus aujourd'hui *de vérité supérieure reconnue*, qu'il n'existe partout que ces deux mots : *individualisme*, *anarchie!* Il s'écrie alors dans le sentiment de son impuissance : « C'est d'un changement moral que nous avons » besoin ; il nous faut la solution à une demi-douzaine de » questions, auxquelles le christianisme répondait autre- » fois et auxquelles plus rien ne répond aujourd'hui *. »

Non ! non ! la philosophie chrétienne ne s'humilie point devant ce cri d'alarme. Elle sait, elle, qu'il y a encore *du baume en Galaad*; elle connaît *le médecin qui peut guérir les maux de son peuple* **; elle aussi fait entendre le canon de détresse, non pour jeter les hommes dans les abîmes de l'incertitude et du désespoir, non pour leur montrer l'écueil contre lequel ils viennent heurter et où ils doivent infailliblement périr, mais afin qu'ils ne s'égarent pas sur la mer trompeuse où ils s'abandonnent aveuglément. Fanal brillant et salutaire, elle montre au nautonnier imprudent la passe tranquille qui doit le conduire au port et le mettre à l'abri de l'orage.

La révélation est la plus sûre de toutes les synthèses... « C'est Dieu qui nous mène, » s'écrie Bossuet. Un prophète inspiré avait déjà dit avant lui : « *C'est Dieu qui » ôte les rois et qui établit les rois, qui donne la sagesse*

* Jouffroy, professeur à la Sorbonne, *Peinture du siècle*.

** Jérémie, ch. 8, v. 22.

» *aux sages et la connaissance à ceux qui ont de l'intel-*
» *ligence ; c'est lui qui découvre les choses profondes et*
» *cachées* *. » Partant de ce principe, la Bible à la main, guidé par cette boussole infaillible, le chrétien remonte avec confiance jusqu'à l'origine des choses, relie sans peine la chaîne des tems et se rend facilement compte des causes de la succession des empires ; car partout il reconnaît le doigt de l'arbitre suprême. Une main puissante entraîne tous les événemens ; une pensée unique les dirige. Pour lui rien d'obscur ni de fortuit ; tout ce qui a été devait être ; tout s'enchaîne et se lie admirablement à la parole du maître ; tout concourt à l'accomplissement des desseins de sa sagesse.

Quel est le peuple dont les annales ne lui révèleraient pas l'impulsion de cette volonté puissante ? En commençant par celui dont l'existence remonte à l'antiquité la plus reculée, à celui dont Dieu lui-même fut le législateur, le chrétien y reconnaît, à chaque page, cette intervention tantôt présente, tantôt mystérieuse, mais toujours réelle. Dieu donne sa loi aux Hébreux. *Si vous marchez dans mes ordonnances*, leur dit-il, *et si vous gardez mes commandemens et les faites...., je donnerai la paix au pays..., je marcherai au milieu de vous, je vous serai Dieu et vous serez mon peuple.... Mais si vous ne m'écoutez point, et que vous ne fassiez pas tous ces commandemens,*

* Daniel, ch. 2, v. 21-22.

je vous disperserai parmi les nations et je tirerai l'épée après vous, et votre pays sera en désolation et vos villes en désert *. Et cette parole s'accomplit, et les Hébreux sont puissans quand ils restent fidèles, et ils sont humiliés et réduits en servitude quand ils s'écartent de leur loi ; et, comme leur cœur s'endurcit de plus en plus, ils deviennent enfin l'objet de cette terrible sentence : *Je les livrerai pour être agités pour leur malheur par tous les royaumes de la terre, et pour être en opprobre, en proverbe, en raillerie et en malédiction par tous les lieux où je les aurai chassés* **. Annoncées des milliers d'années à l'avance, la destruction de Jérusalem et la dispersion des Juifs arrivent aux tems marqués avec une précision rigoureuse. Tite même, qui les ruine, reconnaît qu'il ne fait que prêter sa main à Dieu irrité contre eux ***. Et tandis qu'on ne voit plus aucun reste des anciens Assyriens, Mèdes, Perses, Grecs et Romains, les Juifs sont de nos jours encore et resteront jusqu'à la fin des tems le témoignage vivant et irrécusable du caractère divin de la révélation.

Le chrétien reconnaîtra la même direction providentielle dans l'histoire des Egyptiens, la plus ancienne après celle du peuple juif, la plus remarquable dans l'antiquité, soit

* Lév. ch. 16.

** Jérémie, ch. 24, v. 9.

*** Bossuet, *discours sur l'Histoire universelle*, 2e part., pag. 5.

à cause de sa puissance, soit par ses progrès dans les sciences et l'imposante majesté de ses monumens; eh bien! après avoir fait concourir la puissance des rois d'Egypte à l'accomplissement de ses desseins contre les Juifs, Dieu humilie à son tour l'orgueil des Pharaon et leur fait entendre ces prophéties menaçantes : *Il brisera aussi les statues de la maison du soleil qui est au pays d'Egypte, et brûlera au feu les maisons des dieux d'Egypte... La fille d'Egypte est rendue honteuse : elle est livrée entre les mains du peuple de l'aquilon**. L'événement ne fait pas défaut à la prédiction : l'Egypte est humiliée, ses temples magnifiques détruits, ses peuples constamment assujétis à une domination étrangère, ses monumens livrés à la destruction, à laquelle échappent seulement ces symboles hiérogliphiques nécessaires à la science moderne pour confirmer l'exactitude parfaite de la chronologie mosaïque et confondre les assertions contraires des philosophes incrédules.

La fière Babylone, dont les hautes murailles étaient une des merveilles du monde, n'échappera point à l'arrêt lancé contre elle par la colère divine. *Ses fondemens sont tombés ; ses murailles sont renversées... Elle sera un désert, un pays sec, une lande... ; elle ne sera tout entière que désolation... Quiconque passera près de Babylone sera tout étonné... Il n'y aura personne qui la relève. La sécheresse sera sur ses eaux, et elles tariront... C'est pourquoi,*

* Jérémie, ch. 41 et 43.

les bêtes sauvages des déserts y habiteront... Et on ne pourra prendre de toi aucune pierre pour la placer à l'angle de l'édifice, ni aucune pierre pour servir de fondement *. Le voyageur étonné cherche avec peine aujourd'hui la place qu'occupait la superbe Babylone ; la contrée, couverte de ronces et de broussailles, est le repaire des lions du désert ; l'état de désolation qu'elle présente à chaque pas surprend et confond jusqu'à l'incrédule Volney lui-même.

Il en est de même des royaumes des Mèdes et des Perses, des conquêtes d'Alexandre-le-Grand, des quatre royaumes qui s'en formèrent après sa mort, de l'établissement du vaste empire romain, et, sur ses débris, de celui des pontifes de Rome, de la venue de Mahomet, et de toutes les grandes révolutions d'empires qui se sont accomplies. Prouver, par la citation des textes sacrés qui s'y rapportent, que chacun de ces événemens a été prédit d'avance dans la Bible et s'est confirmé, serait m'éloigner de mon sujet. Que l'homme impartial lise et médite avec attention les révélations du prophète Daniel, et, en les comparant aux faits rapportés postérieurement dans l'histoire profane, il acquerra bientôt la conviction que toutes ces grandes successions ont été annoncées d'avance par l'esprit de Dieu, et sont, par conséquent, une démonstration frappante des desseins de sa providence **.

* Jérémie, ch. 50 et 51.

** On dira peut-être que la concordance de ces prophéties avec les événemens

Je me hâte d'en venir à l'événement qui doit servir à rendre cette vérité plus évidente et à justifier les conséquences que je veux en déduire, à l'événement le plus extraordinaire qui se soit jamais accompli, et qui était destiné à changer la face du monde. Je veux parler de l'établissement du christianisme. C'est là, certainement, que se dévoilent l'intervention de Dieu et l'exécution de son conseil arrêté. Dès les premiers tems de la création, la venue du Christ a été promise; elle est renouvelée dans chaque livre de la loi et présentée comme le sceau d'une

postérieurs, ne repose que sur de simples hypothèses, que sur des interprétations forcées, et ne sont que l'œuvre d'une imagination religieuse exaltée. Voici un fait historique qui est une démonstration frappante de la vérité de cette concordance.... Le prophète Isaïe (ch. 44, v. 28, et ch. 45, v. 1) s'exprime ainsi: « Qui dit de » Cyrus: c'est mon berger; il accomplira tout mon bon plaisir; disant même à » Jérusalem: tu seras rebâtie, et au temple: tu seras fondé.... Ainsi l'éternel a dit à » son oint, à Cyrus.....» là, le prophète désigne Cyrus, roi des Perses, vainqueur de Babylone, par son propre nom, par le titre de berger. Suivant Hérodote, il avait été réellement berger pendant dix ans. Cependant Isaïe écrivait ses révélations du tems d'Achaz, roi de Juda, c'est-à-dire l'an 3241 du monde, tandis que Cyrus, né en l'an 3405, ne renvoya les Juifs, captifs à Babylone, que vers l'an 3446!..... Qu'on nous dise donc maintenant comment Isaïe a pu nommer positivement *Cyrus* comme un *berger* qui ferait cesser la domination des Assyriens et la captivité des Juifs, et cela 150 ans avant qu'il ne fût né? Il n'y a que trois réponses à faire à cette question: ou le prophète n'a pas existé du tems du roi Achaz et prédit la venue de Cyrus et la reconstruction du temple, ce qui serait un démenti donné à l'histoire; ou Cyrus n'a pas fait la conquête de Babylone et n'a pas ordonné le retour des Juifs dans la Judée, ce qui est encore opposé à la vérité historique; ou bien enfin Isaïe était un prophète inspiré de Dieu, ce qui explique tout. Aussi un écrivain a-t-il raison d'appeler l'Écriture Sainte, *le flambeau de l'histoire et de la chronologie*.

nouvelle alliance. L'époque de la venue, le lieu de l'apparition, les principales circonstances qui précèdent ou accompagnent la naissance, la vie, la mort et la résurrection du Christ, la conduite des Juifs à son égard, le sort réservé à ses disciples, tout est prédit avec détail, tout s'accomplit avec exactitude.

Devant tous ces faits établis autant qu'un fait historique peut l'être, il faut que la raison s'humilie et proclame le triomphe de la foi. Que dirait-elle, en effet, pour en contester la cause miraculeuse? Que les livres prophétiques ont été falsifiés par les chrétiens? Mais ils n'auraient pas été reconnus par les Juifs, qui les admettent cependant dans toute leur intégrité. Qu'ils ont été écrits après coup? Mais les Juifs, qui n'ont pas reconnu le Christ, qui attendent encore leur Messie, auraient été intéressés à dévoiler l'imposture, et, au lieu de le faire, ce sont eux-mêmes qui ont conservé et transmis ces mêmes livres. Que le Christ et ses disciples, connaissant ces prophéties, se sont étudiés avec soin à y conformer toutes les circonstances de leur vie, afin de tirer de cette conformité une induction favorable à leur doctrine? Mais on ne peut supposer qu'un homme, pour propager une imposture, se dévoue jusqu'à se faire mettre en croix; la raison répugne à croire que, pour se rendre complice de cette imposture, une multitude pousse l'abnégation jusqu'à se faire égorger pour elle; le bon sens s'oppose enfin à penser que les Juifs, ennemis du Christ, meurtriers du Christ, inté-

ressés à soutenir qu'il n'était pas le Christ, aient fait précisément tout ce que les prophéties avaient annoncé qu'ils devaient faire, tout ce qui devait prouver qu'il était réellement le Christ. La conclusion naturelle qui ressort de toutes ces circonstances, c'est que l'établissement du christianisme a été de tout tems l'œuvre de Dieu.

Mais non; cette explication simple ne pouvait pas convenir à la haute intelligence de nos philosophes modernes. Il fallait à ces novateurs une interprétation qui offrît quelque chose, sinon de plus clair, du moins de plus nouveau; il fallait tourmenter les tems pour en tirer des inductions plus rajeunies; il fallait dire que le monde est lancé dans un mouvement de progrès indéfini; que ce progrès est le développement de la vie humanitaire; qu'il est excité par la conquête incessante de vérités nouvelles; que la loi mosaïque, le christianisme, la réforme du 16me siècle, l'attente générale des esprits de notre époque, sont des manifestations de ce besoin continuel et de l'acquisition successive de ce progrès; qu'il en sera ainsi jusqu'à ce que le tems amène enfin à la vérité complète autour de laquelle il gravite, et que la société moderne, ne trouvant pas dans le christianisme, une doctrine assez substantielle et assez parfaite pour répondre aux exigences et au développement de sa civilisation, entre dans une ère nouvelle destinée à subir une de ces transformations après lesquelles elle tend sans cesse.

Mais s'il en est ainsi, s'il est vrai que ce progrès indéfini

soit une condition incessante de notre nature, s'il est vrai que l'espèce humaine est poussée, par une force inconnue mais inévitable, vers une perfection graduellement croissante, expliquez-nous, esprits sublimes, comment, après plusieurs siècles d'existence, des nations, qui avaient brillé sur la scène du monde, ont vu leurs croyances s'affaiblir, leurs mœurs se corrompre, leur puissance disparaître; expliquez-nous comment le perfectionnement moral a été partout, sans exception, en raison inverse de ce progrès; expliquez-nous comment, dans les beaux jours d'Athènes et de Rome, dans les siècles si célèbres de Périclès et d'Auguste, la dépravation des mœurs en était venue au point de voir des courtisannes donner publiquement aux premiers personnages de l'état des leçons de philosophie, de morale et de politique*; expliquez-nous comment votre Dieu-progrès, âme et vie de l'univers, n'a pas fait briller encore, depuis six mille ans que le monde existe, une parcelle de cette vérité, qui pourrait enseigner aux sauvages à ne pas se dévorer les uns les autres, à ne pas tuer leurs parens pour leur épargner les désagrémens de la vieillesse; expliquez-nous surtout comment, des milliers d'années avant que la civilisation eut élevé si haut les arts de la Grèce et la puissance de Rome, alors que partout sur la face du monde il ne régnait qu'ignorance et téné-

* Socrate et Périclès ne rougissaient pas d'aller chercher leurs inspirations à l'école de la célèbre Aspasie. Ce dernier répudia même sa femme légitime pour épouser la courtisanne.

bres, un enfant abandonné, devenu législateur du peuple le plus faible et le moins éclairé de la terre, a pu faire paraître le Décalogue, code de mœurs le plus complet et le plus parfait, qui fait encore la base de la morale de nos jours; expliquez-nous enfin comment sortit plus tard d'un coin de la Judée, un citoyen obscur qui, accomplissant par sa doctrine et par sa vie la loi morale de Moïse, et faisant par inspiration ce que le tems, avec sa loi du progrès n'avait pu révéler aux sages et aux philosophes, a rendu cette loi applicable à toutes les conditions, à tous les âges, à toutes les intelligences, à tous les peuples, sans exception de tems ni de lieu.

Il est vrai qu'à l'époque de la venue du Christ, comme à celle où parut la réforme, les esprits étaient, ainsi qu'aujourd'hui, dans l'attente vague d'un nouvel avenir; mais il y avait dans la nature de cette disposition générale à ces deux époques des caractères particuliers qui lui assignent une dissemblance capitale avec celle qui agite les esprits de ce tems.

Les Juifs, héritiers de la promesse, attendaient le Messie; mais cette espérance ne provenait pas chez eux, comme chez nous, d'un défaut de croyances. Loin de regarder leur loi comme insuffisante, ils en attendaient au contraire l'accomplissement. C'est un excès d'attachement à cette loi qui les aveugle sur le caractère du Messie; cet aveuglement les pousse à le renier et à le faire mourir; il survit à la destruction de leur temple et à leur dispersion

par toute la terre. D'un autre côté, ce n'est point l'abolition de cette loi que leur prêche le Christ ; ce n'est pas une loi absolument nouvelle qu'il leur annonce ; il ne leur dit pas, comme on nous le dit aujourd'hui du christianisme, que cette loi ne va plus à l'état de leurs idées et de leurs mœurs ; il la leur rappelle sans cesse, au contraire : *je ne suis pas venu*, leur dit-il, *pour abolir la loi, mais bien pour l'accomplir.*

Si, dans le monde payen, cette attente d'un nouvel avenir se faisait également remarquer, elle ne provenait pas non plus du manque de croyances. Le polythéisme avait jeté des racines profondes. Il inspirait encore une foi vive. Qu'on en juge par le rugissement de colère qu'il fait entendre à la vue des progrès naissans du christianisme et par les efforts qu'il fait pour l'arrêter et le détruire. Ses philosophes mêmes descendent au rôle de bourreaux pour imbiber du sang des martyrs les autels vermoulus de ses divinités impures. La raison reste confondue en pensant que les noms de Pline et de Marc-Aurèle, de cet empereur philosophe, de ce philosophe stoïcien, se trouvent confondus avec ceux des plus implacables persécuteurs de la foi chrétienne *.

* Dans sa lettre à Marc-Aurèle, Pline reconnaît que la conduite morale des chrétiens est exempte de tous reproches, et cependant il explique ainsi sa conduite à leur égard : « Je leur demandais s'ils étaient chrétiens ; lorsqu'ils l'avouaient, je les » interrogeais deux fois en les menaçant de les faire périr. Dans le cas où ils mon» traient une persévérance obstinée, j'ordonnais qu'ils fussent exécutés. » Pline, X, 97, 98.—Pour un philosophe, c'était une justice assez expéditive envers d'honnêtes gens.

Au temps de Luther, cette disposition générale des esprits avait encore une cause tout-à-fait différente de celle qui caractérise notre époque ; le manque de foi n'en formait certainement pas la base comme aujourd'hui ; les croyances exerçaient encore une influence immense dans la société. Luther n'annonçait pas, d'ailleurs, une doctrine nouvelle. Il ne disait pas, à l'exemple des philosophes modernes, que le christianisme avait vieilli, qu'il avait fait son tems, qu'il était mort, qu'il fallait au monde une religion d'une vérité plus complète. Il déclarait, au contraire, que la foi chrétienne, fondement unique de tout salut, avait été travestie par les traditions humaines, qu'il fallait la rappeler à sa pureté primitive ; et, tenant en main cette Bible que le hasard lui avait fait découvrir dans un coin de la bibliothèque d'Erfurt, il secoue la poussière qui la couvre, il la pose comme la seule autorité devant laquelle la raison doit s'incliner.

On a prétendu que le protestantisme est le père de la philosophie moderne ; erreur ! Il ne l'est pas plus que le christianisme de St.-Paul n'est le père de la philosophie scolastique du moyen-âge. Quand un homme supérieur à son siècle annonce une vérité ignorée ou inconnue, il en vient d'autres après lui qui, agrandissant le cercle de ses idées, faussent les conséquences du principe qu'il a établi. « Ainsi, le péripatétisme, après Théophraste, » dégénéra-t-il en matérialisme et en athéisme entre les » mains de Straton, comme la philosophie de Locke et de

» Condillac, fondée sur les mêmes bases de la sensation,
» donna naissance aux opinions du matérialisme si reproché
» du 18me siècle (J.-J. Virey). » Ainsi de tout dans la nature. Le filet d'eau, grossi par les sources qui se confondent dans son cours, devient un torrent impétueux, sans cesser d'être, au lieu qui le voit naître, une source paisible et pure.

Il faut le reconnaître, car l'implacable histoire est là qui l'atteste, le christianisme avait grandement dévié de sa pureté primitive. Les savans, les universités, le clergé lui-même réclamaient une réforme dans l'église. La cour de Rome avait été obligée de la promettre, et le concile de Constance avait été réuni dans ce but. Vain espoir! le sacerdoce ne veut pas se dessaisir de cette théocratie, dont Dieu avait pu se déclarer le chef quand il proclama la loi sur le mont Sinaï, dans tout l'appareil de sa puissance, mais qui prit fin dès l'instant où l'Homme-Dieu, conduit devant Pilate, lui dit : *Mon règne n'est pas de ce monde*. Au mépris de cette déclaration, le clergé avait acquis des richesses immenses. Il avait perdu dans leur jouissance la simplicité de ses mœurs et la pureté de ses doctrines. Le chef de l'église aspirait à la domination temporelle la plus absolue. Le bras de fer d'Hildebrand avait organisé cette puissance colossale, qui soulevait les peuples et humiliait les rois. « Les abus de la juridiction ecclésiastique étaient
» devenus intolérables. Nous connaissons ces abus, dit
» Montesquieu, par les arrêts qui les réformèrent : l'é-

» paisse ignorance les avait introduits. Tout homme qui » mourait, sans donner une partie de ses biens à l'Eglise, » ce qui s'appelait mourir *déconfès*, était privé de la com- » munion et de la sépulture *. »

Ce sont ces abus et bien d'autres appuyés sur des témoignages historiques trop certains pour pouvoir les révoquer en doute, qui ont nui au christianisme dans l'esprit des peuples, en soulevant contre lui des préventions injustes, qui font remonter à l'œuvre de Dieu ce qui est purement l'œuvre de l'homme. Destinée fatale, mais aussi témoignage évident de la sagesse divine, qui ne permet pas que l'homme, déviant de la route qu'elle lui a tracée, se perde dans les illusions qui le séduisent et trouve la paix au sein des passions qui l'entraînent. Tant que le christianisme reste indépendant du pouvoir temporel, il brille d'un vif et pur éclat; il désarme le bras de ses persécuteurs; à sa voix, les autels des faux dieux tombent et sont réduits en poudre; il monte sur le trône des Césars. Mais, dès l'instant où la soif des honneurs, des richesses et de la domination s'empare de ses conducteurs spirituels, il tremble alors que la raison n'éclaire les peuples et ne les porte à lui ravir la position mondaine qu'il occupe; il se fait persécuteur pour la soutenir. Les lumières proscrites se réfugient dans le

* Montesquieu, *Esprit des Lois*, Liv. 28, ch. 41. On peut voir, dans les historiens du tems, dans Grégoire de Tours, les derniers écrits de M. de Chateaubriand, et même dans les canons de quelques conciles, dans quels déréglemens était tombé le clergé.

silence des cloîtres, où les vers et la poussière rongent et menacent de faire périr les monumens des sciences, si un jour nouveau ne se lève, ne dissipe les ténèbres et n'étale aux yeux de tous la lumière qu'on cache en vain *sous le boisseau*. Le prêche du désert répond à l'hymne des catacombes. La réforme, proscrite à son tour, triomphe aussi des persécutions et des massacres; elle fait tomber des mains de la théocratie les armes destinées à la détruire; des peuples entiers se rangent sous sa bannière; elle occupe aussi des trônes. Mais, dès l'instant où elle s'associe au pouvoir, elle contracte l'amour contagieux des biens et des grandeurs; dès-lors, elle semble renier son origine, elle devient à son tour intolérante.

Ainsi, tombent devant la véritable appréciation des faits ces accusations, dont l'ignorance et la mauvaise foi voulaient rendre complice le christianisme lui-même. Ainsi, loin d'être frappée de décrépitude, la foi chrétienne doit-elle paraître encore pleine de sève et de vigueur. Ainsi, reste pour le chrétien la conviction de plus en plus profonde que, dans les grandes choses comme dans les petits événemens, la volonté de Dieu agit toujours et domine. La théocratie a disparu et disparu à jamais devant les conséquences de la réforme; et il le fallait. La philosophie sceptique et athée est tombée et tombée sans retour, devant la révolution, qui a marqué tout à la fois son règne et son impuissance; et il le fallait. La société moderne a vu se dissiper une à une toutes ces illusions, toutes ces

utopies qui pouvaient la tromper et la séduire encore ; et il le fallait. Avant de chercher un remède, elle avait besoin de se sentir malade ; avant de recourir à d'autres espérances, il fallait qu'elle eût appris à connaître la vanité de celles qui l'avaient longtems éblouie.

Le malaise moral qui travaille la société d'aujourd'hui, doit lui prouver qu'elle ne peut trouver la paix et le repos hors de la vérité chrétienne.

Je vais maintenant entrer d'une manière plus particulière dans le sujet de la question proposée, pour justifier les principes que je viens d'exposer et faire l'application de leurs conséquences.

Si le vrai est la condition du bien moral, le bien moral est la condition nécessaire du bonheur. Cette loi, applicable aux individus, l'est encore davantage aux nations ; car plus les rapports se compliquent, plus les devoirs se multiplient, et plus il est nécessaire que la nation reste dans le vrai, afin que l'harmonie de ces rapports et l'accomplissement de ces devoirs concourent au bien de l'ensemble ; d'où la nécessité de la religion, source unique de la vérité.

La garantie de la société dépend de la plus ou moins grande perfection de ses lois ; mais, si les lois ne sont que l'expression des mœurs et les mœurs qu'un reflet des croyances, les premières réuniront d'autant plus ce caractère de perfection, que les croyances seront elles-mêmes plus parfaites et plus pures ; d'où la nécessité de la reli-

gion chrétienne, la seule qui présente ces caractères de perfection et de pureté.

Mais, comme la vie sociale se compose essentiellement de faits, la religion exercera sur elle une influence d'autant plus grande qu'à son tour elle se traduira davantage en faits, qu'elle s'identifiera plus vivement avec tous les actes de la vie; d'où la nécessité d'une religion profondément enracinée dans les mœurs pour réagir efficacement sur les lois, d'une religion positive et non pas simplement spéculative.

Ainsi, croyances religieuses, mais ayant pour fondement la vérité, mais pures comme la vérité qui en est le principe, mais profondes comme la foi qui en est le symbole, telles sont les conditions absolues de la seule solution satisfaisante, de la seule solution possible à donner au problème que nous cherchons.

Ces propositions me paraissent indivisibles et solidaires. En les isolant, on parviendra bien à s'expliquer certains points de philosophie et d'histoire, mais on sera obligé de passer condamnation sur les plus importans et les plus nombreux. Des nations ont brillé et disparu; et néanmoins elles avaient des croyances, et ces croyances étaient positives; mais, fruit de l'erreur, leur foi ne pouvait donner qu'une existence passagère comme elle. D'autres nations ont passé de l'état de grandeur à l'état de décadence, et cependant elles fesaient profession du christianisme; mais leur foi n'étant qu'un vain simulacre ou un alliage impur,

elles devaient tomber comme ces édifices magnifiques en apparence, dont les fondemens n'ont pas une base solide*.

L'enchaînement de ces idées m'amène par conséquent à formuler ainsi ces trois propositions, que je vais successivement examiner :

Une nation ne peut subsister sans croyances religieuses.

Une nation ne saurait posséder des élémens suffisans de conservation, si ses croyances sont en dehors du principe chrétien.

Une nation ne peut trouver ces élémens de conservation, que dans le christianisme sainement compris et franchement pratiqué.

1°. UNE NATION NE PEUT SUBSISTER SANS CROYANCES RELIGIEUSES.

Une société ne peut exister sans lois. Mais les lois n'ont d'empire que sur les faits; elles ne peuvent rien pour ren-

* Athènes, Sparte, Rome, quoique payennes, avaient des croyances ; que sont-elles devenues ? Venise et Gênes, quoique chrétiennes, n'ont-elles rien perdu de leur ancienne splendeur ? La puissance de Grégoire XIV est-elle la même que celle de Grégoire VII ou d'Innocent III ? La monarchie espagnole est-elle aujourd'hui ce qu'elle était sous Charles-Quint et Philippe II ?

J'agrandis peut-être le cercle de la question, mais je ne crois pas sortir de son esprit. A quoi bon établir qu'une nation doit périr sans croyances, si on lui laisse ignorer la croyance qui peut la faire vivre, si on ne lui enseigne la manière de bien l'entendre ? Pour qu'un malade puisse guérir, il ne suffit pas de signaler le mal, il faut prescrire le remède, il faut indiquer la manière de le prendre.

dre les hommes vertueux. La vertu est l'œuvre de la conscience, qui, à son tour, est dirigée par un sentiment intérieur, résultat lui-même d'un principe primitif, Dieu.

Mais si les lois n'ont de force que pour punir les actes patens et prouvés, comme le méchant qui tend à les enfreindre fait concourir l'astuce et le mystère à l'exécution de ses coupables projets, il s'ensuivrait qu'une grande partie de ses actions criminelles, de ses actes dangereux au repos de la société, échapperaient à la répression, si la loi ne trouvait dans la conscience individuelle un auxiliaire puissant et efficace, qui supplée à son insuffisance, qui fait son œuvre dans le cœur lorsque la loi ne peut plus faire la sienne sur l'action. La conscience alors, si elle est suffisamment éclairée par la foi, montre à l'homme que son instinct ou son intérêt pousse au mal, à côté du châtiment de la loi auquel il lui est quelquefois possible d'échapper, une justice plus forte, plus redoutable, plus inflexible, dont il n'évitera pas la sentence. La religion le maintient ainsi dans le devoir, ou s'il s'en écarte, elle l'y ramène bientôt en lui faisant sentir l'aiguillon du remords.

La société a donc besoin et du secours de la loi pour imprimer la crainte du châtiment, et de l'appui de la conscience pour inspirer l'amour du devoir.

Mais la première garantie sera ou une barrière inutile, ou une ressource insuffisante. Impuissante pour prévenir tous les actes coupables, impuissante pour les punir

absolument tous, son influence se bornera tout au plus à concentrer le mal dans le cœur même qui l'a conçu. Sans cesse excité par le désir de parvenir à ses fins, retenu sans cesse par l'appréhension d'en porter la peine, l'homme n'aura ni la volonté de faire le bien ni le tems d'y penser; tout ce qu'on peut espérer de lui dans cette situation, c'est qu'il n'ose pas faire le mal.

La garantie de la conscience est bien autrement efficace. Sa puissance préventive ou vengeresse est toujours présente, toujours inévitable. Elle veille sans cesse, et dans l'intérêt de l'individu auquel elle rappelle constamment les principes du bien, et dans l'intérêt de la société qui ne puise sa force que dans l'accomplissement de tous les devoirs individuels.

Mais enlevez à la conscience la direction salutaire du sentiment religieux, livrez-la à ses inspirations naturelles, et bientôt elle ne connaîtra d'autre impulsion que ses désirs, d'autre règle que ses penchans. Par une loi de sa disposition naturelle, elle tendra à combattre tout ce qui pourrait la contrarier, à rechercher avec ardeur tout ce qui pourrait la satisfaire. Alors pour elle, les principes ne seront plus que les faits, le droit que le privilége de la force, la générosité que la satisfaction du *moi;* pour elle, plus de lois, car leur action doit lui tracer des limites qu'elle ne veut pas reconnaître; plus de société, car elle n'existe qu'au prix de faire céder les prétentions de chacun devant les intérêts de tous.

Dès-lors, lutte sourde et persévérante dont le dénoûment sera ou les licences de l'anarchie, ou le silence de la servitude.

Quoi ! au sein des peuplades africaines les plus sauvages et les plus barbares, où la volonté de la loi n'est jamais que la volonté du maître, où le droit du plus fort est toujours le droit le plus légitime, le principe conservateur de l'association repose sur des croyances superstitieuses *, il est vrai, mais cependant réelles, et les peuples policés, dont l'état social se complique de tant de questions irritantes, au sein desquels l'inégalité des conditions et des fortunes est une cause incessante de rivalités et de convoitises, croiraient pouvoir se passer de convictions profondes et sévères, de nature à éclairer et épurer la conscience publique ! Mais que deviendrait l'exécution des lois sans leur appui et leur influence ? Quel pouvoir serait assez fort pour retenir chacun dans la limite de ses devoirs, pour prévenir tous les citoyens contre une injuste spoliation de leurs droits, pour empêcher que le témoin ne se livre au parjure, que le magistrat ne fasse marché de la justice, que le juré ne prostitue sa conscience aux passions de la multitude, aux exigences de l'esprit de parti, à la corruption du pouvoir ? Où chercher, où trouver des

* N'ont-elles pas leurs amulettes et leurs fétiches ? Leur crédulité ne les attache-t-elles pas aux jongleurs qui leur promettent la pluie ou la santé ? Souvent ne livrent-elles pas leurs enfans au prêtre qui les immole à ses divinités grossières ?

garanties, sinon dans le sentiment religieux, sinon dans la croyance que chacun pense et agit en la présence d'un Dieu qui sonde les cœurs, qui connaît toutes les actions, qui n'ignore aucun de leurs ressorts les plus secrets, et qui, un jour, demandera qu'on lui en rende compte ?

Ce n'est pas seulement dans l'intérêt de l'exécution matérielle des lois que la religion est nécessaire ; elle l'est surtout pour leur prêter l'appui moral qui fait leur première puissance.

Les lois qui, comme nous l'avons déjà vu, ne peuvent rien sur les sentimens, reçoivent au contraire de l'opinion une influence salutaire ou pernicieuse, suivant que cette opinion obéit à des règles morales sûres et sévères, ou que ses principes sont à cet égard confus et relâchés.

Dans le premier cas, la législation contenant le germe du bien rendra facile l'action du pouvoir, que toutes les volontés seconderont à l'envi. Les notions du vrai et du juste étant bien arrêtées et connues, et leur application n'en étant pas contredite par les habitudes, il y aura unité de vues, ensemble d'efforts, émulation unanime pour atteindre un même but. Alors un homme juste pourra s'écrier dans une assemblée publique : « Citoyens, ce pro- » jet est utile, mais il est injuste. » Et pas une voix ne s'élèvera pour en appeler du jugement d'Aristide, pour demander que les intérêts de la république soient préférés à ceux de la justice.

Dans le second cas, si les croyances de tout un peuple

se sont affaiblies, alors ou le pouvoir pénétrant le danger voudra l'arrêter et faire revivre les anciennes habitudes, ou s'imprégnant de la corruption générale il l'infiltrera à son tour dans les lois.

Pour obtenir le premier résultat, il s'épuisera en efforts stériles; la main la plus ferme, les pouvoirs les mieux combinés trouveront une barrière infranchissable dans le relâchement général. « Quand Sylla voulut rendre à » Rome la liberté, elle ne put plus la recevoir, elle » n'avait qu'un faible reste de vertu*. » 150 ans après Aristide, de quel retour vers leur ancienne austérité morale auraient pu être capables ces Athéniens, qui firent une loi pour punir de mort celui qui proposerait de convertir aux usages de la guerre l'argent destiné pour les théâtres?

Mais le second résultat sera plus facile à atteindre. Opinions, lois, pouvoirs, tout se trouvant au même niveau de démoralisation, il n'y aura que de faibles obstacles à franchir pour arriver, d'une part, au plus dur despotisme, pour tomber, de l'autre, dans la plus épouvantable anarchie. Alors, le régime de la terreur pourra, sur les débris d'un passé que l'incrédulité a battu en ruines, organiser son code de sang et de destruction au milieu d'une nation, dont une fraction deviendra ses complices, dont la majorité, manquant de l'énergie morale nécessaire pour arrêter tant de débordemens, deviendra ses victimes.

* Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. 3, ch. 52.

C'est qu'il ne suffit pas u pouvoir qui veut prévenir ou arrêter l'affaiblissement des croyances conservatrices, d'avoir la volonté de le faire; c'est qu'il ne suffit pas à la société de concentrer dans la minorité les mauvais desseins et les idées subversives; c'est qu'il ne suffit pas à la majorité de chercher à les neutraliser en ne leur opposant qu'une force d'inertie. Il faut que la généralité des citoyens ait des convictions assez vives pour les combattre à outrance, et qu'animée de principes plus salutaires elle sente le besoin de les répandre et de les faire prédominer.

Mais, pour déraciner des habitudes d'une nation la dissipation, la frivolité et l'égoïsme, il faut un levier autrement puissant que celui de la force matérielle; c'est une arme qui comprime quelquefois, mais pour un instant, mais qui laisse le feu couver sous la cendre. A la religion seule il est donné de contenir tout à la fois et de corriger; à la main puissante de Dieu est uniquement réservé le pouvoir de maintenir et de relever la véritable morale publique, dont l'influence, pénétrant dans les cœurs et réagissant dans les institutions, domine tous les événemens et en fait concourir toutes les circonstances au bonheur individuel et au bien général.

Il serait inutile d'insister plus long-tems sur ces vérités que confirment la philosophie et l'histoire, et qui se résument ainsi : Sans lois, point de société possible ; sans mœurs, point de lois efficaces; sans croyances religieuses, point de mœurs salutaires ; partant, point de société sans croyances religieuses.

Mais tout arbre ne porte pas de bons fruits ; de même, il n'est pas donné à toute croyance d'accomplir cette mission de progrès moral. C'est ce que je vais maintenant examiner.

2°. UNE NATION NE SAURAIT POSSÉDER DES ÉLÉMENS SUFFISANS DE CONSERVATION, SI SES CROYANCES SONT EN DEHORS DU PRINCIPE CHRÉTIEN.

Un esprit profond et judicieux, analysant les principes des divers modes de gouvernement, établit que la *crainte* est l'élément du despotisme ; l'*honneur* et la fortune, le ressort de la monarchie ; la *vertu* et la pauvreté, l'âme de la république. Mais, en étudiant les phases diverses de l'histoire des peuples, son génie a dû voir que tous ces principes abandonnés à leurs seules forces et privés de l'appui de la vérité chrétienne, ne pouvaient produire qu'une grandeur momentanée, qu'une existence passagère. Aussi arrive-t-il à ces conclusions : « Comme le principe du » gouvernement despotique est la crainte, le but en est » la tranquillité ; mais ce n'est point une paix, c'est le » silence de ces villes que l'ennemi est près d'occuper *. » Tout ceci mène à une réflexion, les républiques finis- » sent par le luxe, les monarchies par la pauvreté **. »

* Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. 5, ch. 14.
** Ibid. ibid. liv. 7, ch. 4.

Comment pourrait-il en être autrement ? Sous tel gouvernement que ce soit, la *crainte* sera un frein inutile auquel le méchant se promettra toujours de se soustraire. Le pouvoir aura beau inventer des tortures, dresser des tables de proscription, mettre l'échafaud en permanence, dépouiller la justice de ses garanties et de ses formes; il aura beau inscrire dans les lois des mesures de conservation et d'énergie, créer à côté de lui des pouvoirs nouveaux, publics ou occultes, qui le secondent, faire trembler les magistrats devant les éphores comme à Lacédémone, les sénateurs devant les inquisiteurs d'état comme à Venise, suspendre toutes les libertés et proclamer la dictature comme à Rome, organiser la pire de toutes les tyrannies comme aux beaux jours de la république une et indivisible; efforts impuissans ! terreur inutile ! Les lois les plus sanguinaires, les châtimens les plus atroces, les mains les plus habiles, n'arrêteront pas d'un instant la décadence des mœurs ni la ruine de l'état.

L'*honneur* politique n'offrira pas à la société plus de garantie que la crainte, pris en dehors du principe chrétien. L'honneur ne sera-t-il pas le préjugé de chaque condition et de chaque personne ? Chacun ne voudra-t-il pas l'entendre suivant son ambition et son intérêt ? Son acception ne variera-t-elle point suivant les tems et les lieux ? Qu'on demande à nos jeunes Françaises si l'honneur est le même pour elles que pour les filles de Sparte dansant toutes nues sur le mont Taygète ? et, à nos veuves, si, à

l'exemple des femmes indiennes, elles aspirent à l'honneur de se brûler vivantes sur le bûcher de leurs maris? Aujourd'hui surtout que l'aveuglement de l'esprit de parti a confondu tous les principes, ce qui est un honneur aux yeux de quelques-uns ne devient-il pas une lâcheté pour quelques autres? Ce qu'une opinion exalte comme un fait glorieux, une autre le flétrit comme un crime; le fanatisme politique transforme quelquefois la révolte en devoir et l'assassinat en martyre. Tant de confusions sur la manière d'entendre l'honneur pourrait-il être autre chose qu'un germe fecond de perturbations et de désordres?

Ainsi de la *vertu*, mot vague, sans règles fixes, parce qu'elle est sans base fondamentale, tant qu'elle n'a point une sanction supérieure, création de l'homme qui se prête à toutes ses erreurs et à tous ses préjugés. Qui nous donnera la définition de la vertu? La chercherons-nous dans le cynisme de Diogène, dans la mollesse du philosophe épicurien, ou bien dans l'orgueil menteur du disciple de Zénon? la trouverons-nous dans la république pure de Platon, autorisant la communauté des femmes, l'exposition des enfans mal conformés, et jusque la délation dans l'intérêt de l'état, ou bien encore dans les lois de Lycurgue sacrifiant aux habitudes guerrières les lois de l'humanité et de la pudeur? la placerons-nous enfin dans le parricide de Brutus, ou dans le suicide de Caton? « Plaisante justice, s'écrie Pascal, qu'une rivière ou une

» montagne borne ! Vérité en-deçà des Pyrénées, erreur » au-delà *. »

Ces contradictions sont dans la nature même des choses; ce qui devrait surprendre, ce serait qu'il en fût autrement. Il n'existe et il ne peut exister qu'une *crainte* efficace, la crainte de Dieu, qu'un seul *honneur* vrai, qu'une seule *vertu* réelle, l'honneur et la vertu qui émanent du sentiment de l'amour et de la présence de Dieu, et qu'on n'apprend à connaître que dans la religion qu'il a lui-même révélée. En politique, il n'existe de tranquillité possible qu'à la condition d'un pouvoir qui domine et dirige; en morale, il est impossible de s'entendre sans la faire découler d'un principe commun et reconnu; et si la religion est la source de la morale, pourrait-on espérer en trouver les caractères hors de la seule vérité primitive et supérieure, Dieu?

Hors de là, la saine raison se perdra dans un labyrinthe profond de contradictions et de doutes, non-seulement pour chercher les attributs de la morale, mais surtout pour en connaître le principe et la fin. C'est ici que les inspirations de la sagesse purement humaine multiplient des systèmes qui se heurtent et se repoussent.

Platon placera le principe moral dans une intention intérieure; Aristote le cherchera, au contraire, dans la sensibilité produite par l'impression des objets extérieurs;

* Pascal, *Pensées*, 1re part. art. 6, no 8.

les rhéteurs du bas-empire et les ergoteurs du moyen-âge en feront perdre les traces dans les arguties d'une scolastique subtile et nébuleuse. Des philosophes plus modernes découvriront l'existence d'un nouveau sens moral; Locke niera les sentimens moraux innés; le sceptique Hume pensera que la raison seule nous donne la connaissance du vrai et du faux, le sentiment de ce qui est vertu ou vice; qui du spiritualisme, qui du sensualisme, qui de l'utilitarisme, réduisant le devoir à ce que prescrit l'intérêt et à ce que commande l'utile; qui du système de Gall, n'en faisant qu'une question d'organisation cérébrale. Ici, on pensera que la morale n'est que la conscience du genre humain, d'où il faudrait conclure que les nations barbares ne font pas partie du genre humain, ce qui est absurde, ou que la morale du sauvage est la même que celle de l'homme civilisé, ce qui n'est pas vrai; là, on soutiendra que la morale n'est qu'un effet de la civilisation, et l'on en cherchera la solution dans une belle théorie d'économie sociale. Enfin, le plus grand nombre se rattacheront, comme à une planche de salut après le naufrage, à cette maxime qui convient à l'égoïsme aussi bien qu'à la vertu : *Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qui te fût fait à toi-même.*

Suivant une règle plus invariable, parce qu'elle part d'une source plus pure et plus intelligente des besoins et des faiblesses du cœur humain, le philosophe chrétien dira, au contraire : « Travaillons à bien penser, voilà le principe

» de la morale *. » Ces paroles, dans la bouche de Pascal, cachent un sens vrai et profond. Il ne dit pas: « Travaillons » à bien agir, » parce que l'expérience lui a appris que les actions ne sont pas toujours la représentation fidèle du sentiment, qu'un acte de vertu est souvent l'œuvre d'un homme qui en manque, mais qui aspire à faire croire qu'il en est pénétré, et que la morale qui repose sur des idées de gloire peut bien être celle du paganisme, mais ne sera jamais celle de l'évangile. En travaillant à bien penser au contraire, on s'astreint à se replier constamment sur soi-même, à ne pas s'étourdir sur la cause déterminante de ses actes, à reconnaître combien il y a au fond du cœur de misères et de faiblesses; on apprend alors à sentir combien peu on mérite les applaudissemens des hommes, ou du moins combien peu ils méritent qu'on les recherche, puisque l'application en est si rarement juste. De cet examen attentif, de cette vigilance constante, de ce travail intérieur et consciencieux, toujours dirigé par le sentiment de la présence permanente du Dieu qui aime et qui juge, doit naître une harmonie plus parfaite entre le cœur et la vie, entre le devoir et l'action.

Il ne faut rien moins que cette morale pure et élevée pour étouffer dans le cœur tant de passions qui y germent, et dont les fruits impurs débordent dans la société pour l'agiter et la troubler sans cesse. Elle est nécessaire pour

* Pascal, *Pensées*, 1re part. art. 4, no 6.

que chaque chose reste à sa place et ne se montre que pour ce qu'elle est et ce qu'elle vaut, pour que l'ambition ne se cache point sous le masque du patriotisme, l'amour de la célébrité sous le voile de la philantropie, le fanatisme sous le manteau de la religion, pour que les nobles pensées, les inspirations généreuses, élémens d'une société calme et prospère, ne disparaissent point devant ce froid égoïsme qui la dessèche et la ronge.

Mais, en présence de tant de doctrines contraires, dont pas une, fût-elle la moins imparfaite, ne présente sa codification morale, dont aucune, offrît-elle le corps de préceptes moraux le plus complet, ne pourrait l'appuyer d'ailleurs de la preuve préalablement nécessaire d'une sanction supérieure, à quelle croyance aurons-nous recours pour en faire découler cette morale bienfaisante et sublime qui, tenant sans cesse la conscience en éveil, lui montre toujours le devoir à côté du droit, et lui prescrit l'accomplissement de ce devoir, non comme une obligation et un fardeau, mais comme un sujet d'amour et une preuve de foi ; qui, prenant toutes les sociétés sous son égide, imprime à toutes un mouvement de progrès avec un esprit de conservation, active la civilisation en épurant ses tendances et convie l'humanité entière à la vie et à la paix, en répondant à ses besoins les plus intimes, sans que la généralité de son application nuise à l'austérité de ses préceptes ?

Cette solution est le triomphe de la foi chrétienne. Sans

elle, les nations peuvent avancer d'un pas plus ou moins rapide dans les voies du progrès matériel ; mais, parvenues au plus haut point de la grandeur, elles se laisseront, par une loi inévitable des faiblesses du cœur humain, énerver par la dissipation et le luxe, elles verront leurs croyances s'affaiblir et leurs mœurs se corrompre. Alors, pour elles, la décadence et la mort. C'est là l'histoire de tous les anciens peuples.

Certes, il y avait des croyances parmi eux, croyances fondées, il est vrai, sur un principe faux, mais qui n'en étaient ni moins réelles, ni moins profondes ; mais qui, depuis le simple citoyen jusqu'au chef de l'état, étaient vénérées et pratiquées ; mais qui faisaient mouvoir ou arrêtaient les masses au signe d'un prêtre ou à la voix d'un oracle. Pour rendre les lois plus puissantes, leurs législateurs leur font croire qu'ils les tiennent de l'inspiration des dieux. Les images de ces dieux sont exposées sur les places publiques. Chaque événement important est signalé par des cérémonies religieuses, par des sacrifices, par l'avis préalable des oracles. On accroit sans mesure comme sans pudeur le nombre des divinités. La fière Lacédémone élève un autel à la peur. Rome ne craint pas d'en dresser en l'honneur des passions les plus viles et les plus dégoûtantes.

A ces convictions profondes et générales, les nations anciennes joignaient encore d'autres élémens de conservation. Leur religion, favorisant les penchans naturels, s'adaptait

parfaitement à l'éducation qu'on donnait à la jeunesse, et qui n'avait pour objet que d'exciter en elle l'amour de la gloire et l'exaltation du patriotisme. Tout concourait à ce but, caractère des croyances, système d'éducation, habitudes de la famille, vie politique, jeux publics. Cet amour de la patrie était poussé jusqu'au fanatisme et ne pouvait que donner plus de prépondérance et d'énergie à l'action du pouvoir*. D'autres principes de force se trouvaient encore dans le respect que les citoyens avaient pour les lois, pour les magistrats, pour les pouvoirs de l'état; dans la considération et l'influence dont jouissait la vieillesse, magistrature morale dont les prudens avis calmaient la fougue impatience de la jeunesse, qui toujours ambitionnait ses suffrages et suivait ses conseils; mais principalement dans la puissance paternelle, véritable despotisme domestique, dont la forte organisation et les pouvoirs étendus étaient un contre-poids utile à l'extrême liberté politique qui régnait dans l'état. Rome s'en servit avec avantage au tems de sa plus grande corruption**.

Mais toutes ces convictions portaient avec elles un germe

* Dans notre révolution française, nous avons vu ce que cet enthousiasme patriotique peut produire; il a pu accomplir de grandes choses et soutenir, de son poids seul, un gouvernement tyrannique, alors que les temples étaient déserts, les prêtres proscrits, alors qu'on ne reconnaissait d'autre culte que celui de la raison et d'autre divinité que les déesses de la liberté.

** On peut lire dans Salluste, *de bello Cat.*, un exemple frappant de ce que j'avance. Aulus Fabrius, qui s'était mis en chemin pour aller joindre Catilina, obéit sans hésiter à la voix de son père, qui le rappelle et le fait mourir.

de corruption et de mort. Avec l'accroissement de la puissance et de la richesse, paraît bientôt celui du luxe et des jouissances. Comment les citoyens ne s'abandonneraient-ils pas sans retenue à toutes les passions qu'il leur devient possible de satisfaire, lorsque leurs dieux ne sont eux-mêmes que la personnification de leurs appétits grossiers ? Il faut nécessairement alors que cette satisfaction impure et dissolvante frappe la société au cœur, qu'elle empoisonne les sources de sa vie ; il faut qu'elle dégénère et qu'elle succombe.

Il ne suffit donc pas à une nation, pour se conserver, d'avoir des croyances positives, ni de trouver dans ces croyances quelques véhicules puissans de prospérité, ni d'y puiser quelques parcelles de morale, si ces croyances se plient d'ailleurs aux désirs immodérés du cœur au lieu de les retenir et de les diriger vers le bien, si les préceptes moraux qu'elles renferment, ne s'appliquant qu'à certaines obligations de la vie, qu'à certaines positions de la société, viennent se briser stériles devant les conséquences fatales de la généralité de leurs maximes.

Il faut de plus à la société qu'à l'énergie de ses croyances se joigne la vérité de leur nature ; qu'elles forment un tout complet, sans imperfection dans la moindre de ses parties ; qu'elles condamnent sans pitié tout ce qui ne tendrait pas à accomplir le bien, tout ce qui ne tendrait pas à anéantir le mal ; qu'elles poursuivent ce but de moralisation sur le sentiment comme sur l'action, dans les jours de

calme comme dans les jours de crise, dans les tems de détresse comme dans la prospérité, et qu'enfin, comme il n'est donné qu'au seul christianisme de le faire, elles soient toujours, partout et chez tous, un point de départ pour l'amélioration, un tems d'arrêt pour l'abus.

Ils se tromperaient fort, les hommes qui croiraient pouvoir suppléer à l'absence de ces croyances régénératrices par une meilleure organisation sociale, et puiser la force morale qui manque à la société dans un plus grand développement de son bien-être matériel. Dans la plupart de nos états modernes, l'aisance et la moralité des peuples n'ont pas toujours suivi le mouvement ascendant de leur civilisation et de leur industrie. Chez nous, depuis un demi-siècle, le progrès a ravivé tous les élémens de la richesse nationale, et cependant le désordre moral semble augmenter de jour en jour, témoin le nombre incessamment croissant des naissances illégitimes et des suicides; le paupérisme est devenu la plaie des pays les plus avancés en richesses industrielles *.

Aux moyens d'augmenter ses jouissances, il faut encore, aux nations comme aux individus, savoir joindre les moyens de bien jouir. Or, cette science ne se trouve pas partout

* On peut lire des renseignemens instructifs et curieux à cet égard, dans un ouvrage qui a paru en 1835, et qui a été publié par la Société française de statistique universelle; il a pour titre: *Statistique générale et raisonnée de la civilisation européenne*, par M. SCHŒN, docteur en droit et en philosophie, professeur à l'Université de Breslau.

où n'existe pas la misère. Elle n'est pas toujours le fruit du travail. L'enquête commerciale de 1834 en est un témoignage irrécusable. Nous y avons entendu des fabricans déclarer que le salaire de l'ouvrier n'influe ni sur sa moralité, ni sur son aisance; que dans leurs ateliers, cette moralité était en raison inverse du taux de ce salaire; que les ouvriers qui gagnaient le plus par jour, étaient ceux qui faisaient le plus de folles dépenses, se livraient à plus d'excès, étaient les moins assidus au travail, et se trouvaient en définitive les plus malheureux.

Ainsi, qu'on multiplie les prodiges de la vapeur, que le pays soit sillonné dans tous les sens de routes, de canaux, de chemins de fer, qu'il se couvre d'usines et de manufactures, qu'on parvienne à réaliser le beau rêve de la hiérarchie du travail, à créer de nouveaux moyens de production, de nouvelles voies d'échange et de consommation, qu'enfin le progrès matériel s'opère sous toutes les formes et au profit de tous : ce sera bien, mais ce ne sera pas assez. Loin d'y puiser des moyens de force et de stabilité, la société n'y trouvera qu'un foyer de malaise, de tiraillemens et de désordres, si, pour prévenir l'abus des jouissances quand la prospérité règne, ou arrêter les conséquences du malaise lorsqu'un événement imprévu suspend le cours de cette prospérité, elle ne trouve constamment dans la morale publique un auxiliaire assez énergique pour faire vibrer dans tous les cœurs les inspirations du devoir, assez puissant pour les rallier à sa voix. Et cet auxiliaire actif et

nécessaire, où le trouverait-elle, sinon dans la foi chrétienne, qui, seule étant l'expression de la vérité, convient seule à tous les hommes, à toutes les situations, à tous les états, quelle qu'en soit la forme, à quelque degré de civilisation et de position matérielle qu'ils se trouvent; aux pays les plus pauvres pour y maintenir la paix et y porter l'espérance, témoin l'Irlande, où le peuple est plongé dans la dernière misère et où une foi profonde et vivace assure l'obéissance aux lois, qui, par le seul effet de l'influence morale des idées dissidentes, se dépouillent chaque jour de ce qu'elles ont d'intolérant et d'injuste, comme aux pays les plus florissans pour les préserver des effets dangereux de la dissipation, en leur enseignant à faire un emploi utile des richesses, témoins les Etats-Unis, où cette foi est devenue l'animation de la vie de tout un peuple, et où, suivant un écrivain, nulle part l'industrie humaine n'est parvenue à réaliser de plus gigantesques conceptions.

Ainsi, unité d'acceptions sur les principes fondamentaux des croyances, nécessité de leur sanction par une vérité supérieure, perfection de leurs doctrines morales, énergie de leur influence tout à la fois progressive et conservatrice, universalité de leur application, tels sont les élémens essentiels de la religion, à la possession de laquelle est attachée celle de la paix et de la sécurité; tels sont aussi les caractères exclusifs de la religion chrétienne, parce qu'elle est exclusivement l'œuvre parfaite et infaillible du

seul et vrai Dieu, principe absolu de tout bien, fin nécessaire de tout bonheur.

Pour démontrer dans toute sa force la vérité de cette induction, je devrais faire ressortir ici l'influence vivante du christianisme sur les devoirs sociaux les plus importans; mais comme l'accomplissement plus ou moins complet de ces devoirs dépend de l'étendue plus ou moins parfaite de cette foi, les développemens auxquels je pourrais me livrer à cet égard rentrent nécessairement dans l'examen de ma troisième proposition.

3°. UNE NATION NE PEUT TROUVER DES ÉLÉMENS DE CONSERVATION, QUE DANS LE CHRISTIANISME SAINEMENT COMPRIS ET FRANCHEMENT PRATIQUÉ.

De même qu'il n'est pas donné à toute croyance de procurer des garanties de stabilité, de même il n'est pas donné de les produire à toute manière d'entendre et de professer le christianisme.

Il s'agit ici, en effet, d'une question trop sérieuse sur une matière trop grave, dont la solution peut entraîner des conséquences trop importantes, pour qu'en faveur du nom on puisse se passer de la chose, pour que l'apparence tienne suffisamment lieu de la réalité. Quand on établit la nécessité de la religion, c'est d'une religion positive

et non pas idéale qu'on entend parler ; quand on démontre la nécessité d'une croyance positive, ce n'est pas un vain formalisme qu'on demande. Il y a loin de l'incrédulité à la superstition, et de celle-ci à une stérile religiosité. Lorsqu'on part de points aussi opposés, il ne serait guère possible d'arriver au but, qu'on ne peut atteindre qu'au moyen d'une foi éclairée, saine et vivante.

Aussi, lorsqu'on demande comment, après dix-huit siècles d'existence, cette foi n'a pas accompli son œuvre de régénération morale, comment la société en est encore à en espérer les heureuses conséquences, il doit suffire de répondre que, renfermant le corps de préceptes moraux le plus complet et faisant de l'accomplissement du moindre de ses préceptes la condition de la jouissance de ses bienfaits, la responsabilité de cette attente longue et désespérante retombe, non sur la foi qui prescrit le devoir et enseigne à le remplir, mais sur l'humanité elle-même, qui, détournant les yeux et s'aveuglant sur ses destinées, ne veut pas connaître ce devoir ou se refuse à s'y soumettre.

Oui, la société a sous la main et depuis long-tems le baume qui peut guérir toutes ses plaies ; oui, depuis long-tems elle est mise en demeure d'user de ce remède infaillible. Mais il ne lui suffit pas de savoir où trouver ce qui lui manque, il lui importe surtout de pratiquer ce qui lui convient ; ce n'est pas assez de posséder la connaissance du devoir, c'est son accomplissement qui est nécessaire. Or, combien ne s'est-il pas écoulé de siècles,

durant lesquels la connaissance des vérités chrétiennes a été obscurcie par l'ambition des hommes qui s'en étaient fait un moyen de domination ? Les masses croyaient ; elles faisaient plus que de croire, elles pratiquaient aussi. Mais une foi ignorante et aveugle en une croyance défigurée peut-elle réaliser le même bien qu'une foi intelligente et volontaire en une croyance vive et pure ? Ce n'est pas lorsque le ciel est couvert de nuages que le soleil peut paraître dans tout son éclat et envoyer à la terre les rayons qui la fécondent.

De nos jours, la connaissance de ces vérités est peut-être plus éclairée, mais l'application en est devenue bien plus restreinte. Chez le plus grand nombre, la religion n'est qu'un vain simulacre. Elle n'est pas, sans doute, l'objet des railleries et des attaques d'une philosophie légère et trompeuse ; on ne se fait, sans doute, plus un honneur de ne pas croire ; la société sent bien le besoin de se rattacher à quelque chose ; une réaction marquée l'entraîne vers le sentiment religieux ; la presse gémit sous le poids des ouvrages qui en proclament l'excellence et la nécessité ; les temples suffisent à peine à contenir la foule qui s'y précipite pour entendre la voix des prédicateurs. Une conviction profonde est-elle l'âme de ce besoin nouveau ? Une réforme morale commence-t-elle à en devenir le fruit ? L'élément religieux, dont le mouvement déborde de toutes parts, n'existe-t-il pas seulement à la surface, mais pénètre-t-il dans les entrailles de l'humanité pour

donner un cours plus normal à ses habitudes ? Non ! à part une minorité presque imperceptible au milieu de la foule, la lumière évangélique ne projette qu'une lueur faible et vacillante. La religion n'est qu'une affaire de formes, un hommage des lèvres, un culte de l'imagination, un vague assentiment de l'esprit.

La vue de la faiblesse de l'édifice social, qui résiste à peine au choc des passions qui l'assiégent de toutes parts, fait considérer généralement la religion comme un moyen d'ordre et de conservation ; on la soutient moins par conviction que par intérêt, tout juste ce qu'il en faut pour que les masses, qu'on redoute, trouvent dans ses enseignemens un frein qui les arrête, et pour que, sous son abri, on puisse à son aise et sans danger continuer à entretenir ses petites passions et à vivre dans cette atmosphère de la vie du monde, qui, aux yeux purs de la foi, n'est qu'une incessante immoralité. Imprudens ! ne voyez-vous pas que ces masses que vous prétendez instruire et diriger, vous les démoralisez de plus en plus? qu'elles observent vos démarches et se modèlent sur vos actions? qu'après avoir sucé, à votre exemple, le poison funeste de l'incrédulité, progressé comme vous dans l'abus des jouissances qui créent pour elles de nouveaux besoins qu'elles ne pourront bientôt plus satisfaire, et suivi l'impulsion que vous leur avez donnée dans la satiété des positions acquises et dans l'amour du changement, elles apprennent enfin de vous cette hypocrisie, la pire de toutes, qui fait de la reli-

gion une simple affaire de paroles sans cesse contredites par les actions, qui change la conviction en calcul et tend à faire passer le fond amer de la corruption du cœur sous le passeport commode de la foi? Et vous osez vous donner le titre de chrétiens! Écoutez ces paroles sévères que le Christ adressait aux Pharisiens de son tems : « Ce peuple m'honore des lèvres, mais son cœur est éloigné de moi*. » Malheur à vous, Scribes et Pharisiens hypocrites, car » vous êtes semblables aux sépulcres blanchis, qui paraissent beaux par dehors, mais qui au dedans sont pleins » d'ossemens de morts et de toutes sortes d'ordures**. » Tous ceux qui me disent : seigneur, seigneur, n'entreront pas dans le royaume des cieux, mais celui qui fait » la volonté de mon père qui est aux cieux***. »

C'est que la vraie foi est exigeante et jalouse. Elle n'admet ni concession, ni partage ; ses enseignemens repoussent toute transaction avec ceux du monde, tout accommodement avec les passions du cœur. Croire et pratiquer, ou ne pas croire, telle est l'alternative qu'elle présente. Mais les hommes croient pouvoir se contenter d'une foi mitigée, d'une religion accommodante et facile : ils veulent tout à la fois servir *Dieu et Mammon*. Leur inconséquence les place ainsi sur une pente dangereuse et inévitable,

* Mathieu, ch. 15, v. 18.
** Ibid. ch. 23, v. 27.
*** Ibid. ch. 7, v. 21.

qui, de l'oubli de l'austérité de la loi divine, les entraine dans celui de l'austérité de la loi morale, et de celui-ci dans le relâchement de leurs devoirs sociaux.

La morale a aujourd'hui ses journaux, ses associations, ses écoles. Les mots de vertu, d'honneur, de désintéressement, sont dans toutes les bouches. Partout se font entendre les plus belles maximes, les préceptes les plus édifians; la flétrissure de l'opinion est une menace suspendue sur la tête de celui qui chercherait à les enfreindre; les protestations de dévoûment, les démonstrations de philantropie sont devenues choses fort ordinaires. Mais qu'y a-t-il de plus réel au fond de toutes ces déclamations? Un défaut de sincérité, un vain amour de l'estime du monde, une vertu qui s'exerce autant qu'il en faut pour éblouir et être applaudie, un honneur qui se pose en public et se prostitue en secret, une générosité qui fait défaut toutes les fois qu'elle croit pouvoir le faire sans encourir le blâme, un manque de loyauté qui entretient les méfiances, un égoïsme enfin qui empoisonne toutes les relations et pervertit la morale publique. Ne pourrait-on pas appliquer à la société actuelle ces paroles du prophète : « Chacun a la » paix dans sa bouche avec son intime ami, mais dans son » intérieur il lui dresse des embûches*; » ne pourrait-elle pas se reconnaître à ce portrait tracé, il y a dix-huit cents ans par l'apôtre : « les hommes seront amateurs d'eux-

* Jérémie, ch. 9 v. 8.

» mêmes, avares, vains, orgueilleux, médisans, déso-
» béissans à leurs pères et à leurs mères, ingrats, pro-
» fanes, sans affection naturelle, sans fidélité*.....? »

Aussi, quelle confusion ne voyons-nous pas sur les notions du vrai et du juste, sur les caractères du devoir, sur les convictions les plus sacrées. Pour n'en citer qu'un exemple, qu'est devenue la religion du serment? N'a-t-on pas appliqué au serment politique la théorie des restrictions mentales? Par cette inconséquence déplorable qui, la veille, le faisait considérer comme ne pouvant s'allier avec les scrupules de la conscience, et qui, le lendemain, le déclarait parfaitement compatible avec sa liberté pourvu qu'il ne fût obligatoire, dans la pensée de son auteur, que pendant tout le tems et pour l'acte seul à raison duquel il le prêtait, n'a-t-on pas enlevé au serment judiciaire une partie du respect qu'il doit inspirer et de l'appui qu'on doit en attendre? Ce n'est pas impunément qu'on se fait un jeu des choses les plus saintes. La conscience, une fois ébranlée, s'habitue bien vite à tous ces accommodemens qui la dégagent de ses freins et la mettent à l'aise. Mais il faut qu'elle en porte la peine; car, dans cette pente où une première négligence l'entraîne, entre le bord et l'abîme il n'y a qu'un pas. La presse et l'opinion publique se rendent bientôt complices de cette morale facile. Comment, après tant d'erreurs déplorables, dont les auteurs n'ont certainement

* 2 Tim. ch. 3, v. 2, 3, 4.

pas prévu les conséquences, s'étonner du plus grand scandale moral qui pouvait affliger notre époque, en entendant des décisions de jurys, rendues sous la foi du serment, proclamées à la face du monde, par les uns comme des actes de conscience, par les autres comme des actes de parjure*.

En politique, même contradiction, mêmes inconséquences, mêmes lâchetés. Quoi de plus commun que d'entendre répéter en cette matière les principes les plus rationnels et les plus sains? C'est à qui signalera les lacunes et les imperfections des lois; c'est à qui exposera ses idées pour démontrer la nécessité et demander la réalisation du droit; c'est à qui tracera les plus belles règles de conduite politique, et infligera le stigmate de réprobation le plus accablant soit sur le pouvoir qui fausse ce droit, soit sur le magistrat qui le viole, soit sur le citoyen qui en dévie. Eh bien! qu'y a-t-il au fond de toutes ces phrases retentissantes? Chacun va-t-il s'empresser de pratiquer autour de soi, dans la sphère de ses actions et dans l'application des moindres choses, ces belles théories qu'il expose pour la direction des choses publiques? Y a-t-il concours empressé pour prêter au pouvoir cette influence morale qui,

* Je fais ici allusion à la décision du jury de Strasbourg, dans l'affaire des complices du prince Louis Napoléon. Il ne s'agissait là que d'un fait; comment ce fait est-il un acte de parjure aux yeux du pouvoir et un acte de civisme et de conscience aux yeux de l'opposition? Je crois bien que de part et d'autre on est de bonne foi quand on parle ainsi; mais, pour tenir ce langage, il faut que, de part et d'autre, il y ait une grande confusion sur la manière d'entendre le serment, sur les règles à suivre par la conscience.

pour le bien de tous, doit résulter du dévoûment de chacun? Non, la société est gangrénée d'individualisme; une soif insatiable de célébrité dévore la généralité de ses membres. On est excité par le besoin de faire parler de soi. C'est une réputation à établir, un nom à se créer, un amour-propre à satisfaire, coûte que coûte, quelquefois aux dépens de l'honneur du prochain, souvent au détriment de la chose publique, toujours au préjudice de sa propre tranquillité. Il faut parvenir, changer de position, paraître sur la scène du monde, et devenir ainsi religieux, moraliste, philantrope, populaire, par esprit de calcul et par vanité.

Et la société, travaillée dans tous les sens par des ambitions, des intérêts, des amours-propres qui se choquent et se combattent, perd le fruit des meilleures institutions dans ces luttes intérieures, dont l'égoïsme compose le fond et dont la source première est dans l'absence du vrai sentiment religieux. Les lois les plus parfaites sont réduites à s'effacer devant ces prétentions individuelles et à n'être plus que des lettres mortes, comme ces inscriptions magnifiques qu'on trace en beaux caractères sur le frontispice des monumens. Aussi les lois restent-elles sans force, et les magistrats sans considération. Le pouvoir, réduit à se défendre, est sans cesse détourné du but de sa mission, qui est d'améliorer le présent, de préparer l'avenir. Le respect du passé et de l'âge est éteint. L'autorité paternelle, image fidèle du pouvoir, destinée à partager ses vicissitudes, est faible et impuissante. « Le jeune

» homme aujourd'hui se croit au moins l'égal de l'homme » qui a beaucoup vécu, et long-tems avant de sortir du » collége, les enfans se savent et se déclarent au moins » les égaux de leurs pères *. » « L'humanité actuelle, » ajoute un penseur profond, accuse une duplicité dans » l'être humain; et cette duplicité, cette double tendance » vers le bien et vers le mal ne s'explique que par la » déchéance **. »

Et si, à ce tableau fidèle de notre situation, si à la réunion de tous ces élémens combustibles qui la volcanisent, nous ajoutons les besoins sans cesse croissans du luxe et de l'excès des jouissances, les causes d'instabilité et de démoralisation qu'entraîne la soif des richesses nécessaires pour répondre à tous ces besoins, nous verrons que la société actuelle est parvenue au point qui a marqué la décadence de celles qui l'ont précédée.

Mais si des convictions religieuses nous manquent, si des principes moraux sévères et arrêtés nous manquent, si l'enthousiasme politique nous manque, si, portant de tous côtés ses regards et ses espérances, la société, au milieu des écueils qui l'environnent, ne sait plus où jeter sûrement son ancre, craignons que la poursuite d'un progrès indéfini, seule croyance qui exalte aujourd'hui, ne matérialise de plus en plus la pensée et ne nous plonge

* Jouffroi, professeur à la Sorbonne, *Ubi suprà*.

** Ballanche, *Dictionnaire de la conversation*, n°. Dieu.

chaque jour davantage dans ce froid positivisme, qui apprécie le devoir sur le profit qu'il porte et n'a d'autre philosophie que celle de l'utile. Loin d'imputer à la foi chrétienne les tristes effets de la *déchéance* de l'humanité, accourons à elle pour y retrouver la réhabilitation. Elle est le seul port de salut qui reste à l'âme pour retrouver la spiritualité de ses pensées, la noblesse de ses conceptions, la générosité de ses sentimens. Reconnaissons, avec le professeur de la Sorbonne, que nous avons besoin d'un *changement moral*; mais n'espérons pas en trouver la source ailleurs que dans le retour à la foi religieuse, non à cette foi mélangée d'idées platoniciennes, comme au tems de l'école d'Alexandrie, parce que, dépouillée de son intégrité native, elle ne saurait donner les fruits doux et purs que cette intégrité seule peut produire; non à une foi travestie en puissance politique comme dans les siècles postérieurs, parce qu'en partageant les jouissances du siècle elle en contracte les faiblesses et se prive des moyens de les réformer; non à une foi se cachant presque honteuse dans l'enceinte des temples, osant à peine dire son nom et enseigner ses doctrines, comme au tems où elle était l'objet des railleries mensongères des encyclopédistes; non à une foi vague et aride comme celle de nos jours, mais bien à une foi vive, complète et pratiquée, qui soit la vie du cœur, qui devienne l'âme de la vie. Et cette foi, ainsi comprise et appliquée, portera avec elle le spécifique qui, seul, peut effacer la trace des maux

dont la vue est la cause de nos regrets et de nos craintes.

De quoi se plaint-on en effet ? De ce que les croyances ont disparu ? Mais, au lieu de déclamer contre la religion, au lieu de ne lui accorder que le culte des lèvres, qu'on se jette dans ses bras, elle nous les ouvre ; qu'on la médite, elle nous l'ordonne ; qu'on la pratique, elle nous le prescrit. Et de cette étude et de cet accomplissement, renaîtront bientôt des croyances saines et positives ; et, avec ces croyances, la morale recouvrera ses droits, et la société l'harmonie et la paix.

De ce que la société est imprégnée d'individualisme, d'un amour funeste de célébrité, d'une avidité générale de positions nouvelles ? Mais qu'on écoute encore les enseignemens de la religion ; c'est elle qui nous prêche l'humilité, l'abnégation, qui nous prescrit « de ne rien » faire par vaine gloire, de ne pas avoir une trop haute » opinion de nous-mêmes * ; de ne pas mettre sa gloire » dans les hommes ** ; de demeurer chacun dans la posi- » tion où il se trouve ***. » Qu'on pratique ces sages préceptes, et ce patriotisme hypocrite, et ce vernis de probité politique, et ce vain amour de gloire disparaîtront sans retour.

De ce que les lois, les magistrats, le pouvoir n'obtiennent pas ce respect qui constitue la force morale de l'auto-

* Rom. ch. 12, v. 3.

** 1 Cor. ch. 3, v. 21.

*** Ibid. ch. 7, v. 20.

rité ? Mais qu'on médite la doctrine chrétienne ; c'est elle qui nous dit : « Soyez donc soumis à tout ordre humain, » pour l'amour de Dieu, soit au roi, comme à celui qui » est par-dessus les autres, soit aux gouverneurs, comme » à ceux qui sont envoyés de sa part pour punir les mé- » chans et pour honorer les gens de bien *; » c'est elle qui nous montre, par l'exemple de Paul conduit devant le souverain sacrificateur Ananias et frappé, par son ordre, sur le visage, qu'on doit toujours avoir du respect pour le magistrat, même lorsqu'il s'oublie et commet une injus- tice. « Je ne savais pas, dit l'apôtre en se reprenant, » qu'il fût souverain sacrificateur ; car il est écrit : *tu ne* » *médiras* point du prince de ton peuple **; » c'est elle qui, ne voulant pas prescrire une obéissance de forme seulement, mais la faire accompagner toujours de l'exécu- tion scrupuleuse du devoir, nous dit encore que « il est » nécessaire d'être soumis, non-seulement à cause de la » punition, mais aussi à cause de la conscience ***. » Et cette obéissance, seule garantie de tout ordre durable, n'est pas restreinte à telle autorité exclusivement à telle autre, mais elle est prescrite pour tous les gouvernemens, sans exception, quelle qu'en soit la forme, quel que soit le caractère personnel de celui qui en est le chef, quel que soit le moyen employé par lui pour le devenir. C'est sous

* 1 Pierre, ch. 2, v. 13 et 14.

** Actes, ch. 2, v. 5.

*** Rom. ch. 13, v. 5.

Néron que l'apôtre recommande cette fidélité de *conscience*. Qu'on obéisse donc à ces commandemens conservateurs, et les lois reprendront leur empire, et l'anarchie ne sera plus à nos portes.

De ce que les jeunes gens n'ont aucune vénération pour la vieillesse et ne supportent qu'avec impatience le joug tutélaire de la puissance paternelle? Mais à qui la faute, sinon aux maximes d'une philosophie menteuse qui, exaltant la vertu, a semé l'incrédulité, qui, en rabaissant la foi, a proclamé la suprématie de la raison; infiltrant ses doctrines dans l'éducation donnée à la jeunesse et dans les habitudes qu'on lui offre pour modèle: de là, l'hostilité pour une religion qui prêche la modestie et l'humilité; de là, l'irrévérence pour la vieillesse, que l'âge et l'expérience rapprochent de la religion; de là, l'oubli des devoirs qu'impose la piété filiale, oubli qu'entraînent l'amour précoce et exagéré de l'indépendance, et la nécessité, pour satisfaire l'orgueil impatient de la raison, de secouer le frein de l'autorité paternelle*. A cette maladie sociale il n'est

* Montesquieu observe avec raison que les droits de la puissance paternelle doivent être d'autant plus étendus que les principes démocratiques ont pénétré davantage dans la constitution de l'état; c'est un contrepoids salutaire à la faiblesse du pouvoir. Les lois romaines avaient établi une longue minorité. Dans les états despotiques, qui possèdent d'autres moyens de force, cette disposition n'est pas nécessaire; en Turquie, la majorité est fixée à 15 ans. Nos lois n'ont peut-être pas fait au père de famille une part assez large dans les droits qu'elle lui donne sur ses enfans. Napoléon, qui avait l'instinct de ce qui pouvait offrir des moyens de conservation, s'opposa vainement, lors de la discussion du titre de la puissance paternelle,

qu'un remède possible, c'est celui qu'indique la religion, en appelant le concours du vieillard et du jeune homme, des parens comme des enfans; en prescrivant aux premiers d'inspirer le respect par leur conduite : « Que les » vieillards soient sobres, graves, prudens, sains en la » foi, en la charité et en la patience*; » en disant aux seconds : « Les cheveux blancs sont une couronne d'hon- » neur, et elle se trouvera dans la justice**; lève-toi de- » vant les cheveux blancs, et honore le vieillard, et crains » ton Dieu***; » en ordonnant aux enfans « d'honorer leurs pères et leurs mères****, » et à ceux-ci de leur donner de bons exemples, de les instruire dans l'amour et dans la pratique du bien : « Instruis le jeune enfant dès l'entrée » de sa voie : lors même qu'il sera devenu vieux, il ne s'en » retirera point*****. » Que de bonne heure on grave ces sages maximes dans le cœur des enfans, qu'on les leur rap-

à ce que les prérogatives en fussent si bornées, à ce que la majorité fût fixée à un âge aussi tendre. M. Dupayrier disait, en 1785, au parlement de Paris, en s'étayant de l'autorité de d'Aguesseau : « les familles seraient plus heureuses, les fortunes plus » assurées, les mariages plus exempts des sacriléges qui les déshonorent, si les juris- » consultes de ces derniers tems avaient été aussi sévères dans leurs maximes, aussi » jaloux de la juste autorité des pères, que les jurisconsultes romains » C'eût été un palliatif : la foi seule peut couper le mal à la racine.

* Tite, ch. 2, v. 2.

** Proverbes, ch. 16, v. 31.

*** Lévitique, ch. 19, v. 32.

**** Exode, ch. 20, v. 12.

***** Proverbes, ch. 22, v. 6.

pelle sans cesse dans le cours de la vie, qu'on leur en donne soi-même l'exemple, et la jeunesse se maintiendra dans le respect qu'elle doit à l'âge et au pouvoir paternel.

Il en est de même de tous les devoirs dont l'inobservation est le caractère dominant et la source réelle du malaise de notre époque ; et, chose remarquable ! il n'est aucun de ces préceptes moraux que la foi chrétienne n'appuie sur l'amour et la crainte de Dieu, afin d'en rendre l'application plus complète, afin que l'observation en devienne plus salutaire, afin que ce soit toujours le cœur qui agisse, et non pas seulement l'impulsion d'une cause extérieure, l'intérêt ou la vanité. Mais l'*Évangile*, s'écrie Bossuet, *est l'ennemi du genre humain* ; il fait une guerre acharnée aux passions dans lesquelles il se complait ; il exige impérieusement la pratique du bien par amour du bien même ; il montre la vanité de la gloire humaine, la folie de la sagesse du monde ; et la gloire et la vanité, qui ne veulent pas renoncer à leurs idoles, trouvent plus commode d'accuser le christianisme d'impossibilité et d'impuissance, et de dénaturer le caractère de ses doctrines en les accusant de s'opposer au progrès de la civilisation, au bonheur temporel et à la dignité de l'homme.

Ce sont là les reproches que lui adresse aujourd'hui une école qui a ses journaux et ses apôtres, enfans perdus et honteux de la doctrine St-Simonienne. Examinons quelle en est la portée, pour les réduire à leur juste valeur.

Le christianisme accusé d'impuissance !... La philoso-

phie prétendue humanitaire, « qui lance de hautes protestations contre une loi vieillie, qui entonne le cantique de la délivrance, qui cherche une immortelle harmonie d'espérance et d'amour*, » ne se doute pas que le peu de bien que recouvrent ses phrases ronflantes et vaporeuses est le don du christianisme. Ce que n'avait pu faire la philosophie tant vantée des sages et des savans de l'antiquité, il l'a opéré par la seule influence de sa morale sur les lois politiques et civiles. Tandis que le divin Platon refuse une âme à l'esclave, tandis qu'Aristote enseigne qu'il n'y a pas de vertu propre aux esclaves, tandis que le rigide Caton en entretient un grand nombre dans un but de spéculation mercantile, c'est le christianisme qui pose le dogme si fécond de l'égalité des hommes; c'est lui qui, en annonçant qu'il n'y a plus de différence entre le Juif, le Grec, le Romain et le Barbare, mais qu'*il y a un même Seigneur de tous* **, mais que *tous sont un en Christ* ***, a jeté les bases de la véritable association humanitaire, de la fraternité de la grande famille humaine; c'est lui qui a fait cesser l'état de dégradation morale de la femme et amené successivement l'abolition de l'esclavage et du servage. Et, de nos jours encore, son influence ne se fait-elle pas sentir dans les efforts qui se poursuivent contre la traite des noirs et en faveur de l'affranchissement des esclaves dans les colonies?

* Journal le *Congrès*, revue de Toulouse, 1837, 4e liv., pag. 284 et 285.
** Rom, ch. 10, v. 12.
*** Galates, ch. 3, v. 28.

N'est-ce pas la voix chrétienne de Wilberforce qui a donné le signal et lutté pendant quarante ans pour procurer ce double triomphe à l'humanité et à la morale? Enfin, tandis que les modernes apôtres de l'humanité prêchent l'âge d'or, dont ils rêvent la réalisation dans le progrès matériel et dans une réorganisation sociale, les philantropes chrétiens, sacrifiant les douceurs de la vie européenne, s'éloignant pour toujours peut-être du foyer paternel et des rivages de la patrie, traversent les mers, s'enfoncent dans des régions lointaines et inconnues; et, bravant les périls sans cesse renaissans du climat, des bêtes féroces, du sauvage souvent plus féroce encore, ils sèment au loin la bonne nouvelle, ils apportent la civilisation au désert, ils font d'un antropophage un chrétien dont la vie ferait quelquefois honte à l'Européen civilisé*.

Et voilà le christianisme duquel on dit chaque jour qu'il a vieilli, qu'il se meurt! Et cette civilisation dont nous sommes si fiers, c'est à lui que nous la devons; et ces progrès de la raison publique qui ont poli les mœurs, perfectionné les lois, humanisé le droit des gens, c'est lui qui les a créés, qui les féconde sans cesse! Ingrats et insensés! trop faibles pour imiter le sauvage qui coupe l'arbre et en

* Pour avoir une idée des travaux des missionnaires parmi les peuples payens, on n'a qu'à lire le discours prononcé à la Société de Géographie, le 11 octobre 1829, par M. Hyde-de-Neuville, alors ministre de la marine, et ce qu'en dit M. Dumont d'Urville, dans son *Voyage pittoresque autour du monde*, t. 1, p. 135 et 859

dévore le fruit, nous sentons notre impuissance pour renverser le christianisme, mais notre raison s'indigne de lui devoir quelque chose, et notre vanité se donne la satisfaction de calomnier ses doctrines, tout en continuant à se couvrir de son ombre et à se nourrir de ses fruits.

Le christianisme accusé de contrarier les exigences de la civilisation, en inspirant le mépris des richesses, « en » niant la loi du progrès qui est la profession de foi la plus » élevée de l'époque*!.... »

Ce reproche n'est pas moins injuste que le précédent; ce n'est là ni le fondement ni la conséquence de ses doctrines. L'Évangile ne proscrit pas d'une manière absolue les richesses; mais c'est le désir immodéré, le mauvais usage, l'influence funeste des richesses sur les sentimens du cœur et les actions de la vie qu'il redoute, qu'il dévoile, qu'il s'efforce de combattre. Nulle part, ni le Sauveur ni ses disciples n'ont dit que la possession des richesses fût un obstacle à celle du salut; mais, sondant les replis du cœur humain, connaissant combien il est porté à s'étourdir sur son état moral et à négliger l'accomplissement de ses devoirs, ils ont prévu que l'amour et l'abus de ces richesses ne pouvaient qu'augmenter cette disposition; mais ils disent par la bouche de St.-Paul : « Ceux qui veulent devenir riches, » tombent dans la tentation et dans plusieurs désirs insensés » et pernicieux; car l'amour des richesses est la source

* Revue de Montpellier, 1836, 1er liv. pag. 47.

» de toutes sortes de maux.... Recommandez aux riches » de ce monde de n'être point orgueilleux, de ne point » mettre leur confiance dans l'instabilité des richesses...., » de faire du bien, d'être riches en bonnes œuvres, prompts » à donner et à faire part de leurs biens*. »

Loin de trouver dans ces préceptes d'éternelle sagesse des motifs de réprobation, ne devrait-on pas y voir, au contraire, la justification de la loi qui les enseigne et la condamnation du siècle qui les méconnaît ? L'avidité qui le tourmente pour les richesses n'est-elle pas une des causes de tous les maux qui l'affligent ? En réprouvant leur abus, en ne légitimant la possession de la fortune qu'à la condition d'en faire un emploi fécond en bonnes œuvres, le christianisme ne pose-t-il pas de plus solides fondemens d'ordre et de conservation que ceux qui l'accusent le plus souvent sans le connaître, qui sapent les bases du lien social en flétrissant son organisation actuelle, en attaquant les droits de la propriété, en demandant que, des mains des individus qui en abusent, elle passe dans celles de la communauté qui saura en faire un meilleur usage ? Ne seraient-ce pas ces principes désorganisateurs qui, faisant des membres de la société une vaste association de machines travaillant au jour le jour, arrêteraient leur émulation et paralyseraient tous les efforts de l'industrie

* 1 Tim. ch 6, v. 9, 10, 17, 18.

et du génie, qui, pour se développer, ont besoin d'avenir et de liberté ?

Avec la réalisation de pareilles utopies, on ne saurait prévoir ce que deviendrait l'état social ; mais on peut connaître déjà à quel degré de prospérité peut s'élever une nation au sein de laquelle germe la moralité du principe chrétien. C'est à l'application de ce principe que le peuple des Etats-Unis doit d'avoir résolu un grand problème, celui d'un état immense fondé sur la démocratie la plus pure, et puisant, sans efforts, d'une liberté sans limites une prospérité sans égale. Un écrivain judicieux, naguère apôtre St.-Simonien, qui l'a visité et observé avec soin, nous dépeint l'austérité de ses mœurs, l'aisance de ses ménages, le bonheur qui embellit son foyer domestique, sa foi profonde et éclairée, ses habitudes religieuses poussées presque jusqu'au puritanisme, la paix qui règne entre ses différens cultes, tous également tolérés, tous également indépendans, et le prodigieux développement des richesses particulières et de la prospérité nationale. Ce peuple voit chaque année augmenter sa population, reculer ses frontières, accourir dans son sein des étrangers qui s'y moralisent, et le vaste parcours de ses canaux et de ses chemins de fer marcher de pair avec celui de l'Europe entière *.

* Michel Chevalier, *Lettres sur l'Amérique du Nord*. Une seule plaie, et, il est vrai, une grande plaie morale afflige les Etats-Unis, c'est l'esclavage;

Le christianisme accusé de s'opposer au bonheur temporel et de rabaisser la dignité de l'homme !.... « Il n'a pas » proclamé, dit-on, le bonheur comme but définitif... » Il reconnaît le pouvoir du sabre et se soumet à César*. »

mais qu'on se garde d'en faire une arme contre l'influence du principe chrétien. On sait que c'est l'intérêt des planteurs du sud de l'Union, où la foi chrétienne exerce précisément le moins d'empire, qui s'oppose le plus à l'abolition de l'esclavage. On sait que dans le nord, où cette foi est plus active, les chrétiens font les plus grands efforts pour l'obtenir, et que, s'ils n'ont pas réussi encore, ils gagnent néanmoins chaque année du terrain sur leurs adversaires. On sait enfin que ce sont ces mêmes chrétiens qui, en attendant le succès de leur persévérance, rachètent à leurs frais des esclaves pour les rendre à la liberté en les transportant dans la colonie de Libéria, qu'ils ont fondée dans ce but sur la côte occidentale de l'Afrique.

* Revue de Montpellier, 1836, *ubi suprà*. — L'article auquel je réponds est intitulé : *M. de Lamartine est-il panthéiste ?* L'auteur se prononce pour l'affirmative et s'efforce de prouver que le panthéisme est le seul système qui puisse répondre aux besoins de l'époque et procurer à l'homme le bonheur qu'il ne saurait trouver dans la loi *vieillie* du christianisme, dont il convient de faire les *funérailles*. — Il règne dans cet article une ignorance complète des doctrines chrétiennes. C'est sur la parole d'autrui que l'auteur les juge, sans doute. Ce qui le prouve, c'est qu'il prête à Dieu lui-même un langage qui serait la consécration même de la foi panthéistique, si l'on peut donner le nom de foi aux aberrations de ce système. « Oui, dit-il, l'absortion de l'humanité en Dieu, la confusion du Dieu et du monde » est un bien, parce que rien n'est en dehors de Dieu. *Je suis tout ce qui est,* » *dit l'Eternel...* » Où l'auteur a-t-il lu ces paroles ? Quel est le passage de la Bible qui les contient ? Je l'ignore ; mais j'en connais un qui s'exprime ainsi : *Je suis celui qui suis* (Exode, ch. 3, v. 14), et un autre qui donne parfaitement le sens de ce passage : *Je suis l'alpha et l'oméga, le commencement et la fin, dit le Seigneur, qui est, qui était et qui sera* (Apoc., ch. 1, v. 8). Dieu a été de tout tems et il sera toujours ; il est le principe et la fin. Il y a loin de là à lui faire dire qu'il est tout ce qui est, qu'il fait partie de tout. Comme Saint-Augustin le remarque avec raison, en voulant que Dieu soit tout, Dieu est matière, et par conséquent, lorsqu'un père fouette son enfant, il fouette une partie de Dieu.

Ce reproche ne peut venir que de ceux qui n'ont acquis qu'une connaissance superficielle de ses doctrines, qui n'ont pas porté une attention sérieuse sur les phases diverses de son développement, depuis son origine jusqu'à nos jours.

Si, par bonheur, on entend parler du bonheur temporel, on a raison, ce n'est pas le *but définitif* du christianisme. Mais le panthéisme qui se propose ce but peut-il réellement l'atteindre ? Y parviendra-t-il en prêchant la *réhabilitation de la chair*, en repoussant l'abnégation de l'individu ? Mais la satisfaction complète des sens ne sera jamais le bonheur. Au sein même de la plus grande licence sensuelle, l'homme sera-t-il toujours content ? Peut-il être toujours heureux ? La satiété ne suit-elle pas la jouissance? Quel sera son secret pour se mettre à l'abri de la douleur physique ? Bannira-t-il de son cœur toutes sortes d'affections pour se prémunir contre la douleur morale ? Mais ce serait déjà un sacrifice, et il n'en veut pas. Quels liens lui feraient-ils, en effet, trouver précieuses et la société et la vie ? Cette *profession de foi si élevée* n'est donc qu'un mensonge ; elle serait essentiellement anti-sociale, si elle devenait possible. Si celle du christianisme est plus humble, elle est au moins plus rationnelle, plus morale, plus conservatrice.

La soumission du chrétien n'est pas non plus ce fatalisme oriental qui porte le disciple de Mahomet à se croiser les bras et à attendre patiemment l'arrêt du destin.

Elle résulte de deux préceptes qui semblent en apparence se contredire, mais qui se concilient parfaitement pour concourir au même but : l'un, qui prescrit le respect pour le souverain, l'obéissance volontaire à ses lois, la fidélité scrupuleuse à son pouvoir ; l'autre, qui défend de tenir la vérité captive, qui ordonne de l'annoncer partout et de faire de sa propagation le devoir le plus important de la vie. C'est l'accomplissement franc et complet de ces deux commandemens, qui constitue tout à la fois la condition la plus sûre du repos et du bien-être de la société et le germe le plus actif du progrès intellectuel et du perfectionnement moral. L'histoire de l'église nous en offre les témoignages les plus certains.

Tant que les chrétiens ont été attachés à ce double devoir d'obéissance et de charité, on les a vus constamment éloignés des troubles politiques, toujours fidèles à remplir leurs devoirs de sujets et de citoyens ; mais en même tems, soldats intrépides du Christ, ils se sont montrés ardens à propager leur foi, persévérans et heureux dans cette mission. En reconnaissant le pouvoir du sabre, ils ne renoncent pas à instruire la main qui le porte; en présentant la gorge au bourreau, toujours leur cœur lui pardonne et souvent leur foi le convertit. Il y a une incompatibilité morale absolue entre l'existence d'un pouvoir injuste et tyrannique et celle du principe chrétien. Le disciple de l'Evangile se soumet de fait, mais il lutte moralement jusqu'à ce que sa foi succombe et s'éteigne

sous les étreintes de la force, ou que le pouvoir s'éclaire et se perfectionne sous l'influence de la foi. Jusqu'ici le triomphe a couronné sa persévérance *.

Mais il est encore une accusation contre le christianisme qui me paraît trop grave et qui se rattache trop intimement aux principes que j'expose ici, pour qu'il me soit possible de la passer sous silence.

A quoi bon, dira-t-on peut-être, chercher à établir qu'une nation serait heureuse et paisible sous l'influence des idées chrétiennes, si l'on ne prouve pas encore que ce résultat est possible, et non-seulement qu'il est possible qu'une société de vrais chrétiens parvienne à s'établir, mais encore qu'il est possible qu'une société, ainsi consti-

* *Rendez à César ce qui est à César*, s'écrie le divin fondateur du christianisme. Fidèles à ce commandement, les chrétiens, dont le nombre augmentait de jour en jour, appelés à occuper des emplois dans les armées et jusque dans le palais des empereurs, ne prirent jamais la moindre part aux séditions et aux révoltes qui changèrent si souvent la face de l'empire. C'est le témoignage que leur rendent à l'envi les historiens profanes, Celse, Porphyre, ceux-là même qui se montrent leurs plus ardens adversaires. — Les chrétiens obéissent tant qu'on n'exige pas d'eux des actes en opposition avec les scrupules de leur conscience, car alors ils disent avec Saint-Pierre : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* (Actes, ch. 4, v. 19.) ; et, conciliant le respect qu'ils doivent au souverain avec l'obéissance qu'ils doivent à Dieu, ils ne se révoltent pas, mais ils meurent pour ne pas obéir. L'histoire nous a conservé un exemple frappant et admirable de cette résignation sublime, dans le massacre de la légion thébéenne, toute composée de chrétiens, qui déposèrent leurs armes et se laissèrent égorger par les ordres de Maximien, sans autre opposition qu'une supplique respectueuse, plutôt que de prêter un serment accompagné de pratiques idolâtres (Anquetil, hist. de France, tom. 1, p. 22).

tuée, puisse se consolider. On accorde le premier résultat; mais le second, on le nie. Une société de vrais chrétiens est une chimère; elle ne parviendra jamais à s'établir; elle ne pourrait pas subsister.

Cette seconde question renferme la première; car, dès l'instant où l'on discute le point de savoir si une nation de chrétiens peut subsister, on admet nécessairement la possibilité pour elle de s'établir : il serait par trop oiseux de contester la durée de ce qui ne pourrait même pas avoir l'existence. Et, d'ailleurs, admet-on que Dieu veuille le bien de ses créatures ? qu'avec la volonté, il ait encore le pouvoir de l'accomplir ? Douter de la possibilité, pour une société, de jouir en corps d'un bien dont chacun de ses membres peut jouir individuellement, n'est-ce pas nier à Dieu ou cette volonté ou ce pouvoir ? Est-ce bien à nous, misérables atômes, à poser des bornes à l'immensité de son amour ou à sa puissance infinie.

Il faut admettre, ou qu'il ne peut exister sur la terre de vrais chrétiens, ou qu'une société de vrais chrétiens peut s'établir. Mais si la première proposition est la négation même des promesses les plus formelles de l'Évangile, la négation de la seconde serait la contradiction la plus manifeste de sa vérité et de sa perfection. Conçoit-on qu'une loi, expression de la vérité même, parfaite dans son ensemble, parfaite dans la moindre de ses parties, prescrivant les règles morales les plus complètes et les plus universellement applicables, puisse tout à la fois concourir si effi-

cacement à la moralisation et au bonheur d'une fraction des membres de la société, et s'opposer au bien et au perfectionnement moral du corps social tout entier ? Conçoit-on que les lois humaines, imparfaites comme l'homme dont elles sont la création, et qui n'obtiennent qu'une obéissance de convention, puissent accomplir ce que la loi divine, œuvre d'un être tout-puissant qui a tout prévu, qui a tout réglé, et qui inspire une obéissance de devoir et d'amour, serait impuissante à atteindre? Non! ou la loi de Dieu est imparfaite, et on ne le veut pas; ou son accomplissement est au-dessus de la force des hommes individuellement, et on le nie encore; ou il faut que ce qui est bon et possible à plusieurs, ne soit ni moins possible ni moins bon pour tous.

Cette question n'en est pas une pour le vrai disciple de l'Évangile, qui sait que » il viendra un tems où il y aura » un seul berger et un seul troupeau* ; où la terre » sera remplie de la connaissance de l'éternel, comme le » fond de la mer des eaux qui le couvrent** ; où les » hommes seront tous enseignés de Dieu*** ; où ils » le connaîtront tous, depuis le plus petit d'entre eux » jusqu'au plus grand****. » Ainsi, nier qu'une société

* St.-Jean, ch. 10, v. 16.

** Isaïe, ch. 11, v. 9.

*** St.-Jean, ch. 10, v. 45.

**** Jérémie, ch. 31, v. 34.

de chrétiens soit impossible, il faut nécessairement que Dieu soit menteur.

Mais, s'il n'est pas impossible qu'une société de vrais chrétiens puisse s'établir, cette société pourrait-elle avoir des gages de durée.

Cette objection n'est qu'un paradoxe dont les noms de Bayle et de Rousseau qui l'ont avancé, font toute la force.

Le premier de ces écrivains si justement célèbres, qui ose prétendre que « de véritables chrétiens ne formeraient » pas une société qui pût subsister, « est suffisamment réfuté par Montesquieu. « Les principes du christianisme, » dit ce dernier, bien gravés dans le cœur, seraient infi- » niment plus forts que ce faux honneur des monarchies, » ces vertus humaines des républiques et cette crainte » servile des états despotiques*. »

Le second soutient aussi que « une société de vrais chré- » tiens ne serait plus une société d'hommes.... Son vice » destructeur serait dans sa perfection même; chacun rem- » plirait son devoir, les peuples seraient soumis aux lois, » les chefs seraient justes et modérés, les magistrats intè- » gres et incorruptibles, les soldats mépriseraient la mort, » il n'y aurait ni vanité, ni luxe**. «

C'est bien; prenons acte de ces déclarations, et demandons-nous s'il est permis de repousser des doctrines, à la

* Montesquieu, *Esprit des lois*, liv. 24, ch. 6.

** *Contrat social*, liv. 4, ch. 8.

pratique desquelles s'attachent de si grands avantages, des bienfaits dont on reconnaît ne pouvoir se passer, et qu'on avoue ne pouvoir se procurer sans elles ; demandons-nous s'il est permis de ne pas tout faire pour en obtenir la réalisation ; demandons-nous si nous ne trouvons pas déjà ici la meilleure réfutation de Rousseau lui-même.

Si vous supposez à la foi chrétienne la possibilité de régner dans le cœur des membres d'une société entière, n'est-il pas contradictoire de leur prêter assez d'énergie pour parvenir à amener ce résultat et de leur refuser la force de s'y maintenir ? La vérité chrétienne n'aurait donc de vertu active et puissante que pour engager la lutte, que pour soutenir le combat ; mais dès l'instant de la victoire, sa force deviendrait de la faiblesse, son énergie de la lâcheté ? Il lui faudrait, à elle, l'action de la lutte pour s'animer et vaincre, le repos du triomphe pour dégénérer et mourir ?

Et cependant, après avoir tout soumis à son empire, le principe chrétien ne répandrait que des bienfaits dans la société ; l'harmonie la plus heureuse régnerait entre tous les citoyens, entre tous les pouvoirs ; les mœurs, les lois, les croyances formeraient une douce alliance, l'ensemble le mieux combiné, le moins embarrassé dans sa marche, le plus secondé dans son action. Et ce serait cet accord même qui deviendrait la cause de sa ruine ? N'y a-t-il pas de la contradiction à prétendre que la société périrait, par cela même qu'elle ne nourrirait pas dans son sein les élémens propres à la faire périr ? Ou dites que sa

formation n'est pas possible, ou convenez que sa conservation est pour le moins probable.

Qu'aurait-on à craindre dans une société ainsi organisée? L'influence pernicieuse de la prospérité? L'abus mortifère des jouissances matérielles? Non, puisqu'*il n'y aurait ni vanité ni luxe*. Si les habitudes devenaient moins austères à cet égard, c'est parce qu'il y aurait affaiblissement dans les croyances; mais, dans ce cas, ce ne serait plus une société de chrétiens. Il est inconséquent de conclure contre la durée d'une société chrétienne, d'une hypothèse qui n'est possible que dans une société qui ne le serait plus.

Des séditions? Mais il n'y a pas d'effet sans cause; et si les *chefs sont justes et modérés*, les *magistrats intègres et incorruptibles*, les *citoyens soumis aux lois*, où serait la cause des séditions?

La dictature d'un *Cromwel* ou d'un *Catilina*? Mais le philosophe de Genève fait ici défaut à son jugement et à sa logique, en soutenant qu'il suffira d'*un seul ambitieux* pour *faire bon marché de ses pieux compatriotes*. De deux choses l'une : ou cet ambitieux sera sans appui au milieu de la nation, et il ne sera pas à craindre; ou sa voix y trouvera des échos, et dans ce cas ce ne sera pas une société toute composée de vrais chrétiens. L'apparition de cet ambitieux est d'ailleurs éventuelle, tandis que l'état de calme et d'harmonie d'une société réellement chrétienne est positif et actuel. Est-on conséquent à rejeter la jouissance d'un bien présent et certain, dans la crainte d'un

événement improbable, pour le moins incertain, et encore éloigné? Enfin, les nations qui ont gémi sous le despotisme de Cromwel et de Catilina n'étaient certainement pas composées de vrais chrétiens. Comment donc induire d'un fait survenu dans une société non chrétienne une conclusion défavorable à celle qui le serait tout-à-fait? Ne serait-il pas plus rationnel d'admettre la conclusion contraire?

Une *guerre étrangère*, enfin? Mais une société de vrais chrétiens, ne violant jamais le droit des gens, n'y donnera jamais lieu. Resterait la crainte d'une agression injuste de la part d'un état dont la politique obéira à des principes moins élevés. Mais, si les soldats chrétiens savent *mépriser la mort*, ne craignez pas qu'ils *soient sans passion pour la victoire* *; ils auront toujours celle du dévoûment et du devoir. Quelle énergie ce sentiment ne donne-t-il pas à celui qui a la conscience de la justice de sa cause, qui combat pour sa patrie, pour ses foyers, pour sa famille, pour sa foi peut-être, et qui meurt sans crainte parce qu'il sait qu'il ne meurt pas tout entier? Cette agression injuste et sans motifs est, de notre tems, pour le moins improbable. La manie guerroyante du Spartiate et du Romain ne va plus au siècle du positivisme et de l'industrie. Les guerres deviennent de plus en plus rares. C'est là déjà un des bien-

* Evidemment Rousseau parle ici d'un peuple de niais, et nullement d'un peuple de chrétiens. « Les pieux chrétiens seront battus, dit-il, ils ne devront leur salut » qu'au mépris que leur ennemi concevra pour eux. » L'histoire ne dit pas, cependant, qu'ils aient eu à rougir lorsqu'ils marchaient de pair avec les soldats romains.

faits du christianisme; et elles cesseront tout-à-fait, lorsque son influence se sera généralisée et aura scellé la sainte-alliance des peuples. « Alors ils forgeront de leurs épées » des hoyaux, et de leurs hallebardes des serpes; une nation » ne lèvera plus l'épée contre l'autre, et ils ne s'adonneront plus à la guerre *. »

Non, s'il y a lutte entre la foi et l'oppression, la foi ne succombera pas; avancer le contraire, c'est méconnaître son esprit et renier l'histoire. Il y a dans la religion chrétienne un principe de vie et de force émané de Dieu même, qui résiste à tout, surmonte tout, purifie et ranime tout. Ce principe, c'est celui de la charité, non de cette charité qui consiste à faire l'aumône au malheureux qui tend la main, car *l'homme ne vit pas de pain seulement*, mais de cette charité qui fait de l'amour de Dieu et de l'amour du prochain le but et l'accomplissement de la loi; non de cette charité froide et morte qui nous défend de faire aux autres ce que nous ne voudrions pas qu'ils nous fissent à nous-mêmes, mais de cette charité qui nous dit: « Aimez votre prochain » comme vous-mêmes **, bénissez ceux qui vous maudissent, » faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux » qui vous persécutent ***. » Lorsque cette charité fait un devoir et un besoin à ceux qui la possèdent de faire parti-

* Isaïe, ch. 2, v. 4.
** Mathieu, ch. 22, v. 39.
***. Ibid. ch. 5, v. 44.

ciper leurs semblables à la jouissance du bien spirituel, moral et matériel, dont ils ont appris eux-mêmes à connaître l'influence et le prix, elle renferme alors les conditions du véritable progrès; elle devient alors le flambeau qui éclaire, l'aimant qui attire, le lien qui cimente.

Le christianisme offre donc aux sociétés les moyens les plus puissans de régénération morale et les garanties les plus sûres d'ordre et de prospérité. Mais, pour qu'il leur procure ces élémens de conservation et de vie, elles doivent à leur tour s'attacher à ses enseignemens, ne pas se borner à leur accorder une admiration aride, mais joindre l'exemple à l'exhortation, la pratique à l'assentiment. Sans cela, la foi serait vaine et *morte*; on *ne connaît l'arbre qu'à son fruit*; et pour cela, il faut qu'il y ait contraste entre la vie des hommes qui se disent religieux et celle des incrédules. C'était le précepte de l'apôtre dont l'observation faisait tout le secret des chrétiens primitifs. Au milieu de la superstition et de la corruption générales, ils conservaient des croyances saines, des doctrines pures, des principes sévères; la charité et l'amour animaient toutes leurs actions; ils vivaient dans une douce fraternité : voyez comme ils s'aiment, disaient d'eux leurs ennemis étonnés. Écoutons, comment ils savaient se montrer supérieurs à eux dans les circonstances les plus difficiles. « La peste et la » famine ravageaient tout le pays, et les rues étaient jon- » chées de cadavres. Les chrétiens, excités par la pitié et » par la crainte de Dieu, étaient les seuls qui s'employaient

» à faire du bien ; on les voyait chaque jour occupés à soi-
» gner les malades et à enterrer les morts, tandis que
» beaucoup de païens étaient négligés par leurs propres
» amis ; ils réunissaient aussi une multitude de pauvres et
» leur distribuaient du pain, imitant ainsi leur père céleste,
» qui fait tomber la pluie sur les justes et sur les injustes.
» Les chrétiens se montraient supérieurs à tous les autres
» hommes comme membres de la société*. »

C'était lorsque Maximin exerçait contre eux la plus atroce persécution, que les chrétiens se faisaient remarquer par une telle conduite. Comment, dès lors, une foi si profonde, jointe à une résignation si sublime, et se manifestant par une charité si ardente, n'aurait-elle pas arraché chaque jour un lambeau du paganisme, pour l'incorporer à la religion qui l'inspirait? Aussi quel spectacle admirable sa propagation rapide ne présente-t-elle pas à l'âme étonnée et confondue! Sa voix mâle et austère indigne les philosophes humiliés d'apprendre que leur sagesse est une *vaine gloire et une folie* ; les prêtres pâlissent d'effroi à la vue d'une lumière qui doit dissiper la superstition, base d'un culte qui fait toute leur puissance; les empereurs eux-mêmes tremblent pour le maintien d'une religion qui se plie à leurs inclinations déréglées, et qui, toujours complaisante, donne à leurs images droit de cité dans son Olympe. Alors les édits se multiplient pour étouf-

* Milner, histoire de l'église chrétienne, t. 2, p. 38.

for la religion naissante, la persécution se lève chaque jour plus furieuse et plus barbare; plusieurs siècles s'écoulent dans cette extermination impitoyable d'une part, dans cette abnégation sublime de l'autre ; et la foi, sortant toujours plus ardente, toujours plus infatigable, de la cendre des martyrs, gagne, enlace et étouffe, de ses bras vigoureux, édits, oracles, prêtres, et jusqu'au vieil empire romain lui-même.

Quoi! le polythéisme, malgré le prestige de son antiquité, avec l'appui formidable du bras séculier, malgré l'influence que lui donnaient sur les masses ces passions mêmes auxquelles sa morale facile ouvrait une large carrière, a succombé néanmoins devant une doctrine jeune, simple, annoncée par des hommes obcurs, privée de l'appareil qui plaît et impose, annonçant des vérités dures à entendre, prêchant des vertus difficiles à pratiquer, ne promettant à ses disciples que la persécution et la mort ; et l'on ne verrait pas là l'œuvre de Dieu! et Dieu faillirait aujourd'hui à son œuvre! et la foi qu'il a révélée viendrait succomber à son tour devant cette idolâtrie matérielle, seule divinité que reconnaisse la société de nos jours! Non, mais la lutte sera longue, acharnée, sans paix ni trève, Pour en prévoir l'issue, voyons : d'un côté l'individualisme avec toutes les lâchetés morales qui composent son triste cortége, de l'autre les sentimens les plus élevés de l'âme et du cœur ; d'une part l'indifférence, de l'autre la foi ; là le monde, ici Dieu. Douter du résultat final, c'est douter de la providence.

A l'œuvre donc, hommes généreux et graves que préoccupent les dangers de la situation présente, et qui cherchez de bonne foi les moyens d'en sortir. Si la connaissance des besoins et des tendances du cœur humain, si l'examen des œuvres de la raison humaine, si les enseignemens de la philosophie et de l'histoire n'offrent à vos recherches que des solutions désolantes, ne vous livrez pas au désespoir, ne criez pas encore : *anarchie*. Oh ! étudiez à la seule lumière qui éclaire ; étudiez la religion de la Bible, mais sans préventions, sans opinion préconçue contre elle, avec l'impartialité et l'ardeur que vous mettriez à examiner toute autre question qui lui serait étrangère ; *sondez les Ecritures*, car elles seules rendent témoignage de la vérité que vous cherchez. Là, vous trouverez cette *vérité supérieure reconnue*, dont vous regrettez l'absence ; là, vous trouverez cette loi morale et religieuse qui fait l'objet de vos désirs et de votre attente ; là, vous apprendrez à connaître que cette lèpre morale qui nous ronge a son siége dans le cœur, où il faut la chercher, l'atteindre et l'étouffer, pour y graver à sa place la religion de la foi, de la charité et de l'amour, seules armes propres à combattre l'*individualisme*, dont les conséquences vous attristent, à arrêter l'*anarchie*, dont les symptômes vous désolent.

A l'œuvre, chrétiens sincères, à l'œuvre : l'avenir est à vous. Vos espérances reposent sur le rocher des siècles. « Il n'est point homme pour mentir, ni fils d'homme pour

» se repentir *. » Mais n'oubliez pas que si votre foi est le fondement de vos espérances, elle est aussi l'objet des préventions et des attaques du monde, et que c'est par votre conduite que vous devez y répondre. Que la charité en soit toujours le mobile ; car elle est le résumé de tous les devoirs envers Dieu, envers le prochain, envers nous-mêmes ; car la charité, dans son acception chrétienne, peut seule désarmer, édifier, attirer l'incrédule ; seule, elle sait maintenir la joie dans le cœur du fidèle, la paix dans sa famille, l'ordre et la prospérité dans sa maison ; seule, elle cimente l'alliance heureuse du progrès moral et du progrès matériel ; seule, elle concilie les jouissances du tems présent et les espérances de l'immortalité.

A l'œuvre aussi, pasteurs de toutes les communions qui composent la grande famille chrétienne. Assez et trop longtems vous avez oublié que la religion est toute charité et amour, que *la charité est plus excellente que la foi* **, qu'*elle est le lien de la perfection* *** ; assez et trop longtems vous avez compromis cette religion dans de vaines querelles, dans des controverses irritantes, dans des luttes sanglantes et impies ; assez et trop long-tems, usurpant le droit qui n'appartient qu'à Dieu de déterminer le point où finit la vérité, où commence l'erreur, de définir

* Nombres, ch. 23, v. 19.

** 1 Cor. ch 13, v. 13.

*** Colos. ch. 3, v. 14.

l'une et de punir l'autre, vous avez employé des armes fratricides, déchiré le sein de l'église. N'êtes-vous pas les enfans d'un même Dieu ? Ne vivez-vous pas sous le même ciel ? La même providence ne vous dispense-t-elle pas également les biens et les maux de la vie ? Ecoutez ce que l'apôtre écrivait aux fidèles de Corinthe : « Or, mes frè-» res, je vous prie, au nom de notre seigneur Jésus-Christ, » de tenir tous le même langage, et qu'il n'y ait point de » divisions parmi vous, mais que vous soyez tous bien » unis dans une même pensée et dans un même senti-» ment, etc*. » Ecoutez aussi ce que disait le vertueux évêque de Cambrai à Jacques II, roi d'Angleterre : « Accordez à tous la liberté civile, non en approuvant » tout comme indifférent, mais en souffrant tout ce que » Dieu souffre, et en tâchant de ramener les hommes par » une douce persuasion **. » Réunissez-vous donc dans une sainte croisade contre l'ennemi de la foi, l'incrédulité qui la déborde. Jetez le voile de la charité sur un passé dont l'humanité gémit, dont la religion s'offense. Tendez-vous une main de frères. Donnez-vous le baiser de paix. Et, à votre exemple, les hommes apprendront à s'entendre, aimeront à se réconcilier ; la religion reprendra son empire ; la charité deviendra le besoin de tous les cœurs, le foyer de toutes les habitudes. Il y aura sans

* 1 Cor. ch. 1, v. 10.

** *Vie de Fénélon*, par Ramsay.

doute encore lutte, prosélytisme; mais lutte de tolérance; mais prosélytisme d'influence morale, mais émulation pour démontrer la supériorité de la croyance par la supériorité de la vie.

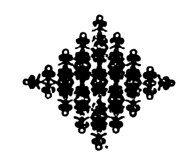
Et alors, lorsque la religion, d'idéale et négative comme elle l'est, sera devenue positive et pratique comme elle doit l'être, la société renaîtra à la vie et à la paix. Les classes élevées, ayant le sentiment de la responsabilité morale qu'elles encourent si elles ne donnent pas l'exemple de l'accomplissement complet de tous leurs devoirs, cesseront de n'employer qu'au profit de leur ambition ou de leurs plaisirs les biens et l'intelligence qu'elles tiennent de la bonté divine, pour en faire un emploi utile à leurs semblables.

Et alors, les classes populaires, toujours portées à l'imitation, voyant briller au dessus d'elles ce soleil moral, dont les rayons salutaires tendront sans cesse à les éclairer et à les instruire, connaîtront aussi la voix du devoir, aimeront à y répondre, sentiront leur existence matérielle s'améliorer en raison de leur situation morale, et supporteront le joug aisé de la foi, à laquelle ils auront appris à en rendre hommage.

Et alors, au lieu du triste spectacle d'une société presque tout entière chrétienne de nom, mais idolâtre de fait, sévère dans ses maximes, mais relâchée dans ses actions, menacée chaque jour de subir les conséquences fatales d'une situation si douteuse et si incertaine, on aura

la douce perspective des croyances et des mœurs ranimant tous les degrés de l'échelle sociale, depuis sa base jusqu'à son sommet, excitant toutes les volontés à concourir au bien commun, les uns par le bon emploi de leur fortune, les autres par le travail de leurs bras, ceux-ci par les efforts bien dirigés de leur intelligence, afin que, par une heureuse émulation de zèle et de fraternité, tout gravite autour d'un centre commun, le bonheur de l'humanité.

Et alors, « la vérité germera de la terre, et la justice » regardera des cieux. » (Ps. 85, v. 11.)





DIEU,

LA NATURE ET SES LOIS;

L'HOMME ET SA DESTINÉE,

PAR M. L. LENGLET,

PROCUREUR DU ROI DE L'ARRONDISSEMENT DE DOUAI.

AVANT-PROPOS.

BUT ET MOTIFS DE CET ÉCRIT.

Dans un discours remarquable intitulé : *Peinture de ce siècle*, et prononcé en 1836 à la Société de la morale chrétienne, l'un des philosophes modernes

les plus remarquables par la lucidité et la pénétration de leur esprit, M. Th. Jouffroy, établit que toute grande révolution a nécessairement deux époques principales :

Une époque de désorganisation; époque d'attaque contre les croyances régnantes, qui aboutit à la défaite de ces croyances et au renversement de l'ordre social dont elles étaient la base.

Une époque de réorganisation ; époque où la société, après avoir déserté tout ou partie des croyances anciennes, cherche à les remplacer par d'autres et à se reconstituer sur de nouvelles bases.

Nous sommes arrivés à cette seconde époque. Les croyances anciennes ont été attaquées et vaincues pendant les 16e, 17e et 18e siècles, et l'ordre social qui reposait sur elles a été détruit sans retour par notre grande révolution.

Aujourd'hui, le besoin de croire se fait partout sentir ; chacun cherche, pour soi-même et pour la société, de nouveaux guides, de nouvelles vérités fondamentales, dégagées de ce mélange d'erreurs et d'abus qui a fait repousser les croyances anciennes.

M. Jouffroy peint admirablement les dangers, les funestes effets de cette position transitoire, où le défaut de croyances communes, c'est-à-dire l'anarchie des idées engendre inévitablement l'anarchie dans les sentimens et dans les actions.

Il termine à peu près en ces termes :

« On tournera toujours dans le même cercle vicieux
» et dans la même impuissance, tant que l'on n'aura pas
» trouvé la solution des questions suprêmes, au nom des-
» quelles seules on peut organiser la société d'une ma-
» nière vraie et conforme aux besoins qui sont dans les
» esprits.

» Enfin, d'où était venue cette organisation sociale
» sapée depuis trois siècles et renversée par la révolution?
» — Des solutions données par le christianisme aux gran-
» des questions humaines.

» Ces solutions n'étaient pas négatives, comme celles
» que nous proposent les grands hommes de notre époque.
» Elles entraînaient en tout, dans la morale, dans la reli-
» gion, dans la politique et dans l'art, des conséquences
» positives. Il en découlait, pour la société comme pour
» le pouvoir, une certaine organisation, certaines insti-
» tutions, certaines formes, certaines lois : tout un ordre
» social et politique vivait en germe dans les solutions
» chrétiennes, y était implicitement contenu, devait en
» sortir, et en est historiquement sorti.

» Aujourd'hui, cet ordre est détruit, et pour en créer
» un autre, il faut un nouveau germe, c'est-à-dire de
» nouvelles solutions aux questions suprêmes que le chris-
» tianisme avait résolues.

» Telles sont ces questions, qu'il faut absolument que
» les nations, comme les individus, y aient une réponse

» pour organiser leur vie et se créer un système de con-
» duite.

» Comment voulez-vous que des gens qui ne savent ni
» comment ni à quelles fins ils sont sur la terre, sachent
» ce qu'ils ont à faire de la vie ? Et comment voulez-vous
» que ne sachant ce qu'ils ont à faire de la vie, ils sachent
» comment ils doivent organiser, constituer et régler la
» société ?

» Quand on ignore la destinée de l'homme, on ignore
» celle de la société ; quand on ignore la destinée de la
» société, on ne peut l'organiser.

» La solution du problème politique est donc dans une
» foi morale et religieuse. Cette foi nous manque, et,
» tant qu'elle ne sera pas trouvée, toutes les révolutions
» matérielles imaginables ne pourront rien pour la so-
» ciété. »

Ces vérités fondamentales, dont l'indispensable nécessité est si bien démontrée par M. Jouffroy, je crois en connaître plusieurs, et ce sont elles que je vais exposer. Je me suis fait une règle d'être le plus souvent possible dogmatique dans cet écrit, et de négliger toutes les questions secondaires et les détails, afin de renfermer, dans un petit nombre de pages, un sujet qui comporterait des volumes.

Intimement convaincu de la perfection du Créateur et de son œuvre infinie, je n'ai pas cru devoir me préoccuper d'avance des conséquences qui, dans la pratique, pour-

raient naître de la théorie que je cherchais à découvrir ; certain que, si elle était vraie, elle ne saurait produire pour l'humanité que de grands et salutaires effets. Mais, par la même raison, le système une fois trouvé, je l'aurais, sans hésiter, abandonné comme faux, s'il n'eût pas, dans ses conséquences, confirmé toutes les idées de saine morale, et donné satisfaction entière au sentiment religieux, dont l'histoire du genre humain révèle assez la toute-puissance.

La plupart des idées que je vais exprimer ne sont pas nouvelles isolément; mais le système formé par leur ensemble peut cependant être nouveau. Jusqu'ici, d'ailleurs, plusieurs d'entre elles ne reposaient guère que sur la foi, c'est-à-dire sur une approbation de sentiment bien plutôt que de conviction. Je me suis efforcé, non seulement de rendre claires toutes les idées que j'adoptais, mais encore de les démontrer logiquement.

Il importe au plus haut degré, il est de plus en plus urgent de donner une base scientifique à la morale, à la religion, à toutes les idées enfin qui doivent servir de fondement à l'ordre social; car il n'y a plus de nos jours que la vérité, *la vérité démontrée et comprise*, qui puisse long-tems faire loi et gouverner les hommes. La force des choses est là; vainement on se débattrait contre elle. C'est l'effet nécessaire de l'état où sont parvenues toutes les sciences, de tant de progrès déjà faits, de tant d'autres qui sont à faire. Nous savons trop pour nous laisser désormais guider long-tems par l'erreur, par les préjugés ou par le mensonge; mais

nous savons trop peu pour être toujours en état de leur substituer la véritable science, et bien souvent une erreur éphémère vient remplacer une autre erreur. Nous voyons trop souvent aussi des vérités utiles, pour long-tems entraînées dans la chute de quelque erreur. C'est ainsi que, trébuchant à chaque pas, l'humanité s'avance lentement vers son avenir de science, de paix et de bonheur.

Mais, s'il ne nous est pas donné d'éviter les maux inhérens aux époques de transition, nous pouvons du moins les abréger. Dans un siècle où tant de convictions d'hommes de bien chancellent, où le découragement a flétri tant de cœurs, où tant de gens ont des croyances désordonnées, où tant d'autres n'en ont aucune, c'est un impérieux devoir pour quiconque a des convictions fermes et raisonnées de les dire publiquement. La vérité jaillira bientôt ainsi tout entière, et la société régénérée reposera désormais sur des bases inébranlables.

C'est donc la bannière de la science et de la vérité que je viens lever, dans cet écrit, contre l'ignorance et l'erreur, contre les préjugés, contre l'aveuglement des passions.



CHAPITRE I.

DE L'EXISTENCE D'UNE CAUSE PREMIÈRE DE L'UNIVERS.

L'UNIVERS n'a qu'un principe : il a été créé par une seule puissance, il est gouverné par une seule volonté, par une seule loi ; à toute autre condition, l'ordre y serait impossible.

On n'a pas plus besoin de méditer pour reconnaître Dieu à la vue de l'immense et parfaite organisation de l'univers, que pour supposer un peintre à l'aspect d'un tableau, un architecte à la vue d'un palais ou d'un temple, un imprimeur à la vue d'un livre.

Tout ce qui est organisé pour un but et s'avance régulièrement vers lui suppose nécessairement dans sa cause,

dans son auteur, intelligence, volonté, puissance. Vous croyez que l'homme est doué d'une volonté intelligente, parce que vous voyez dans ses actions, de l'ordre, de l'ensemble et une fin. L'ordre le plus parfait règne partout dans l'arrangement de l'univers; jugez donc que ce monde est régi par une volonté souverainement intelligente.

Rien n'est isolé dans la nature; tout s'y enchaîne selon des lois invariables pour former un seul ensemble d'une parfaite harmonie. L'état actuel de l'univers est l'effet nécessaire de son état antérieur, qui lui-même a eu pour cause l'état précédent du monde. En remontant ainsi de l'effet à la cause jusqu'à l'infini, on arrive nécessairement à une cause première, existant par elle-même, qui, imposant à la nature une série infinie de modifications et de tranformations successives, a produit l'univers tel qu'il est de nos jours et le conduit progressivement à ses destinées futures.

Tout ce qui existe, en effet, ne peut être l'œuvre du néant, ni s'être créé soi-même : il est évident que rien n'eût jamais existé s'il eût été un tems où il n'y avait rien. Il est donc incontestable qu'il y a quelque puissance, quelqu'être qui n'a pas été créé, qui existe par soi-même de toute éternité, et qui est la cause de tout le reste.

Toute la difficulté est de savoir quelle est cette cause première, où elle est, ce que nos yeux peuvent en voir, ce qu'en peut saisir notre intelligence; car le créateur ne peut s'être retiré de la création, et sa présence au contraire doit à chaque pas s'y révéler à nous.

CHAPITRE II.

DE LA CAUSE PREMIÈRE DE L'UNIVERS.

Idée générale de l'homme et de son créateur.—La force ; elle régit la matière et ne lui appartient pas ; elle est l'attribut constitutif de l'être.—L'intelligence est la force agissant dans l'ordre intellectuel, la sensibilité est la puissance ou la force agissant dans l'ordre moral de la nature.—Unité de la nature physique, intellectuelle et morale.—Identité de la force, de la puissance, de la liberté et de l'être.—Dieu, puissance absolue, éternelle, infinie ; l'homme, force secondaire et subordonnée.

La cause première, l'être éternel existant par lui-même était nécessairement un être complet, parfait, au moins relativement à son ouvrage, et réunissant en lui-même tout ce qu'il a répandu dans l'univers en l'or-

ganisant. Il est évident, par exemple, que toute faculté, tout attribut physique, intellectuel ou moral de l'homme, dont la cause première aurait été privée, serait un effet en dehors de sa cause, ou plutôt un effet sans cause, puisqu'en dehors de cette cause il n'en existait pas d'autre.

Le créateur a donc fait l'homme à son image, en ce sens du moins que toutes les facultés, tous les attributs qu'il a donnés à l'homme, il les possédait lui-même. Or, l'attribut essentiel et constitutif de l'homme, c'est la force ou la puissance de sentir, de comprendre, de vouloir et d'agir; c'est la puissance d'animer et de gouverner un corps, un ensemble d'organes, de moyens d'action matériels avec lesquels l'âme humaine, unie momentanément, ne forme plus qu'un seul tout, un seul être.

La cause première est aussi tout cela, mais dans des proportions infinies. La puissance créatrice, ayant de toute éternité organisé et gouverné la matière, ne forme qu'un seul tout avec cette organisation universelle qu'elle s'est créée et qu'elle anime, comme l'âme humaine forme un seul tout avec les organes qu'elle a reçus du créateur.

La cause première, c'est donc la force ou la puissance éternelle et infinie, créant, gouvernant, animant l'univers de toute éternité et ne formant avec lui qu'un seul tout, un seul être*.

* On conçoit que nous n'entendons donner ici qu'un simple aperçu, une première et imparfaite idée de la divinité.

On a jusqu'ici donné généralement le nom de forces aux instrumens dont dispose la force, au lieu de remonter à la cause qui les fait agir. Aussi dit-on souvent la force matérielle, la force aveugle, brutale. La force est cependant immatérielle comme l'être dont elle constitue l'essence.

La force n'est pas matérielle, car qui l'a vue ? qui nous dira sa couleur, sa forme, son odeur ? Elle n'est pas matérielle, puisqu'elle ne tombe sous aucun de nos sens.

Elle n'est pas matérielle, car la matière est *inerte*, et la force est essentiellement *active*. Que serait-ce, en effet, qu'une force incapable d'agir et par conséquent de se produire comme force ? L'activité étant évidemment l'un des caractères de la force qui régit l'univers, cette force ne peut pas être matérielle. En d'autres termes, elle n'est pas un attribut de la matière ; car tout attribut, toute faculté, toute qualité qui appartiendrait à la matière, serait, par cela même, matériel, et il y aurait contradiction manifeste à dire immatériel ce qu'on prétendrait être un attribut de la matière.

Loin d'être un attribut de la matière, la force au contraire en dispose et la gouverne à son gré, l'enchaîne ou la fait mouvoir, l'organise, la désorganise, et la soumet enfin à ses lois ou volontés (car, nous le démontrerons, une loi n'est pas autre chose qu'une volonté : volonté, par rapport à la puissance qui commande ; loi, relativement à ce qui obéit. C'est ainsi que l'attraction est une loi relativement à la matière, et une volonté par rapport à Dieu).

Si elle soumet la matière à des lois ou volontés, la force est donc un attribut de l'être qui veut, ou plutôt elle est son essence; car l'être n'est complet et ne se peut concevoir que comme une force libre physiquement, moralement et intellectuellement; comme une puissance capable tout à la fois de sentir, de comprendre, de vouloir et d'agir; comme une force, enfin, étendant aussi bien son action dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral que dans l'ordre physique de la nature.

L'être*, disons-nous, est une force; et, en effet, je veux lever le bras et je le lève. — Ce sont, dira-t-on, les muscles qui le font agir, et les muscles sont matériels. — Oui, mais les muscles ne font qu'obéir, ils sont les instrumens; et, ce qui les contraint d'agir, ce qui dispose d'eux comme d'un simple moyen d'action, c'est la volonté, ou plutôt c'est l'être, c'est la puissance qui veut.

Il faut donc toujours remonter à l'âme, au moi, à l'être, comme cause de nos actions et par conséquent comme force. Or, ce qui constitue l'être en nous, la force, la puissance qui anime et gouverne le corps, l'âme humaine enfin est essentiellement active et libre dans l'ordre physique, dans l'ordre moral et dans l'ordre intellectuel de la nature.

* Pris dans son acception la plus étendue, le mot *être* s'applique à tout ce qui existe dans la nature, à tout ce qui est. Nous n'entendons parler que des êtres animés et doués de volonté, êtres auxquels cette dénomination convient d'ailleurs plus particulièrement, sinon exclusivement.

La cause première de l'univers, la force infinie qui sous nos yeux anime et gouverne le monde, serait-elle donc privée de ces attributs ?

La supposera-t-on, par exemple, dépourvue de liberté ? — Mais ce serait la supposer dépourvue de puissance ! IL IMPLIQUE CONTRADICTION QUE LA FORCE INFINIE NE SOIT PAS MAITRESSE D'ELLE-MÊME, comme de tout le reste ; qu'elle puisse obéir à d'autres lois, à d'autres volontés que les siennes, ou être entravée par quelque obstacle extérieur que ce puisse être. Toute volonté étrangère, toute loi qui pourrait s'imposer à la force, serait seule une force. L'impossibilité ou l'obligation d'agir sont également la négation de toute idée de force ou de puissance.

L'idée de force comprend donc celle de liberté, et l'idée de force infinie emporte celle de liberté absolue. Réciproquement, l'idée de liberté absolue emporte celle de puissance infinie ; car, en réalité, liberté, force ou puissance, prises dans leur sens étendu, ne sont qu'une seule et même chose.

Mais la liberté, la puissance ne saurait exister dans l'ordre physique, sans exister en même tems dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral.

Pour être libre en effet, pour posséder dans l'ordre physique une puissance propre et n'obéir qu'à soi-même, à sa seule impulsion, à sa seule volonté, pour délibérer, choisir et vouloir librement, il faut, avant tout, comprendre ; et comprendre, c'est l'acte d'une puissance intellectuelle.

La force, d'ailleurs, si elle n'était pas intelligente, bouleverserait inévitablement le monde au lieu de le gouverner.

Aucune force ne saurait donc exister dans l'ordre physique, sans être en même tems une force, une puissance dans l'ordre intellectuel de la nature.

Mais, pour vouloir une chose déterminée, une force libre n'a pas seulement besoin de la comprendre, il faut encore qu'elle la désire, qu'elle l'aime. La force qui ne serait sollicitée par aucune sensation, aucun désir, aucun sentiment, aucun besoin, n'examinerait même pas si elle doit vouloir ou ne pas vouloir une chose quelconque; car, ne sentant et ne désirant rien, ses volontés et ses actions ne pourraient être que des effets sans cause. Elle resterait donc nécessairement inerte, et dès-lors elle ne serait pas une force.

Pour vouloir et agir librement, une force ne doit donc pas seulement être intelligente, il faut encore qu'elle soit sensible, ou, en d'autres termes, qu'elle soit une force dans l'ordre moral de la nature; car, sentir, désirer, aimer, ce sont les actes d'une puissance morale.

La force éternelle, qui maintient la terre dans son orbite autour du soleil, a donc nécessairement, dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral, la même puissance que dans l'ordre physique de l'univers.

Liberté, force ou puissance dans les trois ordres de la nature, tel est, en résultat, l'attribut essentiel et constitutif de l'être. Nous trouvons cette triple puissance, quoique

très-restreinte, dans l'homme, qui est un être secondaire et imparfait, une force limitée animant une simple parcelle de la matière ; nous la retrouvons éternelle et infinie, dans la cause première de l'univers, dans l'être éternel et infini qui anime, organise et gouverne tout.

Ainsi, la force physique, la force morale et la force intellectuelle ne sont pas dans l'univers trois forces distinctes, ni même trois facultés, trois attributs différens de l'être. Mais la puissance ou la force est la seule faculté, l'attribut unique et constitutif de l'être ; et cette force, une et indivisible, ne change nullement de nature lorsqu'elle agit successivement ou simultanément dans l'ordre physique, dans l'ordre moral et dans l'ordre intellectuel de l'univers.

Ne perdons pas de vue, en effet, que cette division de la nature en trois ordres est de pure convention ; qu'il serait impossible de bien fixer les limites de ces trois ordres, et de déterminer toujours ce qui appartient à chacun d'eux, parce qu'en fait ils sont inséparables ; parce que, malgré la triple division et toutes les subdivisions établies fictivement par l'homme, la nature est *une* et ne forme qu'un seul tout indivisible en réalité ; parce qu'enfin ces divisions indiquent seulement les points de vue divers et partiels sous lesquels la nature est successivement considérée par l'homme.

Il en est de même de la distinction entre la force ou la puissance physique, intellectuelle ou morale. La force, malgré cette division de pure convention, est *une* comme l'être dont elle constitue l'essence ; que son action ait lieu

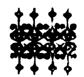
dans l'ordre physique, intellectuel ou moral, c'est toujours l'acte du même être, l'exercice de la même puissance, agissant sur la nature d'une manière illimitée si cette puissance est infinie, et d'une manière restreinte si la puissance est limitée.

En résultat, la liberté, la force ou la puissance, c'est l'essence de l'être ou son attribut essentiel; et la force absolue, c'est la cause première de l'univers, c'est l'ÊTRE SUPRÊME, c'est DIEU.

Je comprends, en effet, que l'être dont l'essence est la force absolue, la puissance infinie tout à la fois dans les trois ordres de la nature, ait pu créer, organiser l'univers physique, intellectuel et moral, puisqu'il est de son essence même de *pouvoir;* je conçois aussi qu'il continue de gouverner le monde par sa volonté, seule et invariable loi de la création. — Mais cette force infinie, dont l'action dans l'ordre physique surtout frappe tous les regards, comment comprendre qu'elle ait pu jamais être soumise, et qu'elle soit gouvernée par quoi que ce soit en dehors d'elle-même?....

Si l'âme humaine aussi est une force (secondaire, à la vérité, subordonnée, limitée, mais pourtant une force physique, intellectuelle et morale), je comprends qu'elle puisse, dans les conditions établies par le créateur, animer et gouverner un corps qui lui fournisse des instrumens, des moyens d'action physiques, intellectuels et moraux; je conçois qu'en s'unissant à lui, elle communique à l'être ainsi organisé sa libre volonté, sa puissance, son exis-

tence distincte de celle du reste du monde, puisqu'elle possède tous ces dons ; je conçois, par suite, qu'en se séparant de cette organisation, elle la laisse tomber en dissolution et rentrer sous l'empire des lois physiques générales. — Mais, si l'on en fait toute autre chose qu'une force, une puissance, je ne comprendrai plus ni comment sa présence donne de la puissance au corps, l'anime, le rend vivant, ni comment son départ le laisse inerte, impuissant, inanimé. Je ne comprendrai plus ni la vie, ni la mort.



CHAPITRE III.

IMMORTALITÉ DE L'AME.

Explication de la vie ; son identité avec la puissance, avec l'être ; son éternité. — Avenir de l'âme humaine.

D'APRÈS les lois connues de la nature, l'être ne peut pas plus cesser d'exister comme être, que le néant ne peut devenir la vie, que la matière ne peut cesser d'exister comme matière.

Vivre c'est sentir, c'est comprendre, c'est vouloir, c'est agir ou avoir la puissance de le faire. La vie est indépendante de l'organisation qui reçoit l'existence et ne la donne pas. Ce qui constitue pour l'être une existence individuelle et distincte de celle du reste du monde, c'est la puissance

d'agir dans l'ordre physique, intellectuel et moral de la nature. L'être dont cette triple force constitue l'essence, est donc vivant par essence, c'est-à-dire qu'il est immortel, qu'il est la vie elle-même ; car vivre, c'est être libre, c'est être puissant ou fort.

Nous verrons plus loin que la matière aussi est éternelle; mais, toujours inerte et passive, elle passe successivement et au gré de la force, d'une organisation à une autre; elle se décompose et se recompose sans cesse. La puissance infinie, l'âme universelle* ne périt pas et ne perd pas son identité, dans ces transformations successives de la matière qu'elle organise et qu'elle anime. L'âme, la force qui anime et gouverne le corps humain, ne périt pas davantage dans la décomposition de ce corps. Elle s'en sépare, elle cesse de l'animer, de lui communiquer son activité libre, sa puissance ou sa vie, et il se dissout pour entrer au gré des lois physiques dans une foule de combinaisons nouvelles.

Mais l'âme ne saurait perdre la vie ou la puissance qui constituent son essence même, parce qu'elle cesse de les communiquer à des instrumens détériorés ; rien en elle n'est changé par l'abandon qu'elle fait de ses moyens d'ac-

* Cette expression ne donnerait pas une idée complète de la divinité, dont le rôle dans l'univers n'est nullement identique à celui de l'âme dans le corps humain. Ce corps, en effet, n'est ni créé, ni même, à proprement parler, organisé par l'âme, dont la présence est pourtant l'une des conditions essentielles établies par le créateur pour le développement et la durée de notre organisation. Nous voulons seulement faire ici ressortir une analogie, autant qu'il en peut exister, entre la puissance absolue et l'homme créé par elle à son image.

tion actuels, pas plus que l'ouvrier n'est changé quand il rejette de mauvais outils. Force physique, intellectuelle et morale, l'âme, par son divorce avec ses organes matériels, ne saurait être privée de son triple attribut, puisqu'il n'a rien de matériel. Elle conserve donc sa puissance dans les trois ordres de l'univers, c'est-à-dire que son existence reste complète.

Si l'âme, en effet, continue d'être intelligente, d'être puissante dans l'ordre intellectuel, son identité ne saurait se perdre. Si elle reste une force morale, si elle continue d'être sensible, elle n'aura rien perdu de ce qui pouvait embellir son existence terrestre. Si elle conserve enfin sa puissance dans l'ordre physique de la nature, elle pourra, conformément aux lois établies par l'être suprême, s'unir à de nouveaux organes, animer et gouverner un nouveau corps, qui, d'après la loi de transformation et de perfectionnement universel, devra généralement présenter une organisation plus ou moins supérieure à la précédente. La durée de cette organisation constituera pour nous une nouvelle existence, qui s'écoulera dans un bonheur inconnu des hommes, ou dans l'infortune, selon que l'ensemble de nos bonnes ou de nos mauvaises œuvres aura fait pencher la balance de la justice divine.

Séparée de ses moyens d'action matériels, notre âme devra donc conserver encore une existence complète, et s'élever même d'un degré dans l'échelle des êtres, pourvu qu'elle ait satisfait aux conditions du progrès. Mais rien

n'autorise à penser qu'elle doive jamais se confondre avec la puissance suprême, et perdre dans le sein de Dieu cette existence personnelle qui est l'essence même de l'être. Ce serait, en effet, l'anéantissement de la liberté, de la puissance propre, de l'être enfin, et rien ne s'anéantit dans la nature.

Force individualisée, faite à l'image de l'âme universelle qui sans cesse organise et réorganise la matière, notre âme ira dans quelqu'autre monde animer de nouveaux organes et recevoir, selon son mérite, récompense ou punition ; car les mondes ne manquent pas, et l'âme, dégagée des liens qui l'unissaient au corps, ne trouve plus dans les lois connues de la nature aucun obstacle qui s'oppose à son émigration dans un autre système solaire.

Dès cette vie, notre puissance intellectuelle et morale, notre intelligence et nos désirs s'élancent librement dans tout l'univers. Séparé du corps, notre être devra tout entier recouvrer ce pouvoir ; car toute sa puissance lui restera, moins l'accroissement, il est vrai, que cette puissance pouvait devoir au mécanisme de notre organisation, mais aussi moins les entraves que cette organisation nous cause. Or, le corps seul demeure enchaîné sur la terre par les lois de l'attraction matérielle ; cette entrave rompue, l'être est libre.

CHAPITRE IV.

INTELLIGENCE, MÉMOIRE ET PRÉVOYANCE.

Les idées se succèdent dans notre faible intelligence ; nous n'en pouvons saisir à la fois qu'un bien petit nombre ; nous ne rappelons le passé qu'avec effort, et nous prévoyons l'avenir bien plus difficilement encore.

Dans sa sphère étroite, pourtant, notre puissance intellectuelle embrasse nécessairement, avec le présent, un avenir et un passé plus ou moins étendus. En effet, isolé de tout avenir et de tout passé, le présent ne serait rigoureusement rien, puisqu'il ne serait qu'un point de séparation entre l'avenir et le passé, un point dont une face appar-

tiendrait encore à l'avenir et dont l'autre déjà serait acquise au passé.

La puissance intellectuelle de l'être suprême n'est pas, comme la nôtre, limitée par la faiblesse des organes; elle est sans bornes. Avec le présent tout entier, elle embrasse d'un seul regard toutes les causes de ses causes et tous les effets de ses effets jusqu'à l'infini.

Ce n'est donc pas, pour la divinité comme pour l'homme, le passé et l'avenir d'un seul point et d'un seul instant qui se confondent avec le présent; mais c'est un passé et un avenir sans limites pour la durée comme pour l'espace. Les idées ne se succèdent pas dans l'intelligence suprême; elles y sont toutes présentes à la fois avec toutes leurs combinaisons, tous leurs antécédens et toutes leurs conséquences. Dieu sait tout.

Ce que nous disons de la puissance intellectuelle du créateur, nous le disons de sa puissance morale. Ses sentimens comme ses idées embrassent à la fois l'univers tout entier et toute la durée des âges; il en est de même de ses volontés; car Dieu ne passe pas; ses sentimens, ses idées, ses volontés sont immuables. Mais dans son sein tout passe et tout se renouvelle; tout vient, en son tems et en son lieu, réaliser ses éternelles volontés, manifester sa toute-puissance. Il n'existe donc pour l'être suprême ni avenir, ni passé; l'éternité entière est pour lui le présent toujours complet, toujours le même. Notre âme ne peut à son tour, dans les limites même les plus étroites, étendre

son existence en dehors du présent et assister au renouvellement de l'organisation universelle, qu'à la condition de ne point passer, comme passent ses propres organes et tout ce que le tems emporte devant elle. Or, ne point passer, c'est être immuable, c'est être éternel. Concluons donc encore ici que l'âme humaine est immortelle.



CHAPITRE V.

DE LA CRÉATION.

Qu'est-ce que la matière ? Possède-t-elle en propre des qualités, des attributs ? Conditions de son existence. Son rôle dans la nature et par rapport à l'être. — L'univers.

DIEU est la force, la liberté ou la puissance absolue, la vie éternelle et universelle, l'être suprême enfin. Les lois de la nature, ce sont les immuables volontés de son créateur. La nature est la manifestation physique, intellectuelle et morale de la puissance infinie ; elle est l'effet de la cause première, l'organisation que s'est faite le créateur, l'expression enfin et la réalisation de ses volontés qu'elle rend saisissables en leur donnant un corps.

La matière est inerte et passive ; elle ne possède pas même en propre ce qu'on désigne généralement par l'expression contradictoire de *force passive* ou *force d'inertie*. La résistance, par exemple, qu'elle oppose à l'action de l'homme, ne vient pas d'elle, mais uniquement des lois qui la gouvernent. Supposez, en effet, les lois de l'attraction suspendues un instant et la matière abandonnée à elle-même : elle n'aura plus ni pesanteur, ni mouvement, ni adhérence. Elle n'opposera donc aucune résistance aux impulsions que voudra lui donner même la plus petite force ; car, mathématiquement, une force infiniment petite équivaut, devant zéro résistance, à une force infiniment grande.

Il en est des autres attributs qu'on prête à la matière comme de l'attraction : aucun d'eux ne lui appartient en propre. La matière, en effet, n'est qu'un composé de qualités formant une organisation qui, comme le corps humain, ne s'appartient pas à elle-même, qui obéit à ses lois sans les connaître, qui n'est enfin que l'instrument passif des volontés de l'être dont elle émane et dont elle constitue les moyens d'action physiques. Ne s'appartenant pas, la matière à plus forte raison ne saurait avoir en propre aucun attribut. Les êtres seuls en ont ; car attribut, faculté, qualité, c'est puissance, et, nous l'avons démontré, toute puissance appartient à l'être. Les qualités qu'on attribue à la matière appartiennent donc en réalité à l'être suprême, qui seul en dispose et gouverne toute la nature.

Nous avons établi que la vie n'est pas autre chose que la

puissance considérée sous un autre point de vue. Si donc la matière n'a pas d'attribut ou de puissance propre, elle ne peut avoir non plus qu'une existence communiquée ; et, en effet, supprimez les qualités communiquées à la matière par la puissance qui l'organise et la gouverne, que restera-t-il ? — L'inertie et la passivité, c'est-à-dire l'absence de tout attribut, l'impossibilité de toute action comme de toute résistance, la négation enfin de toute puissance, de toute existence personnelle ou communiquée ; en d'autres termes, il restera le néant. La matière, sans aucune organisation, serait donc une pure négation, ou plutôt elle ne serait rien. L'organisation donnée à la matière est par conséquent pour elle une création dans le véritable sens du mot.

Mais ces qualités, cette puissance qu'il communique à la matière et dont il compose son organisation, Dieu ne les tire pas du néant, il les puise en lui-même. Sa *puissance* étant infinie, il *peut* et réalise tout ce qu'il veut; il trouve dans sa puissance physique, intellectuelle et morale, les élémens de toute organisation ou transformation de l'univers même matériel, car nous avons vu que les qualités dont se compose la matière ne sont pas autre chose que de la puissance physique. La nature entière est donc l'œuvre ou la création de la volonté divine; elle en est uniquement la réalisation, et elle disparaîtrait comme un souffle si cette volonté pouvait un seul instant se retirer. Mais la suprême volonté étant éternelle, l'univers qui la réalise est éternel comme elle ; comme elle il n'a pas eu de commencement et n'aura pas de fin.

Montesquieu dit avec raison : « Les lois suivant lesquelles Dieu a créé le monde sont celles suivant lesquelles il le régit. » On a dit avec raison aussi : *Ex nihilo nihil*, en ce sens que rien n'émane ou ne se tire du néant, mais bien de la puissance. Rien ne sortant du néant, rien non plus n'y saurait rentrer. Rien donc ne s'anéantit dans la nature, mais tout s'y transforme, tout s'y décompose et s'y réorganise ; les élémens de tout ce qui existe ont existé de tout tems, et ils existeront toujours : *l'esprit et la matière sont éternels*, avec cette distinction toutefois que l'être suprême est éternel par son essence et par sa vertu propre, tandis que la nature, n'étant rien par elle-même, emprunte nécessairement son éternité, comme son existence même, à la volonté dont elle émane.

En résultat, tout découle d'une source unique et tout rentre dans l'unité. La négation de la puissance ou de la vie étant le *néant*, tout ce qui *existe* ne peut être que puissance, organisation et transformation de la puissance. L'univers comprend, en effet, 1° l'être suprême; 2° ses volontés, lois éternelles de la création, et 3° l'organisation infinie qui réalise ses volontés et les rend saisissables en leur donnant un corps. Ainsi, la cause première, ses volontés et leur réalisation éternelle, voilà le monde. Or, tout cela n'est évidemment que puissance, manifestation et transformation de la puissance.

L'univers n'a donc qu'un seul principe ; il ne forme en réalité qu'un seul tout indivisible, un seul être, un et triple

tout à la fois, et dont chaque partie est également inséparable des deux autres. D'une part, en effet, l'organisation universelle physique, intellectuelle et morale n'a été créée ni ne subsiste que par la puissance divine et conformément à ses lois ou volontés; mais l'être suprême, à son tour, ne prend vie, pour ainsi dire, que par l'organisation qu'il s'est faite. Sans le monde qui manifeste et réalise ses volontés, Dieu n'aurait qu'une existence insaisissable et inintelligible; car il ne serait qu'une puissance sans action, une cause sans effet, une liberté toujours inerte, une volonté en suspens, c'est-à-dire qu'il serait comme n'existant pas.

Il est donc aussi déraisonnable d'admettre que Dieu ait existé d'abord isolément et n'ait créé la nature qu'après suspension ou délibération, que de supposer à la nature une existence antérieure à celle de l'être suprême ou indépendante de sa volonté. La nature est éternelle comme la volonté qui l'a créée. On ne peut séparer Dieu ni de l'organisation universelle faite par lui et pour lui, ni des lois ou volontés suivant lesquelles il a créé le monde et le conduit progressivement à ses destinées futures.

CHAPITRE IV.

DES LOIS NATURELLES ET DES LOIS HUMAINES.

Lois humaines ; leur essence; dans quelles limites elles obligent; leur but ; à quelles conditions elles seront toujours bienfaisantes, légitimes et stables. — Lois naturelles ; leur essence ; leur éternité ; leur puissance universelle et infinie. — Les lois physiques, intellectuelles et morales sont identiques quant à leur nature, et ne diffèrent que par leur objet. — Comment, en réalité, leur puissance absolue s'exerce à notre égard et se concilie avec la liberté humaine. — De la causalité.

La cause première a créé l'univers et l'anime de sa vie, de sa puissance. Force physique, elle a organisé, elle anime et gouverne toute la matière ; puissance morale, elle a créé, elle anime et vivifie toute la nature morale ; force intellectuelle enfin, elle a produit et réglé l'univers intel-

lectuel. Tout émane d'elle, tout obéit à ses volontés, ou, en d'autres termes, à ses lois.

Une loi, en effet, c'est la volonté d'un être, d'une force; c'est une volonté qui s'impose et se réalise au dehors par l'action directe ou indirecte de la puissance dont elle émane. Ce qu'on appelle volonté, relativement à celui qui gouverne, prend le nom de loi par rapport à ceux qui sont gouvernés.

Les lois, pour les peuples barbares, qu'est-ce autre chose que les volontés capricieuses des maîtres qui les dominent ?

Pour les peuples civilisés, les lois sont les volontés régulièrement exprimées par les pouvoirs qui les gouvernent.

Les lois naturelles enfin, ce sont les volontés de la puissance infinie qui anime et gouverne toute la nature ; puissance dans le sein de laquelle s'exercent toutes les forces secondaires qui émanent et relèvent d'elle, et qui toutes, dans leurs étroites limites, contribuent par leur action à l'accomplissement de ses desseins.

Dans l'usage, on ne donne le nom de lois aux volontés humaines qu'autant qu'elles sont exprimées avec une certaine solennité, qu'elles sont destinées à avoir quelque stabilité, et que leur exécution est garantie par l'intervention de la force publique. Mais en réalité chacune de nos volontés renferme tous les caractères de la loi ; nos volontés, par exemple, sont de véritables lois pour nos enfans, nos subordonnés, nos domestiques et tous ceux sur lesquels nous pouvons exercer quelque influence physique, intellectuelle ou morale.

Les lois ou volontés humaines sont exécutées par l'action directe ou indirecte de la puissance dont elles émanent et dans les limites de cette puissance. Or, l'idée de loi emportant celle de soumission obligée, on voit qu'il n'existe de véritables lois que les lois naturelles, qui seules ne souffrent pas d'infractions. Elles sont inflexibles, irrésistibles, parce que la puissance de l'être suprême est infinie ; elles sont éternelles, invariables, parce que la sagesse de l'être suprême est sans bornes, parce qu'ayant dès le commencement tout senti, tout connu, tout pesé et par conséquent tout voulu en parfaite connaissance de cause, il ne peut jamais lui survenir aucun motif pour modifier en rien les volontés qu'il a primitivement imposées comme lois à toute la nature.

Il en est tout différemment des hommes, dont les sentimens et les convictions varient sans cesse et font sans cesse varier les volontés. Les lois, les volontés humaines imposées comme règles de conduite à d'autres hommes, n'auront enfin acquis de stabilité que lorsqu'elles seront de tout point basées sur les lois naturelles elles-mêmes. A ce prix seulement aussi, elles seront toujours légitimes; car l'homme n'a le droit de commander à l'homme que ce qui est conforme à sa nature.

Lorsque l'humanité aura pu donner à ses lois ce degré de perfection, alors enfin elle accomplira sa véritable destinée et jouira de toute la puissance, de toute la libre activité, de tout le bonheur que comporte sa nature. Le plus

grand développement possible de la puissance et du bonheur de l'homme est attaché, comme nous le montrerons, à la conduite la mieux en harmonie avec l'ensemble des impulsions de notre nature, ou, en d'autres termes, à l'exécution la plus entière des prescriptions de toutes les sciences physiques, intellectuelles et morales; car la science humaine n'étant que la connaissance de la nature et de ses lois, agir selon la science, c'est toujours aussi agir selon la nature.

Les lois naturelles n'étant rien autre chose que les volontés du grand être qui anime et gouverne le monde, la division de la nature en trois ordres étant d'ailleurs de pure convention, on sent que les lois intellectuelles et morales ne peuvent être, comme on le pense encore généralement, d'une autre nature que les lois physiques, et que toutes doivent exercer sur l'homme un même empire.

Aussi toutes les lois naturelles sont-elles, en réalité, irrésistibles au même degré. On ne fait pas plus fléchir une loi morale qu'une loi physique, une règle de la logique ou des mathématiques. Tout principe a ses conséquences; toute cause physique, intellectuelle ou morale produit invariablement son effet. La puissance de l'homme ne va jamais jusqu'à suspendre ou modifier en rien les lois, les volontés divines, ou les empêcher de produire toutes leurs conséquences. L'ordre était à ce prix dans le monde. Le monarque le plus puissant ne saurait rien changer à cette règle: *Dix et dix font vingt*; ni à cette loi: *L'attraction de deux masses*

varie en raison inverse du carré de leur distance; ni à cette autre loi : *L'homme qui sciemment a commis un grand crime, a le cœur d'autant plus déchiré par les remords qu'il comprend mieux l'étendue de sa faute.*

Mais, il importe de le remarquer, les lois de la nature ne sont pas pour nous, comme les lois humaines, un ordre ou une défense directe de nous livrer à telle ou telle action déterminée ; car, s'il en était ainsi, l'homme ne pouvant dans aucun cas résister aux volontés de la puissance infinie, il est clair que toutes ses actions seraient forcées, comme le sont les mouvemens de la matière; il ne serait donc pas plus libre qu'elle; sa volonté se trouverait complétement paralysée, et ses actions ne pourraient plus être ni vertueuses ni coupables. L'ordre serait mathématique dans la société; mais l'homme ne serait plus un être libre, accomplissant volontairement, par conviction et avec amour, la destinée qui lui fut assignée ; avec la liberté, l'être aurait disparu ; il ne resterait plus qu'un instrument passif des volontés du créateur, et nos organes, au lieu d'être régis par une âme individuelle, seraient désormais confondus dans l'organisation universelle.

Dieu ne pouvait donc rien nous interdire ou nous commander directement, sans nous priver du rang qu'il voulait nous donner dans la création. En réalité, la volonté de l'être suprême porte uniquement sur l'effet qu'il attache invinciblement à chacun de nos actes physiques, intellectuels ou moraux, et non sur nos déterminations elles-

mêmes ou sur nos actes qu'il lui a plu de laisser libres.

C'est en nous faisant aimer ou craindre les effets, qu'il nous amène à éviter ou à rechercher leurs causes à mesure que les progrès des sciences nous les font découvrir. Ce qu'il a voulu que nous fissions, il a pris soin d'y attacher un effet utile ou agréable pour l'organisation dont il nous a doués et de nous en faire ainsi un besoin. Ce qu'il veut nous faire éviter, il y attache des effets qui répugnent à quelqu'un des sentimens ou des besoins qu'il nous a donnés. Nous ne pouvons nous écarter, sans souffrir, de la destinée qu'il nous a tracée ; nous ne pouvons, sans mourir, nous en écarter d'une manière essentielle.

Nos actions sont libres dans la limite de notre puissance; mais toutes leurs conséquences sont forcées, et le bonheur ou le malheur que nous éprouvons sont toujours l'effet nécessaire de nos actes combinés avec les circonstances dans lesquelles nous agissons.

L'homme, par exemple, selon sa volonté et sans que les lois divines y mettent directement obstacle, peut s'abstenir de tout aliment, ou en prendre trop, ou en prendre assez; mais sa volonté ne saurait modifier en rien les conséquences attachées par les lois naturelles à chacun de ces actes. S'il ne prend aucun aliment, il sentira d'abord l'aiguillon de l'appétit, puis la souffrance de la faim, ensuite arrivera la maladie, et enfin la mort après un tems plus ou moins long, selon l'état de santé et la force de chacun. La volonté divine, la loi naturelle sera donc obéie, la cause

ou la combinaison de causes produira son effet tout entier, et la liberté ne consistera pour l'homme que dans le choix des actes dont il lui conviendra de subir les conséquences naturelles.

Les lois physiques n'interdisent pas davantage aux hommes de se précipiter du haut d'un clocher, ou de s'asseoir sur un tonneau de poudre et d'y mettre le feu; mais l'instinct de conservation a reçu mission de nous détourner de ces actes en nous inspirant une invincible horreur pour les conséquences qu'y attachent invariablement les lois de la nature.

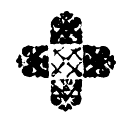
Les lois morales enfin ne nous empêchent pas, si telle est notre volonté, de nous abandonner aux crimes et à tous les vices; mais à ces actes encore la volonté divine attache, comme effet infaillible, la honte, la dégradation, le remords, le malheur moral enfin, et, selon les cas, la souffrance physique, la maladie et la mort.

Tout dans la nature a donc sa cause, et tout y produit un effet fixé d'avance et sans retour par la volonté du créateur. Les effets moraux de nos actions sont réglés et liés à leurs causes par les lois morales, avec une exactitude aussi rigoureuse qûe les effets mécaniques ou chimiques par les lois de la chimie ou de la mécanique.

L'homme, cependant, au milieu de ces lois fatales est réellement libre de ses actions; il peut toujours dans la limite de ses forces faire ou ne pas faire à volonté, mais à la charge d'en subir toutes les conséquences; car, au-dessus

de sa volonté, la volonté divine est là qui, partout et toujours, enchaîne invinciblement l'effet à sa cause, la conséquence à son principe.

Les volontés de la cause première, lois invariables de la nature, voilà donc ce qui forme ce lien indestructible et mystérieux de l'effet à sa cause, de la conséquence à son principe; lien universel qui seul établit l'ordre dans le monde, et qui ne pourrait un seul instant se relâcher sans replonger aussitôt l'univers dans le chaos, ou plutôt sans l'anéantir.



CHAPITRE VII.

DES SCIENCES.

Unité des sciences physiques, intellectuelles et morales ; identiques quant à leur nature, elles ne diffèrent que par leur objet. —Ce qui constitue les sciences, soit en elles-mêmes, soit dans l'homme qui les possède.—Des idées.—De la vérité et de l'erreur dans les faits réels et dans les faits possibles, dans les sciences et dans les ouvrages d'imagination.—Loi du progrès.

L'UNIVERS étant un seul tout indivisible en réalité ne forme, à proprement parler, qu'une seule science ; mais cet ensemble, trop vaste pour l'esprit humain, a reçu de nombreuses divisions et subdivisions désignées elles-mêmes par le nom de sciences. Dans ce sens plus restreint, une science se compose de l'ensemble des volontés de la cause première

imposées comme lois à la nature dans l'une des branches de l'organisation universelle, et des applications de ces lois. Connaître une science, c'est donc savoir tous les faits qui s'y rapportent et toutes les lois qui régissent ces faits ; c'est connaître, relativement à cette science, les causes de chaque effet réel ou possible, les effets de chaque cause ou de chaque combinaison de causes, et les lois suivant lesquelles chaque effet est produit par sa cause.

Les sciences morales sont donc des sciences au même titre que les sciences physiques. Toutes se composent de faits, produits nécessaires de leurs causes et causes nécessaires de leurs effets ; de faits unis entre eux par l'irrésistible lien de la causalité, c'est-à-dire par les lois naturelles, par les volontés de la force absolue, de la puissance infinie qui gouverne le monde.

On peut envisager les sciences soit en elles-mêmes, soit dans l'homme qui les possède.

Considérées en elles-mêmes, les sciences sont toujours vraies; car ce qui les constitue, c'est l'univers, tel qu'il existe en réalité ; elles se composent de tous les faits physiques, intellectuels ou moraux, de leurs lois et de la puissance infinie de qui émanent ces lois. Or, l'intelligence humaine peut se représenter ces faits et leurs lois tels qu'ils sont : elle s'en forme alors des images exactes, des idées vraies; mais elle peut aussi se les représenter autres qu'ils ne sont, et s'en former des images inexactes ou incomplètes, des idées erronées.

Les sciences sont donc toujours vraies en elles-mêmes ; mais la science humaine, se composant des idées ou représentations que nous nous formons des faits et de leurs lois, est tantôt vraie, tantôt fausse ; vraie, lorsque nos idées sont conformes à leurs types, à leurs modèles naturels ; fausse, quand nos idées ne sont que des représentations infidèles de leurs objets extérieurs physiques, intellectuels ou moraux.

Cette distinction s'applique même aux faits possibles, qui sont, comme les faits réels, régis par les lois de la nature. Nous avons en effet démontré que tout se fait en vertu des lois naturelles, et qu'il n'y a par conséquent de possibles que les faits conformes à ces lois. Il résulte de là que l'imagination aussi a ses règles invariables, et que le roman, comme l'histoire, a sa vérité ou sa fausseté. Tout ouvrage d'imagination est vrai, si, prenant pour point de départ des caractères et des faits réels ou possibles, on en déduit logiquement toute la série d'événemens qui, d'après les lois naturelles, se serait réalisée dans l'hypothèse où l'on s'est placé ; il est faux, si le point de départ est impossible ou les conséquences mal déduites.

Toutes nos idées ont donc leurs modèles ou leurs types dans la nature même et ne sont que les représentations vraies ou fausses que nous nous en formons. La vérité, par conséquent, n'est nullement une chose arbitraire et de convention que l'homme puisse faire fléchir à son gré. Dans les sciences morales (religion, psychologie, morale, logique,

droit civil ou criminel, etc.), aussi bien que dans les sciences physiques, nos seules connaissances réelles, nos seules idées vraies sont celles qui se trouvent conformes à leurs types naturels : le reste n'est qu'erreur.

Tout est donc prévu et régi par les sciences ; toutes nos actions ont leurs règles et leurs conséquences naturelles ; il ne faut que les découvrir. Or, comme d'une génération à l'autre, les découvertes sont nécessairement nombreuses dans l'ensemble des sciences, on ne saurait douter que l'humanité ne soit régie par la grande loi du progrès indéfini.



CHAPITRE VIII.

DE LA SAGESSE ET DU BONHEUR.

En quoi consistent pour l'homme la sagesse et le bonheur. — Moyens d'y parvenir.—Comment se révèle à nous notre destinée naturelle.—Qualités, défauts, vertus, vices et passions. —Bases de la morale, ses progrès.—De l'association.

LA volonté toute-puissante attachant, partout et toujours, le même effet à la même cause ou à la même combinaison de causes, il est clair qu'on peut observer les causes dont l'effet est le bonheur moral de l'homme, comme on peut découvrir les moyens d'assurer sa santé, sa richesse ou son empire sur la nature. On peut

donc déterminer les règles de conduite dont l'exacte application produirait pour l'humanité la plus grande somme de bonheur possible.

Chacun comprend qu'il ne peut éluder ni modifier aucune des lois physiques de l'univers. Personne donc ne tente d'imposer à la nature ses volontés capricieuses. Quand on veut obtenir un résultat physique, on s'efforce de découvrir les causes qui le produisent et les lois en vertu desquelles agissent ces causes, afin de disposer ensuite les choses de telle sorte que l'action invariable des lois naturelles produise l'effet désiré. Ainsi, pour obtenir une récolte de blé, on prépare convenablement la terre, puis on l'ensemence à l'époque favorable, etc; la végétation suit alors ses lois.—Mais nous trouverions insensé celui qui se bornerait à commander à la terre de lui produire une récolte de blé, ou qui sèmerait du blé moulu, ou qui prétendrait récolter du froment en semant du seigle.

Celui-là encore serait considéré comme en démence, qui croirait pouvoir intervertir à son gré l'action des lois de l'hygiène, de la médecine ou de la chirurgie, et qui, espérant substituer sa volonté à celle du créateur, prétendrait, dans l'une de ces sciences, faire produire à quelque cause des effets différens de ceux qu'y attachent les lois naturelles.

Or, celui-là n'est pas moins insensé qui veut arriver au bonheur par une conduite dont les conséquences naturelles répugnent aux penchans de sa nature, et qui demande, par exemple, le bien-être moral, la paix de la conscience,

etc., à des actes auxquels la volonté suprême attache pour effet dans notre cœur une souffrance morale, un regret, un remords et la réprobation de nos semblables.

Le bonheur se produit pour l'homme suivant des lois fixes, comme la végétation pour la plante. Placez-vous le plus complètement possible dans les conditions qui doivent le faire naître, et vous l'obtiendrez autant qu'il vous est donné d'y parvenir. Mais, si vos actions sont telles qu'elles doivent, d'après les lois divines, blesser, au lieu de les satisfaire, les penchans essentiels de votre nature; si, loin de vous conduire au but de ces penchans, elles doivent vous en écarter, vous appellerez en vain le bonheur, c'est le malheur seul qui viendra; car on ne récolte pas de froment en semant de l'ivraie; on ne recueille pas la paix, l'amour et le bonheur, en préparant les haines et les maux de tous genres. Notre avenir sur la terre comme au-delà de ce monde, dépend donc uniquement de nos actes, combinés toutefois avec les circonstances dans lesquelles nous agissons.

En créant l'homme, Dieu lui a marqué sa place et assigné son rôle dans le grand ensemble du monde; il a écrit sa destinée dans son organisation même. Tout ce qu'il a voulu que nous fissions, il nous a donné des facultés et des organes qui nous rendent capables de le concevoir et de l'exécuter; il nous a donné des instincts ou penchans qui nous en font un besoin physique, intellectuel ou moral, et qui nous contraignent à le désirer, à l'aimer, à le vouloir,

aussitôt que nous avons compris l'effet que nous en devons ressentir.

Isolément, sans doute, nos passions nous égarent souvent, ne fut-ce qu'en nous faisant accorder une importance exagérée aux besoins présens; mais l'ensemble de nos penchans naturels et des sentimens ou des besoins dont ils sont la source, est une révélation incessante de nos devoirs, de notre destinée, du but enfin que nous a marqué la nature.

Ce but, que nous révèle l'ensemble de nos penchans bien compris et bien dirigés, la vertu consiste à le chercher, le bonheur consiste à l'atteindre. Si l'on voulait contester ce point, qu'on me cite une seule vertu, un seul devoir qui n'ait sa source dans l'un de nos sentimens naturels et qui ne tende à faire du bien, à procurer du plaisir, du bonheur, soit aux autres, soit à nous-mêmes.

La sagesse et le bonheur consistent donc pour l'humanité à se conformer aux sciences physiques et morales, pour satisfaire l'ensemble de ses penchans naturels, de ses sentimens, de ses passions, de ses besoins de tous genres, de manière à remplir le plus et le mieux possible le but marqué par chacun de ces penchans, la destinée que nous révèle leur ensemble.

Les bonnes qualités sont celles qui nous rendent capables de nous procurer et de communiquer aux autres ces avantages; les défauts ou mauvaises qualités nous y rendent impropres. Un défaut est l'absence, l'insuffisance ou l'exagération de nos qualités naturelles.

Les vertus sont nos sentimens naturels contenus dans leurs justes limites ; les vices en sont les déviations. Prises dans un sens restreint et défavorable, les passions en sont l'exagération, l'exaltation désordonnée.

L'homme le plus utile, le plus vertueux, le plus grand, le plus heureux, est celui qui se montre LE PLUS HOMME ; celui qui comprend et fait comprendre, qui suit et fait suivre le mieux l'ensemble des penchans, impulsions, instincts ou vocations de la nature humaine.

Mais, si l'ensemble de nos penchans bien compris nous pousse infailliblement vers le but que nous a marqué la nature, gardons-nous d'en conclure, comme on l'a fait, que nous puissions jamais impunément nous abandonner à tous nos sentimens, et qu'il suffirait, par exemple, de changer notre organisation sociale et de convertir nos villes et nos villages en phalanstères savamment institués, pour nous permettre de nous livrer désormais innocemment à toutes les impulsions de chacune de nos passions.

Non, non ! la sagesse et le bonheur ne seront jamais si faciles. Les lois morales, comme les lois physiques, et même beaucoup plus que les lois physiques, se croisent, se combinent et se modifient l'une par l'autre. La science en sera toujours laborieuse, et l'exacte application difficile.

Ce n'est pas (comme le disent les Phalanstériens, dont nous aimons d'ailleurs à reconnaître les vues élevées, les importantes découvertes et la haute portée intellectuelle), ce n'est pas une vieille erreur que de dire avec la morale

évangélique, ou plutôt avec toute morale, que LA PREMIÈRE CONDITION POUR ÊTRE HEUREUX, C'EST D'ÊTRE VERTUEUX, ET QUE LA PREMIÈRE CONDITION POUR ÊTRE VERTUEUX, C'EST DE SAVOIR MAITRISER SES PASSIONS.

Il faut savoir maîtriser à propos ses passions et les contenir toujours dans leurs limites naturelles ; car évidemment, pour être heureux même dans cette vie, nous ne devons satisfaire nos penchans et nos besoins que selon leur importance relative, de manière à éviter tous les excès, à ne pas dépasser le but de la nature, et à l'atteindre par des moyens qui ne blessent, ni chez nos semblables, ni chez nous-mêmes, d'autres penchans naturels aussi sacrés. Satisfaire son goût pour les liqueurs fortes aux dépens de sa raison, de sa santé, du repos et de l'intérêt de sa famille, sera toujours une folle et mauvaise action. Satisfaire un légitime amour pour la richesse, un désir louable de procurer de l'aisance à sa famille, mais ne les satisfaire qu'en dépouillant d'autres familles par la violence ou par la ruse, sera toujours aussi une action insensée autant que coupable ; car elle blesse notre penchant à aimer et à servir nos semblables, elle blesse notre instinct de justice et nous prépare des remords ; en violant les droits des autres, elle compromet évidemment les nôtres et perpétue enfin l'état de guerre dans la société, tandis que la fraternité et l'association sont les seuls moyens d'arriver au bonheur commun.

Il faut donc, pour son propre bonheur comme pour celui de tous, que chacun sache maîtriser ses passions, les bien

diriger, leur résister à propos et contenir tous leurs mouvemens désordonnés.

N'allons pas toutefois, par un excès contraire, nous persuader que la vertu consiste à maîtriser toujours nos sentimens et nos passions, à leur refuser toute satisfaction et à les étouffer le plus possible dans notre cœur. Pour adopter un tel précepte, il faudrait admettre d'abord que nos passions sont mauvaises en elles-mêmes, et que par conséquent l'ouvrage de Dieu est imparfait, qu'il est à refaire ou du moins à corriger. Or, cette assertion serait à nos yeux un blasphème.

Tous nos penchans naturels sont bons. Chaçun d'eux nous est donné pour nous diriger vers un but que nous révèle un besoin ; ce but est un devoir pour nous. Il ne saurait être atteint sans que le besoin qui lui correspond ne soit en même tems satisfait. Mais le besoin, au contraire, pourrait être apaisé sans que le vœu de la nature fût cependant rempli. Ainsi, nous ne pouvons alimenter notre corps et réparer nos forces, sans satisfaire en même tems notre faim ou notre soif; mais ces besoins pourraient être calmés par des substances qui, loin de réparer nos forces, les énerveraient, au contraire, et pourraient même nous causer la mort.

Nos penchans naturels et les besoins qu'ils produisent nous ont donc été donnés pour être satisfaits : c'est le vœu de notre nature, c'est la volonté du créateur. Mais la difficulté consiste, d'une part dans la juste appréciation du but et de l'importance relative de nos penchans de tous genres,

et d'autre part dans la découverte et le choix des moyens qui doivent légitimement les satisfaire. On voit aussi qu'il ne faut pas confondre nos besoins avec le but marqué par nos penchans, ou même encore perdre de vue le but pour ne plus songer qu'au besoin. Ainsi, comme l'a si bien dit Molière : « Il faut manger pour vivre et non pas vivre pour manger. » Il en est de même de nos autres besoins; tous doivent être satisfaits avec modération, par des moyens qui conduisent au but fixé par la nature, et seulement en vue de ce but.

L'homme n'est nullement méchant par sa nature, mais il est ignorant. Son ignorance l'entraîne dans un grand nombre d'erreurs; ses erreurs, à leur tour, le poussent à beaucoup d'actions contraires à sa nature même, et non moins nuisibles pour lui que pour ses semblables.

La science morale n'étant pas autre chose que la connaissance du but de nos penchans moraux et des moyens de les satisfaire légitimement, il est clair que plus cette science aura fait de progrès, plus les hommes deviendront heureux et vertueux. On a trop long-tems méconnu l'importance ou la possibilité de ces progrès. Le tems approche où l'on s'efforcera de découvrir et d'appliquer les lois morales avec la même ardeur qu'on apporte dès à présent dans l'étude et l'application des lois physiques.

Nul ne peut arriver au bonheur lorsque chacun s'obstine à le chercher isolément et ailleurs que dans le bonheur commun, puisque dans un tel état de choses, chacun a contre

soi tous les autres. Si tous les hommes avaient bien compris cette vérité, s'ils se rendaient compte de tous les maux publics ou privés dont chaque acte coupable est la cause, ainsi que des heureux effets produits au contraire par toute action vertueuse, il deviendrait par cela seul aussi facile pour chacun d'accomplir toujours ses devoirs, qu'il paraît maintenant difficile de ne jamais s'en écarter.

D'un autre côté, en associant une foule d'intérêts opposés aujourd'hui l'un à l'autre, une meilleure organisation sociale détruirait à l'égard de tous ces intérêts le mal dans sa source même. Bien des méfaits disparaîtraient ainsi avec leurs causes. Mais la morale et ses préceptes ne deviendraient pas pour cela inutiles, comme on l'a dit; car les occasions de conflits ne manqueront jamais entre les passions rivales. Or, éviter ces conflits, concilier les passions ou les subordonner à propos l'une à l'autre, c'est assurément de la morale pratique, et la théorie n'est jamais inutile à la pratique. Sans doute, les moralistes ont souvent fait jusqu'ici fausse route, et préconisé des préceptes qui répugnaient à la nature humaine ; mais, comme la morale, toutes les autres sciences ont eu leur état d'enfance ou d'empirisme, et la plupart d'entre elles n'en font pas moins aujourd'hui de rapides progrès.

La grande famille humaine s'est progressivement unie par des liens de plus en plus étroits. Elle tend évidemment vers une association universelle, et finira par arriver, pour la production et la consommation des richesses, à une orga-

nisation plus ou moins semblable aux phalanstères imaginés par le génie de Fourrier *.

Plus de dix-huit siècles se sont écoulés depuis que la fraternité humaine a été proclamée. Le tems, la réflexion et le sentiment ont confirmé de plus en plus cette vérité fondamentale, et l'ont si profondément gravée dans la conscience universelle, que les esprits même les plus désordonnés de nos tems de révolutions n'ont osé la nier en principe.

De nos jours pourtant, toutes les sociétés humaines sont encore établies sur la base de l'opposition naturelle de tous les intérêts, et de l'inimitié réciproque des peuples, des castes ou classes, des professions diverses, etc. Au dedans comme au dehors, tout semble encore organisé pour la guerre et pour l'exploitation de l'homme par l'homme. On proclame unanimement, il est vrai, ce dogme à jamais sacré que « la nature a créé *frères* tous les hommes ; » mais on suppose en même tems qu'elle les a faits *ennemis*, et l'on reste organisé en conséquence !..... Comme si la fraternité n'avait pas pour unique base, pour preuve et pour sanction, la solidarité du genre humain ! comme si la fraternité ne consistait pas dans cette solidarité même, et comme si les hommes pouvaient à la fois être frères et naturellement intéressés à se nuire !

La politique de plus d'un peuple chrétien proclame

* V. l'ouvrage intitulé *Destinée sociale*, par Victor CONSIDÉRANT, capitaine du génie, 2 vol. in-8o, Paris.

encore les nations voisines ennemies naturelles, et les déclare intéressées à s'affaiblir réciproquement. Professer ainsi tout à la fois la fraternité des peuples et l'opposition naturelle de leurs intérêts, n'est-ce pas, par une contradiction manifeste, vouloir faire de l'humanité une seule famille, un seul tout, dont les diverses parties, au lieu d'être unies par des liens d'attraction naturelle, seraient incessamment séparées par des causes naturelles de répulsion ?

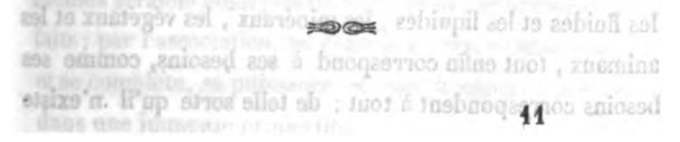
A la fraternité humaine (ainsi comprise par bien des gens qui se disent chrétiens), il resterait pour sanction unique les peines ou les récompenses d'une autre vie. Ainsi l'existence actuelle et la vie future seraient régies par des principes opposés ! La conduite qui, d'après les lois naturelles, produirait le bonheur en ce monde, aurait en même tems pour effet un châtiment futur ; et celle qui naturellement causerait le malheur de l'homme sur la terre, assurerait seule sa félicité pour la vie à venir !

Non, non ! Le créateur ne s'est pas ainsi mis en contradiction avec lui-même ; l'existence future viendra compléter cette vie et non la contredire. Cette opposition d'intérêts entre les différens hommes, ou, pour le même homme, entre la vie actuelle et l'existence future, cette contradiction momentanée entre le bien et ses effets, est uniquement due, quand elle existe accidentellement, à la mauvaise organisation des sociétés ; mais elle ne tient en rien à la divinité qui a créé les hommes solidaires même pour cette vie, comme nous le démontrerons. On n'est donc pas frères sans

être de tout point unis par la nature. Les divisions des hommes n'ont pas d'autres causes que leur ignorance des lois morales et les vices des institutions publiques ou privées.

En associant de plus en plus étroitement les hommes et tous leurs intérêts, les progrès de l'organisation sociale aideront puissamment à ceux de la moralité des individus. Les progrès de la morale privée assureront à leur tour le perfectionnement de l'organisation sociale. Ils sont même la condition indispensable d'une foule d'améliorations publiques ; car à chaque état des connaissances et de la moralité humaines, correspond un degré d'association, une organisation sociale qui seule lui convient véritablement, et dont on ne peut, quoi qu'on entreprenne, s'écarter en aucun sens audelà de certaines limites. La meilleure organisation possible ne peut donc convenir qu'à une société parvenue au plus haut degré de moralité ou qui serait près d'y atteindre, comme la perfection morale ne saurait être atteinte que par les peuples dont l'organisation sociale ne serait pas trop éloignée de la perfection.

Les progrès seront lents dans cette carrière ; car les découvertes ne sont pas plus faciles dans les sciences morales et politiques que dans les sciences physiques ou mathématiques, et elles ont souvent ensuite beaucoup plus d'obstacles à surmonter pour passer de la théorie dans la pratique.



CHAPITRE IX.

FRATERNITÉ OU SOLIDARITÉ DU GENRE HUMAIN.

Ses preuves.—Ses conséquences.—Obligations qui en résultent pour les individus comme pour la société.—Education.

PARTIE du grand Tout harmonieux et placé dans le monde qu'il habite au sommet de l'échelle des êtres, l'homme se rattache à tout ce qui l'entoure par d'innombrables liens. Ses penchans, ses goûts, ses besoins répondent à tout dans la nature; l'électricité, la lumière et le son, les fluides et les liquides, les minéraux, les végétaux et les animaux, tout enfin correspond à ses besoins, comme ses besoins correspondent à tout; de telle sorte qu'il n'existe

rien dans la nature qui ne puisse avoir pour l'homme son utilité directe ou indirecte, et qu'il n'existe dans l'homme aucun instinct, aucun désir, aucun besoin naturel qui ne puisse trouver dans la nature une légitime satisfaction. La création sans cela eût été imparfaite.

Toute la difficulté consiste à découvrir à quoi chacun de nos besoins correspond dans le monde et quels sont les moyens légitimes de se le procurer avec la moindre peine possible. L'ensemble des sciences physiques, intellectuelles et morales renferme tous ces secrets, que les efforts combinés de tous les hommes devraient tendre constamment à découvrir et à divulguer, afin que chacun, connaissant les besoins de l'humanité, les moyens de les satisfaire, et les écueils à redouter, pût éviter toujours ce qui est nuisible, et faire ce qui est beau, utile et bien.

Mais rien dans la nature ne peut autant que l'homme contribuer au bonheur de l'homme. L'humanité est solidaire dans des limites beaucoup plus étendues qu'on ne le croit généralement. Une grande partie de nos penchans, de nos sentimens, de nos besoins se rapportent aux autres hommes et ne peuvent être satisfaits que par eux. L'homme isolé serait un être faible et malheureux : ses besoins moraux seraient presque sans alimens, ses besoins intellectuels en trouveraient peu, et ses besoins physiques eux-mêmes seraient aussi péniblement qu'imparfaitement satisfaits; par l'association, au contraire, son existence s'étend et se complète, sa puissance et son bonheur s'accroissent dans une immense proportion.

Ces liens indestructibles font rigoureusement de l'humanité une seule famille, un seul être complexe, qui déjà ressent en commun tous les plaisirs et tous les maux, et dont l'existence deviendra de plus en plus collective. L'aspect d'un homme malheureux contracte douloureusement nos traits. Un enfant, une femme pleurent en voyant pleurer un autre enfant, une autre femme. Le cœur de tous les hommes ressent vivement la blessure faite par un criminel à son semblable; l'horreur, l'indignation sont générales, et la souffrance est si réelle que plus d'un se sent défaillir en arrivant, même après coup, sur le théâtre d'une scène sanglante. On s'enthousiasme même, au théâtre, pour des événemens imaginaires; on retourne chez soi heureux du bonheur qu'on a vu sur la scène, ou contristé par des malheurs fictifs.

L'influence des maux ou des dangers réels de nos semblables est sur nous bien plus puissante encore. Qu'un simple ouvrier, que *Dufavel* soit enseveli sous les sables, toute une population en sera émue; la presse propagera partout l'émotion, et l'intérêt public se soutiendra, s'accroîtra même jusqu'au dénouement; des travaux difficiles, pénibles, dangereux, seront exécutés avec une ardeur infatigable, et ceux qui les auront accomplis repousseront presque comme une injure toute autre récompense que celle qu'ils auront trouvée dans leur propre cœur et dans la sympathie des autres hommes.

Ces faits et cent volumes d'autres faits démontrent que,

pour le malheur comme pour le bonheur, l'humanité est solidaire. La fraternité humaine n'est pas un vain mot : j'en prends à témoin le bonheur solide et durable de l'homme bienfaisant ; j'en atteste l'amour de la patrie, l'entraînement d'une assemblée nombreuse, l'ivresse d'une grande popularité, le bonheur du savant qui croit avoir fait une de ces grandes découvertes qui doivent enrichir ou améliorer les hommes en les éclairant ; j'en atteste enfin les remords du méchant, ou plutôt de l'ignorant, du fou qui s'est un jour persuadé qu'il pourrait, par exemple, fonder son propre bonheur sur l'or acquis au prix du sang ou des larmes de ses semblables.

Cette fraternité fut gravée par le créateur dans tous nos sentimens, si puissans pour nous rendre heureux ou malheureux, selon que nous pouvons ou non réussir à les faire partager à ceux qui nous les inspirent.

La solidarité humaine enfin est écrite en lettres de sang à chaque page de l'histoire. A-t-on impunément les barbares à ses frontières, des esclaves dans ses foyers, ou dans son voisinage des mendians, des vagabonds et des forçats libérés ? — La civilisation grecque et romaine n'a-t-elle pas péri sous les coups des barbares ? — La brutale ignorance des Turcs n'a-t-elle pas vingt fois valu la peste à la chrétienté ? — N'a-t-il pas fallu faire la conquête d'Alger pour se préserver d'avanies, de déprédations incessantes, et nos soldats et notre or n'iront-ils pas s'y engloutir jusqu'à ce que nous ayons fait faire à ces peuples

quelques progrès dans la carrière de la civilisation? — Les colons de St.-Domingue n'ont-ils pas été massacrés par leurs esclaves? — Tous les peuples qui ont des esclaves ne sont-ils pas entravés par eux dans leur perfectionnement moral, dans leur civilisation, et par suite dans leur prospérité matérielle même? Quels embarras et quelles divisions, par exemple, l'esclavage ne cause-t-il pas aux États-Unis d'Amérique? — Les horreurs de notre révolution eussent-elles été possibles sans l'ignorance et l'abrutissement des classes populaires de Paris à cette époque? Et naguère encore, à la tribune, ne s'écriait-on pas avec terreur à l'occasion des événemens de Lyon : « Les barbares sont à nos » portes!... » — Eclairons-les donc, les barbares! hâtons-nous à tout prix d'en faire des hommes civilisés, car NOUS VIVONS SOUS UNE INFLEXIBLE LOI DE SOLIDARITÉ.

Du jour où cette fraternité, cette solidarité humaine sera comprise dans toute son étendue; du jour où chacun sera convaincu que l'humanité forme réellement un seul être collectif, un seul tout uni par des liens moraux si puissans, si nombreux, si indissolubles, que les diverses classes d'une nation ou même les différens peuples ne peuvent pas plus être heureux l'un sans l'autre que la tête ne peut être heureuse quand les pieds souffrent; du jour enfin où chacun aura bien compris que non-seulement les individus, les familles, les classes ou les sectes, les provinces ou les empires ne peuvent jamais être heureux isolément, mais que, de par la loi divine, leur bonheur à chacun s'accroît ou

diminue suivant une règle exacte de proportion avec le bonheur ou le malheur de tous les autres ; de ce jour, individus, classes ou peuples se tendront réciproquement une main secourable, et la famille humaine aura fait un grand pas vers son heureux et brillant avenir.

La grande conséquence pratique qui découle avant tout de cette unité du corps social, de cette solidarité du genre humain, c'est que le premier besoin, le premier droit et le plus important devoir de la société ou de son gouvernement, consiste dans l'éducation qu'il doit faire donner à tous. Cette éducation ne pourrait, sans une faute énorme et à jamais regrettable, rester désormais livrée au seul caprice, à l'impuissance ou à l'incurie de chaque père de famille. Nul ne peut être ignorant ou pervers sans un grand préjudice non-seulement pour lui-même, mais encore pour sa famille, pour ses voisins, pour ses maîtres ou ses subordonnés, pour tous ceux enfin qui l'approchent ou peuvent l'approcher, c'est-à-dire pour la société entière, qui, d'ailleurs, se composant d'individus et de familles, souffre toujours du mal qu'on se fait à soi-même ou que l'on cause à sa famille. La société doit donc prévenir tous ces maux en assurant la bonne éducation de tous.

Une vérité aussi fondamentale, reposant sur la nature même de l'homme et tenant à ses intérêts les plus essentiels, doit nécessairement avoir été de tout tems partiellement au moins et vaguement sentie, et par suite avoir produit quelques conséquences pratiques. Aussi voyons-nous

que l'état, (par les prêtres, par les professeurs qui le plus souvent encore étaient des prêtres, par les lois enfin et par les magistrats chargés d'appliquer les lois), s'est toujours et en tout pays réservé le soin de donner au peuple une éducation plus ou moins sage, plus ou moins étendue.

En réalité même, la législation tout entière ne saurait avoir d'autre but que de nous enseigner nos devoirs et nos droits, de nous contraindre à remplir les premiers, et de nous assurer le libre exercice des autres. Il en est de même de toute l'organisation sociale, judiciaire, administrative, religieuse, universitaire, etc., etc. Le but unique de l'institution des gouvernemens, (avec tous leurs rouages et leurs lois innombrables qui ne sont ou ne doivent être que des traités des devoirs), est donc, en résultat, l'éducation générale théorique et pratique. Mais jusqu'ici ce noble but n'a paru bien compris ni par les peuples, ni par leurs chefs ; aussi l'organisation des sociétés n'y répond-elle qu'imparfaitement.

Qui veut la fin doit vouloir les moyens : pour faire observer par chacun, en toute occasion, la conduite qu'il doit tenir dans son propre intérêt et dans celui de tous, le seul moyen logique à mettre en œuvre, c'est d'enseigner et de faire aimer à chacun ses devoirs, c'est d'assurer une bonne éducation à toutes les classes de la société, c'est de s'y prendre dès l'enfance et de ne s'arrêter qu'à la vieillesse, c'est enfin de donner une direction meilleure et la plus vaste

extension à toutes les branches de l'enseignement public *.

Il est tems que gouvernans et gouvernés comprennent dans toute son étendue cette haute mission du pouvoir, et que toute la puissance de l'organisation sociale soit enfin efficacement dirigée vers l'éducation universelle, vers l'enseignement et la mise en pratique de toutes les sciences physiques, intellectuelles et morales. La magistrature, le barreau, le corps médical, toutes les professions enfin devraient être astreintes à l'enseignement de quelque partie usuelle des sciences qu'elles ont mission d'appliquer. Le tems est venu de multiplier les écoles spéciales et d'enseigner aux jeunes gens, au lieu du grec et du latin, toutes les connaissances pratiques, toutes les sciences qu'ils doivent appliquer dans le cours de la vie, tous les devoirs qu'ils devront remplir dans chaque position sociale ou de famille.

Il est urgent aussi, par exemple, de convertir les prisons en austères colléges sous le nom de maisons pénitentiaires, et d'organiser dans le même but de moralisation un nombre suffisant de dépôts de mendicité, qui seraient d'ailleurs pour la société une économie évidente, puisque les mendians et

* Les bons livres manquent, il est vrai; mais, en ouvrant de nombreux concours, on en obtiendrait promptement, et les ouvrages d'éducation se maintiendraient toujours au niveau des derniers progrès des sciences.

L'usage des concours pourra devenir de la plus grande utilité. Signaler un mal ou un danger, mettre au concours la découverte de ses causes et des moyens d'y remédier; c'est ainsi que les gouvernemens devraient se procurer les élémens de toutes les lois de quelque importance.

les vagabonds, réunis en masses, travailleraient plus qu'isolément, et coûteraient moins à loger, à nourrir, etc.

Il est tems enfin de tenir compte dans la pratique de la fraternité ou solidarité du genre humain ; il est tems d'organiser la société d'après ces principes que nul ne peut espérer isolément de bonheur véritable, et qu'il n'est pas de bonheur possible pour les masses si tous ne reçoivent enfin, aux frais de tous, une éducation aussi complète que le comporte l'état des connaissances humaines et que l'exigent l'aptitude et la position particulière de chacun. Nul ne peut être heureux au milieu d'ignorans, de pervers et de malheureux. Tous doivent donc se réunir pour assurer à tous une éducation qui leur fasse comprendre et remplir leurs devoirs physiques, intellectuels et moraux.

Un premier pas a été fait dans cette direction par l'établissement des *salles d'asile* *, la meilleure, avec les caisses d'épargne, et la plus véritablement progressive de toutes les institutions des tems modernes, comme la suppression d'un grand nombre de *tours* est la mesure la plus rétrograde, la plus inhumaine, celle sur laquelle il importe le plus de revenir promptement. Ces deux institutions devraient se combiner par l'établissement d'une *salle d'asile* dans chaque hôpital de jeunes enfans, afin de réunir et d'élever en commun ces malheureux orphelins qui sont aujourd'hui

* La loi du 1er juillet 1833 sur l'instruction primaire, bien que trop timide, est cependant encore un pas de fait dans la même direction.

dispersés dans les campagnes jusqu'à l'âge de huit ou dix ans, et livrés exclusivement aux soins si peu affectueux bien souvent, et toujours si peu éclairés et si impuissans d'une pauvre nourrice.

C'est un tort grave, c'est en même tems pour les classes aisées une haute imprudence, que de laisser les classes pauvres de la société dans l'ignorance et l'abrutissement. Nous subissons incessamment les funestes effets de cet oubli de la fraternité humaine, par le peu d'affection que nous inspirons aux classes inférieures; par l'imperfection des services que nous en retirons; par tout ce que nos relations continuelles avec ces classes ont souvent de pénible, tandis qu'elles pourraient devenir pour nous un grand élément de bonheur; par le peu de sécurité dont nous jouissons dans nos personnes et surtout dans nos propriétés*; et, à certaines époques, par des catastrophes du genre de celles que nous avons déjà signalées.

Ainsi le veut l'inexorable loi de solidarité qui gouverne le genre humain; loi qui se montre, comme toute loi naturelle, aussi terrible quand elle est méconnue, que bienfaisante quand elle est obéie.

* Quand nos femmes et nos enfans seront-ils, par exemple, délivrés de ces terreurs qui, la nuit surtout, les assiégent au moindre bruit, et que leur cause souvent la seule obscurité?



CHAPITRE X.

CONCLUSION.

Récapitulation.—En quoi consiste le problème à résoudre pour l'humanité.

J'ai contemplé l'univers et j'y ai cherché Dieu. En remontant de l'état actuel à l'état précédent du monde, et ainsi de suite de l'effet à la cause jusqu'à l'infini, j'ai reconnu l'existence d'une cause première de la nature, d'une puissance, d'un être qui n'a pas été créé, qui existe par soi-même de toute éternité, et qui a produit tout le reste.

J'ai pensé que le créateur n'avait pu rester en dehors de

la création, et que sa présence au contraire devait à chaque pas s'y révéler à nous. J'ai donc interrogé la nature, et partout j'ai vu l'action d'une force infinie, d'une puissance organisatrice qui maintient les lois de la création, et qui, sous nos yeux, continue son œuvre en la renouvelant et la perfectionnant sans cesse. Dans cette puissance suprême, j'ai reconnu Dieu, cause première de l'univers.

J'ai ainsi restitué la force ou la puissance à l'être dont elle est l'attribut essentiel et constitutif, quoiqu'on en fasse souvent, dans le langage habituel, un simple attribut de la matière. J'ai montré qu'en réalité la matière inerte et passive subit des lois, mais ne possède en propre aucun attribut; car attribut, faculté, qualité, c'est puissance, et toute puissance appartient à l'être.

Il n'existe donc pas dans l'univers d'autre force que l'être. Cette force, lorsqu'elle agit dans l'ordre intellectuel ou dans l'ordre moral de la nature, reste la même que lorsqu'elle agit dans l'ordre physique; car la division de la nature en trois ordres est de pure convention : en réalité, la nature est *une*. Il en est de même de la force ou de l'être qui la gouverne et dont elle est la création, l'organisation physique, intellectuelle et morale.

J'ai ramené à l'unité la puissance, la force, la liberté, la vie et l'être. Être, en effet, ce n'est pas autre chose que vivre, être libre, être puissant ou fort. On ne peut pas plus concevoir d'être sans liberté, que de liberté sans force, ou de force sans vie, ou de vie sans puissance, ou de puis-

sance sans être, ou d'être sans vie, etc. Or, si la puissance, la liberté, la force ou la vie constituent également l'être tout entier, quoique considéré sous des points de vue différens, si l'être est la vie elle-même, il est donc immortel. Rien ne s'anéantit dans la nature; or, la mort serait la négation, l'anéantissement de l'être et non sa transformation. L'être ou la vie ne deviendra donc pas la mort ou le néant; l'âme humaine ne perdra pas plus son existence personnelle et son identité en se séparant de l'organisation qu'elle anime sur la terre, que l'âme universelle par les transformations qu'elle impose sans cesse à l'organisation de la nature.

L'univers ne forme qu'un seul tout. Il comprend pourtant : 1° l'être, la puissance suprême, la cause première de la nature, créant, animant et gouvernant toutes choses; 2° les lois immuables suivant lesquelles la cause première organise, anime et gouverne tout ; lois qui se confondent d'une part avec la puissance suprême dont elles sont les seules volontés, les seules manifestations, et d'autre part avec l'organisation universelle, qui ne se produit ni ne se conserve que par elles, et qui est leur application, leur réalisation; 3° enfin la nature infinie, organisée de toute éternité par les volontés divines dont elle n'est que l'expression, la réalisation; de telle sorte qu'elle n'a pas d'existence propre et qu'elle s'évanouirait comme un souffle, si les volontés de l'être suprême n'étaient pas immuables et venaient à se relâcher un seul instant.

Ainsi, le créateur, ses volontés et leur réalisation, en d'autres termes, Dieu, la nature et ses lois qui sont les volontés de Dieu, voilà la grande unité, la grande trinité dont se compose l'univers.

Cette triplicité se retrouve partout; car tout acte, tout phénomène se compose de trois termes et s'évanouit tout entier par l'absence d'un seul d'entre eux. Ces termes sont la cause, l'effet, et la loi en vertu de laquelle cet effet est produit par sa cause.

Dans les faits de création primitive, les trois termes sont simples; Dieu est la cause, la nature est l'effet, et les volontés de Dieu sont les lois qui unissent la cause à ses effets.

Si des êtres secondaires interviennent, les termes se compliquent. La cause se composera, par exemple, d'un homme et d'un objet extérieur; l'effet sera le rapport qui s'établira entre ces deux termes (sensation, sentiment, idée ou acte); la loi de ce rapport sera la volonté divine, la loi naturelle, combinée quelquefois avec la volonté humaine. Ainsi, un homme heurté par une avalanche, voilà la cause; la mort de cet homme, voilà l'effet, c'est-à-dire le rapport qui s'établit entre les deux termes dont la cause est formée; enfin, la loi de ce rapport, la loi qui lie cet effet à sa cause, c'est la volonté de Dieu décidant que la frêle organisation humaine sera détruite par le choc d'une avalanche; mais la volonté divine est ici combinée avec la faiblesse ou avec la volonté de l'homme qui n'a pas pu ou n'a pas voulu se détourner de la direction suivie par l'avalanche.

J'ai montré qu'une loi, même dans le langage reçu, c'est une volonté ; volonté par rapport à la puissance qui commande, loi relativement à la faiblesse ou à la passivité qui obéit. Les hommes, les animaux, la matière inorganique, tout enfin est invariablement soumis aux lois naturelles. Mais ces lois ne commandent rien directement à l'homme ; leur action consiste à faire que toute cause déterminée produise un effet déterminé, et qu'au moral aussi bien qu'au physique, toujours le même effet soit reproduit par la même cause ou par la même combinaison de causes.

Une science, c'est, relativement à l'une des branches de l'organisation universelle, l'ensemble des faits, de leurs causes, et des lois suivant lesquelles ces faits sont produits par leurs causes pour devenir ensuite eux-mêmes les causes de nouveaux effets. Les sciences morales sont donc des sciences au même titre que les sciences physiques; elles sont susceptibles de la même certitude et n'en diffèrent que par leur objet ; elles sont enfin observables de la même manière, car elles ne sont que les branches d'une même science; toutes ont pour objet des faits régis par des lois invariables qui se révèlent à nous dans leurs applications.

J'ai montré comment la liberté humaine se concilie avec la puissance infinie de Dieu, et comment, au milieu des lois inflexibles de l'univers, l'homme, conservant son libre arbitre, peut toujours, dans la limite de ses forces, faire ou ne pas faire à volonté. Ses actions sont donc libres ; mais leurs conséquences sont forcées, et sa liberté consiste en

résultat dans le choix de la conduite dont il lui convient d'éprouver les conséquences fixées invariablement à l'avance par les lois de la nature.

La sagesse consiste pour l'humanité à découvrir et à observer la conduite à laquelle est attaché pour effet, par les lois naturelles, le bonheur physique, intellectuel et moral le plus complet que comporte notre nature.

Pour le malheur comme pour le bonheur, l'humanité est solidaire dans toute la puissance du mot; et nul ne saurait jouir de tout le bien-être que comporte son organisation particulière, tant que les autres hommes aussi ne seront pas heureux dans la proportion de leurs facultés personnelles. L'intérêt se réunit donc au pouvoir pour prescrire aux classes aisées de la société et à son gouvernement d'assurer la bonne éducation de tous.

Le problème à résoudre pour l'humanité peut en résultat se poser ainsi :

Enumérer toutes les facultés, tous les organes, tous les instincts ou penchans naturels de l'homme, ainsi que les qualités, les sentimens, les passions, les goûts, appétits ou besoins de tous genres qui en résultent naturellement.

Déterminer le but et l'importance relative de tous ces penchans, de tous ces goûts, etc., ainsi que les moyens de les développer et de les empêcher de dévier.

Découvrir dans la nature tout ce qui correspond à chacun de nos désirs, de nos besoins naturels, et, connaissant ce qui peut le mieux les satisfaire, trouver les moyens de se

le procurer légitimement et par le travail le moins pénible ou le plus attrayant possible.

Déterminer enfin l'organisation et les institutions sociales propres à nous faire observer toujours la conduite la plus conforme à notre nature, celle qui doit le mieux assurer à l'humanité entière, comme à chacun de ses membres, l'accomplissement de sa véritable destinée, et, par suite, le plus grand bonheur que comporte la nature humaine.

Tel est le problème; il peut se poser en moins de mots encore :

Le but est l'accomplissement de notre destinée telle qu'elle fut écrite par le créateur dans notre organisation même. Le moyen consiste dans la découverte, l'enseignement et l'application de toutes les sciences physiques, intellectuelles et morales.

L'avenir de l'humanité est donc tout entier dans les progrès de la science universelle, de son enseignement et de ses applications.

Le véritable but de l'organisation sociale est dès-lors d'assurer et d'accélérer le plus possible les progrès de toutes les sciences et ceux de l'éducation générale théorique et pratique.





DES LOIS HISTORIQUES

ET DE LEUR APPLICATION

AUX CINQ PREMIERS SIÈCLES DE L'ÈRE CHRÉTIENNE

OU

NOTICE ANALYTIQUE

SUR L'EMPIRE ROMAIN, LE CHRISTIANISME ET LES BARBARES
JUSQU'A LA FONDATION DES SOCIÉTÉS MODERNES
AU Ve. SIÈCLE.

PAR M. TAILLIAR, CONSEILLER A LA COUR ROYALE DE DOUAI.

PROLÉGOMÈNES.

DIEU, qui est le grand tout, qui embrasse tout, en qui seul réside une intelligence toujours active jointe à une puissance infinie, préside perpétuelle-

ment à la marche de l'univers qu'il a soumis à des lois. On ne saurait sans blasphème ériger en théorie cette étrange idée d'un aveugle déisme que Dieu, qui a mis sa gloire à tout créer, reste néanmoins indifférent aux destinées de la création.

Les mondes qui roulent dans l'espace forment devant lui autant d'unités. Leur ensemble constitue cet univers sur lequel veille sans cesse sa providence éternelle.

Chaque monde que nos regards aperçoivent au loin dans les cieux, renferme-t-il aussi des empires et un genre humain ? Question immense que la faible raison des mortels ose à peine aborder et qu'elle ne peut résoudre.

Sur ce globe terrestre où nous vivons, le genre humain ou l'humanité se divise en peuples ou sociétés distinctes ; et si beaucoup de mystères nous échappent, nous pouvons du moins sur cette terre envisager l'humanité dans son ensemble, les sociétés comme des fractions du genre humain.

L'humanité, les sociétés ont-elles leurs lois ? Dans l'ordre des destinées humaines existe-t-il des règles constantes, des lois providentielles qui président aux révolutions sociales, au cours des événements, à la marche des nations et de l'humanité ?

La réflexion, l'observation des faits ne permettent pas d'en douter.

Dans l'état actuel des connaissances humaines, peut-on révoquer en doute l'existence des lois qui régissent toutes

les parties de l'univers ? Peut-on nier qu'il existe des lois qui gouvernent le mouvement de la terre et des corps célestes, des lois qui président au renouvellement des saisons ou à la reproduction des êtres créés, et même des lois intellectuelles et morales inhérentes à la nature de notre organisation ? S'il en est ainsi, pourquoi ces règles constantes, que nous reconnaissons partout dans l'ordre physique, dans l'ordre intellectuel et dans l'ordre moral, ne régiraient-elles pas aussi, dans l'ordre historique, les destinées des sociétés et du genre humain ? et pourquoi l'action providentielle partout présente resterait-elle plutôt étrangère aux révolutions sociales et à la marche de l'humanité, qu'aux révolutions des astres et au mouvement du monde physique ? La pensée ne permet pas de le concevoir.

A cette première donnée philosophique vient se joindre l'observation des faits. Si nous étudions attentivement les annales du passé, ne voyons-nous pas que les peuples, comme les individus, ont leurs âges et leur caractère, leurs vicissitudes et leurs transformations ; qu'ils ont leur enfance, leur jeunesse, leur maturité, leur décadence ? Et si, dans le cours de leurs destinées, nous apercevons des effets ou des résultats semblables quand la marche du temps ramène des circonstances pareilles ; et si, à certaines époques, nous remarquons les mêmes phénomènes et les mêmes vicissitudes, ne serons-nous pas inévitablement amenés à reconnaître l'existence de ces lois générales et providentielles qui président aux destinées des empires et de l'humanité ?

2. Ceci posé, on conçoit que l'histoire doit prendre une tout autre physionomie. Naguère encore, elle n'était qu'un récit chronologique d'événements, qu'une série de notices biographiques, qu'une nomenclature plus ou moins aride de faits divers. A la vérité, sous le rapport moral, on la considérait comme pouvant être d'un haut intérêt, tant pour les princes que pour les particuliers, en leur offrant, avec de nombreux sujets de réflexion, les modèles à suivre et les écueils à éviter; mais là se bornait son utilité. Maintenant, si nous admettons en principe que dans l'ordre des destinées humaines, il existe des règles constantes, des lois providentielles qui régissent la vie des nations et la marche de l'humanité, la mission de l'histoire est bien autrement importante. Son cercle s'agrandit, son but devient plus élevé. Les peuples, l'humanité ne marchent plus au hasard; et les événements, dont le vulgaire n'entrevoit pas la chaîne, ne se déroulent plus sans ordre et sans suite. Pour l'observateur attentif, les révolutions sociales ne sont plus de simples accidents; ce sont autant d'applications rationnelles et successives des lois immuables que la providence elle-même a primitivement assignées à l'existence et à la marche des nations et du genre humain tout entier. La connaissance de ces lois, obtenue par l'exacte appréciation des faits, constitue ce que nous nommons la science historique.

3. Cette science de l'histoire, embrassant l'étude de la

vie des peuples dans toutes ses branches, permet de suivre toutes les transformations par lesquelles passent successivement les sociétés, de rechercher les causes des révolutions qu'elles éprouvent, de découvrir et d'analyser les éléments dont les nations se composent, de comprendre les luttes quelquefois longues et sanglantes qui surgissent entre ces éléments. Or, en examinant de près ces luttes soulevées dans l'intérieur des sociétés entre différentes classes de personnes à raison d'intérêts opposés, en étudiant avec soin les tentatives faites à diverses époques par les législateurs pour rétablir l'équilibre, la science historique, éclairant le présent du flambeau du passé, fournit les moyens d'organiser plus sagement les institutions nouvelles et de combiner avec plus de succès la distribution des pouvoirs. La science politique, qui consiste précisément dans l'art de disposer habilement les institutions, est fille de la science historique.

Sous un autre point de vue, la science historique devient le meilleur guide de la science politique, en lui signalant, par l'histoire même des changements survenus dans la société, les modifications opérées dans le gouvernement et la législation ; car les institutions et les lois ne sont que l'expression des besoins sociaux, et les mutations dans les gouvernements, de même que les diverses phases de la législation, se déduisent d'elles-mêmes des vicissitudes sociales.

4. Mais ces lois providentielles, créées par Dieu même

pour gouverner les sociétés et le genre humain, quelles sont-elles précisément? Comment les saisir dans leur ensemble, comment les reconnaître dans leurs applications?

Le problème est difficile à résoudre, sans doute. Dans la logique éternelle de la providence, des siècles entiers séparent quelquefois les prémisses des conséquences, et dans un sujet si vaste, les desseins et l'action de la divinité sont souvent peu accessibles à la pénétration des hommes. Toutefois, la solution, quelque ardue qu'elle soit, n'est point impossible; c'est avant tout par des études suivies qui unissent la persévérance à l'observation, qu'on peut espérer de découvrir, au moins en partie, ces lois admirables qui sont le secret de Dieu.

§ 1. *Etude des lois historiques ou providentielles.*

5. L'examen attentif des histoires générales et particulières, et l'ensemble des observations d'où se déduit la science historique conduisent d'abord à constater dans les destinées des nations et de l'humanité deux grandes lois, dont toutes les autres ne sont que les corollaires et les applications.

Ces deux lois, pour ainsi dire capitales, et qui dominent une foule de lois secondaires, sont: 1° la loi du changement ou de la rénovation, et 2° la loi du progrès ou de la civilisation.

La première, la plus incontestable des lois historiques, est *la loi du changement ou de la rénovation. Les nations*,

le genre humain se modifient ou se renouvellent sans cesse. Tout naît pour se développer, décroître et mourir ; tout meurt pour renaître.

Une seconde loi, non moins certaine que celle qui précède, est *la loi du progrès ou de la civilisation. Elle résulte de la nature même de l'homme, que Dieu a créé perfectible.*

I. *De la loi du changement ou de la rénovation.—Corollaires et applications de cette loi* *.

1. Les nations, comme les individus, ont, dans leur existence, des phases diverses, des âges d'enfance, de jeunesse, de maturité et de décadence.

2. Ces différents âges, néanmoins, ne sont pas exactement uniformes et se prolongent ou se restreignent suivant les circonstances.

3. Les peuples dans leur enfance se répandent peu au-dehors, et, par une sorte d'instinct, travaillent d'abord à se développer.

4. Mais à mesure qu'ils arrivent à la jeunesse, pleins de vigueur et de sève, ils sont portés au mouvement et à la conquête par l'effet de cette vitalité qui surabonde en eux.

5. Dans les sociétés comme dans les individus, les transformations qui s'accomplissent sont plus ou moins sensibles à certaines époques ; mais, quoiqu'avec plus ou moins de lenteur, elles ne discontinuent pas de s'opérer.

6. Chaque âge des nations a son esprit et ses mœurs ; à chaque époque, le gouvernement, la législation sont l'expression de l'état de la société et presque toujours le résultat des besoins sociaux.

* Notre intention n'est pas de présenter ici un exposé complet, mais seulement de citer des exemples.

7. Par une vue admirable de la providence, à mesure que vieillissent les nations et les castes, des races ou des conditions nouvelles surgissent pour les remplacer.

8. Dans les climats chauds, les nations, affadies par un ciel qui énerve, vieillissent plus rapidement et doivent être par suite renouvelées ou régénérées plus fréquemment.

9. Les rénovations sociales s'opèrent de plusieurs manières :

10. Tantôt elles procèdent, à l'intérieur, de révolutions politiques ou religieuses qui confèrent la prépondérance ou l'autorité à une autre caste ou à une nouvelle classe de personnes.

11. Tantôt elles procèdent de l'extérieur, soit par l'admission ou l'incorporation d'étrangers dans l'état, soit par l'invasion ou la conquête.

12. Elles sont totales ou partielles, et le plus souvent partielles.

Des rénovations à l'intérieur.

Rénovations politiques.

13. Tous les hommes étant égaux devant Dieu, dont ils sont tous les enfants, doivent tendre de même à l'égalité devant la loi, qui offre l'image de la justice divine.

14. S'il se trouve dans la société des castes prédominantes, ces castes vieillissent à leur tour et perdent leur puissance, soit par la caducité, soit par le triomphe d'une autre classe de personnes, qui arrive à son tour au pouvoir.

15. Lorsqu'il existe à la fois dans l'état deux ordres de citoyens dont l'un est privilégié et l'autre ne l'est pas, une lutte ne peut manquer de s'engager et de se perpétuer jusqu'à ce que la classe inférieure et plus nombreuse ait conquis l'égalité sociale et renversé la domination des privilégiés.

16. Ces luttes, ces rivalités qui surgissent entre les divers ordres de l'état, ont leur degré d'utilité. Elles font circuler dans toutes les veines du corps social la vie, le mouvement, et lui donnent plus de vigueur et d'activité. Dans un peuple, comme dans un homme, les passions orageuses, les émotions fortes, les grandes agitations rendent l'existence plus vive, plus animée, plus fertile en résultats ; elles empêchent cet état d'apathie et de torpeur qui détruit toute énergie intellectuelle et mène à une sorte d'anéantissement moral.

17. Lorsque ces luttes ont épuisé le corps social et que le repos devient un besoin, les partis fatigués se réfugient d'ordinaire sous l'autorité d'un seul. Il est prudent alors au législateur que les événements portent au pouvoir d'agir avec modération, et, tout en maintenant les progrès obtenus, de concilier les partis par des mesures de transaction.

18. Chez tous les peuples où règne quelque liberté, des trois genres de supériorité sociale, la naissance, la fortune et la capacité, cette dernière, qui est un don de Dieu, et qui, d'ailleurs, rend propre à la gestion des affaires, doit finir par prévaloir.

19. Dieu, subordonnant la matière à la pensée, a livré le monde à l'ascendant de l'intelligence ; toujours le pouvoir appartiendra, en définitive, aux capables et aux habiles.

20. Les institutions politiques qui assurent l'influence à l'intelligence et à la sagesse sont certainement les plus parfaites et les plus durables, parce que sous une telle influence, la raison publique, créatrice et gardienne des institutions et des lois, court moins de risques de s'égarer.

Rénovations religieuses.

21. Les rénovations religieuses sont dans l'ordre moral ce

que les rénovations politiques sont dans l'ordre intellectuel ou rationnel.

22. Quand le culte est surchargé de superstitions déraisonnables et que la dépravation a gangréné la société, la religion ancienne ayant failli à sa mission, il est essentiel qu'une religion nouvelle, en épurant à la fois les croyances et les mœurs, vienne régénérer l'ordre social et former un nouveau peuple au milieu des populations décrépites.

23. Une religion qui s'établit doit surtout sa propagation à la sublimité de ses dogmes et à la pureté de sa morale, à la persévérance de la foi que les persécutions affermissent, à la puissance d'association et au dévoûment actif et éclairé de ses prosélytes, enfin à la force de son organisation hiérarchique. C'est par de tels éléments de succès qu'une religion nouvelle peut opérer une rénovation véritablement complète.

Des rénovations procédant de l'extérieur.

24. Indépendamment des rénovations qui s'opèrent au sein même des empires soit par l'élévation des classes inférieures et les mutations politiques. soit par la régénération religieuse, les rénovations procèdent aussi de l'extérieur soit par la naturalisation d'étrangers dans la cité ou dans l'empire, soit par l'invasion ou la conquête.

Rénovations par admission au droit de cité ou par incorporations.

25. Des admissions ou des incorporations combinées avec prudence peuvent être d'abord avantageuses à l'état, qui trouve d'utiles auxiliaires dans ces nouveaux citoyens, tant qu'ils ne convoitent pas une place trop large dans la société.

26. Mais quand ces hommes nouveaux, devenus puissants par le nombre et la consistance sociale, forment une classe importante dans l'état, ils ne tardent pas à disputer aux anciennes familles leur prépondérance et leur autorité.

27. De là, entre les intérêts anciens et les intérêts nouveaux des luttes opiniâtres et sanglantes, qui parfois même ne se terminent que par la destruction de l'ancien ordre politique.

28. Quand les hôtes reçus dans l'état sont des auxiliaires armés, ils deviennent les maîtres bien plus rapidement encore et prennent possession de l'empire par l'occupation, en attendant qu'ils l'envahissent par la conquête.

Rénovations par la conquête ou la force des armes.

29. Dans la plupart des sociétés anciennes, où l'esclavage arrêtait l'essor des classes inférieures, les nations vieillies ne pouvaient guère être renouvelées que par l'invasion ou la force des armes. Ainsi les Assyriens furent supplantés par les Mèdes, les Mèdes par les Perses, les Perses par les Grecs, les Grecs par les Romains, et ceux-ci par les barbares, qui fondèrent les sociétés modernes.

30. Lorsqu'un peuple en attaque un autre, la meilleure condition de succès pour les agresseurs est de joindre l'habileté à la force. Les armées qui, dans les combats ou dans les expéditions, joignent la tactique au courage, ont des chances de victoire beaucoup plus certaines.

31. Les armées aguerries sous un ciel rude et sévère doivent nécessairement l'emporter sur des troupes amollies par un climat chaud ou même tempéré.

32. Si une nation ne marche au combat qu'avec des masses indisciplinées, elle court le risque d'être battue par une nation moins nombreuse ou plus vieillie, mais exercée dans l'art de la guerre.

33. Quand deux nations sont aux prises, si d'un côté se trouve une force brutale mais puissante, et de l'autre une force déjà énervée mais dirigée par une tactique habile, le succès peut rester indécis.

34. Toutefois, si la guerre continue, la nation qui a la force en partage finira par l'emporter, parce que les combats mêmes seront pour elle des leçons.

35. Les nations vieillies et abandonnées au luxe et à la corruption sont facilement vaincues par des peuples grossiers mais pleins d'énergie, surtout à mesure que ceux-ci se perfectionnent dans l'art de la guerre.

Formation et décadence des grands empires.

36. Un peuple qui est rempli de sève, de jeunesse et d'activité, qui a en partage des institutions militaires fortement organisées, peut rapidement fonder un grand empire, si ses forces sont dirigées par un puissant génie ou par une volonté habile et persévérante.

37. La durée, la stabilité des grands empires fondés par la conquête est subordonnée à diverses causes.

38. Si un peuple jeune et fort subjugue progressivement des nations qui l'avoisinent, s'il les attire à lui, si, à raison de rapports de religion, de mœurs, de civilisation, il se confond avec elles, la fusion peut être durable et l'empire subsister.

39. Mais si un conquérant porte ses armes sur des points opposés de la terre, s'il soumet à ses lois des nations éloignées qui diffèrent de climat, de culte, d'origine, de caractère, cette fusion est impossible; sitôt que la force qui contient toutes ces nations vient à manquer, celles-ci relèvent la tête et se hâtent de recouvrer leur indépendance.

40. Le premier gage de durée d'un grand empire est l'unité sociale, c'est-à-dire la conformité de génie, de mœurs, de croyances, de langage des populations qui le composent. Si cette condition essentielle lui manque, il doit arriver tôt ou tard à la dislocation et au morcellement.

41. Dans le désordre qui suit la chute des empires, les populations unies entre elles par des sympathies innées ou par des intérêts communs peuvent être un instant séparées; mais bientôt ces débris épars se rejoignent, des royaumes se régénèrent, se recomposent, et quand la rénovation ordonnée par les décrets de Dieu est accomplie, les sociétés recommencent une nouvelle ère.

II. *Deuxième loi fondamentale : Loi du progrès ou civilisation. — Corollaires et applications de cette loi.*

42. Dieu, en donnant à l'homme l'*intelligence* et la *liberté morale* et en le créant pour la société, l'a en même temps rendu *perfectible*. — Cette précieuse aptitude au progrès est inhérente à la nature humaine : c'est l'attribut distinctif qui place la raison de l'homme à une si haute distance au-dessus de l'instinct de la brute.

43. La perfectibilité, inséparable de la nature de l'homme comme être intelligent et libre, s'applique également aux sociétés, qui ne sont que des collections d'individus, et au genre humain, qui n'est qu'une collection de sociétés. Cette faculté d'amélioration ou de perfectionnement, avec les résultats qu'elle produit, constitue la civilisation proprement dite.

44. La civilisation, en effet, consiste dans l'amélioration progressive de l'état physique, moral, intellectuel et politique, soit des sociétés, soit de l'humanité entière.

45. La barbarie ou l'absence de civilisation est l'état commun des races à leur principe et des peuples dans leur enfance.

46. Dans leur barbarie primitive, tous les peuples se ressemblent. Partout on retrouve à peu près la même grossièreté dans l'état matériel, la même rudesse dans les mœurs, la même ignorance dans les esprits, la même imperfection dans l'organisation politique.

47. Cet état de barbarie présente néanmoins des variétés suivant l'origine et le caractère des peuples, tantôt nomades ou sédentaires, ou encore suivant la nature du climat et du sol. De même que la civilisation, la barbarie a ses degrés.

48. C'est uniquement dans l'état de société que la civilisation peut se déployer et s'étendre. L'homme isolé ne peut presque rien, l'association centuple ses forces. — Indépendamment du penchant qui l'entraîne vers ses semblables, cette seule considération prouverait que l'homme est né sociable. La civilisation est fille de la sociabilité.

49. Dans ses premiers développements, la civilisation porte en général sur l'état physique ou matériel qu'elle améliore ; en second lieu, sur l'état moral ou l'adoucissement des mœurs, puis sur la culture des intelligences, enfin sur le perfectionnement ou la réforme des institutions politiques *.

* 1° La civilisation porte en premier lieu sur l'état physique. Les hommes réunis cherchent d'abord par une sorte d'instinct à s'assurer le bien-être matériel, à se procurer une existence commode et facile. Les arts utiles naissent les premiers.

2° Le bien-être physique produit l'adoucissement des mœurs. Les caractères, que n'irritent plus d'impérieuses nécessités, se dépouillent peu à peu de leur rudesse et de leur âpreté farouche.

3° L'adoucissement des mœurs amène la culture des intelligences. L'aisance et des habitudes paisibles conduisent aux travaux intellectuels.

4° Les esprits une fois éclairés raisonnent sur le gouvernement et provoquent des améliorations et des réformes dans les institutions.

30. Toutefois le cours de la civilisation, surtout à mesure qu'elle avance dans les siècles, n'est ni régulier, ni uniforme, et ne procède pas d'une manière méthodique.

31. Mais sa marche, quoique se dirigeant inégalement tantôt sur un pays ou sur un sujet, tantôt sur un autre, est toujours progressive. Malgré ses déviations, ses détours, ses revirements, la civilisation ne cesse pas d'avancer. Ses résultats une fois acquis ne se perdent pas.

32. Les individus les plus éclairés dans chaque nation, les nations les plus éminentes dans l'humanité concourent pour leur part à l'accomplissement de ce grand œuvre.

33. De même que dans la société chaque individu qui excelle semble avoir son cachet particulier, sa mission spéciale, de même chaque nation supérieure semble avoir reçu de Dieu une destination déterminée et un génie qui lui est propre, soit dans la paix ou dans la guerre, soit dans les arts, le commerce, les sciences, les lettres ou le gouvernement.

34. L'Asie, qui fut le berceau du genre humain, se civilisa la première. C'est là que furent fondés les premiers empires.

35. Les diverses nations qui coopérèrent en Orient au progrès de la civilisation, eurent chacune leur spécialité et leur mission à part *.

* Ainsi, en Asie :

Les Indiens se sont distingués par les premiers développements de l'intelligence et du langage. Le *sanscrit* (langue des prêtres indiens) a formé une partie des langues de l'Asie et de l'Europe ;

Les Assyriens et les Chaldéens ont brillé par l'architecture, les sciences exactes, le calcul, l'astronomie ;

Les Mèdes et les Perses, par la force guerrière et gouvernementale ;

Les Phéniciens et les peuples de l'Asie mineure, par le commerce, la navigation, les colonies et l'emploi des richesses ; Les Juifs



56. De l'Orient la civilisation descendit dans la Grèce, de la Grèce à Rome, de Rome dans nos grands états de l'Europe.

57. La civilisation se développe également dans le *temps* et dans l'*espace*.

58. Dans le *temps*, les hommes la transmettent aux hommes, les peuples aux peuples. Lorsqu'un homme de génie meurt, un autre le remplace ; lorsqu'une nation prépondérante disparaît, une autre lui succède. Les simples *prolétaires* dans la société, les *barbares* en dehors des sociétés civilisées viennent renforcer ou remplacer les classes et les nations épuisées ou éteintes.

59. La civilisation, franchissant l'*espace*, parcourt successivement toute la terre, afin de se produire sous toutes ses formes et de recueillir sous tous les climats ce qui peut aider à ses progrès.

60. C'est souvent dans les lieux les plus ingrats, où l'émulation des hommes se trouve excitée par les plus sérieux obstacles, que la civilisation obtient les succès les plus remarquables.

61. La civilisation se dirige tour à tour sur divers points ou sur les différentes branches auxquelles s'applique le génie humain. Après avoir brillé dans les arts ou dans les lettres, elle excelle dans l'ordre moral, en religion, en jurisprudence, en politique.

62. Dans l'ordre moral, le christianisme est venu imprimer à la civilisation le mouvement progressif le plus éclatant qu'elle ait jamais reçu.

Les Juifs, en conservant la vérité religieuse et les plus pures doctrines philosophiques.

En Afrique :

Les Égyptiens se sont signalés par les arts et l'industrie, l'agriculture, les lois et es institutions ;

Les Carthaginois, par leurs voyages maritimes et leur commerce lointain.

63. En politique, le grand problème à résoudre est de concilier le pouvoir et la liberté. La nécessité de garantir la personne et les propriétés de chacun, de comprimer les écarts des passions, de veiller tant au-dedans qu'au-dehors à la sécurité commune, exige de nombreuses restrictions à l'indépendance primitive. Tout ce qui est ainsi retranché de la liberté de chacun passe du côté du pouvoir institué pour régir et défendre l'association politique. L'équilibre entre le pouvoir qui représente le principe d'ordre et la liberté civile, dernière image de l'indépendance individuelle, doit être constamment l'objet de la sollicitude des législateurs.

64. Mais, quels que soient les obstacles que rencontre la civilisation dans toutes ses branches, elle doit finir par en triompher. Toute la suite des hommes et des nations pendant les siècles est comme un seul être collectif, qui s'instruit sans cesse et se perfectionne continuellement.

6. Autant que nous l'ont permis nos faibles forces, nous venons de retracer quelques-unes des lois qui, dans l'ordre historique, gouvernent, suivant nous, les nations et l'humanité. Si nous tentions de rechercher et d'établir comment ces lois ont prévalu tour-à-tour à diverses époques et se sont appliquées aux différents âges de la vie des peuples et du genre humain, ce serait une véritable histoire universelle que nous entreprendrions. Tel n'est pas notre but. Dans cette notice, qui n'est en réalité qu'un programme d'études, nous nous bornons à examiner de quelle manière les lois de l'histoire ont agi sur les destinées de l'empire romain et des divers éléments qui s'y rattachaient, depuis

les Césars jusqu'à la fondation des sociétés modernes au Ve siècle.

Si nous avons choisi cette période, c'est parce qu'elle est surtout remarquable par le travail de rénovation qui s'opère alors dans le monde et par les vicissitudes de la civilisation. Nous avons pensé, en outre, qu'un tel sujet pourrait, avec quelqu'intérêt, servir d'introduction à l'étude de l'histoire moderne et surtout à celle de l'histoire des institutions.

§ II. *Méthode historique. — Application de l'analyse à l'histoire.*

7. Pour mener à fin ce travail, témérairement entrepris peut-être, nous ne devions pas négliger le choix d'une méthode.

La méthode, en effet, fille de l'observation et du jugement, est pour la pensée humaine d'un immense secours. Ajoutant aux forces de l'intelligence, elle aide et favorise ses opérations, à peu près comme dans les arts un instrument perfectionné facilite et accélère la production.

8. Entre toutes les méthodes, il n'en est pas de plus efficace et de plus féconde en résultats que l'analyse.

Précieux auxiliaire pour l'intelligence, l'analyse, procédant par voie de solution, décompose chaque objet, chaque science en ses diverses parties, afin de les examiner tour à tour, de les étudier avec ordre, de les juger sous tous les

points de vue, d'en saisir les rapports et les différences*.

Analyser, c'est observer avec méthode, c'est remonter progressivement des effets aux causes, des conséquences aux principes.

Si l'esprit humain avait assez d'étendue et de portée pour embrasser, pour comprendre à la fois tous les éléments dont un objet se compose, l'analyse n'offrirait sans doute qu'un médiocre avantage. Mais, par l'effet de cette imperfection même qui ne permet pas à l'intelligence de saisir, d'apprécier en même temps toutes les parties ou toutes les faces d'un sujet, l'analyse, qui fournit la possibilité de les considérer successivement à l'aide d'une décomposition savante, est pour l'homme d'une indispensable nécessité.

Instrument universel et toujours utile, l'analyse est également avantageuse soit pour connaître exactement les objets purement matériels, soit pour étudier et concevoir les sciences, les systèmes et tous les produits de la sagacité humaine, où l'intelligence et la réflexion sont plus particulièrement mises en jeu.

Appliquée aux objets matériels, l'analyse a pour but de séparer les éléments dont ils sont formés, afin de s'en procurer des notions précises. Le chimiste qui soumet à l'ac-

* La division, la décomposition d'un tout en ses parties pour en acquérir la connaissance distincte, tel est le travail de l'analyse. La recomposition, le rétablissement de toutes les parties dans leur premier état est une autre opération subséquente qu'on appelle la synthèse. Ainsi décomposer le tout primitif, c'est l'œuvre de l'analyse; le recomposer, c'est l'œuvre de la synthèse.

tion du feu et qui analyse le bronze, y découvre du cuivre, de l'étain et du zinc; il connaît ainsi d'une manière claire et satisfaisante tout ce qui entre dans la composition de cet alliage.

Lorsqu'elle porte sur des choses intellectuelles, l'analyse s'attache à faire connaître toutes les parties d'un système ou d'un ensemble soit de faits et d'observations, soit d'idées et de raisonnements ; elle conduit à examiner, dans un ordre successif et rationnel, toutes les parties de ce système ou de cet ensemble, afin de donner une explication distincte de chacune d'elles, d'en signaler les rapports, de remonter à leur origine ou à leur principe.

Plus un système ou un ensemble soit de faits, soit d'idées, est complexe, plus le secours de l'analyse est indispensable. Elle est alors comme le précieux fil d'Ariane, qui doit guider au milieu d'un tortueux labyrinthe.

9. L'histoire, envisagée comme science, peut moins que que toute autre branche des connaissances humaines négliger l'analyse. Comment parvenir à constater l'existence et l'enchaînement des lois providentielles qui, dans l'ordre historique, régissent les nations et l'humanité, si ce n'est par un examen détaillé, par une décomposition rationnelle et scrupuleuse de tout ce qui constitue la vie et le mouvement des peuples et du genre humain?

C'est surtout aux époques de révolution et de crise pour les empires et pour la civilisation, que l'analyse est néces-

saire, afin de discerner et de suivre les applications de la double loi de la rénovation et du progrès. Derrière les factions et les guerres, sous les vicissitudes et les catastrophes politiques, se cachent et s'enveloppent presque toujours soit des luttes depuis long-temps engagées entre des ordres ou des classes antipathiques, soit des transformations qui s'accomplissent dans les différentes parties de l'état social. Au milieu du désordre et de la complication des faits et des événements, ce n'est pas trop d'une analyse exacte et rigoureuse pour débrouiller ce chaos et y porter la lumière.

10. Cette réflexion s'applique essentiellement à l'histoire romaine, soit qu'on la considère à l'établissement de l'empire, ou à sa chute au Ve siècle.

A l'avénement des Césars, la république détruite semble n'offrir aux regards qu'un amas de ruines; Rome et l'Italie paraissent livrées à une inextricable confusion ; les guerres civiles et étrangères y ont laissé de si profonds désordres, tant d'éléments divers s'y rencontrent et s'y heurtent, que l'œil ne peut d'abord presque rien distinguer. Analysez, cependant, examinez de près et en détail, et un immense tableau, qui s'éclaire et se déroule, vous atteste à la fois l'action de la rénovation et du progrès. Par la défaite de l'orgueilleux et intraitable patriciat romain, les formes rétrécies, exclusives, intolérantes de la vieille constitution aristocratique, sont anéanties ; les barrières qui séparaient les castes et les nations, s'abaissent; le cercle des

rapports de bienveillance et de fraternité entre les hommes s'élargit, et déjà Térence a pu dire : *Je suis homme, rien de ce qui est humain ne m'est étranger!* Bientôt, sous Auguste, la paix fait affluer à Rome toutes les nations de la terre. Fille des arts de la Grèce, la civilisation déploie ses prestiges et se propage merveilleusement ; mais avec elle se développent le luxe et la corruption, qui vengent l'univers vaincu. Le paganisme vermoulu et chancelant ne peut remédier au mal ; pour régénérer le monde, une nouvelle religion est indispensable : la mission du Christ va commencer. Avec la rénovation dans le culte commence la rénovation dans les races ; sur les confins de l'empire se pressent les barbares, peuples jeunes et vigoureux, pleins de vie et d'avenir.

Transportez-vous ensuite au premier âge de nos sociétés modernes et à l'histoire du Ve siècle. Vit-on jamais à aucune époque un pareil amalgame d'éléments opposés ou discordants ? C'est un pêle-mêle, une confusion sans exemple de barbarie et de civilisation, de conquérants de toutes les origines, et de vaincus de toutes les extractions ; c'est un mélange extraordinaire de races, de religions, de mœurs et d'idiômes de toute espèce. Dans des contrées plus ou moins civilisées par les Romains et peuplées elles-mêmes d'habitants de souches différentes, au milieu d'un grand empire qui s'écroule et de populations disparates, chrétiennes ou païennes, indigènes ou exotiques, mais vieillies dans la servitude, apparaissent tout-à-coup de jeunes nations

pleines de vigueur et de sève, belliqueuses et farouches, d'un aspect formidable, de lignée étrangère et même inconnue. De ces barbares accourus de tous les points de l'univers, les uns adorent Tuiston, les autres Odin, ceux-ci un glaive fiché nu sur le sol, ceux-là de grossières idoles empruntées à la terre, aux eaux, aux forêts. Il en est cependant sur lesquels l'évangile répand sa lumière, et parfois l'on peut voir, au milieu des débris d'une ville romaine, des barbares agenouillés avec leur chef devant une croix et convertis à la voix d'un évêque, qui prend sur eux un ascendant irrésistible

Toute cette société du Ve siècle, ainsi dissoute et bouleversée, semble ne présenter d'abord qu'une scène confuse, qu'une masse informe et sans couleur. Mais si, à l'aide des clartés de l'analyse, on essaie d'en distinguer les différentes parties, il en est entre celles-ci qui frappent plus spécialement l'attention. Parmi les éléments que laisse à découvert la chute de l'ancien monde, il est assez facile d'en discerner trois principaux qui s'élèvent, dominent, et autour desquels tous les autres viennent se ranger et se grouper.

11. Ces trois éléments sont l'élément romain, l'élément chrétien et l'élément barbare. C'est là qu'est le principe de notre monde moderne.

Notre civilisation, en effet, nos lois, nos institutions, nos mœurs se sont formées, dès leur origine, du triple élément, romain, chrétien et barbare.

Rome, prolongeant pour ainsi dire sa vie au-delà même du tombeau, nous a légué sa riche et brillante littérature, éclatant reflet de la civilisation grecque ; son organisation administrative et sa belle législation, qu'elle ne dut qu'à elle-même et qui furent l'œuvre de la politique de ses princes ou de la haute raison de ses jurisconsultes ; enfin, son génie, ses monuments, ses beaux-arts, où elle s'inspira, comme dans ses chefs-d'œuvre littéraires, du souffle créateur des muses de l'Hellénie.

De l'ordre intellectuel, la civilisation se transporta dans l'ordre moral. A ces magnifiques développements de l'esprit humain, à ce progrès si fécond en productions de tout genre, le christianisme, dans un cercle d'idées tout différent, vint ajouter ses perfections morales, sa charité, son abnégation et les sublimes préceptes d'une philosophie toute divine, qui prescrit le pardon des injures, condamne la vengeance, ordonne à l'homme de dompter son propre cœur, de discipliner ses passions et d'aimer son prochain comme lui-même. La parole du Christ s'étant répandue comme une fertile semence, bientôt la loi évangélique se propage sur toute la terre, malgré les persécutions ; et l'église chrétienne, immense institution religieuse destinée à régénérer le monde, sert de lien entre l'ancienne et la nouvelle société.

A côté de la rénovation religieuse, s'accomplit la rénovation des races. Les barbares dotent nos temps modernes de leur énergie, de leur force, de leur indépendance indi-

viduelle, de leur génie plein de foi et de simplicité, de leurs traditions et de leurs mœurs.

12. C'est ainsi que marchent et se déroulent dans leurs phases diverses les lois de la rénovation et du progrès social; c'est ainsi qu'à la civilisation romaine dans l'ordre intellectuel, se joint dans l'ordre moral la régénération chrétienne, à laquelle pour compléter le renouvellement, viennent se mêler la jeunesse et la vitalité barbares. C'est de la fusion de ces trois éléments, romain, chrétien et barbare, que se composent nos nouvelles sociétés.

Si donc nous voulons connaître notre propre origine et parvenir à soulever le voile dont se couvrent les premiers temps de notre histoire, il est indispensable que nous recherchions comment et dans quelle proportion les trois principes, romain, chrétien et barbare, ont concouru à la formation de nos états modernes.

Or, pour nous éclairer dans cette investigation et nous conduire au but désiré, il n'est pas, suivant nous, de méthode plus lumineuse que l'analyse.

A l'éclat de son flambeau, nous pouvons distinguer plus facilement, au milieu des ténèbres du bas-empire et du moyen-âge, les trois éléments que nous venons de signaler, en suivre la trace, en étudier les résultats.

Il sera même possible encore de décomposer chacun de ces éléments dans sa substance et de le reprendre à son origine primitive. Cette dernière tâche ne devra pas être

négligée ; car, pour satisfaire complétement, l'analyse, en divisant avec clarté les parties d'un sujet, doit également remonter des effets aux causes, des conséquences aux principes.

C'est ainsi qu'en reprenant chaque élément à son origine et en l'examinant sous le double rapport des lois de la rénovation et du progrès, on pourra distinguer :

Dans l'élément *romain*, 1° la *société* avec ses modifications successives ; 2° le *pouvoir*, qui est ordinairement l'expression de l'état de la société ; et 3° la *législation*, qui procède à la fois de la situation de la société et des besoins du pouvoir ;

Dans l'élément *chrétien*, 1° les dogmes et les doctrines du christianisme ; 2° la puissance inébranlable de sa foi au milieu des persécutions ; 3° les éléments de force qu'il réunit ; 4° l'organisation progressive de l'église ;

Dans l'élément *barbare*, les races et les peuples dont il se compose et leurs mouvements successifs.

C'est de l'époque où les premiers Césars convertissent la république en monarchie et civilisent nos contrées occidentales, où le Christ accomplit en Orient sa divine mission, où les barbares de la Germanie commencent à s'agiter d'une manière terrible, que date pour nous le triple élément, *romain*, *chrétien* et *barbare*. M. de Chateaubriand, dans la haute perspicacité de son génie, l'a déclaré avec raison : *le monde moderne prend naissance au pied de la croix* *.

* Préface des *Études historiques*.

§ III. *Division de cette notice.*

13. Dans cette notice, qui n'est qu'une simple esquisse, qu'une ébauche première, nous tâcherons, en appliquant l'analyse à l'histoire, d'examiner et de suivre, depuis Jules-César jusqu'à la chute de l'empire d'Occident (en 476), les vicissitudes et les destinées de ces trois éléments dont se sont formées nos sociétés actuelles.

Mais comme il serait impossible sans épuiser l'attention d'embrasser d'une seule vue l'histoire de cinquante-sept règnes et de soixante-douze souverains, et de suivre sans repos pendant cinq siècles le triple mouvement de l'élément romain, du christianisme et des barbares, nous avons cru indispensable de diviser notre sujet en quatre périodes bien distinctes, qui ne fussent point arbitraires et de pure fantaisie, mais qui sortissent pour ainsi dire de la nature même des choses. Dans la vie des nations, comme dans celle des hommes, l'action du temps, quoique lente et peu sensible, n'en est pas moins continue ; et d'intervalle en intervalle, il vient des âges où les transformations accomplies se laissent apercevoir. Ce sont ces âges, pour ainsi dire climatériques, qu'il importe de bien saisir, afin de les prendre pour base de la division des époques.

14. De nos quatre périodes, la première (qui s'étend de l'an 47 avant J.-C. à l'an 96 de J.-C.) comprend les douze Césars auxquels presque tous les historiens ont con-

sacré une division à part*. Dans cet espace de temps, l'élément *romain* subit des modifications remarquables. La *société* romaine, dépouillée désormais de nationalité, renfermant dans son sein une multitude de peuples qui diffèrent par le climat, le sol, le génie, les mœurs et la religion, se façonne au joug de la domination des Césars. Après tant de guerres, le monde se repose avec délices au sein de la paix, et la civilisation par ses merveilles lui fait oublier la liberté. Le *pouvoir* change comme la société. Les institutions créées pour la république jadis restreinte à l'Italie, ne s'adaptent plus à ce vaste empire qui réunit tant de nations diverses. L'autorité impériale absorbe à son profit les magistratures républicaines et tend chaque jour au despotisme militaire. La *législation*, conçue dans l'intérêt du prince et du fisc, s'efforce d'affermir le gouvernement, de pourvoir à ses besoins, et travaille en même temps à la restauration de l'ordre social. Dans le droit privé, elle s'éloigne de la sévérité des anciennes maximes et puise des règles dans la raison naturelle. Le progrès des études, les inspirations de l'équité, le concours de la philosophie font éclore la jurisprudence et la science du droit. Le *christianisme*, appelé à opérer une grande rénovation morale,

* C'est à la suite de la bataille de Pharsale, en l'an de Rome 706 (47 ans avant J.-C.), que Jules-César s'emparé de la toute-puissance. Dès ce moment, dit Goldsmith, on peut considérer la république comme détruite, puisque le sénat se voit dépouillé de ses prérogatives et que Rome n'est plus désormais sans maître (Hist. rom., chap. 20).

se développe malgré les rigueurs de l'intolérance romaine : c'est le temps de l'apostolat. Jésus-Christ et ses disciples sèment la moisson dont le monde doit se nourrir. Du côté de la Germanie, commencent les hostilités perpétuelles des *barbares*, nouvelles races destinées à la refonte de l'ancienne société. Rome semble avoir déjà le pressentiment que de là doit sortir la ruine de l'empire. (*V. ci-après nos* 1 *et suiv.*)

15. La seconde période (de l'an 96 à l'an 235 de J.-C.) comprend en général des règnes réparateurs et s'étend depuis le sage Nerva jusqu'à la mort du jeune et vertueux Alexandre Sévère, pâle et dernier reflet de la sagesse des Antonins *. Dans la *société*, l'ancien caractère romain s'efface de plus en plus et prend une physionomie plus générale. Les empereurs, pour la plupart originaires des provinces, s'efforcent avec bonheur de rattacher celles-ci à la métropole et de suppléer à l'absence d'unité nationale. Cette sage politique produit les meilleurs résultats. La civilisation, si brillante à Rome, change de théâtre. Après avoir éclairé l'Italie, elle parcourt avec succès les autres contrées de l'empire, où elle répand à pleines mains ses bienfaits. Le *pouvoir* impérial, quoique toujours absolu, se montre

* Si des 139 ans dont se compose cette seconde période, on retranche 8 ans du règne de Commode, les 6 années du triste règne de Caracalla et 3 années du règne d'Héliogabale, qui ne fut guère qu'un enfant dépravé (en tout 17 ans, pendant lesquels les Romains ont à gémir des excès de la tyrannie), on remarquera que, malgré toute l'imperfection des institutions romaines, le surplus de cette période présente le consolant spectacle d'une félicité assez rare dans les annales des peuples.

juste, modéré, bienfaisant sous Nerva, Trajan et leurs premiers successeurs; mais du temps de Septime, il incline de nouveau vers le despotisme militaire, et l'épée, qui s'était un moment baissée devant la toge, reprend le dessus. La *législation* se ressent du passage de la philosophie sur le trône. L'influence de la sagesse des Stoïciens sur l'ensemble du droit est remarquable. Cette seconde période est l'âge d'or de la jurisprudence. Sous les auspices d'Adrien, le jurisconsulte Salvien rédige (vers l'an 131) l'édit perpétuel, et Gaius, Papinien, Ulpien et Paul composent leurs savants ouvrages. Dans l'ordre moral, la régénération marche. Le *christianisme*, fort de ses dogmes, de sa morale, des accroissements qu'il a reçus, commence la lutte et la controverse avec le polythéisme vieilli, et grandit merveilleusement malgré les persécutions qu'il éprouve. Le stoïcisme, recommandable surtout par ses théories, est impuissant comme religion; il ne peut se soutenir devant l'entraînement général qu'excite la charité chrétienne, inépuisable en bonnes œuvres *. A l'extérieur les nouvelles races, toujours en mouvement, prennent plus de consistance. Sous Marc-Aurèle, une formidable coalition de barbares épouvante l'empire, et à la fin du règne d'Alexandre Sévère, ils débordent de nouveau, pressés par d'autres races qui les poussent. (*V. nos* 24 *et suiv.*)

* A la mort d'Alexandre Sévère, Bossuet s'arrête pour constater les progrès du christianisme qui déjà couvrait la terre (*Discours sur l'hist. univ.* 1ere partie, ép. X.)

16. La troisième période, qui s'ouvre à l'avénement de Maximin en 235, se termine à la mort de Constantin en 337. Pour le triple élément, romain, chrétien et barbare, le règne de Maximin, premier barbare revêtu de la pourpre, commence une nouvelle ère de révolutions et de vicissitudes diverses *. Dans l'élément romain, la *société*, composée de nations dissemblables et souvent antipathiques, mais maintenue jusque-là par un gouvernement central et par des liens communs qui la rattachaient à la métropole, se disloque et se détache peu à peu. Travaillée par l'anarchie, rompue par les révoltes et les usurpations, elle n'a même plus d'unité monarchique à défaut d'unité nationale. Les changements opérés par Dioclétien et Constantin achèvent de la disjoindre et de la morceler. La scission progressive de l'empire en deux grandes fractions, l'Orient et l'Occident, et la fondation de Constantinople sont particulièrement à remarquer. La civilisation, effarouchée par le bruit des armes et par les guerres civiles et étrangères, mal à l'aise dans cette atmosphère de désordre et de sang, se réfugie dans la nouvelle église et passe de l'ordre intellectuel dans l'ordre moral. A l'avénement de Maximin, le *pouvoir*,

* Il faut fixer au règne de Maximin, dit M. de Chateaubriand, le commencement de cette succession d'empereurs militaires, nés des circonstances, qui, demi-barbares, soutiennent l'empire contre les efforts des barbares. C'est aussi à cette époque qu'éclata la rivalité du sénat et de l'armée pour l'élection du prince; nouvelle cause de destruction ajoutée à toutes celles qui fermentaient dans l'état. (*Etudes hist. Premier discours, première partie*)

se dépouillant complétement de son caractère civil, se convertit en pur despotisme militaire ; de là ses violences et ses écarts, de là aussi sa déplorable instabilité. Les légions, maîtresses de l'empire, en disposent à leur fantaisie : le sénat tombe dans le néant. Des guerres civiles et des révoltes presque non interrompues, des empereurs et des tyrans qui s'élèvent et qui tombent, des désastres de tout genre à peine réparés ou atténués par les règnes plus prospères de quelques grands princes, tout contribue à imprimer à cette époque une physionomie particulière. La *législation*, durant ces nombreux conflits qui surgissent entre les chefs militaires et les armées rivales, demeure stérile et comme frappée d'immobilité. La force semble remplacer le droit. Dioclétien néanmoins établit dans l'empire une nouvelle organisation que perfectionne Constantin. Sous ce dernier prince, devenu chrétien, les lois s'empreignent rapidement de l'esprit de la nouvelle religion. Le *christianisme*, poursuivant le cours de la rénovation religieuse, se propage et s'accroît avec une nouvelle activité, malgré les persécutions dont l'accablent Maximin, Dèce, Valérien, Aurélien et Dioclétien. L'église, défendue par d'admirables génies, achève de se constituer, et la croix brille enfin sur le *labarum* de Constantin. Les *barbares*, un moment dispersés par Maximin, se rallient, forment d'immenses confédérations et reviennent à la charge plus redoutables que jamais. Les Franks, les Allemans, les Goths, les Vandales, les Burgondes, les Alains deviennent des

puissances que les empereurs reconnaissent comme telles, et avec lesquelles ils traitent d'égal à égal. Accueillis d'abord comme réfugiés, quelques-uns de ces peuples deviennent ensuite des auxiliaires indispensables. Dès ce moment les nouvelles races sont fixées dans l'empire dont elles ne sortiront plus; et les deux éléments de régénération, le christianisme et les barbares, se confondent avec l'ancienne société qu'ils vont rajeunir. (*V. nos 42 et suiv.*)

17. La quatrième période, qui s'étend depuis la mort de Constantin jusqu'à la chute de l'empire d'Occident (337-476), se distingue principalement comme époque de transition. Les causes de changement qui agissent partout s'aggravent encore par la rupture définitive de Rome et de Constantinople, et la grande révolution qui doit mettre fin à la domination romaine se précipite de plus en plus vers son accomplissement. La *société* romaine, perdant tous ses liens, malgré les tentatives de quelques hommes de génie pour les renouer, se dissout par degrés. L'Espagne, la Gaule, l'Afrique, la Grande-Bretagne, deviennent successivement la proie des barbares, en attendant que l'Italie succombe à son tour. La civilisation, qui s'est manifestée avec tant de puissance dans l'élément romain et dans la société chrétienne, opère alors fortement, mais sans éclat, sur une partie de ces peuples nouveaux dont elle polit les mœurs grossières. Le *pouvoir* impérial, un instant concentré et ranimé par le génie de Théodose, s'éparpille et s'éteint sous ses ineptes successeurs. Pour sauver l'empire, il eut

fallu sur le trône, dans les camps, dans les cités, des esprits fermes et des bras vigoureux ; et malheureusement, sauf quelques rares exceptions, il n'y avait plus, parmi les Romains, que des cœurs sans courage et des générations énervées. La législation subit l'influence du désordre des temps. Toutefois les désastres et les guerres meurtrières qui ensanglantent l'empire n'empêchent pas le gouvernement impérial de songer à remédier à la confusion qu'a introduite dans la jurisprudence l'énorme accumulation d'autorités et de doctrines contradictoires ; vers 438, apparaît un célèbre monument législatif, qui répand de vives lumières sur l'état du droit à cette époque : c'est le code théodosien complété ou modifié plus tard par des Novelles. Toutes ces lois sont rédigées sous les inspirations du nouveau culte. Le *christianisme*, plein de force, venant au sein d'une société corrompue et usée réaliser une profonde rénovation morale, doit nécessairement l'emporter sur le vieux polythéisme, qui ne représente plus rien et qui a même perdu en partie la puissance des souvenirs. Mais, par une fâcheuse réaction, le clergé et les princes qui le protégent ne se montrent que trop souvent intolérants et oppresseurs à l'égard du paganisme proscrit. De leur côté, les *barbares* apparaissent partout à l'intérieur comme à l'extérieur. Admis dans le sein de l'empire en qualité d'auxiliaires et de défenseurs, ils circonviennent le trône, le dominent, et ne sont pas moins dangereux comme amis que comme ennemis ; au-dehors, ils luttent corps à corps contre les armées romaines, enlè-

vent successivement à l'empire ses plus belles provinces et finissent par le détruire. En Occident, les trois éléments qui entrent dans nos sociétés modernes, la civilisation romaine, le christianisme et les barbares, commencent à se mêler et à s'unir de manière à ne pouvoir plus être séparés. Rome, quoique mourante, domine encore par son administration, ses lois, son génie, ses beaux-arts. Le christianisme s'élève sur les débris du paganisme expirant, et les barbares, campés dans l'enceinte du capitole, substituent leur domination à celle du dernier successeur d'Auguste. (*V. nos 63 et suiv.*)

Telles sont les quatre périodes entre lesquelles peut, suivant nous, se partager l'histoire de l'empire romain depuis la dictature de Jules-César jusqu'à la déposition d'Augustule en 476.

Voyons maintenant quelle est dans chacune de ces périodes la destinée du triple élément, romain, chrétien et barbare.



NOTICE ANALYTIQUE

SUR

L'EMPIRE ROMAIN, LE CHRISTIANISME

ET LES BARBARES

JUSQU'A LA FONDATION DES SOCIÉTÉS MODERNES

AU Ve. SIÈCLE.

PREMIÈRE PÉRIODE. — LES DOUZE CÉSARS.

DE L'AN 47 AVANT J.-C. A L'AN 96 DE J.-C.

(DURÉE DE CETTE PÉRIODE, 143 ANS.)

1. Les douze Césars que comprend cette période sont :

1. J.-César, de 706 à 710 de Rome.
2. Auguste, de 722 à 767 de Rome, 14 de J.-C.
3. Tibère, de 14 à 37 de J.-C.
4. Caligula, de 37 à 41.
5. Claude, de 41 à 54.
6. Néron, de 54 à 68.
7. Galba, 68.
8. Othon, 69.
9. Vitellius, 69.
10. Vespasien, de 69 à 79.
11. Titus, de 79 à 81.
12. Domitien, de 81 à 96.

I. Jules-César.—Cet homme extraordinaire, doué d'une capacité prodigieuse et presque universelle, également habile à manier l'épée, la parole et la plume, déploie dès sa jeunesse une ambition non moins démesurée que son génie. Dévoré de la soif du pouvoir, bravant tout pour la satisfaire, on le voit, malgré l'illustration de sa race patricienne, embrasser ouvertement le parti du peuple contre le sénat et contre Pompée, qui ne manqueraient pas, s'il restait avec eux, d'entraver son élévation. Aussi souple que profond, il caresse adroitement les passions de la multitude, la soulève au nom de l'égalité contre l'aristocratie et se fait de la faveur populaire, qu'il gagne ou qu'il achète, un marchepied pour monter à la toute-puissance, vers laquelle il tend avec ardeur sans voiler ni colorer ses desseins. Fort de l'appui de ses soldats et vainqueur à Pharsale, il brise dédaigneusement la vieille constitution aristocratique, et, sans respect pour les anciennes prérogatives du sénat et de la noblesse, se fait proclamer dictateur perpétuel. Mais sa clémence même, trop généreuse dans un usurpateur qui doit se faire craindre, et d'ailleurs humiliante pour le fier patriciat romain, la téméraire ingénuité de son despotisme, la hauteur qu'il affecte envers le sénat, devant lequel il ne se lève même plus, tous ces outrages blessent au cœur l'orgueil aristocratique et amènent sa perte. Il périt au milieu du sénat, frappé de vingt-trois coups de poignard par ceux-là mêmes qu'il avait épargnés. Cette conspiration était toute nobiliaire. Le peuple aimait César et s'accommodait volontiers de sa dictature, qui, en abaissant les supériorités sociales, nivelait toutes les classes.

II. Octave-Auguste. — Après avoir été un triumvir cruel, Octave règne sous le nom d'Auguste en prince sage et modéré. Se glissant peu à peu au sommet du pouvoir par des voies obli-

ques et tortueuses, il se garde d'imiter la franchise de César, dont il redoute la fin tragique, et cache le plus qu'il peut son autorité en laissant debout les anciennes magistratures de la république. Simple et modeste dans son extérieur et dans sa vie, réservé, cauteleux, circonspect, plein de déférence pour le sénat qui lui est soumis, il s'attache, tout maître absolu qu'il est, à séduire les Romains par des apparences de liberté. C'est à cette prudence, à cette modération calculée, qui formait en lui une sorte de moyen terme entre la naïve et magnanime ambition de César et la noire hypocrisie de Tibère, qu'il doit l'affermissement et le maintien de sa puissance, bienfaisante à cette époque pour tout le genre humain.

III. Tibère.—Esprit sombre, inquiet, soupçonneux, ce tyran affecte d'abord une extrême retenue et se complaît à d'obséquieux égards pour le sénat et pour le peuple, tant que les souvenirs de la république ou la popularité de Germanicus lui portent ombrage. Mais une fois délivré de toute appréhension de résistance par la bassesse des Romains, et de la crainte d'un rival par le crime de Pison, il s'abandonne sans pudeur à tout ce que la débauche et la cruauté ont de plus monstrueux. Pour mieux assouvir ses passions déréglées, il quitte Rome, où sa présence est un scandale, et va ensevelir dans l'île de Caprée une vieillesse usée par les vices et souillée de forfaits.

IV. Caius Caligula, petit-neveu de Tibère et son fils adoptif, étonne le monde par ses extravagances et sa férocité, et surpasse même les turpitudes de son prédécesseur. Chéréas, tribun d'une cohorte prétorienne, délivre, après quatre ans, Rome de ce monstre, qui souillait ses propres sœurs et s'attaquait à toutes les familles par ses spoliations, ses impudicités et ses attentats.

V. Claude, oncle de Caligula, d'un caractère niais et stupide, est toute sa vie le jouet de ses eunuques et de ses affranchis. Après avoir été déshonoré avec scandale par sa première épouse, Messaline, espèce de prostituée impériale, fameuse par ses adultères et sa lubricité, il périt par le poison que lui administre Agrippine, sa seconde femme, princesse altière et impérieuse, à l'ambition de laquelle il a eu l'ineptie de sacrifier les droits de Britannicus, son propre fils, pour adopter un être tel que Néron.

VI. Néron. — A un imbécile succède un scélérat; après Claude vient Néron. Cet empereur, dont le nom seul est une injure, ce mauvais génie incarné, ce type des tyrans laisse d'abord croire à des vertus; mais une fois engagé dans la carrière du crime, il y marche avec une effrayante activité. Britannicus son frère d'adoption, Agrippine sa mère, ses deux épouses, Sénèque son précepteur, et les citoyens les plus recommandables sont successivement immolés à sa scélératesse. Il se donne lui-même en spectacle à la multitude, déclame des vers sur un théâtre, et pour se figurer l'embrâsement de Troie, met le feu à la ville de Rome. Il tâche de détourner sur les chrétiens les soupçons qui l'atteignent, et les livre à la persécution. Mais les Romains, fatigués des forfaits de cet histrion couronné, se soulèvent de toutes parts. Condamné par le sénat, Néron se donne la mort avec l'aide d'Epaphrodite, son secrétaire.

VII. Galba, vieillard respectable, quoiqu'avec des qualités et des défauts vulgaires, est salué empereur par les légions d'Espagne et reconnu volontiers souverain par tous les ordres de l'état. Issu d'une illustre famille, il s'était distingué par des services honorables. Mais bientôt sa parcimonie et sa sévérité de-

viennent le prétexte d'une insurrection suscitée en faveur d'Othon. Le malheureux Galba, délaissé de ses partisans, est égorgé au milieu du *Forum*.

VIII. Othon.—Plus dépravé qu'ambitieux, plus amateur de plaisirs que de pouvoir, Othon accepte l'empire comme une partie de fête, pour s'adonner à de brillantes orgies et satisfaire son goût pour les voluptés. Ses joies sont courtes. A peine a-t-il vêtu la pourpre, que Vitellius, déjà élu empereur par les légions de Germanie, entreprend de l'en dépouiller. Une guerre civile s'étant engagée, Othon, dont les troupes sont vaincues, se poignarde.

IX. Vitellius, reconnu par le sénat, semble n'être devenu empereur que pour assouvir son intempérance et sa voracité. Aussi cruel que dissolu, toujours altéré de vin ou de sang, il ne pouvait régner long-temps. Vespasien, proclamé par les légions d'Orient, accepte l'empire. Primus, un de ses lieutenants, taille en pièces l'armée de Vitellius et entre dans Rome en vainqueur. Vitellius est pris, frappé à mort et livré aux plus vils outrages; son cadavre défiguré est traîné dans les rues avec ignominie et jeté dans le Tibre.

X. Vespasien.—A la suite de ces règnes malheureux, Vespasien, modéré, sage, équitable, plein de prudence et d'habileté, rétablit partout l'ordre ébranlé par tant de révolutions et de catastrophes. Il rend à l'armée sa discipline, au peuple son bien-être, au sénat sa considération, et se fait généralement chérir par sa tolérance et son affabilité. L'empire n'est pas moins respecté au-dehors qu'il n'est florissant à l'intérieur.—On ne reproche à Vespasien que son avarice et sa passion pour les femmes.

XI. Titus, successeur de Vespasien, son père, fait les délices du genre humain. La bonté de son cœur, ses vertus, sa modération, sa générosité lui concilient l'affection des Romains et de tous les sujets de l'empire. Ce beau règne, marqué sans cesse par des bienfaits, finit trop vite après une durée d'un peu plus de deux ans.

XII. Domitien.—Cet indigne frère de Titus ne tarde pas à ternir les heureux commencements de son règne par des cruautés et des infamies dignes de Néron. Comme le fils d'Agrippine, il fait couler le sang des chrétiens et veut abolir jusqu'au nom du Christ. Rien n'égale ses turpitudes et sa lubricité, si ce n'est peut-être son humeur féroce et son orgueil qui le porte à se faire, de son vivant, adorer comme un Dieu.

(*V. ci-après nos 24, 42 et 63.*)

OBSERVATIONS SUR CETTE PREMIÈRE PÉRIODE.

ÉLÉMENT ROMAIN.

2. Depuis la bataille de Pharsale, qui rend Jules-César maître de la république, jusqu'à la mort de Domitien, des mutations importantes se réalisent dans la *société*, dans le *pouvoir* et dans la *législation* romaine. Nous allons essayer de présenter l'esquisse de ces changements mémorables.

I. *Changements dans la société romaine. — Action de la double loi de la rénovation et du progrès.*

A l'époque de l'avénement des Césars, une immense

transformation s'est déjà opérée dans la société romaine et achève de s'accomplir sous leur règne.

Rome, devenue la métropole de l'univers, n'est plus, il s'en faut de beaucoup, l'ancienne Rome de la république; et la domination romaine, jadis restreinte à une faible portion de l'Italie, étend alors ses limites presque jusqu'aux extrémités du monde connu. Jamais si vaste empire n'a existé sur la terre *.

Rome, en première ligne, présente l'aspect d'une merveilleuse rénovation. De nombreuses admissions au droit de cité, la naturalisation des vaincus dans la capitale ont d'abord produit parmi ses habitants un premier renouvellement; puis, à mesure que les classes plébéiennes, composées en majorité d'étrangers reçus dans Rome, se sont augmentées, une lutte opiniâtre et souvent sanglante s'est engagée entre l'aristocratie et le peuple, entre les anciens et les nouveaux intérêts. Durant quatre siècles de guerres extérieures ou de discordes civiles, la population indigène, disparaissant par degrés, a fait place à une nouvelle société originaire de tous les pays. A tant de combats, de bouleversements et de procriptions, les Romains primitifs, les vieilles familles patriciennes ont survécu en petit nombre, et l'élément démocratique l'a progressivement emporté. Ce résultat était, sous tous les rapports, inévitable. Les séna-

* Comment le peuple romain est-il parvenu à le fonder ? V. ci-dessus *lois historiques* §§ 4, 15, 16, 21, 25, 30 et suiv., 36 et suiv.

teurs et les nobles n'avaient plus pour eux qu'une autorité en décadence, que les souvenirs affaiblis d'un passé fugitif; du côté du peuple était la puissance des masses, la force et l'énergie de la jeunesse*. Enfin, sous les Césars, la paix et les réunions territoriales produites par la conquête font affluer à Rome une foule considérable venue de tous les points du globe; les Romains, sans cesse en contact avec tous ces hommes de race et de patrie si diverses, perdent de jour en jour leur physionomie d'autrefois. Les vieux *quirites* sont tout entiers dans le tombeau. Avec eux ont péri sans doute leur patriotisme, leur foi religieuse, leur intrépidité, mais aussi en même temps leurs antipathies haineuses, leurs étroits préjugés, leur âpreté farouche. Déjà la philosophie a pu répandre cette grande idée d'une bienveillance universelle qui rallie tous les hommes et leur impose à tous des devoirs communs. Sous ce dernier point de vue, la rénovation sociale a incontestablement amené le progrès.

3. Par les nombreuses classes de personnes qu'elle renferme, la société romaine présente sous les empereurs les plus curieux contrastes. On aperçoit dans Rome des pontifes et des prêtres de tous les dieux, des sénateurs, des patriciens d'antique origine, des nouveaux nobles parvenus dans le cours des révolutions, des chevaliers d'ancienne et

* V. ci-dessus *lois historiques* §§ 5, 7, 9 et suiv., 13 et suiv., 24 et suiv.

de fraîche date, des plébéiens ingénus ou affranchis, des étrangers de toutes les contrées, des artisans rangés en corporations, et enfin des milliers d'esclaves nés dans la servitude ou réduits à cette condition par différentes causes.

Malgré les vicissitudes qu'elle a subies, la propriété est en général réunie dans les mains des familles puissantes. L'ancienne organisation aristocratique de Rome, les richesses et les usurpations des patriciens, les nouvelles fortunes élevées vers la fin de la république et au commencement de l'empire, la législation favorable à la concentration des biens, sont les principales causes de cette distribution de la propriété. L'état, l'empereur, les temples païens, les corps collectifs tels que les cités, possèdent des domaines considérables; le surplus du territoire appartient au grandes familles sénatoriales et aux riches plébéiens; la moyenne propriété n'existe guère davantage que les classes moyennes elles-mêmes.

L'italie s'étant toute parée de magnifiques maisons de plaisance et de riants jardins, l'agriculture, jadis si en honneur dans la patrie des Cincinnatus et des Curius, est refoulée en Égypte et dans la province d'Afrique, qui deviennent les greniers de l'empire. L'industrie est principalement exercée soit par les corporations d'artisans, soit par les esclaves qui travaillent pour leurs maîtres. Le commerce, à l'intérieur, ne s'applique guère qu'aux objets de consommation; à l'extérieur, ses relations, beaucoup plus étendues, s'établissent surtout par mer avec les nombreuses contrées que la conquête a soumises à la domination romaine.

4. Cependant, les changements qui s'accomplissent dans la société ne se bornent pas à Rome et à l'Italie. L'invasion romaine, en se répandant successivement dans des pays lointains, y introduit aussi des modifications essentielles pour toutes les positions sociales. Au lieu de s'y produire en paix, mais lentement et par le seul cours du temps, la rénovation s'y avance rapidement par la conquête. Le passé y est ainsi brusquement séparé du présent et de l'avenir.

Ce n'est pas toutefois que les conquérants, dans les contrées soumises par la force des armes, puissent opérer une rénovation complète et créer dans toutes les parties de leur immense domination une heureuse uniformité ; leur empire, si étendu et si colossal, se compose de trop de nations distinctes par le climat, par le sol, par les mœurs, par la religion, pour qu'on puisse espérer de voir jamais s'assimiler et se fondre entre eux des éléments si peu homogènes. Le défaut d'harmonie et de liaison entre les provinces, l'absence si regrettable d'unité sociale est même, dans l'organisation de l'empire, un vice dominant qui doit causer sa ruine. Quels liens particuliers, quels rapports intimes peut-il exister entre le Syrien et l'Ibère, entre l'habitant des bords du Nil et celui des rives de la Seine? Néanmoins, la conquête qui les réunit sous le sceptre des Césars n'en produit pas moins des résultats avantageux pour l'humanité. Elle fait tomber les barrières élevées entre toutes ces nations, rapproche les distances, calme les animosités, affaiblit les préjugés nationaux et prépare ainsi les voies

merveilleuses de la civilisation et du progrès social pour les siècles à venir.

5. Au surplus, les Césars, qui semblent prévoir déjà que la chute de l'empire doit être un jour le résultat de cette multiplicité de nations et du défaut d'unité sociale, s'efforcent d'y suppléer par des moyens plus ou moins efficaces.

Ces moyens qu'ils mettent en œuvre sont :

1° *L'unité de gouvernement*, instrument précieux à l'aide duquel l'autorité du prince se déploie instantanément et sans résistance sur les points opposés de son gigantesque empire ; de telle sorte que de l'Occident à l'Orient, du Nord au Midi, tout répond ainsi au même mobile, à la même impulsion ;

2° *La présence à Rome du sénat*. Ce conseil suprême de la république brille encore, malgré son asservissement, de quelques rayons de sa gloire passée. Les sénateurs, choisis non pas seulement dans le sein de l'antique patriciat, mais aussi parmi les plus illustres chefs de la noblesse des provinces, contribuent à la fois à maintenir l'union entre toutes les parties de l'empire, à consolider la puissance romaine dans les pays réunis et à donner plus de poids au gouvernement impérial ;

3° C'est dans les mêmes vues d'unité nationale que la *centralisation, soigneusement conservée à Rome*, y attire de tous les points de l'empire la décision des affaires les plus importantes, la solution de toutes les difficultés qui concer-

nent les provinces. C'est de Rome, auguste métropole de l'univers, siége du gouvernement impérial et du sénat, qu'émane pour ainsi dire toute la vie du corps social ; c'est là que tout vient aboutir, comme le sang qui part du cœur et qui retourne au cœur ;

4° Mais c'est surtout par *sa glorieuse civilisation* que Rome abaisse les barrières qui séparent les peuples et s'efforce, en les poliçant, de les soumettre à une désirable uniformité. Sous ce dernier point de vue, une transformation non moins remarquable que celle qu'accomplit la loi du changement ou de la rénovation, se réalise dans la société romaine et particulièrement dans les contrées occidentales, barbares jusque-là. (*V. ci-après* nos 26-28, 44-45, 65-69.)

6. La civilisation, destinée par Dieu même à opérer un perfectionnement progressif dans l'état physique, moral, intellectuel et politique des nations et de l'humanité, parcourt successivement tous les points du globe, afin de les éclairer tour-à-tour et de recueillir partout dans sa marche ce qui peut accroître son heureuse influence et compléter ses bienfaits. Après avoir répandu sur l'Orient de vives lumières, elle descend dans la Grèce, et de là passe à Rome où elle polit l'ancienne rudesse et donne l'essor aux intelligences *.

* V. ci-dessus *lois historiques*, §§ 12 et suiv., 19 et suiv., 56, 59 et suiv.

Déjà brillante du temps de Lucrèce et de Cicéron, c'est principalement à Auguste que la civilisation romaine doit ses plus riches développements. Son siècle, comme celui de Léon X et de Louis XIV, est une des grandes époques qui jettent un vif éclat dans les fastes du mouvement intellectuel. En donnant l'impulsion à toutes les branches des connaissances humaines, le règne d'Auguste ouvre particulièrement une nouvelle ère pour la littérature et les beaux-arts, que les génies les plus distingués cultivent avec enthousiasme. Protégée noblement par ce prince, la poésie latine atteint sous les sublimes inspirations des *Virgile* et des *Horace* son plus haut degré de perfection. Les peintres, les sculpteurs, les architectes abandonnent la Grèce pour venir décorer de leurs chefs-d'œuvre la métropole du monde. Chaque jour Rome s'embellit des plus magnifiques monuments, et Auguste peut se glorifier à juste titre de la laisser bâtie de *marbre* après l'avoir trouvée de *brique*.

Comme protecteur du mouvement intellectuel, Auguste ne saurait donc être trop loué. Tout souverain qui se plait à favoriser le progrès social mérite la reconnaissance de ses contemporains et des générations à venir; car la civilisation qui répand sur les peuples des flots de lumière les ramène tôt ou tard à la liberté.

7. Dans les provinces, la puissance féconde d'une civilisation pénétrante s'étend et agit spécialement :

1° Par le bien-être qu'elle procure et les éléments de sociabilité qu'elle propage ;

2° Par les changements qu'elle introduit dans les mœurs et dans l'état social, par l'administration, les colonies, les municipalités ;

3° Par les lumières qu'elle répand sur les intelligences en popularisant la langue et la littérature latines ;

4° Par la culture des arts et des sciences, et la construction de nombreux monuments d'architecture ou d'utilité publique. (*V. ci-après nos* 29-30, 46 *et* 70.)

C'est ainsi que les deux grandes lois dont nous avons constaté l'existence, la loi de la rénovation et celle du progrès agissent pendant cette période sur Rome et les provinces. Voyons maintenant ce que devient le gouvernement.

II. *Changements dans le pouvoir.*

8. Sauf quelques cas exceptionnels, le pouvoir, formant pour ainsi dire la tête du corps politique, répond aux besoins et à l'état de la société *. Par suite, le gouvernement qui convient à telle époque ou à telle situation ne s'adapte plus à telle autre. Au VIIe siècle de la fondation de Rome, par l'effet de l'agrandissement de la république et des révolutions qui l'ont bouleversée, les anciennes institutions, combinées d'après la puissance respective des différents ordres, ne cadrent plus avec les éléments dont se compose la

* V. ci-dessus, *lois historiques*, §§ 5, 6 et 7.

nouvelle société ; dès-lors la force même des choses rend des changements inévitables. Les principales causes qui concourent à la ruine du gouvernement républicain sont : 1° L'immensité de l'empire et la diversité des peuples soumis à la domination romaine ; 2° la corruption, qui, en produisant la brigue et la vénalité, vicie toutes les élections ; 3° la lutte meurtrière qui se perpétue entre l'aristocratie et les classes plébéiennes ; 4° l'autorité qu'usurpent les généraux, la prépondérance des armées.

Témoin du désordre qui s'est glissé partout, Jules-César, convaincu que c'en est fait de la république et que Rome n'a plus que le choix d'un maître, ne recule pas, lui simple particulier, devant le projet d'asservir sa patrie et l'univers. Ce n'est ni le courage ni l'habileté qui lui font faute ; mais aveuglé par l'ambition et trop confiant dans son génie, il manque de prudence, agit sans ménagement, et oublie que, lorsqu'on veut subjuguer une république, on doit au moins lui conserver quelqu'apparence de ses anciennes institutions *. La dictature dont il s'empare était par elle-même un régime violent, exceptionnel, rempli d'arbitraire et de tyrannie, et qui, par la raison qu'elle suspendait à toujours les lois et les libertés, ne pouvait devenir l'état normal et permanent du gouvernement romain. Jules-César aurait dû le sentir. Loin de là, il ajoute de nouvelles fautes à cette première imprudence. Non seulement il détruit la répu-

* V. ci-dessus, *lois histor.*, § 17.

blique et abat ou humilie la noblesse autrefois prépondérante, mais il heurte brusquement les idées et les préjugés des Romains en disposant avec caprice de toutes les charges et en se comportant comme un roi. Cette témérité irrite surtout la fière aristocratie républicaine et cause la perte de l'imprudent dictateur.

9. A la suite des déchirements qu'occasionne la mort de Jules-César, Octave reste en possession de la scène du monde. Politique insidieux et de haute portée, il se hâte de profiter de l'abattement de la république pour la subjuguer à toujours. Un grand citoyen, ami sincère de son pays, eut essayé peut-être de ranimer les libertés expirantes; Auguste préfère les étouffer dans son intérêt. Une fois revêtu de la pourpre, dès qu'il a captivé astucieusement les soldats par des largesses, Rome par l'abondance, l'empire entier par les douceurs de la paix, on le voit s'élever peu à peu, absorber par degrés l'autorité, attirer à lui les prérogatives du sénat et le pouvoir des lois *. Jules-César, malgré tout son génie, s'était mal trouvé d'avoir procédé violemment; par sa dictature perpétuelle il avait blessé au vif l'orgueil républicain, et en affectant des manières de roi, il avait offensé tous les esprits. Auguste se comporte avec plus de prudence. Simple et modeste comme un particulier, il ne change rien à l'organisation extérieure de l'état. Il

* *Tacite*, annales, livre 1er, chap. 2.

laisse subsister les magistratures, il leur conserve leurs marques distinctives. On voit toujours dans Rome des consuls, des sénateurs, des tribuns du peuple, des pontifes, des préteurs, des édiles et des questeurs, et le vulgaire facile à éblouir peut croire encore à la république. Mais, au sommet de la société, l'empereur, sous les ordres duquel sont exercés tous les pouvoirs, qui est l'âme et le centre de tout, domine en souverain maître. Tour à tour, souvent même à la fois *imperator*, consul, prince du sénat, investi de la puissance tribunitienne, censeur ou gardien des mœurs et grand pontife, il est ou peut être tout ce qu'il veut. De l'ancienne constitution, il n'est resté que des noms de magistrature. La vieille machine politique est encore là, mais le mouvement n'y est plus, et le despotisme pour être déguisé n'en est pas moins réel.

Sous la république, la souveraineté se partageait entre les consuls, le sénat et le peuple. Leurs attributions respectives habilement réparties se contre-balançaient entre elles, de sorte qu'aucun de ces trois pouvoirs ne pouvait écraser les deux autres. Sous l'empire, le prince concentre dans ses mains tous les éléments de la puissance, et le mouvement des institutions républicaines s'arrête. Il n'y a plus à Rome ni cette salutaire jalousie des pouvoirs, ni cette vigilance attentive qui en est la suite, ni cette active émulation si féconde en résultats utiles pour la prospérité d'un pays. Les Romains dégénérés n'ont plus l'âme ni la force de veiller à leurs droits, de sorte que l'usurpation ne rencontre pas de résistance.

A partir de Tibère, le despotisme, jetant le masque, marche à pas de géant. Ce tyran subtil et hypocrite, qui s'attendait après Auguste à quelques démonstrations républicaines, s'émerveille lui-même de la bassesse des Romains, et ne peut, tout dissimulé qu'il est, cacher sa surprise de les trouver si avilis. Le sénat n'est plus qu'un troupeau d'hommes serviles, muets devant les volontés du prince. Les consuls, les patriciens, les chevaliers donnent tête baissée dans la servitude ; et quant à la populace ignoble, il ne lui faut, pour la satisfaire, que du pain et des spectacles. C'est au-delà du Rhin et du Danube, parmi les Germains et les Daces, qu'il faut porter ses pas pour retrouver des esprits fiers et des idées d'indépendance et de liberté.

Quand chez les Italiens toute espèce de courage civil est anéantie, il n'est point étonnant que les forces sociales se retirent dans le camp où vivent des hommes nouveaux tirés des provinces moins énervées, et où la discipline entretient d'ailleurs une sorte d'énergie. Par suite, un grand scandale est donné au monde : les corps armés font les empereurs, la puissance publique est livrée à la merci des légions ; on ne reconnaît plus d'autre droit que la force, et l'épée domine la toge. Durant la période qui nous occupe, Jules-César, Auguste, Claude, Galba, Othon, Vitellius, Vespasien doivent successivement la pourpre aux soldats. De là, des conflits sanglants entre les chefs militaires proclamés simultanément aux points opposés de l'empire ; de là, pour Rome vieillie une nouvelle cause d'oppression,

de misère et de décadence. Dans la période suivante, nous verrons même le trône du monde mis aux enchères et adjugé au plus offrant.

10. De tels désordres ne seraient point à déplorer dans l'empire, si la forme du gouvernement était plus rationnelle et mieux déterminée ; mais l'autorité qui s'élève sur les ruines de la république n'est qu'une puissance informe, irrégulière, mal définie, qui, tout absolue qu'elle est, ne constitue pas la monarchie dans le sens ordinaire de ce mot, et dont on ne peut se former une idée précise qu'en examinant séparément les droits et les prérogatives qui la composent.

Or, si l'on analyse exactement les divers éléments de cette souveraineté, on voit que le chef de l'empire attire à lui tout à la fois l'autorité *militaire*, l'autorité *civile* et l'autorité *religieuse*.

En sa qualité prédominante d'*imperator**, son autorité militaire s'étend sur toutes les troupes de terre et de mer. Investi du commandement suprême, généralissime de toutes les forces de l'empire, il crée, en outre, pour mieux étayer sa toute-puissance et veiller à la garde de sa personne, un corps privilégié, qui joue dans l'histoire des révolutions un rôle immense : ce sont les gardes prétoriennes**. Mais

* Sur le titre et les prérogatives de l'*imperator*, V. *Dion Cassius*, hist. rom., liv. 43, p. 235, liv. 52, p. 493, et liv. 53, p. 507.

** Sur les prétoriens, V. *Hegewisch*, essai sur l'époque de l'histoire romaine la

cette formidable puissance militaire, sur laquelle s'appuie le prince, tourne souvent contre lui-même.

Son autorité *civile* comprend : 1° la puissance consulaire, 2° la dignité de prince du sénat, 3° la puissance tribunitienne, 4° l'office de censeur. De cette masse de pouvoirs résulte à peu près pour lui l'omnipotence administrative, législative et judiciaire. Outre qu'il a un trésor particulier, il dispose à son gré des revenus de l'état. Il est, en outre, dispensé des lois (*legibus solutus*)*.

Son autorité *religieuse* réside principalement dans la dignité de grand-pontife, chef des prêtres et des augures**.

Telle est la toute-puissance impériale.

Autrefois maître de la république, le sénat réduit, épuré par l'empereur, est dépouillé de presque toutes ses attributions. Néanmoins, à chaque changement de règne, c'est encore cette assemblée qui, au nom du peuple-roi, confère au nouveau souverain les diverses prérogatives dont l'ensemble constitue la puissance impériale ***.

plus heureuse, note 2 ; et *Gibbon*, hist. de la décadence et de la chute de l'emp. rom, chap. 5, édit. de M. *Guizot*, t 1, p. 258. — Sur les légions et les forces de l'empire en général, V. *Gibbon*, ibid., chap. 1.

* V. *Dion Cassius*, hist. rom., liv. 53, p. 507-509, et liv. 73, p. 839.

** Ainsi placé à la tête du sacerdoce romain, le prince s'applique spécialement à protéger le polythéisme national et à le défendre contre les attaques et les envahissements de toute religion nouvelle et étrangère. De là, en partie, l'intolérance et l'attitude hostile du pouvoir à l'égard du christianisme. (V. *Suétone*, vie de Tibère, chap. 36 ; *Tacite*, ann., liv. 15 ; sent. de *Paul*, liv. 5, tit. 21, § 2).

*** C'est l'acte solennel qui attribuait au nouveau prince les différentes préro-

Quant au peuple qui avait tant combattu pour acquérir des droits politiques, il en est entièrement deshérité. Composé en majorité d'étrangers reçus dans Rome et d'esclaves affranchis, c'est à peine s'il a le souvenir de son ancienne influence. Ces orgueilleux conquérants de la terre, qui avaient vu se courber devant eux tant de peuples et de rois, rampent désormais en silence aux pieds d'un tyran qui les méprise. (*V.* nos 31, 47-48, 71-74).

III. *De la législation et de ses vicissitudes.*

11. De même qu'à toutes les époques de la vie des nations il existe une connexité intime entre l'état de la société d'une part, et celui du pouvoir de l'autre, de même la législation à son tour procède à la fois de la situation de la société et des besoins du pouvoir[1]. On ne doit donc pas s'étonner de voir chez les Romains la législation soumise aux mêmes vicissitudes que la société et le gouvernement.

Tant que domine à Rome une aristocratie militaire et sacerdotale toute-puissante, mais encore rude, austère

gatives dont il devait jouir, que l'on a qualifié de *loi royale* (*lex regia*). — V. le fragment, découvert au XIVe siècle, d'un sénatus-consulte qui conférait à Vespasien tous les droits reconnus à Auguste, Tibère et Claude. *Hegewisch* (*loco cit*, note 1), et M. *Giraud* (d'Aix), dans son excellente introduction aux éléments de droit romain d'Heineccius, p. 225, reproduisent le texte de ce fragment dont l'authenticité ne paraît pas douteuse.

[1] V. ci-dessus *lois histor.*, § 6.

et peu civilisée, les lois brèves et tranchantes vont directement au but. Le droit concernant les personnes, les propriétés et les actions en justice, est simple, religieux, solennel. Quelques règles concises, gravées au *forum* sur douze tables d'airain, des symboles extérieurs pour frapper l'imagination du peuple, des rites, des formes mystiques afin d'enchaîner sa foi par des liens religieux, des actions de la loi, des formules rigoureuses qui doivent servir de guide à l'ignorance des magistrats et des citoyens : voilà tout l'ensemble de ce droit dont les patriciens restent seuls dépositaires.

Mais peu à peu les mêmes changements qui atteignent l'état social et le gouvernement réagissent sur les lois. La communication aux plébéiens de tous les droits politiques et religieux, leur admission aux plus hautes charges civiles et sacerdotales, l'établissement dans la capitale d'étrangers sans nombre, apportent à l'ancien droit de graves modifications. Le progrès des lumières, l'accroissement des populations, et, par suite, des rapports qui chaque jour se nouent et se croisent dans tous les sens, frappent bientôt d'impuissance, quelquefois même de ridicule, des procédures et des formules devenues surannées. Les magistrats, surchargés d'affaires, se multiplient avec les litiges ; forcés de remédier à la rigueur inflexible de la loi des douze tables et de suppléer à ses lacunes, ils cherchent des inspirations dans l'équité, étendent, suivant le besoin, le texte des dispositions écrites, les corrigent ou

y ajoutent sans cesse. Le nouveau droit, le droit prétorien (ou honoraire *ab honore prætoris*) est ainsi enté sur le vieux droit national, qui reste néanmoins la base de la législation.

Enfin, du temps de Cicéron, qui ouvre une ère nouvelle pour la science du droit, la philosophie vient donner à la jurisprudence un essor plus étendu. Aux pratiques étroites et vieillies de l'ancien droit quiritaire, la philosophie, dont l'illustre orateur est le plus éloquent interprète, substitue des doctrines plus élevées, des règles de haute sagesse puisées dans la raison naturelle et applicables à l'humanité entière. De là, d'immenses développements pour la législation et pour les points de jurisprudence qui ont force de loi *.

12. Depuis l'avénement de Jules-César à la toute-puissance jusqu'à la mort de Domitien, les lois qui sont publiées sont portées dans des vues et sous des inspirations différentes, suivant les temps et les nécessités du moment. Les unes sont des lois purement de circonstance, et beaucoup d'entre elles portent ce cachet ; d'autres sont de grandes lois de sage politique ou de restauration sociale ; d'autres sont établies en vue de l'affermissement du pouvoir

* La gloire et le succès des lois romaines sont dus particulièrement à ce caractère admirable de bon sens et de sagesse qui les a rendues si long-temps propres à toutes les nations et qui a garanti leur durée ; sauf quelques lois pénales, toutes les lois romaines antérieures à cette époque sont tombées ; celles qu'a inspirées la raison ou une sage politique ont seules survécu.

ou des intérêts du fisc ; celles-ci, en modifiant le droit civil, réagissent sur le droit public ; celles-là concernent particulièrement les mœurs, la répression des crimes et l'organisation des tribunaux ; d'autres enfin sont des dispositions de pur droit privé.

Jules-César, parvenu au commandement suprême, s'applique à la réorganisation de l'état. Dans l'ordre religieux, il corrige les fastes et réforme le calendrier. Dans l'ordre politique, il complète le sénat, nomme des patriciens et augmente le nombre des préteurs, des édiles, des questeurs et des magistrats subalternes. Parmi d'autres mesures qu'il prend, il confie la justice (*Judicia*) à deux ordres de juges, ceux de l'ordre équestre et ceux de l'ordre sénatorial ; il supprime les tribuns du trésor qui formaient le troisième ordre ; il veille à ce que l'Italie ne se dépeuple pas d'hommes libres, et confère le droit de cité aux gens instruits qui professent la médecine et les arts libéraux, afin de retenir à Rome ceux qui déjà y résident et d'y attirer les autres ; il permet aux débiteurs de satisfaire leurs créanciers en leur donnant en paiement des fonds de terre au prix qu'ils valaient avant la guerre civile, déduction faite en outre de ce qui avait été perçu à titre d'intérêt, ce qui réduisait les créances d'un quart ; il abolit les corporations ou associations, à moins qu'elles ne soient constituées d'ancienne date * ; il aggrave les peines infligées au crime ; et,

* Auguste confirme plus tard cette mesure (*Suétone*, vie d'Auguste, chap. 32). Les sociétés secrètes sont ordinairement plus nuisibles qu'utiles.

comme les riches s'y portaient plus facilement parce qu'ils conservaient dans l'exil la jouissance de leur fortune, il ordonne que les parricides seront privés de la totalité de leurs biens, et les autres de la moitié; pour remédier au luxe, il interdit l'usage de la pourpre et des pierreries et fait exécuter rigoureusement les lois somptuaires. (*V. Suétone, vie de César, chap.* 40-43.)

Mû, comme tous les génies enclins au despotisme, par le désir d'établir partout l'uniformité afin de déployer son autorité sans résistance, frappé aussi de l'abondance diffuse et de l'incohérente multiplicité des lois, Jules-César forme le projet de réduire l'ensemble du droit à des proportions plus restreintes et de réunir en très-peu de volumes ce qu'il y avait de meilleur et de nécessaire (*optima quæque et necessaria*). Mais sa fin tragique et prématurée l'empêche de réaliser ce dessein. (*Suétone, ibid., chap.* 44.)

Tels sont les travaux législatifs accomplis ou projetés par Jules-César. A sa mort, Antoine propose et fait adopter diverses lois, dont la plupart, purement de circonstance, ne laissent après elles aucune trace *.

Dans l'intervalle qui sépare la mort de César du règne d'Auguste, intervient en 714 une loi très-importante dans l'ordre civil ; c'est la loi *falcidia*, dont le principal objet est d'apporter des restrictions au droit illimité de constituer des legs, et par là d'empêcher la répudiation des hérédités

* V. *Adam* (antiquités rom.) t. 1, p. 301.

testamentaires qui en seraient grevées outre mesure. Quelle que soit l'étendue des legs, l'héritier institué peut désormais retenir pour lui le quart de la succession, ou en termes de droit, la *quarte falcidie*. Cette faculté, restreinte d'abord à l'héritier institué, s'applique même bientôt à l'héritier du sang. Ce retour à l'équité naturelle, cette déférence pour les liens du sang et les affections de famille, sont éminemment remarquables.

13. Auguste, devenu empereur, s'occupe avec sollicitude de la législation dans toutes ses branches. Comme grand pontife, il opère des réformes et introduit les innovations qu'il juge salutaires (*Suétone, vie d'Aug., chap.* 31). Dans le but de pourvoir à l'ordre public, il modifie l'organisation judiciaire (vers 729), et porte les lois juliennes contre le sacrilége et le crime de lèse-majesté, contre la brigue, le péculat, la violence publique, la violence privée et l'adultère (746) *. Dans l'intérêt du fisc, ce prince soigne les rentrées des revenus publics; il maintient l'impôt du

* *Lex julia* de sacrilegis, *lex julia* majestatis, *leges juliæ* de ambitu, de peculatu, de vi publicâ, de vi privatâ, de adulteriis. Le relâchement et les désordres introduits dans la société furent les motifs ou les prétextes de ces lois. L'ancienne religion était outragée ou tournée en dérision; des conspirations s'ourdissaient contre la vie du prince; des cabales se formaient pour enlever les fonctions restées électives; les administrateurs, les agents du gouvernement pillaient scandaleusement les deniers publics; chaque jour, dans la ville et les provinces, se commettaient des voies de fait par attroupement, des meurtres, des extorsions; enfin le lit conjugal était souillé par de déplorables profanations (V. *Suétone*, vie d'Aug., ch. 32; *Heineccius*, præfatio ad legem juliam et papiam poppæam commentarii.)

centième denier sur les choses vénales, établit sur les successions le droit de vingtième, celui des impôts qui pèse le moins; et, afin que les patrons et les maîtres gardent leur fortune et ne frustrent pas le trésor par des émancipations sans mesure, il provoque, en 757 et 761, les deux lois *Ælia-Sentia* et *Fusia-Caninia* qui mettent des bornes à l'affranchissement des esclaves *.

Mais la plus capitale de toutes les lois d'Auguste, celle qui fit sur ses contemporains la plus profonde sensation, est sans contredit la loi *Julia et Papia-Poppæa de maritandis ordinibus et de caducis*. Depuis les douze tables, ce monument de législation est le plus important par son étendue et sa gravité; presque toutes les dispositions en sont remarquables.

L'objet de la première partie de cette loi est de tracer des règles pour le mariage, et d'y exciter par des encouragements et des peines. Ainsi, par exemple:

Il est interdit aux sénateurs et à leurs fils de se marier à des affranchies; — mais les simples citoyens (ingénus) peuvent épouser telle femme qu'ils veulent, pourvu qu'elle ne soit ni

* Legibus *Æliâ-Sentiâ* et *Fusiâ-Caniniâ* libertatibus modum ponebat ut eo locupletiores essent domini et patroni, tantòque plus vicesimarum nomine ærario penderent. Indépendamment de ce motif donné par Heineccius (ibid.), on peut croire qu'Auguste voulait empêcher que trop d'esclaves à la fois ne fussent répandus dans la société, sans être préparés à en accomplir les devoirs et à y tenir convenablement leur place.

prostituée, ni entremetteuse, ni condamnée par jugement public, ni coupable d'adultère, ni saltimbanque ;

Toutes personnes pubères ou nubiles sont tenues de contracter mariage. En sont seuls dispensés les hommes de soixante ans, les femmes de cinquante et les eunuques ;

Les personnes qu'on ne peut épouser peuvent être néanmoins gardées comme concubines, excepté les femmes honnêtes de condition libre ;

Les mariages contractés malgré les prohibitions de la loi ne produisent aucun effet civil ;

Les maris et les pères de famille sont privilégiés dans l'obtention des honneurs et dans les candidatures ; ils sont exemptés des charges publiques, ou jouissent de certains avantages en proportion du nombre de leurs enfants ;

La faculté plus ou moins étendue de donner ou de recevoir, soit entre époux, soit quant à des tiers, est proportionnée à l'existence et au nombre des enfants ;

Le divorce est soumis à des restrictions, et, en outre, à des peines, en cas de culpabilité de l'un ou de l'autre des époux ;

Les parents sont tenus de marier et de placer leurs enfants ;

Les célibataires ne peuvent recevoir ni hérédités ni legs, si ce n'est de leurs proches ;

Des exclusions analogues sont prononcées contre les veufs ; entre le patron et l'affranchi, le droit respectif de succession est aussi subordonné au nombre des enfants.

La seconde partie de la loi, quelquefois indiquée séparément sous le titre de *lex Caducaria*, formule des dispositions pour la dévolution des biens en cas d'inefficacité ou de caducité des testaments et des legs.

Dans ce cas, tantôt la loi défère les biens à ceux qui en auraient hérité si le testament n'avait pas existé, et tantôt les attribue au peuple romain, c'est-à-dire à l'état.

L'état, dont les besoins sont toujours si pressants, n'a pas la part la plus faible. Ainsi, les biens d'une succession lui appartiennent :

1° Lorsqu'un héritier pour partie ou un légataire meurt ou devient inhabile à recueillir après le décès du testateur, mais avant l'ouverture du testament ;

2° Si les legs sont faits à un célibataire ou à tout autre personne que la loi (*Julia et Papia-Poppæa*) déclare incapable de recevoir ;

3° Si l'héritier ou le légataire vient à défaillir après la mort du testateur, mais avant l'accomplissement d'une condition imposée ;

4° Si l'héritier ou le légataire est déclaré indigne ;

5° Enfin, si avant l'adition d'hérédité ou la reconnaissance du legs fait, soit par mode de condamnation ou de tolérance, soit par préciput, l'héritier ou le légataire meurt, ou s'il ne réclame rien et laisse perdre son droit.

Parmi les mesures que prend ensuite le législateur pour assurer l'exécution de la loi, nous devons signaler celle qui accorde des primes aux révélateurs des biens célés à l'état.

L'esprit et les motifs de ces deux titres de la loi *Julia et Papia-Poppæa* ressortent tant du texte même de leurs dispositions que de l'état de la société à cette époque.

Les sénateurs et leurs fils se déshonorent par des mariages indignes d'eux, et le législateur, qui veut relever la considération du sénat, met un terme à cet abus. Les mœurs corrompues par la licence doivent être épurées ; la

société épuisée, désorganisée par des guerres longues et meurtrières, a besoin d'être restaurée par des unions régulières et fécondes; de là des priviléges, des avantages, des immunités pour les époux qui ont une famille, de là l'obligation imposée aux parents de marier leurs enfants; de là les exclusions rigoureuses prononcées contre les célibataires et les veufs. Quant au trésor public, toujours dévorant, de nombreuses dévolutions de biens viennent l'enrichir, et pourtant aucune violence n'est employée, aucun piége n'est tendu; les hommes dépravés ou indociles ont seuls à déplorer les rigueurs de la loi.

Toutefois cette loi, quelque sage et politique qu'elle paraisse, heurte tellement les vices et les habitudes des Romains, qu'elle occasionne dans Rome une sorte de perturbation. Les sénateurs s'émeuvent, l'ordre équestre frémit, le peuple murmure et s'agite, le projet de loi présenté sous le titre de *lex julia* est d'abord ajourné; mais Auguste insiste, et la loi est portée *.

* « Ne serait-ce pas un crime, dit Auguste, que le nom romain s'éteignît par » votre faute, et que la ville fut un jour livrée à des étrangers, à des Grecs, à des » barbares! Ou bien, pour multiplier les citoyens, affranchirons-nous les esclaves, » ou admettrons-nous les alliés au droit de cité? Et vous, Romains de première » origine, vous qui comptez parmi vous des *Quintus*, des *Valerius*, des *Julius*, » votre intention est-elle d'anéantir avec vous vos races et votre nom? » (*Dion Cass.*, *hist. rom.*, *liv.* 56). Par ces paroles, l'empereur ou plutôt l'historien qui lui prête ce discours semble pressentir la grande rénovation qui doit s'opérer dans la société romaine et que la loi en question ne peut empêcher.

V. au surplus, sur la loi *Julia et Papia-Poppæa*, le savant travail d'Heineccius

Sous le rapport de la haute législation, tels sont les principaux actes émanés d'Auguste. Le droit privé subit sous son règne des modifications essentielles, par suite de la résolution qu'il prend de désigner lui-même les jurisconsultes dont l'autorité doit fixer les points de jurisprudence. Il publie ou provoque aussi quelques actes législatifs concernant le droit civil.

14. Sous les successeurs d'Auguste, à dater de la suppression des comices par Tibère, les sénatus-consultes usurpent progressivement la place des lois.

Parmi les sénatus-consultes de cette période, fameux dans les annales du droit, nous devons citer :

1° *Sous Tibère* (an de J.-C. 34), le S.-C. Persicien qui aggrave les peines portées par la loi *Julia et Papia-Poppæa* contre le célibat ;

2° *Sous Claude* (an de J.-C. 46), le S.-C. Velléien qui déclare nulles les obligations souscrites par les femmes dans l'intérêt soit de leurs maris, soit des tiers, et qui en pareil cas refuse toute action aux créanciers. Le législateur veut empêcher par là que des actes ruineux ne soient arrachés à la complaisance ou à la faiblesse des femmes.

3° Le S.-C. Macédonien qui, en haine de l'usure et des

intitulé : *ad legem Juliam et Papiam-Poppæam commentarius* ; Suétone, vie d'Aug., chap. 34 ; Montesquieu, Esprit des lois, liv. 23, chap. 21 ; Hugo, hist. du droit romain, § 295 ; M. Giraud (d'Aix), introd. aux éléments d'Heineccius, p. 251.

usuriers, défend, sous peine de confiscation des biens du prêteur, d'avancer aux fils de famille de l'argent à intérêt sur la succession de leur père (An de J.-C. 47).

4° Le S.-C. Claudien rendu contre les femmes de condition libre qui entretiennent avec des esclaves un commerce déshonorant (52).

5° *Sous Néron*, le S.-C. Trébellien portant que, lorsqu'une succession est absorbée par des fidéi-commis, au point que l'héritier institué n'est plus qu'un simple intermédiaire entre le testateur et les légataires auxquels il doit remettre les biens confiés à sa foi, cet héritier, qui n'est alors qu'une sorte de prête-nom, ne peut être l'objet d'aucune poursuite de la part des créanciers de la succession (62).

6° *Sous Vespasien*, le S.-C. Pégasien qui permet à l'héritier chargé par voie de fidéi-commis de remettre une succession à des tiers, de retenir pour lui le quart de l'hérédité, comme dans le cas de la loi *Falcidia* (70).

Tels sont les changements successifs survenus, pendant la période qui nous occupe, dans la société romaine, dans le pouvoir et dans la législation *. Par l'effet de ces mutations, déjà les éléments d'une grande rénovation sociale et politique se sont développés dans l'empire. Dans un autre ordre d'idées, nous allons maintenant assister à la naissance et au progrès de la rénovation religieuse et de la rénovation des races.

* Sur la législation, V. ci-après nos 32, 49-51, 75-78.

ÉLÉMENT CHRÉTIEN.

Rénovation religieuse. — Progrès dans l'ordre moral.

15. Tandis que Rome, par excès de raffinement, se perd dans la corruption et dans le vice, et que le paganisme abandonné des peuples va s'affaiblissant par degrés, on voit tout-à-coup briller et se répandre en orient une lumière nouvelle qui doit dissiper les anciennes ténèbres et changer la face de l'univers. Dans une ville de la Judée, un prétendu coupable, qui avait émerveillé les populations par ses enseignements et ses bonnes œuvres, est livré aux bourreaux; et sa mort, miraculeuse comme ses actions, couronne dignement sa vie. Mais la parole du Christ, qui vient régénérer et émanciper le monde, ne doit pas périr; loin de s'éteindre et de disparaître comme l'espéraient ses ennemis, le christianisme va bientôt couvrir la terre et renouveler l'humanité.

Si nous recherchons les causes sensibles d'un résultat si prodigieux, nous pouvons croire que celles qui concourent le plus efficacement au triomphe du christianisme sont :

1° La grandeur et la majesté de ses dogmes, de ses mystères et de son culte, la sublimité de sa morale;

2° La puissance de la foi chrétienne, qui porte les fidèles à tout sacrifier et même à mourir pour elle;

3° La vitale énergie de l'esprit d'association, l'abnéga-

tion personnelle, le dévoûment sans bornes qui animent les premiers chrétiens, la supériorité des talents et des intelligences qui se vouent à la défense et à la propagation de la foi;

4° L'organisation progressive de l'église.

1. *Dogmes et mystères du christianisme.—Beauté de son culte et de sa morale.*

16. Tout homme impartial qui étudie sérieusement les dogmes chrétiens ne peut qu'être sensiblement touché de leur élévation. Ces hauts enseignements dont les philosophes conversaient entre eux, l'existence d'un seul Dieu créateur du monde, l'immortalité de l'âme, la doctrine des peines et des récompenses dans une autre vie, Jésus-Christ et ses disciples les prêchent à la multitude; ils les répandent dans les rues et les carrefours, et les publient du haut des toits.

Déjà les livres de Moïse avaient proclamé l'unité de Dieu, sa toute-puissance créatrice, sa providence suprême: la loi nouvelle consacre et reproduit ces attributs et ces perfections de la divinité (*V. Actes des apôtres, chap.* 17, *v.* 24-29). Les apôtres nous apprennent, en outre, que Dieu nous a formés pour l'immortalité, et que nous sommes ici-bas hors de notre patrie. (2e *épît. de St.-Paul aux Corinth., chap.* 5, *v.* 5-6; *épît. aux Rom., chap.* 8).

Quant aux mystères chrétiens, il faut reconnaître que jamais religion n'en posséda d'aussi imposants. L'homme,

déchu par ses égarements de sa pureté primitive, a besoin de réhabilitation : le médiateur entre Dieu et lui, c'est le Christ. La postérité d'Adam, frappée de dégradation, est relevée de sa disgrâce par l'Homme-Dieu lui-même, qui s'offre en expiation. (*Epît. aux Rom.*, *ch.* 5, *v.* 17). La trinité, qui comprend dans son essence, Dieu, le Verbe et l'Esprit, forme une merveilleuse triplicité ; et, de même qu'il est impossible à la raison des mortels de séparer de l'essence divine la parole par laquelle elle se manifeste, et l'esprit-saint qui préside à ses actes, de même la foi chrétienne ne permet pas de concevoir Dieu sans sa parole agissante (ou son verbe) et sans le divin esprit qui l'inspire. (*Evang. St.-Jean*, *chap.* 1).

Admirable par ses dogmes et ses mystères, le christianisme se distingue également par la supériorité de son culte, plus saint, plus majestueux, plus digne de la divinité que les sacrifices et les cérémonies des payens.

Mais, à part même la grandeur des dogmes, des mystères et des rites du christianisme, sa morale seule aurait assuré son triomphe et lui eut donné l'éternité. Admirable chef-d'œuvre de civilisation et de haute raison, merveilleux résumé des plus beaux systèmes philosophiques, la morale chrétienne allait opérer une immense transformation sociale et conduire l'homme à sa plus grande perfection. Entourant en effet le cœur humain du triple bouclier de la foi, de l'espérance et de la charité, elle enseigne et inculque à

chacun ses devoirs envers Dieu, envers lui-même et envers ses semblables*.

II. *Puissance de la foi chrétienne. — Fermeté des chrétiens au milieu des persécutions.*

17. Malgré ses divines perfections, et quoique destiné à couvrir la terre, le christianisme ne triomphera pas sans combat; les racines de ce grand arbre seront plus d'une fois arrosées du sang des martyrs. Quelque vertueux et irréprochables que soient en effet les premiers chrétiens, de mauvais jours se lèvent sur eux, et leur foi va être travaillée par les plus rudes épreuves. L'intolérance romaine, qui proscrit toute secte ou religion contraire aux dieux de l'empire; le zèle qu'apporte le prince, en sa qualité de grand pontife, à repousser toute atteinte au polythéisme national (V. ci-dessus n° 10); les associations secrètes des premiers chrétiens, leurs réunions nocturnes qu'un despotisme ombrageux considère comme des rassemblements de conspirateurs; la haine et le mépris dont les rendent l'objet les étranges calomnies répandues dans le vulgaire, toutes ces causes réunies doivent bientôt attirer sur leurs têtes les colères implacables du pouvoir.

* Au milieu des vengeances implacables suscitées par les proscriptions et les guerres civiles, dans cette atmosphère de sang et de corruption, quel devait être notamment le prodigieux effet des préceptes adressés par St.-Paul aux Romains? (Epit. aux Rom., chap. 12, v. 12-21).

Déjà, sous les successeurs de Tibère, des actes de rigueur et de cruauté étaient venus atteindre les chrétiens; mais il était réservé à deux tyrans sanguinaires (Néron et Domitien), de commencer contre la religion du Christ une nouvelle ère de violentes persécutions.

La première a lieu sous Néron (l'an 64 de J.-C.), à l'occasion d'un incendie qui a dévasté Rome. En butte aux soupçons, l'empereur les détourne sur les chrétiens et livre ceux-ci à d'horribles tortures, qu'ils supportent avec la plus noble constance.

La seconde persécution s'accomplit en l'an 95, sous Domitien. Ce cruel despote, qui fait revivre la personne de Néron, tourmente comme lui les chrétiens.

En présence de ces exécutions affreuses, dont l'authenticité ne peut être révoquée en doute, il n'est guère permis de vanter encore la tolérance romaine. Cependant, malgré ces supplices, le nombre des chrétiens, déjà considérable du temps de Néron, s'accroît de jour en jour dans des proportions alarmantes pour le polythéisme; le courage héroïque des martyrs touche les cœurs les plus insensibles, et leur sang répandu devient une semence féconde*.

III. *Eléments de force du christianisme. — Esprit d'asso-*

* Sur ces deux premières persécutions, V. *Tacite*, annales, liv. XV, chap. 44; *Suétone*, vie de Néron, chap. 16; *Eusèbe*, hist. ecclésiast., liv. 2, ch. 25, et liv. 3, ch. 17-20; *Sulpice-Sévère*, liv. 2, ch. 40 et 45; *Tertullien*, apol., ch. 5.

ciation, abnégation et dévoûment des chrétiens. — Zèle et intelligence des apôtres et des premiers pères.

18. Sous les premiers Césars, la société chrétienne s'offre principalement à nos regards comme un faisceau de convictions individuelles, resserré chaque jour par une communauté de croyance, de culte et de doctrine. A Rome et dans les villes populeuses, les premières réunions des adorateurs du Christ ne sont guère que de grandes associations religieuses. Mais, par l'étendue de leurs ramifications dans les classes plébéiennes, déjà ces associations ont en elles le germe d'une grande force.

Ce qui constitue particulièrement leur énergie et leur vitalité, c'est d'abord cet esprit de corps et cet attachement opiniâtre si puissant dans le peuple ; c'est en outre l'abnégation personnelle, le dévoûment sans bornes et la charité qui animent les fidèles.

Le véritable chrétien, abdiquant pour ainsi dire sa propre existence, immolant ses sympathies et ses affections les plus chères, s'oublie complétement et délaisse même sa famille pour la religion, à laquelle il appartient corps et âme. Une seule pensée le préoccupe, c'est celle de la foi ; et il croirait violer tous ses devoirs, s'il s'inquiétait de sa propre fortune quand des intérêts plus puissants le dominent et l'absorbent. A cette abnégation personnelle, le chrétien joint un zèle ardent et un dévoûment sans limites. Il n'est point de sacrifices qui lui coûtent, de démar-

ches, de privations qui lui soient pénibles, quand le besoin de la religion les réclame. La charité, l'une des vertus les plus recommandées de la loi chrétienne, concourt au même but avec non moins d'efficacité.

A toutes ces conditions de succès, il faut joindre cette sollicitude infatigable que mettent les disciples de J.-C. à propager la foi. Chaque conversion qu'ils opèrent est une victoire sur l'idolâtrie. Parmi ces saints apôtres et ces ministres inspirés qui, dans leur brûlante ferveur, vont partout, au péril de leur vie, répandre la semence de l'évangile, il en est aussi d'une capacité supérieure et d'un génie à part. Au nombre de ces intelligences privilégiées, si utiles au christianisme naissant, il faut en première ligne citer saint Paul.

IV. *Organisation progressive de l'église.*

19. C'est une des grandes gloires de l'église chrétienne que de remonter jusqu'à la personne même de Jésus-Christ. « Allez et instruisez les nations, » a dit l'Homme-Dieu à ses disciples (*Ev. St.-Mathieu*, *chap*. 28, *v.* 19); et aussitôt les apôtres accomplissent leur divine mission, se dispersent dans les villes et les campagnes, pour annoncer l'évangile et populariser ses préceptes. La rapidité avec laquelle leurs enseignements se répandent est prodigieuse. Toutefois, pour que la parole de vie qu'ils ont semée ne se dessèche pas, il est indispensable qu'ils laissent après eux des conservateurs et des gardiens de

la foi, chargés du sacerdoce et du précieux dépôt de la doctrine et de la tradition. Dans ce but, et afin qu'il y ait partout des intermédiaires entre Dieu et l'homme, les apôtres fondent la prêtrise et instituent les évêques et les diacres. Les premiers ministres de l'évangile tiennent donc leur autorité des apôtres, et ceux-ci sont les envoyés de J.-C. lui-même. Telle est la primitive organisation de l'église.

Un de ses principaux caractères est l'unité (*V. épît. de St.-Paul aux Ephés., chap.* 4, *v.* 4-6). Les diverses sociétés chrétiennes ne sont que des fractions, des démembrements de l'association générale, et les églises particulières, intimement unies à leur évêque, sont autant de parties intégrantes de l'église universelle, présidée par le successeur de saint Pierre. Le sacerdoce lui-même est indivisible. C'est en vain que de nombreuses hérésies essaient de briser l'unité de la foi en la faisant fléchir devant l'orgueil de la raison individuelle; loin que ces dissentiments nuisent au christianisme, la vérité, qui est une, s'affermit par la contradiction.

Ce n'est pas seulement, au surplus, par l'autorité de leur ministère, mais aussi par l'exemple de leurs vertus que les prêtres du seigneur doivent travailler au maintien de la foi. Les apôtres eux-mêmes leur tracent les devoirs qu'ils ont à remplir (*V. épît. de St.-Paul à Titus, chap.* 1, *v.* 7-9, *et* 1re *épît. de St.-Pierre, ch.* 5, *v.* 2-4).

C'est ainsi que l'église se constitue et se consolide, en

puisant une triple force dans l'autorité du sacerdoce, dans l'unité de la foi, dans la puissance d'une vertu exemplaire*.

ÉLÉMENT BARBARE.

Rénovation des races.

20. Loin du beau ciel de l'Italie, dans les contrées sauvages du septentrion et de l'orient, des peuplades barbares, issues des premiers fils de la création, sont restées solitaires dans leur état de grossièreté informe, au sein de leurs stériles marécages, de leurs forêts inaccessibles, de leurs neiges éternelles ou de leurs steppes sans limites.

Eloignées du contact des sociétés policées, ces races encore dans l'enfance sont demeurées immobiles sur le sol qui les a vu naître, et leurs générations se sont succédé dans l'isolement et le repos.

Outre ces peuplades sédentaires, d'autres races nomades passent leur vie en courses errantes, et s'avancent à l'aventure sur leurs chariots et leurs chevaux, à travers les plaines immenses et inhabitées qui s'ouvrent devant elles.

Mais il arrive un temps où des bruits qui franchissent les déserts apprennent à ces peuples les merveilles de la civilisation et les félicités des climats mieux partagés du ciel.

Tantôt c'est le besoin de vivre et de se mouvoir, la pas-

* Sur le christianisme, V. ci-après nos 33-36, 52-56, 79-84.

sion de la guerre, l'avidité du pillage, tantôt c'est la surabondance des populations trop serrées et l'espoir d'un meilleur sort qui les précipitent hors de leurs solitudes et les entraînent vers de plus riantes contrées *. (V. ci-dessus *lois hist.* §§ 3, 4, 7, 45, 46, 47).

Des migrations considérables de ces barbares ont plus d'une fois effrayé l'Europe, et à différentes époques les Gaulois, les Cimbres, les Teutons, d'autres peuples encore ont inquiété ou fait trembler Rome elle-même.

Dans les derniers temps de la république, tandis que la liberté romaine expire lentement au milieu des convulsions d'une longue agonie, les barbares du nord de l'Italie profitent d'un demi-siècle de guerres civiles pour s'ébranler et se donner carrière. Il semble que déjà la providence les mande en occident pour venir renouveler le vieux monde et régénérer les sociétés décrépites. (V. ci-dessus *lois hist.*, §§ 7, 9, 11, 29 et suiv).

Devenu maître de l'autorité souveraine à la suite de la bataille d'Actium, Auguste, songeant à écarter des périls déjà imminents, porte son attention principale sur les races barbares qui se meuvent soit le long des Alpes jusqu'au Danube, soit en Germanie sur les bords du Rhin.

Pour remplir la double tâche qui le préoccupe, il s'applique pendant son règne :

* Quelquefois aussi des races sont expulsées de leur pays, soit par des révolutions du globe et des débordements de la mer, soit par d'autres races qui les pressent, les poussent et les contraignent à s'expatrier.

D'une part, à réduire sous la domination impériale tous les peuples barbares qui vivent sur les hauteurs ou au pied des Alpes, et qui infestent les frontières de l'empire depuis les Alpes pennines jusqu'aux Alpes juliennes et jusqu'au Danube ;

D'un autre côté, à soutenir et à repousser les attaques de la formidable Germanie, toujours passionnée pour les combats.

Guerres dans les Alpes jusqu'au Danube et au-delà.

21. Depuis les Alpes jusqu'au Danube et le long de ce fleuve jusqu'au Pont-Euxin, s'animaient au pillage les Rhétiens opiniâtres et sanguinaires, qui, dans leurs irruptions, exterminaient tous les enfants mâles, et allaient les chercher jusque dans le sein de leur mère; les féroces Vindéliciens, chez lesquels les femmes, à défaut d'armes, écrasaient sans frémir leurs enfants contre terre et les jetaient tout palpitants à la tête de leurs ennemis; les Norigues, audacieux sur leurs montagnes et au sein de leurs neiges; les durs et intrépides Pannoniens, aguerris au milieu de leurs hivers sous un ciel et sur un sol également ingrats; les Illyriens, habiles à se cacher avec leur proie dans leurs vallées profondes; les rebelles Dalmates, toujours insatiables de butin; les Mœsiens implacables, qui, sur le cadavre d'un cheval égorgé, juraient d'immoler en sacrifice les chefs des Romains et de manger leurs entrailles.

Auguste et ses lieutenants domptent successivement toutes ces nations farouches mais pleines d'énergie et de virilité, les naturalisent dans l'empire ou les incorporent dans l'armée et s'efforcent d'introduire parmi elles les premiers éléments de civilisation.

Au-delà du Danube, les généraux romains repoussent et contraignent à la fuite les Daces, autres barbares qui ne descendent de leurs montagnes que pour piller, et les Sarmates errants sans cesse dans leurs solitudes, et tellement étrangers à toute civilisation qu'ils ne comprennent même pas la paix *.

Guerre de Germanie.

22. De tous les barbares hostiles aux Romains, les plus à craindre sont ceux de la Germanie. Du temps d'Auguste on aperçoit sur le Rhin, les Bataves, les Frisons, les Bructères, les Suèves et les Sicambres; sur le Veser, les Cattes et les Chérusques; sur l'Elbe, les farouches Lombards, les Sennones et les Hermundures; enfin, vers les sources de l'Elbe et en se rapprochant du Danube, les belliqueux Marcomans.

Ce n'est pas sans effort que les légions romaines contiennent ou répriment avec plus ou moins de succès toutes ces races indomptables; et l'échec essuyé par Lollius, la ligne

* Sur tous ces barbares, V. *Strabon*, liv. 4 et 7; *Florus*, liv. 4, chap. 12; *Dion Cassius*, hist. rom., liv. 44, p. 535, etc.

téméraire des Chérusques, des Suèves et des Sicambres, la formidable coalition dirigée par Maroboduus, illustre chef des Marcomans, la défaite de Varus dans les bois de Teutberg, prouvent assez combien les Germains sont redoutables.

Sous Tibère, Germanicus venge, il est vrai, par de glorieux exploits, l'honneur du nom romain; mais ses victoires sont chèrement achetées, et les barbares mis en déroute ne sont pas subjugués.

Du temps de Claude et de Néron, ces peuples se contentent d'infester les frontières de l'empire. Mais, durant la guerre civile entre Vitellius et Vespasien, ils tentent un mouvement plus hardi : Civilis, Batave de haute naissance, dangereux par ses talents et son audace, soulève tout à la fois et ses compatriotes et la Germanie, et les peuples belges et la Gaule celtique; et, malgré les divisions et le découragement des insurgés, ce n'est qu'après des batailles sanglantes que Rome parvient à les replacer sous le joug.

Pendant les règnes de Vespasien et de Titus, les barbares sont assez tranquilles. Ils se remuent davantage sous Domitien, qui, quoique vaincu par les Daces et tenu en échec par les Sarmates, n'en prend pas moins fastueusement des couronnes de laurier *.

* Sur ces expéditions de Germanie, V. *Florus*, liv. 4; *Suétone*, *Velleius Paterculus*; *Tacite*, ann., liv. 1, chap. 50 et suiv., hist., liv. 4, ch. 13, liv. 5, chap. 18; *Dion Cassius*, *Eutrope*, etc.

Mais, malgré tout ce vain étalage de gloire et de succès dont l'orgueil impérial fait parade, les barbares indomptés restent là, debout, pleins de vie et d'avenir, sur les frontières de l'empire. Tous ces peuples, d'une nature forte et sauvage, et pour qui la paix est une servitude, frémissant à la vue de ce monde romain qui doit être leur proie, attendent impatiemment que ces belles contrées leur soient livrées et que la providence abaisse les barrières qui les retiennent encore.

23. Ces innombrables peuples barbares, qui débordèrent sur l'occident et ne cessèrent jusqu'à la chute de l'empire de s'agiter dans les vastes contrées situées au-delà du Rhin et du Danube, peuvent se diviser en cinq grandes races principales qui sont :

1° La race scandinave ou cimbrique, dont la Chersonèse cimbrique était le siége. C'est de là que partirent les Cimbres qui, du temps de Marius, menacèrent si terriblement la république. Des hordes immenses de Goths, cantonnées sur les rives de la Vistule et du *Sinus codanus* (mer Baltique), s'élançant par l'île de Rugen dans cette vaste péninsule, exterminèrent ou soumirent les Cimbres qui y étaient demeurés, et subjuguèrent ce pays où s'aperçoivent encore de nombreux vestiges de leur domination ;

2° La race teutonique proprement dite, composée de toutes les nations germaines stationnées à diverses époques sur le Rhin, — le Danube (*Ister*), — le Mein (*Mœnus*), —

la Lippe (*Luppia*), — l'Ems (*Amisus*), — le Veser (*Visurgis*), — l'Elbe (*Albis*) *;

3° La race sarmatique, comprenant tous ces peuples nomades qui erraient sans cesse dans l'immense Sarmatie d'Europe au-dessus de la Vistule et du *Tyras* (Dniester), depuis le *Sinus codanus* (mer Baltique) jusqu'au *Palus méotide* (mer d'Azow);

4° Au-delà du *Palus méotide*, la race alanique ou caucasienne, qui s'étendait dans la Sarmatie d'Asie depuis le *Tanaïs* (Don) jusqu'à la mer Caspienne et jusqu'au mont Caucase. La limite de cette région était le fleuve *Phasis*.

5° Enfin, la formidable race hunnique ou tartare, qui, abandonnant les plaines désertes de l'Asie et les rives de l'*Irtich*, apparut successivement sur les bords du Rha (Volga) et du Tanaïs, avant d'entrer dans l'empire romain. (V. nos 37-41, 57-62, 85-89.)

* Les Goths, les Vandales et les Burgondes étaient aussi de race teutonique, mais d'une autre souche.



DEUXIÈME PÉRIODE. — TREIZE RÈGNES. — 139 ANS.

DE L'AN 96 A L'AN 235 DE J.-C.

24. Les souverains qui règnent pendant cette période sont :

13. Nerva, de 96 à 98.	19. Pertinax, 193.
14. Trajan, de 98 à 117.	20. Didius Julianus, 193.
15. Adrien, de 117 à 138.	21. Septime Sévère, 193-211.
16. Antonin, de 138 à 161	22. Caracalla et Geta, 211-217.
17. Marc-Aurèle et Verus, de 161 à 180.	23. Macrin, 217-218.
	24. Heliogabale, 219-222.
18. Commode, de 180 à 192.	25. Alexand. Sévère, 222-235.

XIII. Nerva, sage vieillard, tolérant et modéré, concilie le pouvoir du prince et la liberté.

XIV. Trajan, grand capitaine et grand homme d'état, joint d'excellentes qualités privées à l'habileté militaire et au mérite civil. « Soyez plus heureux qu'Auguste et meilleur que Trajan, » disait le sénat à chaque nouvel empereur. Un pareil vœu est le plus éloquent des panégyriques.

XV. Adrien, voyageur infatigable et d'une merveilleuse activité, rend partout l'empire florissant et rachète, par le bien qu'il fait à l'état, les vices qui lui sont personnels.

XVI. Antonin, véritable philosophe sur le trône, se distingue par sa justice, sa bienfaisance et sa piété. Son caractère paisible présente un contraste frappant avec la prodigieuse activité de son prédécesseur.

XVII. Marc-Aurèle, que la mort de son collègue, L. Verus, laisse seul maître de l'empire, mérite, soit qu'on l'envisage comme *philosophe*, comme *prince* ou comme *guerrier*, les sentiments d'admiration que lui ont voués ses contemporains et la postérité.

XVIII. Commode, indigne fils d'un si grand homme, devient bientôt l'esclave des courtisans qui le corrompent. S'abrutissant par degrés, il descend dans l'amphithéâtre, où, après s'être exercé contre des animaux féroces, il combat même comme gladiateur.

XIX. Pertinax, vieillard recommandable, ne tarde pas à périr victime des ressentiments qu'il excite en voulant réformer les abus. Les prétoriens, milice turbulente et indisciplinée, le tuent dans son palais.

XX. Didius Julianus, opulent et vaniteux vieillard, achète l'empire mis aux enchères par les prétoriens. Il expie par sa mort cet odieux marché que les armées refusent de ratifier.

XXI. Septime Sévère, après s'être défait par des victoires de ses compétiteurs, Albinus et Niger, gouverne l'empire avec sagesse et justice, et fait respecter le nom romain. Ses torts sont de flatter les troupes, d'opprimer le sénat et de se montrer faible pour sa femme et ses fils.

XXII. Caracalla, meurtrier de son frère Géta, promène dans les provinces une vie souillée de cruautés et de rapines, jusqu'à ce qu'il tombe sous les coups de Macrin, préfet du prétoire.

XXIII. Macrin ne rehausse par aucunes qualités éminentes la bassesse de son origine, et rencontre chez les Romains peu de sympathies. Revêtu de la pourpre par un crime, il la perd avec la vie dans une sédition militaire que fait éclater un projet de réforme qu'il voulait réaliser.

XXIV. Héliogabale, jeune prêtre du soleil, enfant dépravé, semble épuiser tous les genres de turpitudes monstrueuses et de vices déshonorants.

XXV. Alexandre Sévère, pâle et dernière image des Antonins, est un jeune homme vertueux, sans doute et rempli d'excellentes intentions, mais trop faible empereur pour le siècle qui le voit régner. (*V. ci-dessus* n° 1, *et ci-après* n° 42 *et* 63)

OBSERVATIONS SUR CETTE DEUXIÈME PÉRIODE.

ÉLÉMENT ROMAIN.

25. Pendant cette deuxième période, le vaste empire romain, soutenu et dirigé par les puissantes intelligences de quelques grands princes, semble au premier coup-d'œil rester stationnaire. Cependant, à toutes les époques, l'humanité marche, et son mouvement, quoique ralenti, ne mérite pas moins d'être étudié. Au IIe siècle, la *société*

romaine, complétée, renouvelée par une multitude de nations, continue de s'élargir et de se généraliser au sein du calme universel ; le *pouvoir*, planant sans obstacle sur le monde, est à la fois guidé et tempéré dans son action par la philosophie, qui, en rapprochant les hommes, les met de niveau et les éclaire ; la *législation* et la jurisprudence, filles de la paix et de la méditation, fleurissent avec éclat.

Etat de la société romaine. — Influence des lois de la rénovation et du progrès.

26. Au milieu de la tranquille prospérité dont elle jouit, la société romaine, en relation perpétuelle avec toutes les parties du globe, se dépouille de plus en plus de l'ancien esprit de la république, haineux et intolérant. Tous les peuples de la terre affluent à Rome ; les Romains, de leur côté, se répandent dans toutes les contrées. A cet isolement d'autrefois, à cet égoïsme national, passionné mais étroit, succèdent des rapports suivis et des idées plus larges et plus philanthropiques. Les nations, les familles se rapprochent, se mélangent et se renouvellent pour ainsi dire mutuellement dans leur sang, dans leur génie et dans leurs mœurs ; la société prend un caractère plus général, plus humain, et l'on peut y apercevoir les germes d'une heureuse tendance à une fraternité universelle.

Par les modifications et les déplacements qui s'opèrent

à chaque instant dans leur population, Rome et l'Italie se trouvent en quelque sorte en état de rénovation continuelle. Une innombrable quantité d'habitants de toutes les provinces y est sans cesse amenée par des considérations de tout genre. Pour les uns, ce sont des liens de famille, des établissements d'industrie ou de commerce, des projets de spéculation ; à l'égard des autres, ce sont leurs fonctions qui les appellent à Rome, ou le désir de solliciter des magistratures, ou le soin de leur propre fortune, ou la défense d'intérêts de localités ; quant à d'autres enfin, c'est le goût des arts, ou l'attrait du plaisir, ou même uniquement l'avide curiosité de contempler toutes les merveilles et tous les prodiges que renferme dans son sein la ville éternelle.

27. Par suite, une étonnante diversité se fait toujours remarquer dans le tableau pittoresque et animé que présente la capitale de l'empire. Des magistrats décorés de leurs insignes, des prêtres, des sénateurs avec leur toge bordée de pourpre, des patriciens escortés de clients, des chevaliers avec leur riche équipement, des plébéiens parvenus portés dans leurs litières, des Grecs, des Egyptiens, des Africains, des Gaulois, des Germains revêtus des costumes de leurs pays, des artisans, des hommes du peuple, des esclaves avec leur tunique brune, des femmes de tout état diversement parées : telles sont les classes de personnes qui circulent ou se pressent dans les quatorze

quartiers de Rome ou sur les voies publiques. On y distingue aussi des Juifs et des Chrétiens.

Conservant sa physionomie tout aristocratique, la propriété, quoique plus chargée d'impôts, est toujours dans une situation prospère. La culture des champs et des jardins s'enrichit d'une multitude de plantes et de fruits importés de l'orient et acclimatés en Europe. L'industrie, aiguillonnée par l'émulation, déploie toute son activité pour satisfaire aux besoins et au luxe d'un monde si nombreux. Les corporations des arts et des métiers, jadis créées par Numa, restreintes par César et par Auguste, vues avec défiance par Trajan, sont réorganisées par Septime-Sévère. On en reconnaît désormais deux espèces : les corporations impériales qui travaillent pour le prince et le gouvernement, les corporations municipales, placées sous le patronage des magistrats des villes. Le commerce, alléché par d'énormes bénéfices, tire des contrées lointaines, de l'Arabie et de l'Inde, les objets précieux qui alimentent le faste des Romains.

28. De la métropole et de l'Italie, le mouvement réagit dans les provinces. De nombreuses familles romaines, en allant y résider, y modifient le caractère et les mœurs, et, par les établissements qu'elles forment ou les mariages qu'elles contractent, changent bientôt l'aspect du pays et de la population. Le défaut d'unité

sociale est toujours, il est vrai, une imperfection grave dans l'organisation de l'empire ; mais les princes les plus habiles s'efforcent de remédier à cet inconvénient, en rendant plus étroits les liens qui rattachent les provinces à l'Italie. Par un hasard favorable, plusieurs de ces souverains sont originaires des provinces, et les autres n'apprécient pas moins combien il importe d'opérer une fusion si avantageuse. Trajan et Adrien, Espagnols d'origine, et Antonin, issu d'une famille de Nîmes, s'appliquent avec un soin assidu à mêler les peuples par des colonisations et à renouveler la face des pays les plus rapprochés de l'Italie, tels que l'Espagne et la Gaule. (*V. ci-dessus* nos 1-5, *ci-après* 44-45, 65-69).

29. Quant à la civilisation, sans doute elle répand à Rome moins d'éclat que du temps d'Auguste. La dépravation des mœurs, l'abaissement des esprits amènent la corruption du goût et la décadence de la littérature et des arts. Toutefois, malgré ce déclin visible du génie romain, quelques intelligences privilégiées se montrent encore dignes du grand siècle. A leur tête se place Tacite, le plus profond peintre de l'antiquité, les deux Pline, Quintilien, et dans la poésie, l'illustre satyrique Juvénal, qui, avec une verve mordante et une foudroyante énergie, reproche aux Romains abrutis leurs vices et leurs déportements.

30. Mais si la civilisation qui parcourt le monde s'éloigne de Rome et de l'Italie, elle répand avec profusion ses dons

et ses magnificences dans les provinces qui l'accueillent. Sous le rapport du bien-être qu'elle procure, de l'amélioration qu'elle introduit dans les mœurs, des lumières qu'elle propage, les populations favorisées de sa présence n'ont qu'à bénir ses bienfaits.

Chassant devant elle la barbarie grossière, la civilisation romaine fournit d'abord aux nations subjuguées tout ce qui ajoute au bien-être matériel, tout ce qui augmente les jouissances et le charme de la vie. Ce premier progrès, tout positif, doit être surtout secondé par les femmes, si attentives à s'approprier les changements qui peuvent rendre plus agréable et plus douce la condition intérieure de leur maison et de leur famille. Une fois dominés par les impressions nouvelles qu'ils éprouvent, les habitants des provinces empruntent successivement aux Romains leurs usages domestiques, leurs vêtements, leurs modes et tous les agréments que présente un état social perfectionné.

Ces modifications, accomplies dans l'ordre matériel, passent dans l'ordre moral. Le caractère devient moins farouche et moins intraitable ; les mœurs en s'adoucissant acquièrent plus d'élégance et d'urbanité ; et les esprits, moins indociles, se montrent en même temps plus disposés à reconnaître l'empire salutaire de la règle et à se soumettre à la justice qu'administrent les tribunaux des Romains. Des colonies florissantes, échelonnées de distance en distance, et de nombreuses municipalités qui retracent l'image de Rome, sont autant d'éléments de civilisation qui font pénétrer partout le génie des conquérants.

L'adoucissement des mœurs amène le progrès dans les intelligences. Dès que les nouveaux sujets de l'empire se sont épris des charmes d'une vie sociable, et qu'ils ont goûté les délices d'un loisir agréable, il est presqu'impossible qu'ils restent étrangers à un perfectionnement analogue dans l'ordre intellectuel. La nécessité pour eux de connaître la langue latine, qui seule est officielle, les familiarise en outre par degrés avec l'étude de cet idiôme; partout des jeunes gens studieux se pressent en foule dans les écoles, et cultivent avec fruit la grammaire, la poésie, l'éloquence et le droit.

A la culture des lettres et des sciences se joint celle des beaux-arts. L'architecture, la sculpture et la peinture, qui concourent plus spécialement à la décoration des cités, se développent avec succès dans les provinces. Les Romains, toujours habiles dans l'art de subjuguer, n'ont garde de négliger les grands travaux, les monuments gigantesques, qui, en attestant leur supériorité, frappent les regards et l'imagination des barbares. En affermissant leur puissance, ils encouragent ainsi partout la civilisation, et dans leurs mains la conquête, loin d'être destructive, se montre bienfaisante*. (*V. ci-dessus* nos 6-7, *ci-après* 46, 70.)

* Dans ce développement de la civilisation, les faits historiques sont ici en parfait accord avec la théorie même du progrès. La civilisation, en effet, presqu'uniforme dans sa marche, s'avance dans un ordre rationnel et en suivant des lois toujours analogues. Passant successivement par différentes phases, au premier degré elle améliore plus spécialement l'état matériel ou physique; au second degré elle perfectionne

De l'état du pouvoir.

31. Pendant la plus grande partie de cette seconde période, le ***pouvoir***, par son équité, sa modération, son habileté pleine de force, conserve à l'empire une sorte de vigueur. Le despotisme militaire semble s'effacer et faire place à l'heureuse influence de l'administration civile ; les plus glorieux empereurs rendent au sénat son lustre et sa considération, et concilient, par une politique prudente, deux choses autrefois incompatibles, le pouvoir du prince et la liberté. Malheureusement cette union si désirable, au lieu de résulter de la sagesse des institutions, n'a d'autre fondement que le caractère personnel des princes et disparaît avec eux. Le principe d'ordre, si nécessaire dans toute société civile, et le principe de liberté, non moins fécond en résultats utiles pour le bien-être général, ne reposent sur aucunes bases solides. Le trône, un instant affermi par l'hérédité ou par l'adoption qui en est l'image, est de nouveau ébranlé sans cesse, après la mort de Commode, par les scandaleuses révoltes des gardes prétoriennes et des légions. La puissance impériale, qui représente le principe d'ordre, a d'autant moins de stabilité qu'aucune loi politique n'en règle l'exercice et n'en détermine la transmission. Au lieu d'être héréditaire, elle est élective ; c'est déjà un grand

l'état moral ; au troisième, elle développe l'intelligence, et quelquefois à un quatrième degré, elle provoque les réformes politiques et perfectionne les institutions. (V. ci-dessus *lois hist.*, §§ 49 et 50.)

mal *. Pour surcroit de calamité, ce système d'élection, dangereux par lui-même, est encore vicié par les abus qui l'accompagnent. Quand un prince meurt, on en choisit un autre, parce que le trône ne peut rester vacant; mais aucune loi ne détermine les formes et les conditions de l'élection. En théorie, l'élection appartient au sénat ; dans le fait, les armées et les prétoriens se l'arrogent fréquemment. Ainsi, la force anéantit le droit. Les garanties des citoyens, la sûreté, la liberté, la propriété ne sont pas mieux assurées. Sous les tyrans, il existe si peu de sécurité pour les personnes, que, sur le simple rapport d'un délateur, on voit souvent le citoyen le plus inoffensif mis à mort et dépouillé de ses biens. La liberté individuelle, la liberté religieuse, la liberté des opinions peuvent être également violées avec scandale et impunité. Au moindre signe d'un affranchi du prince, chacun peut être emprisonné, appliqué à la torture, ou relégué dans quelque désert lointain. L'admirable doctrine de la tolérance civile et religieuse est inconnue. Tout culte dissident est proscrit, et le christianisme grandit dans le sang. En politique, les opinions sont si peu libres que nul ne peut, sans s'exposer au dernier supplice, proférer une parole équivoque ou exprimer une pensée hasardée.

En théorie, les institutions romaines sont donc très-dé-

* Le philosophe Gibbon prouve très bien que la monarchie héréditaire, quoiqu'ayant une apparence quelquefois ridicule, n'en offre pas moins des avantages solides, et que dans l'empire romain le défaut d'une succession héréditaire est la source des plus grandes calamités. (*Hist. de la décad. de l'empire rom.*, *chap.* 7).

fectueuses. Mais pendant cette deuxième période, la sagesse et la modération des princes affermissent le principe d'ordre et suppléent à la liberté. Sauf quelques courtes interruptions, le genre humain est heureux. (*V. ci-dessus* *nos* 8-10, *ci-après* 47-48, 71-74).

De la législation.

32. A mesure que la société et le pouvoir se modifient, la législation, qui procède de l'une et de l'autre, continue de subir chez les Romains des changements analogues.

Au VIIe siècle de Rome, du temps de Cicéron, déjà la philosophie était venue l'éclairer de son flambeau; sous les Césars, elle avait pris un caractère plus large encore et plus humain. Sous les Antonins et leurs successeurs, grâce à l'heureuse influence de la sagesse stoïcienne, on voit la raison naturelle, cette loi première et supérieure que les gouvernements n'ont pas créée et que Dieu a rendue commune à tous les hommes, pénétrer, prédominer de plus en plus dans la législation romaine, la revêtir, l'empreindre de ses maximes philanthropiques, de ses admirables principes d'équité et en faire le modèle de toutes les autres législations.

Parmi les lois et actes du pouvoir, qui portent plus particulièrement ce cachet d'équité naturelle et de haute raison, nous citerons :

Sous Nerva, la répression des délateurs, l'ordre de cesser les poursuites contre les chrétiens et les Juifs, la loi qui dé-

fend de mutiler les hommes et de faire des eunuques ; celle qui interdit de contester l'état et la condition d'une personne plus de cinq ans après sa mort ;

Sous Trajan, les dispositions prises : 1° pour assurer dans les villes des aliments aux enfants pauvres * ; 2° pour punir les délateurs et interdire les accusations téméraires de lèse-majesté ; 3° pour accomplir les affranchissements d'esclaves ordonnés par testament ** ;

Sous Adrien, la loi qui accorde aux proscrits le douzième des biens de leur père ; celle par laquelle le prince répudie les successions des inconnus, et n'accepte rien des personnes connues, qu'autant qu'elles n'ont pas d'enfants ; la constitution qui règle la propriété et le partage des trésors découverts. Mais les mesures qui honorent le plus la mémoire de ce prince sont celles qu'il prend pour faire respecter la personne et les mœurs des esclaves, et adoucir la rigueur de leur sort***.

Sous le règne d'Antonin-le-Pieux, intervient le sénatus-consulte *Tertullien*, d'après lequel la mère qui aura obtenu le *jus liberorum*, conformément à la loi *Julia et Papia-Poppæa*, peut hériter de ses enfants morts *ab intestat* et sans postérité. Le même prince fait étendre à l'héri-

* V. *Hegewisch*, essai sur l'époque de l'hist. romaine la plus heureuse, trad. de M. Solvet, note 5, p. 184.

** V. Hegewisch, ibid., p. 50.

*** Spartien, vie d'Adrien, chap. 10; Hegewisch, ibid., p. 116.

tier du sang chargé d'acquitter des fidéi-commis, la disposition de la loi *Falcidia* qui établit au profit de l'institué la réserve du quart (V. ci-dessus n° 12). L'ancien ordre politique des successions reçoit un grave échec de ces deux actes d'Antonin, dictés par un louable sentiment de justice naturelle.

Du temps de Marc-Aurèle, le sénatus-consulte Orphitien, qui admet les enfants à succéder à leur mère décédée *ab intestat*, complète le bienfait du S.-C. Tertullien.

Au règne de Septime-Sévère se rapportent deux sénatus-consultes, dont l'un défend d'aliéner sans autorisation les biens de ceux qui sont en tutelle, et l'autre règle les donations entre mari et femme; celle-ci n'est plus une inférieure, mais une compagne.

Caracalla, fils de Septime, décrète que tous ceux qui font partie de l'empire sont désormais citoyens romains. Bien que dans la pensée de ce prince le droit de cité soit étendu plutôt comme une charge que comme une faveur, en réalité tous les sujets de la domination romaine n'en sont pas moins placés sur le pied de l'égalité civile.

Jusqu'à la fin du règne d'Alexandre-Sévère, qui termine cette période, la jurisprudence florissante se développe avec une perfection remarquable. Par les ordres d'Adrien, le jurisconsulte Salvien rédige le recueil législatif connu sous le nom d'édit perpétuel. Les jurisconsultes les plus distingués, notamment Gaius, Papinien, Paul et Ulpien portent la science du droit à son plus haut point

de splendeur. Sous leurs inspirations, les princes apportent dans le droit privé de nombreuses améliorations*.

Toutefois, malgré leurs efforts pour restaurer l'empire, sa puissance et ses lois, la société est trop usée, Rome trop vieillie pour que leur but puisse être atteint. Pour régénérer le monde, ce n'est pas trop d'une nouvelle religion et de nouvelles races d'hommes. C'est pourquoi le christianisme se déploie et les barbares fondent sur l'empire; les décrets de la providence vont s'accomplir. (*V. ci-dessus* n°s 11-14, *ci-après* 49-51, 75-78).

ÉLÉMENT CHRÉTIEN.

La rénovation religieuse poursuit son cours.

33. Pendant cette seconde période, les progrès du christianisme ne sont pas moins frappants que sous les premiers Césars. Les quatre causes que nous avons signalées comme coopérant le plus à ses développements, continuent à produire de merveilleux effets. Pour mieux les apprécier dans leurs résultats, nous suivrons le même ordre que précédemment**.

* Pour l'histoire du droit, V. plus spécialement les institutes de Gaius, les règles d'Ulpien, les sentences de Paul et les institutes de Justinien; — l'histoire du droit romain de M. Hugo, l'excellente introduction aux éléments d'Heineccius de M. Giraud (d'Aix), et les *Institutiones juris romani historico-dogmaticæ*, de M. de Haubold.

** Durant cette seconde période (de 96 à 235), les savants ouvrages des apolo-

I. *Dogmes et mystères, culte et morale du christianisme.*

Aux fictions bizarres et souvent peu morales sur lesquelles repose la théogonie payenne le christianisme s'attache à substituer les vérités religieuses de l'ordre le plus élevé, telles que les dogmes de l'unité de Dieu et de l'immortalité de l'âme; et ces sublimes enseignements, les propagateurs de la foi s'efforcent avec un zèle infatigable de les répandre parmi le vulgaire.

Ainsi, saint Justin proclame la puissance d'un Dieu qui n'a besoin de rien et qui donne tout aux hommes. Athénagore répond au reproche d'athéisme qu'on adresse aux chrétiens, en professant hautement la croyance d'un seul Dieu, créateur et souverain de l'univers. « Le dogme de la trinité, » la distinction du Verbe et de l'Esprit procédant de Dieu, » n'altèrent point, dit-il, l'unité de l'essence divine, pas » plus que le rayon émané du soleil n'altère l'unité du prin- » cipe d'où il part. » A la doctrine de l'unité de Dieu, Tertullien lie également le mystère de la trinité, un seul Dieu en trois personnes. « Nous avons reconnu, dit-il, que » Dieu avait créé le monde par sa parole, son intelligence » et sa puissance. Vos sages eux-mêmes conviennent que » le monde est l'ouvrage du Verbe, c'est-à-dire de la

gistes et des pères de l'église, notamment les écrits de St-Justin, d'Athénagore, d'Origène et de Tertullien, viennent augmenter amplement les sources que les livres sacrés nous ont fournies pour la première période. L'histoire ecclésiastique d'Eusèbe est également féconde en précieux documents.

» parole et de l'intelligence ; et nous aussi à la parole,
» à l'intelligence, à la puissance par lesquelles Dieu a
» fait toutes choses, nous assignons une seule substance
» qui est *Esprit*, Esprit qui a en lui et met en œuvre la
» parole quand il ordonne, l'intelligence quand il com-
» bine, la puissance quand il effectue. On nous a enseigné
» que cet Esprit émane de Dieu, que par cette émanation
» il a été engendré, qu'en conséquence il est fils de Dieu
» et Dieu lui-même par l'unité de substance, car Dieu
» est Esprit. Un rayon qui sort du soleil est une partie
» intégrante de l'astre lui-même ; le soleil est dans le
» rayon, parce que le rayon part du soleil. La substance
» ne se détache pas, elle s'étend. Ainsi, le Verbe est
» Esprit de l'Esprit, Dieu de Dieu, comme la lumière
» émane de la lumière. La source de la lumière ne perd
» rien de sa substance ni de son éclat en se répandant et
» en se communiquant. Ainsi, ce qui vient de Dieu est
» Dieu et fils de Dieu et ne fait qu'un avec lui. Ainsi,
» le Verbe est Esprit de l'Esprit et Dieu de Dieu. »
(*Apologétique de Tertullien*, *chap*. 21).

Les apologistes vengent également la pureté du culte et de la morale chrétienne, de toutes les attaques imaginées par l'ignorance et la superstition des payens. Loin de commettre les crimes d'infanticide et d'inceste, ou de se repaître de sang et de chair humaine, comme on les en accuse, les chrétiens en général sont irréprochables dans leur conduite et dans leurs mœurs ; le sacrifice expiatoire

qu'ils offrent à Dieu est le seul qui soit digne de sa grandeur et de sa majesté ; leurs réunions ne sont pas moins édifiantes, et le tableau de leurs assemblées et de leurs repas achève de détruire les calomnies accréditées contre eux*.

C'est ainsi que les doctrines de l'évangile portent leurs fruits et sont mises en pratique.

II. *Puissance de la foi chrétienne. — Héroïsme des chrétiens dans les persécutions.*

34. Ce second siècle qui nous occupe, pendant lequel les Romains n'ont plus ni ardeur guerrière, ni piété pour leurs dieux, ni passions politiques, est éminemment favorable à une grande révolution morale et religieuse. Au milieu d'une société relâchée, dont les croyances flottent irrésolues, voici venir tout-à-coup des hommes d'une trempe nouvelle et supérieure, dont les volontés sont fortes, les convictions pleines d'énergie et de vigueur, et qui sont dévoués jusqu'à la mort au Dieu qu'ils ont choisi. Ces esprits fiers et inébranlables étonnent et dominent bientôt toutes ces âmes faibles et chancelantes qui, ne croyant plus à rien, sont facilement accessibles à de nouvelles inspirations. La foi appelle la foi, et les persécutions, loin de nuire au christianisme, l'étendent

* V. l'histoire du christianisme, de Fleury, liv. 3, chap. 36-41, 47, 51 et suiv., et liv. 4, 5 et 6 ; — Bibliothèque choisie des pères de l'église, de M. l'abbé Guillon, t. 1 et 2, etc.

et le fortifient, parce que c'est surtout dans ces épreuves qu'éclate la puissance de la foi chrétienne.

On sait que déjà, sous Néron et sous Domitien, le sang des martyrs a ruisselé sur les places publiques. Dans l'intervalle qui s'écoule depuis l'avénement de Nerva jusqu'à la mort d'Alexandre-Sévère, les écrivains ecclésiastiques comptent trois nouvelles persécutions, qui s'accomplissent sous les règnes de Trajan, de Marc-Aurèle et de Septime-Sévère.

Trajan, qui regarde toutes les associations comme dangereuses, montre peu de sympathie pour les chrétiens, dont l'immense confédération devient inquiétante. Malgré l'esprit de tolérance que respire sa correspondance avec Pline, de nombreux chrétiens, notamment St.-Ignace, évêque d'Antioche, St.-Clément, pape, et St.-Siméon, évêque de Jérusalem, périssent sous son règne, victimes de leur constance religieuse. Ces exécutions, non moins impolitiques que cruelles, réveillent par leur iniquité la voix de la justice et de la pitié publiques en faveur des condamnés ; en ajoutant à la fermeté des chrétiens, elles accroissent l'admiration qu'ils inspirent et l'ascendant qu'exerce leur vertu.

Sous Adrien et Antonin, l'église repose en paix. Après le règne de ces deux princes, quand la philosophie est assise avec Marc-Aurèle sur le trône, il semble que les chrétiens doivent pouvoir espérer de longues années de tranquillité. Cependant Marc-Aurèle, qui, comme grand

pontife ou comme stoïcien, leur est hostile, s'applique trop souvent à les poursuivre comme souverain ; l'animosité de populations ignorantes et fanatiques, et la servile obséquiosité des magistrats pour les clameurs insensées du vulgaire, viennent encore multiplier les persécutions : des milliers de chrétiens sont mis à mort *. Quand on réfléchit que ces cruels actes d'intolérance, sanctionnés par la loi et par l'opinion, se commettent sous un prince tel que Marc-Aurèle, on ne peut que déplorer amèrement l'absence de ces garanties légales si précieuses que nos institutions actuelles ont enfin assurées à tous les citoyens, sans distinction de religion et de culte.

Après Commode et Pertinax, l'avénement de Septime Sévère devient pour l'église le signal d'un nouveau combat rude et sanglant.

Ce prince, voulant réprimer les Juifs toujours séditieux, défend, sous des peines graves, d'embrasser la religion judaïque ou chrétienne; il défère en outre aux magistrats tous ceux qui font partie de sociétés secrètes. De là surgit la cinquième persécution qui se déploie principalement en Egypte et dans la Gaule.

* *Gibbon*, philosophe anti-chrétien, s'efforce, dans son histoire de la décadence de l'empire romain (chap. 16), de prêter partialement aux chrétiens des torts qu'ils n'ont pas et d'excuser la conduite de leurs persécuteurs ; mais outre que M. Guizot, son éditeur, relève ses erreurs, il est énergiquement combattu par M. *Frayssinous* (Défense du christian. ou confér. sur la religion, t. 1, p. 389, sermon sur la fondation du christian.) — V. aussi M. *Villemain* (cours de littér. franç., 2e partie, Ve leçon, p. 21 et suiv.)

Cependant les tortures, les rigueurs impitoyables, les spoliations, loin de ruiner la religion chrétienne, lui procurent une force immense. Les cœurs les plus endurcis sont touchés du courage invincible des chrétiens, et les conversions se multiplient à l'infini.

III. *Eléments de force du christianisme. — Dévoûment, charité des chrétiens. — Leur zèle à propager la foi. — Esprits supérieurs dans l'église.*

35. Ce n'est pas seulement par l'élévation de ses dogmes, de son culte et de sa morale, et par la fermeté inébranlable de ses croyances que triomphe le christianisme; ce qui exerce également une prompte et salutaire influence, c'est la puissance de ses œuvres, c'est l'abnégation et le dévoûment des fidèles, c'est la prodigieuse activité de la charité chrétienne, qui se multiplie et se manifeste, non point avec orgueil par des phrases sonores et un vain étalage de paroles, mais humblement et avec modestie par des actes de tous les jours et de tous les instans.

Dévoués sans réserve à la grande association dont ils sont membres, constamment disposés à tout sacrifier pour J.-C. et pour leurs frères, les chrétiens ne reculent devant aucun dommage personnel ni devant aucune douleur, lorsqu'il s'agit des intérêts de la religion et de l'humanité; le partage de leur fortune, l'émancipation gratuite des esclaves, l'aumône, l'hospitalité, le soulagement de toutes les misères, ne sont que leurs moindres bienfaits; leur liberté, leur vie

même, ils la donnent pour être utiles à leurs semblables. Toute la sagesse contemplative des Stoïciens, toutes leurs sublimes théories ne sont rien auprès de cette ardeur inextinguible qui porte les chrétiens à des œuvres continuelles de charité. « Confondant leurs cœurs et leurs âmes, » dit Tertullien, ils n'hésitent point à confondre leurs biens. » (*V. apologét.*, *ch.* 39). Cette bienfaisance toujours active sert admirablement la cause de l'évangile. Le pauvre et le malade, le faible et l'opprimé, l'esclave et le serf, le publicain et le pénitent l'embrassent avec ferveur. De là ce caractère démocratique du christianisme qui, dans le principe, fait sa plus grande force.

A l'effusion de la charité les disciples de J.-C. joignent un enthousiasme divin pour la propagation de la foi. Ne se laissant arrêter par aucun obstacle, ils bravent sans frayeur les périls et la mort, et s'exposent, avec un courage invincible, au milieu des populations superstitieuses et cruelles, chez lesquelles ils ont à combattre, avec des dangers semblables, soit le fanatisme de la barbarie, soit les préjugés opiniâtres d'une civilisation mal comprise.

Parmi ces infatigables propagateurs de la foi, il en est beaucoup dont la haute intelligence égale l'ardente activité. Autour du christianisme qui s'élève se groupent, pour le défendre, des génies supérieurs, des apologistes d'un rare talent, tels que Saint-Justin, Athénagore, Clément d'Alexandrie, Origène et Tertullien.

IV. *Organisation progressive de l'église.*

36. Durant cette seconde période (de 96 à 235), la forme du gouvernement de l'église se dessine d'une manière plus ostensible. Entre les diacres, distributeurs des aumônes, les prêtres, chefs des paroisses, les évêques, surveillants de la foi, s'organise une hiérarchie habilement combinée, qui, en leur assignant des rangs divers, les attache étroitement l'un à l'autre par les liens d'une subordination inviolable. Ainsi constitué, le clergé exerce d'autant plus d'influence que les pasteurs de la primitive église tiennent des fidèles eux-mêmes leurs fonctions et leur autorité.

En jetant ainsi les fondements d'une puissante hiérarchie, l'église, dans sa profonde perspicacité, s'attache surtout, avec une constante sollicitude, à maintenir intact le lien sacré de l'unité. Elle apprécie avec sagesse combien il lui importe de conserver par toute la terre une doctrine commune et universelle; et, dans cette vue de haute portée, elle fait prévaloir avec persévérance les deux principes essentiels sur lesquels doit reposer sa grandeur future : *l'orthodoxie et le catholicisme.* A l'époque où nous sommes, c'est en vain que des sectes dissidentes et notamment les Gnostiques s'efforcent de mêler à la foi de J.-C. plusieurs dogmes empruntés à la philosophie orientale et même à la religion de Zoroastre ; ces hérétiques, bien qu'ils comptent dans leurs rangs d'opulents personnages et des femmes insinuantes ou fanatisées, voient bientôt leurs opinions re-

poussées avec énergie, et leur système abandonné. Vers la fin du IIe siècle, l'église peut donc répéter avec satisfaction ces paroles de Tertullien : « Nous ne faisons qu'un seul » corps par la profession de la même religion, l'unité de » la discipline, le lien de l'espérance. »

On voit que le savant apologiste rattache ici l'unité de la discipline à la communauté de croyance. « Dans ces assem- » blées de chrétiens, ajoute-t-il, où la sainte parole de » l'écriture nourrit et relève notre espérance, ont lieu aussi » des admonitions, des châtiments et une censure divine. » Nous y jugeons avec un grand poids, certains que nous » sommes de la présence de Dieu ; et c'est un terrible pré- » jugé pour le jugement futur que de tomber dans des » fautes assez graves pour se voir excommunier de nos » prières, de nos réunions et de tout ce saint commerce. » (*Apologét.*, *chap.* 39).

C'est de la sorte que « l'église a sa puissance, dit Bossuet, qu'elle a ses lois et sa police spirituelle, ses ministres et ses magistrats, par lesquels elle exerce, suivant Tertullien, une divine censure contre tous les crimes *. »

Ainsi hiérarchie et unité, unité dans la foi, unité dans la discipline, tels sont les éléments et les principes d'organisation que présente l'église à la fin de notre seconde période **.

* Bossuet, panégyr. de St-Thomas de Cantorb., p. 584.

** Sur le christianisme, V. ci-dessus 15-19, ci-après 52-56, 79-81.

ÉLÉMENT BARBARE.

Rénovation des races.

37. La lutte contre les barbares, à peine suspendue depuis la mort de Domitien, sous le règne du vieux et paisible Nerva, recommence bientôt. Les principaux événements de cette période sont la guerre des Daces sous Trajan, et celle de Germanie du temps de Marc-Aurèle.

1. *Guerre contre les Daces par Trajan.*

Peu de temps après son avénement, Trajan se dirige avec une armée contre les Daces. Songeant à ce qui s'est passé sous Domitien, il s'indigne tout à la fois de l'abaissement des Romains qui leur paient un tribut, et de l'audace de ces barbares dont les forces augmentent chaque jour. Les hostilités s'étant engagées, les Daces perdent une bataille sanglante. Trajan les poursuit dans leurs montagnes, et de colline en colline parvient, non sans péril, à leur bourgade royale, tandis que Lusius, un de ses lieutenants, les ayant attaqués sur un autre point, en tue ou en saisit un grand nombre.

Atterré par sa défaite, Décibale, chef de Daces, députe aussitôt ses principaux guerriers à Trajan, pour solliciter humblement un traité de paix qu'il obtient et qu'il ne tarde pas à violer par de scandaleuses infractions. Le sénat le déclare alors ennemi public.

Pour pénétrer plus facilement dans le sauvage pays des

Daces, et pour mieux les tenir en échec, Trajan fait construire sur le Danube un gigantesque et magnifique pont de pierre, d'une lóngueur transversale de 3570 pieds. Les arches de ce pont reposaient sur vingt piles, épaisses de soixante pieds chacune, hautes de cent cinquante pieds. Trajan, ayant de la sorte aisément franchi le Danube, fait aux Daces une guerre lente et destructive, où il se signale, ainsi que ses troupes, par des prodiges de constance et de valeur, au milieu des dangers les plus sérieux. Pressé à outrance, Décibale a recours à un étrange moyen pour cacher ses trésors. Près de sa résidence royale, coule la rivière de Sargète ; par son ordre, des esclaves en détournent le cours, creusent une fosse au milieu du lit desséché, et y ensevelissent une masse énorme d'or et d'argent et les effets les plus précieux ; couvrant ensuite cette fosse profonde de dalles et de monceaux de terre, ils rendent l'eau à son cours primitif. Le chef barbare fait, en outre, cacher dans des souterrains ses riches vêtements et d'autres objets de grand prix, par les mêmes esclaves ; et toute cette œuvre mystérieuse accomplie, pour empêcher ceux-ci de rien dévoiler, il les fait égorger. Mais tous les efforts de Décibale pour se sauver, lui et ses trésors, sont superflus. Voyant son royaume et sa capitale au pouvoir de l'ennemi et craignant d'y tomber lui-même, il se tue de désespoir. Sa tête est portée à Rome. Quant à ses richesses, elles sont livrées à l'avidité romaine par Bicilis, un de ses compagnons, qui révèle, étant captif, le secret qu'on lui avait

confié. (*Dion Cassius , règne de Trajan , liv. 68*). La Dacie devient une province romaine, et Trajan y fonde une colonie *.

II. *Guerre de Germanie du temps de Marc-Aurèle.*

38. Les règnes d'Adrien et d'Antonin s'écoulent ensuite , sinon dans une tranquillité complète , au moins sans événements mémorables. Mais, du temps de Marc-Aurèle, tandis que ce prince est occupé à combattre les Parthes, les barbares de la Germanie se remuent, se précipitent et causent mille maux funestes à l'empire romain, déjà travaillé par la peste et la famine. A peine la dernière campagne d'Orient est-elle terminée que l'empereur est contraint de porter ses armes en Germanie. Cette nouvelle guerre, qu'il soutient à la fois contre tous les barbares limitrophes de l'empire , depuis les Gaules jusqu'à l'extrémité orientale de l'Illyrie , est représentée par les historiens comme une des plus terribles que Rome ait dû supporter ; ils la comparent même aux guerres puniques. Dans cette ligue redoutable se trouvent les Marcomans, les Narisques, les Hermundures, les Quades , les Suèves , les Bastarnes , les Vandales , (tous ces peuples de race teutonique), et les Sarmates , les Roxolans, les Jazyges (peuplades de race sarmatique),

* Une majestueuse colonne de 144 pieds de hauteur fut érigée comme un glorieux témoignage des exploits de Trajan et de la vaillance de ses légions ; et Pline le jeune, dans son ingénieux panégyrique, put dire avec vérité que la terreur et la consternation étaient renvoyées chez les ennemis de l'empire.

et d'autres nations encore qui se pressent et se chassent l'une devant l'autre *. Toutefois, Marc-Aurèle ne désespère pas de l'empire, et, dans plusieurs expéditions, s'attaque avec courage et succès aux farouches ennemis des Romains. Ses soins, sa fermeté, sa patience soutiennent l'ardeur de ses troupes, et ses opérations sont conduites avec tant d'adresse et de bonheur, qu'il parvient enfin, après huit années de guerre (de 167 à 175), à repousser les barbares et à en délivrer les frontières; mais les victoires qu'il remporte lui sont vivement disputées, et, parmi les cadavres de barbares, on trouve même des corps de femmes tout armés.

39. Il serait trop long, et d'ailleurs hors du cadre de cette notice, d'entrer ici dans les détails stratégiques de cette guerre sanglante. Nous nous bornerons à citer deux traits qui nous ont paru plus spécialement dignes d'intérêt.

Dans l'hiver de l'an 170, outre les Marcomans, les Quades et les Sarmates, les troupes romaines ont à vaincre les Jazyges, d'abord sur terre, ensuite sur le Danube glacé

* Les deux grandes races des Teutons et des Sarmates ont chacune leurs traits caractéristiques, et diffèrent de langage, de culte, de mœurs et d'usages.

Les Teutons parlent la langue tudesque ou germaine, ont leur théogonie à part, vivent sédentaires dans des demeures fixes, portent des vêtements serrés et des armes à peu près semblables dans toute la Germanie. — Les Sarmates parlent un autre idiôme et adorent d'autres divinités que les Teutons, passent à cheval ou sur des chariots leur vie toujours errante, sont vêtus d'habits flottants, et ont pour principales armes un court poignard, une longue lance, un arc pesant et un carquois chargé de flèches empoisonnées. (V. *Tacite*, mœurs des Germ., chap. 46, et *Ammien Marcellin*, liv. 17, chap. 12, etc.)

et solidifié. Se voyant serrés de près, les Jazyges, dont les chevaux sont exercés à courir de pied ferme sur la glace, s'imaginent qu'ils pourront facilement accabler leurs ennemis peu habitués à un sol si glissant; ils les abordent donc de front et de côté. Ainsi attaqués, les Romains ne s'effraient pas et tiennent tête courageusement. La plupart, pour ne pas chanceler, posent le pied sur leur bouclier, s'en font un point d'appui, et, de cette manière, soutiennent le choc avec avantage. Saisissant les rênes, les boucliers, les lances de leurs adversaires, ils attirent à eux les Jazyges, les prennent corps à corps et renversent à la fois les chevaux et les cavaliers, qui, par la violence de leur chute, sont mis hors de combat. Quant aux Romains, ils courent moins de dangers en perdant l'équilibre. S'ils tombent à la renverse, ils tirent leur antagoniste par les pieds et le jettent ainsi en arrière comme on le pratique dans une lutte; lorsqu'ils tombent en avant, ils déchirent avec les dents l'ennemi qu'ils ont culbuté. Les barbares, inexpérimentés à ce genre de combat et peu garantis par leur faible armure, sont, par ce moyen, plus aisément vaincus. Aussi, de leur immense multitude, à peine échappe-t-il un petit nombre. (*Dion Cassius*, *liv.* 61, *règne de Marc-Aurèle*).

Quatre ans après (en 174), dans une expédition contre les Quades, les légions romaines, exposées au danger le plus pressant, sont sauvées miraculeusement et remportent tout-à-coup, avec l'aide d'un Dieu secourable, une victoire inespérée. Cernées par les Quades dans un espace aride

et sans eau, elles tentent vaillamment d'en sortir; mais leurs farouches agresseurs, qui bloquent toutes les issues avec des forces supérieures, cessent bientôt de les combattre dans l'espoir de les voir périr de chaleur et de soif. Déjà les Romains épuisés, haletants, obligés de rester avec le poids de leurs armes sous les traits d'un soleil brûlant, se trouvent réduits à une affreuse extrémité, accablés qu'ils sont de lassitude, de blessures et d'une soif ardente, lorsque soudain les nuées s'amoncellent et versent en abondance une pluie salutaire. Dès que l'eau commence à tomber, les soldats se dressant vers le ciel la reçoivent avidement sur la figure et dans la bouche; puis ils tendent leurs casques et leurs boucliers, et se désaltèrent largement. Assaillis au même instant par les barbares, ils boivent et combattent à la fois, et plusieurs d'entr'eux grièvement blessés absorbent leur propre sang avec l'eau contenue dans leurs casques. Les Romains, plus soigneux d'étancher leur soif que de repousser les hordes germaniques, seraient même menacés d'une défaite, si la grêle et la foudre ne venaient en auxiliaire atteindre leurs ennemis. (*Dion*, *ibid.*)

Cette pluie merveilleuse est attribuée à diverses causes surnaturelles. Les auteurs payens racontent qu'un mage égyptien nommé Arnuphis, qui accompagnait Marc-Aurèle, ayant par des formules cabalistiques conjuré Mercure et les autres dieux des airs, leur avait arraché cette pluie par la force de son art. Quant aux écrivains ecclésiastiques, ils n'hésitent pas à dire que cette ondée propice qui sauva les

Romains est due à la fervente prière des chrétiens, et surtout des soldats de la légion foudroyante qui, presque tous, suivaient la loi du Christ.

40. Mais les barbares, défaits ou repoussés par Marc-Aurèle, n'étaient pas domptés. Toujours remuants, ils ne tardent pas à reprendre les armes. L'illustre empereur va de nouveau les combattre en l'année 179, et lorsqu'au printemps suivant, il se dispose à rentrer dans la lice, il est attaqué à *Vindobona* (Vienne, en Autriche), d'une maladie qui l'emporte en peu de jours.

Sous Commode et ses successeurs, les Germains, contenus par la force ou pacifiés par l'or des Romains, se tiennent assez tranquilles. Mais, vers la fin du règne d'Alexandre Sévère, ils se déchaînent de nouveau.

41. Jusqu'ici les conquérants de l'univers, par l'effet de leur puissance formidable et de leur expérience des combats, sont venus à bout de maîtriser les barbares et de les faire fléchir malgré leur nombre et leur farouche ardeur; mais à mesure que les siècles pèsent sur la tête de l'empire, et que ses forces diminuent, ces nations pleines de jeunesse, de vigueur et d'audace, prennent de jour en jour une attitude plus fière et se montrent plus exigeantes et plus hardies.

Se résigne-t-on à traiter avec elles, les sommes qu'on leur donne pour prix de la paix excitent davantage encore leur cupidité, et leur procurent les moyens de recommencer la guerre avec de meilleures chances.

Si l'on préfère lutter contre elles les armes à la main, quel intérêt dans la victoire ? Parvient-on à les surprendre, on peut les vaincre sans doute, mais on ne saurait les soumettre. Battues sur un point, elles se retirent, vont reprendre des forces et reparaissent bientôt plus nombreuses et plus serrées ; et c'est à peine si l'on peut, par des batailles acharnées, entamer à la surface ces rangs épais, ces multitudes profondes. La multiplicité de ces peuples n'est pas moins désastreuse. Les légions romaines se sont-elles épuisées à terrasser l'un d'eux, il faut le lendemain se remettre aux prises avec un autre. Ce sont des combats meurtriers sans gloire et sans profit, des victoires sanglantes que ne suivent ni la conquête ni le butin, une lutte perpétuelle pleine de périls et d'éventualités diverses.

S'il fallait peindre en détail les mœurs, les coutumes, les religions de ces peuples innombrables, le temps, l'espace, les documents nous manqueraient à la fois. Seulement, quant au caractère général des barbares, nous devons reconnaître que si ces enfants du désert unissent les passions brutales d'une nature indomptée à l'emportement, à la rudesse et à l'avidité qui leur sont propres, leur âme est en même temps forte, active, généreuse, et qu'il y a dans leur cœur de l'émotion, de l'énergie et de la vitalité ; ils ne sont ni énervés par la mollesse, ni affaiblis par les voluptés, ni dégradés par la bassesse ; il ne leur manque que d'être adoucis par le christianisme, façonnés par la civilisation. Et certes, entre des hommes de cette trempe, sortant ainsi

fiers et vigoureux des mains de la nature, et des Romains timides, abâtardis, dégénérés, l'issue du combat ne peut être douteuse ; la femme barbare elle-même est un homme en comparaison des Italiens efféminés. (V. ci-dessus *lois historiques*, §§ 31-35) *.

* V. aussi nos 20-25, et ci-après 57-[illegible], [illegible].



TROISIÈME PÉRIODE. — DIX-SEPT RÈGNES.

102 ANS.

DE L'AN 235 A L'AN 337 DE J.-C.

42. Les empereurs qui, dans cet intervalle, sont investis de la toute-puissance, sont :

26. Maximin et les deux Gordien, de 235 à 238.
27. Maxime-Puppien et Balbin, 238.
28. Gordien le jeune, de 238 à 244.
29. Philippe, de 244 à 249.
30. Dèce, de 249 à 251.
31. Gallus, de 251 à 253.
32. Emilien, 253.
33. Valérien, de 253 à 260.
34. Gallien, de 260 à 268.
35. Claude II, de 268 à 270.
36. Aurélien, de 270 à 275.
37. Tacite, de 275 à 276.
38. Probus, de 276 à 282.
39. Carus, Carin et Numérien, de 282 à 284.
40. Dioclétien et Maximien, de 284 à 305.
41. Constance Chlore et Galère, de 305 à 306.
42. Constantin et Licinius, de 306 à 337.

XXVI. Maximin, fils d'un pâtre de race gothique, militaire parvenu, se conduit sur le trône en despote soupçonneux et féroce à l'égard de ses sujets, mais se montre général habile contre les barbares. Irritée de ses cruautés, l'Afrique proclame empereurs les deux Gordien père et fils, personnages respectables, qui, à peine élus, sont défaits et tués par le gouverneur de Mauritanie. Le sénat revêt alors de la pourpre deux de ses membres, Maxime-Puppien et Balbin. L'intraitable Maximin périt massacré par ses propres soldats.

XXVII. Maxime-Puppien et Balbin ne sont que trois mois au pouvoir; malgré leur intégrité et leur vertu, ils sont tués dans leur palais par les gardes prétoriennes, qui les détestent comme des créatures du sénat. Leur mésintelligence avait nui à leur cause. Ils étaient tous deux fort âgés.

XXVIII. Gordien le jeune, fils et petit-fils des deux Gordien morts en Afrique, règne avec gloire pendant six ans, malgré son extrême jeunesse. Le traître Philippe, arabe de naissance et préfet du prétoire, le fait assassiner à l'âge de 22 ans, quoiqu'il soit son bienfaiteur.

XXIX. Philippe, pour se distraire lui et les Romains, célèbre avec pompe des jeux séculaires. Mais les légions de Mœsie révoltées saluent empereur le sénateur Dèce qu'il a envoyé pour les pacifier. Philippe trouve la mort sur les confins de l'Italie, après une bataille.

XXX. Dèce, monarque accompli dans la guerre et dans la paix, se montre équitable envers tous, sauf envers les chrétiens qu'il persécute. S'étant engagé dans un fangeux marécage en combattant les Goths, il y périt avec l'armée romaine.

XXXI. Gallus, chef militaire honoré jusque-là, se rend

odieux aux Romains par un traité déshonorant conclu avec les Goths. De nouveaux essaims de barbares ayant passé la frontière, Emilien, qui les taille en pièces, est salué empereur par ses légions reconnaissantes. Les troupes de Gallus se révoltent et le tuent.

XXXII. Emilien, reconnu par le sénat, périt de mort violente ou de maladie, après quelques mois d'un règne obscur.

XXXIII. Valérien, chéri du sénat et du peuple à cause de ses vertus et de l'aménité de ses mœurs, partage le trône avec Gallien, son fils. Ces deux princes ont de toutes parts à lutter contre les barbares déchaînés. Tandis que Gallien s'efforce de repousser les Franks, les Allemans et les Goths, Valérien tourne ses armes contre Sapor, roi de Perse, par lequel il est perfidement retenu prisonnier à la suite d'une entrevue. L'infortuné Valérien, condamné aux plus dures humiliations et délaissé par son fils, use dans la captivité le reste de sa déplorable existence.

XXXIV. Gallien, mauvais fils et mauvais souverain, unit la cruauté d'un tyran à la mollesse d'un sybarite et au flegme d'un stoïcien. Sous son règne, toutes les calamités affligent l'empire. Tandis que la famine, la peste, les tremblements de terre et les barbares exercent leurs ravages, les provinces voient s'élever jusqu'à dix-neuf usurpateurs qui se disputent la pourpre. En assiégeant dans Milan un de ses compétiteurs, Gallien est tué d'un coup de flèche.

XXXV. Claude, général distingué, quoique d'une naissance obscure, se montre sur le trône plein de vertu et de modération, économe, ennemi des abus et restaurateur de la discipline. Le grand événement de son règne est une victoire éclatante qu'il

remporte sur trois cent mille barbares coalisés (Goths, Germains et Sarmates). Il meurt de la peste à Sirmium en Pannonie, au milieu des pleurs de ses soldats.

XXXVI. Aurélien se signale par des exploits mémorables. Il termine avec honneur la guerre des Goths, défait dans trois batailles les Allemans qui ont envahi l'Italie, retire la Gaule et l'Espagne des mains de l'usurpateur Tétricus, et détruit la puissance orgueilleuse que Zénobie, reine de Palmire, avait élevée en Orient. Cruel dans les derniers temps de son règne, il est tué par ses propres officiers en marchant contre les Perses.

XXXVII. Tacite.—Après la mort d'Aurélien, le monde demeure huit mois sans maître. Enfin Tacite, noble et vertueux vieillard, est élu par le sénat auquel il rend ses prérogatives. Bientôt une irruption des Alains l'appelle en Asie mineure, où il meurt, soit des violences de ses troupes, soit du chagrin de les voir si insubordonnées.

XXXVIII. Probus, habile général, se hâte, dès qu'il est reconnu par le sénat, d'entrer en campagne contre les barbares menaçants. Il défait ou repousse successivement les Sarmates, les Isaures, les Franks, les Burgondes et les Lygiens. Après avoir détruit quatre cent mille barbares, il est contraint d'étouffer des insurrections et de réduire Saturnin en Orient, Bonosus et Proculus en Gaule. La paix étant partout rétablie, l'empereur périt dans une émeute militaire.

XXXIX. Carus et ses deux fils Carin et Numérien.—Carus, revêtu de la pourpre par l'armée, confère le titre de *César* à ses deux fils avant de commencer la guerre contre les Perses. Carin, cruel et débauché, demeure à Rome et y abuse du pouvoir dont il est investi. Le jeune Numérien, doué des plus brillantes qua-

lités, accompagne son père. Tous trois disparaissent bientôt. Carus, dans le cours de ses victoires sur les Perses, périt frappé de la foudre ou des coups d'un assassin pendant un orage ; Numérien devient la victime de l'ambitieux Aper, que Dioclétien, à son tour, perce de son épée; Carin est tué par un tribun militaire dont il avait déshonoré la femme.

XL. Dioclétien, général illustre, esprit vaste, puissant, hardi, quelquefois faible, toujours froid et dissimulé, juge utile à ses intérêts de partager sa puissance. Il s'associe d'abord son ami Maximien-Hercule, soldat parvenu, aussi intrépide que grossier ; puis il s'adjoint, sous le titre de *Césars*, Constance-Chlore, général distingué, et Maximien-Galère, fils d'un simple pâtre, mais brave et intelligent. Par cette adjonction, les deux empereurs, aidés des deux Césars, contiennent avec moins d'efforts les nombreux ennemis de l'empire. Les *Bagaudes*, paysans insurgés de la Gaule ; le marin Carausius, élu empereur en Bretagne ; les *Quinquegentiens*, peuplades moresques soulevées en Afrique ; Achilleus, usurpateur de la pourpre à Alexandrie ; Narsès, roi des Perses ; les Allemans, débordés sur la Gaule, sont combattus et défaits simultanément ou tour-à-tour. Dioclétien, dans le but de détruire à la fois l'influence des armées et celle de Rome et du sénat, donne une forme nouvelle à l'empire dont il brise l'unité, en le divisant en quatre parties, gouvernées par deux *Augustes* et deux *Césars*. Sous lui et par lui, les institutions, l'esprit du gouvernement, les mœurs des princes et de leur cour, le lieu de leur résidence, changent également. Fatigué du pouvoir après un règne laborieux de plus de vingt ans, Dioclétien abdique volontairement la dignité suprême (en 305), et, sur ses instances, son collègue Maximien se décide à l'imiter.

XLI. Constance-Chlore et Galère, sitôt que Dioclétien et

Maximien ont déposé la pourpre, prennent le titre d'*Auguste*, et créent *Césars* Maximin-Daïa, neveu de Galère, jeune rustre sans expérience, et Valérius-Sévère, favori obscur quoique d'une certaine capacité. Constance, d'une santé toujours chancelante, continue de gouverner la Gaule, l'Espagne et la Bretagne. Il se montre doux, juste et tolérant. Il n'en est pas de même du farouche et intraitable Galère, qui fatigue de son despotisme l'Illyrie, l'Asie et l'Orient. Après avoir joui quinze mois de la dignité d'Auguste, Constance meurt à York de langueur et d'épuisement. Par un dernier acte de leur puissance, les légions proclament empereur Constantin, son fils.

XLII. CONSTANTIN, instruit par la disgrâce, actif, intelligent, résolu, d'un extérieur imposant, et fort de la popularité de son père, profite habilement de ses chances de succès et travaille avec ardeur à développer et à consolider sa puissance. La première partie de son règne (306-324) s'écoule au milieu des combats, dans une lutte opiniâtre contre ses rivaux politiques. Proclamé à York en Bretagne, il a presqu'aussitôt pour adversaires : Maxence, fils de Maximien-Hercule et gendre de Galère, revêtu de la pourpre en Italie; Maximien-Hercule lui-même qui, regrettant d'avoir abdiqué, sort de sa retraite et ressaisit la dignité impériale ; Galère, demeuré empereur d'Orient ; Licinius, ancien compagnon d'armes de Galère, élevé par lui au rang d'*Auguste*, et le *César* Maximin-Daïa qui, dans ce concours d'ambitions rivales, s'empare aussi en Egypte de l'autorité suprême. Ce qui ne s'était jamais vu et ce qui ne se revit jamais, six empereurs régnent à la fois. Constantin, résistant avec bonheur à la tempête, défait ou voit disparaître tour-à-tour ses cinq antagonistes et reste seul victorieux sur les débris de leur pouvoir. Toutes ces divisions, toutes ces guerres entre les princes, les religions et les peuples, et qui, jusqu'à la mort de Licinius,

mettent sur pied tant d'armées, font couler tant de flots de sang et provoquent tant de ruineuses levées d'impôts, méritent de fixer au plus haut degré l'attention. Elles ont pour suites mémorables dans la seconde partie du règne de Constantin (324-337), outre la domination unique de ce souverain et les nouvelles lois qu'il établit, l'installation solennelle du christianisme sur le trône et la fondation de Constantinople, deux faits d'une importance capitale et qui changent la face du monde. Les dernières années du règne de Constantin sont remplies par la tenue de plusieurs conciles, destinés à faire prévaloir l'unité de l'église et par quelques expéditions contre les barbares. (*V.* nos 1, 24 *et* 63).

OBSERVATIONS SUR CETTE TROISIÈME PÉRIODE.

ÉLÉMENT ROMAIN.

43. A partir du règne de Maximin commence une ère nouvelle. Le monde est livré à un barbare, dont le règne se passe à combattre d'autres barbares, et dans la *société* comme dans le *pouvoir* s'accomplissent des changements importants[1], qui en font prévoir de plus essentiels encore; la *législation*, passant bientôt sous l'influence du christianisme, reçoit également des modifications remarquables.

Société romaine. — Action de la loi de renouvellement. — État de la civilisation.

44. Le mouvement et la rénovation dans l'espèce hu-

maine ne s'arrêtent jamais ; quand les races épuisées ou dégénérées ont fini leur temps, d'autres plus jeunes, plus vivaces, surgissent pour les remplacer*. Depuis les rois et les premiers consuls, déjà la société romaine s'était maintes fois modifiée. Jadis les Quirites primitifs avaient été renouvelés successivement par les Latins, les Etrusques, les autres peuples de l'Italie ; et les Italiens, à leur tour, par les habitants des pays circonvoisins ; maintenant, ce sont des provinces reculées et presque barbares qui viennent refaire et alimenter l'empire. Aux IIIe et IVe siècles, l'Italie et les contrées d'alentour, autrefois si remuantes et si belliqueuses, semblent frappées d'une inertie et d'une caducité irrémédiables ; leurs habitants ont perdu toute énergie, toute vertu guerrière, et l'on sent qu'il n'y a plus là ni virilité ni ressource. Ce sont des provinces éloignées et presque barbares qui fournissent à Rome des soldats pour la défendre, des généraux pour la sauver ; c'est parmi les Arabes et les Africains, c'est dans la Pannonie, la Dacie et la Thrace que se recrutent les légions, que se prennent les souverains**. C'est de là

* V. ci-dessus *lois historiques*, §§ 7 et suiv., 24 et suiv.

** Dans la première période, les empereurs étaient romains ou italiens ; dans la seconde, plusieurs d'entre eux, Trajan, Adrien, Antonin, étaient originaires des provinces limitrophes de l'Italie ; durant cette troisième période, nous voyons sur le trône Maximin, né en Thrace ; Philippe, en Arabie ; Emilien, en Lybie ; Dèce, Aurélien, Probus et Maximien-Hercule, en Pannonie ; Claude, sur les bords du Danube ; Dioclétien, en Dalmatie ; Galère, en Mœsie ; Maximin Daïa parmi les pâtres de l'Illyrie.

qu'émanent la force de l'empire et le renouvellement social, en attendant les barbares de l'extérieur.

Ces modifications, si importantes dans l'état de la société romaine, les révolutions militaires qui, après Maximin, se succèdent coup sur coup, les changements apportés à l'organisation de l'empire par Dioclétien et Constantin, la fondation de Constantinople, le triomphe du christianisme, entraînent et occasionnent trop de déplacements et d'innovations pour que toutes les conditions sociales n'en ressentent pas les effets. La propriété, l'agriculture, l'industrie, le commerce en sont sensiblement affectés. Rome et l'Italie présentent toujours, il est vrai, un grand mouvement de population et d'affaires; c'est toujours une affluence immense de toutes les nations et de toutes les races. Cependant déjà la scène varie. Par suite des révolutions militaires, on voit prédominer de plus en plus ces soldats de fortune, sortis pauvres et grossiers du fond des provinces, et devenus possesseurs de hauts grades et de richesses considérables. Les chrétiens, de jour en jour plus nombreux, paraissent aussi davantage. Enfin, la création de l'empire d'Orient et la fondation de Constantinople sont pour Rome et l'Italie, comme pour la domination romaine tout entière, des événements capitaux qui produisent les conséquences les plus graves.

45. A toutes les époques, l'absence d'unité sociale avait été pour l'empire un funeste inconvénient. Entre toutes ces

contrées opposées de l'Occident et de l'Orient, du Midi et du Nord, jamais une harmonie, une assimilation complètes n'avaient pu être obtenues; jusque-là, néanmoins, *l'unité de gouvernement*, *l'influence du sénat* sur l'Italie et les provinces, la *centralisation* conservée à Rome, la puissance d'une *civilisation* féconde, étaient autant de moyens qui suppléaient à ce défaut d'unité sociale.

Mais, au temps où nous sommes parvenus, tous ces moyens, tous ces ressorts sont détruits ou cessent d'agir, et le morcellement de l'empire est désormais inévitable.

L'unité de gouvernement est d'abord brisée par les insurrections et les usurpateurs, puis par les divisions dans le commandement et dans le territoire qu'introduisent Dioclétien et Constantin. Sous le règne de l'indolent Gallien, la vaste domination romaine semble tout-à-coup se dissoudre et tomber par lambeaux. Sur les divers points de l'empire surgissent des tyrans plus ou moins redoutables, dont les prétentions séparées et même contraires, reposent et s'appuient en Orient ou dans les Gaules, en Illyrie ou dans la Grèce, en Egypte ou en Afrique, sur le caractère et les intérêts opposés des populations, toutes également fatiguées d'un pouvoir impuissant. L'esprit de révolution souffle partout, et toutes ces races, quoique depuis long-temps subjuguées, semblent vouloir rentrer dans leur nationalité. La main vigoureuse des Aurélien et des Probus rétablit momentanément, il est vrai, l'unité monarchique ébranlée; mais les partages administratifs

qu'opèrent Dioclétien et Constantin, l'anéantissent à jamais ; l'Orient et l'Occident, entre lesquels se manifestent depuis plusieurs siècles tant d'incompatibilités, se détachent et se disjoignent par degrés. Toutes les contrées qui touchent à l'Asie et principalement à la Grèce, ce brillant foyer d'une civilisation si originale, forment la grande fraction de l'Orient. L'Italie et l'Afrique, l'Espagne, les Gaules et la Bretagne composent la partie occidentale. Ces contrées, que rapprochent entre elles de nombreuses sympathies, gardent seules l'empreinte du génie romain. La force et la vitalité de l'empire se portent vers l'Orient, et l'érection d'une nouvelle capitale vient encore fournir à l'élément grec plus de consistance et de supériorité.

L'influence du sénat périt en même temps que l'unité de gouvernement. Par ses relations de patronage avec les provinces, par le souvenir de sa puissance et de sa gloire, par la richesse de ses membres et les dignités dont ils étaient revêtus, ce corps illustre avait, à défaut d'autorité réelle, conservé une sorte d'ascendant et de crédit ; mais, décimé et recomposé par intervalles, méprisé lorsqu'il s'humilie, redouté quand il relève la tête, mal vu des empereurs, la plupart soldats parvenus qui détestent ces vieux nobles et les dispensent de paraître aux armées où ils pourraient être dangereux, le sénat tombe par degrés dans un complet abaissement. Sous Constantin, un nouveau patriciat créé en Orient éclipse par ses honneurs, ses dignités et ses privilèges, la splendeur mourante du sénat d'Occident.

La *centralisation* romaine est anéantie avec les derniers vestiges de la puissance sénatoriale. Tant que l'autorité du sénat avait été de quelque poids, Rome était restée la grande métropole du monde, l'âme et le centre de l'empire ; mais dès qu'elle est abandonnée des empereurs, et que le sénat, qui faisait sa gloire, a vu s'évanouir jusqu'à la dernière ombre de son influence, la ville éternelle, dépouillée de son antique prépondérance et de son imposante majesté, s'isole au milieu de l'Italie ; peuplée d'étrangers et d'hommes perdus de toute espèce, elle n'est plus qu'un débris d'elle-même, qu'un grand corps exténué qui reçoit à peine le mouvement au lieu de le communiquer.

D'un autre côté, un déplacement remarquable s'opère dans cette *civilisation* féconde, qui naguère concourait si utilement à joindre entre elles toutes les parties de l'empire, qui se révélait, se propageait sans cesse par les colonies et les municipalités, par la littérature et les arts, et par les nombreux éléments de sociabilité qu'elle répandait dans les provinces. (*V. ci-dessus nos* 1-5, 26-28, *et ci-après* 65-69).

46. Désormais ce n'est plus dans ces différentes branches que brille la civilisation; mais comme elle suit toujours sa marche progressive et qu'elle s'applique tour à tour à divers sujets, nous la voyons agir sur d'autres points, dans l'ordre politique, dans l'ordre moral, et parmi les barbares qu'elle éclaire de son flambeau.

Dans l'ordre politique, les mesures de haute administration prises par Dioclétien et Constantin sont surtout à remarquer. Outre la réforme des Prétoriens, milice indisciplinée, représentation insolente de la force brutale, et la suppression du préfet du prétoire, ce grand visir de l'époque, l'histoire doit signaler la nouvelle division et subdivision de l'empire en quatre grandes préfectures, treize diocèses et cent seize provinces, la séparation de l'autorité civile d'avec l'autorité militaire, la création enfin d'une hiérarchie administrative. Ces éléments d'organisation publique ont servi de modèle à nos législateurs modernes.

Dans l'ordre moral, la civilisation reçoit du christianisme une impulsion jusque-là sans exemple, et qui, réagissant sur les intelligences, communique aux esprits éclairés de sa lumière de grandes et sublimes inspirations. Par la puissance et l'activité de leur génie, les pères de l'église semblent des fondateurs au milieu des ruines *.

Enfin s'insinuant parmi les barbares, la civilisation les dépouille peu à peu de leur rudesse primitive, les façonne à la vie sociale, polit leurs mœurs grossières et éclaire leurs intelligences ; elle agit principalement sur deux grands peuples, les Goths et les Franks, qu'elle met en contact avec les Romains, afin que la transition soit moins brusque,

* V. M. *Villemain*, nouveaux mélanges historiques et littéraires, de *l'éloquence chrét. dans le* IVe *siècle*.

lorsqu'ils succéderont à ces derniers. (*V. ci-dessus* nos 6-7, 29-30, *et ci-après* 70.)

Du pouvoir impérial.

47. Bien que, d'après la constitution établie par Auguste, l'autorité militaire fût prépondérante, elle était adoucie néanmoins par un mélange assez heureux de prérogatives ou d'attributions empruntées à l'ordre civil et à l'ordre religieux. Les faisceaux consulaires, la dignité de prince du sénat, la puissance tribunitienne, l'office de censeur, les vénérables fonctions de grand pontife, rappelaient l'ancienne république. Cette alliance, cette combinaison de principes divers dans la source de l'autorité, la rendait plus respectable aux Romains et ajoutait à sa force, à sa stabilité.

Mais, à dater de Maximin, le pouvoir impérial se dépouille de plus en plus de son caractère civil et religieux, et se revêt plus particulièrement de la forme militaire. Les souverains élus par les légions ne sont guère que des généraux en chef qui joignent un manteau de pourpre aux insignes de leur commandement. De là des abus continuels de la force, soit du côté des empereurs dont la domination dégénère en tyrannie, soit de la part des troupes indisciplinées qui se révoltent. Les coups d'autorité, les insurrections militaires, les catastrophes se succèdent avec une effrayante rapidité. C'est en vain que plusieurs princes, dans la vue de fixer l'empire dans leur famille, s'efforcent de substituer à un système d'élection toujours convulsif, l'ordre hérédi-

taire plus naturel et plus rassurant pour la société ; leurs tentatives échouent devant la turbulence et l'insubordination des troupes. Au milieu des conflits désordonnés qu'enfantent ces révolutions continuelles, le sénat se voit réduit à une complète nullité.

48. Sous Dioclétien, l'abaissement des Prétoriens, l'isolement et la déchéance dont est frappée Rome désormais abandonnée, le partage de l'autorité entre deux *Augustes*, auxquels sont adjoints deux *Césars*, la nouvelle division territoriale de l'empire, la séparation progressive qui s'opère entre l'Orient et l'Occident, l'introduction à la cour du faste asiatique, amènent dans la distribution et dans l'état du pouvoir des modifications de la plus haute importance.

Constantin poursuit le cours de ces changements. La fondation de Constantinople, qui produit une rupture définitive entre l'Orient et l'Occident, et le danger de conserver dans l'empire des personnages trop élevés, menaçants pour l'autorité impériale, portent ce prince à réorganiser le gouvernement, à diviser les attributions et à multiplier les fonctionnaires. Deux grandes préfectures en Orient, deux en Occident, se partagent en vastes diocèses qui, à leur tour, se subdivisent en provinces. Ces différentes circonscriptions sont administrées dans un ordre hiérarchique par des agents et des magistrats de divers degrés. L'autorité civile est en même temps détachée de l'autorité militaire.

Auprès de l'empereur sont des ministres et des grands officiers investis d'attributions distinctes, qui, sous sa direction, sont chargés du gouvernement central. Des sénateurs décorés par lui du titre de *patrices*, complètent son conseil (*consistorium principis*). Pour rehausser l'éclat et ajouter à la sûreté du trône, des dignitaires éminents, des chefs de garde, composent la cour impériale et résident dans le palais.

Par une sorte de conséquence inévitable, les rangs, les préséances, les titres d'honneur, les distinctions nobiliaires, les formules d'étiquette se multiplient à l'infini. C'est à cette époque que remontent les titres honorifiques de comtes et toutes ces qualifications frivoles et vaniteuses de *votre munificence*, *votre sublimité*, *votre grandeur*, *votre éminence*, *votre excellence*, *votre sérénité*, etc.

Telles sont, avec leurs conséquences, les innovations introduites par Dioclétien et Constantin dans la forme du gouvernement et de l'ordre politique romain. De ces choses d'institution nouvelle, presque tout a passé dans nos sociétés modernes. Cette séparation du pouvoir civil et du pouvoir militaire, ces circonscriptions administratives, ces hiérarchies de fonctionnaires qui ont servi de type à notre organisation actuelle, ces ministères entre lesquels se répartit le gouvernement central, ces dignitaires éminents, espèces de valets titrés et chamarrés dont les royautés modernes n'ont pas manqué d'entourer leurs trônes; puis ces titres d'honneur, ces distinctions nobiliaires, ces qualifications

d'étiquette dont s'est parée notre aristocratie, tout dans ces changements n'exprime-t-il pas que nous touchons à un nouvel univers * ? (*V. ci-dessus* n°s 8, 9 *et* 31, *et ci-après* n°s 71-74).

Législation.

49. Le droit primitif des Romains (*jus Quiritium*), jadis consacré par la loi des XII tables, avait déjà passé par deux révolutions. L'équité du préteur (*jus honorarium*), en lui donnant l'extension que réclamaient les besoins sociaux, était venu le rectifier et l'interpréter dans un sens plus large et plus conforme aux principes généraux de l'humanité. Puis, du temps de Cicéron, la philosophie, l'illuminant de ses clartés, en avait fait une science étendue qui avait produit des doctrines et des œuvres remarquables**. Alors avaient brillé dans la jurisprudence une foule d'esprits supérieurs, féconds en admirables travaux. A dater de Maximin, ces hautes intelligences s'éclipsent; la science, arrêtée dans sa marche par les révolutions militaires, n'enfante plus de chefs-d'œuvre, sans toutefois

* V. les écrivains de l'histoire auguste (*historiæ augustæ scriptores*), la *notitia dignitatum utriusque imperii* avec le commentaire de *Pancirole*, les codes Théodosien et Justinien ; *Lactance*, *de morte persecutorum* ; *Tillemont*, histoire des empereurs, règnes de Dioclétien et de Constantin ; *Gibbon*, hist. de la décad. et de la chute de l'emp. rom., tom. 3 et 4 ; M. *Guizot*, cours d'hist. moderne, tom. 3.

** La science des choses divines et humaines, *divinarum atque humanarum rerum notitia* (Instit. de Justin., liv. 1, tit. 1, § 1).

que des professeurs pleins de zèle cessent de répandre et de populariser les enseignements des maîtres illustres qui les avaient précédés. Mais, par suite de l'avénement du christianisme au trône, voici qu'une troisième transformation vient donner à la législation une physionomie nouvelle; de polythéiste qu'elle était, elle devient chrétienne et providentielle. Pour tout ce qui touche la condition des personnes, la possession et la transmission des biens, la sagesse évangélique, appréciant mieux les besoins et le caractère de l'homme et de la famille, fait bientôt pénétrer dans les lois sa bienfaisante influence.

50. Les deux vieilles plaies de la société étaient la profanation du mariage et la servitude. Le christianisme, resserrant l'union conjugale, en relève la sainteté et restaure la famille; d'un autre côté, améliorant le sort de l'esclave et préparant son affranchissement, il relève la dignité de l'homme et restaure la société. Guidé par les sublimes inspirations du Christ, Constantin, travaillant à la réforme des mœurs, s'occupe de la famille et des esclaves; il défend les concubines aux hommes mariés (*V. code Justin., liv. 5, tit. 27*); il aggrave les peines du rapt contre les auteurs ou les complices de ce crime (*cod. Théodos., liv. 9, tit. 24*); prenant en pitié la malheureuse position des esclaves, il ne néglige rien de ce qui peut alléger leur infortune et permet de les affranchir devant l'église*.

* V. C. Théodos., liv. 2, tit. 25, loi 2, liv. 9, tit. 12, l. 1, liv. 16, tit. 9, et liv. 4, tit. 7.

Des idées toutes chrétiennes de justice, de miséricorde et de charité dominent en outre le législateur. Ainsi, dans sa justice, il prescrit aux magistrats de juger le pauvre comme le riche (*Cod. Théodos.*, *liv.* 1, *tit.* 6), et invite tous ses sujets à l'informer personnellement des malversations des fonctionnaires (*Ibid.*, *liv.* 9, *tit.* 1, *loi* 4). Par esprit de miséricorde et de charité, il défend de marquer sur le front (*C. Théod.*, *liv.* 9, *tit.* 40, *l.* 2), abolit le supplice de la croix (*Aurélius Victor et Sozomène*), supprime les gladiateurs (*V. Tillemont, règne de Const.*, *art* 56), ordonne que les prisonniers soient traités avec humanité (*C. Théod.*, *liv.* 9, *tit.* 3, *l.* 1), réprime l'usure (*Ibid.*, *liv.* 2, *tit.* 33), et punit sévèrement les auteurs de libelles et les délateurs (*Ibid.*, *liv.* 9, *tit.* 34 *et liv.* 10, *tit.* 10); il ordonne, en outre, que les enfants de ceux qui seront hors d'état de les nourrir, seront élevés aux frais du trésor public (*Ibid.*, *liv.* 11, *tit.* 27), et prend des mesures pour régler et améliorer le sort des enfants trouvés ou exposés*. (*Ibid.*, *liv.* 5, *tit.* 7 *et* 8).

* L'influence du christianisme sur les lois et la société a été démontrée par M. *de Chateaubriand* (*Génie du christian.*, *4e partie, liv.* 6, *chap.* 10); par M. *de Lamennais, essai sur l'indiffér.*, *t.* 4, *p.* 468 *et suiv.*, et par M. *Frayssinous* (*défense du christian.*, confér. intitulée : *J.-C. comme bienfaiteur du genre hum.*)—Dans l'ouvrage précité sur *l'indifférence*, etc., M. de Lamennais s'attache à prouver que le christianisme est une religion de liberté (t. 1, p. 448), d'ordre social (p. 451), de civilisation et d'humanité (p. 454), de saine législation (p. 462), favorable aux bonnes mœurs (p. 471).

31. Constantin publie encore, dans l'intérêt du nouveau culte, d'autres lois, dont quelques-unes sont l'œuvre d'un zèle plus fervent qu'éclairé.

Ainsi, il organise la juridiction épiscopale (*audientia episcopalis*) pour certaines affaires civiles (*V. Tillemont, règne de Const., chap.* 88) ; il réforme et abroge en partie la loi *Papia-Poppœa* contre le célibat (*C. Théod., liv.* 8, *tit.* 16) ; il ordonne de célébrer le dimanche et défend ce jour-là tout acte juridique (*Ibid., liv.* 2, *tit.* 8, *liv.* 8, *titre* 8, *l.* 3) ; il autorise l'église à recevoir des donations et des legs (*C. Théod., liv.* 16, *tit.* 2, *l.* 4) ; il ordonne que tous ceux qui ont souffert pour la foi seront réintégrés dans leurs biens et leurs honneurs, que s'ils sont morts, leurs biens seront restitués à leurs héritiers ou à l'église du lieu (*Eusèbe, hist. ecclés., liv.* 9, *chap.* 9, *et vie de Constant., liv.* 2) ; il prescrit de rebâtir les églises et d'en construire de nouvelles (*Eusèbe, ibid., liv.* 2) ; il publie plusieurs édits contre les hérétiques (*C. Théod., liv.* 16, *tit.* 2) ; enfin, il exempte de toutes charges publiques les ministres du culte chrétien (*Ibid., liv.* 16, *tit.* 2, *l.* 2).

On peut juger, d'après tous ces actes, quelle influence exerce sur la législation le christianisme, dont nous allons maintenant retracer les développements pendant cette période. (*V. ci-dessus nos* 11-14 *et* 32, *ci-après nos* 71-74).

ÉLÉMENT CHRÉTIEN.

Progrès de la rénovation religieuse. — Triomphe du christianisme.

52. Durant cette troisième période, la place que tient le christianisme dans la société romaine s'élargit de plus en plus. Ses dogmes et ses mystères, son culte et sa morale, l'emportent ouvertement sur les croyances et les traditions du paganisme décrépit. La fermeté, la constance héroïque des adorateurs du Christ dans les cinq nouvelles persécutions qu'ils ont à subir sous Maximin, Dèce, Valérien, Aurélien et Dioclétien, leur procurent encore d'innombrables conquêtes dans tous les rangs et toutes les classes. Toutefois, par l'effet même de leur multiplicité, la ferveur des chrétiens diminue, leur dévoûment se relâche, et la corruption du siècle commence à les atteindre ; mais ce que la communion chrétienne perd sous ce rapport, elle le gagne en crédit, en influence et surtout en talents. L'église, pourvue d'un clergé nombreux et imposant, développe ses institutions, consolide son autorité malgré les hérésies qui la travaillent, et, sous Constantin, vient s'asseoir triomphante sur les degrés mêmes du trône. Dès ce moment, une grande révolution est accomplie. Les théories du christianisme sont mises en application, et passent de l'ordre des idées dans l'ordre des faits*.

* Dans cette troisième période, les docteurs de l'église et les pères apologistes,

I. *Dogmes et mystères, culte et morale du christianisme.*

53. Quelles que soient la forme et la variété de leurs écrits, les savants apologistes, dans l'ordre et l'exposé de leurs idées, suivent tous une marche à peu près semblable et qui leur est tracée par la force même des choses. Ils battent en brèche le paganisme, en font ressortir les contradictions et l'absurdité, démontrent la vanité des idoles, les réduisent au néant ; et toutes ces croyances puériles ou scandaleuses, bizarres ou grossières du polythéisme, ils les remplacent par les plus sublimes théories. Ils enseignent à tous, au Romain et au barbare, à l'homme libre et à l'esclave, l'existence d'un Dieu unique, tout-puissant, éternel et nécessairement juste, et l'immortalité de notre âme qui, dans une autre vie, recevra le châtiment ou la récompense de ses actions. Ils expliquent et développent les dogmes particuliers au nouveau culte, comparent J.-C. aux plus sages philosophes, relèvent la supériorité de ses œuvres et de sa doctrine, vengent les fidèles des accusations dont ils sont l'objet et rendent sensible la sainteté de la morale chrétienne.

Dans cette controverse vive et animée entre les deux religions, tout l'avantage reste du côté des chrétiens.

spécialement Minucius Félix, St-Cyprien, Arnobe, Lactance, viennent ajouter leurs savants écrits aux textes originaux que nous avons précédemment indiqués. Les actes des premiers conciles sont aussi pour l'histoire du christianisme d'une éminente utilité.

Les écrits de Minucius Félix, de St-Cyprien, d'Arnobe et de Lactance permettent d'apprécier la supériorité de la raison du christianisme *.

Ces dogmes, ces mystères, ce culte chrétien, ainsi enseignés et répandus en tous lieux par les saints propagateurs de l'évangile, sont enfin proclamés solennellement au concile de Nicée, en 315. L'église, il est vrai, est douloureusement déchirée par les hérésies et surtout par le schisme d'Arius, qui niait la consubstantialité du Verbe et arrivait au pur déisme. Mais la célèbre assemblée, composée de 318 évêques, condamne les novateurs et formule le symbole de la foi **.

Gardiens vigilants de l'unité de la doctrine et de la pureté du culte, les pères de l'église, dans leurs discours et leurs écrits, ne négligent pas les préceptes de la morale évangélique, cette fertile semence de toutes vertus. Ils insistent principalement sur la charité chrétienne, les devoirs des hommes envers leurs frères, et la réforme des mœurs, si essentielle dans ces temps de corruption ***.

* V. notamment l'apologie de *Minucius Félix*, intitulée : *Octavius* ; *St-Cyprien*, de la vanité des idoles ; et *Lactance*, institutions divines, liv. 1 et 4, et l'abrégé de cet ouvrage (*epitome divinarum institut.*)

** C'est le *credo* de la messe.

*** Parmi les écrivains de cette période, aucun n'a parlé plus dignement que Lactance de l'égalité des hommes devant Dieu et des devoirs de la charité auxquels ils sont tenus respectivement. (V. institut. div., liv. 5, chap. 16, liv. 6, chap. 11-13, et l'*epitome*, chap. 63.)

II. *Puissance de la foi chrétienne. — Courage des chrétiens dans la persécution.*

54. Les chrétiens, dont le nombre augmente chaque jour, ne se cachent plus dans de mystérieuses réunions. Ils marchent à découvert, la tête haute, et forment une immense association populaire qui s'appuie sur les masses et possède son gouvernement, ses statuts, sa discipline. En voyant la nouvelle religion élever ainsi audacieusement autel contre autel, institutions contre institutions, le paganisme, qui sent défaillir ses forces, s'inquiète et s'irrite en proportion de sa faiblesse, et déploie maladroitement d'impuissantes rigueurs qui tournent même contre lui. C'est en vain qu'il fait couler des flots de sang; chaque persécution devient pour ses ennemis un sujet de gloire et de triomphe. Le chrétien, plein de foi, convaincu que la palme du martyre lui ouvre les cieux, meurt avec héroïsme; les payens, émus, étonnés, se demandent si une religion qui développe tant de grandeur d'âme n'est pas la seule véritable, et les conversions, loin de diminuer, se multiplient.

L'église, qui sent à merveille combien de telles victoires, dans de si rudes épreuves, ajoutent à la puissance du christianisme, exalte les martyrs en élevant leur gloire même au-dessus de celle des plus fameux héros du paganisme. Dans les chaires et dans les écrits, elle affermit, elle excite les athlètes de la foi; elle chante l'hymne du triomphe en

faveur de ceux qui sont restés inébranlables, et marque du sceau de l'ignominie les lâches qui ont reculé devant les tortures et la mort. Ceux qui offrent de l'encens aux dieux, sont flétris du nom de *renégats* et de *relaps ;* ceux qui, à prix d'argent, obtiennent du juge des certificats d'idolâtrie, sont qualifiés de *libellatiques*. Partout chez les vrais chrétiens la défection inspire le mépris ou l'horreur, la persévérance est comblée d'éloges et proposée pour modèle.

Cinq persécutions nouvelles que les chrétiens ont à subir, depuis le règne de Maximin jusqu'à celui de Dioclétien, ne leur procurent que trop d'occasions de déployer la force de leur courage et la sublimité de leur vertu.

Après la mort d'Alexandre-Sévère, qui avait respecté la religion du Christ, le barbare *Maximin*, cruel envers tous, déchaîne ses fureurs sur les chrétiens. Sous les trois règnes qui suivent, l'église n'est point inquiétée ; mais après Philippe, qui avait, dit-on, secrètement embrassé le christianisme, l'empereur *Dèce*, dont le projet est de restaurer l'ancien culte, afflige les chrétiens des plus violentes rigueurs : les principaux évêques sont mis à mort ou déportés. Tranquille sous les règnes de Gallus et d'Émilien, l'église voit sous *Valérien* recommencer pour elle les rudes épreuves de la persécution. L'avénement de Gallien met un terme aux supplices ; mais sous *Aurélien* les fidèles sont troublés et poursuivis de nouveau, surtout en Italie et dans les Gaules. De toutes les persécutions, néanmoins, la plus terrible et la plus sanglante est celle

qui a lieu sous *Dioclétien*, à l'instigation du César Galérius. Suivant les écrivains ecclésiastiques, il est impossible de compter les martyrs qui, dans cette circonstance, scellèrent la foi de leur sang*.

Quel est le résultat de ces déplorables atrocités? « C'est, » suivant Lactance, que les payens les plus endurcis se » persuadent, ce qui est vrai, qu'une croyance aussi » répandue, qu'une persévérance aussi héroïque n'est » point illusoire, et que la force humaine sans l'assis- » tance de Dieu serait incapable de résister à de pareilles » tortures. » (*Instit. divin.*, *liv.* 5, *chap.* 13). De là tant de conversions presque miraculeuses.

III. *Dévoûment, vertus actives des chrétiens. — Relâchement qui se manifeste. — Qualités éminentes du haut clergé.*

55. Le troisième point de vue sous lequel nous envisageons ici le christianisme, nous révèle, pendant cette période, deux faits qui paraissent également constants; le premier, c'est qu'une sorte de tiédeur et de relâchement se manifeste dans le dévoûment et les vertus actives des chrétiens; le second, c'est que les évêques et les chefs de l'église se distinguent toujours par l'éminence de leurs qualités et de leurs talents.

* V. *Eusèbe*, histoire ecclésiast., liv. 6, 7 et 8; *Lactance*, de la mort des persécuteurs.

Primitivement, l'association chrétienne était surtout puissante par le contingent d'abnégation, de dévoûment, d'esprit de charité et d'union que chaque membre y apportait; elle ne formait, pour ainsi dire, qu'un seul être et qu'un seul corps, animé d'une seule pensée, infatigable pour le bien et toujours solidaire des sentiments de vertu, de zèle et d'intégrité de tous ses membres. Mais, au IIIe siècle, lorsque les chrétiens, trop nombreux pour être comptés, sont dispersés dans toutes les villes, qu'ils vivent au milieu du monde, qu'ils possèdent d'immenses fortunes ou occupent dans l'ordre civil des postes élevés, cet austère oubli de soi-même, ce dévoûment illimité, cet esprit de désintéressement et de concorde, doivent nécessairement s'attiédir et se relâcher. Sans doute, en comparaison de la dépravation payenne, les mœurs des chrétiens sont encore pures et exemplaires. Toutefois, la corruption commence à les gagner, et déjà se font entrevoir deux vices également destructeurs de toute association religieuse ou populaire: l'égoïsme et l'ambition personnelle. Ce zèle ardent qui portait les disciples du Christ à tout sacrifier pour Dieu et pour leurs frères, se refroidit par degrés. Les pieux évêques, les saints ministres de l'évangile, se voient à regret contraints de déplorer des défections, des chutes, et de soutenir par des censures la foi déjà chancelante; ils recommandent vivement aux fidèles les vertus qu'ils négligent, l'aumône, la bienfaisance, les avantages de la chasteté et de la modération; ils tonnent contre la tiédeur de la dévotion, contre

l'amour des richesses, le luxe des parures, les spectacles et le goût des jouissances terrestres.

Mais si de la mollesse, du laisser-aller, de l'apathie méritent d'être blamés chez les chrétiens vulgaires et dans le commun des fidèles, on voit en même temps briller au sein de l'église, parmi les évêques et les chefs de la doctrine, d'éclatantes vertus, de grandes lumières, des génies supérieurs. Dans cette foule de prélats et de docteurs éminents, qui luttent, avec autant de zèle que d'intelligence pour le triomphe et l'unité du christianisme, contre les efforts redoublés du polythéisme et de l'hérésie, l'histoire signale particulièrement Minucius Félix, St-Cyprien, St-Grégoire Thaumaturge, St-Denis d'Alexandrie, St-Pamphile, Arnobe, Lactance, Eusèbe de Césarée, le patriarche St-Alexandre, et Athanase.

IV. *Organisation définitive de l'église.*

56. Dans la constitution progressive de l'église, *la hiérarchie et l'unité* sont toujours les deux grandes bases sur lesquelles reposent la force et l'avenir de la puissance catholique. Cette gradation, savamment combinée, qui remonte du diacre au prêtre, du chef de paroisse à l'évêque, de l'évêque au métropolitain, du métropolitain au souverain pontife de Rome, successeur de Saint-Pierre, forme une admirable hiérarchie, tout à la fois religieuse et administrative, qui fait aboutir à un centre commun mille rayons épars, et qui a pour résultat l'unité, l'ensemble et l'harmonie.

Nos lois modernes organiques n'ont rien créé de plus efficace pour communiquer à toutes les parties l'impulsion qui part du centre, et pour les soumettre toutes au niveau salutaire d'une heureuse uniformité. Dès l'origine du christianisme, par l'effet de cette hiérarchie indivisible, la foi, la doctrine sont partout identiques ; et, à moins que des contrées entières ne brisent violemment le lien qui les rattache à l'autorité de l'église-mère, il est impossible que des dissidences soient durables, et qu'un schisme qui éclate ne soit pas promptement étouffé. Certes, par l'hérésie d'Arius, qui représente le Christ comme une créature de Dieu, quoique plus parfaite que tout autre, l'église est violemment ébranlée, et l'orthodoxie tombe dans un grave péril. Si les novateurs l'emportent, on arrive à un pur déisme, et la religion du Christ est en un jour sapée par sa base. Toutefois, l'église, si terriblement menacée, est sauvée par la force même de sa constitution. Afin d'apprécier les opinions et les maximes de l'hérésiarque d'Alexandrie, trois cent dix-huit évêques ou prélats arrivent à Nicée, en Bythinie, de toutes les contrées de la terre. On soumet au creuset d'un examen sévère et d'une discussion raisonnée, les doctrines d'Arius ; on les expose à la conscience du monde chrétien ; elles sont unanimement réprouvées ; l'hérésie égyptienne est proscrite, et la loi de l'unité est conservée.

Non seulement l'illustre assemblée rétablit l'unité dans la foi par le célèbre symbole que l'église répète encore tous les jours, mais elle veille avec non moins de sollicitude à

l'unité de la discipline par des réglements généraux qui forment une véritable charte ecclésiastique. Déjà le concile d'Arles, en 314, avait publié, sur le même sujet, des canons respectables; néanmoins ceux que proclame, en 325, le concile œcuménique de Nicée, sont plus saints encore aux yeux de l'église, puisqu'ils sont émanés d'une autorité supérieure.

C'est donc, comme on le voit, une glorieuse et imposante réunion que cette auguste compagnie de trois cent dix-huit évêques, représentants et dépositaires de la pensée religieuse et de la croyance des peuples qui les ont élus, venant dans un centre commun proclamer, après toutes les aberrations payennes, le dogme sacré de l'unité de Dieu, et reconnaître et sanctionner en même temps la mission divine, les œuvres et la morale du Christ régénérateur. C'est aussi la première assemblée universelle véritablement représentative, et déjà on peut entrevoir tout ce qu'il y a d'excellent et de fructueux dans ce système de délégation, qui, en empruntant l'organe d'un certain nombre de mandataires, permet de concentrer sur un seul point les vœux, les opinions, on peut même dire les suffrages d'une immense multitude d'hommes.

Nous venons de voir dans cette période la rénovation religieuse prendre en quelque sorte possession du monde romain* ; suivons maintenant les mouvements des barbares et le progrès non moins actif de la rénovation des races.

* Sur le christianisme, V. ci-dessus nos 15-19, 35-36, et ci-après 79-84.

ÉLÉMENT BARBARE.

Envahissements et progrès des races nouvelles.

57. Pendant cette troisième période, l'élément barbare acquiert une consistance formidable et des forces de plus en plus menaçantes. Un instant contenus par la main puissante de Maximin, successeur d'Alexandre-Sévère, les terribles ennemis des Romains ne tardent pas à déborder de tous côtés comme des torrents et à inonder presque tout l'empire. Dans l'intervalle qui s'écoule depuis la mort de Maximin, en 238, jusqu'à l'avénement de Claude, en 268, et surtout sous les règnes malheureux de Dèce, de Valérien et de Gallien, on voit ces farouches nations jaillir, s'élancer de leurs forêts ou de leurs déserts, se précipiter, se rouler sur le monde romain et le couvrir presqu'entièrement de leurs flots déchaînés. C'est dans cet intervalle de trente années que s'opère la première grande invasion des barbares; c'est alors qu'apparaissent toutes ces races formidables qui doivent un jour se partager les lambeaux de la monarchie d'Auguste, les Franks, les Allemans, les Goths, les Vandales, les Burgondes, les Alains, sans parler d'une foule d'autres peuples moins renommés sans doute, mais dont les ravages ne sont pas moins désastreux.

Toutefois, dans l'ordre des décrets de la providence, l'heure fatale de l'empire n'a point encore sonné: ses destinées ne doivent s'accomplir que deux siècles plus tard. Pour soutenir la domination romaine défaillante,

surgissent tour-à-tour des guerriers, des princes aussi vaillants qu'habiles, Claude, Aurélien, Tacite, Probus, Dioclétien et son collègue Maximien, Constance-Chlore et son fils Constantin. De 270 à 337, une réaction contre les barbares se réalise sur tous les points; partout ils sont repoussés ou contenus. Cependant, malgré ses victoires, la toute-puissance impériale transige avec ces peuples indomptables et les admet comme auxiliaires dans le sein de l'empire, dont ils s'habituent peu à peu à se considérer comme les protecteurs.

Sous ces deux points de vue et dans ces deux séries de faits, il est intéressant d'examiner quand et comment s'accomplit cette grande irruption de barbares et de quelle manière aussi ils sont ensuite refoulés ou dispersés.

I. *Première grande invasion des barbares* (238-268).

58. *Les Franks.*—A la tête des coalitions barbares qui, après la mort de Maximin, se précipitent sur l'empire, apparaît celle des Franks ou des *hommes libres*, comme le nom même l'exprime. Nourris de la chair des bêtes sauvages, trouvant de la volupté dans les combats, aussi intrépides sur les flots d'une mer en fureur que sur le sol de leur patrie, les Franks, toujours armés de la francisque et du hangon, sont des adversaires dignes de se mesurer avec les Romains les plus braves. C'est sous le règne du jeune Gordien, en 240, qu'ils se montrent pour la première fois. Aurélien, depuis empereur, commandait alors une légion.

Il bat les Franks près de Mayence, en tue sept cents et en fait trois cents prisonniers. Cette victoire devient le sujet d'une chanson militaire que les soldats romains répétaient en chœur. (*Flavius Vopiscus*, *vie d'Aurélien*, *chap.* 4).

Les Allemans.—Après les Franks, vient une autre confédération de Germains, également funeste à l'empire; c'est celle des Allemans, ainsi nommée parce qu'elle se compose de toute espèce d'hommes*. Intraitables et ennemis du repos, ayant en horreur les lâches et les faibles de cœur, pleins de foi dans les prédictions de leurs prophétesses qui les excitent à la guerre, les Allemans ont sans cesse à la main le glaive et la framée, et dédaignent les paisibles travaux des champs. Après la défaite et la mort de l'empereur Dèce, ils descendent sur les bords du Mein, non loin des frontières de l'empire. Mais c'est surtout au milieu du désordre qui marque les règnes malheureux de Valérien et de Gallien, qu'ils se livrent à d'impitoyables hostilités; après avoir pillé, incendié, bouleversé la Gaule, ils pénètrent dans la riche et belle Italie, qu'ils affligent à son tour de leurs désolantes incursions; enfin, ils sont vaincus par Gallien, vers l'an 263 ou 264. L'historien Zonaras évalue leur nombre à trois cent mille. (*V. liv.* 12, *p.* 631, et *Grég. de Tours*, *liv.* 1, *ch.* 30).

59. *Les Goths.*—Originaires d'Asie comme les Teutons,

* *All*, tout; *man*, homme.

mais formés d'une autre souche, les Goths, amateurs effrénés de courses et de pillage, apparaissent primitivement sur les bords du *Sinus Codanus* (mer Baltique), dans la Scandinavie où ils exterminent les Cimbres, et sur les rives de la Vistule qu'ils reviennent visiter. De là, s'élançant vers l'Orient sur leurs chevaux infatigables et leurs vastes chariots couverts de cuir, ils arrivent jusqu'au Palus-Méotide (mer d'Azoff), dont ils ravagent les alentours avec l'entraînement d'une joie féroce. Puis, dans leur humeur vagabonde, ils redescendent vers la Dacie, la Thrace et la Mœsie ; dans ce second séjour, devenus moins intraitables, ils commencent à se policer et à suivre des lois. Enfin, changeant une troisième fois de patrie, les hordes voyageuses des Goths regagnent les plaines de la Sarmatie, et se fixent sur les côtes du Pont-Euxin, vers l'embouchure du Borysthène. Là, elles se divisent en deux fractions ; on appelle Ostrogoths ceux des Goths qui occupent la plage orientale entre le Borysthène et le Tanaïs, et que commande Ostrogotha ; les autres Goths, cantonnés dans la partie occidentale en-deçà du Boristhène, prennent le nom de Wisigoths (Goths de l'ouest). Quoiqu'un peu mitigés par le voisinage de la civilisation, les uns et les autres n'ont rien perdu de leur bravoure native, ni de leur esprit guerrier, ni de leur passion pour les aventures. Rompus aux fatigues et indomptables dans les combats, ce sont des agresseurs partout redoutés, dont le nom seul répand devant eux l'épouvante.

A dater du règne de l'empereur Philippe (en 249), époque à laquelle les Goths, dirigés par leur prince Ostrogotha, ravagent une première fois la Mœsie et la Thrace, ces barbares multiplient leurs attaques contre l'empire romain.

Philippe étant mort, Dèce, après une première expédition malheureuse, poursuit avec une nouvelle énergie la guerre contre les Goths; mais la fortune achève de l'accabler. S'étant imprudemment engagé, à la tête des légions romaines, dans un fangeux marécage de la Thrace, près de la bourgade d'Abricium, il y essuie une défaite complète. Son fils est tué au début de l'action; l'armée romaine, taillée en pièces, est ensevelie dans ce marais, et l'empereur lui-même y périt. Jamais on ne retrouva son corps*.

Insolents devant Gallus, qui conclut avec eux un traité déshonorant, repoussés par Emilien, les Goths sous Valérien se déchaînent de nouveau. Ils descendent sur le pont-Euxin avec d'innombrables bateaux plats, bravent témérairement la mer et les tempêtes, et dans deux expéditions successives, viennent dévaster les fertiles provinces et les cités opulentes de l'Asie mineure. L'antique et riche Trébisonde, et plus tard Nicomédie et Nicée tombent sous leurs coups.

* V. dans l'*histoire auguste* les récits (peu concordants quant aux détails) de *Zosime*, d'*Aurélius Victor* et de *Pomponius Lætus*.—V. aussi *Jornandès*, *de rebus geticis*, n° 42, et la chronique de *Cassiodore*

La prise de l'imprudent Valérien par le perfide Sapor, met le comble à ces désastres. Les Goths profitent du désordre et concertent leurs irruptions. Les uns se jettent sur l'Illyrie qu'ils mettent au pillage, les autres envahissant l'Italie s'avancent jusqu'à Rome. Mais, craignant une armée qu'organise le sénat, ils s'éloignent de la métropole, se répandent dans toute l'Italie et la ravagent d'une manière affreuse, tandis que d'autres hordes achèvent de dépouiller l'Illyrie. Bientôt ces dernières bandes, menacées par Gallien, se rejettent sur la Thrace et sur la Grèce, qui deviennent le théâtre de leurs dévastations ; le fameux temple de Diane, à Ephèse, est ruiné, et Athènes elle-même, le centre de la civilisation grecque, est profanée par la barbarie et saccagée par les enfants du désert. (V. *Zozime*, hist. rom., liv. 1).

Les Vandales.—De la même race que les Goths, dont ils étaient les plus proches voisins, les Vandales s'offrent à nous dans le principe avec une physionomie tout-à-fait semblable. Au physique, ce sont les mêmes traits; au moral, la même férocité. D'humeur voyageuse, amateurs de changement comme les Goths, les Vandales se dirigent aussi vers les régions orientales, et viennent s'asseoir sur les bords du Palus-Méotide. Là, soit que d'autres peuples les repoussent, soit que la faim les aiguillonne, ils arrêtent leur course, redescendent vers la Germanie, et stationnent dans le pays des Bohêmes jusqu'à ce qu'ils fondent sur l'empire d'Occident avec les autres barbares. (*V. Procope, de bello vandalico, lib. 1, Renanus rerum germanicar., lib. 3, p. 216.*)

Les Burgondes.—Issu de la race des Vandales, c'est aussi un peuple sauvage, de mœurs rudes et grossières, et néanmoins d'un caractère moins violent et plus pacifique que les autres barbares. Sédentaires sur le sol qu'ils occupent entre l'Oder et la Vistule, les Burgondes sont ainsi nommés parce qu'ils se logent dans des espèces de bourgades composées de manoirs érigés de distance en distance. Leur chef porte le titre de hendin (*hendinos*), et le prêtre le plus élevé en dignité, celui de siniste (*sinista*). Sous les règnes de Gallus et de Valérien, les Burgondes se joignent aux autres barbares et ravagent l'empire. (*V. Jornandès, de rebus geticis*, et *Zozime*, liv. 1).

60. *Les Alains.*—Dans des régions beaucoup plus reculées, au pied du Caucase et du Corax, vers le haut du fleuve *Vardanus* (Kuban), nous apercevons les Alains dont le nom, dans leur langue, veut dire *montagnards*. Ce sont des races nomades qui, sur leurs chevaux et leurs chariots couverts d'écorce, parcourent sans cesse leurs solitudes immenses. Etrangers à toute civilisation, les farouches Alains passent leur vie à piller et à chasser. Le repos est à leurs yeux une lâcheté, c'est un opprobre que de vieillir sans combattre. La plus glorieuse action est, parmi eux, de tuer un ennemi; comme trophée de leur victoire, ils emportent la tête de celui qu'ils ont tué, détachent la peau du cadavre et en décorent leurs chevaux de guerre. Du temps du jeune Gordien, les Alains deviennent de redoutables adversaires. L'empereur, dans un combat qu'il leur livre, éprouve un

grave échec, et ces barbares ne cessent depuis lors d'infester les frontières.

C'est ainsi que, de l'an 238 à l'an 268, apparaissent et se déroulent d'une manière formidable les Franks, les Allemans, les Goths, les Vandales, les Burgondes et les Alains. C'en était fait de l'empire, si, pour le relever dans son déclin, la providence n'avait suscité de vaillants et habiles capitaines. Mais jusqu'à la mort de Constantin, en 337, il va s'opérer contre les barbares une heureuse réaction, dont les victoires de Claude sont le prélude.

II. *Réaction contre les barbares de 238 à 337.*

61. A l'avénement de Claude, l'empire romain est envahi par trois cent vingt mille Goths. Dans cette crise effrayante, l'empereur, sans perdre courage, va les attaquer près de Naisse (*Nissa*), en Dardanie, et les défait entièrement. Ceux qui échappent au carnage fuient dans les défilés du mont Hœmus, où ils périssent de dénûment ou d'une épidémie. Claude reçoit des Romains reconnaissants le titre de *Gothique*.

Le règne d'Aurélien n'est pas moins heureux pour l'empire. Ce prince raffermit les frontières du Danube contre les hordes sarmatiques, et chasse de l'Italie les Allemans acharnés sur leur proie. Dans un pompeux triomphe célébré à Rome en son honneur, outre Tétricus et Zénobie, il fait marcher devant lui une multitude de barbares de toutes les

races, parmi lesquels on distingue des Franks, des Allemans, des Goths, des Vandales, des Alains et des Sarmates.

Probus, à peine salué empereur, entre en lutte contre les barbares, dont les mouvements redeviennent menaçants. Il repousse successivement ou taille en pièces 1° les Sarmates, farouches habitants des côtes du pont-Euxin; 2° les Isaures, qui infestaient l'Asie mineure; 3° les Franks, toujours belliqueux et impatients du repos; 4° les Burgondes, descendus dans la Germanie inférieure; 5° les Lygiens, cantonnés sur les bords de la Vistule. Quatre cent mille barbares périssent, dit-on, dans ces guerres.

Dioclétien, ses collègues et ses successeurs, jusqu'à la mort de Constantin, achèvent de refouler et de contenir les barbares de toutes les origines. Par ces victoires persévérantes qu'exigeait impérieusement le salut de l'empire, ils retardent de quelque temps l'heure de sa chute *.

62. Tels furent les barbares dans le cours de cette troisième période. Sous les premiers Césars ils avaient été repoussés dans leurs forêts et leurs solitudes par les Romains victorieux, qui, de toutes parts, opposaient des barrières à leurs irruptions. A cette époque la rudesse et l'âpreté, les mœurs féroces et l'aspect repoussant de ces hordes sauvages, présentaient un contraste marqué avec la civilisation,

* V. les écrivains de l'histoire auguste (*historiæ augustæ scriptores*); *Tillemont*, histoire des empereurs, et *Gibbon*, hist. de la décad. et de la chute de l'empire romain.

la politesse et la sociabilité romaines. Les fils de Romulus méprisaient ces enfants du désert à cause de leur vie misérable, de leur grossièreté, de leur peu d'importance ; ils ne se doutaient pas qu'un jour ces barbares viendraient camper dans l'enceinte du capitole et dérouler leurs tentes au milieu du *forum*.

Dieu pourtant l'a ainsi décrété. A mesure que vieillit l'empire, sa main débile et énervée laisse fléchir le cercle qui tenait éloignés tous ces peuples belliqueux. Ceux-ci multiplient leurs incursions. Jusque-là ils n'avaient été qu'incommodes, ils deviennent redoutables, entrent sur le territoire de l'empire, ravagent les provinces avec une cruauté inouie, et font aux Romains des guerres terribles entremêlées de succès divers. Ces guerres acharnées et sans fin, la défaite de l'empereur Dèce, l'humiliation de Gallus réduit à acheter la paix des barbares, ce nombre immense de prisonniers romains qu'ils retiennent après les combats, les richesses et le butin qu'on leur abandonne, les tributs qu'on leur alloue, toutes ces concessions auxquelles Rome est entraînée leur supposent une importance, une force, une vigueur surprenantes.

Deux faits nouveaux sans exemple jusque-là, et d'un haut intérêt pour les futures destinées de Rome, ce sont les traités que font les empereurs avec les barbares qu'ils reconnaissent ainsi comme nations, et l'introduction de ces derniers dans le sein même de l'empire. Gallien conclut un traité avec les Allemans et ne rougit

pas d'épouser une femme barbare, la fille du roi des Marcomans. Aurélien, malgré sa gloire et sa puissance, transige de même avec les Goths, leur cède la Dacie et stipule qu'ils fourniront aux armées romaines un corps de deux mille auxiliaires entièrement composé de cavalerie. Après lui, Probus, Dioclétien, Constantin admettent également des Franks, des Allemans, des Goths, des Sarmates et d'autres barbares tantôt comme fédérés (*fœderati*) pour porter les armes, tantôt comme colons pour défricher des terres. Ils ne réfléchissent pas que ces nouveaux sujets pourront bientôt devenir les maîtres, et que ces jeunes races d'hommes, si pleines de vie et de sève, parviendront sans peine à dominer une société épuisée de corruption et de vieillesse. (*V. ci-dessus* nos 20-23, 37-41, *et ci-après* 85-89).



QUATRIÈME PÉRIODE. — QUINZE RÈGNES.

DE L'AN 337 A L'AN 476 DE J.-C.

63. Pendant cette période, dont la durée est de 139 ans, s'écoulent les règnes suivants :

43. Les fils de Constantin, de 337 à 361.
44. Julien, de 361 à 363.
45. Jovien, de 363 à 364.
46. Valentinien, de 364 à 375.

Empereurs d'Occident.

47. Gratien et Valentinien II, de 375 à 392.
48. Théodose, de 392 à 395.
49. Honorius, de 395 à 423.

Interrègne de deux années.

50. Valentinien III, 425-455.
51. Maxime, 455.
52. Avitus, de 455 à 456.
53. Majorien, de 456 à 461.
54. Libius-Sévère, 461-467.
55. Anthême, de 467 à 472.
56. Olybre, Glycérius et Népos, de 472 à 475.
57. Augustule, 476.

XLIII. Constantin, Constance et Constant. A la mort du grand Constantin, ses trois fils partagent ses états. Constantin (l'aîné), qui possède la Gaule, l'Espagne et la Grande-Bretagne,

et Constant (le plus jeune), dont les états se composent de l'Italie, de l'Illyrie et de l'Afrique, se font bientôt la guerre par suite de querelles pour des provinces. Constantin, vaincu dès la première campagne, périt (en 340) auprès d'Aquilée. Constant reste maître de tout l'Occident, esclave de ses plaisirs et de ses flatteurs. Un serf affranchi, Magnence, Germain d'origine, devenu chef des gardes, se fait proclamer *Auguste* à Autun, en 350. A cette nouvelle, l'empereur, alors occupé de la chasse, veut se sauver en Espagne : il est assassiné au pied des Pyrénées.

Dans l'intervalle, l'hérésie d'Arius suscite de nouveaux troubles.

Constance, survivant à ses deux frères, demeure seul en possession de tout l'empire, après avoir vaincu Magnence qu'il réduit à se tuer lui-même (en 353). Entouré d'eunuques et de favoris, Constance devient alors un tyran soupçonneux et cruel. Il fait trancher la tête au jeune Gallus, son parent, qu'il avait créé César et dont il suspectait la fidélité. Cependant, quelque temps après, il se décide à élever au même rang de César le célèbre Julien, frère de Gallus. Pendant que l'empereur s'occupe misérablement à Constantinople de sourdes menées et de disputes théologiques, Julien, qui a repoussé des Gaules les Franks, les Allemans et les Saxons, est tout-à-coup proclamé empereur. La guerre civile se prépare entre lui et Constance ; mais ce dernier est arrêté en Cilicie par une fièvre ardente qui l'emporte à l'âge de 44 ans.

XLIV. Julien, reconnu seul souverain, s'occupe du bien public, accomplit des réformes salutaires, repousse la délation et la flatterie. Toutefois, il abjure le christianisme et s'efforce de l'abolir par de sourdes et continuelles attaques. Ayant réuni d'immenses préparatifs, il porte la guerre chez les Perses, où

il obtient d'abord des succès; mais la famine le force à la retraite. Blessé mortellement dans un combat, il meurt sous sa tente avec un courage héroïque, à l'âge de 31 ans. A part son apostasie, Julien doit être considéré comme un grand homme.

XLV. Jovien, doué de qualités estimables, quoiqu'adonné à la table et aux femmes, est forcé de conclure avec les Perses un traité honteux qui le fait mépriser des Romains. Il proclame la liberté des cultes, protège le christianisme et n'a pas le temps de réaliser tout le bien qu'il méditait. On le trouve, un matin, asphyxié dans son lit par la vapeur de charbons allumés dans son appartement.

XLVI. Valentinien et Valens. Valentinien, militaire distingué mais violent et hautain, est élu par les légions. Il s'associe pour collègue son frère Valens, auquel il assigne l'Orient en partage. Tandis que Valens se comporte en tyran cruel et faillit d'être détrôné en Orient, Valentinien gouverne l'Occident avec sagesse, restaure les finances et se montre à la fois religieux et tolérant. Son règne presqu'entier se consume dans des guerres contre les barbares, qu'il défait tour-à-tour. Donnant un jour audience aux députés suppliants des Quades, il meurt presque subitement des suites d'un accès de colère, à Brégétion en Pannonie (375). Ses deux fils, Gratien et Valentinien II lui succèdent. Gratien, né d'un premier lit et déjà *Auguste* du vivant de son père, consent néanmoins à partager avec son jeune frère l'empire d'Occident. Valens, qui régnait encore en Orient, approuve peu ces arrangements paisibles; mais appelé vers le même temps à comprimer une violente insurrection de Wisigoths et d'Ostrogoths appuyés de Huns et d'Alains, il périt le 9 août 378 à la fameuse bataille d'Andrinople, désastreuse pour les Romains

Empereurs d'Occident.

A partir de cette époque, l'empire d'Orient ne nous occupera plus qu'accidentellement. L'objet principal de cette notice étant de faire entrevoir comment nos sociétés modernes, formées du triple élément romain, chrétien et barbare, sortirent des débris de l'empire d'Occident, les destinées de Constantinople et de ses princes ne nous offriraient plus désormais qu'un médiocre intérêt.

XLVII. Gratien et Valentinien II. Depuis 375, le jeune Gratien, prince doux et aimable, renommé dans la guerre et dans la paix, gouvernait seul l'Occident, tandis que son frère Valentinien II, encore enfant, résidait en Italie sous la tutelle de sa mère Justine. A la nouvelle de la catastrophe de son oncle Valens, Gratien consterné crée *Auguste* et empereur d'Orient le grand Théodose, alors exilé en Espagne.

Sous le règne du grand Théodose, dont la valeur, l'habileté et les vertus ne sauraient être trop louées, l'empire d'Orient revient à la vie. Les Wisigoths rendus dociles, sont cantonnés dans la Thrace, les Ostrogoths dans la Phrygie et l'Illyrie.

Pendant que l'Orient refleurit, de nouvelles vicissitudes viennent agiter l'Occident. Gratien est massacré à la suite d'une insurrection que suscite Maxime, soldat ambitieux, qui se fait proclamer Auguste dans la Grande-Bretagne et fond ensuite sur les Gaules dont il s'empare. Non content de ce premier triomphe, le tyran Maxime entreprend de dépouiller Valentinien II des provinces de l'Italie. Théodose, irrité d'une telle insolence, le défait dans la Pannonie, l'assiége dans Aquilée en 388 et le laisse tuer après la victoire.

Valentinien II, rétabli par Théodose dans la possession de

l'empire d'Occident, est bientôt dominé par Arbogaste, Frank d'origine et général en chef des armées de la Gaule. Ce traître fait périr son bienfaiteur à peine âgé de 19 ans et rempli d'excellentes qualités.

XLVIII. Théodose, devenu seul arbitre de la destinée des deux empires, se prépare à la guerre contre le tyran Eugène, ex-professeur de grammaire que le Frank Arbogaste a affublé de la pourpre en Italie. Ayant réuni ses forces, l'empereur franchit les Alpes et remporte, en 394, une victoire décisive près d'Aquilée. Eugène trahi est saisi, garrotté, amené aux pieds du prince et tué par les soldats. Arbogaste dispose lui-même de son sort et se tue avec son coutelas. Théodose, célèbre tout à la fois par sa vigilante habileté, ses victoires et ses lois, par ses violents accès de colère et le repentir qu'il en témoigne, meurt à Milan d'une hydropisie en janvier 395.

XLIX. Honorius. L'empire romain semble être descendu au tombeau avec le grand Théodose. Malgré le partage qu'ils font, ses indignes fils sont tous deux accablés du poids de la couronne dont ils héritent. Tandis qu'en Orient Arcadius est le jouet de ses eunuques, Honorius, fantôme impuissant, inepte nourrisseur de volailles, voit en Occident s'accomplir tour à tour le débordement des barbares sur la Gaule et l'Espagne, la révolte de Constantin dans l'île Britannique, les grandes invasions en Italie de Rhadagaise, chef des Allemans, et d'Alarik, roi des Goths, la prise et le pillage par ces derniers de Rome, la métropole du monde, peuplée alors de nobles débauchés et d'une populace misérable. Sous ce règne, les Burgondes s'établissent à l'est de la Gaule, les Wisigoths au midi, et les Armoriques se soulèvent à l'ouest. Les Franks, sous la conduite de Pharamond, leur chef, passent le Rhin et se dirigent vers le nord de cette contrée. L'empire romain tombe de toutes parts.

L. Valentinien III. Ce règne est tristement rempli par de nouvelles invasions de barbares et par la discorde qui éclate entre deux généraux illustres, Aëtius et Boniface. Celui-ci, pour se venger de la cour qui l'a disgrâcié, appelle en Afrique le terrible Genserik et ses Vandales, et se repent trop tard de les avoir pris pour alliés. Plus tard il vide sa querelle avec Aëtius, gagne sur lui une bataille où il est mortellement blessé et meurt trois mois après. Aëtius, seul capable de défendre l'empire, s'efforce pendant plus de quinze ans (435-451), de maintenir dans les Gaules la domination romaine attaquée sur tous les points. En 446, il met en déroute, près de Lens, les Franks de Chlodion, au moment où ils célèbrent une noce. Cinq ans plus tard (en 451), réuni à Théodorik, roi des Ostrogoths, et à Mérowig, troisième roi des Franks, il défait, dans une effroyable bataille livrée auprès de Châlons, le formidable Attila et ses hordes sans nombre. Pour le récompenser de si éclatants services, Valentinien le fait cruellement massacrer en 454. Mais bientôt ce prince est tué lui-même, à l'instigation d'un riche sénateur, Pétrone-Maxime, dont il avait violé la femme. Valentinien, jeune homme incapable, lâche, efféminé, rempli de vices, venait merveilleusement après Honorius pour achever de perdre l'empire.

LI. Pétrone-Maxime, si heureux jusque-là dans sa vie privée, est à peine reconnu empereur en 355, qu'il se saisit d'Eudoxie, veuve de Valentinien III et l'épouse malgré elle. Son règne et la joie de sa vengeance ne durent pas trois mois. Ayant avoué à l'impératrice qu'il était l'auteur du trépas de Valentinien, cette princesse irritée cherche un vengeur, n'en trouve pas de plus redoutable que Genserik et l'appelle secrètement. Le roi des Vandales ne refuse pas une si belle proie, débarque à Ostie et accourt aux portes de Rome. Maxime veut s'échapper ; il est

arrêté par le peuple qui le met en pièces. Rome est livrée au pillage pendant 14 jours et 14 nuits. Les barbares, chargés et rassasiés de butin, se rembarquent, emmenant avec eux en captivité l'impératrice et ses deux filles.

LII. Avitus, maître général des forces romaines dans les Gaules, personnage honnête et paisible, reçoit la pourpre des mains de Théodorik II, roi des Wisigoths, régnant à Toulouse. Pour mieux repousser les Suèves et les Vandales, le nouvel empereur met à la tête des troupes un barbare distingué, Ricimer, qui, plus puissant que son maître, abuse de son influence et fomente une révolte. Avitus, surpris dans Plaisance, est dépouillé de la pourpre en 456, après 14 mois d'un règne sans éclat. Il est tué ou meurt bientôt.

LIII. Majorien, général distingué est, après quelques mois d'interrègne, décoré de la pourpre par Ricimer, toujours puissant. Majorien était un prince remarquable. Plein de courage, d'habileté et de sagesse, il se distingue tant par ses exploits que par ses actes législatifs. Ricimer, qui le croyait sans génie, ne tarde pas à le précipiter du trône où il ne l'avait placé que par méprise. A la suite d'une émeute militaire, l'empereur est contraint d'abdiquer, et cinq jours après on annonce qu'il est mort.

LIV. Libius-Sévère, que le sénat de Rome décore du diadème par ordre de Ricimer, monte sur le trône de l'Occident sans sortir de son obscurité. A peine connaît-on sa naissance, son élévation, son caractère et sa mort. Ricimer est seul maître du gouvernement, et, sous le nom de Sévère, tyrannise l'Italie. Deux personnages puissants refusent toutefois de lui obéir: Marcellin, sous le titre de patrice de l'Occident, reste libre dans la Dalmatie; Ægidius, maître général de la Gaule, reste de même

indépendant, et, pendant quatre ans, les Franks Saliens le reconnaissent pour chef. Mais Ricimer, qui lui cherche partout des ennemis, s'en débarrasse enfin. En 464, Ægidius est trouvé dans son lit mort étouffé ou empoisonné. Trois ans après, Ricimer, afin de résister aux irruptions continuelles de Genserik et des Vandales, fait alliance avec Léon Ier, empereur d'Orient. Il juge alors que Libius-Sévère n'est plus utile sur la terre et l'empoisonne. Anthémius, patrice d'Orient et gendre de l'empereur Marcien, prédécesseur de Léon, vient régner sur l'Occident.

LV. Anthémius, à peine sur le trône, marie sa fille à Ricimer, pour se concilier ce redoutable barbare. Mais bientôt Genserik et ses Vandales interrompent les fêtes nuptiales. Les deux empires d'Orient et d'Occident se coalisent et préparent une formidable expédition qui échoue. Genserik reprend ses courses et s'empare de la Sicile. Tandis que sur un autre point, les Wisigoths étendent leur domination en Espagne et dans les Gaules, Ricimer se brouille avec Anthémius, son beau-père, et, pour se venger, appelle au trône impérial Olybre, qui avait épousé la fille de Valentinien III. Il en résulte une guerre civile, et les misérables restes de l'empire romain sont de nouveau déchirés. Anthémius est tué en 472.

LVI. Olybre, Glycérius et Julius-Nepos. Olybre, qui n'avait été reconnu empereur d'Italie qu'après une lutte assez longue contre Anthémius, survit à peine de quelques mois et meurt de maladie. Le fameux Ricimer le précède dans la tombe où il avait précipité successivement quatre de ses créatures, Avitus, Majorien, Sévère et Anthémius.

Léon, qui gouvernait encore l'empire d'Orient, se laisse persuader de remplacer Olybre par Julius-Nepos, gouverneur de

Dalmatie et allié de l'impératrice ; mais le temps que perd la cour d'Orient par ses indécisions permet à Gondobald, chef des Burgondes, de revêtir de la pourpre un simple soldat, nommé Glycerius. La haute fortune de celui-ci dure peu : durant l'absence de Gondobald, Nepos le surprend, le fait raser et ordonner évêque de Salone en Dalmatie.

Julius-Nepos, délivré de son rival, est reconnu empereur par l'Italie et les Gaules. Il conclut un traité avec Eurik, roi des Wisigoths, et lui cède l'Auvergne. Mais, dans ce siècle d'orages, la tempête gronde bientôt sur sa tête : une sédition, provoquée par Orestes, chef des barbares confédérés, l'expulse de Ravenne et le force à fuir en Dalmatie. Là, Julius-Nepos traîne sa vie plusieurs années encore dans une situation incertaine entre le titre d'empereur et celui de banni. Il finit par être assassiné.

LVII. Augustule. Orestes, ce chef de barbares à la solde de l'Occident, aurait pu se couvrir de la pourpre ; il en décore son fils Augustule, bel et inoffensif adolescent, dont la main trop faible ne pouvait porter un sceptre aussi lourd. L'autorité d'Orestes et de son fils ne tarde pas à leur être disputée par une coalition d'autres barbares venus des bords du Danube. Odoacre, chef des Hérules, se met à la tête des révoltés, assiége Orestes dans Pavie, emporte la place, le saisit et le tue.

Le 23 Août 476, Odoacre, Arien de religion, est proclamé roi d'Italie. Il accorde à Augustule, dégradé de la pourpre, une pension de six mille pièces d'or.

L'empire romain avait duré 507 ans moins quelques jours depuis la bataille d'Actium. On comptait 1229 ans à partir de la fondation de Rome. Jamais si gigantesque domination ne s'était élevée sur la terre ; elle dut tomber parce que tout ce qui est de ce monde doit périr. (*V. ci-dessus nos 1, 24 et 42*).

OBSERVATIONS SUR CETTE QUATRIÈME PÉRIODE.

ÉLÉMENT ROMAIN.

64. A partir de cette quatrième période, la situation de l'empire romain se montre de plus en plus désespérée. Le doigt de Dieu a marqué sa dernière heure ; il n'est point d'habileté humaine qui puisse empêcher sa ruine.

Il est intéressant toutefois d'assister aux derniers moments, à la longue agonie de cet empire colossal, et de voir quelles sont, en Occident, les dernières transformations de la *société* romaine, du *pouvoir* impérial et de la *législation*.

Société romaine.—Rénovation devenue indispensable.— Etat de la civilisation.

65. A l'époque où nous voici parvenus, la société romaine est atteinte au plus haut degré de corruption et d'épuisement, deux causes actives de destruction qui rendent indispensables la rénovation des mœurs et celle des races. Au milieu des désordres de tout genre auxquels le vieux monde est en proie, une dépravation effrayante et la mollesse la plus relâchée ont pénétré partout, dans les palais, dans les camps, dans les cités, dans les familles. Ammien Marcellin a peint les descendants des Cincinnatus et des Publicola : « Ils se distinguent par de hauts chars ; ils suent » sous le poids de leur manteau, si léger pourtant que le » moindre vent le soulève; ils le secouent fréquemment du » côté gauche pour en étaler les franges et laisser voir leur

» tunique où sont brodées diverses figures d'animaux......
» Ces illustres Patriciens vont-ils voir une maison de cam-
» pagne ou une chasse que d'autres exécutent, se font-ils
» transporter dans des barques peintes par un temps un
» peu chaud à quelques milles de distance, ils comparent
» leurs voyages à ceux de César et d'Alexandre. Une
» mouche qui se pose sur les franges de leur éventail
» doré, un rayon de soleil qui passe à travers quelque trou
» de leur parasol, les désespèrent. Ils voudraient être nés
» parmi les Cimmériens.—Le peuple ne vaut pas mieux
» que les sénateurs; il n'a pas de sandales aux pieds, et il
» se fait donner des noms retentissants; il boit, joue et se
» plonge dans la débauche; le grand cirque est son temple,
» sa demeure, son forum *. » Cette délicatesse efféminée, cette corruption qui énerve les Romains, gagne jusqu'aux soldats. Gratien les autorise à déposer le casque et la cuirasse dont le poids les accable. En exposant leurs corps dégarnis aux coups des barbares, ils assurent leur propre défaite et accélèrent la chute de l'empire **. L'immoralité des provinces égale celle de la capitale : « On voit dominer
» partout la gourmandise et l'impureté, dit Salvien en
» parlant d'une province de la Gaule. Les riches méprisent
» la religion et la bienséance. La foi du mariage n'est plus

* V. *Ammien Marcellin*, liv. 14, chap. 6, et liv. 28, chap. 4; *Gibbon*, chap. 31; et *M. de Chateaubriand*, dont nous empruntons la traduction (Etudes histor., 3e discours, 3e partie).

** *Végèce, de re militari*, chap. 10; et *Gibbon*, chap. 27.

» un frein; la femme légitime se trouve confondue avec les
» concubines ; les maîtres abusent de leur autorité pour
» débaucher leurs esclaves *. » Réduite à un tel état de désorganisation et d'affaiblissement, la société périrait en Occident si le christianisme et les barbares n'étaient pas là pour la purifier et la rajeunir. Aussi cette double rénovation décrétée par la providence est-elle accélérée de jour en jour par les événements qui se précipitent.

66. Déjà les trois éléments, romain, chrétien et barbare, qui doivent composer nos sociétés modernes, sont tellement en contact qu'ils semblent désormais inséparables. Sans doute, les différentes classes entre lesquelles se divise la société romaine continuent d'exister, et les distinctions de rang, de naissance et de qualité ne sont pas anéanties ; mais elles sont moins saillantes. Ce qu'on aperçoit avant tout, ce sont des Romains, des chrétiens, des barbares, qui se croisent, se heurtent ou se mêlent. Au milieu de la vieille aristocratie patricienne et du sacerdoce payen, on remarque de nombreuses familles chrétiennes, des évêques, des pères de l'église; puis, autour du trône des empereurs, des Germains, des Goths, des Alains, qui se jouent de la pourpre et des révolutions. Dans ces conjonctures, si les esclaves avaient quelqu'énergie, ils briseraient leurs fers ; mais ils

* *Salvien*, *de gubernatione Dei*, lib. 5 ; — *Tillemont*, hist. des emp., règne de Valentinien III, art. 18.

ne sont pas moins dégradés que leurs maîtres; et, s'ils étaient rendus à eux-mêmes, que feraient-ils de leur liberté ?

67. Ces graves changements qui se réalisent partout dans l'ordre social, dans l'état des personnes comme dans celui des fortunes et des propriétés, sont particulièrement hâtés par les innovations intérieures et par des événements prodigieux. Parmi les causes de ces grandes mutations figure, en première ligne, le christianisme, qui réagit si vivement sur la condition des individus et des familles et sur la distribution de la propriété. De nombreux domaines changent de mains; l'église acquiert d'importants priviléges et d'immenses richesses. Des rigueurs peu raisonnables frappent à son tour le paganisme naguère si intolérant; les temples payens sont dépouillés de leurs propriétés pour enrichir le clergé chrétien, à côté duquel s'élèvent les congrégations religieuses. Comme les églises, les monastères acquièrent des biens considérables; outre ceux que leur abandonnent les laïques et les souverains, le patrimoine des religieux qui se retirent du monde est ordinairement dévolu au couvent où ils entrent. Les établissements de barbares et l'ascendant que prennent leurs chefs à la cour des empereurs, dont ils sont les maîtres plutôt que les hôtes, donnent encore à la société une physionomie nouvelle. Tous ces ministres du gouvernement impérial, protecteurs insolents et avides, ne manquent pas de gorger de biens, de gratifications et de places lucratives leurs partisans, leurs

affidés, tous barbares comme eux. Ces étrangers deviennent ainsi riches et puissants.

68. Le monde ne change pas de face, un empire comme celui de Rome ne croule pas sans que beaucoup d'intérêts ne soient froissés. Par suite de l'instabilité du pouvoir impérial, du désordre politique et moral, des guerres civiles et étrangères, les plus affreuses calamités affligent à la fois les grands propriétaires, les curiales membres des cités, et les habitants des campagnes, réduits à vivre de brigandage et à se faire *Bagaudes** ; l'agriculture végète dans un état misérable ; les produits et les revenus de la terre sont dévorés par l'impôt, par les exactions, les rapines et le pillage. L'industrie, le commerce ne prospèrent pas davantage : la fondation de Constantinople, les priviléges conférés à cette nouvelle capitale, l'abandon de l'Italie que désertent d'opulentes familles, leur portent des coups mortels.

69. Ainsi se dissout la société romaine. S'il lui était resté un souffle de vie, les efforts de quelques hommes supérieurs, tels que Théodose et Majorien, Stilichon et Aëtius auraient pu la maintenir. C'eût été encore une grande et belle domination que l'empire latin d'Occident, dont Rome eut été le centre. Mais il était trop tard ; les

* V. Gibbon, chap. 13, et le roman historique de M. de Sismondi, intitulé : *Julia Severa*, t. 3, chap. 3 et 4.

trois ancres de tout édifice social, la religion, les institutions et les mœurs lui manquaient en même temps.

Bientôt, à mesure qu'avance le flot de l'invasion barbare, toutes ces vastes et riches contrées, auxquelles les Romains d'autrefois attachaient tant de prix, l'Afrique, l'Espagne, la Gaule et la Bretagne se détachent et s'en vont une à une. De même que la vie abandonne les extrémités avant que le cœur se refroidisse, ainsi la puissance romaine se retire successivement des parties plus ou moins lointaines qu'elle occupait, jusqu'à ce que l'Italie succombe à son tour. Enfin, quand l'heure suprême a sonné, la longue agonie de l'Occident se termine, et la monarchie d'Auguste, réduite à l'étroit domaine des anciens rois de Rome, devient la proie d'un petit chef de barbares. (*V. ci-dessus* n°s 2-5, 26-28, 44-45).

70. Pendant ce dernier âge de l'empire romain, la civilisation est curieuse à étudier dans ses phases. Au premier aspect, elle semble immobile et comme frappée de stérilité; la littérature, les arts, les sciences ne produisent plus de chefs-d'œuvre; le génie de l'homme paraît en être à son déclin. Toutefois, en réalité, la diffusion des lumières et le progrès social ne s'arrêtent pas. Jamais la civilisation n'éteint son flambeau; seulement, par intervalles, elle le porte dans d'autres régions et parmi d'autres hommes. Sous les douze premiers Césars, sa clarté féconde s'était répandue sur Rome et l'Italie; sous Trajan, Adrien et les Antonins, elle avait plus spécialement éclairé les provinces,

jusque-là dans l'ombre ; plus tard, jusqu'à la mort de Constantin, le christianisme l'avait glorieusement accueillie dans son sein, et quelques-uns de ses rayons s'étaient étendus sur les races nouvelles ; enfin, dans la période qui nous occupe, elle jette un double éclat sur l'église et sur les barbares.

Le christianisme, resplendissant d'une vive lumière, produit sur la scène du monde des génies éminents, qui sont l'honneur de leur pays et de leur époque. Parmi les évêques et les pères de l'église, les uns, entourés d'une brillante auréole de talent et de gloire, sont pour la religion et leurs frères de puissants protecteurs, d'illustres tribuns qui remuent les multitudes, les entraînent derrière eux, et résistent au pouvoir avec autant d'énergie que d'habileté ; les autres, animés de l'inspiration divine, enthousiastes dans leur foi, puissants par les foudres de leur éloquence ou par la mélodie de leur parole, font tomber à leurs pieds des milliers d'auditeurs qu'ils subjuguent ou qu'ils émerveillent; d'autres, forts de l'ascendant qu'exercent leur vertu et leur austérité, écrivent des règles pour les ordres monastiques et deviennent les législateurs d'un monde à part, d'une vie de contemplation, d'étude et de travail ; ceux-ci, distingués par l'immensité de leurs connaissances, expliquent l'écriture, enseignent le dogme et la morale, terrassent dans les controverses le paganisme et l'hérésie ; ceux-là enfin, saisis d'une sainte tristesse à la vue des calamités de leur temps, émeuvent le monde de leurs

accents pathétiques, rappellent à l'homme son néant, l'exhortent à se confier dans la miséricorde divine et à chercher dans l'éternité un asile que la terre lui refuse. Ainsi, de toutes parts surgissent de hautes intelligences, des esprits supérieurs et privilégiés, formés dans l'étude et la méditation, mûris par l'expérience et l'adversité. Quand on contemple ces mâles génies, on reconnaît en eux une trempe presque surhumaine, et l'on sent que, comme les prophètes d'autrefois, le feu sacré les inspire. Or, prétendre qu'entre les mains de pareils hommes la civilisation rétrograde, n'est-ce pas commettre une sorte de blasphème ?

Tandis qu'elle prend un essor si élevé dans le sein du christianisme, la civilisation n'agit pas avec moins de succès sur les barbares qu'elle façonne à la sociabilité. C'est une œuvre moins éclatante, il est vrai, mais qui n'est ni moins laborieuse, ni moins utile, que d'adoucir ces caractères farouches et de plier aux habitudes régulières de la vie civile les passions désordonnées et licencieuses de ces hordes indomptées. Parmi les peuples qui viennent s'asseoir sur les débris de l'empire, ceux qu'on voit le plus vite accessibles au progrès social sont les Goths, les Burgondes et les Franks, depuis long-temps en contact avec les Romains et familiarisés avec les arts, les mœurs et l'élégance de l'Italie. Déjà, sous Ataulf (ou Adolphe), brillant successeur du terrible Alarik, les Wisigoths se distinguent par leur urbanité, leur bon ton et leur luxe.

Dans les cérémonies et les fêtes de son mariage avec Placidie, sœur d'Honorius, Ataulf déploie une magnificence et une générosité impériales. Les dons qu'il offre à sa noble épouse sont d'une merveilleuse richesse. Cinquante jeunes hommes de la plus belle figure et vêtus de robes de soie, s'avancent en portant un bassin dans chaque main : l'un est rempli de pièces d'or, et l'autre de pierreries d'un prix inestimable *. La cour de Théodoric II, roi des Wisigoths, à Toulouse, se distingue également par la courtoisie, la décence et la dignité dont ce prince offre l'exemple **. Chez les autres barbares de la Germanie et de la Sarmatie, la sociabilité, gagnant de proche en proche, se développe en proportion. Enfin, si l'on pouvait par le calcul rapprocher les deux époques des Antonins et du Ve siècle, et comparer le nombre des familles policées, on serait surpris de la différence en faveur de la seconde époque, et des progrès de la civilisation ***.

Du pouvoir impérial.

71. Bien que le pouvoir qui représente la société romaine soit, comme celle-ci, dénué de force et de vitalité,

* V. *Gibbon*, chap. 31.

** V. lettres de *Sidoine Appolinaire*, liv. 1, lettre 2.

*** Le christianisme fut certes un élément civilisateur, surtout dans l'ordre moral. Or, le nombre des chrétiens qui était à peine de deux millions au IIe siècle, s'élevait déjà à quinze millions au Ve siècle.

—Sur les différentes phases de la civilisation, V. ci-dessus nos 6-7, 29-30 et 46.

cependant l'organisation extérieure de l'empire se présente sous un aspect légal et régulier, qui ferait supposer plus d'énergie et de vigueur, si la triste réalité n'était pas là pour dissiper les illusions.

Au centre de l'empire d'Occident *, on voit en effet le prince, assisté des deux consuls, entouré de ses ministres, des grands fonctionnaires et de son conseil, gérer ou diriger par lui-même ou par ses agents la législation, les finances, les relations avec les gouvernements étrangers, le commandement, la répartition et le recrutement des armées de terre et de mer, les manufactures impériales et les corporations d'artisans qu'elles renferment, les postes, les routes et les haras. Les provinces sont visitées par des commissaires impériaux qui font leurs rapports à l'empereur.

Le sénat, qui n'est plus qu'une ombre vaine, reçoit les constitutions et les édits des empereurs, nomme les préteurs et les professeurs, règle les dépenses des jeux publics et exerce une censure à l'égard de ses membres. Les plaideurs peuvent appeler au sénat de certaines décisions du préfet de la ville.

Tel apparaît le gouvernement central de l'Occident.

72. Dans les provinces, le pouvoir administratif et judiciaire est délégué à deux préfets du prétoire qui sont char-

*. D'abord à Rome, puis à Milan ou à Ravenne.

gés, l'un de la préfecture d'Italie, l'autre de la préfecture des Gaules.

La préfecture d'Italie se subdivise en trois grands diocèses : l'Illyrie occidentale, comprenant 6 provinces ; l'Italie, 17 provinces ; l'Afrique, 5 provinces.

La préfecture des Gaules se partage en trois diocèses : l'Espagne, renfermant 7 provinces ; les Gaules, 17 ; la Bretagne, 5. Pour les deux préfectures, 57 provinces.

Les préfets ont en main l'administration supérieure. Ils surveillent et dirigent leurs vicaires-généraux placés à la tête de chaque diocèse, et les gouverneurs des provinces qui, suivant l'importance de leur charge, portent les titres de *consulaires*, de *présidents* ou de *correcteurs*.

Quant aux curies ou municipalités, confondues avec les colonies depuis le deuxième siècle, elles sont surtout administrées en vue de l'impôt. Toutes les lois qui les concernent sont conçues dans un esprit de fiscalité inexorable. De là, les charges pesantes imposées aux curiales (propriétaires de 25 arpents), et les rigueurs inflexibles de la loi pour les emprisonner dans les cités et les empêcher d'aliéner leurs biens. Toutefois, quelques avantages sont laissés aux curies ; elles jouissent d'une liberté remarquable d'administration intérieure et nomment leurs magistrats municipaux. La loi confère aussi aux curiales quelques priviléges personnels *.

* V. le cours d'histoire moderne de M. *Guizot*, t. 1, 2e leçon ; les essais su

73. Le pouvoir militaire est distribué, sous les ordres du prince, entre trois généraux en chef qui sont : 1° le général de l'infanterie de la garde (*magister peditum in præsenti*) ; il a sous son autorité 62 légions de 1,500 hommes, et 75 corps auxiliaires dont les forces varient ; 2° le général de la cavalerie de la garde (*magister equitum in præsenti*) ; il commande à 41 escadrons (*vexillationes*), de 300 cavaliers chacun ; 3° le général de la cavalerie des Gaules (*magister equitum per Gallias*) ; il a sous lui 12 légions et 49 corps auxiliaires. Chacun de ces trois généraux a pour subordonnés des ducs et des comtes, chargés d'un commandement militaire dans une circonscription déterminée *.

74. Combinée et organisée de la sorte, l'autorité impériale devrait être forte et puissante. Il n'en est pourtant pas ainsi. Après la mort de Constantin, le pouvoir va toujours s'affaiblissant jusqu'à ce qu'il s'éteigne et disparaisse. Par l'effet des changements introduits dans l'administration de l'empire, les souverains sont moins exposés, il est vrai, à la fureur des émeutes militaires, et peuvent du moins espérer de vivre. Mais si le règne de la violence cesse, celui de l'intrigue commence. Des princes indolents, ren-

l'histoire de France du même auteur ; l'histoire du droit municipal en France, de M. *Raynouard*, et la notice que nous avons publiée dans les mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie, t. 3, p. 235.

* V. la *notitia dignitatum* et le commentaire de *Pancirole, in notitiam imperii Occident.*, cap. 20 et seq.

fermés au fond de leur palais, inaccessibles à l'expression de l'opinion publique, ne font plus qu'assister aux sourdes menées, aux trames obscures qui s'ourdissent autour d'eux. Leur cour, composée d'eunuques, de femmes perdues, de favoris sans cœur et sans talent, se joue à son caprice des charges, des dignités et du gouvernement. A part quelques souverains d'un mérite incontestable, tels que Julien, Valentinien I[er] et Théodose, qui rendent un peu de vie au gouvernement impérial, les autres sont tout-à-fait au-dessous de ce qu'exigent les circonstances. Pour retenir l'empire qui tombait, il eut fallu des bras vigoureux, dirigés par des esprits fermes, et malheureusement on n'aperçoit plus sous la pourpre que des fantômes impuissants. Les longs règnes d'Honorius et de Valentinien III, qui remplissent plus d'un demi-siècle, sont mortels à l'Occident. Sous ces deux princes, tout dépérit, tout s'écroule; et bientôt, comme pour couronner l'œuvre d'anéantissement que leur faiblesse a commencée, les derniers restes de l'autorité impériale sont absorbés par l'ascendant toujours croissant que s'arrogent les chefs des barbares, dont les derniers empereurs ne sont plus que les créatures. Enfin, en 476, s'évanouit l'empire d'Occident. Odoacre, chef des Hérules, est proclamé roi d'Italie. (*V. ci-dessus* *n*[os] 8-10, 31, 47-48).

De la législation.

75. Si l'histoire politique et morale d'une nation était

perdue, on la retrouverait dans ses institutions et dans ses lois. Miroir fidèle de l'état de la société et de son gouvernement, la législation en reproduit exactement la physionomie et les traits. Comme les périodes qui précèdent, celle qui nous occupe est la preuve de cette vérité.

Dans l'espoir de résister aux barbares, dont les invasions ne s'arrêtent plus, dans l'impossibilité de conserver une seule administration pour l'Orient et l'Occident, depuis long-temps séparés par de profondes incompatibilités sociales, les empereurs ont créé une double organisation politique, deux gouvernements et deux capitales. Pour se soustraire aux séditions des troupes, pour imposer davantage aux peuples et leur commander plus facilement, ils se sont entourés d'une cour, d'une maison impériale, de hauts dignitaires, d'officiers et de gardes ; ils ont, en outre, séparé les fonctions civiles du service militaire, qu'ils ont soumis à de nouvelles règles. De là, une effrayante multiplicité de magistratures et de charges rétribuées, et des dépenses énormes dans la paix comme dans la guerre ; de là, l'éternelle pénurie du fisc, ses besoins dévorants, et l'impérieuse nécessité d'assurer et d'accroître par tous les moyens les revenus de l'état et les produits de l'impôt. En même temps que s'opéraient ces innovations, le christianisme marchait à pas de géant. Devenus chrétiens, les empereurs, néophytes zélés, montrent pour la nouvelle religion une sollicitude parfois plus fervente qu'éclairée, font à l'hérésie et à l'idolâtrie une guerre impitoyable, et

confèrent au clergé, qui les domine, une puissance et des priviléges non moins pernicieux pour la religion que pour le trône.

76. Quand ces faits, qu'on ne peut révoquer en doute, ne seraient point attestés par l'histoire, la législation viendrait nous les révéler. Ouvrez le code Théodosien, ce recueil curieux publié en 438, et qui comprend les actes législatifs de seize empereurs, depuis Constantin jusqu'à Théodose II (312-438), et voyez si l'on n'y retrouve pas tout ce que nous venons d'indiquer.

Après avoir, dans les cinq premiers livres, traité du droit civil, dont nous dirons quelques mots tout-à-l'heure, le législateur arrive au droit public. Ainsi :

Le 6e livre, composé de 37 titres, est consacré tout entier aux dignités, aux offices et aux charges du palais impérial. La cour y apparaît dans toute sa splendeur et sa futilité ;

Le livre 7 (en 24 titres), traite des diverses branches du service militaire, actif et sédentaire ;

Le livre 8 contient des règles pour quelques employés subalternes, fixe leurs honoraires et prévient les concussions ;

Le livre 9 est entièrement de droit criminel et pénal ; il modifie les anciennes lois d'après les changements introduits dans la société et le gouvernement ;

Le livre 10 aborde un sujet non moins essentiel, les

finances. Il concerne les droits du fisc, les mines et leurs produits, les fabriques impériales et les immunités de la maison de l'empereur ;

Le livre 11 regarde les tributs et les perceptions de toute espèce, soit en denrées, soit en argent; il détermine les formes à suivre dans les procédures qui intéressent le trésor. Le génie de la fiscalité se révèle tout entier dans les 39 titres dont ce livre se compose;

Le livre 12, conçu dans le même esprit, traite des municipalités, des *décurions* ou curiales, de leurs obligations envers le fisc, des fonctionnaires des cités, et de tout ce qui se rattache au régime municipal. Bien que s'appliquant à différents objets, toutes les lois que renferme ce livre ont en réalité pour but d'assujétir strictement les cités aux impôts qu'on veut en tirer;

Le 13e livre contient des dispositions sur la contribution quinquennale (*lustralis conlatio*), que doivent acquitter les négociants, et trace des règles pour certaines professions, telles que les médecins, les corps enseignants, les patrons de navires ;

Le 14e livre est consacré aux corporations municipales, surtout à celles de Rome ou de Constantinople ; il rappelle certaines mesures d'ordre et de police pour ces deux capitales, notamment quant aux subsistances. On y voit aussi des dispositions sur l'instruction publique, des lois somptuaires ou d'étiquette, etc. ;

Le 15e livre concerne particulièrement les travaux d'utilité générale et les jeux publics. Ce qui touche ce dernier objet est surtout intéressant sous le rapport des mœurs de l'époque ;

Enfin, le 16e livre traite de matières religieuses et ecclésiastiques. Il y est question de la foi catholique (tit. 1), des évêques, des églises et des clercs (tit. 2), des moines (tit. 3), des discussions religieuses en public (tit. 4), des hérétiques (tit. 5), de la réitération du baptême (tit. 6), des apostats (tit. 7), des Juifs, des Samaritains et de leurs rapports avec les chrétiens (tit. 8 et 9), des payens, des sacrifices et des temples (tit. 10), de la religion (tit. 11), et de la juridiction épiscopale (tit. 12).

On voit dans ce 16e livre, qui est d'un haut intérêt, les progrès immenses qu'a faits le christianisme, devenu la religion de l'état, la place considérable qu'occupent l'église et ses ministres, les efforts du gouvernement pour abolir les hérésies, maintenir l'unité et détruire le paganisme. L'espèce d'acharnement avec lequel le pouvoir frappe l'hérésie est spécialement à remarquer ; c'est qu'en effet, quand un culte est constitué religion de l'état, il devient en quelque sorte une portion de la puissance publique, et que les coups dirigés contre la religion sont aussi des attaques contre l'état. La foi religieuse et la foi politique se tiennent ; si l'on discutait l'autorité de l'église, on discuterait à plus forte raison celle du prince, ce qu'un souverain absolu ne peut permettre. Dans le dernier titre de ce livre,

la consécration légale de l'arbitrage épiscopal, jusque-là purement volontaire, est de même très-importante comme point de départ de la juridiction ecclésiastique, plus tard si envahissante.

77. En ce qui touche le droit privé, depuis l'édit perpétuel rédigé par Salvien et publié par les ordres d'Adrien (l'an 131 de J.-C.), de nombreux jurisconsultes avaient mis au jour une foule d'ouvrages sur le droit; il en était résulté une énorme accumulation d'autorités et de doctrines contradictoires.

En 426, une célèbre constitution de l'empereur Valentinien III vient d'abord soumettre à des règles l'influence des jurisconsultes. La doctrine, depuis long-temps accréditée, de cinq d'entre eux seulement (Papinien, Paul, Gaius, Ulpien et Modestin), reçoit force de loi et doit être appliquée par les magistrats.

Mais ce n'était pas tout. Quant aux constitutions impériales non moins multipliées, la confusion restait la même, et le besoin d'une codification nouvelle se faisait de plus en plus sentir. Le gouvernement ne tarde pas à y pourvoir par le code Théodosien de 438, dont nous venons d'analyser les onze derniers livres généralement consacrés au droit public. Les cinq premiers livres de ce même code, détruits en partie par le temps, traitent du droit privé. Ils sont disposés ainsi qu'il suit dans l'ordre même de l'édit perpétuel, dont la perte n'est pas moins regrettable.

Le 1er livre contient 11 titres. Les trois premiers sont consacrés aux constitutions des princes, à leurs rescrits et à leurs mandements ; le 4e titre concerne les réponses des jurisconsultes (*responsa prudentum*), qui, jusqu'à un certain point, avaient aussi force de loi ; les titres 5-9 déterminent les devoirs des fonctionnaires publics et des juges ; le titre 10 est relatif aux défenseurs des cités, le titre 11 aux assesseurs ;

Le 2e livre fixe les juridictions, établit les formes de procéder en justice, et trace des règles spéciales à certaines actions ;

Le 3e livre traite des contrats et des quasi-contrats, notamment du mariage et des tutelles;

Le 4e livre est consacré aux possessions de biens, aux questions d'état, aux prescriptions et exceptions, et aux actions possessoires;

Le 5e livre regarde les successions et la capacité nécessaire pour les recueillir; il s'occupe aussi des enfants exposés ou vendus, et des serfs attachés à la glèbe.

Tels sont les divers points de droit privé sur lesquels porte le code Théodosien. Dans cette partie comme dans les autres branches de la législation, il est facile d'apercevoir l'influence du christianisme. Ainsi, pour ne citer que quelques exemples, il est défendu aux Chrétiens et aux Juifs de se marier entre eux (liv. 3, tit. 7, l. 2); les unions entre l'oncle et la nièce, le beau-frère et la belle-sœur, et

même entre les cousins germains, sont réputées incestueuses et sévèrement réprimées (liv. 3, tit. 12); le divorce, institution immorale, est restreint dans des limites beaucoup plus étroites (Ibid., tit. 16); les affranchissements peuvent s'opérer dans l'église et sont en général favorisés (liv. 4, tit. 7 et suiv.); enfin les incapacités, prononcées par les lois antérieures pour cause de célibat ou de veuvage, sont anéanties (liv. 8, tit. 16).

78. Là se terminent les différentes phases de la législation romaine en Occident. Nous avons vu par quelles transformations elle a successivement passé. Dans le principe s'est offert à nos regards le droit des Quirites pur, avec sa sévérité aristocratique et sacerdotale et ses exclusions pleines d'intolérance : droit symbolique et mystérieux, à la fois politique, religieux et civil; puis est apparu le droit Prétorien, adoucissant, interprétant, sous les inspirations salutaires de l'équité naturelle, ce qu'il y avait de rigoureux et de trop concis dans les XII tables; ensuite, la philosophie, s'alliant à une sage politique, est venue éclairer la législation de son flambeau et élever la pratique du droit à la hauteur d'une science admirable, féconde en chefs-d'œuvre; enfin, le christianisme, dont la mission est de régénérer le monde, vient dans l'ordre moral restaurer la famille et introduire dans les lois les principes d'une religion qui proclame l'égalité des hommes devant Dieu. (*V. ci-dessus nos* 11-14, 32, 49-51).

ÉLÉMENT CHRÉTIEN.

79. Dans cette quatrième période, le christianisme, fort de sa haute civilisation intellectuelle et morale, également admirable dans ses théories et dans ses œuvres, achève de triompher et de s'affermir. Comme symbole de régénération et de progrès, il doit nécessairement l'emporter sur le vieux culte, qui, avec ses superstitions et ses idées rétrogrades, n'était plus que la religion du passé *.

I. *Dogmes et mystères, culte et morale du christianisme.*

Attaquant partout et sous toutes ses formes l'idolâtrie aux mille fictions, la religion nouvelle y substitue, même jusque chez les barbares, l'enseignement des plus sublimes vérités philosophiques, l'existence d'un Dieu unique créateur du monde, l'immortalité de l'âme, le dogme des peines et des récompenses dans la vie future. Les anciens philosophes avaient émis les idées les plus étranges sur la nature de Dieu : les docteurs chrétiens rectifient ces erreurs. Ils n'affichent pas l'orgueil insensé d'expliquer l'essence divine; mais ils signalent sa présence en toutes choses, son immensité, sa toute-puissance révélée par ses œuvres et par la

* Les principales sources histor. pour cette période, sont les écrits des pères de l'église, et notamment ceux de Grégoire de Naziance, de St-Bazile, de St-Jean Chrysostôme, en Orient, et de St-Ambroise, St-Jérôme et St-Augustin, en Occident.

conscience du genre humain; ils représentent le créateur dans l'éclat éblouissant de sa gloire, régnant de toute éternité, infini dans ses perfections, sage et bon par excellence, gouvernant l'univers par sa providence immuable; ils établissent le dogme de l'existence de Dieu comme fondement de tout ordre social, et proclament l'athée ennemi de la félicité publique. Suivant eux, l'âme humaine, mystérieuse émanation de l'être incréé, porte en soi une image de la trinité divine. Immatérielle et immortelle, ses attributs sont l'entendement, la volonté, la mémoire. Dégradée par le péché, elle est réhabilitée par le Christ, en qui s'est accomplie l'union de l'essence divine avec la nature humaine; et les inspirations de l'Esprit-saint la maintiennent dans les voies de la vertu et du bonheur. A ces grandes et salutaires croyances, les pères de l'église joignent les mystères augustes du christianisme, son culte plein d'élévation et de simplicité, sa morale céleste devant laquelle se seraient inclinés tous les sages de l'antiquité. Pour que l'âme se conserve à Dieu, sans lequel la félicité lui échappe, un culte lui est nécessaire, culte à la fois intérieur et extérieur. Le culte intérieur, c'est l'amour de Dieu; le culte extérieur se réalise par l'adoration et par le sacrifice expiatoire de la nouvelle alliance, bien autrement efficace que l'immolation des victimes. Quant à la morale chrétienne, prenant pour base la charité et reposant sur ce principe qu'il faut rendre le bien pour le mal, elle proscrit jusqu'à la pensée même de faillir, et enseigne à toutes les conditions sociales, au puis-

sant comme au faible, au riche comme au pauvre, les devoirs que la loi de Dieu lui impose *.

II. *Fermeté inébranlable des chrétiens dans leurs croyances.*

80. Bien qu'assis sur le trône depuis Constantin, le christianisme a encore des luttes à soutenir. Le polythéisme s'appuyant des souvenirs de l'ancienne gloire de l'empire, la philosophie sceptique et moqueuse, l'hérésie féconde en objections subtiles, lui livrent un dernier combat habilement dirigé. C'est surtout à Rome, où l'antique religion nationale compte encore de nombreux adhérents, que le paganisme multiplie ses efforts. Lié pour ainsi dire à l'existence de la ville éternelle, mêlé à ses institutions et à son gouvernement, il rappelle qu'il la protégea dès son berceau, et qu'il ne cessa, dans toutes les phases de sa fortune, de la couvrir de son égide. « C'est le grand Jupiter, » c'est Mars, c'est Quirinus qui ont guidé les aigles romai- » nes dans les combats, et qui, secondant leurs conquêtes, » leur ont donné l'empire de l'univers. Depuis des siècles, » c'est dans le palais même du sénat qu'est érigé l'autel de la » Victoire; c'est là que domine encore sa glorieuse image. » Aussi, quand le zèle de Gratien fait disparaître cette antique statue, proscrite par Constance, rétablie par Julien,

*. V. bibliothèque choisie des pères de l'église, de M. *Guillon*, in-8°, t. 26, *table des matières*, aux mots Dieu, âme humaine, culte, etc.

tolérée par Valentinien, quelles rumeurs, quelles agitations parmi ces vieilles familles romaines qui n'ont plus pour toute gloire que les noms et le culte de leurs aïeux ! La mort de Gratien fait renaître l'espérance des payens ; l'éloquent Symmaque, pontife et préfet de Rome, sollicite de Théodose et de Valentinien la restauration de l'autel de la Victoire. Ses instances sont vives et pressantes. Le débat est solennel; mais l'habile et énergique réponse de St-Ambroise anéantit l'espoir de Symmaque, et le palladium du paganisme est à jamais détruit. Fléchissant sous l'ascendant de Théodose, le sénat, à une majorité considérable, condamne le polythéisme et proscrit Jupiter. Les vestales sont éliminées, les pontifes des dieux dépouillés de leurs priviléges, les temples démolis, leurs biens confisqués et les sacrifices défendus sous des peines sévères *. La cause payenne est jugée perdue, même par une aristocratie décrépite. Le peuple l'avait dès long-temps abandonnée.

81. Le christianisme rencontre un second ennemi plus remuant et plus redoutable dans la philosophie. Railleuse et incrédule, elle poursuit les chrétiens de ses sarcasmes et répand le fiel à pleines mains. Elle livre à l'outrage, à la dérision « ces hommes déguenillés ou en sales manteaux, ces » étiques exténués de jeûnes, ces vieilles femmes radoteuses

* V. *Gibbon*, chap. 28; M. *de Chateaubriand*, études histor., 3e discours, 2e partie; M. *Villemain*, mél. littér., art. *Symmaque* et *St-Ambroise*.

» qui adorent l'image d'un Galiléen crucifié, et dont toute la » sagesse consiste à répéter stupidement: *Je crois* ; » elle se moque de « ces moines à robe noire, espèce de pourceaux à » figure humaine, mangeant et buvant plus que des éléphants, » et allant ramasser, pour les saler et en faire des reliques, » les os et les têtes des malfaiteurs ; » elle ne ménage pas davantage « ces diacres frisés et parfumés, les mains resplen- » dissantes de bijoux, et parés comme des fiancés ; ni ces » prétendues vierges qui, par dévoûment pour le Christ, vont » gouverner les maisons des riches célibataires, commander » à une foule d'esclaves, subjuguer l'esprit du maître et par » leur conduite exciter le scandale *. » Mais les chrétiens, ripostant avec vigueur, se raillent de « ces dieux vermoulus, » de ces simulacres poudreux dans la tête desquels les souris » vont se nicher. » Ils révèlent les turpitudes, étalent les obscénités de la vie payenne ; et toutes ces censures pleines de vérité qu'ils opposent aux récriminations de l'idolâtrie, rendent impuissantes les satyres et les déclamations des philosophes. La persécution soulevée par l'empereur Julien n'a pas plus de résultat ; c'est en vain qu'il écrit contre les chrétiens, les disgrâcie ou les tourne en ridicule, fomente la division dans leur sein, et leur interdit à la fois l'enseignement des belles-lettres et la fréquentation des écoles :

* Sur les reproches adressés aux chrétiens, V. les œuvres de l'empereur *Julien* ; *Eunape*, vie du philos. Ædesius ; dans *Lucien* (œuvres traduites du grec), la mort de Pérégrinus, t. 4, p. 451, et Philopatris ou le Cathécumène, t. 5, p. 311 ; *St-Chrysostôme*, cité par M. *Villemain* (de l'éloq. chrét. dans le IVe siècle).

toutes ces tentatives échouent contre la ténacité chrétienne.

82. Le troisième adversaire de l'église, c'est l'hérésie, d'autant plus dangereuse qu'elle introduit le schisme dans l'intérieur même du sanctuaire. Une foule de sectaires, égarés par l'orgueil de l'esprit humain, soulèvent les paradoxes les plus singuliers, dont ils vont prendre le germe soit dans les théories des religions de l'Orient, soit dans le néoplatonisme, ou dans les autres écoles philosophiques. Mais de toutes ces doctrines, la plus fameuse et la plus funeste est sans contredit celle d'Arius, contempteur de la consubstantialité du Verbe et par suite de la divinité du Christ. Déjà, sous Constantin, elle avait agité l'empire et porté la discorde jusque dans le palais impérial. Insinuante et dissimulée, elle fait après lui de nouveaux progrès. Constance et Valens, dominés par des prélats obstinés ou ambitieux, l'adoptent comme orthodoxe et prétendent la faire prévaloir par la violence et la persécution. Tant qu'avait vécu Constant, frère et collègue de Constance, celui-ci s'était modéré. Mais après sa mort, il ne garde plus de mesure. Le pape Libère est arraché de son siége ; et, de ville en ville, on voit courir des soldats, des greffiers, des officiers du palais portant des menaces pour les évêques et les magistrats, des sentences et des fers pour les peuples (355-356). Sous Valens, la persécution est plus violente encore. En 370, les catholiques sont victimes des traitements les plus inhumains ; par ordre de

Valens, quatre-vingts prêtres sont mis à mort. En 373, l'Égypte est en proie aux désordres les plus effroyables, suscités par les Ariens. Le sang coule, et les tortures que l'idolâtrie avait inventées contre les chrétiens, sont impitoyablement déployées contre les catholiques. Mais toutes ces rigueurs ne peuvent ni étayer l'arianisme, ni ébranler la foi des fidèles et la pieuse fermeté des évêques *.

III. *Puissance du christianisme. — Supériorité des pères de l'église aux IVe et Ve siècles.*

83. Dans les premiers temps, l'esprit d'association, l'abnégation personnelle, le dévoûment sans bornes et les mœurs austères des chrétiens avaient été, pour la rénovation religieuse, autant d'éléments et de garanties de succès. Au IVe siècle, le christianisme a pris une face nouvelle ; la ferveur primitive s'est attiédie ; la corruption s'est glissée dans les mœurs ; et, bien que les reclus, les anachorètes et les cénobites se distinguent par leur extrême rigidité, le zèle des chrétiens, en général, se porte moins vers la pratique des vertus sévères auxquelles s'attachaient les premiers fidèles. S'écartant des traces de leurs devanciers, ils se plaisent de préférence à prendre une part active soit à la lutte si intéressante des nouvelles idées chrétiennes contre les anciennes idées payennes et philosophiques, soit à la discussion vive et passionnée des

* V. *Lebeau*, hist. du Bas-Empire, règne de Valens; *Fleury*, hist. du christianisme, liv. 16.

doctrines orthodoxes contre les hérésies et les sectes. Ce n'est pas tout encore ; non contents de se signaler par l'érudition et l'éloquence, les chrétiens, devenus hommes d'état, appellent la politique au secours de la religion. Le christianisme, assis sur la pourpre, est désormais une haute puissance sociale à laquelle les empereurs, surtout à partir du règne de Théodose, communiquent la force législative et temporelle. Dès ce moment le culte chrétien n'est plus seulement une religion, c'est aussi une institution qui rend au pouvoir tout l'appui qu'il en reçoit. Pendant une longue suite d'années, l'autorité spirituelle et l'autorité temporelle vont rester intimement unies. Cette alliance, désavantageuse plus tard, produit alors des résultats utiles et ménage la transition de l'ancien monde aux sociétés modernes.

Dans cet établissement définitif du christianisme comme religion et comme institution, les pères de l'église remplissent un rôle important. Leur génie, qui pressent la chute de l'empire et l'invasion des barbares, semble se hâter de constituer l'édifice chrétien. Parmi les illustrations qui concourent à ce grand œuvre, Grégoire de Naziance, Basile de Césarée, le pieux Ephrem et Jean Chrysostôme en Orient, Ambroise, Jérôme, Augustin, Hilaire de Poitiers en Occident, s'immortalisent par l'éclat de leurs talents, de leur éloquence et de leurs vertus*.

* V. M. *Villemain*, nouv. mélanges hist. et littér. de l'éloq. (chrét. dans le IVe siècle), et M. *de Châteaubriand*, études histor.

IV. *Organisation de l'église.— Elle est catholique, apostolique et romaine. — De la papauté.*

84. Tandis que la vieille société romaine se dissout et que l'empire dépérit, l'église, avec autant d'habileté que d'énergie, achève de se constituer sur les deux grandes bases de son organisation, la hiérarchie et l'unité. Pour lutter avec avantage et obtenir un succès durable, l'église militante, une et indivisible, a besoin, avant tout, d'harmonie dans son ensemble et dans ses parties. Destinée à de perpétuels combats, elle ressemble à une armée dont la discipline fait le principal nerf. Chacun y occupe son rang et son poste. Les uns exercent le commandement dans le cercle qui leur est tracé, les autres sont subordonnés et doivent obéir. L'autorité du pasteur est d'autant plus respectable qu'elle est d'un ordre plus relevé; s'il en était autrement, il n'y aurait que confusion et faiblesse *. De là, la nécessité d'une hiérarchie qui, en partant d'un centre unique, règle tous les mouvements d'un aussi vaste corps.

Cette hiérarchie, vigoureusement organisée, a pour résultat l'unité, à laquelle les pères de l'église n'attachent pas moins de prix. Développant le double principe posé par le nouveau testament, qu'*il n'y a qu'un Seigneur*,

* V. *St-Chrysostôme*, cité par M. l'abbé *Guillon* (biblioth. choisie des pères de l'église, t. 13, pag. 183, t. 18, p. 332)).

qu'une foi et qu'un baptême, et que *les chrétiens, enfants d'une même mère, doivent s'aimer fraternellement*, ils démontrent que l'église doit être *catholique*, *apostolique et romaine*. Seule en possession du culte du vrai Dieu, l'église est une, et les anciens l'ont nommée *catholique*, c'est-à-dire universelle, afin d'exprimer par son nom même qu'elle est répandue par toute la terre. Fille de J.-C. et des apôtres, elle tire essentiellement sa force de l'union de tous ses membres attachés les uns aux autres par le lien commun de la foi et de la charité. C'est donc à tort que les hérétiques, séparés de la communion générale de leurs frères, donnent le nom d'église à leurs assemblées ; ils n'appartiennent réellement point à l'église, par la double raison qu'ils violent l'unité de la foi recommandée par St-Paul et le principe de la charité qui ordonne de rester unis. Pour être catholique, il faut n'admettre que ce qui a pour soi l'ancienneté, l'universalité et le consentement unanime. L'église est *apostolique*, parce qu'elle tient sa mission des apôtres mêmes, qui ont institué l'épiscopat, et que c'est dans leurs doctrines qu'elle puise ses enseignements et ses règles de conduite. Si l'on récuse leur autorité, si l'on secoue le joug salutaire de la foi pour tout abandonner aux égarements de la raison individuelle, il n'est plus rien de certain dans la croyance, et l'on tombe d'abîme en abîme. Enfin, l'église catholique et apostolique est en même temps *romaine*, parce qu'il est indispensable pour conserver la hiérarchie et l'unité, que l'église ait un centre. Or,

quelle cité convient mieux pour être la métropole du monde chrétien que la reine auguste des nations, que la ville de St.-Pierre, ce prince des apôtres, à qui le soin de l'univers entier a été commis par le Christ. De là, cette prééminence légitime que toute la chrétienté reconnaît à l'église de Rome ; de là, cet usage antique de déférer et de soumettre à sa prudence souveraine les plaies de la foi, les injures faites à J.-C., les atteintes portées à l'autorité des pères, la solution des questions les plus épineuses *. Aussi, le siége du pontife de Rome est-il quelquefois, à cause de son importance même, l'objet de rivalités ambitieuses et de conflits déplorables **. Cependant, malgré ces tristes débats, la papauté, sorte de monarchie universelle, surgit majestueuse et toute-puissante sur les débris de la vieille société qui s'écroule. Après l'invasion des barbares et le morcellement de l'empire, c'est le seul principe d'unité qui reste debout, le seul lien qui rattache entre elles toutes les parties éparses de l'ancien monde. (*V. ci-dessus nos* 15-19, 33-36, 52-56).

ÉLÉMENT BARBARE.

Rénovation des races.

85. Dans l'espèce humaine, comme parmi tous les

* Pour ne pas multiplier les citations, nous nous bornons à renvoyer à la bibliothèque choisie des pères de l'église, de M. *Guillon*. V. la table des matières, t. 26 de l'édition in-8o, mot *église*.

** Notamment en 367, après la mort du pape Libère.

êtres vivants, les races dégénèrent, s'affaiblissent et doivent par intervalles être renouvelées ou remplacées. Les vieilles nations, comprises dans l'empire romain, étaient depuis long-temps énervées et abâtardies. Pour fonder les sociétés modernes, il fallait, non pas seulement une nouvelle religion, mais aussi de nouveaux hommes. Dociles aux ordres de la providence, les barbares ne manquent pas à la mission qui leur est assignée.

Déchaînés après la mort de Constantin, contenus ensuite par Julien, Valentinien Ier et Théodose, les barbares se débordent de nouveau sous les ineptes successeurs de ce grand prince et viennent définitivement prendre possession de l'empire romain. Pendant cette période, on les voit apparaître partout, à l'intérieur comme à l'extérieur. Au dedans, ils entourent et cernent, pour ainsi dire, le trône des empereurs en qualité d'auxiliaires, de ministres, de protecteurs hautains et plus puissants que leurs maîtres; au dehors, ils fondent sur les provinces comme ravageurs et conquérants.

I. *Les barbares à la cour et dans l'empire comme auxiliaires.*

86. A l'intérieur, le frank Mellobaude sous Gratien, un autre frank, Arbogaste, sous Valentinien II, le vandale Stilicon sous Honorius, le suève Ricimer qui se joue successivement de la destinée d'Avitus, de Majorien, de Libius Sévère, d'Anthémius et d'Olybre, disposent à peu près de

l'empire comme d'un bien qu'ils possèdent, jusqu'à ce que d'autres barbares viennent s'en emparer par la conquête. De nombreux corps de troupes, composés de barbares, vivent à la solde du gouvernement impérial, qu'ils dominent en paraissant le défendre. On aperçoit parmi eux des Goths, des Vandales, des Alains, des Germains, des Hérules, des Bataves, des Franks. Tous ces amis dangereux sont compris sous la dénomination de fédérés, et pour mieux caractériser l'union intime qui les attache aux Romains, ils s'arrogent le titre d'*hôtes de l'empire* *.

II. *Les barbares à l'extérieur.—Irruptions passagères.— Occupation permanente.*

87. A l'extérieur, des races entières de barbares, dont les migrations sont décrétées par Dieu, se précipitent de tous les points de la terre sur le monde romain. Entre ces envoyés d'en haut qui ont leur tâche marquée, les uns se bornent à des dévastations passagères, comme pour épurer par le fer et le feu cette société gangrenée; les autres, destinés à être fondateurs, restent en possession permanente des pays qu'ils occupent.

Irruptions passagères.—Parmi les grands dévastateurs que la conscience des contemporains signalait comme les ministres du ciel et les fléaux de Dieu, figurent en première ligne Fritigern et Alarik à la tête des Goths, Rhadagaise

* V. ci-dessus *lois historiques*, § 28.

et ses Allemans, Attila et les Huns, Genserik et les Vandales.

Fritigern est célèbre par la grande victoire qu'il remporte près d'Andrinople sur Valens et les Romains d'Orient. Les Huns, barbares aussi féroces que hideux, et qui jusqu'ici avaient erré au-delà du Palus-Méotide, vers le Caucase et la mer Caspienne, ayant tout-à-coup traversé le Bosphore cimmérien, se jettent sur les Wisigoths, qui, éperdus, haletants, viennent sur les bords du Danube conjurer les Romains de leur accorder un refuge. Valens acquiesce à leur demande. Mais, au lieu de les traiter comme des alliés, il les outrage comme des vaincus. Les malheureux Wisigoths, réduits au désespoir, s'insurgent et courent aux armes. Outre les Ostrogoths que Valens avait refusé de recevoir dans l'empire, ils appellent à leur aide un corps considérable de Huns et d'Alains. Après une sanglante bataille restée indécise, l'empereur en personne vient en livrer une seconde, non loin d'Andrinople, ville de la Thrace. L'armée romaine est écrasée par ses redoutables ennemis; Valens est tué d'une flèche, ou déjà blessé périt au milieu des flammes dans la maison d'un paysan. A la suite de cette bataille d'Andrinople, livrée le 9 Août 378, tout l'Orient est ravagé par les barbares, qui ne se dispersent enfin que quand ils sont rassasiés de butin et de carnage.

Ces dévastations si effroyables ne sont malheureusement que le prélude de celles qui les suivent. A peine le grand Théodose est-il descendu dans la tombe que tout s'ébranle

de nouveau. Des peuplades inconnues, accourues des rives du Jaik ou des bords du Volga, des pasteurs de l'Unstrut, des guerriers du Weser, des colons du Danube apparaissent à la fois comme un *pandemonium* sorti de dessous terre, au milieu du vieil univers surpris et saisi d'effroi.

Ce fléau dévastateur, qui doit parcourir tout l'Occident, commence ses ravages par les contrées sises à l'est de l'Italie. Ecoutons sur ce point St-Jérôme : « Mon esprit a » horreur de retracer les désastres des temps présents. De» puis vingt ans et plus, tout le pays qui sépare Constan» tinople des Alpes Juliennes, est chaque jour arrosé par » des flots de sang romain. La Scythie, la Thrace, la Ma» cédoine, la Dardanie, la Dacie, la Thessalie, l'Archaïe, » l'Epire, la Dalmatie, les Pannonies entières sont dé» vastées, tiraillées, ravagées par le Goth, le Sarmate, » l'Alain, le Hun, le Vandale, le Marcoman. Combien de » mères de familles, combien de vierges consacrées à Dieu, » combien de personnes nobles ou ingénues n'ont-elles pas » servi de jouet à ces bêtes féroces ! Partout les évêques » captifs, les prêtres et les clercs de tout rang massacrés, » les églises renversées, les chevaux casernés le long des » autels ; partout le deuil, les gémissements et l'image » multipliée de la mort. » (*Eloge de Népotien adressé à Héliodore.*)

Puis, quand toutes ces provinces sont mises à nu, c'est l'Italie elle-même qui est assaillie sans pitié, d'abord par des hordes implacables de Goths que dirige Alarik, et

ensuite par les bandes farouches de la Haute-Germanie qui obéissent à Rhadagaise. C'est en 403 que le redoutable Alarik se précipite, avec ses essaims de barbares, sur la terre sacrée des vieux Romains. Au seul bruit de ses pas, les populations dégénérées sont glacées d'épouvante, et, à l'approche des Goths qui le poursuivent, Honorius lui-même se retire tremblant de peur. Mais l'intrépide Stilichon, rassemblant les meilleurs débris des légions et les vétérans les plus braves de l'Occident, tombe sur ces barbares à Pollentia, en Piémont, les bat, les met en fuite et en délivre l'Italie. Deux ans après (en 405), Rhadagaise, entraînant sous ses drapeaux une formidable armée de Germains septentrionaux, se jette à son tour sur cette riche contrée, où bientôt il éprouve le même sort qu'Alarik. Ses bandes sont vaincues en 406 par l'habile Stilichon, dont le bras eut sauvé l'empire, si l'empire eut pu être sauvé.

Malheureusement, pour secourir l'Italie, il avait fallu dégarnir la frontière germanique. D'autres hordes sauvages de l'Orient et du Nord profitent de cet abandon pour fondre sur la Gaule (à la fin de 406). C'est à peine si les populations, frappées de terreur, ont le temps d'échapper à ces barbares qui chassent devant eux des multitudes confuses de vieillards, de femmes et de prêtres. « Des nations féroces et innombrables, écrit encore St-Jérôme, ont occupé toutes les Gaules. Tout ce qui se trouve entre les » Alpes et les Pyrénées, entre le Rhin et l'Océan, est ravagé par le Quade, le Vandale, le Sarmate, l'Alain, le

» Gépide, l'Hérule, le Saxon, le Burgonde et le Pannonien. Horrible république, car *Assur était avec eux !* » (*Lettre à Agérucie*).

Mais ces races étrangères qui ravagent si terriblement la Gaule, se bornent à la traverser comme un funeste ouragan. Sauf les Burgondes qui s'y fixent plus tard, elles y laissent à peine quelques tribus peu importantes.

Dans l'intervalle, Alarik, que Stilichon avait expulsé d'Italie, recrute son armée et reparaît plus formidable. Quatre mille livres pesant d'or lui sont promises pour l'apaiser. A la suite de ce traité, Stilichon, devenu suspect au lâche Honorius, est mis à mort pour prix de ses services.

En 408, les Goths s'émeuvent de nouveau. Les ministres d'Honorius avaient retardé le paiement des quatre mille livres d'or offertes à Alarik. Ce chef de barbares demande satisfaction, et, ne pouvant l'obtenir, se rue en furieux sur l'Italie, et met le siége devant Rome. La ville éternelle, peuplée de nobles débauchés et d'une populace misérable, est réduite à capituler. Alarik consent à lever le siége moyennant 5,000 livres pesant d'or, 3,000 livres pesant d'argent, 4,000 robes de soie, 3,000 pièces de drap fin d'écarlate, et 3,000 livres de poivre (409). Des négociations avec Honorius renfermé dans Ravenne, sont tour à tour reprises et rompues. Rome est une seconde fois rançonnée, et, à la troisième attaque, la noble et antique cité de Romulus et d'Auguste, livrée aux barbares durant une nuit, est impitoyablement mise au pillage. Alarik, dont la vie semble

dignement couronnée par cet exploit, meurt l'année suivante.

L'Espagne assaillie par les Suèves, les Alains et les Vandales, la Gaule arrachée par lambeaux à la domination romaine, l'Afrique horriblement torturée et spoliée par les Vandales, la Grande-Bretagne envahie par les Saxons, subissent leur large part de désastres et de calamités.

L'irruption d'Attila, le fléau de Dieu, met le comble aux malheurs de l'empire (450). Traînant après lui des rois barbares et des multitudes de peuples, le formidable conquérant, contre lequel nulle puissance ne pourrait tenir, fait abattre des forêts entières pour construire les barques qui doivent porter sur le Rhin ses innombrables hordes. Les Huns, les Franks de la Haute Germanie, les Burgondes les plus sauvages, les Rugiens, les Hérules, les Thuringiens, les Ostrogoths, les Gépides, obéissant à sa voix, se précipitent sur la Gaule-Belgique, qu'ils ont le temps de piller et d'incendier avant de tomber aux champs catalauniens sous les coups réunis d'Aétius, de Théodorik et de Mérowig.

Vaincu dans les plaines de Châlons (451), Attila se retire de la Gaule et se rejette sur l'Italie, où il se venge cruellement de sa défaite. Après avoir démoli et broyé Aquilée, où il ne laisse que des ruines, il réduit en cendres Altinum, Padoue et Concordia. Vicence, Vérone et Bergame ont tout à souffrir de sa férocité. Milan et Padoue lui abandonnent leurs richesses, et n'obtiennent que par grâce la vie de leurs habitants. Ce passage d'Attila, si fécond en

calamités, est marqué pourtant par la fondation d'une nouvelle république, celle de Venise, dont les lagunes servent de refuge aux Italiens appauvris par la guerre. Ainsi le veulent les lois de la providence ; à côté des empires qui tombent, renaissent d'autres états.

En 453, Attila, qui avait dicté la paix aux Romains, meurt une nuit, étouffé par le sang d'une de ses artères crevée dans sa poitrine. Mais c'est en vain que le monde se réjouit de son trépas; Genserik, l'exterminateur de l'Afrique, n'est pas mort. La plus riche proie de l'univers ne pouvait lui échapper. Rome, saisie par lui en 455, est, pendant quatorze jours et quatorze nuits, saccagée, fouillée, bouleversée par ces barbares, qui, se gorgeant à l'envi du butin de toute la terre, entassent sur leurs chariots et leurs barques sans nombre les dépouilles et les richesses accumulées pendant tant de siècles.

88. *Conquête et occupation permanente.* — Dans le cours ou à la suite de ces catastrophes, la plupart des provinces romaines passent successivement sous la domination des barbares.

En 409, l'Espagne, depuis si long-temps paisible et prospère, est horriblement travaillée par les Suèves, les Alains et les Vandales. L'invasion de ces peuples est suivie des plus affreux désordres. Les barbares pillent et massacrent indifféremment les Romains et les Espagnols, et ravagent avec la même fureur les villes et les campagnes.

Enfin ces hommes féroces, rassasiés de meurtre et de brigandage, se fixent dans le pays qu'ils ont dépeuplé. Les Suèves et les Vandales se partagent l'ancienne Galice. Les Alains se répandent dans les provinces de Carthagène et de Lusitanie, depuis la Méditerranée jusqu'à l'Océan Atlantique; et les Silinges, branche de la nation des Vandales, s'emparent du territoire fertile de la Bétique.

Toutefois, les Wisigoths viennent bientôt combattre ces premiers envahisseurs et leur disputer l'Espagne. Le terrible Alarik, surpris par la mort, a pour successeur le jeune et brillant Ataulf, qui, par suite d'une transaction avec Honorius, épouse Placidie, sa sœur, et reste en possession définitive d'une partie de la Gaule méridionale, avec la mission de recouvrer la péninsule, ce qu'il n'a pas le temps de réaliser. Assassiné à Barcelone, Ataulf est remplacé par Vallia. Celui-ci, excité par le gouvernement impérial, attaque violemment avec ses Wisigoths les Alains, les Suèves et les Vandales. Par suite, les Alains sont exterminés ou réduits à se réfugier parmi les Vandales, avec lesquels ils demeurent confondus; et les Vandales eux-mêmes, ainsi que les Suèves, sont forcés de céder à l'impétuosité de Vallia et de ses troupes. L'Espagne reconnaît encore, nominalement du moins, la suprématie romaine. En réalité, c'est une province perdue pour l'empire. Les Wisigoths restent détenteurs de toute la partie du Nord qui avoisine les Pyrénées.

La Gaule se détache également, quoique par lambeaux, de la domination romaine.

La Novempopulanie, depuis le cap de Buch jusqu'aux Pyrénées, une partie de la Gaule Narbonnaise, l'Aquitaine méridionale, étaient déjà possédées par les Wisigoths. Vallia y joint le surplus de l'Aquitaine jusqu'à la Loire. Presque tout le midi de la Gaule passe ainsi sous la puissance des Wisigoths. Les terres sont partagées entre les conquérants barbares, qui s'en attribuent les deux tiers et laissent l'autre tiers aux vaincus (419).

Vers le même temps, les Burgondes s'établissent définitivement à l'est de la Gaule. Ils occupent d'abord (en 413) la province de Mayence désignée sous le nom de première Germanique ; puis, tant par conquête que par concession, ils s'étendent peu à peu dans toute la province à laquelle ils ont donné leur nom.

Précédemment, en 409, les Armoricains insurgés à l'ouest avaient secoué le joug des Romains et placé à leur tête des chefs de leur nation.

Enfin, vers 420, les Franks, divisés par tribus et par bandes guerrières, passent le Rhin, surprennent plusieurs villes, notamment Trèves et Cologne, et s'étendent vers le nord de la Gaule.

Après l'Espagne et la Gaule, l'Afrique à son tour devient la proie des barbares. En 429, le comte Boniface, qui y commandait, irrité de se voir injustement disgrâcié par l'impératrice Placidie, se révolte et fait venir d'Espagne à son aide les Vandales guidés par le redoutable Genserik. Ceux-ci, insatiables de butin, étant débarqués dans cette

riche province, y promènent partout le fer et la flamme. Rien n'échappe à leur rage destructive ; tout est saccagé , dépeuplé. La malheureuse Afrique, qui, après l'Egypte, était la plus fertile province de l'empire , est subjuguée complétement par les Vandales , et réduite au dernier état de désolation et de misère.

Dans ces désastres accablants, la Grande-Bretagne n'est point épargnée. Les Pictes et les Scots, sauvages habitants de l'extrémité de l'île , qui plus d'une fois avaient épouvanté de leurs irruptions les contrées civilisées du sud , recommencent avec fureur leurs déprédations sitôt que les légions romaines ont dû se replier sur l'Italie menacée. Les malheureux Bretons , privés de tout secours , ont la funeste pensée d'invoquer l'assistance des Saxons (ou guerriers *aux longs couteaux*), race germanique qui avait apparu sur les côtes. D'auxiliaires qu'ils auraient dû rester , les Saxons deviennent oppresseurs et conquérants ; pour mieux dépouiller leurs hôtes, ils appellent de nouvelles bandes de Germanie. Dans la conquête de cette contrée , les Saxons déploient cet esprit de violence et de destruction qui caractérise les barbares. Tous les anciens Bretons sont tués ou réduits en servitude, ou contraints à se réfugier dans les montagnes du pays de Galles *.

* V. dans la collection in-f° de *Duchesne* , intitulée *historiæ francorum scriptores* , t. 1, p. 72-127 , l'histoire des calamités de la Gaule (*hist. calamit. galliæ*) , par *Masson* ; — *Robertson* , introd. à l'hist. de Charles Quint, et les notes ; — *Tillemont*, hist. des empereurs, t. 6; *Gibbon*, etc.

Ainsi dépouillé de ses plus belles provinces, l'empire, attendant sa dernière heure, ne fait plus que se débattre dans une longue agonie. En 476, lorsque Augustule est déposé par les troupes barbares à la solde impériale, celles-ci élèvent au pouvoir un chef des Hérules nommé Odoacre, qui devient roi d'Italie. C'est par de telles vicissitudes que les jeunes nations, pleines de force, remplacent les vieux peuples, épuisés et décrépits *.

89. A mesure que la violente tempête déchaînée sur l'Occident par l'invasion des barbares, se dissipe et s'apaise, lorsqu'une sorte de calme et de clarté succède enfin aux obscurs tourbillons de cet immense ouragan qui a tout confondu, on commence alors à pouvoir juger du changement qui s'est opéré.

Des extrémités de la Calédonie aux bords du Danube, des rives de l'Elbe aux sables de l'Afrique, le monde a changé de face. De nouvelles races d'hommes occupent la terre. Les Saxons et les Scots sont maîtres de la Grande-Bretagne. Les Franks, les Burgondes, les Wisigoths se partagent la Gaule. Ces derniers s'étendent aussi en Espagne, dont ils enlèvent une partie aux Vandales déjà nantis de l'Afrique. En Italie, à Odoacre, chef des Hérules, succède le grand Théodorik, roi des Ostrogoths. Ce Charlemagne du VI[e] siècle réunit sous sa loi un grand empire, dont la gloire est bientôt éclipsée par les Lombards.

* V. ci-dessus *lois historiques*, §§ 29 et suiv., et nos 20-23, 37-41, 57-62.

Au V[e] et au VI[e] siècles, les barbares, devenus chrétiens, s'arrêtent dans leurs courses et prennent décidément l'Occident pour patrie. Au milieu de ces vastes débris dispersés par l'orage, on les voit sous les auspices du christianisme, principal lien entre l'ancien et le nouveau monde, fonder de nouveaux états et créer les sociétés modernes.

Dès ce moment les décrets de Dieu sont réalisés. La rénovation religieuse et la rénovation des races se trouvent accomplies. L'ancien empire romain élevé par Jupiter, Mars et Quirinus, a disparu à jamais pour faire place à un nouveau culte et à de nouveaux peuples. Il y avait toutefois dans cette société romaine tant de grandeur et de puissance que, même lorsqu'elle n'est plus, son génie semble lui survivre. Fiers de marcher sur ses traces, les jeunes états qui se forment de ses ruines semblent s'estimer heureux d'hériter de ses traditions, de ses lois, de sa littérature, de ses monuments et de ses arts. La civilisation, toujours debout, reprend son cours. Elle avait jadis policé les âpres descendants des Cincinnatus et des Papyrius ; elle façonne plus tard à la vie sociale les fils de Teutatès et d'Odin.



TABLE ANALYTIQUE

DU MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE.

PROLÉGOMÈNES.

§ I. *Etude des lois historiques ou providentielles.*

5 Deux grandes lois pour les nations et l'humanité : loi de la rénovation, loi du progrès. Corollaires de ces deux lois.

6 Application des deux lois de la rénovation et du progrès à l'histoire des cinq premiers siècles de l'ère chrétienne.

§ II. *Méthode historique. — Application de l'analyse à l'histoire.*

7 Nécessité d'une méthode pour traiter le sujet.

8 De l'analyse. Avantages qu'elle présente.

9 L'histoire envisagée comme science ne peut se passer de l'analyse.

10 Cette méthode est surtout nécessaire pour l'étude de l'histoire de l'empire romain, du Ier au Ve siècle.

11 Dans cet intervalle on distingue le triple élément, romain, chrétien et barbare. C'est là qu'est le principe de notre monde moderne.

12. Il est intéressant de rechercher, à l'aide de l'analyse, dans quelle proportion ces trois éléments ont concouru à former nos sociétés actuelles.

§ III. *Division de cette notice.*

13 Nécessité d'une division rationnelle en plusieurs époques. — Quatre périodes.

14 Ire période. Les XII Césars.

— Causes de ruine pour le gouvernement républicain. — Jules-César.

9 Monarchie déguisée sous Auguste. — Despotisme de ses successeurs. — Puissance des légions.

10 Analyse de la constitution impériale. — Prérogatives du prince. — Faiblesse du sénat. — Nullité du peuple.

III. *De la législation et de ses vicissitudes.*

11 De la *législation romaine* jusqu'à Jules-César.

12 Lois de Jules-César et des triumvirs après lui.

13 Lois d'Auguste. — Lois *Julia* et *Papia-Poppæa*.

14 Législation sous les successeurs d'Auguste. — Sénatus-consultes.

ÉLÉMENT CHRÉTIEN.

Rénovation religieuse, progrès dans l'ordre moral.

15 Naissance du christianisme. — Causes de ses développements.

16 I. *Dogmes et mystères, culte et morale.*

17 II. *Puissance de la foi chrétienne. — Fermeté des chrétiens dans les persécutions, sous Néron et Domitien.*

18 III. *Eléments de force de l'association chrétienne.*

19 IV. *Organisation progressive de l'église.*

ÉLÉMENT BARBARE.

Rénovation des races.

20 Premiers mouvements des barbares. — Sollicitude d'Auguste.

III. *De la législation.*

32 Influence de la philosophie sur les lois. — Science du droit.

ÉLÉMENT CHRÉTIEN.

La rénovation religieuse poursuit son cours.

33 Causes de progrès. I. *Dogmes et mystères, culte et morale du christianisme.*

34 II. *Puissance de la foi chrétienne. — Héroïsme des chrétiens dans les persécutions, sous Trajan, Marc-Aurèle et Septime Sévère.*

35 III. *Eléments de force du christianisme.*

36 IV. *Organisation progressive de l'église.*

ÉLÉMENT BARBARE.

Rénovation des races.

37 Reprise des hostilités. I. *Guerre contre les Daces par Trajan.*

38 II. *Guerre de Germanie du temps de Marc-Aurèle.*

39 Deux traits de cette guerre. — Combat contre les Jaziges. — Pluie miraculeuse.

40 Les barbares vaincus ne sont pas domptés. Ils continuent la lutte.

41 Puissance de ces peuples. — Inutilité des combats qu'on leur livre. — Caractère des barbares.

TROISIÈME PÉRIODE.

42 Coup-d'œil sur le règne des empereurs depuis Maximin jusqu'à Constantin (235-337).

OBSERVATIONS SUR CETTE PÉRIODE.

ÉLÉMENT ROMAIN.

43 Ère nouvelle pour la *société*, le *pouvoir* et la *législation*.

I. *Société romaine. — Action de la loi de renouvellement. — Etat de la civilisation.*

44 La *société romaine* se recrute parmi les barbares. — Révolutions militaires. — Souffrance de la propriété, de l'agriculture, de l'industrie et du commerce. — Dislocation de l'empire.

45 Les moyens qui suppléaient au défaut d'unité sociale cessent d'agir.

46 De la *civilisation*.

II. *Du pouvoir impérial.*

47 Le *pouvoir* se dépouille de son caractère civil et devient entièrement militaire.

48 Innovations introduites par Dioclétien et Constantin.

III. *De la législation.*

49 La *législation* devient chrétienne.

50 Influence du christianisme sur le mariage, la servitude et d'autres branches de la législation.

de Constantin jusqu'à la chute de l'empire d'Occident (337-476).

OBSERVATIONS SUR CETTE PÉRIODE.

ÉLÉMENT ROMAIN.

64 Dernière transformation de la *société*, du *pouvoir* et de la *législation* romaine.

I. *Société romaine.—Rénovation devenue indispensable.—Etat de la civilisation.*

65 Corruption et épuisement de la *société romaine.*

66 Les trois éléments, romain, chrétien et barbare, se mêlent et se confondent.

67 Réaction du christianisme et de l'élément barbare sur les personnes et les propriétés.

68 Tristes résultats de la guerre et de l'anarchie.—Misère dans les cités et les campagnes.

69 Invasion successive des provinces.—Chute de l'empire d'Occident.

70 La *civilisation*, qui cesse de briller chez les Romains, jette un double éclat sur l'église et les barbares.

II. *Du pouvoir impérial.*

71 Gouvernement central de l'Occident.

72 Gouvernement des provinces.—Municipalités.

73 Pouvoir militaire.—Sa distribution.

74 Décadence de l'autorité impériale après Constantin.

III. *Législation.*

75 La *législation*, miroir fidèle de la société et du gouvernement, signale les besoins toujours croissants du fisc, et l'influence du christianisme.

76 Code Théodosien.—Parties de ce code qui concernent le droit public.

77 Droit privé. — Nécessité d'une codification. — Parties du code Théodosien relatives au droit privé.

78 Aperçu des différentes phases de la législation romaine.

ÉLÉMENT CHRÉTIEN.

Rénovation religieuse.

79 Triomphe définitif du christianisme. I. *Dogmes et mystères, culte et morale.*

80 II. *Fermeté inébranlable des chrétiens dans leurs croyances.* Derniers efforts du paganisme.

81 Combat entre la philosophie et le christianisme.

82 Lutte que soutient l'hérésie.

83 III. *Puissance du christianisme. — Supériorité des pères de l'église.*

84 IV. *Organisation de l'église. — Elle est catholique, apostolique et romaine.*—De la papauté.

ÉLÉMENT BARBARE.

Rénovation des races.

85 Nécessité pour les races humaines d'être renouvelées par intervalles.



Ici devait être placée une notice sur le *Géant de Douai*, par M. le conseiller Quenson ; elle sera insérée à la fin du volume.



VOYAGE

ARCHÉOLOGIQUE A BAVAI.—1833.

RÉCIT

A LA SOCIÉTÉ ROYALE ET CENTRALE D'AGRICULTURE, SCIENCES ET ARTS DU DÉPARTEMENT DU NORD, SÉANT A DOUAI.

PAR M. DERBIGNY.

> Je dirais : J'étais là, telle chose m'avint;
> Vous y croirez être vous-même.
> (LAFONTAINE.)

Messieurs,

LA ville de Douai, qui se distingue, entre toutes les villes du nord de la France, par son amour pour les beaux-arts et par son zèle pour la

propagation des lumières, qui, en même temps qu'elle favorise les progrès de l'industrie nouvelle, s'intéresse avec discernement à la conservation des monuments anciens, la ville de Douai, dotée de plusieurs établissements d'utilité publique, entr'autres, d'un musée dont aucune des cités voisines ne conteste la supériorité sur les leurs, n'a pas pu ignorer l'existence, à Bavai, d'un cabinet de médailles et d'autres objets d'antiquité, recueillis sur le sol de cette ancienne cité de la Gaule-Belgique ; et, lorsqu'elle a su que l'occasion s'offrait d'en enrichir ses collections, elle a voulu, par l'intermédiaire des administrateurs de son musée, pouvoir apprécier, avec quelque certitude, ce précieux dépôt, auquel la publique renommée a donné, en divers temps, une valeur plus ou moins considérable, exagérée peut-être, mais dont l'importance réelle lui paraissait suffisamment révélée par les objets mêmes qu'elle en avait déjà obtenus, notamment par ce beau trépied de bronze, admirable morceau d'antiquité, envié au musée de Douai par les musées mêmes de la capitale. Cette généreuse pensée a été l'occasion d'un voyage archéologique auquel, par d'heureuses et fortuites circonstances, il m'a été permis de m'associer. J'ai pensé que vous écouteriez aves quelque faveur la relation de cette intéressante excursion ; c'est ce qui fait que je viens avec confiance vous communiquer des notes qui ne se recommandent à votre attention que par leur exactitude et leur simplicité.

Les voyageurs étaient :

M. de Guerne, maire de la ville de Douai,

MM. Becquet de Mégille et Quenson, administrateurs du musée,

M. Valéry Potiez, secrétaire du musée,

MM. Romain de Guerne et Derbigny, sans autre qualité que celle d'amateurs.

Le jour du départ est fixé au Jeudi 29 Mars 1833, et le lieu du rendez-vous, pour onze heures, à l'hôtel de M. le maire, rue du Point-du-Jour.

Au jour marqué, la réunion se complète peu à peu. Un copieux déjeûner se prépare.

Après les compliments d'usage,
Chacun, par le maître invité,
Prend place à table et sent sur son visage
S'épanouir un rayon de gaîté.
On cause, on prélude au voyage
Par des mots empruntés à l'attique langage,
Des discours où chacun, l'un par l'autre excité,
Se met en frais d'esprit et d'amabilité.

Toutefois, on ne perd pas de vue ce que l'objet de cette excursion doit avoir de solennel et d'important.

On veut rester dans la sagesse antique.
Pour s'entendre sur tout, ne se fâcher sur rien,
Convenu que la politique
Ne percera dans aucun entretien.
On aime la numismatique;
On parlera Tibère et Constance et Gordien.

Petits journaux, frivolités du jour, piquantes anecdotes, aventures galantes, chroniques de la cité, vous ne serez plus rien. On dépouillera l'homme moderne, l'homme actuel, pour revêtir le vieil homme, l'homme ancien, l'homme antique. On sera simple, frugal, austère ;

Vivant, comme aux siècles passés,
D'une manière économique,
Pour le besoin gastronomique
On trouvera toujours assez ;
L'amour des arts est si pur et si chaste !
Voir, penser, réfléchir, qui voudrait d'autre bien ?
La sensualité ! fi ! l'indigne lien !
On mangera pour vivre : on dînera sans faste.
En attendant on déjeune fort bien.

Cependant, des chevaux de poste sont attelés à une longue calèche, espèce de char-à-bancs d'une élégante confection, ouvrage sorti des ateliers d'un carossier de Bruxelles. On y monte : M. le maire en fait les honneurs. Le postillon fait résonner son fouet ; le pavé retentit du rapide roulement de la voiture : et nous voilà sur la route de Valenciennes.

Sin, Dechy, Lewarde, Auberchicourt sont promptement franchis. Aniches nous montre sa population misérable, ses mineurs à figure sale et livide, aux haillons noirs et graisseux, au chapeau surmonté d'un bout de chandelle destiné à éclairer leurs travaux souterrains.

Les houillères de ce village fixent notre attention. Le long balancier de la pompe à feu se meut péniblement,

et le bruit sourd de ses mouvements réguliers se mêle au sifflement inégal et prolongé des soupapes d'où la vapeur s'échappe en blanche et épaisse fumée.

On ne saurait passer dans ce lieu sans frissonner au souvenir des deux funestes événements dont il fut récemment le théâtre.

La corde du panier de la fosse dite de Ste.-Catherine s'est rompue, il y a cinq ans, et plusieurs misérables ouvriers ont été précipités au fond d'un abîme de quelques cents mètres de profondeur. Parmi eux se trouvaient des pères de famille ! Cet événement est un malheur, l'autre est un crime.

La justice est encore à la recherche des auteurs de l'épouvantable assassinat du curé d'Aniches, mort, il y a quatre ans, horriblement mutilé par plus de vingt coups de fourche et de pioche.

La conversation roule sur ces déplorables événements.

Bouchain nous reçoit bientôt dans ses murs. Nous admirons, s'il faut les admirer, les immenses et dispendieux travaux du génie pour la défense d'une bicoque. Nous négligeons d'aller visiter, au milieu des fortifications modernes, la tour d'Ostrevent, reste du château féodal du même nom, célèbre dans les guerres de Flandre et de Hainaut.

Ce monument, d'origine inconnue,
Dont le sommet, jadis, se perdait dans la nue,

Méritait un regard moins froid.
Aux vieux créneaux toujours s'attache
Quelque vieux souvenir d'effroi.
Cette tour, aujourd'hui veuve de son beffroi,
Vit errer dans ses murs et Gontran de Thiérache,
Et Bauduin l'édifieur, et Bauduin à la hache,
Ce grand justicier du Hainaut,
Et Frédégonde et Brunehaut.

Mais ce qui n'est qu'ancien ne nous touche guères; l'antique seul nous préoccupe : *Bavacum petimus.*

A deux lieues de Bouchain, nous passons rapidement devant la pyramide de Denain. Nous voyageons dans l'intérêt des arts et de la civilisation, et nous avons négligé de dire au postillon d'arrêter devant cet obélisque monumental consacré à une vieille gloire nationale. Le maréchal de Villars a sauvé la France de la double invasion des impériaux et des Anglais : nous passons avec indifférence, et nous allons, à quelques lieues de là, remuer et interroger les poudreux débris qui furent contemporains de l'invasion romaine.

Nous arrivons de bonne heure à Valenciennes. Nous pourrions aller coucher à Bavai; mais Valenciennes aussi possède un peu de cette poussière, objet de notre culte. Nous visitons la bibliothèque et le musée. La bibliothèque renferme de précieux manuscrits. L'absence du bibliothécaire, qui la tient sous clef, est un obstacle à notre curiosité. La galerie des tableaux, dans cette patrie des Watteau, des Collier, des Auvrai, des Pujol, offre quel-

ques chefs-d'œuvres et un assez grand nombre de morceaux de prix. Nous sommes introduits dans l'atelier de peinture. Un tableau magnifique, mais qui est là comme relégué dans un coin, attire notre unanime attention : c'est le Camoëns, échappé du naufrage et comme appendu aux anfractuosités d'une roche éclairée par la foudre, l'œil fixé sur le nuage entr'ouvert, de sa main gauche se cramponnant au rocher, et de sa droite étreignant sur son sein un long rouleau de parchemin : c'est son poème des Lusiades qu'il cherche à sauver de la fureur des vagues, et les vagues viennent battre le rocher et menacent d'engloutir de nouveau et l'œuvre et le poète. Ce tableau, d'une large et belle exécution, d'une touche hardie et vraie, figurerait admirablement parmi les chefs-d'œuvres de l'exposition de Paris. Il est en tout digne des autres productions de M. Serrur, qui compte déjà plusieurs années d'illustration parmi les peintres de l'école moderne dont s'honore le département du Nord.

Auparavant, et comme pour nous ménager le contraste, nous avions vu, dans une salle voisine, trois grotesques tableaux représentant trois esturgeons pris à diverses époques dans l'Escaut. L'apparition de ces cétacés dans les eaux de l'intérieur, autrefois considérée comme surnaturelle, donnait lieu à des inscriptions de l'intérêt et de la portée de celle qui va suivre et que nous avons textuellement copiée sur l'un des trois tableaux dont nous parlons :

« Cy est le pourtrait au naturel d'un esturgeon prins en ceste ville de Valentiennes
» Par aulcuns bourgeois dans la rivière de l'Escaut, vers l'arcvre du premier pont

» Proche St.-Waast, le 17e. jour de mai de l'an 1617, contenant la grandeur
» Içi représentée, ayant été trouvé peser 250 livres. ».

Ces pauvres esturgeons nous rappellent le malencontreux voyage de celui qui fut pris à l'écluse de Condé, en 1828 ou 1829, et dont nous vous avons, dans le temps, Messieurs, raconté les étranges aventures et la fin tout à la fois héroïque et misérable.

Un coin d'une salle du musée est destinée à l'exposition de celles des médailles trouvées à Famars qui n'ont pas été comprises dans les lots des actionnaires des fouilles. On y voit aussi, parmi d'autres objets d'antiquités, deux statuettes en bronze d'une assez belle conservation, l'une représentant une Bacchante, l'autre un Mercure. Nous n'avons pu jeter sur ce dépôt qu'un coup-d'œil rapide, mais nous ne l'avons pas quitté sans faire cette réflexion, que le musée de Valenciennes n'en jouit qu'à titre précaire et qu'il y a compte ultérieur à régler avec les ayants-droit; ceci soit dit dans l'intérêt des actionnaires *extra-muros*, et simplement pour interrompre la prescription.

Il nous reste à peu près une heure de jour pour aller prendre connaissance de quelques débris d'antiquités rapportés des fouilles de Bavai par celui qui fut chargé de les diriger en dernier lieu. Lui aussi n'est plus qu'un débris; il est allé ajouter le néant de sa poussière au néant des éternelles poussières. Nous nous faisons indiquer son ancienne maison. On nous conduit dans une rue dont le nom seul offre tout un problème d'archéologie

gallo-romaine : il demeurait à Valenciennes, rue *Derrière les murs de Bavai*. Aucuns disent que cette rue consacre la tradition suivant laquelle la ville de Bavai se serait étendue, dans les temps antiques, jusqu'au territoire de Valenciennes; et Valenciennes n'est pas à moins de cinq grandes lieues de Bavai. Aucuns prétendent, et ceux-ci sont moins éloignés de l'apparence du possible, que cette rue a son issue vers l'embouchure d'un ancien souterrain qui conduit de Valenciennes à Bavai. Quoiqu'il en puisse être, nous voilà tous six, et comme en cortége, devant la maison du défunt, architecte de son vivant. On ouvre : une femme vêtue de deuil est tout embarrassée et presque toute stupéfaite d'une aussi nombreuse et aussi étrange visite. Tous ses voisins sont sur leurs portes et se demandent ce qui peut occasionner une semblable descente de lieux. La veuve de l'antiquaire, après les quelques mots qui l'éclairent sur le but de notre investigation, fait descendre de son grenier plusieurs paniers de poteries cassées parmi lesquelles sont demeurés intacts quelques vases de terre cuite de forme antique et évidemment d'industrie romaine. Quelques rares débris de mosaïques et un assez grand nombre de médailles oxidées gisent parmi ces débris d'ustensiles; deux ou trois cadres de vieille sculpture gothique, sur albâtre ou sur bois, sujets religieux provenant de la défroque de quelques couvents supprimés, sont joints aux restes fracassés des vases où les contemporains de César faisaient cuire leurs légumes; et, moyennant un prix raisonnable, eu

égard à l'inappréciable vétusté des objets, nous faisons main-basse sur le tout, et nous sortons de ce sanctuaire tout parfumés d'une atmosphère antique ;

Et, comme ces Romains, aux regards magnanimes,
Qui marchaient au Forum, précédés de licteurs,
Nous marchons en triomphateurs
Chargés de dépouilles opimes.

Pour couronner cette journée fructueuse, un dîner nous attend à l'*hôtel du Commerce.* Il n'y a rien à dire de ce dîner ni bien ni mal servi. Le charme de la réunion fait que nous descendons, sans trop de regrets, de notre Olympe pour nous conformer aux nécessités des mortels. Pour un instant, nous déposons l'antique et nous consentons à échanger, à notre usage, toute la poterie des demi-dieux contre des assiettes de porcelaine de la manufacture de Tournai. Durant le repas, un émissaire de la fameuse rue *Derrière les murs de Bavai*, un héritier de l'architecte vient nous avertir que de nouvelles perquisitions dans le grenier ont fait découvrir de nouveaux trésors. Deux de nous se hâtent d'en aller faire la reconnaissance ; ils sont revêtus de pouvoirs suffisants pour en traiter. Notre conquête s'en accroît d'une manière importante. Des soins sont donnés à l'emballage et à la mise en dépôt de nos richesses; les armoires de l'appartement de M. le Maire sont destinées à les enserrer.

Durant ces derniers travaux de la journée, on envoie commander des chevaux de poste pour le lendemain, six heures du matin.

La nuit a rafraîchi nos sens et nous a reposés de nos fatigues de la veille : à cinq heures et demie nous sommes sur pied; mais les chevaux se font attendre trois quarts d'heure, ce qui ne donne pas une favorable idée de la prestesse de la poste aux chevaux de Valenciennes. Toutefois, nous franchissons avec assez de rapidité la distance qui sépare cette ville de notre premier et dernier relai. Nous changeons de chevaux à l'entrée du village de Jenlain ; et, à sa sortie, nous nous trouvons à l'embranchement des deux routes du Quesnoi et de Bavai. Nous laissons le Quesnoi sur la droite. L'aspect du pays sur le chemin de Bavai devient moins monotone ; ce ne sont plus les interminables plaines de la Flandre. La brume du matin couvre encore, en partie, notre nouvel horizon. Les deux jolis villages de Wargnies-le-Grand et Wargnies-le-Petit se détachent peu à peu de leur enveloppe de brouillard et dessinent, successivement à gauche et à droite, sur la côte qui est devant nous, l'un des plus riants paysages de ces contrées. Tout l'espace lointain qui s'étend à notre droite entre le Quesnoi et Bavai est occupé par la fameuse forêt de Mormal, dont le nom, *mors malorum*, offre le champ le plus vaste aux conjectures des historiens et des antiquaires. Là, les arbres ou plutôt les générations d'arbres vivent de leur vie végétale et de leur vie historique. Les chênes et les hêtres ne sont pas seulement des chênes et des hêtres ; ce sont comme les témoins demeurés de l'une des plus sanglantes catastrophes dont le souvenir se soit perpétué d'âge en âge à tra-

vers les traditions les plus fabuleuses. Mais nous n'avons point à nous occuper, pour le présent, de l'histoire de la forêt de Mormal. Continuons notre route vers Bavai.

Au-delà de Wargnies-le-Petit, proche le hameau de la Brocquerette, si admirablement embelli par les riches plantations de M. Valin, le modèle des pépiniéristes du pays, à la sortie du bois qui longe la route sur la gauche, avant de descendre une côte rapide au pied de laquelle est située le village de St.-Wast-lez-Bavai, nous découvrons, de la hauteur où nous sommes placés, un vaste plateau à la droite duquel apparaît le clocher de Bavai, et, derrière ce clocher, celui de Louvigny, si près l'un de l'autre qu'on pourrait les croire renfermés dans la même enceinte.

L'aspect de la cité moderne réveille en nous les souvenirs de la cité ancienne. La voilà devant nous cette ville qui fut peut-être la contemporaine de Troie et la rivale de Rome ! Quelles suites de vicissitudes ont fait disparaître jusqu'aux vestiges de sa grandeur ? Bavai, que l'on croit avoir été fondée par une colonie grecque, Bavai, devenue l'une des plus importantes cités des Gaules asservies à la domination romaine, Bavai, où viennent aboutir ces grandes et merveilleuses chaussées percées à travers les immenses forêts de la Gaule et de la Germanie, et par où César donne rendez-vous, en ligne droite et à vol d'aigle, à toutes les légions qu'il commande, à tous les peuples ses esclaves, aux Helvétiens, aux Eburons, aux Bataves, aux Atrébates, aux Allobroges, aux Lingons, Bavai, mise en communication di-

recte avec Rome, Venise, Trêves, Cologne, Bavai, le siége et le centre des opérations militaires des conquérants du monde, réduite aujourd'hui à la dimension d'un bourg de troisième ordre ! !

Tous, nous sommes comme plongés dans cet abîme de réflexions contemplatives. Cependant la rapidité avec laquelle la voiture est entraînée au bas de la côte nous ramène à la considération des choses actuelles.

Nous traversons sur un pont délabré un limpide ruisseau, et nous sommes devant St.-Wast-lez-Bavai, église neuve, temple d'architecture moderne, à peine achevé il y a dix-huit mois et bâti sur l'emplacement de l'ancienne église, qu'il faut regretter en tant que ruine pour l'effet pittoresque que produisaient ses pans de murs tout sillonnés de crevasses, et son clocher à demi écroulé cachant sa vétusté menaçante sous le feuillage des plantations d'alentour. St.-Wast-les-Bavai, bâti dans une espèce de ravin, semble, par sa situation au revers du mamelon que nous apercevions tout-à-l'heure, marquer la limite où s'étendait, de ce côté, le territoire autrefois occupé par la ville. St.-Wast-lez-Bavai en est séparé par un plateau d'une demi-lieue ; et ce plateau, en quelqu'endroit que le terrain soit sondé, laisse découvrir de toutes parts d'anciennes constructions que l'exhaussement naturel des terres et le soc du laboureur ont successivement recouvertes depuis quinze cents ans. Dans le prolongement du ravin, à droite et à gauche du village, où circule une eau fraîche et abondante, existaient

peut-être, au temps de la splendeur de Bavai, des autels consacrés aux divinités du paganisme, des campagnes ornées des statues des héros, des *villa* romaines où venaient les Lucullus d'alors boire le Falerne et le Cécube, amenés à grands frais des rivages de l'Italie, et conservés dans les énormes amphores dont nous avons trouvé les modèles sur les lieux mêmes.

Nous sommes aux portes de Bavai avant neuf heures du matin. Un mur d'enceinte s'élève autour de la cité ; il est presque entièrement de construction récente. Cependant, vers notre droite, des pans de murailles déchaussées à leur base et totalement délabrées semblent appartenir à la période romaine. Nous nous promettons de les visiter en détail.

Notre char a dépassé les deux colonnes ou pilastres qui forment l'entrée de Bavai, et nous disons avec le chantre des ruines :

Là florissait jadis une ville opulente.

Nous saluons cette cité ou plutôt les lieux où fut la ville romaine ; car rien, dans les édifices extérieurs actuels, ne rappelle son ancienne origine. Nous savons même que la majeure partie des constructions ne remonte guère au-delà d'un siècle, et que long-temps l'enceinte aujourd'hui bâtie est demeurée presque sans habitants. Bavai, comme Thérouane, comme Hermoniacum, qui faisaient aussi partie de l'antique Belgium, a subi plusieurs destructions, et il serait difficile d'assigner les causes qui lui ont con-

servé un reste d'existence et l'ont en quelque sorte fait survivre à ses infortunées rivales d'importance et de renommée. On sait que Thérouane n'est aujourd'hui qu'un village et que les traces d'Hermoniacum ont disparu.

Nous descendons à l'hôtel du Grand-Cerf. Je ne sache pas de lieu qui n'ait son Grand Cerf ; mais on se figure difficilement le Grand Cerf de Bavai. Je souris, à part moi, de l'étonnement, je dirai même de l'espèce de stupéfaction qui se peint sur les figures de mes compagnons de voyage. » Messieurs, leur dis-je, songeons aux ruines. C'est pour » des ruines que nous sommes à Bavai : oublions un ins- » tant nos mœurs citadines, nos appartements calfeutrés, » nos acajoux, nos édredons. Je le répète, nous sommes » à Bavai ; il y a des grâces d'état : recevons celle de notre » position. Entrons au Grand-Cerf ; abaissons nos têtes » sous les chambranles des portes trop basses d'une demi- » coudée ; amincissons nos corps pour qu'ils ne soient pas » étreints par les parois trop rapprochées du vestibule ; » laissons allumer le feu de briquettes ; et pendant que » d'amples libations d'eau bouillante vont se répandre sur » quelques pincées de poudre de café de Java, corrigées » et augmentées par une égale quantité de poudre de ra- » cine de chicorée indigène, heureux mélange des deux » substances les plus propres à constituer pour vous le » reconfort d'un déjeuner bienfaisant, montons tous, à » la file, l'escalier raide, étroit et tortueux qui conduit » à nos appartements ; et, armés de cette résignation

» stoïque qui fait les cœurs vigoureusement trempés, » assurons-nous s'il y a place pour nos capacités. »

Il faut le dire : nos premières investigations à l'étage supérieur sont loin de raffermir les âmes ébranlées. Les sommiers et les poutres fléchissent sous notre poids. Pour l'ensemble du bâtiment, il y a déplacement du centre de gravité. Chacun de nos pas fait trembler les vitraux des fenêtres, et chaque mouvement amène son sujet de crainte. Cependant on se façonne au péril, qui n'est d'ailleurs qu'apparent. On va, palpant d'un lit à l'autre la couchette de feuilles de hêtre que recouvrent des matelas tout-à-fait exempts de l'inconvénient d'une trop molle élasticité. On remarque dans l'arrangement des lits une certaine manière de propreté semi-urbaine, semi-villageoise, et puis on envisage son destin et on finit par s'y résigner, voire par en prendre l'occasion de philosopher.

Tout n'est pas rose dans la vie ;
Chacun a son double lien :
Toute existence est asservie
A la loi du mal et du bien.
Chaque jour, chaque instant amène
Nouveau dégoût, nouveau désir ;
Tantôt le plaisir suit la peine,
Tantôt la peine le plaisir.
Tout n'est pas rose dans la vie :
Hier, nous étions tous bien logés ;
Hier une table bien servie,
Aujourd'hui fort mal hébergés :
Tout n'est pas rose dans la vie.

L'un de nos premiers soins, même avant le déjeuner, avait été de nous enquérir si certaine lettre missive de MM. les administrateurs du Musée était parvenue à l'un des héritiers de feu M. le curé de Bavai, possesseur, en son vivant, des nombreux trésors de numismatique et de paléographie qui allaient être l'objet de notre admiration d'abord, et ensuite vraisemblablement de notre convoitise. Nous sommes informés qu'on a été exact au rendez-vous et qu'on est arrivé, dès la veille, d'une distance qui n'est pas moindre de quatre lieues. Sur cet avis, nous prenons tous un certain air académique, et nous descendons, en corps de savants, toute la rue allant vers la place. Les excellents habitants de Bavai, qui semblent avoir encore, mais bien fugitivement, quelque chose des traits ou de la stature de leurs nobles ancêtres Gaulois ou Romains, nous regardent passer avec une curieuse anxiété. Aux marques de politesse qui nous sont données, nous devinons, ou du moins nous nous flattons que notre cortége ne laisse pas que de produire un certain effet.

Celui d'entre nous à qui les faits antiques sont le plus familiers, en prend l'occasion de nous rappeler que ce fut vers l'an de Rome 760, et de l'ère chrétienne le 10e, que Tibère, alors proconsul dans les Gaules, ne dédaigna point de faire une entrée solennelle à Bavai. Un puits, qui se trouve au milieu de la rue, est le seul monument apparent qui dut être témoin d'un tel honneur; tout autre trace de splendeur a disparu sous la faulx des barbares, plus encore que sous celle du temps.

« Des hommes d'érudition, dit M. Lebeau d'Avesnes, » l'un de vos correspondants les plus érudits, ont pensé » que Bavai avait eu, comme Rome, son capitole, son » forum, son champ de Mars, ses temples, ses cirques, » ses théâtres; toutefois ce serait prendre une idée bien » inexacte d'une ville du nord des Gaules, même après » un long temps écoulé depuis la conquête, que de se la » représenter comme pouvant avoir eu quelques traits de » ressemblance avec l'ancienne Rome. » M. Lebeau nous donne à cet égard, après M. de Bast de Gand, la seule impression qu'il soit raisonnable de conserver.

« Au milieu, dit-il, de divers groupes de huttes gauloises couvertes de longs toits en cônes, dont les pointes » allaient se perdre dans le feuillage des arbres qui les » abritaient, quelques magnifiques palais d'une architecture élégante et noble, de larges voies militaires aboutissant à un centre commun dans une place garnie de » portiques, quelques temples sans doute, et quelques » autres édifices publics : tel devait être l'ensemble de cette » ville, qui, selon toutes les probabilités, fut détruite en » 406 par les hordes barbares qui firent irruption dans » les deux Belgiques, et s'étendirent comme les flammes » d'un vaste incendie. »

Tout préoccupés de ces rapprochements si pleins d'intérêt, nous arrivons sur cette même place autrefois garnie de portiques, aujourd'hui le marché aux légumes. Nous entourons l'espèce de colonne ou pierre milliaire qui est

vers le milieu de cette place. C'est une aiguille triangulaire de quinze à vingt pieds de hauteur, avec soubassement de forme ronde surmonté d'une corniche eptagone, autour de laquelle sont inscrits en gros caractères, sur des tringles de bois peint disposées sans goût, les noms des villes lointaines où vont aboutir les sept voies romaines dont nous avons parlé, et qui toutes ont là leur point de convergence. Ce monument, de construction toute moderne et même toute récente, en a remplacé un autre érigé vers le milieu du XVIIe siècle, en commémoration de la colonne antique dont il ne restait plus de vestiges, et dont le souvenir s'était à peine conservé.

En descendant du côté de l'église, qui recouvre, dit-on, d'immenses galeries souterraines, des salles voûtées, des canaux profonds, nous nous arrêtons vis-à-vis une petite maison, de très-médiocre apparence, attenante à l'ancienne maison curiale. Deux des héritiers du curé numismate nous y introduisent. Une femme âgée, infirme, l'ancienne gouvernante de M. le doyen de Bavai, occupe un fauteuil sur roulettes. Le cabinet que nous venons visiter s'est formé sous ses yeux, avec son aide sans doute. Elle en connaît les innombrables pièces, elle sait par cœur les trois ou quatre mille médailles qu'il renferme, elle en serait au besoin le catalogue. Elle est la tradition vivante de toutes les sciences paléographique, topographique, philosophique, ethnographique et bibliographique du défunt. Il n'y a qu'un petit inconvénient pour les éclaircissements que nous en vou-

drions obtenir : la gouvernante a une paralysie sur la langue.

On nous invite à monter. Vous croiriez, Messieurs, que c'est par un escalier ordinaire que nous avons à gagner l'étage supérieur ; point du tout. C'est par une espèce d'échelle de meunier singulièrement raide et étroite, et dont les marches mal assises exposeraient au péril d'une chute meurtrière, n'étaient quelques planches mal assurées qui servent de garde-fous et préviennent le trop brusque déplacement de l'équilibre. Ce passage périlleux nous fait trembler pour le volume de plusieurs d'entre nous ; mais le zèle de la science les soutient et les préserve. Nous arrivons tous, sains et saufs, à la porte du temple.

Je suis de ceux qui pensent que la simplicité n'exclut pas la grandeur ; mais cette totale absence du confortable dans les abords du sanctuaire détruit en moi le sentiment d'élévation avec lequel ma pensée se portait vers ce grand dépôt des ruines de tant de grandes choses. Ennemi naturel de toute espèce de charlatanisme, je ne sais pourquoi j'en aurais là souhaité un peu. Nous entrons : l'intérieur nous frappe d'un sentiment non moins pénible. Des tablettes toutes couvertes de médailles sont éparses çà et là, à nos pieds ; sur quelques rayons, peu favorablement disposés et peu solidement surtout, sont étalés, sans ordre, sans inscriptions, sans étiquettes, des objets en bronze, en ivoire, en marbre, en terre rouge ou noire, des tronçons de statues, des statuettes, des ustensiles, des vases, des armes, mille

objets de différentes formes et figures, et aussi quelques volumes jetés sur deux ou trois chaises de paille, un grand portrait, celui de l'antiquaire, ornant une cheminée dont la tablette de plâtre est couverte de poussière et de monnaies de cuivre oxidées; point de ces morceaux saillants qui saisissent l'attention et la subjuguent; enfin, un ensemble presque désenchanteur. Cependant, il est juste de le dire, dans cet amas confus d'antiquités ou romaines, ou gauloises, ou gothiques, chaque objet, pris à part, offre son intérêt; et cet intérêt semble grandir à mesure que l'attention s'attache aux détails.

Notre dessein n'est pas de nous livrer de suite à une investigation plus étendue. Nous voulons commencer par les objets les plus apparents. Nous savons que de la collection de feu M. Carlier dépendent des pierres qui ont appartenu à des tombeaux, à l'ancien cirque, à des édifices plus ou moins considérables. Le dépôt n'en est point à Bavai, mais à Louvigny, chez l'un des héritiers de l'antiquaire. Nous redescendons, non sans péril, au rez-de-chaussée, et nous ne tardons pas à être sur le chemin de Louvigny.

Vous ne pensez pas, Messieurs, que je veuille vous conduire ou plutôt vous traîner de pièce en pièce et d'objet en objet, sur tous les lieux, sur tous les points que nous avions mission de parcourir, ni vous arrêter à des descriptions déjà tant de fois faites et dont la plupart existent dans les ouvrages ou dans les rapports déposés en votre bibliothèque. Croyez bien que je n'ai entendu m'emparer que de la partie

philosophique et morale du voyage, laissant le scientifique à de plus amateurs et surtout à de plus habiles.

La première maison de Louvigny, sur notre droite, à cinquante pas de Bavai, est celle de M. Bochart, à l'intelligence et à la complaisance duquel le Musée de votre ville doit quelques acquisitions qui ne sont pas sans intérêt. Ses bons rapports avec MM. les administrateurs l'ont maintenu dans la disposition de leur être utile. M. Bochart est un cultivateur éclairé, qui voit, dans le sol sur lequel il est né, autre chose que la végétation qui est à sa surface. Il sait qu'il foule une terre féconde en souvenirs et qui recèle une partie de l'histoire de son pays. Il n'ouvre pas cette terre seulement pour la faire produire, mais aussi pour l'interroger. Il est le possesseur d'un terrain auquel la tradition a conservé le nom de *Champ des sept fontaines*. C'est lui qui, en 1828, y faisant faire quelques excavations, fit jaillir cinq de ces fontaines, bien qu'aucune source ne fut précédemment visible. C'est lui qui, lors des mêmes travaux, rencontre l'ouverture d'un puits antique et trouve dans ses déblais quatre patères en bronze et deux coupes de même métal enchâssées l'une dans l'autre. C'est de lui que l'on sait que la sonde fait résonner au fond de ce puits d'autres objets que la crue trop abondante des eaux a forcé d'abandonner. M. Bochart se hâte de nous conduire dans son jardin et nous montre une grande amphore de la capacité d'un demi-hectolitre, qu'il a trouvée, il y a quelques semaines, en faisant de nouvelles bâtisses. Cette amphore est d'une entière

conservation pour toute la partie destinée à recevoir le liquide ; mais il y manque la gorge et les deux anses. Néanmoins, dans son état, elle est précieuse et ne déparera point la collection du musée ; M. Bochart s'empresse de nous l'offrir pour cette destination, puis il nous enseigne la demeure de M. Evrard , le dépositaire que nous cherchons.

M. Evrard , officier retraité , membre de la Légion-d'Honneur, habite une petite ferme élégante à peu de distance de la jolie maison de M. Bochart. Il a les manières polies, il paraît avoir de l'instruction , et il lui est facile de sympathiser avec toutes les renommées : il n'a point dégénéré des races d'hommes de l'antique pays des Nerviens. Comme ceux dont il descend ,

Il s'est fait brave à bonne école ;
Et, s'il ne soumit point le Vandale ou le Goth ,
Il se trouvait au pont d'Arcole
Et combattait à Marengo.

M. Evrard venait d'augmenter son manoir, et les abords de sa ferme étaient obstrués de débris et de décombres provenant de constructions antiques mises à découvert par les travaux des nouvelles fondations. C'est en quelque sorte parmi ces débris que gisaient, confondues avec eux, les portions de monuments confiés à sa garde.

Il faisait beau le voir , après qu'il nous eût priés de l'accompagner au-dehors de sa maison , soulever des fragments de pierres tumulaires, rapprocher des tronçons de colonnes, assembler les syllabes éparses d'inscriptions à demi-effacées

sur des socles à demi-brisés ; et là, debout, le genou appuyé sur une borne antique, copier, sur un calepin de papier Weynen, les preuves écrites du passage des dominateurs du monde, lui qui, sous un autre César ou sous un autre Attila, avait suivi d'autres aigles, à travers d'autres Gaules, sous le ciel d'une autre Italie, par delà les forêts d'une autre Germanie, qui avait combattu d'autres Scythes, et qui, assistant aux grands spectacles de son époque, avait connu le comble des vicissitudes humaines, avait vu les joies du couronnement, la naissance du roi de Rome et l'incendie de Moscou !

Pendant que le dénombrement se faisait avec tout l'appareil qu'exigeait l'importance de notre mission, absorbé que j'étais dans les réflexions inspirées par les lieux, j'avais franchi la haie d'une pâture où se trouvaient des terres nouvellement remuées; et là, j'étais à considérer une pierre de taille d'une très volumineuse dimension, récemment extraite de l'ancien sol et comme exhumée après quinze siècles d'ensevelissement sous dix à quinze pieds de terre. Il semblait, à voir le net des tracés du marteau et la belle conservation des angles, qu'elle était sortie de la veille de l'atelier du ciseleur. Je me plaisais à la contempler vierge, si je puis m'exprimer ainsi, de la main de l'architecte, et ruine avant le temps d'un édifice qui n'avait même pas été bâti.

Parmi tous ces débris abandonnés plutôt que conservés, parmi ces quelques pierres, dont l'aspect du reste solliciterait peu l'attention si d'anciens souvenirs ne s'y ratta-

chaient point, on distingue deux bornes antiques de trois pieds d'élévation au plus, composées de trois petits pilastres de forme conique alignés et adhérents entre eux sur une base commune. Ces bornes, d'un style assez remarquable et de facile transport, servaient, dit-on, dans les cirques, à l'indication des distances pour les courses des chars ou lors des cruels jeux des gladiateurs. Notre attention se porte avec plus d'intérêt sur quelques pierres tumulaires auxquelles il ne manque que d'être rassemblées pour inspirer une sorte de recueillement. Ces pierres sont celles d'un tombeau découvert en 1777, à quinze ou vingt pieds de profondeur, et qui contenait une urne en plomb dans laquelle se trouvait une médaille de l'empereur Adrien, quarante urnes de terre cuite de différentes formes remplies d'ossements et de cendres, trois lacrymatoires en verre et deux grandes lampes de terre. Les inscriptions nous font reconnaître le tombeau de *Julia Felicula*.

Dis manibus
Juliæ Feliculæ
C. Julius Ulpianus
Fecit.

Mais quelle est cette *Julia Felicula?* quelle page de l'histoire nous transmet son souvenir? Ici toute carrière est laissée aux conjectures. Est-ce la prêtresse d'un temple dont le Dieu aura péri comme elle? est-ce une autre *Sophronie*, qui se serait dérobée par la mort à la brutalité d'un autre *Maxence?* ou une autre *Lucrèce*, dont les larmes

auraient appelé la vengeance d'un autre *Brutus* ? ou, comme la fille de *Virginius*, aurait-elle succombé sous le pudique poignard d'un père ? A quel destin s'est lié son destin ? Quel bandeau, quel diadème peut-être a pu être préparé pour son front ? Quel fut son rang, la condition des siens ? C'est ce qu'il ne nous est point donné d'éclaircir. Mais on n'échappe point à sa destinée. Réveillé d'un sommeil de quinze siècles, le nom de *Julia Felicula* ne se rendormira plus. Sorti de son enveloppe de néant, le voilà, comme la chrysalide, rendu à une vie de lumière et d'éclat. Et peut-être que moi-même j'aurai quelque peu contribué à son nouveau destin par le vœu que j'exprime, par l'appel que je fais à l'imagination des romanciers, à la faconde des chroniqueurs de notre âge. Qui sait, Messieurs, si les paroles que je prononce ne sont pas la semence qui germera dans le sein de votre Société, et si ce n'est point parmi nous que cette nouvelle *Julia*,

Contemporaine d'Adrien,
Trouvera son poète ou son historien ?

Ce qu'il y a de plus raisonnable à conjecturer, c'est qu'elle appartenait à une de ces familles romaines qui vinrent s'établir dans la Gaule après la conquête *.

* Cette conjecture a été depuis justifiée pleinement par les résultats des obligeantes recherches de M. Cranches, recteur honoraire de l'Académie de Cahors, qui a bien voulu nous communiquer les renseignements suivants :

« Il y a eu à Rome une famille du nom de *Felicula* : c'est ce que prouvent

Après que MM. Quenson et Potiez, principaux historiographes du musée, eurent confronté leurs notes avec celles

» plusieurs inscriptions rapportées par Gruter dans ses *Inscriptiones totius* » *orbis Romani.* »

PREMIÈRE INSCRIPTION.

Dis manibus.
Assyrio
q. v. a. XXXXII. M.
V. D. XXV
Feliculæ conjugi
ejus
q. v. a. XXXII, D. X
et
Donatæ Filice
Conl .
q. v. a. VII. D. XV.

(ROMÆ, JUSTA DOMUM CICHINORUM).

DEUXIÈME INSCRIPTION.

DIS MANIBUS
JULIÆ FELICULÆ
CONJUGI. BENE
MERENTI. EJUSDEM
FILIO. NEPTUNALI PATER
FECIT. EVARISTUS. PUBLIC.
JULIANUS. SIBI. ET SUIS
POSTERISQUE. EORUM.
HOSPES. AD HUNC. TUMULUM
NE MEJAS. OSSA. PRECANTUR
RECTA. HOMINIS. SET. SI GRATUS
HOMO. ES. MISCE. BIBE. DA. MI.

(ROMÆ, IN PRATIS MUTIIS).

de l'héritier, nous reprîmes le chemin de la ville et nous rentrâmes avec les mêmes peines et les mêmes dangers dans le cabinet des antiques.

M. Evrard, frère du précédent, ancien élève de l'école polytechnique, préside à l'examen et le surveille. Il affecte une certaine modestie et comme une sorte d'ignorance des richesses de la succession. Il ne vante ni ne déprécie ; sa tenue a toute l'apparence d'un calcul. On peut penser qu'il

TROISIÈME INSCRIPTION.

D. M.
FELICIS
JULIA FELICULA
CONJUGI
KARISSIMO. FECIT
ET. SIBI. ET SUIS
POSTERISQ. EORUM.
IN. FR: P. IIII. IN. AG. P. V.

(ROMÆ AD S. CRUCIS, IN DOMO PRIVATA).

QUATRIÈME INSCRIPTION.

JOVI
SALUTARI
ULPIANUS
ORAVI INFIRMI
TATE LIBERATUS.

Convenis
(à Comminges.)

veut demeurer juge de nos connaissances numismatiques.

Là, je reconnus qu'il est nécessaire d'apporter à l'observation de tous ces menus débris des vieux temps l'œil de l'antiquaire, le prisme de l'archéologue, et qu'il faut être doué de ce robuste sentiment d'admiration qui, remontant le cours des âges, attache à l'objet soustrait à leur longue nuit, de quelque mince valeur qu'il soit d'ailleurs en lui-même, le puissant intérêt de l'obscure antiquité. En effet, j'étais à considérer quelques vases de terre rouge assez bien conservés, lorsque je m'aperçus qu'une discussion assez animée s'était ouverte derrière moi. J'écoute : on disserte, on raisonne. — « C'est Jupiter Stator. » — « C'est Jupiter vengeur. » A ce nom de Jupiter,

Me faufilant, en profane amateur,
Près de celui qui dresse l'inventaire,
J'ose entrevoir le dieu, sujet du commentaire :
Eh bien ! ce Jupiter, ce divin protecteur
Du peuple-roi, des vainqueurs de la terre,
Avait trois pouces de hauteur !

Pendant qu'on inventoriait la romaine vaisselle, les lampes sépulchrales, les urnes cinéraires, les ustensiles de bronze,

Les amphores sans anse et les vases fêlés,
Et les membres épars des héros mutilés ;

pendant que MM. Romain de Guerne et Valéry Potier, jeunes néophytes, désormais et irrévocablement engagés au culte de l'antique, poursuivent avec ferveur l'œuvre

d'exploration si dignement commencée par les plus zélés de nos antiquaires ; pendant

Que, dans un ordre méthodique,
En guise de pupitre étayant un bouquin,
Le plus jeune inscrivait : « Un trépied druidique,
» Une aile de Mercure, un pied-bot de Vulcain,
» Un reste de massue ou d'Hercule ou d'Antée,
» La corne du pied droit de la chèvre Amalthée,

Et que, passant

Aux plus rares trésors de la numismatique,

Il dénombrait

Tous ces vivants témoins de la prouesse antique
Du colosse républicain :
» Le glaive de Caton d'Utique,
» Et le bouclier de Tarquin,
» Et, le croiriez-vous, chose unique !
» Tout un lambeau de la tunique
» Que, dans la seconde punique,
» Portait Scipion l'Africain ; »

nous nous étions rendus, M. Becquet de Mégille, M. le maire de Douai, M. Quenson et moi, sur l'emplacement de l'ancien cirque.

L'extrémité circulaire de cet édifice se dessine encore dans la partie méridionale des remparts. On n'aperçoit plus de traces de la façade opposée dans laquelle devaient se trouver les portiques ; mais il reste des vestiges des murs latéraux, à droite dans les caves pratiquées sous le rang de maisons qui garnit ce côté, à gauche sous les jardins qu'on cultive dans ce quartier. Des fouilles ont été faites récemment

au milieu même de l'enceinte. Elles avaient mis à découvert, à une profondeur de plus de vingt pieds, de longues galeries dont les murs étaient encore décorés de peintures à fresques. Nous éprouvons un véritable chagrin de ne pouvoir visiter ces galeries presqu'aussitôt comblées que découvertes, et d'où ont été toutefois retirés des fragments de colonnes, qui sont demeurés là comme pour déposer d'un acte de vandalisme en tout semblable à celui qui a été commis à Famars, où des thermes et d'autres constructions découvertes il y a peu de temps ont de nouveau été ensevelis, pour l'éternité peut-être, par la main de barbares du XIXe siècle.

Ici, sans doute, si je ne craignais pas de dépasser les limites d'une simple relation, se trouverait placé avec avantage le tableau de quelqu'une de ces terribles scènes de l'amphithéâtre romain ; mais, à la honte des progrès sociaux, de quelles tristes réflexions ne serait pas suivi l'examen philosophique de la barbarie comparée des temps anciens et des temps modernes ! A qui, Messieurs, serait réservée la palme des actions révoltantes, si nous avions à apprécier successivement les divers degrés de férocité humaine aux différentes époques des annales de l'humaine société ;

Si, à Bavai même, et sans sortir de sa sanglante arène, je vous faisais assister à toute la cruelle solennité d'une fête de Tibère ;

Si, sur la place publique de Valenciennes, pour ne

prendre que des exemples tirés de votre propre histoire, en présence des ducs souverains de la contrée, sous les yeux des pompeux cortéges de la magistrature et du clergé, au milieu de toute une population fanatisée, je vous rendais spectateurs, au moyen-âge, de ces hideux combats de champions, où le vainqueur, c'est-à-dire le plus féroce, avait le bon droit *de par la justice de Dieu*, et, à ce titre, était porté en triomphe, et le vaincu traîné sur la claie;

Si, parmi tant et de si incroyables outrages à la raison divine et humaine, je vous faisais trouver place sous le guichet d'une des geôles du temps, pour y écouter les interrogations de la torture et les réponses de la douleur;

Si, hors des murs de l'enceinte de Lille, les hurlements frénétiques d'une multitude furibonde, chargée d'exécuter *la justice du peuple*, étaient pour vous le signal de la destruction prochaine d'un manoir seigneurial par la démolition et l'incendie, en vertu d'un *droit légal d'Arsin*;

Si, enfin, descendant à notre époque, à ces temps dits de mœurs douces, et suscitant votre indignation contre les sordides spéculations de l'Européen sur la tribu sauvage, je vous transportais, à l'heure que je parle, près des côtes de la Cafrerie, sur le tillac d'un vaisseau négrier;

Ou si, rappelant à votre mémoire le récent scandale d'un trafic peut-être encore plus infâme, je vous montrais:

Non moins flétris que leurs frères d'Afrique,
Dans leur misère et dans leur nudité,
Ces Indiens ravis par la cupidité
Aux savanes de l'Amérique,

Et par l'astuce transportés
De pays en pays, de cités en cités ;
Tristes objets de faveur passagère,
Loin, bien loin de leur sol, sur la terre étrangère,
Abandonnés au milieu des frimas,
Invoquant leur soleil, absent de nos climats,
Et du doux sol qui les vit naître
Ne retrouvant plus le chemin ;
Esclaves rebutés du plus indigne maître,
Mendiant à la fois des haillons et du pain !

Dites, Messieurs, n'hésiteriez-vous pas dans le choix des époques ?

Au sortir de l'amphithéâtre que notre imagination, comme bien vous le pensez, avait reconstruit dans son entier, nous allons faire visite à un particulier de Bavai, M. Massart, dans le jardin duquel se trouvent des morceaux d'antiquités très-remarquables. En effet, Messieurs, ce n'a pas été sans un véritable intérêt que nous y avons admiré deux vastes corniches parfaitement bien conservées et qui ont dû appartenir à un édifice considérable. Ces chapiteaux, ciselés en feuilles d'acanthe et qui surmontaient sans doute d'immenses colonnes, font présumer un ensemble de grandeur et de majesté. Ils furent exhumés du jardin même où ils sont conservés, et, selon toute apparence, dans le voisinage du lieu où doivent se trouver les portiques de l'amphithéâtre.

Dans ce même jardin, qui fut celui des pères de l'ora-

toire, a aussi été déterrée une énorme pierre de couleur de cendre, sur laquelle est gravée une inscription qui dépose de l'importance de Bavai sous les premiers Césars ; cette inscription est ainsi conçue :

Ti—Cæsari—Augusti—F.
Divi nepoti adventu.
Ejus sacrum
Cn. Licinius C. F. vol navos.

Il est vraisemblable que cette pierre faisait partie d'un monument consacré à perpétuer la mémoire du passage de Tibère à Bavai, lors de cette marche en quelque sorte triomphale à travers l'Italie et les Gaules si pompeusement décrite par Velléius Paterculus.

Vous vous apercevez, Messieurs, qu'ici, comme je l'ai déjà fait précédemment, j'emprunte à M. Lebeau d'Avesnes, quelques éclaircissements qui tendent à orner ma narration et à vous la rendre plus intéressante et plus intelligible. Je laisse à ceux de MM. les administrateurs du Musée qui sont en même temps nos collègues, le soin de vous faire connaître plus en détail toutes les conquêtes de la science dans cette utile excursion. Cependant, vous ne pouvez point me refuser de m'accompagner encore sur quelques-uns des lieux que nous avions à explorer.

Dans un des coins de la place de Bavai, à gauche, en allant vers la rue-route qui conduit à Maubeuge, l'accès nous est permis dans une maison dont le vaste jardin est orné de différents objets d'antiquités, entre autres de deux

statues de grande dimension, mais simplement en pierres blanches et tendres sur lesquelles le temps a malheureusement exercé plus de ravages qu'il n'aurait fait sur le bronze ou le marbre. L'une de ces statues représente une femme dans une attitude de douleur. La pose et le drapé des vêtements ont de la grâce et du moelleux. La tête surtout est remarquable par la perfection des traits et l'art avec lequel une guirlande de perles se mêle aux tresses ondoyantes de sa chevelure ornée d'un léger croissant. La fracture du bras, d'un côté, et de la main, de l'autre, fait que le regret accompagne l'admiration. L'autre, à en juger par le costume, les armes et le casque, représente quelque héros des temps de la chevalerie, quelque compagnon des Renaud, des Roland, des Amadis ; elle n'a rien du style antique. Dans son ensemble elle est moins bien conservée que la première, mais elle est d'un plus bel effet. Le héros, si c'en est un, est accompagné d'un chien dont la tête brisée a été remplacée par une tête de fantaisie taillée à l'égyptienne, c'est-à-dire dans la forme symbolique des figures hiéroglyphiques. Ces deux statues, dit-on, ont été trouvées sur le territoire des campagnes environnantes; mais comme nous n'avions point de cicérone, nous n'avons pu obtenir de renseignements positifs sur leur véritable origine. Nous pensons, toutefois, que c'est à tort que, dans des notices imprimées, recueillies dans vos mémoires, on les a indiquées comme étant, l'une la statue de Tibère, l'autre celle de Livie.

Une visite au maire de Bavai nous paraît être une chose

tout-à-fait dans les convenances ; cette pensée , qui nous est suggérée par notre savoir-vivre , n'est d'ailleurs pas absolument désintéressée. Des débris de colonnes et de chapiteaux dans un état de dégradation presque complète , sont là, gisants sur le sol de l'ancien cirque et comme abandonnés sous un amas de décombres ; nous voudrions être autorisés à les faire transporter à Douai. Nous sommes introduits chez M. Crapez. La conversation ne tarde pas à s'établir sur les motifs de notre visite au territoire de Bavai. Nous témoignons notre étonnement que la ville n'ait pas recueilli elle-même à son profit tant d'intéressants débris de son ancienne splendeur , et qu'elle n'ait point fait arranger un local pour les y exposer et pour y attirer les regards et l'affluence des étrangers ; M. le maire de Bavai s'en étonne comme nous : il accueille nos observations avec la même bienveillance que si l'insouciance de l'autorité locale n'y trouvait pas un peu son accusation. Il n'est guère d'habitant qui n'ait son petit bout de cabinet d'antiques. M. Crapez nous propose de jeter un coup-d'œil sur le sien; nous le suivons. Son cabinet contient un assez grand nombre de médailles, des bronzes, des statuettes , des urnes , enfin des antiquités de même nature et de même origine que celles que nous avons précédemment observées. Mais ce qui, chez lui , est digne d'un intérêt tout particulier , c'est le dessin qu'il a fait faire d'un pavé en mosaïque, trouvé, il y a moins de trois ans , dans son propre jardin, à une profondeur de dix pieds. La partie dessinée laisse juger de

l'étendue de cette mosaïque formant un rectangle d'environ trente pieds de hauteur sur quinze de base. Le bleu domine dans les bordures d'encadrement ; et parmi des figures d'animaux et de fleurs parsemées sur un fond blanc, on remarque vers le milieu celle d'un grand poisson qui n'a pu être dessiné qu'en partie, les travaux de déblai ne s'étant point étendus à la totalité de la surface de la mosaïque, malheureusement ensevelie de nouveau tout entière, et probablement à jamais. Il n'est pas nécessaire de dire que M. de Guerne a vivement prié son collègue de lui permettre de faire prendre, pour le musée de Douai, copie de cet intéressant dessin.

A propos de cette mosaïque et de celles qui ont été précédemment découvertes si profondément dans la terre, ne jugez-vous pas, Messieurs, que ce serait une étude bien recommandable pour les antiquaires et plus encore pour les géologues, que celle qui aurait pour objet la recherche des causes de l'enfoncement de l'ancien sol, enfoncement qui se remarque dans presque tous les lieux où des fouilles ont été entreprises. Tout récemment encore, les journaux ne nous ont-ils pas appris qu'il venait d'être découvert à Rome, un pavé en mosaïque dans un terrain attenant au Tibre, à quinze pieds au-dessous de l'encaissement actuel du fleuve, ce qui a fait supposer que son lit s'était progressivement exhaussé. Et, sans parler des remarques analogues faites à Famars et à Bavai, n'existe-t-il pas ici près, dans les tourbières du village de Lécluse, une voie romaine que

la limpidité des eaux qui la recouvrent laisse apercevoir à quinze ou vingt pieds de profondeur. Faut-il attribuer ce fréquent phénomène au hasard des accidents de localités, ou n'est-il pas plus raisonnable de penser qu'il est partout le résultat d'une loi générale ? C'est une question que je livre à la science, qui peut-être l'a depuis long-temps résolue. S'il en était ainsi, vous ne vous étonneriez pas que ce fût à mon insu ; seulement il me resterait le regret de vous avoir proposé mes doutes.

Vers le soir de cette seconde journée, tandis que trois d'entre nous circulaient encore autour de la ville et se faisaient indiquer, notamment par M. Bochart, la direction des diverses voies romaines, et concertaient avec lui pour le lendemain une nouvelle visite au *Champ des sept fontaines*, puis une excursion dans les campagnes circonvoisines, M. Quenson, M. Becquet de Mégille et moi nous étions rentrés à l'hôtel, où un incident vint à propos nous soustraire à une velléité de sommeil causée par la fatigue de nos travaux. On entre : c'est de la part d'une dame de Bavai qu'on nous apporte une *théière romaine*. La bizarre association de ces deux mots nous réveille de notre quasi assoupissement. Estimer ce meuble venu de Chine ou du Japon, de dix à quinze francs, c'était l'évaluer à un haut prix. On nous le faisait cinq cents francs. Cinq cents francs! Nous chargeons le commissionnaire de le reporter à sa maîtresse et de l'assurer que nous aurions scrupule de profiter de son ignorance de la haute valeur d'une théière romaine, pour acheter la sienne à si vil prix.

Il est vraisemblable que si nous fussions restés quelques jours à Bavai, tout le pays nous aurait apporté ses rouilles, et nous aurait proposé de les prendre au poids de l'or. Mais le lendemain, il avait plu, le temps avait changé ses dispositions, et nous les nôtres. Adieu notre projet de parcourir plus au loin le célèbre empire du roi Bavo, fondateur de Bavai, cousin germain de Priam, comme bien vous le savez; adieu le dessein de visiter les aqueducs de Fleursies, les labyrinthes et les souterrains de Bellignies, et surtout ce vaste champ de bataille de la forêt de Mormal, engraissé, il y a quelques mille ans, du sang de quelques vingt mille amazones. Rien ne refroidit le zèle comme la pluie. Nos regards, malgré nous, se détournent de l'antiquité pour se porter vers nos pénates.

Il me resterait, Messieurs, pour ce que nous avons vu et pour ce que nous avions à voir, bien des choses encore à vous dire; mais je fatiguerais sans nul doute votre attention, qui s'est soutenue jusqu'ici plutôt peut-être par indulgence pour moi que par intérêt pour ma narration. Pour exciter cet intérêt, je n'ai point à m'aider des ressorts d'une conception dramatique. Ici, point d'intrigue, point de nœud, point de dénouement. Je n'ai pas à tenir vos esprits en suspens dans l'attente d'un événement; et cependant, tout est événement dans un voyage. Ce qui attache au récit qu'on en peut faire, c'est l'exactitude des faits, c'est l'enchaînement des circonstances, c'est la vérité des détails; mais à côté de ces avantages du genre, se trouvent des

écueils que je ne vous ai que trop fait apercevoir ; et pourtant croyez bien que pour les fuir, ces écueils, je tâche à ne point perdre de vue cette recommandation du poète latin : *ad eventum festina.* Aussi, nous y arrivons. A l'heure que je parle, nous sommes en route pour le retour. Nos trésors nous accompagnent ou nous suivent. Douai nous rouvre ses portes. Le reste n'est plus de mon domaine. Et si, en vous priant de nous accompagner dans nos courses, je ne vous ai point occasionné trop de fatigue, rien ne se trouvera détruit pour moi de tout l'agrément que j'ai trouvé dans cette petite excursion entreprise en si bonne compagnie.



POÉSIES.



La veillée des morts *.

Par M. Wains DEFONTAINE (d'Alençon.)

C'était la nuit des morts ! **

I.

C'était la nuit des morts ; — nuit sainte et redoutable,
Où sortant du cercueil, phalange lamentable !
Les trépassés, aux lieux qu'ils habitaient jadis,
Reviennent tous les ans, au milieu des ténèbres,
Couverts de suaires funèbres,
Visiter une fois ceux qui les ont chéris....

* Cette pièce de vers a obtenu une médaille d'or au concours de poésie. (V. ci-dessus p. 19, rapport sur ce concours, par M. Parmentier.)

** C'est, dit l'auteur dans une note, une croyance vulgaire en plusieurs provinces de France que les morts, dans la nuit du 2 novembre, sortent de leurs tombes pour revenir visiter les vivants. Dans cette ballade, j'ai réuni les diverses variantes que les préjugés et la superstition ont accréditées.

Les vents avec fracas mugissaient sur la plaine ,
Et la cloche tintait à l'église prochaine ,
Appelant à grand bruit l'habitant du hameau.
Seuls , deux petits enfants , au fond d'une chaumière ,
A cette heure veillaient près du lit que leur mère
Naguère avait quitté pour celui du tombeau.
Malheureux orphelins !... L'airain sacré qui tinte
A réveillé leurs maux , et , palpitants de crainte ,
Ils ont cru voir surgir les spectres menaçants
Que , durant cette nuit fatale ,
On leur a dit venir , de leur voix sépulcrale ,
Transfuges de la mort , effrayer les vivants.

II.

Au sein de la nuit obscure ,
Entends-tu ces cris d'horreur ?
Mon frère ! je t'en conjure ,
Reste auprès de moi... j'ai peur !
— C'est l'heure où brisant la pierre
Qui recouvre leur poussière ,
Les morts sortent du cercueil :
Oh ! prions pour qu'à cette heure
Les morts de notre demeure
Ne puissent franchir le seuil !!!

Et les pauvres enfants, à travers les ténèbres,
Croyant ouïr des morts les hurlements funèbres,
Pâles, se tenaient embrassés :
Et puis, au bruit des vents grondant sur leur chaumière,
Se signant de frayeur, près du lit de leur mère,
Priaient Dieu pour les trépassés !

Pourquoi trembler de la sorte ?
O ma sœur ! pourquoi gémir ?
Ouvrons plutôt notre porte,
Notre mère va venir...
Ouvrons ! c'est elle ! — Ouvrons vite,
A sa place favorite
Qu'elle revienne s'asseoir...
Pour nous elle était si tendre !
Quand le ciel va nous la rendre,
Craindrais-tu de la revoir ?

Et la cloche toujours tintait ses glas funèbres ;
Et les gens du village, au milieu des ténèbres,
Vers le lieu saint, à pas pressés,
Accouraient à l'appel de l'airain funéraire,
Qui semblait murmurer dans la nuit solitaire :
Priez Dieu pour les trépassés ! !

Mais les morts, dit-on, mon frère,
Sont bien laids et bien hideux,
Avec leurs yeux sans paupière
Et leur tête sans cheveux.
Notre mère, hélas ! si belle
Comme eux déjà serait-elle ?
Arrête... oh non ! n'ouvrons pas ;
Si je la voyais paraître,
D'effroi j'en mourrais peut-être ;
Cache-moi bien dans tes bras !

Et les pauvres enfants, à travers les ténèbres,
Croyant ouïr des morts les hurlements funèbres,
Pâles, se tenaient embrassés ;
Et puis, au bruit des vents grondant sur leur chaumière,
Se signant de frayeur, près du lit de leur mère,
Priaient Dieu pour les trépassés !

Non, ma sœur ! — Mais à cette heure
Si le ciel lui permettait
De revoir cette demeure
Qu'avec nous elle habitait,
Tu la reverrais joyeuse,
Comme aux jours où radieuse,
Nous berçant sur ses genoux,
Elle endormait notre enfance

Aux accens de la romance ,
Dont les mots étaient si doux !

Et la cloche toujours tintait ses glas funèbres ,
Et les gens du village , au milieu des ténèbres ,
Vers le lieu saint , à pas pressés ,
Accouraient à l'appel de l'airain funéraire ,
Qui semblait murmurer dans la nuit solitaire :
Priez Dieu pour les trépassés !

Ouvrons !... Mais le bruit redouble...
O ciel ! qu'ai-je vu soudain ?
Mon œil effrayé se trouble...
Un spectre a saisi ma main ;
Du flambeau qui nous éclaire
Il a soufflé la lumière ;
Les morts sortent du cercueil !
— Oh ! prions pour qu'à cette heure
Les morts de notre demeure
Ne puissent franchir le seuil !

III.

Et les vents déchaînés mugissaient sur la plaine ,
Et la cloche tintait à l'église prochaine ,
Appelant à grand bruit l'habitant du hameau ;

Et les pauvres enfants , la face contre terre ,
Tombèrent demi-morts près du lit que leur mère
Naguère avait quitté pour celui du tombeau....

Bientôt le bruit des vents ne se fit plus entendre ;
Alors un doux sommeil sur leurs yeux vint descendre,
Et tout fut oublié !... — Car , lorsque le matin ,
Le pasteur généreux qui leur servait de père
Des pauvres orphelins visita la misère ,
Leur esprit n'en gardait qu'un souvenir lointain.

Cependant ils disaient que , durant la nuit sombre ,
Ils avaient vu passer devant leurs yeux une ombre
De clartés rayonnante et blanche comme un lys ;
Qu'elle avait d'un baiser effleuré leur visage ,
Et puis qu'au milieu d'un nuage
Elle était disparue à leurs yeux éblouis !





Grandeur de l'homme.

PAR M. LAMBERT fils.

O altitudo, ô dignitas hominis !

HOMME, jette un regard sur ta beauté suprême !
Vois quelle est ta grandeur et connais-toi toi-même !
Roi du monde, pontife inspiré du Très-Haut,
Sors de la nuit des sens, sors du tems, prends des ailes !
Ou crains de voir tomber des voûtes éternelles
Les tonnerres de Sabaoth !

Tourmenté, fatigué, l'œil fixé sur la terre,
Tu livres à tous les vents ta superbe poussière.
Si le néant t'ouvrait ses abîmes affreux,

On te verrait peut-être , ô démence inouïe !
Préférer n'être pas, que de couler ta vie
Dans l'aréopage des Dieux !

Mais celui qui t'a fait , t'a fait impérissable.
Ton immortalité t'enveloppe , t'accable ,
Et te rend malgré toi grand comme l'univers !
Tu la portes partout , même au fond des enfers !
Cet éclatant linceul s'attache à ton colossse,
Comme un signe vivant du sacré sacerdoce
Dont l'ange est étonné de te voir revêtu ,
Comparant ta grandeur à ton peu de vertu.

Hélas ! il est trop vrai , tout sage le proclame :
Tant qu'un réseau de chair emprisonne notre âme
Comme un sépulcre immonde , implacable et brûlant ;
Tant que traîne à nos pieds la chaîne des esclaves ;
Tant que des passions , Vésuves pleins de laves ,
Ecume le débordement ;

Nous tombons , nous tombons et nous tombons sans cesse ,
Et tout tombe avec nous ! Et nous sommes si bas ,
Qu'en cherchant dans nos cœurs un rayon de sagesse ,
Nous ne le trouvons pas.
Le seul trait dont l'éclat laisse après nous sa trace ,
Le don qui sur la terre ennoblit notre race ,

C'est le génie ! Un monde offre aux regards des cieux
Un spectacle moins beau, moins grand, moins digne d'eux.
Quand Satan eut sur l'homme établi sa puissance :
« Allons ! dit-il, descends, superbe intelligence !
» Rampe ici-bas dans l'ombre et la stupidité ! »
« Satan, répondit Dieu, respecte ta victime :
» Moi, Jéhova ! je laisse à cet être sublime
» La beauté, le génie et l'immortalité ! ».

O Dieu, soyez béni ! Vos mains, pleines de grâces,
Nous ont fait pour l'exil un séjour enchanteur !
Ce n'est point un vieux monde enveloppé de glaces,
Une comète ardente, un astre destructeur ;
Non : c'est un grand palais tout rempli de ta gloire !
Un temple où l'Esprit-Saint écrivit ton histoire !
Un trône magnifique où chaque homme, un moment,
S'assied pour contempler l'azur du firmament !
C'est le tombeau des Dieux, que les plus beaux des anges
Promènent dans les airs en chantant tes louanges !
Et l'on pourrait douter si, dans l'immensité,
Il est des vases d'or et de jeunes corbeilles
Où plus d'encens, de fleurs, de pompeuses merveilles
Enchantent ta divinité !

Certes, c'est là, je crois, de la munificence !
C'est égaler le don à la toute-puissance !

Dieu fit plus !.. Mais ici, sur mon front pâlissant,
Sur notre front à tous sont des gouttes de sang !...
Gloire au Christ ! honte à nous ! Cependant, haut la tête !
Quand on est assez grand pour valoir un tel prix,
Il faut être assez fort pour monter en athlète
A l'assaut des sacrés parvis !

Ah ! malheureux l'impie et sa race funeste !
Ne le maudissons pas ; mais, la lyre à la main,
Qu'un poète se lève, et qu'à sa voix céleste
Se ranime ce Dieu d'airain !

La Grèce, à la voix de Pindare,
Courait embrasser les autels !
Un grand poète est comme un phare
Sur la route des immortels !
C'est à sa hauteur qu'il mesure
Les méridiens de la nature !
Si quelque Archimède fameux
Prenait pour point d'appui le large front d'Homère,
Il saurait le poids de la terre
En l'élevant jusques aux cieux !

Celui dont la pensée, ainsi qu'un aigle immense,
Voyage dans l'éternité,
S'il chante, a des concerts pleins de magnificence ;

Et , l'œil sur l'avenir , le cœur plein d'espérance ,
Il écoute de loin gémir l'humanité.

De hauteurs en hauteurs il fait le tour du monde ,
Descend dans les tombeaux et dans son propre cœur
Sans y rencontrer rien qui trouble et qui confonde
Le sentiment de sa grandeur.
Il n'est point effrayé de son pâle fantôme ;
C'est au poids des soleils qu'il pèse son atome !
En vain le genre humain , en proie à l'ouragan ,
Déroule sous ses yeux , comme un sombre océan ,
Ses flots chargés d'éclairs , ses pompes orageuses ,
Ses gouffres , ses écueils d'où sortent des sanglots ,
Son rivage qui semble envahir du cahos
Les solitudes ténébreuses ,

Il marche ; à chaque pas il franchit un abîme !
Les épouvantements de la mort et du crime ,
Le mystère de l'âme où se perd sa raison ,
L'insulte des méchans , les pitiés de la foule ,
Et le monde , et la vie , et le tems qui s'écroule ,
Et ce vide effrayant , ce ciel sans horizon ,

Rien ne l'arrête ; il sait qu'il court à la lumière !
Et quand cet homme enfin abandonne la terre ,
Déjà , tout rayonnant et plein de majesté ,

On le voit, au-dessus du rideau des nuages
Se pencher et bénir les ruines des âges
Que dévore l'éternité !

O vous que l'éternité même
Ne pourra nous ravir un jour,
Et qui méritez qu'on vous aime
Des feux les plus doux de l'amour,
Vierges ! et vous, sources fécondes,
Qui des richesses de vos ondes
Couronnez votre cours heureux,
Songez en vos âmes ravies
Que c'est vous qui pour deux patries
Enfantez des races de dieux !

Dans nos communes destinées
Votre partage est le plus beau ;
Dès le matin de nos années
Vous enchantez notre berceau.
Vos cœurs sont pleins de douces choses ;
Nos plus belles apothéoses
Sont vos pleurs et vos souvenirs ;
Vous charmez le tems qui s'envole,
Et votre amour nous en console
Par des baisers et des plaisirs.

Et chaque baiser crée une âme,
Un prince de l'éternité !
Et Dieu permet que notre flamme
Fasse une autre félicité.
Ah ! régnez toujours par vos charmes,
Par vos vertus et par les larmes
D'un sentiment presque divin !
L'ange lui-même vous honore,
Lorsque du ciel il voit éclore
Un bel enfant sur votre sein.

Que ce chef-d'œuvre d'innocence
Est frêle ! on aurait presque peur
D'orner sa charmante existence
Des flocons légers d'une fleur.
Son frais sourire, sa blonde tête,
Sont de ces choses qu'en poète
Je ne contemple qu'à genoux ;
Que serait-ce si j'étais père !
Je deviendrais presque une mère,
Tant cet objet me serait doux !

Admirons, Mesdames,
Ces petites âmes
Qui s'ouvrent au jour !
Mystère ineffable !

Source intarissable
D'espoir et d'amour !

On peut en attendre
Soit un Alexandre,
Ou bien un Platon !
A l'un une lyre !
A l'autre un empire !
A tous un grand nom !

Dans vos rêveries,
Quand vos mains jolies
Bercent leur sommeil,
Dieu, que leur sort touche,
Attache leur couche
A quelque soleil !

Ainsi, dès l'enfance,
L'âme se balance
A des astres d'or ;
Céleste colombe
Qui monte et retombe,
Et remonte encor !

Et dans ce voyage
Votre douce image

Ne nous quitte pas ;
Toujours il nous semble
Voyager ensemble,
Dormir dans vos bras !

Dès ce monde même,
Celui qui vous aime
Est plus qu'un mortel ;
Et c'est vous encore
Que notre âme adore
Aux portes du ciel !

Quand vous ouvrirez-vous, éclatantes demeures !
Quand donc laisserez-vous passer le genre humain !
Quand ne compterons-nous les heures
Que sur un soleil sans déclin !
On dit, de l'œil qui voit la vérité vivante,
Que son ravissement va jusqu'à l'épouvante :
Crainte ineffable ! Heureux qui bondit en lion
Dans les brillans déserts de la création !
Elohim ! Elohim ! déchire enfin ses voiles !
Pourquoi cacher ta gloire à l'ombre des étoiles !

Parais, détruis la mort, précipite les tems !
Qu'est-ce à l'homme, après tout, qu'un jour de six mille ans !

L'éternité sied mieux aux fils de la lumière !
Commande à Josaphat ! réveille sa poussière !
Fais-la monter vers toi ; les soleils sont à nous !
Et si tu n'attends plus que ma voix qui réponde ,
Tu peux ouvrir , ô Dieu , le grand convoi du monde :
Ton serviteur est à genoux !

Abbaye du Gard , juillet 1838.





Conseils à un jeune Poète.

PAR M. EMILE BOULANGER, VICE-PRÉSIDENT DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE VALENCIENNES, MEMBRE CORRESPONDANT.

Generose puer, sic itur ad astra

Virgile.

Quand l'aurore brillante à l'Orient s'avance,
Du jour annonçant le réveil,
L'aigle prend son essor et vers les cieux s'élance,
Les yeux fixés sur le soleil.
Il poursuit hardiment son vol que rien n'arrête,
Rien, ni la foudre ni les vents.
Orgueilleux roi de l'air, il brave la tempête
Que la nue apporte en ses flancs.

Mais avant d'arriver à ce degré d'audace ,
Il lutta , lutta bien long-tems :
Son aile bien souvent s'essaya dans l'espace
Pour mieux affermir ses élans.
Ainsi fait le génie. Au début il hésite ;
Et , craignant d'iniques clameurs ,
Ardent , opiniâtre , il travaille , il médite
Dans de longs et rudes labeurs.
Puis , sitôt qu'il connaît sa force et sa puissance ,
Se développant radieux ,
En dépit des méchans il se grandit immense
Et de son front touche les cieux.
Malheur à qui désire un talent trop précoce !
Vieux avant l'âge et méconnu ,
Sans gloire , il tombera comme le vain colosse
Que ses pieds n'ont pas soutenu.
Quelquefois , au printems , il est dans la prairie
Un jeune arbre couvert de fleurs :
Il montre avec orgueil sa tête épanouie ,
Qui répand au loin mille odeurs ;
Chacun est enchanté de sa belle parure ,
Espérance de fruits nombreux ;
Et l'on voit chaque jour , tant que la chaleur dure ,
Fermenter ses jets vigoureux.
Mais qu'un matin , hélas ! le vent du nord se lève :
Ses tendres rameaux sont flétris ,
Et ses fruits avortés , dont il glace la sève ,

Jonchent le sol de leurs débris.
Telle périt souvent une gloire hâtive ;
Pareille au chaume flamboyant,
Elle jette un instant une lumière vive,
Qui s'éteint faute d'aliment.
Jeune poète, écoute : A ta muse propice,
La pensée ouvre ses trésors :
Tu peux tracer en vers une charmante esquisse
Sans t'épuiser en longs efforts ;
Mais arrête, crois-moi, ta verve impétueuse,
Laisse mûrir ton jugement,
Et surtout, pour flatter ton âme vaniteuse,
Ne rime jamais en courant.
Imite ces auteurs dont le monde s'honore,
Auteurs au talent respecté,
Dont, *après trois mille ans* le nom est *jeune encore*
De gloire et d'immortalité.
S'ils ont ainsi du tems évité les ravages,
C'est que, par le goût tout puissans,
Ils ont patiemment fondé leurs beaux ouvrages
Sur la grâce et sur le bon sens.
Fais comme eux : ne fais pas comme la jeune école,
Dont la voix, sans guide et sans frein,
Gaspille imprudemment sa brillante parole
Sans nul souci du lendemain.....
Enfant, travaille donc : sois modeste ; en silence
Forme ton esprit et ton cœur.

Par de nombreux essais, avec persévérance,
Acquiers l'audace et la vigueur,
Et plus tard, t'élançant loin des routes battues,
Peut-être qu'enfin, à ton tour
Aigle aussi, tu sauras t'élever dans les nues,
L'œil fixé sur l'astre du jour.
Ta muse alors, par l'art et la grâce embellie,
Sera l'orgueil de ta cité;
Et ton nom, couronné des palmes du génie,
Vivra dans la postérité.





Un Curé !

A M. LE DESSERVANT DE D......

PAR LE MÊME.

—•••••••••—

Charitas ! charitas !

Oui, j'aime un bon curé, consolateur des âmes,
Simple et touchant en ses discours,
Qui du bien jette en nous les salutaires flammes
Et de Dieu les saintes amours.
Desservant ignoré de quelqu'obscur village,
Mais du village vénéré,
Chacun avec respect redit sur son passage :
Salut à notre bon curé !

Un long calme toujours règne en son presbytère ,
Asile au rustique foyer ,
Qui n'a pour ornement qu'un livre de prière ,
Un Christ en bois , un bénitier.
Là , pour distraire un peu ses douces rêveries ,
Il a d'abeilles un essaim ,
Un chien et quelques fleurs et des poules chéries
Qui viennent manger dans sa main.
Chastes délassemens d'une âme aimante et pure !
Bonheur simple et délicieux ,
Qui ne peut exciter des méchans le murmure ,
Ni l'attaque des envieux !
Jamais en ce séjour de paix et d'innocence
Le pauvre , hélas ! n'est refusé ,
Le vieux pauvre en haillons , celui que la souffrance
Et que le travail ont usé :
Le bon prêtre avec lui fait un commun partage
De son pain , de tout ce qu'il a ,
De tout ce qu'en ses mains , pour un si noble usage ,
L'humble charité déposa.
Charité , vertu chère à notre divin maître ,
Du vrai culte éternel appui ,
Oh ! que tu plais aux cœurs, quand sur le front du prêtre
Ta modeste auréole a lui !
Heureux le bon curé que ta chaleur anime !
Tolérant et tendre pasteur ,
Il ne maudit personne , et la haine n'imprime

Nul ressentiment en son cœur.
S'il rencontre parfois dans la foule un impie
Que ses discours n'ont pas touché,
Il ne le flétrit pas de son courroux... il prie
Que Dieu pardonne à son péché.
Oui, tel est le bon prêtre... Il fournit sa carrière
Ayant toujours le bien pour but;
Et puis, un jour enfin, quand son corps à la terre
Doit payer le dernier tribut,
Il meurt en récitant de divines louanges,
Et dans la céleste cité
Son âme va chercher, sur les ailes des anges,
Le repos de l'éternité.





La Rose et la Violette.

PAR LE MÊME.

L'une éblouit, l'autre touche.

Colonel *de Weiss*.

La rose, si fière et si belle,
La rose a trop d'attraits pour moi;
Je n'éprouverais auprès d'elle
Que déplaisir et triste émoi.
J'aime bien mieux la violette.
Simple, modeste et point coquette,
Elle répand aux bois ses parfums azurés,
Ou bien fleurit au sein des prés.
Là, sans faste elle entr'ouvre un odorant calice
Que, sans boutades ni caprice,

Elle abandonne ingénument
Aux uniques baisers de son discret amant.
Mais la rose a besoin d'un plus riche théâtre ;
Il lui faut un essaim folâtre
De zéphyrs, au brillant amour :
Sa superbe beauté ne se plaît qu'au grand jour.
Or, voici d'où vient que mon âme
Pour l'humble fleur des prés se prononce et s'enflamme :
C'est que la violette, aimable sans fierté,
Du tendre sentiment jouit avec mystère,
Et qu'aux plaisirs du cœur la rose, hélas ! préfère
Les plaisirs de la vanité.

Je sais une beauté, charmante autant que sage,
Qui de leurs qualités offre un doux assemblage.





Le Platane et les Voyageurs.

PAR M. DERBIGNY.

Fable.

Deux philosophes voyageaient,
Esprits supérieurs ou voulant le paraître,
S'ils n'en étaient certains, du moins ils y songeaient :
La vanité souvent suit le titre de maître.
Chemin faisant, ils échangeaient
Les trésors variés de leur vaine science,
Et parlaient avec confiance
De Dieu, de ses desseins sur l'homme et de sa loi,
Et de philosophie et de sagesse antique,
Et des disputes du Portique,

Des biens, des maux, du doute et de la foi,
De tout enfin ; comme c'est la pratique
De ceux qui se donnent l'emploi
De tout soumettre à leur critique.

Leur traite s'avançait ; mais l'air était brûlant :
C'était le vent du sud qui soufflait sur la plaine ;
Et, contraints d'aspirer sa desséchante haleine,
Sous le poids des rayons d'un soleil accablant,
Excédés de fatigue, ils marchaient d'un pas lent ;
Et dans leur horizon, tout menacé d'orage,
Ils n'apercevaient point d'abri ni de rempart ;
Déjà même ils perdaient courage,
Lorsque dans un vallon, s'élevant à l'écart,
Un platane touffu leur offrit son ombrage.
Ils font halte à ses pieds, suspendent leurs propos,
Et, sous l'abri formé par son dôme superbe,
Nonchalamment couchés sur l'herbe,
Ils s'abandonnent au repos.

Puis, l'air étant plus frais, leur esprit plus dispos,
Ils redonnent l'essor à leur savante escrime.

— « Le platane est un bois dont on fait peu d'estime,
» Disait l'un ; mon esprit se creuse à définir
» Pour les desseins de Dieu quel rang il doit tenir.

» Est-ce le haut, le bas, le milieu de l'échelle ?
» L'arbre est d'un noble port, sa feuille est large et belle;
» Mais suffit-il qu'il plaise à nos regards ?
» Est-il, ou par son fruit, ou sa sève, ou sa gomme,
» Une jouissance pour l'homme,
» Une conquête pour les arts ?
» Dans la prévoyance féconde
» De celui qui créa ce monde
» Où tout s'enchaîne et se déduit,
» Chaque arbre a sa valeur de ses pieds à sa tête ;
» Tout planteur peut toujours calculer son produit :
» Tel bois sert au vaisseau qui brave la tempête ;
» Tel autre vient en aide à la main qui construit;
» Le chêne a sa grandeur, sa majesté, sa force ;
» L'orme sa dureté, le liége son écorce,
» Le sapin sa résine, et le dattier son fruit.
» Mais le platane est un arbre inutile ;
» Autant vaudrait cultiver le myrtile.
» Pour moi, si je plantais, je me garderais bien
» De choisir des sujets qui ne sont bons à rien. »

Emu de l'entretien profane,
Et d'un juste courroux se sentant tout frémir :
— « Et mon ombre, dit le platane,
» Mon ombre, où vous trouviez tant de charme à dormir,
» La comptez-vous pour rien ?... Insensés, sur vos têtes
» Elle étend son bienfait : vous la méconnaissez !

» Allez, portez ailleurs les mépris que vous faites ;
» Et, de peur qu'à l'instant ce Dieu que vous lassez
» Par vos paroles indiscrètes,
» N'ait, pour vous écraser, ses foudres toutes prêtes,
» Ingrats, levez-vous et passez ! »





La Gloire et l'Ombre.

PAR LE MÊME.

Fable

On dit que devant l'ombre, un jour ,
La gloire se vantait de ses prérogatives.

« L'honneur me doit ses marques distinctives.
» Je dispense les rangs ; j'élève tour-à-tour
» Le guerrier , le savant , l'orateur , le poète ;
» Et tel qui passe pour prophète
» Serait resté sous le boisseau
» Sans le secours de mon manteau.

» Enfin ceux à qui je le prête ,
» Par caprice le plus souvent ,
» Je les conduis bien plus avant
» Que ne feraient , en leur marche discrète ,
» Ou le plus sublime talent ,
» Ou la vertu la plus parfaite. »

A quoi l'ombre lui répondit :

« J'ai moins d'éclat que vous ; mais je commence à croire
» Que ce n'est pas sans raison qu'on a dit
» Qu'il est plus d'un rapport entre l'ombre et la gloire.
» Nos destins , je le vois , sont si peu différens ,
» Et l'on doit d'autant moins douter que je vous vaille,
» Que , comme vous , je fais paraître grands
» Des hommes de petite taille. »





NOTICE

HISTORIQUE

SUR

LE GÉANT DE DOUAI

ET SA PROCESSION,

PAR M. LE CONSEILLER QUENSON,

MEMBRE RÉSIDANT.

IL n'est pas de peuple quelque peu civilisé qui n'ait eu ses fêtes publiques, ni d'époque qui ne les ait reproduites sous ses emblèmes particuliers.

Nombre de villes en France en ont conservé les antiques

traditions. Mais c'est surtout en Flandre, en Artois, qu'elles se sont perpétuées; et, malgré les événements de toute nature accumulés depuis trois siècles sur ce pays, il n'est pas de commune qui n'ait encore aujourd'hui son jour de fête; la plupart même en comptent deux, qu'elles distinguent sous les noms de grande et petite *ducaces* ou *kermesses* *.

Ces fêtes toutefois, restes aujourd'hui soit d'anciennes processions religieuses établies en commémoration de quelqu'événement, soit d'anciennes foires ou institutions, octroyées le plus souvent avec priviléges et franchises par le souverain dans l'intérêt du commerce et de l'industrie des cités, s'étaient accrues, surtout aux 15e et 16e siècles, d'une infinité d'autres fêtes ou *jours de plaisance*, dont les

* Le mot *ducace* n'est qu'une contraction évidemment de dédicace (v. *Ducange*. Gloss. vo. Dedicatio, et *Van Espen*, jus eccles., part. 2, tit. 16, c. 3). Quant à celui de *kermesse*, il nous vient du flamand *kermess*, lequel, dérivé du tudesque *kerkmis*, *kirchmess*, *kirmiss* ou *kirmess*, était au demeurant un composé de kerk ou kirck, église, et de *mis* ou *mess*, foire, ou de *missa*, messe; ce qui a fait traduire ce mot tantôt par *foire d'église*, tantôt par *première messe de l'église* (v. dans les *Arch. hist. du Nord* la notice de M. *Lebeau* sur *une ducace*, t. 1er., p. 313, et celle de M. *Dinaux* sur *une fête flamande*, t. 3, p. 313, etc.; v. aussi, dans la *Statistique du département du Nord*, publiée sous le nom de M. *Dieudonné*, les recherches de M. *Bottin* sur ce sujet, et le travail de M. *Leglay* sur *les principales fêtes et cérémonies qui ont eu lieu à Cambrai depuis le XIe. siècle jusqu'à nos jours*). Ces fêtes toutefois sont désignées dans le midi de la France sous le nom d'*apports*, c'est-à-dire de marchés où l'on apporte les denrées pour les vendre (v. *Dict de l'Acad.* h. vo.). Elles étaient indiquées à Rome par le mot *encænia*, que Quintilien et les Saints Pères avaient emprunté du grec, pour exprimer la dédicace d'un temple, d'une église (v. *Ducange*, ut suprà).

édits somptuaires de Charles-Quint et de Philippe II n'avaient pu diminuer le nombre *.

C'était alors entre les seigneurs, les villes, les sociétés, les corporations, une rivalité de tous les instants, et par suite un luxe, une licence, qui avaient fait de ces réunions un danger pour les mœurs autant que pour les fortunes.

Le corps du magistrat, spéculant dans la vue d'augmenter les ressources ** de la commune, et marchand, comme la bourgeoisie dont il était lui-même l'élu, provoquait à ces dépenses par des primes, des concours.

Le commerce intérieur bénéficiait sans doute de tout le produit de la consommation ; mais au demeurant, et dans ses rapports extérieurs, il devait souffrir d'une perte aussi

* V. entr'autres édits, ceux des 27 septembre et 6 octobre 1531, du 30 janvier 1545 et 22 juin 1589, ravivés deux siècles après par l'empereur Joseph II, qui, dans le dessein « de pourvoir efficacement aux inconvénients multipliés qu'entraînent au » *préjudice de la religion et de l'état* les fêtes dites *kermesses* ou *dédicaces*, » ordonnait, par son édit du 11 février 1786, que « toutes fêtes de cette espèce géné- » ralement quelconques, tant dans la ville qu'au plat pays, se tiendroient désormais » partout le même jour, » qu'il fixait « pour toujours au second dimanche après Pâ- » ques, etc. » — Différents sinodes étaient venus également ajouter leurs défenses aux édits de Charles-Quint et de Philippe II, tels entre autres ceux de Cologne de 1536, de Cambrai de 1550, de Tournai de 1589, mais infructueusement aussi. (V. *éd. et plac. de Flandre*, t. 1 et 2. — *Arch. hist. du Nord*, t. 3, p. 314).

** Les ressources des communes se composaient alors non-seulement des produits de leurs octrois, fermes ou *assis*, mais de ceux en outre de leurs propriétés, de leurs usines, de leurs fabriques, de leurs entrepôts ; car les villes, de même que les chapitres et les communautés, avaient des entrepôts de vins, des *aubettes*, des brasseries, des moulins, des fabriques de draps et autres, qu'elles exploitaient pour leur compte. Or, on conçoit que les fêtes, en attirant un grand concours d'étrangers,

considérable de temps. Le pouvoir, de son côté, ne devait non plus s'accommoder de tant de fêtes géminées ; car si, d'une part, elles jetaient utilement la distraction dans les esprits, elles tenaient de l'autre des masses d'hommes en contact fréquent et dans un état d'exaltation, toujours voisin de l'action. Plus d'une fois la révolte était sortie du milieu des danses, des festins, pour aller agiter par le pays son tocsin d'alarme ; et la royauté d'ailleurs eût fait volontiers son profit personnel de toutes ces richesses, que le Flamand et le Belge consommaient avec profusion dans leurs banquets et leurs divertissements *.

leur offraient une occasion de débit pour leurs denrées, et d'augmentation pour leurs octrois et leurs revenus.

* Le festin était la clôture obligée de tous *ces jours de plaisance*. C'était dans les halles, en plein air assez souvent et sur la table commune du quartier, que l'on dînait et buvait. Chacun contribuait au banquet selon ses ressources, et les denrées, avec lesquelles la commune avait payé les acteurs de la fête, étaient là du reste pour répondre à l'appétit et à la joie des convives.

C'est ainsi qu'après le sacrifice, le Gaulois, assis en plein air, à côté d'une cruche de *cervoise*, fesait festin avec ses parents, ses amis, de la part de la victime que le sacrificateur lui avait abandonnée. Pour lui, comme pour le Flamand, il n'était point de fête, s'il n'y avait, pour la célébrer, un repas, des joûtes ou des danses (v. *Cesar*, de Bell. gall., l. 6, cap. 13; *Diod. Sic.*, lib. 5; *Tacit.* de Mor. Germ., cap. 2, 7, 9 et seq. ; *Pellautier*, Hist. des Celtes, liv. 2, ch. 10, et liv. 4, ch. 5; D. *Martin*, Relig. des Gaulois, et *Desroches*, Rech. sur l'ancienne Belg.). — *Pasquier*, dans ses *Recherches de la France* (l. 8, ch. 7), nous dit, à l'occasion des grandes fêtes de Rome : « Il ne faut point faire de doute qu'en telles joyes publicques l'on ne » fist plusieurs grands banquets, mesme avoient lors de coustume de s'entre envoyer » des tartes et gasteaux, comme nous apprenons du poëte Ovide dans ses Fastes. Ce » que j'ay veu aussi avoir esté autres fois practiqué dans Paris au jour de la feste » d'une paroisse. » En pareille circonstance, *Sidoine Apollinaire* (v. ses Epîtres l. 4, ép. 15) écrivait à son ami *Elaphus* : « Préparez une chère abondante, les che- » mins sont couverts d'hôtes qui vont arriver chez vous par troupes; car tout le

Parmi ces fêtes toutefois, il en était une, dans chaque ville, que son caractère religieux rendait l'objet d'un culte plus particulier. C'était celle, que l'on avait instituée en mémoire du saint patron, ou de la dédicace de l'église principale, et qui, par cela même, était devenue la fête de toute la commune.

Elle s'ouvrait chaque année par une procession générale du clergé, à laquelle venait s'ajouter dans l'origine, comme au jour même de la consécration de l'église *, ou de la mise en *fierte* ** des reliques du saint, le clergé des cités voisines avec ses châsses, ses *ostensoirs*. De là, pour cette

» monde est informé que le temps de votre dédicace approche. » Ainsi, les habitudes de la Flandre ont eu leurs analogues en d'autres lieux et en d'autres temps.

* « C'estait, nous dit P. *D'Outreman* (part. 3, chap. 5, p. 433), une practique » ancienne d'emprunter tous les corps saincts du voisinage pour illustrer et rendre » plus vénérable la dédicasse de quelque église, la translation de quelque corps sainct, » ou quelque autre semblable solemnité. Ainsi, lisons-nous qu'à la dédicasse de » l'église de Hasnon, l'an M. LXX se trouvèrent, à la requeste de Baudouin de » Mons, comte de Flandres et de Hainau, les corps de St.-Marcel, St.-Piat, St.- » Sauve, St.-Amé, St.-Donat, St.-Vaast, St.-Amand, St.-Omer, St.-Guislain, » St.-Vincent, St.-Bertin, St.-Wina, St.-Waudrille, St.-Bavon, St.-Everard, » St.-Eubert, St.-Landelin, St.-Hugues, St.-Aichard, St.-Eusèbe, Ste.-Rictrude, » Ste.-Aldegonde, St.-Waudrud, St.-Refroy, Ste.-Reine. Et quatre ans auparavant, Baudouin-le-Débonnaire, ou de Lille, père de celuy-cy, avoit fait le mesme » à la fondation et dédicasse de l'église de St.-Pierre à Lille, où il avoit, selon le » manuscrit de St.-Guislain, fait porter tous les corps saincts de tout son comté, » et colloquer sous des tentes ou pavillons pendant la susdite feste; après laquelle » il donna libéralement à chacun d'iceux le pourpris de la place qu'avoit occupée » leur pavillon. » — V. aussi *Buzelin*, Gallo Fland., lib. 2, cap. 6. — Cet usage, rappelé d'ailleurs dans plus d'une chronique, s'était perpétué bien au-delà de l'époque ci-dessus indiquée; et pour le clergé flamand, riche, aimant les fêtes, il s'était souvent reproduit dans les grandes solennités.

** Ou chasse : *à feretro* (v. *Ducange*, h. v°).

institution, les noms de fête patronale ou communale, de dédicace et de procession.

Il était difficile que les grands et le peuple d'alors ne se vinssent point mêler à toute la pompe de ces solennités. Plus d'une fois, à la suite du cortége religieux, avaient paru comme autant de petites puissances féodales, glorieuses aussi de se produire au-dehors, les corporations avec leurs attributs, leurs hommes d'armes, leurs *varlets* et leurs fous. Alors on y avait vu tous ces travestissements d'hommes, ces vastes mannequins de dragons, de géants, ces chars de triomphe, ces navires, toutes ces décorations symboliques qui ajoutaient singulièrement au développement ainsi qu'au fracas de la cérémonie, et dont les campagnes elles-mêmes, à l'imitation des villes, allaient, au jour de leur dédicace, répéter la mesquine parade au-devant de l'antique donjon du seigneur.

Ces navires, ces chars de triomphe (brillants successeurs des chariots du moyen-âge, mais moins nombreux toutefois *), étaient couverts d'emblèmes, de personnages allé-

* Ce n'est assez généralement que vers la fin du XVIIe. siècle, et même au commencement du XVIIIe., que l'on voit apparaître dans les processions publiques, à côté et parfois en remplacement de ces nombreux chariots, sur lesquels chaque quartier souvent promenait des personnages ou quelques scènes de l'Écriture sainte, ces chars de triomphe, si richement décorés et qui reflétaient partout la pompe du grand roi. La dépense, on le conçoit, dut en restreindre considérablement le nombre. Aussi, au lieu de quarante chariots qui roulaient au XVIe. siècle à la procession de Valenciennes, on n'y vit peut-être point cinq chars de triomphe au XVIIIe. A

goriques, empruntés, selon la marche des événements et des idées, à la religion, à la royauté, à la fable, etc. Tous ces déguisements d'hommes, de femmes et d'enfants, qui nous offraient d'abord les *patriarches*, les *prophètes*, les *Sybilles*, *Dalila*, *Judith*, et autres personnages célèbres de l'écriture sainte, pour nous montrer peu après des pontifes, des empereurs, des rois, des reines, etc., s'étaient aussi modifiés selon les temps.

Les dragons cependant, comme image d'un fait accompli ou d'une idée arrêtée, étaient restés stationnaires à côté de leur Saint-Michel ou du haut de leur pique dorée. Il en était de même des géants, autre reproduction du passé, dont le costume néanmoins n'avait pu se soustraire parfois à certaines exigences de la mode.

Les premiers, si nombreux *, si connus dans les traditions populaires, représentaient presque toujours quel-

leur suite, du reste, s'étaient généralement maintenus les anciens chariots, bien que leurs *histoires* eussent été changées quant au sujet, ou modifiées quant à la forme. (V. M. *Leglay*, sur les fêtes publiques de Cambrai, ut suprà).

* M. *Bottin* (*Arch. hist. du Nord*, t. 1, p. 97 à 110) en compte jusqu'à vingt-un pour le nord de la France. MM. *Lenoir*, *Eloy Johanneau*, *Lerouge*, *Ladoucette*, *Girault*, *Eusèbe Salverte*, *De Reiffemberg*, *Delmotte*, etc., qui ont écrit aussi sur cette matière, nous en signalent un très-grand nombre, dans lequel la *Gargouille* de Rouen, la *Bailla* de Rheims, le *Graouilly* de Metz, la *Lézarde* de Provins, la *Grand'Gueule* ou la *bonne sainte verméne* de Poitiers, la *Tarasque* de Tarascon, le *Dragon St.-Marcel* de Paris, ceux d'Orléans, de Niort, de Lyon, de *St-Bienheuré* de Vendôme, etc., et, en Belgique, le *Gilles de Chin et le Doudon* de Mons (v. *Mém. de l'Acad. celt.*, t. 2, p. 1, t. 4 p. 296 et 308, et t. 5 p. 51, etc. — *Mém. de la Soc. Roy. des Antiq. de France* (1817),

que désastre, quelqu'influence maligne, tels que la peste, un animal dévastateur, le diable, l'hérésie, etc.; les seconds figuraient indifféremment des tyrans ou des bienfaiteurs de l'humanité *, et leur nombre égalait, s'il ne dépassait même, celui des dragons ailés.

Chez tous les peuples, on le sait, et sous toutes les religions **, on a créé des géants chaque fois que les arts, la

t. 1, 2e. partie, p. 421 et 461.—*Revue encyclop.* (1826), p. 301 et 623.—*France littér.* (1834), p. 405.—*Diction. de la Conversation* par M. *De Reiffemberg*, vo. DRAGON, et son introduction au livre de *Mouskes*, t. 2, p. 146.—*Encyclopédie méth.*, v. *Dragons.* — *Hist. de Paris*, par *Dulaure.* — *Hist. de Rheims* (1825), et *Recherches hist. sur Gilles de Chin et le Dragon de Mons*, par M. *Delmotte.*

* « Le personnage du géant, dit M. Dulaure (*Hist. de Paris*, t. 4), a toujours » un caractère hostile : il est considéré comme un ennemi, un être odieux dont on se » venge. » Le mot *toujours* est évidemment de trop dans la phrase; et il est maint exemple du contraire. (V. l'introduct. au liv. de *Mouskes*, ut suprà; et *Revue de Paris*, t. 6, art. de *Castil-Blaze* sur la *danse et les ballets*).

** La mythologie des peuples, en effet, nous offre presque partout, à leur origine, des géants, une race primitive d'hommes rebelles, dont nous ne serions que la descendance dégénérée : comme s'il était vrai de dire avec *Horace* (lib. 3, od. 6) et *Pline* (l. 7, ch. 16), qu'il soit dans la destinée humaine de décroître successivement de taille et de qualité en s'éloignant de la souche.

Les fables scandinaves abondent surtout en images de géants (v. *Notices polit. et littér. sur l'Allemagne*, Brux. 1833, par M. *St.- Marc Girardin*); et la religion des Germano-Belges, d'après M. *Schayes*, était, quant au dogme, la même que celle des Scandinaves (v. *les Pays-Bas avant et durant la domination romaine*, Brux. 1837). Suivant M. *de Reiffemberg* (intr. au *Liv. de Mouskes*, t. 2, p. 271 à 281), » les Belges d'origine celtique admettaient vraisemblablement des géants, eux qui » aimaient les monuments gigantesques. » Aussi les retrouve-t-on dans les anciennes fables franciques et bretonnes (v. *Orig. gaul.*, par *La Tour d'Auvergne*). Aussi César nous montre-t-il ces Gaulois, au milieu de leurs cérémonies religieuses, brû-

poésie ont eu besoin de reproduire au-devant des masses un grand effet de crainte ou d'admiration. Les hommes du passé, d'ailleurs, n'apparaissent aux vivants que, comme l'ombre d'un corps, presque toujours plus grands que l'original; et l'imagination des peuples en avait dû rehausser encore la stature. De là ces géants de la fable, de l'écriture sainte, ces géants de la Gaule, ceux du moyen-

lant, en holocauste à leurs dieux, de vastes géants d'osier, qu'ils avaient remplis d'hommes. (V. *Cœsar*, *de bell. Gall*, l. 6, cap. 13 usquè ad. 16. — *Diod. Sicil.*, l. 5. — *Strab.*, l. 4, — et *Tacit.* de *Mor. Germ.*, cap. 2, 7, 9, 10, etc.)

En Egypte, et dans le culte d'Osiris, s'employaient également d'énormes figures, pour y représenter des ennemis des dieux et les accabler de coups à ce titre. A Rome, chaque année, le 15 du mois de mai, on promenait processionnellement trente figures colossales en osier, que l'on appelait *Argéens*, et que les Vestales fesaient rouler ensuite dans le Tibre. Là encore, à l'apparition de quelque sinistre présage, de même qu'à la suite d'une victoire, on voyait des figures emblématiques portées à la cérémonie des supplications, comme à celle des actions de grâce.

Toutefois, dans les représentations gigantesques de la Gaule, l'Orient était venu mêler ses fictions à celles du Nord; « et c'est surtout par les Arabes, nous dit M. *de* » *Reiffemberg* (ut suprà), que ces aventures prodigieuses, où les géants intervien- » nent, se sont principalement multipliées dans les productions littéraires, » pour de là s'introduire dans les mœurs du moyen-âge et se perpétuer jusqu'à nous. Ainsi a-t-on dépeint, dans nos romans de chevalerie, *Charlemagne*, *Roland*, *Godefroy de Bouillon*, le roi *Artus*, etc., etc., sous des formes gigantesques. (V. *Vit. Car. M.* et *Rolandi*, auct. Tilpino, — *li roman de Roncevals*, — les romans d'*Artus*, — M. *Barrois*, prototypog. n° 604, — M. *Leroux de Lincy*, liv des légendes, t. 1, p. 153 et 155, — *Mém de la Soc. Roy. des Antiq. de France*, t. 1, p. 145 etc.)

Ainsi, dans nos poèmes religieux, St.-Christophe y est-il apparu comme un autre géant. Ainsi plus tard a-t-on reproduit les formes de ces différents modèles dans les ouvrages de peinture, de sculpture, et dans les représentations de nos fêtes publiques. (V. *Molan.* de *hist. SS. imag.* et *Pictur.*; V. aussi M. *de Châteaub.*, études hist.)

âge surtout, si fameux dans nos romans de chevalerie, si souvent mis en scène dans nos tournois du 15e siècle *.

Nombre de villes, en Flandre, en Belgique, ont eu leurs géants communaux. Ainsi Anvers, Louvain, Malines, Hasselt, Bruxelles, Ath, Gand, Bruges, Tournai, Lille, Dunkerque, Ypres, Poperinghe, Cassel, etc., montraient chaque année, sous des noms, des formes ou des costumes différents, leurs énormes mannequins d'osier, dont les physionomies, reproduites de nos jours à Cassel **, à Malines ***,

* V. *Oliv. de la Marche*, *Paradin*, *Lacolombière*, *Math. de Coussy*, *Georges Chatelain*, etc.

** A Cassel (Nord), on promène encore chaque année, le mardi gras, un géant, costumé en guerrier du moyen-âge, derrière lequel est un homme de très-haute taille, déguisé en *banbin*.

La ville d'Hazebrouck a aussi le sien qu'elle fait paraître à la même époque, à la suite d'un éléphant et sous un costume de turc. Celui-là toutefois est moderne, et se compose d'un demi-mannequin ajouté à un homme. Mais cette ville a conservé son ancienne fête et son mannequin du *Comte de la mi-carême*. Maubeuge et Cambrai en promenèrent aussi jadis, mais momentanément.

*** Le 15 août 1838, Malines, à sa grande procession de *Notre-Dame d'Answick*, dans laquelle ont figuré plus de 500 personnes et presqu'autant de chevaux, fit marcher, à la suite du cortége religieux et de toutes ses représentations de saints et de mystères, un navire, symbole du bien-être de la patrie, puis son ancienne famille des *géants* et le *grand-père des géants*, placé sur un énorme cheval traîné par quatre chevaux; puis, sa roue de fortune, son cheval *Bayart*, portant les quatre fils *Aymon* et accompagné de ses poulains; puis enfin, deux chameaux, sur lesquels étaient de jeunes amours. (V. relat. de M. *de Reiffemberg*, et *Journ. des Débats* du 12 août 1838).

Un géant de semblable forme, ainsi placé et traîné, figurait naguère encore dans une procession, tenue tous les ans à Aix (en Provence), et à la suite d'un char, dont l'élévation n'avait pas moins de 80 pieds. Le géant en avait, dit-on, quarante.

La ville de Troyes possédait aussi un géant, nommé *Goliath*, qu'en 1486, à l'en-

à Hasselt *, et conservées avec un air frappant de famille en certains lieux de l'Espagne **, ont chaque fois encore excité la curiosité publique.

C'était à Anvers, *Druon Antigon* ***; à Louvain, *Hercule* et *Megera*, son épouse; à Bruxelles, *Ommegan* avec sa famille; à Hasselt, *Lange-man*; à Malines, *le grand-père des géants* avec ses enfants; à Ath, *Goliath*; à Lille,

trée de Charles VIII, elle mit en scène contre David, qui l'occit d'un coup de sa *frondaille*, ce qui divertit beaucoup le roi. (V. *Cérémonial franç.*, par *Godefroy*, t. 1, p. 675, et *Grosley*, mém. histor. etc. sur Troyes). Cet auteur rapporte en son entier (t. 2, p. 600) la relation en vers de cette entrée de Charles VIII, dans laquelle il est écrit : « Qu'on y vit un *Gayant* fainet qu'on disait *Goliath*, etc. »

* La société de rhétorique d'Hasselt, en 1838 et à l'occasion du jubilé, fit exposer sur un char, attelé de quatre chevaux, son ancien géant *Lange-Man*, pour le conduire par la ville assister à une distribution générale de soupe, qui devait avoir lieu en mémoire de la disette, dont les habitants avaient été frappés et délivrés en 1638.

** Ainsi entr'autres à Sarragosse, à Séville, à Valence, etc. En cette dernière ville, et à la procession du *Corpus* ou du St-Sacrement, on voit encore chaque année, à la suite d'un immense cortége religieux, six chars (ou *frocas*) d'une élévation considérable et qui atteint même le second étage des maisons, sur lesquels sont disposées des représentations pieuses, telles, par exemple, que celles de la Trinité, de la conception de la Vierge (patrone des Espagnes), de la foi, de St.-Michel terrassant le diable, ainsi que l'hérésie sous la figure de Mahomet, etc. ; et plus loin, huit poupées gigantesques de 15 pieds de haut, formant quatre couples (dont un de couleur noire), et représentant les quatre parties du monde, réunies pour adorer le St-Sacrement. Ces géants toutefois sont suivis de quatre couples de nains, décorés, comme les autres, des attributs de chaque nation, et figurant cette pensée qu'il n'est si petit état où n'ait pénétré la parole évangélique. (V. une relation de la fête, imprimée à Valence en 1828, ainsi qu'une autre brochure, imprimée également en cette ville en 1780, et intitulée : *Dissertation sur la procession du* CORPUS, etc., par *Joseph Mariano Ortez*).

*** V. *Mém. de la Société Roy. des Antiq. de France*, t. 1, p. 390.

Phinaërt ou *Lyderic* *, escorté, comme à Malines, des quatre fils *Aimon*; à Dunkerque, un *Reusen* accompagné de sa femme, de son fils *Cupido*, et portant un jeune enfant dans sa poche **; à Ypres, à Poperinghe, à Cassel, d'autres *Reusen papa* avec un *banbin* à leur suite.

Ces *représentations*, ces *ostensoirs*, ces *joyaux* (pour nous servir des diverses expressions du temps), qui, la plupart, étaient construits par des sociétés, des corporations, et que l'on retrouve, sous la même idée, dans presque toutes les cérémonies publiques de la Flandre, entraînaient avec

* V. *introd. au liv. de Mouskes*, t. 2, p. 128; *Oudegherst* (éd. de Lebrousart), t. 1, p. 17, et *Hennebert*, hist. d'Art., p. 286 et suiv.

** Le mot *Reusen* n'est que la traduction flamande du mot *géant*. Celui de Dunkerque avait toutefois une taille des plus remarquables. Son costume était à peu près celui d'un hallebardier espagnol du temps de Philippe IV, et le vêtement de sa femme, celui du 18e siècle. Quant à son fils *Cupido*, c'était un preux du moyen-âge, complétement armé, monté sur un destrier, aussi énorme que lui, et que poussaient en avant sur quatre roues des hommes cachés sous son caparaçon. (V. *Henneb*, ut suprà, t. 1, p. 287).

Vers 1801, à la réouverture des églises, il y eut comme un retour aux idées du passé. L'ère nouvelle n'avait guère encore procuré de bien-être aux hommes du 19e siècle, et ceux qui restaient du siècle précédent recherchaient dans leurs souvenirs quelque peu du calme et des joies de leur jeunesse. Alors on vit ressaisir avec avidité toutes ces anciennes traditions populaires, tous ces mannequins du carnaval, de la St.-Jean, de la St.-Pierre. Alors on revit par les rues, dans les églises, comme jadis aux fêtes des Innocents, aux processions du St.-Sacrement, etc., de jeunes enfants déguisés en prêtres, en moines, en religieux de différents ordres. Alors reparurent çà et là d'anciens dragons, d'anciens géants, et parmi eux le *Reusen* de Dunkerque, mais pour retomber bientôt, comme une grande partie de toutes ces représentations, dans le néant, et disparaître devant toutes ces brillantes idées de gloire dont Bonaparte éblouissait les esprits.

elles un remue-ménage d'hommes et de machines, qui allongeaient, entravaient la marche des processions et les rendaient presque interminables *. C'était, à chaque station du clergé, cette masse de personnages travestis et de porteurs de saints, ou de *joyaux*, qui se ruait à flots dans les cabarets, pour en sortir plus libre, plus bruyante de propos et moins réservée encore dans son maintien. Il leur semblait à tous, voire également aux membres des confréries et de certains ordres religieux, qu'acteurs dans la cérémonie, ils étaient dès-lors au rang des béats du ciel; et on les voyait, sous leurs divers accoutrements d'anges, de patriarches, etc., jaser et rire comme des bienheureux, non toutefois par irrévérence et en dérision de leur office, mais parce qu'ils se croyaient, à raison de leur rôle, si bien avec la divinité, qu'ils pensaient pouvoir se mettre à l'aise, même en sa présence.

Il y avait là, sans doute, de graves, mais d'inévitables abus. La masse éclairée de la société le sentait. Plus d'une fois la haute bourgeoisie avait, en certains endroits, manifesté son peu de sympathie pour ces représentations grotesques. Les corps du magistrat en avaient écarté çà et là quelques-unes. D'autres étaient tombées d'elles-mêmes. D'autres s'étaient modifiées dans leur allure. Puis étaient venus dans

* V. mandement de l'évêque d'Arras, M. *Guy de Sève de la Rochechouart*, en date de juin 1699, qui se plaint de leur longueur démesurée, et ordonne qu'elles soient restreintes désormais dans des *bornes raisonnables*, qu'il fixe à 3 heures. V. aussi *Arch. hist. du Nord*, t. 2, p. 313 et suiv.

les derniers temps de Louis XIV et sous Louis XV, le règne des évêques et les nombreux décrets de ce pouvoir, désormais si fier de sa position à la cour, de sa prééminence sur le clergé régulier, qui l'avait jadis à son tour tant de fois irrité de son faste, de son exigeante influence, pour sapper autour de lui cette masse de fêtes et de processions, en régulariser une partie, en édicter d'autres, les réglementer toutes, et les dépouiller, du reste à juste titre, de tous *travestissements* et *représentations ridicules*, *superstitieuses* ou *profanes*.

Mais, parmi ces institutions plus ou moins bizarres, il s'en était trouvé néanmoins qui, plus ancrées dans les mœurs du peuple, et devenues comme le type de sa dédicasse, de ses joies communales, ne pouvaient être abattues, sans froisser les cités dans leurs affections populaires et dans leurs revenus publics. Celles-là restèrent debout, malgré la sappe des mandements, des édits et des conciles, malgré les murmures de la piété, et l'ironie moqueuse du 18e siècle.

Telles furent, presque partout *, ces hauts mannequins de géants, que l'on tint désormais à l'écart de la cérémonie religieuse, mais que l'on étaya de quelque patriotique origine, et dont l'isolement même ne donna que plus de relief à leur stature.

* A Lille toutefois, les géants s'étaient, à ce qu'il paraît, perdus au milieu des discordes religieuses du 16e siècle. Cependant, en juin 1821, on vit reparaître à la fête communale de cette ville *Lyderic* et *Phinart*, à côté de *Jeanne Maillotte* escortés de chars brillants, d'un nombreux cortége et de certaines figures grotesques.

La ville de Douai avait aussi produit sa famille de géants. Autour d'elle s'étaient groupées des traditions populaires, qui avaient fait de son chef comme un héros du pays, et imprimé son nom à la fête communale.

Le mannequin principal, surnommé *Gayant*, par corruption, selon nous, du mot géant *, a survécu aux attaques du clergé, aux bouleversements révolutionnaires; et tous

* L'étymologie de ce nom, recherchée à différentes sources, voire même à celle de *Jehan Gelon*, nom prétendument patronimique de *Gayant*, nous paraît descendre uniquement du mot géant. Il est d'abord à remarquer que ce nom de *Jehan Gelon* est d'invention toute moderne (V. Drame, imprimé en 1801 à Douai, sous le titre: *Douai délivrée des barbares*); que celui de *Gayant*, que l'on retrouve au 18e siècle parmi les conseillers du parlement de Paris, durant la révolution à Arras (V. *Lanterne magique*), et de nos jours encore dans le Pas-de-Calais et le Nord, n'est lui-même (comme tant d'autres provenus d'un état physique, d'une qualité, d'une profession, etc.) qu'un dérivé de cette qualification de géant; que les archives de Douai en expriment ici, d'ailleurs, la transformation successive de manière à ne laisser doute aucun à cet égard; qu'on y retrouve, en effet, ce mannequin désigné, dans divers états de dépenses, d'abord par ces mots: *Le géant*, puis vers la fin du 17e siècle, par celui de *géant*; et qu'il est dit dans un mémoire émis, lors dudit débat de 1770, entre l'évêque et le magistrat, que cette figure est *vulgairement appelée le grand Gayant*, et la procession, à laquelle il assistait, *procession de Gayant*. Ce mot était donc une expression du peuple, comme les autres noms familiers, par lui donnés à sa femme, à ses enfants, etc. C'est du reste encore le mot des campagnes, pour désigner un homme de haute taille; et *Gayant* était en patois ce que *Reusen* était en flamand, c'est-à-dire la traduction du mot géant.

Les archives de Cambrai, et l'histoire de Troyes, viennent compléter du reste notre démonstration. C'est à Troyes, en effet (ainsi qu'on l'a vu, n° *** de la p. 490), un *Gayant fainet*, qu'on présente, en 1489, à Charles VIII; et à Cambrai également, un *Gayant fort brave, construit par les cordiers et les ployeurs* (manneliers) de la ville, qu'en 1559, on fait paraître devant l'évêque *Maximilien de Berghes*, lors de son entrée solennelle.

les ans encore, au mois de juillet, plus brillant et plus haut qu'il ne l'était jadis, il sort de sa retraite, pour se promener, durant trois jours, par la ville, sur les épaules des neuf porteurs, cachés sous son jupon.

Certes il n'est personne en ce pays * qui n'ait vu, ou ne connaisse au moins de renom, le *Gayant* de Douai, son immense structure, sa gigantesque famille et son cortége accoutumé. Chaque année, cependant, une foule nouvelle d'étrangers accourt se presser avec les habitants par les rues, pour examiner de près cet ancien souvenir des joies de nos pères, et prendre part aux fêtes brillantes dont sa sortie redevient l'objet.

C'est chose alors vraiment curieuse, que de contempler, à l'heure du midi, sous un soleil d'été, au-devant de ces cinq mannequins habillés et alignés sur la place d'armes, cette masse de figures qui se groupent, le cou tendu, pour mesurer d'un œil avide les énormes dimensions de ces vieux colosses; puis, et lorsque les géants se sont un à un remis en marche, au son du tambour et du carillon, de voir encore la foule suivre, machinalement et tout ébahie, cette procession bizarre, qui défile d'un pas leste et cadencé, terminée par ce vaste guerrier, dont le pennon, le casque et le panache dominent au loin la rue, comme une perspective de clocher pavoisé !

* Nous entendons parler des départements du Nord et du Pas-de-Calais, comme aussi de la partie de la Belgique qui les avoisine.

Après toutefois un premier moment de stupeur, on interroge, on demande : ce que signifie cette représentation gigantesque d'un guerrier de 22 pieds de haut, équipé comme un preux de la renaissance ; ce que signifient, à sa suite, cette femme, de stature à peu près égale (20 pieds), et en costume de même époque ; ce jeune homme de 12 pieds, portant, avec la toque à plume, le vêtement à crevées et le court manteau du 16e siècle ; cette jeune fille, au teint pâle, aux cheveux blonds, de taille quelque peu moindre (10 pieds), dont le costume aussi nous reporte au temps de François 1er ; et enfin, ce jeune enfant de 7 à 8 pieds de haut, au regard louche, vêtu d'une espèce de blouse, ou camisole du matin, qui s'en va dandinant, un bourrelet en tête et des hochets aux mains.

D'autres emblèmes les précèdent; et l'on s'enquiert également de ce qu'ils représentent. Ainsi : quel est ce personnage de taille ordinaire qui, sous l'accoutrement de la folie, le corps passé dans un cheval d'osier, complétement harnaché et dont le caparaçon lui couvre les jambes, voltige, caracole autour du cortége, et se rue de temps à autre à travers la foule ? D'où vient, de son côté, traîné par un cheval, ce char de forme antique, sur lequel est obliquement posé un plateau rond, qui, sous l'impulsion de la voiture, se lève constamment et s'abaisse, et en arrière duquel se tient, sur un soc, l'inconstante fortune, le bandeau sur les yeux, la corne d'abondance à la main, répandant ses dons au hasard, ici sur un procureur,

là sur un paysan (qui donne au procureur la main et sa poule); ailleurs sur un financier, une fille de joie, un militaire suisse, un espagnol, qui, tour à tour, montent, descendent et reçoivent en passant ses faveurs ? Telles sont les questions à chaque instant reproduites.

L'empressement des Douaisiens ne fait jamais faute, en pareil cas, à l'interlocuteur, et tout aussitôt dix personnes pour une lui ont répété : Ce guerrier, c'est M. Gayant, c'est un ancien seigneur, c'est *Jehan Gélon* (ajoutent même quelques-uns), celui qui jadis a sauvé la ville; cette dame, c'est son épouse, *Marie Cagenon*; ce jeune homme, son fils, M. *Jacquot*; cette jeune fille, la sœur de *Jacquot*, Melle *Filion*; le plus petit, un jeune enfant aussi de Gayant, *Binbin*, *ce tiot tourni* (surnom d'affection que le peuple lui a donné à raison de son âge et de ses yeux mal tournés). Quant à l'homme-cheval, c'est *Carrocher* *, le *sot* de

* Ce nom est celui de l'homme moderne. Ceux, qui jadis avaient été revêtus de ces sortes de fonctions grotesques, n'ont point confié les leurs à la postérité. Ils n'étaient désignés, du reste, que par leur qualification; car nombre de corporations, surtout celles *de serment*, avaient leurs *sots*, qui, dans les processions, fesaient la police : ici, en frappant les spectateurs avec des vessies ou des massues de crin, là en les séringuant ou leur jetant du son à la figure, et ils étaient, en plusieurs endroits, équipés de la manière ci-dessus indiquée, s'il ne l'étaient en diables (V. l'abbé *Valory*, lettre de 1753; — *Louyer*, antiq. de Lille, — *Mém. de la Société Roy. des Sciences et Arts de Lille*, et Mme *Clément-Hémery*, fêtes civ. et relig., p. 69). La qualification du personnage explique suffisamment, d'ailleurs, son costume, sa marote et ses grelots.

Quant au petit cheval d'osier, au milieu duquel il a le corps emboîté, il était d'assez fréquent usage à la suite des fêtes et tournois du moyen-âge, ainsi que de la renaissance.

l'ancienne corporation des canonniers, à qui l'on a octroyé la charge de quêter avec un tronc au profit des nombreux porteurs de ces mannequins. Quant à ce char de la fortune, c'est l'emblème d'une autre corporation, qui a également disparu, savoir : celle des charrons et des tonneliers ; et lès six personnages du plateau représentent les différents ordres de l'état, à part le clergé *.

C'est sur semblables montures qu'avaient paru à Valenciennes, à la fête du *prince de plaisance* de 1518, le *prince du plat d'argent et ses vingt-cinq galants.* (V. *d'Outreman,* p. 393) ; c'est ainsi qu'en 1470 à Arras, et à l'entrée de *Marguerite d'Yorck*, épouse du comte de *Charolais*, une représentation de tournois avait eu lieu *sur des petits chevaux portatifs*. (V. *Harduin* p 80, et *Mém. de la ville d'Arras*). *Walter-Scott*, dans son roman de *Kenil-Worth* (p. 40), nous décrit un divertissement de cette nature. On en retrouve également le type dans les anciennes fêtes des villes voisines, et dans les chroniqueurs du temps. (V. *Monstrelet*, t 2, p. 185, — *Paradin*. p. 705, — la *Croix Pèlerine*, p. 10 et 38, nº 12, et Mme *Clément-Hémery*, p. 199).

* Cette représentation, qui date au plus tard du 17e siècle, a nécessairement perdu de son caractère primitif. Ainsi le *paysan* figurait l'habitant des campagnes, l'homme attaché au fief ; le *procureur*, l'homme de robe, avocat, magistrat, etc. (car la poule n'est ici, comme le nom de procureur, qu'une interprétation malicieuse, émanée du dernier siècle (V. Mém. du magistrat de 1771 contre M. de Conzié, et pièces justif) ; l'*espagnol*, la bourgeoisie du temps avec son allure et son vêtement espagnol ; le *suisse*, le militaire de cette même époque, dont le costume s'était conservé dans nos troupes suisses, et le corps des *cent suisses* surtout ; le *financier*, la noblesse, l'homme puissant, qu'on aura rhabillé plus tard, sans trop y prendre garde, de l'habit galonné, que le financier portait, du reste à l'égal de l'homme noble, et que de nos jours on aura dépouillé de l'épée, à raison du dommage sans doute que sa position horizontale devait occasionner au mannequin.

Quant au clergé, il n'y fut jamais représenté, paraît-il (V. Mém. ut suprà) ; et la *fille*, ajoutée en son lieu et place, pour compléter le cercle de personnes, au centre duquel se tenait jadis, sur un soc et le pied levé, notre déesse de la fortune, n'était

Ces documents, sans doute, sont de nature à satisfaire la masse des demi-curieux. Mais pour quiconque aime à pénétrer plus avant dans les traditions populaires, dans les institutions d'un pays, comme il lui faut quelque chose de précis, il doit désirer connaître plus à fond l'origine de cette fête de Gayant. Or, voici sur ce point ce que les traditions et nos recherches personnelles nous en ont appris.

On raconte que, vers 881 et sous Bauduin II, Douai, assiégé par les Normands et défendu par le comte lui-même, fut sauvé du péril par un seigneur du voisinage, qui se précipita à la tête des siens sur les ennemis, et, par ce moyen, aida Bauduin et les habitants à se débarrasser de leur agression. C'est ce seigneur, tué sous les murs de Bavai, et qui, ramené sur les bords de la Scarpe, y fut enterré dans un endroit du rivage St.-Vaast, nommé long-temps l'*Allée des soupirs* *, dont les Douaisiens recon-

primitivement sans doute qu'un emblème du sexe féminin. Nous ignorons quelle circonstance en a pu faire depuis une prostituée.

Laurent, dans son ouvrage posthume, intitulé : *Les abus dans les cérémonies et dans les mœurs* (chap. sur *Gayant*, p. 131), nous dit aussi « que ce char conduit par un homme vêtu en *pantalon* avec un nez postiche ....portait des figures » de grandeur naturelle qui représentaient les différents états de la vie, caractérisés » par chaque personnage.

* Un petit poème, *héroï-comique*, imprimé en 1801, à Douai, dans le recueil des *Etrennes douaisiennes* (2 v. in-32), sous ce titre : *Gayant ressuscité*, porte en effet :

« A Bavai combattant il termina sa vie ;
» Et son corps avec deuil à Douai transporté,
» Sur la rive de Scarpe enfin fut inhumé. »

naissants ont conservé la mémoire et l'image, sous la forme d'un guerrier et la stature d'un géant *.

Tel est le fait, maintes fois émis, rapporté même par des érudits de la cité, et dont nous n'avons pu découvrir, à vrai parler, aucune trace jusqu'à présent.

Les autres traditions n'ont point d'autre base. Ainsi lit-on dans un drame, joué en 1801 sur le théâtre de Douai **, que « cette ville était, au 9e siècle, livrée
» au carnage et à la dévastation par les barbares, lors-
» que *Jehan Gélon*, seigneur de *Cantin*, dont le châ-
» teau communiquait avec la ville par un souterrain, se
» mit à la tête des habitants, surprit les ennemis endormis
» par la fatigue du carnage, en fit lui-même un massacre
» horrible, et délivra ainsi sa patrie ***. »

Quant à cette *Allée des soupirs*, c'était jadis une promenade qui se trouvait au lieu où depuis a été construite la prison criminelle. On y a placé la tombe de *Gayant*, comme on a placé son berceau près de la porte Notre-Dame et dans un chemin couvert des fortifications, appelée la *Berce Gayant*. On avait aussi désigné certaine contregarde sous le nom de *Cercueil Gayant*.

* V. le poème ci-dessus, et les *Etrennes douaisiennes* (préface, pièces diverses et chansons).

** Ce drame, ayant pour titre : *Douai délivrée des barbares*, a été imprimé en 1801, et composé par le sieur *Reynal*, directeur de spectacles en cette ville.

*** D'autres origines ont été attribuées à Gayant, mais sans autre garantie, non plus, que l'imagination de leurs auteurs. Ainsi, dans un petit ouvrage in-12 de 54 p., intitulé : LA VRAIE ORIGINE DU GEAN DE DOUAY EN VERS FRANÇOIS, *suivie d'un discours sur la beauté, où l'on fait mention des belles de cette ville*, par MONSIEUR.........., volume sans date ni lieu d'impression, mais, d'après son contenu, écrit par un Douaisien, religieux, membre de la *confrérie de la Fontange*, et publié vers le milieu du 18e siècle, on lit, à travers de nombreuses digres-

Cette version, non plus que la précédente, n'a rien d'invraisemblable en elle-même. Le fait sur lequel elle repose s'est fort souvent rencontré dans l'histoire des villes : presque partout il s'est trouvé des châteaux assiégés et des

sions, qu'aux premiers âges du pays, et alors, suivant l'auteur, qu'on n'y voyait encore qu'une immense forêt, composée de sept autres de moindre grandeur, et groupées entr'elles comme les pléïades (ce qui lui avait fait donner le nom de *forêt poussinière, Sylva pullaria*), vivaient, en sauvages et dans une vaste caverne, les habitants du lieu ; qu'un jour, un Gaulois, nommé *Durcel*, arrive au milieu d'eux, qu'il les effraie d'abord, les apprivoise ensuite, et en devient le chef; que la providence, qui en voulait faire le père de la contrée et le fondateur de Douai, lui amène, à quelque temps de là, une jeune princesse, nommée *Amymone*, qui fuyait *d'un vieil amant, d'un faune, la tendresse et les insipides propos* ; qu'alors « certain Dieu frippon, qui fit jadis quitter la guimpe à la bigotte.........., l'unit au beau » et vaillant Gaulois ; » et que celui-ci, pour éterniser la mémoire de son bonheur, fonda une ville, qui fut Douai, et une fête, dans laquelle il voulut que son amour fût représenté sous une énorme figure de guerrier, de stature assez semblable à celle que l'on donnait aux mannequins des auto-dafés de la Gaule.

Cet opuscule grivois, en forme d'épître, et de valeur singulièrement médiocre, sous le rapport historique surtout, est sorti de la plume facile du Douaisien *Laurent*, jeune trinitaire alors, et depuis auteur du *Compère Mathieu*. Son discours sur la beauté, bien qu'approuvé par la *confrérie de la Fontange*, n'est aussi qu'un travail mesquin d'écolier, qui n'a d'autre intérêt que les noms, par lui cités, de la plupart des beautés et familles douaisiennes du temps.

Le révérend père *Ignace*, dans ses *additions aux Mémoires du diocèse d'Arras* (MS. in-folio, t. 3, p. 567, bibl. d'Arras, nº 10834), nous apprend que ce livre, imprimé sans autorisation en 1743, attira sur l'auteur diverses condamnations, tant de la part du magistrat de Douai, que de la part de l'official de l'évêque d'Arras et du supérieur de sa communauté ; que le premier lui infligea une amende, le second quelques semaines de retraite, avec prières à reciter, et le troisième un emprisonnement formel ; mais que sa mère, qui, sous un déguisement de manœuvre, était parvenue à pénétrer dans sa retraite et à lui parler, s'était rendue aussitôt à Paris, où elle avait obtenu du Général de l'ordre l'élargissement de son fils, qu'appela dès-lors en cette ville le *Supérieur majeur*.

guerriers libérateurs; presque partout la postérité, rôdant avec son patriotisme autour des vieux souvenirs du pays, y a jeté tout le merveilleux de son imagination. De là, plus tard, ces géants paladins, ces colosses de vertus, dont on a traduit l'image et les hauts faits dans les ballades, et les entremèdes des tournois ou des festins.

Ici donc, comme ailleurs, l'imagination a pû faire seule les frais du récit, quoique le silence de l'histoire n'ait rien qui le repousse entièrement. Peut-être même en trouverait-on l'origine dans une institution de 1480, établie par le corps du magistrat, et dont le titre repose aux archives de la ville, sous la date du 8 juin.

« Ceste année, y est-il dit, fut institué à Douay une » procession générale en l'onneur de Dieu et de toute la » court celestiale et de Monsieur St.-Maurant, pour rendre » graces que par tel jour (16 juin 1479), ceste ville fut » gardée et conservée de l'emprinse qui y feroient les » Franchois pour le cuidier s'en prendre. »

Louis XI, en effet, avait, à cette époque, envoyé d'Arras un corps de troupes pour surprendre Douai et s'en emparer par un coup de main. Mais un Artésien était accouru se-

Un Douaisien de cette époque, homme d'esprit et désintéressé, disait, au rapport du père *Ignace*, touchant *Laurent* et son ouvrage *sur le géant, vulgairement appelé Gayant*, que l'un était « un fou à 24 karas qui, au lieu d'un an de » prison, méritait les petites maisons le reste de ses jours; » et l'autre, « une histo» riette que son cerveau creux lui avait dictée. » Cette historiette, toutefois, eut aussi ses échos; c'est pourquoi nous avons cru devoir en parler.

crètement en donner avis aux Douaisiens, de telle sorte que les Français qui, à leur arrivée, avaient préparé leur embuscade, leurs machines de guerre, et lancé vers la porte d'Arras un cheval et une jument, dans l'espoir d'attirer à eux les *hommes du ghet*, et de les faire ainsi sortir de leur poste, s'étaient vus bientôt attaqués à leur tour par le canon de la place et forcés de se retirer, en abandonnant leurs machines *.

Cette délivrance, toutefois, fut attribuée à St.-Maurant, que la ville venait de proclamer son patron l'année précédente ** ; et sur un tableau, qui demeura long-temps suspendu auprès de sa chapelle, fut inscrite une pièce de vers, composée peut-être par l'une des sociétés littéraires du temps ***, et où se lisaient, entr'autres détails du fait ****, ceux-ci :

Une puissante armée de François,
Devant Douay s'embuscha une fois
Dedans les bleds, le cuidant desrober ;

* V. archiv. de la ville, *reg. aux consaux*. — *Buzelin*, part. 1, p. 166. — *Histoire des saincts de la province de Lille, Douai et Orchies*, p. 482. — MS. du père *Ignace*, *Addit. aux Mém. du diocèse d'Arras*. t. 3, p. 92 et 734. (Bibl. de cette ville, nº 10834), et *pièces justificat.*, etc., in fine (nºs 1, 2 et suiv.)

** V. M. *Plouvain*, *souv. des habitants de Douai*, p. 418.

*** Ainsi entr'autres, la confrérie des *Clercs parisiens* ou du *Grand Puy Notre-Dame*, celle du *Prince de Rhétorique*, etc. (V. M. *Plouv.*, nº 321, et *arch. hist. du Nord*, t. 1).

**** Cette pièce de vers, qui n'est pas sans intérêt, à raison surtout des faits qu'elle constate, est rapportée en son entier aux *pièces justificatives et additions*, nº 2. (V. aussi *Buzelin*, ut suprà, p. 263). — D'après les *registres aux consaux*, les

Mais Saint-Morant de son bon et
franc chois
L'en preserva. . . . .
. . . .
. . . . *A Dieu, en soit la glore*
Et au bon saint que nous devons loër
Jornellement, car c'est notre adjutore.

Maintenant si l'on se rappelle que St.-Maurand, libérateur et patron de la cité, issu de sang royal, dont les parents avaient fondé l'église Notre-Dame de Douai (devenue depuis celle de St.-Amé), et la mère l'abbaye de Marchiennes; qui lui-même était passé de la cour de Thiéry dans un cloître de Merville, autre fondation de sa famille, où il avait remplacé St.-Amé en qualité d'abbé, était fils de l'un des premiers seigneurs du pays *, ne regardera-t-on pas comme vraisemblable que ce soit lui que la tradition ait voulu désigner sous les traits de ce seigneur géant? Il est vrai que, suivant le trinitaire *Laurent* **, ce serait des

Français, dans le dessein de se saisir de la porte d'Arras, s'étaient embusqués près de là, *garnis de leviers de fer et de deux étanchons pour soutenir le gril de ladite porte*, au moment où la garde voudrait la refermer sur le cheval et la jument.

* V. VIE DE SAINCT-MAURANT, *abbé, patron de la ville de Douay, recueillie de divers autheurs* HUCBALD, SURIUS, MOLAN, *chroniques de Cambrai et Arras, MSS. de Marchiennes et Sainct-Amé, par M.* JACQUES POLLET, *docteur et professeur en la S. théologie, et chanoine de l'église collégiale de St.-Amé en Douay*, in-12 de 53 p., imprimé en cette ville chez *Gérard Pinchon*, en 1630.—V. id. *Hist. des saincts de la province de Lille, Douay et Orchies*; et M. *Plouvain*, souv., p. 13, etc.

** Voyez, dans un ouvrage posthume de cet auteur, imprimé à Paris en 1788 sous

deux machines de guerre, délaissées par les Français, et traînées quelque temps à la procession comme trophées de victoire, qu'auraient été formées les deux figures gigantesques de Gayant et sa femme. Mais, bien que ces machines paraissent avoir été déposées en effet à St.-Amé *, cette assertion émane d'un auteur trop peu sérieux, pour qu'on y puisse ajouter la moindre foi.

Un autre fait, d'ailleurs, de même nature que celui de 1479, vient donner relief au premier argument. En 1556, dans la nuit du 6 janvier (jour des rois), les Français, sous les ordres de l'amiral Coligny, se sont avancés sur Douai, espérant en surprendre les habitants, fatigués par les orgies de la fête et plongés dans le sommeil. Ils comptaient en outre, au dire de certain auteur **, sur la trahison d'un officier de la garnison; mais cette fois encore St.-Maurand a veillé sur la ville. Il se présente la nuit au gardien de l'église St.-Amé, lui enjoint de sonner matines; celui-ci s'y refuse, attendu qu'il n'en est point l'heure encore; St.-Maurand insiste, ordonne; et lorsque la cloche est en branle, au lieu de tinter le réveil pour la prière, voilà que d'elle-même elle sonne l'alarme et appelle à coups précipités les Douaisiens sur les remparts. Ceux-ci s'y portent en hâte et à demi-armés; mais un moine était là déjà,

ce titre : *Les abus dans les cérémonies et dans les mœurs* (in-16 de 190 pages), le chapitre *de la procession et du géant de Douay* (p. 22).

* V. *Hist. des saints de la province de Lille, Douay et Orchies*, p. 483.

** *Varillas*, hist. de Coligny.

un sceptre à la main, revêtu d'un froc d'une éblouissante blancheur et parsemé de fleurs de lys d'or, qui en parcourait l'enceinte et en chassait les ennemis : c'était St.-Maurand.

Les premiers arrivés ont pu voir le miracle ; et le bénédictin *Arnaud Wyon*, qui en raconte les détails, les tient, dit-il, d'un témoin oculaire et d'un homme grave, de son père, procureur fiscal de la cité.

En mémoire de cet événement, ainsi qu'en l'honneur du saint patron, qui, pour la seconde fois, venait de délivrer la ville d'une manière si éclatante, une nouvelle procession fut instituée le 6 janvier *. Une troisième le fut également en 1579 pour un fait analogue **. Et certes, s'il est arrivé

* V. *Arnold. Wion*, lib 3, ligni vitæ 6 janvier. — *Buzelin*, liv. 1, p. 266 et suiv. — *Hist. des saints de Lille, Douay et Orchies*, p. 483.

** Voici comment il est raconté dans l'*Hist. des saints de la province de Lille*, etc. (p. 484), d'après le récit qu'en a fait à l'auteur un témoin oculaire, chanoine alors, et âgé de 80 ans, qui n'a pu toutefois en préciser l'année :

« N'a-t-il pas aussi renversé les desseins des Gantois, l'an 1579 (ou 1578), qu'ils » avoient sur Douay le jeudy saint ? Quelques traistres estant entrés dedans pour » souslever le peuple, les rebelles viennent d'Oudenarde toute la nuit, et se trou» vent de grand matin cachés dans les marets près de la porte de St.-Albin, en » grand nombre. A porte ouvrant, quelques cavaliers s'avancent à la course. L'un » des gardes les apercevant, fut inspiré d'avaler le tapcul : ces ennemis s'arrestent » pensant que leur entreprise fut descouverte et leur mine éventée : la frayeur se » glisse entr'eux ; chacun se lève de son quartier, et tous font monstre à la ville » d'environ 18 enseignes, qui reboussoient chemin à la haste, sans que personne » leur donna la chasse que le saint Patron de Douay, et le canon sur les murailles. » Le chef de la trahison fut trouvé en l'hostellerie, exécuté à mort, et sa teste » pendue maintes années sur le Beaufroy. »

Le chanoine *Pollet*, dans sa *vie de Sainct-Maurand* précitée (p. 26), fixe de même que *Buzelin*, la date de ce fait en 1579.

que l'emblème de quelque bienfaiteur de la cité ait alors été ajouté aux châsses, ainsi qu'aux images des saints, que l'on portait ordinairement dans les processions, ce dut être naturellement celui de St.-Maurand; et l'on peut admettre aussi que, pour s'élever au niveau du bienfait, la reconnaissance en ait créé, d'après les idées du temps, quelqu'emblème gigantesque.

Les mœurs d'alors, on le sait, étaient habituées à tout grandir. Les représentations n'avaient d'autre théâtre que des places publiques ou de vastes enceintes; et les intermèdes des joutes, des festins, où l'on faisait figurer des châteaux, des villes avec leurs hommes d'armes et leurs habitants, des églises avec leurs chantres et leurs orgues, des vaisseaux manœuvrés par leurs équipages, des géants, des chameaux, des éléphants, voire même des chandeliers où se logeaient deux hommes, et des pâtés contenant jusqu'à 28 musiciens avec leurs instruments*, tous ces intermèdes étaient là, comme autant de tableaux, qui se copiaient dans les actes du peuple, tiers-état commencé, qui déjà même avait osé se mesurer dans la lice avec les seigneurs, y ter-

* V. *Oliv. de la Marche*, liv, 1. ch. 29, et liv 2, ch. 4. — *Paradin*, — *La Colombière*, — *Menestrier*, — *Mathieu de Coussy* (Buchon, 10, p. 109). — *D'Outreman*, — *Froissart*, — *Châteaub.*, étud. hist. (anal. mœurs des XIIe, XIIIe et XIVe siècles). — *Montlinot*, hist. de Lille. — Mme *Clément-Hémery*, fêtes civ. et relig., et *Croix Pèlerine*, p. 40 et suiv.)

Le chandelier et le pâté étaient toutefois d'invention lilloise. Le premier même avait été imaginé par un chanoine de St.-Pierre de cette ville.

rasser à Lille l'un des plus renommés jouteurs du 15e siècle * ; et dont les rivalités sans nombre, pour ajouter à la pompe de ses parades, de ses fêtes, s'évertuaient en mille inventions plus ou moins extraordinaires.

Maintes fois, aux processions religieuses, s'était venu mêler, en divers lieux, le cortége des corporations ; des confréries, des sociétés, avec leurs attributs, leurs accessoires et leurs machines. Un concours, le plus souvent, y conviait, au nom du magistrat, toutes les ressources intellectuelles et pécuniaires de la cité. C'est ainsi que, pour en mériter le prix, les marchands de vin de Valenciennes, au 16e siècle, avaient fait rouler à la procession des *Damoiseaux* (dite aussi de *Notre-Dame de miracles*), une colline chargée de vignes, sur laquelle était Noé, et qui leur *coûta*, nous apprend *d'Outreman* (part. 3, ch. 5, p. 452), *plus de cent escus d'or*. Bien auparavant d'ailleurs, au 15e siècle, la corporation des pâtissiers de Lille, jointe à celle des corroyeurs, avait, à la procession

* Ainsi vit-on à Lille, aux fêtes des *Rois de l'Epinette*, le 2 février 1423, cinq bourgeois d'Arras entrer en lice contre les premiers chevaliers de l'époque, et y remporter le prix de la joute. Ce fut *Colart Laustier*, qui reçut des mains de *Philippe Lebon*, l'épervier d'or ; et ce fut dans cette joute que *Jean Caulier*, son beau-frère, terrassa le fameux comte de *St.-Pol*.

Ainsi vit-on, en 1428, dans un tournois donné par dix habitants de la ville d'Arras, *Philippe Lebon* lui-même se mêler parmi les jouteurs ; et plus tard *Maximilien d'Autriche*, en lutte d'armes à Bruges contre le Lillois *Pierre Lobel*, alors Roi de l'Epinette. (V. *Mémor.* d'Arras, — *Harduin*, p. 82, 95 et suiv. — *Oliv. de la Marche*, p. 456, in-4o. — *Montlinot*, p. 315 et suiv. — *Tiroux*, hist. de Lille, p. 175 et 190. — Et *Croix Pèlerine*, p. 8, 27, 31, 32 et 33).

de *Notre-Dame Latreille*, montré, parmi d'autres *joyaux*, un géant de soixante pieds ainsi que sa femme, et peu après d'autres géants avec les quatre fils *Aimon* *. A cette époque, voire même plus anciennement, à ce que présume *M. de Reiffemberg* dans son introduction au livre de *Mouskes* (t. 2, p. 128), des dragons, des géants avaient paru aux processions de la Belgique.

L'homme aux pompes, aux fêtes, aux décorations de toute nature, le Périclès, en un mot, de la Flandre au moyen-âge, *Philippe Lebon*, avait imprimé partout le cachet de son faste, de son allure chevaleresque. Son règne, comme l'avant-coureur de la renaissance, était encore, au 16e siècle, tout influent d'action sur les mœurs flamandes, et les poussaient en avant dans le luxe et les plaisirs.

Malgré tous ces antécédents, on ne retrouve néanmoins à Douai, ni dans ses monuments, ni dans ses archives **, aucun indice de l'existence d'un géant, à l'origine de ces trois processions de St.-Maurand, c'est-à-dire vers 1480, 1556 et 1579. La châsse du saint patron, sa figure, reproduite sous les traits d'un jeune moine, aux vêtements parsemés de fleurs de lys d'or et au sceptre indicatif de sa royale extraction, voilà les seuls emblèmes qu'en son honneur on y portait, à côté des châsses et des images de St.-Cyrille et de St.-Amé.

* V. *Montlinot, arch hist. du Nord*, t. 2.—Mme *Clément-Hémery*, p. 54.

** L'incendie du 15e siècle, qui en a dévoré une grande partie, ne s'est point étendu en-deçà de 1470.

Ce n'était pas, qu'au milieu du mouvement des esprits et des arts, la ville de Douai demeurât stationnaire, elle qui devait conquérir à quelque distance de là le siége d'une Université *, et ce titre si distingué d'*Athènes de la Flandre*, que lui ont décerné les écrivains du temps **. Là se trouvaient aussi des confréries de *gaie-science*, des *jours de plaisance*, des *momeries*, des histoires, des chariots avec leurs figures symboliques. Déjà, en 1356, elle avait donné des joutes, des carrousels pour célébrer la fête du *bosquet*. A celle des *ânes*, chaque année (premier jour de janvier), son *Capitaine de Pennon* avait promené sur des chars ses quatre compagnies d'acteurs ***, dont le travestissement répondait aux divers *cocq-à-l'âne* qu'elles devaient jouer. Chaque année, sur d'autres chars et à une autre époque (2 février), son *Prince de la rhétorique* avait également montré par la ville ses acteurs et leurs parodies improvisées. A Douai, comme ailleurs, les corporations avaient, depuis long-temps, accompagné, sous leurs bannières distinctives, les processions religieuses, voire surtout

* V. Ord. de *Philippe II*, du 19 janvier 1562.

** Un monument funéraire, qui se trouve en l'église de Merville, constate également cette qualification. On y lit : « Icy dans cette terre d'oubli, est retourné en » poudre le cadavre de feu M. Jean-Baptiste *Vignoble*, bach. en droit dans l'Uni- » versité de Douay, l'*Athènes de la Flandre*, etc., etc. »

*** Savoir : 1° celle des *suppôts de l'église St.-Pierre*; 2° celle des *enfants sans-souci*; 3° et 4° celles des *bons compagnons*, jeunes et anciens. Le nombre avait nécessité cette dernière division en deux troupes. (V. M. *Pluq*., p. 499, et Mme *Clément-Hémery*, p. 183).

celle de St.-Maurand, ainsi qu'en témoignent, aux 15e et 16e siècles, différents comptes et délibérations, déposés aux archives de la ville, et notamment un état des dépenses par elle faites à cette occasion, le 16 juin 1577 *. Cependant aucune de ces pièces, cette dernière même, bien qu'elle relate en détail les histoires nombreuses, qui devaient être représentées à cette procession, leurs sujets divers, les rues où seraient *dressés les hourts*, le coût de chaque chariot, le salaire de chaque acteur (car il n'était pas jusqu'aux ordres religieux qui ne reçussent alors en boissons ou comestibles quelque subvention de la ville), ne fait mention de la présence d'un géant, non plus que d'un dragon.

On ne peut certainement méconnaître que, dans tous ces assauts d'esprit, où les Douaisiens s'étaient plus d'une fois montrés supérieurs **, il n'y ait eu bien autrement d'imagination et d'industrie dépensé, qu'il n'en fallait pour imiter au moins quelque gigantesque mannequin, le revêtir d'une idée, d'une figure et d'un costume analogues. D'où vient donc sur ce point le silence de tous les documents par nous consultés? Serait-ce de ce que le grand homme n'était point encore né, ou bien de ce que, trop obscur encore, il ne mé-

* V. *reg. aux consaux* de 1480, 1481 et 1530; *comptes de la ville* de 1576 à 1581, et *pièces justificatives*, etc., no 2, 3, 6 et suiv.

** A la fête des *abbés de Liesse*, tenue à Arras en 1431, les *joueurs* de Douai obtinrent, comme prix de prononciation, la couronne d'argent (V. *Harduin*, p. 22, et *Croix Pèlerine*, p. 13).

ritait pas même qu'on le mentionnât alors dans un état de dépenses : ce qui, soit dit en passant, écarterait de lui cette origine patriotique qu'on a voulu lui donner ? Tel est le problème.

Des archéologues distingués lui ont toutefois assigné pour date de naissance le règne de Charles-Quint *. C'est ce monarque, ont-ils écrit, qui, pour amener *tous ses sujets à fraterniser entr'eux*, et *neutraliser l'humeur inquiète des Flamands*, dont il connaissait d'ailleurs *le caractère et le goût pour les divertissements*, institua parmi eux, *comme il l'avait fait en Espagne* (ou à l'*imitation* de l'Espagne), *des fêtes publiques dans lesquelles il introduisit* de hautes poupées semblables à notre géant. On a dit même que, « voulant établir à Douai quelque » chose de remarquable, qui augmentât la valeur des » fermes, en attirant dans la ville un plus grand nombre » de consommateurs, Charles-Quint fit enterrer, dans la » tour du *vieux Tudor* **, des os d'un animal monstrueux,

* Ainsi MM. *Guilmot*, MS., — *Plouvain*, p. 440, — *Dulkilloeul* (l'Ermite en province, t. 9, p. 192 et 213), et Mme *Clément-Hémery* (fêtes civ. et relig., t. 1, p. 196 et suiv.). — M. *Bottin*, qui en a parlé dans la statistique du département du Nord (1804, t. 1er, p. 90), se borne à dire : « On prétend que l'institution » de la plupart de ces gigantesques représentations est due à Charles-Quint, etc. » D'après ce que nous avons rapporté ci-dessus de l'opinion du Trinitaire *Laurent*, ce serait à peu près à la même époque, mais à une autre cause, qu'il faudrait attribuer l'origine de notre géant.

** Partie de l'ancien château de Douai, qui se trouve maintenant encore dans le jardin de M. Choque-Delattre (rivage du *Marché aux Poissons*.)

» qu'on découvrit ensuite, et qui donnèrent lieu à l'érec-
» tion de Gayant et aux fables débitées sur la taille de ce
» mannequin *. » Mais c'est là, ce nous semble, pousser un peu loin l'amour des recherches. Pareille supercherie, employée en définitive pour imprimer au patriotisme de nos bons Douaisiens une foi plus entière dans l'origine du géant dont on venait de les gratifier, se conçoit à peine, à cette époque, de la part même d'un agent subalterne. Aussi craignons-nous que cette idée n'ait été, dans l'esprit du savant qui l'a émise, qu'une vague réminiscence de certain passage de *Grammaye*, où nous lisons en effet (liv. 4) que cette tour fut, aux premiers âges de la ville, habitée par des géants.

Quoiqu'il en soit de cette particularité, la date ci-dessus indiquée (1506 à 1558) est-elle admissible? Nous en doutons fort; et les édits de Charles-Quint contre le nombre, le luxe, les débauches de ces institutions **, ne laissent guère à croire qu'il les ait surtout ordonnées. La tolérance est le seul fait que l'on puisse accepter.

Il est évident que la plupart de ces fêtes sont antérieures à son règne; et que ces emblèmes, puisés à des sources plus ou moins reculées, se sont rencontrés en Flandre bien avant le 16e siècle. Ce n'est véritablement que sous Philippe II, qu'on vit les mœurs de l'Espagne s'introduire dans les Pays-

* Extrait d'un MS. de M. *Guilmot*.

** V. ord. du 25 septembre 1531, 20 janvier 1545, art 1er; et no 2, p. 489.

Bas ; et ce monarque y songea bien moins à divertir ses sujets qu'à multiplier autour d'eux les bûchers, les échafauds.

Ces poupées d'hommes et de femmes, que l'on brûlait naguère encore sur les places publiques aux jours de St.-Jean et de St.-Pierre, seraient, plutôt que notre *Gayant*, un reste des institutions espagnoles, ainsi que des édits de leurs souverains sur les sorciers, les hérétiques * ; et les géants de l'Espagne moderne, au milieu même de leurs antiques processions, pourraient être plus justement regardés comme un reste des anciennes mœurs flamandes que le 16e siècle y avait montrées à la suite du Gantois Charles-Quint, si ce pays n'avait eu, pour les créer aussi, ses souvenirs de chevalerie, ses traditions arabes.

Au surplus, et tout en regrettant que les archives ni les chroniques du temps n'aient pu nous renseigner sur l'époque et la circonstance qui ont produit notre géant, nous aimons à penser que ce mannequin fut établi par l'une des corporations de la cité, à l'imitation de quelqu'autre emblème de ce genre, plutôt qu'en mémoire d'un preux libérateur ou de St.-Maurand ; et qu'il fut introduit dans les processions religieuses, soit au 15e siècle, sur la fin du règne de Philippe Lebon **, soit au 16e, vers l'année où fut instituée l'Uni-

* A l'une et à l'autre époque jadis, deux mannequins, de sorcier et de sorcière, étaient par le peuple attachés à une perche au-dessus d'un bûcher, et brûlés en pleine rue ou place publique, au milieu des rondes et des danses. C'étaient là les *feux de joie* de la *St.-Jean* et de la *St.-Pierre*, car ainsi les appelait-on.

** La ville évidemment avait une fête communale avant 1480. (V. mém. contre M. D. *Conzié*, de 1770.)

-versité de Douai, ou alors qu'un temps d'arrêt, jeté à travers nos discordes civiles et religieuses, eut redonné à la fidélité de la Flandre Wallonne un nouvel élan vers les cérémonies de son culte *.

C'était le *bon temps*, nous dit *d'Outreman* (p. 452), en racontant les fêtes de cette seconde partie du 16e siècle (1556 et suiv.); et l'on conçoit que, dans son enthousiasme, chaque corporation de la ville dut retourner à ses processions avec ses *ostensoirs*, ses *joyaux*, et créer ou refaire, par réminiscence du passé, quelque dragon ou quelque géant, ainsi qu'on en vit momentanément paraître alors à Valenciennes de même qu'à Cambrai **.

Ce n'est au demeurant qu'au 17e siècle que nous avons rencontré, parmi les archives, quelques traces du géant Douaisien. Encore ne l'y avons-nous retrouvé que modifié de forme et de costume. L'une avait été refaite et sans doute agrandie; l'autre s'était façonné à la mode française, dont l'invasion, en ce pays, avait devancé les armes de Louis XIV.

Son premier costume, selon nous, devait être celui de l'homme féodal. Ce fut l'image des mannequins des 14e et 15e siècles que l'on dut reproduire tout d'abord; et, comme eux vraisemblablement, cette poupée avoit été revêtue d'une

* Vers 1561 ou 1579 : c'est-à-dire, d'après ce qui précède, dans la 2e partie du 15e ou du 16e siècle. Ces conjectures au surplus n'ont d'autre base que ce qui s'était pratiqué aux environs; et nous attendrons volontiers de nouveaux renseignements pour asseoir une opinion sur ce point.

** V. *d'Outreman*.—Arch. de Cambrai (1559), et ne de la p. 15.

longue robe sans manches, qui lui descendait de la tête aux pieds, et en couvrait le cône d'osier, de manière à cacher totalement ses porteurs : si tant est qu'elle en eût plusieurs dans le principe, et qu'elle fût autre chose encore qu'une tête, élevée sur une longue gaule et au bas de laquelle, pour envelopper le porteur et sa gaule, était attachée, tendue sur un ou deux cerceaux, une courtine ou quelque pièce d'étoffe *.

Notre géant, toutefois, était seul encore en 1665. A cette époque, une épouse lui fut présentée par le corps du magistrat, qui en avait gravement conçu la création et arrêté la dépense : car les plaisirs du peuple étaient alors, comme ils le seront toujours, un sujet sérieux de méditation.

On vit donc, à la procession de 1665, la jeune fiancée, comme une autre Pandore, sortir toute formée, toute parée, des mains des principaux artisans de la cité, dont l'un (*Guill. Gourtème*), avait construit le corps; un second (non dénommé), la tête, les mains, le collier, la rose de diamant et *autres pièches d'ornement*; un troisième (*L'. Cardon*), le *carquant*; un quatrième (*Marie-Jenne-Paul*), la perruque; un cinquième, la coiffure avec ses 21 *cordes de perles*; un sixième, le vêtement, garni de diverses *grosseries* fournies par *Laurent Durieux*; et dont un septième enfin (*Martin St.-Léger*), avait peint et colorié les chairs, ainsi que divers accessoires de toilette.

* On peut s'en former une idée, en revoyant les emblèmes portés à la suite des chars, à la procession de Cambrai.

A ses chastes côtés, et sur ses cinq porteurs, reparut le géant, ravitaillé par le *mandelier Gourtème*, par lui armé du *braquet*, ainsi que du marteau d'armes, costumé en guerrier du temps, et la perruque en tête : car il n'est pas jusqu'au *St.-Michel* (dont on refit cette fois aussi les pieds et les mains), qui ne s'en trouvât affublé, et ne dût, de même que le géant, recourir, pour la faire *raccommoder*, à la main habile de *Marie-Jeanne-Paul*.

Au-devant du géant et de son épouse (que plus tard on appela *Marie Cagenon*), marchaient des ménestriers, et après eux des jeunes gens au nombre de douze qui, par intervalles, dansaient et joutaient en souliers blancs *. La géante, paraît-il, bien qu'édifiée aux frais de la ville, devait figurer à la procession comme le *joyau* des manneliers ; car il est dit, aux *registres des consaux*, que la ville *paierait pour cette année* la dépense des porteurs de ce mannequin (laquelle était de 30 patards par chacun), mais qu'à l'avenir elle serait *à la charge des mandeliers* **.

C'était sans doute en semblable costume, qu'en 1667 et lorsque le 23 juillet Louis XIV accompagnait la reine à son entrée solennelle dans Douai, ces géants, au dire de

* D'après l'état des dépenses de la fête, *Martin Mauduy* reçut 6 florins « pour » 12 paires de souliers blancs livrées pour joustes et danses pardevant le géant et la » géante. » (V. arch. de la v., et *pièces justificat.*, etc.)

** On voit, d'après une délibération de 1530, prise par le magistrat à l'occasion de la fête, qu'à cette époque déjà la dépense des *histoires*, etc., était à la charge des corps de métiers. (V. arch., et *pièces justificat.*, n° 6).

M. *Plouvain* (souv., p. 441), étaient présentés à leurs majestés et les divertissaient par leurs singulières tournures. Il est en effet naturel de croire, qu'en pareille occasion leur sortie dût avoir lieu. Les archives cependant (*reg. aux mémor.* de 1667 à 1677), en mentionnant, sous la date du 27 juillet, l'arrivée des monarques, leur descente au refuge de *Marchiennes* *, les mesures prises par le magistrat pour donner à la ville un air de fête, les tentures des maisons, les illuminations, les feux de joie **, les représentations et les chariots de triomphe, disposés les uns et les autres en divers endroits des rues, et les solennités mêmes de l'église, ne disent mot aucun du géant ni de sa femme. Mais une relation du siége de 1667, écrite par les assiégeants, nous apprend que parmi « plusieurs spectacles divertissants que » leurs majestés rencontrèrent sur le chemin qui les condui- » sait en leur logement, se vit, après un navire mouvant, » d'une invention merveilleuse, et où la piété et la charité » étaient représentées... » : *deux grands colosses des deux sexes, d'une prodigieuse hauteur et d'une industrie toute particulière* : ce qui met désormais le fait hors de doute ***.

* Aujourd'hui le Palais-de-Justice.

** Ces feux, d'après ce qu'on en voit ailleurs, étaient formés ordinairement de cordes induites de goudron, poix ou résine, et disposées dans quelques vases ou tonneaux cerclés de fer, que l'on élevait sur des perches. Quant aux illuminations des édifices, elles s'exécutaient, paraît-il aussi, à l'aide d'espèces de fallots suspendus au-devant des fenêtres et dans lesquels on mettait également des matières résineuses. (V. cérém. des fêtes de l'archiduc Ernest, par *J. Bochius*, p. 131.)

*** V. la relation de cette entrée aux *pièces justificatives et additions*.

Le couple géant, on le voit, n'avait alors encore aucun enfant. Cependant il importait au peuple Douaisien de voir s'augmenter la source de ses plaisirs. Déjà les géants de la Flandre et de la Belgique avaient pour la plupart obtenu progéniture. Ceux de Douai devaient avoir aussi la leur. En effet, quelques années après, leur surviennent, tous formés, un fils et une fille (*Jacquot* et *Fillon*); et, plus tard, mais avant 1715 *, un troisième enfant, *Binbin*, dont nous avons également parlé, et dont le surnom, donné, de même que les précédents et celui de *Marie Cagenon*, par le peuple, provenait vraisemblablement de certaines expressions, habituellement employées alors pour désigner, ici une mère de famille, là de jeunes enfants de différents sexes et de différents âges.

Ces mannequins toutefois avaient grandi dans l'affection des habitants. Ils étaient devenus pour eux un ornement obligé de la fête, et ils y assistaient, à leurs yeux, comme la représentation de quelqu'ancienne suzeraineté du pays.

Certes il faisait beau voir, vers la fin du 17e siècle, cette grande procession communale du mois de juin, dont de nombreux *messaigiers*, expédiés par le magistrat de Douai,

* Ce n'est que vers la fin du 17e siècle qu'il est question aux archives des deux premiers enfants de Gayant, ou de sa famille, et en 1715, pour la première fois qu'il est nominativement parlé du plus jeune. Néanmoins, comme ce dernier ne s'y trouve mentionné qu'en état de restauration, on en peut reporter l'origine à quelques années antérieures, et à l'ouverture même du 18e siècle.

étaient allés dans les villes voisines et autres plus éloignées *, publier à cheval, de *quarrefour en quarrefour, aval les rues*, le volumineux programme, en déclarant *franchize et sauf conduict à tous venans* **. C'était, pour l'annoncer la

* En 1391, des messagers à cheval, des hérauts d'armes étaient venus d'Amsterdam, de Bruges, d'Ypres, de St.-Omer, etc., *crier* successivement par les rues de Douai, les joutes, les fêtes, qui devaient avoir lieu cette année dans chacune de ces villes, et déclarer en outre franchise et sauf conduit pour tous ceux et celles qui voudraient s'y rendre. (V., aux archiv., les *comptes du domaine* de 1391, p. 211, 213 et 214); il est donc probable que, par réciprocité, Douai envoyait aussi jusqu'à Amsterdam ses messagers de fêtes. Les comptes de la ville mentionnent du reste, à différentes époques, l'existence et la dépense de ses *messagers à cheval*.

Plus tard, vers la fin du 18e siècle, c'étaient simplement des lettres d'invitation que l'on expédiait. (V. archiv., et *pièces justific.*)

** Voici en quels termes, chaque année, se publiaient à Lille : « Li bans que on » faict pour le pourcession de Nostre-Dame (Latreille). »

« Nous vous faisons assçavoir, était-il dit, de par nosseigneurs le conte de Flandre, » et de par le castelain, et de par le baillin, et de par le consel de le ville, que le » pourcessions Nostre-Dame de Lille yert (sort) ce dimenche prouchain qui vient » et dure nœufs jours continuens apriez suivans : Si commenche le franchize, del » pourcession ce semmedi prouchain qui vient à mesne, et que tout chil et tout » chelles qui venront à la pourcession, ont bon respist de clains, de cateulx et de » tous enseignemens d'Eskevins, et de tous jugemens de entous les nœufs jours, et » celly semmedi depuis nœsne. »

Ces bans de franchise, ces lettres de sauf-conduit était représentées à Douai par l'image du *Banni bau*, c'est-à-dire de l'arbre des bannis, que l'on plantait au milieu de la place d'armes, et qui mettait ces derniers eux-mêmes à l'abri de toute prise de corps ou de biens, durant la foire de la Saint-Remy. (V. ord. du 9 septembre 1483).

Vers la fin du 15e siècle, l'absence de sauf-conduits avait fait déserter la fête de Douai par les habitants des villes de Flandre, dans la crainte d'y être arrêtés pour dettes contractées par leurs concitoyens ; mais à la requête des échevins, *Philippe le beau*, par ordonnance du 27 décembre 1493, accorda sauf-conduit de douze jours

veille, la cérémonie préparatoire de l'invitation *, et le son des cloches, des *appeaux*, des carillons de la cité, et le bruit de la mousqueterie, et ce mouvement tumultueux d'étrangers et d'habitants, qui se pressaient en foule, les uns pour arriver, les autres pour se disposer à la fête.

à tout venant, durant la fête, et elle redevint plus brillante que jamais. A cette époque aussi, le magistrat nomma un directeur des jeux et ébats. Ce fut le *capitaine de Pennon*, à qui l'on alloua dès-lors, à forfait, pour les menues dépenses et distributions de vins de la fête, une somme annuelle de 3 à 4.000 fr. (V. M. *Plouv*., p. 501 et 530).

* Nous n'avons retrouvé toutefois aucun document, particulier à Douai, touchant cette cérémonie préparatoire, qui devait être comme le prologue du spectacle, ou la parade ordinaire des tournois. Nous savons seulement qu'elle se pratiquait en maints endroits; et nous avons pensé que si, à l'exemple des autres villes, Douai envoyait publier *aval les rues* des cités voisines, le programme de ses fêtes (V. *arch*. 1391), elle avait, comme elles aussi sans doute, sa cérémonie de la veille.

Voici du reste, en quoi consistait jadis à Lille cette cérémonie, et comment elle se retrouve encore aujourd'hui dans les usages de l'Espagne. Nous extrayons ce premier document d'une lettre émanée, en 1753, du chanoine *Valory*, prévot alors de la collégiale de St-Pierre de Lille, et rapportée par Mme *Clément-Hémery*, dans son intéressant ouvrage sur les fêtes civiles et religieuses (t. 1, p. 6).

« La procession de Lille, écrivait le prévot *Valory*, est précédée la veille d'une » cavalcade, à la tête de laquelle marche le fou de la ville, jettant des dragées au » peuple : ceux qui composent la cavalcade sont trois chanoines chargés de certains » offices dans le chapitre, le prévot de la ville, deux échevins, le secrétaire du chapitre, les greffiers de la ville et tous les ouvriers sermentés, tant de la ville que du » chapitre, et des sergents du chapitre et de la ville. Cette cavalcade part du cloître » de St.-Pierre et va visiter toutes les rues et les remparts, pour faire réparer ce » qu'il y a à réparer, ou pour voir si tout est bien réparé. La visite faite, la cavalcade revient au cloître, et le soir il y a un souper que le chapitre donne, et dont le » syndic du chapitre fait les honneurs. »

Voyons maintenant la relation, que nous a donné un voyageur moderne, de ce qui se pratique encore à Valence. « D'abord la veille, un des chapelains de la cathédrale,

C'était le jour même, au milieu de tout ce vacarme, de tout ce pêle-mêle de sonneries, de coups de feu, d'hommes et de machines, de cette exaltation générale de la joie, qui remuait l'air et la ville en tous les sens, que, sur les huit heures du matin, le cortége religieux sortait solennellement de St.-Amé, aux chants des hymnes, des cantiques, portant le chef de St.-Maurand, et accompagné des ses nombreux accessoires, qui, de bonne heure, étaient venus successivement et bruyamment, de tous les quartiers, se grouper autour de son enceinte, sur la place et dans les rues adjacentes.

Le cortége toutefois n'avait point encore, à sa sortie de l'église St.-Amé, son entier développement. Le clergé de la paroisse *St.-Albin*, et les communautés qui dépendaient, comme elle, de cette collégiale, s'y trouvaient déjà réunis ;

» monté sur un cheval richement enharnaché, se rend sur la place de la *Séo* (la ca-
» thédrale); de là il s'achemine par la ville et parcourt la route que la procession
» doit suivre le lendemain. Le chapeau à la main, il salue la population et l'invite
» officiellement à la fête qui va se célébrer. Derrière lui, et à pied, marchent deux
» sous-syndics de la ville. Ensuite viennent sept personnages revêtus d'un costume,
» qui ressemble un peu à celui de nos paillasses ; ils ont des drapeaux à la main et un
» masque noir sur la figure ; ils sont suivis d'un septième personnage habillé en
» femme, et portant un sceptre, une couronne et un masque blanc. Ils dansent tous
» au son des castagnettes, du tambourin et d'une flûte de jonc. Les sept masques
» noirs figurent les sept péchés capitaux, et la femme blanche, la vertu. Tant que
» dure la marche, les sept péchés capitaux ne cessent de poursuivre et de turlupiner
» la malheureuse vertu, qui néanmoins se défend courageusement, et qui pour
» exprimer la constance qui lui est propre, ne cesse de danser un seul instant, tandis
» que les péchés prennent de temps en temps un moment de répit, etc. » (V. note de la p. 491.)

mais ceux des paroisses *Notre-Dame*, *St.-Jacques*, *St.-Nicolas*, ainsi que les communautés placées, comme ces églises, sous le patronage de St.-Pierre, et le clergé de cette autre collégiale, attendaient le cortége en leur basilique, pour s'y adjoindre au passage. Il est à remarquer, en effet, que le droit de *conduire* la procession n'était point dans le domaine exclusif de St.-Amé. Certains débats de préséance, élevés entre ces deux chapitres en avaient fait alterner l'honneur; et c'était même de l'église St.-Pierre, d'après une première transaction *. qu'en 1480 le cortége était sorti. Des édits souverains étaient plus tard intervenus à cette occasion, sur la requête du magistrat **; mais, en ordonnant le maintien de ce qui s'était précédemment pratiqué, ils n'avaient point tari la source du mal. Aussi de toutes ces discussions était-il résulté que, d'un côté, la collégiale de St.-Amé, possesseur des reliques de St.-Maurand et à qui appartenait privativement la *conduite* de la procession à la fête du St.-Sacrement, s'était, à l'un ou l'autre titre, momentanément arrogé le même droit à la procession générale de la ville; et que de l'autre, le chapitre de St.-Pierre avait cru pouvoir s'affranchir de l'obligation d'aller à St.-Amé, alors que son clergé était en tour d'office, y prendre ou reconduire le cortége. Tel était,

* V. Délibér. du 9 juin 1480, — archiv. de la ville et *pièces justificat.*, etc., nº 3.

** V. req. du magistrat, en date du 13 juin 1619, — édit d'*Albert* et *Isabelle*, du 14 juin de la même année, — archiv., et *pièces justificat.*, nº 6 et suiv.

paraît-il, l'état des choses, vers le milieu du 17e siècle *, et surtout au 18e où, par suite de circonstances plus loin relatées, la procession religieuse se trouva restreinte d'étendue, ainsi que de durée, et son lieu de départ définitivement alterné.

Mais revoyons, à l'époque indiquée, notre procession générale du 16 juin, sortant de St.-Amé pour se rendre par la *Petite Place*, la rue de la *Croix-d'Or* et le *Pont du Rivage* vers l'église St.-Pierre, y recevoir son clergé avec ses dépendants, leurs reliques, leurs alentours, et de là s'avancer en cortége complet, à travers les rues pavoisées et jonchées de verdure, au milieu des *hourds*, des représentations et décorations de tous genres, disposées à l'entrée des carrefours et au-devant des maisons, vers l'église Notre-Dame, où devait se faire la station principale, et se célébrer une messe solennelle. Après l'office, ce long cor-

* Nous n'avons retracé l'ordre et le parcours de cette procession que sur les indications qui nous en ont été fournies tant par les archives de la ville, que par le respectable doyen de la paroisse actuelle de *St.-Jacques*, ancien chanoine de St.-Amé, témoin octogénaire du dernier état de choses et de ce qui restait encore alors des antiques traditions de la cérémonie.

On voit, d'après certains états de dépenses de la fête, qu'au commencement du 17e siècle, des hourds avaient été disposés à cette occasion, près de l'ancienne église *St.-Jacques* (rue de Lille), et d'après la délibération précitée du 9 juin 1480, que le cortége s'avançait par la rue du *Canteleu* à Notre-Dame : ce qui laisserait à penser que de St.-Pierre il s'en allait par la rue des *Blancs-Mouchons* à l'église (aujourd'hui place *St-Jacques*), et de là se rendait par le *Canteleu* à Notre-Dame. Mais nous attendrons de nouveaux documens, pour rectifier ou confirmer plus tard cette opinion.

tége montait, en partie, sur le rempart et parcourait, avec le chef de St.-Maurand, l'enceinte de la ville, que ce patron avait, disait-on, en 1479, parcourue lui-même pour la défendre. A chaque porte était un reposoir, où l'officiant s'arrêtait ainsi que la procession, pour y chanter un verset, ou entonner quelque cantique. Mais, sur la porte d'Arras un banquet, appelé le *Banquet du Desjeuner*, était offert *à Messieurs les gens d'église, eschevins, six hommes, conseils, et autres notables personnes* de la procession, par le portier qui, lisons nous aux archives, s'excusait, en 1580, *sur la chierté du temps*, de ne leur avoir présenté cette année que *pain et vin, rosties, beurre frais, cérises et autres fruits*; repas à la vérité fort modeste cette fois, si l'on en compare la dépense, savoir : 4 livres, 5 sols, à celle de 69 livres et plus, qu'il occasionna les années antérieures et suivantes. (V. arch., fin du 16e siècle.)

Après avoir achevé le tour du rempart, que l'on avait tendu d'étoffes, et qu'avait fait *nétoyer*, approprier, *le maistre des hautes et basses œuvres* *, la procession revenait à Notre-Dame, d'où reprenant, à la file, la partie du cortège, qui n'avait pu la suivre dans sa promenade sur les murs de la ville, elle redescendait à St.-Amé par la rue de la *Halle* et la *Cloris* **.

* On lit en effet dans les comptes de la ville de 1576 à 158 : « Payé a *Adrien* » *Labelet* maistre des hautes et basses œuvres pour avoir nettoyé les immondices des » remparts à la procession générale de la dite ville.... 24 sols. »

** Dans le principe, la collégiale de St.-Pierre reconduisait MM. de St.-Amé jus-

Tel était le parcours de cette procession : et sa durée, comme on en peut juger, était fort longue. Mais ce devait être un coup-d'œil admirable pour le spectateur que la marche solennelle de cet immense cortége, promenant, sous un beau ciel de juin, à travers les rues, les remparts larges et dégagés de Douai, au milieu de tout cet air de fête si vivant, si embaumé, cette masse d'hommes et de machines, rangés avec ordre, cette richesse, cette brillante diversité de costumes, de représentations de tous genres, qui en relevaient la pompe.

En tête de la procession, (telle du moins qu'on la voyait s'avancer par la ville), marchaient les quarante-deux sections * des corps de métiers, précédées chacune de son *varlet*, de sa croix, de ses torches garnies de fleurs, auxquelles étaient suspendus les emblêmes de la profession, c'est-à-dire diverses imitations d'outils ou de produits analogues, et chacune escortant son prévôt, son mayeur, celui-ci placé au centre avec ses quatre hommes et tenant en ses bras une petite figure d'argent doré, représentant le patron de la Jurande **. Venaient après eux les pélerins de *St-Jacques*, ceux de *Jérusalem*, les bergers de *St.-Druon*,

qu'en leur basilique (V. aux arch., délibérat. de 1480 et 1530, etc.) ; mais au 18e siècle, à ce qu'il paraît peut être même auparavant, elle avait pris l'habitude de quitter la procession à la rue des *Procureurs*, pour s'en retourner directement, avec dépendants et ses chasses, en son église.

* V. archiv., et *pièces justific.*

** V. M *Plouv.*, (souv. p. 421 et 514.)

les grandes et petites *torses* de la cité, portées par douze hommes vêtus de *casaques rouges*. Puis, sous leurs frocs variés et toujours sur deux files, les sept communautés d'ordres mendiants de Douai, puis les trinitaires, les diverses confréries avec leurs ostensoirs, et, sous ses riches vêtements d'or et de soie, le nombreux clergé de la ville, en avant duquel marchaient les trois officiants, c'est-à-dire, le prêtre, le diacre et le sous-diacre. Aux deux côtés venaient, et chacun sur son rang, d'une part le chapitre de St.-Pierre avec les prêtres de ses paroisses, et d'autre part celui plus nombreux de St.-Amé* avec le clergé de St.-Albin, les premiers à droite et les seconds à gauche, s'ils conduisaient la procession, car la droite était, en ce cas, réservée par compensation à la collégiale qui n'officiait pas. Au centre étaient de brillantes images de saints et d'augustes reliques, portées les unes par des séminaristes, les autres par des chanoines; et parmi ces reliques le chef de St.-Maurand, dont la chasse sans doute, comme jadis à Lille la chasse de *Notre-Dame Latreille*, était tenue sous un dais d'étoffe précieuse, frangée d'or, que portaient quatre ou six notables de la cité.

Suivaient alors comme seconde partie de la procession :

* Le clergé de St.-Amé se composait en effet de 66 prêtres ; savoir : 28 chanoines, (y compris un prévôt ainsi que quatre dignitaires électifs), et 38 bénéficiers. Quant à celui de St.-Pierre, il était de 48 prêtres seulement ; savoir : 16 chanoines, (parmi lesquels un prévôt et trois dignitaires électifs), et 30 chapelains.

1° L'Université avec son *Recteur magnifique*, escorté de ses bacheliers et de ses hallebardiers en manteaux rouges ; 2° Le siége royal de la gouvernance avec son lieutenant-général, son lieutenant particulier, son procureur du Roi, ses quatre conseillers, son greffier, ses huissiers et ses hallebardiers à la livrée du Roi ; 3° Les échevins (le premier echevin, ou mayeur, en tête), les consaux et arrière consaux de la ville, escortés des quatre compagnies *de grand serment*, archers, arbalétriers, canonniers et joueurs d'armes, ayant chacune leur fou, leur hautbois, leur tambour * ; 4° Des histoires à cheval, telles que celles

* La ville de Douai était divisée jadis en *escoëtes*, ou quartiers, et subdivisée en *connestablies* et *dixaineries*. Cette division, toutefois, qui subsista jusqu'en 1667, avait eu son influence sur les compagnies mêmes du *grand serment*. Quant à celles-ci, leur dénomination venait du serment, que l'on devait prêter en y entrant : serment de fidélité envers les statuts de la compagnie, comme envers ceux de la cité, et qui rattachait utilement toute la conduite du compagnon au sentiment religieux du devoir.

Voici du reste ce que nous avons recueilli touchant ces quatre compagnies du serment.

Archers.—Instituée, paraît-il, vers 1400, sous le titre de *Confrérie d'arc à la main*, et placés sous les ordres d'un connétable et de dizainiers, dont le renouvellement s'opérait chaque année le jour de St.-Sébastien (20 janvier).

Leur costume était, du moins au 18e siècle (car nous n'en avons pu rien découvrir au-delà, et cette observation s'applique également aux autres compagnies), un habit écarlate, galonné d'argent. Les armoiries de leur étendard, d'après ordonnance du 6 février 1699, représentaient, sur un champ d'argent, un St.-Sébastien nu, attaché à un arbre, percé de plusieurs flèches, et *accolé* de chaque côté à un arc tendu et armé.

Ils possédaient un jardin d'exercice avec chambres et galeries, où se faisait leur *trairie*, et qui était situé à l'est de la rue *de Paris*. C'était un terrain qu'en 1560 ils avaient pris en arrentement de la ville, moyennant redevance annuelle et hommage lige, mais décennal, d'un trousseau de flèches et d'un arc, formé de l'un des plus

du *St.-Père*, des *sept vertus*, des *sept sybiles*, des *sept péchés capitaux*, etc.; d'autres en chariots, telles que celles de la *Nativité*, de la *Circoncision*, de la *Ste.-Famille*, de la *dispute au Temple*, de l'*entrée à Jérusalem*, du mas-

beaux ifs de leur jardin. (V. aux arch., le *dénombrement du fief de la prévôté de Douay*, en date du 11 décembre 1571.)

Arbalétriers.—Compagnie, reconnue par lettres patentes du 18 septembre 1471 et sous le titre de *Confrérie du grand serment du jeu d'arbalètre*, pour la plus ancienne et la plus renommée du comté de Flandre. Roi, connétable et confrères s'étaient autrefois distingués au service de leur souverain ainsi qu'à la défense de la ville, et de cent qu'ils étaient, leur nombre par suite s'était trouvé réduit à seize. Aussi, par les lettres susdites, l'Archiduc Maximilien le reporte-t-il à vingt, en exemptant la confrérie de tout service aux armées, et assurant à chacun de ses membres *mille livres parisis de gages* annuels.

Elle avait également à l'ouest de la rue de *Paris*, entre les vieilles portes *du Cerf* et *St.-Nicolas*, un jardin d'exercice avec berceaux et bâtiment, qu'elle tenait également en fief de la ville. (V. le dénombrement de 1571 précité.) Son étendard portait un *St.-Martin*; et son costume était (en 1770), un habit bleu avec parements écarlates et galons d'argent.

Canonniers.—Confrérie instituée en 1481 sous la protection de *madame Ste.-Barbe*, et pour le *service de la Ste.-Église, la défense du souverain et de la justice*. Son costume était l'habit bleu, avec parements écarlates et galons d'or. Son jardin d'exercice était situé dans la rue des *Canonniers*, et son arme alors un fusil de rempart.

Joueurs d'armes.—Compagnie moins ancienne d'institution et réglementée seulement, quoiqu'elle existât avant 1667, en 1669 et 1774. Son lieu d'exercice était l'une des salles de l'*Hôtel-de-Ville*, ayant jour sur la rue des *Minimes*; son costume l'habit bleu également, garni de brandebourgs en or, avec parements [illegible].

Les compagnies du serment étaient chargées d'accompagner les échevins dans toutes les cérémonies publiques; et à cet effet, on leur délivrait de la poudre, avec laquelle ils faisaient des décharges continuelles de mousqueterie. En 1768, à la suite d'un coup de feu, qui n'avait fort heureusement atteint que la perruque d'un magistrat, on leur interdit toutes décharges à l'avenir. En 1770, et par édit du 11 septem-

sacre des Innocens, des *noces de Cana*, du *faux riche*, de l'*enfer*, du *paradis*, et, en tête de ces chariots, dont le chiffre, paraît-il, a varié de quinze à vingt, celui de St.-Maurand, le seul * qui fût équipé aux dépens de la cité, *le plus beau, le plus honnorable que faire se pouvait*, et sur lequel, un jeune homme, couvert d'un froc fleurdelisé, le sceptre à la main en témoignage de sa royale extraction, et entouré de tous les insignes de la sainteté, représentait l'image de l'auguste patron.

Parmi ces chariots se trouvaient surtout un *navire symbolique* **, avec ses voiles, ses agrès, ses musiciens, ses mimes, son histoire, et que poussaient sur quatre roues, quinze mariniers vigoureux, cachés sous une large bande de toile mobile, peinte en guise de flots, dont on avait entouré la quille du bâtiment.

Puis venait, sous la perruque du temps, *St.-Michel avec son Diable*, personnage obligé, dont on imposait le rétablissement, ou l'entretien, à telle ou telle corporation qu'il

bre, on supprima cette institution comme inutile, dispendieuse même, et la ville fut autorisée à vendre leurs propriétés, à charge d'en acquitter les dettes.

A côté de ces compagnies *de grand serment*, se trouvaient trois autres compagnies bourgeoises dites de *plaisance* ou de *petit serment* : c'étaient les *archers de Notre-Dame de plaisance*, les *arbalétriers de plaisance* et les *petits canonniers ou verdelets*. (V. M. *Plouv.*, p. 518.)

* V. arch., fin des 16e et 17e siècles; — et aux *pièces justific.*, états de dépenses de 1577, de 1666 et antérieurs (nos 0, 11 et suiv.)

** V. arch., et *pièces justific.*, etc.

convenait au magistrat de désigner * ; puis du haut de sa perche, les ailes étendues, la gueule béante, le ***Dragon*** de la paroisse ***St.-Jacques***, escorté de ses deux gonfanons ** ;

* V. état de dépenses de 1665, *pièces justific.*, etc.

** C'était surtout à la procession annuelle des ***Rogations*** que figurait ce dragon de la paroisse ***St.-Jacques***, et cette fois comme acteur principal. Porté, ainsi que nous l'avons dit, au bout d'une lance peinte, et sous l'escorte de deux gonfanons carrés, de soie écarlate, il marchait à la tête de cette procession, et la devançait même de trois à quatre mètres, de manière à laisser derrière lui un espace de terrain que l'on pût traverser.

Ce dragon, formé de bois et d'osier, recouvert de toile, et peint de couleur verte foncée, avait des ailes, de longues griffes, une large tête et une gueule béante, que peut-être on faisait mouvoir, comme cela se pratiquait assez généralement, à l'aide d'une ficelle que tirait le porteur. C'est ainsi du moins que nous nous le représentons, d'après ce que nous en avons recueilli; et telle était la figure de la ***Grand'gueule*** de Poitiers, que l'on promenait également à la cérémonie des ***Rogations***, et à laquelle le peuple fesait toucher ses chapelets, dans l'espoir de se préserver des attaques de semblable animal ou de certains fléaux. Le peuple Douaisien en fesait-il autant au dragon de ***St.-Jacques*** ? Y venait-il appliquer ses croix, ses chapelets ? Supposera-t-on que ce fût dans le même but, et pour en faciliter l'accès, qu'on le tenait à quelque distance de la procession ? Nous n'avons à cet égard aucune donnée précise. Les traditions du pays nous disent seulement que ceux, qui traversaient l'espace laissé vide, étaient préservés de la peste, et que cet emblème avait été construit, pour conserver le souvenir de certains fléaux, dont la ville avait été délivrée. Quant au serpent de Poitiers, c'était, s'il en faut croire l'opinion populaire, la représentation d'un animal véritable, qui s'était réfugié jadis dans une caverne voisine de l'abbaye de Ste.-Croix, et qui, chaque jour, allait dévorer une religieuse de la communauté. Un prisonnier, condamné à mort, risqua sa vie contre l'animal et parvint à en débarrasser le pays, voire surtout le couvent. (V. ***Mém. de la Soc. Roy. des Antiq. de France***, t. 1, p. 464, — et ***Mém. de l'Acad. celt.***, t. 5, p. 51.)

Cette histoire, au demeurant, est celle à peu près de tous les autres serpens, ou dragons ailés, dont il a été parlé précédemment (note * p. 487), et dont plusieurs aussi étaient promenés à la procession des ***Rogations*** : telle entr'autres la ***Lézarde*** de Provins, etc.

puis, dans sa marche heurtée *, la roue de fortune avec ses personnages ; puis, Géant avec sa femme et ses enfants, précédés de danseurs, de jouteurs en souliers blancs ; et enfin, à travers toute cette pompe du cortége, des trompettes, des tambours, des fifres, des hautbois, des bassons, des timpanos, des ménestriers, disposés çà et là et qui jouaient alternativement des airs, plus ou moins graves et religieux **. Ajoutons encore, autour de la procession, des sergents *à masses*, des *wettes* de nuit, des *messaigiers* et autres *suppôts* de la ville, les uns à cheval, les autres à pié : ceux-là parcourant la ligne pour la dégager de la foule, y maintenir l'ordre, et diriger la marche des chariots de triomphe : ceux-ci tenant une corde tendue, pour abriter surtout la fin du cortége de l'invasion des curieux.

* La roue de la fortune obliquement posée, de même que son plateau, et dont l'axe incliné était enté sur l'essieu de la voiture, descendait alors jusqu'à terre et se mouvait par le frottement du pavé; or, il en résultait pour la machine et ses personnages, des secousses, des contre-coups, qui souvent avaient brisé leurs supports, voire même l'axe de fer de cette roue. Ce mécanisme, changé depuis 1821, n'offre plus les mêmes inconvénients ; élevé hors de terre, le plateau de la fortune tourne maintenant à l'aide d'une lanterne, fixée à l'une des roues de la voiture et qui sert à engrener son rouage. *Laurent* a dit que la machine était conduite par un homme déguisé en *pantalon*, et le plateau mu par une *roue de rencontre* : mais il y a, selon nous, erreur dans l'indication sur ce dernier point. (V. au surplus, note* de la p. 499, et *pièces justific.*, etc.)

** V. archiv. de la ville, et *pièces justific.*—V. aussi l'histoire de la *Ménestrandie* (in-16, de 1774), et celle de toutes ces confréries que, dès le 14e siècle, on voit, sous les noms de *Compagnons*, *jongleurs*, *vielleux*, *ménestreux*, *ménestriels*, etc., se placer en tête de toutes les fêtes publiques pour y *jouer* ou *gambader*.

Telle était la coordonnance générale de cette fête, au milieu de laquelle nous avons cru devoir jeter, pour la mieux faire comprendre, certains détails, dont nous n'avons retrouvé que des indications fugitives, mais qu'il importait, selon nous, de faire connaître, pour donner une idée plus exacte de ces sortes de cérémonies publiques, et des frais menus qu'elles devaient occasionner aux cités : car il est à remarquer que tout s'y payait, hommes et machines. Ainsi, chacun des nombreux assistants, quel qu'en fût le rang (à l'exception peut-être de la gouvernance et de l'Université), recevait une rétribution soit en nature, soit en argent; et c'était alors, dans ces distributions diverses, une dépense considérable de numéraire, de lots de vins, de pots de bière, de pains, de viande, etc., qui s'augmentait encore du prix des déjeûners, donnés tant en Halle, avant la procession, que sur la porte d'Arras, durant la promenade, ainsi que du prix des vins et banquets, offerts après la cérémonie*. Quant à ceux-ci, c'était également en Halle et au corps échevinal, comme aux membres du conseil et aux commissaires de la fête, etc., qu'ils étaient présentés; et le dîner, préparé sous la direction du concierge de l'Hôtel-de-Ville (espèce de *majordome* qui se constituait le plus souvent un des ordonnateurs principaux de la fête), répondait dignement, à ce qu'il paraît, à la circonstance. Qu'on ne s'en étonne point du

* Ainsi le cortége s'est élevé parfois à près de 1200 personnes, et la dépense au-delà de 2000 florins, de 700 lots de vins, etc.

reste : il était d'usage alors de tout commencer ou terminer par un banquet, et il n'était pas jusqu'aux exécutions qui ne fussent suivies d'un repas, pris en Halle par le corps du magistrat et apprêté par le concierge *.

Cette procession du mois de juin, dont nous avons cherché à reproduire l'ensemble et la marche, avait aussi ses abus. Trop souvent, les coups de feu répétés des compagnies du serment, les agaceries de leurs *sots* qui, pour rappeler les spectateurs à l'ordre, leur jetaient du son à la figure, la pétulance non moins vive des étudiants qui çà et là, malgré défense **, lançaient furtivement aux fenêtres des dragées, étaient devenus un sujet de distraction et de trouble.

Ces inconvénients avaient plus d'une fois excité les murmures du clergé, et provoqué des mesures de police de la part du magistrat. Déjà, en 1629 on avait écarté de la procession cette masse bruyante d'étudiants, que les statuts mêmes de l'Université *** y appelaient chaque année ; et la

* V. archiv., *états de dépenses et comptes*, — et *pièces justifie.*

** V. édit de Philippe IV du 7 juillet 1629.

*** Les lettres patentes de son érection, datées du 19 juin 1561, portaient, en effet (art. 7) : « Quant à l'ordre qui devra se tenir ès processions et autres actes » solennels, incontinent après le clergé suivront les recteur et ceux du conseil de la- » dite Université, ensemble les maîtres, docteurs, licenties, bacheliers, *étudians*, » *écoliers* et autres *suppôts* d'icelle Université, chacun en son ordre, et après eux » ceux de ladite ville de Douay. »

Par l'édit de 1629 les étudiants et écoliers furent exclus de la procession ; mais ils retrouvèrent çà et là l'occasion d'y rentrer. Ainsi même, certaine année, selon *Laurent* (V. *abus dans les cérém. et les mœurs*, p. 125), « ces étudians vêtus de

délibération prise à cet égard par les échevins, avait reçu la sanction de Philippe IV.

En 1699, le 17 juin, parut un mandement réglementaire de l'évêque d'Arras, M. *Guy de Sève de Rochouart**, portant défense de faire à l'avenir aucune procession extérieure, si l'on n'avait autorisation ou titre à cet effet; de

» robes de chambre de callemande de différentes couleurs, représentaient les peuples » de l'Asie, et pour augmenter l'éclat de la fête, la cavalcade faisoit de moment à autre des décharges de pistolet. » (V. au surplus mém. pour M. *de Conzié* de 1770)

Quant aux *suppôts* et autres *sujets* de l'Université, on ne dit nulle part s'ils continuèrent de paraître aux processions. On pourrait le penser toutefois, puisqu'il n'y avait point à leur égard même cause de grief; cependant l'édit précité portait: que « doresnavant ès processions de la ville de Douai, le recteur serait *seulement* suivi » des professeurs des cinq facultés, régens des colléges, séminaires, pedagogues, » gradués des quatre facultés supérieures et ministres du corps de ladite Université, » tous en habits propres à leurs degrés et professions.» Or, cette disposition exclusive s'appliquait évidemment aux *suppôts* et *sujets* comme aux étudiants *non gradués*. Mais un autre abus s'était introduit à l'occasion des *suppôts* de l'Université; et il provoqua des plaintes non moins vives de la part du magistrat.

Il est à savoir en effet, que, d'après l'art. 20 de l'édit de 1561, ils étaient, de même que tout ce qui appartenait à l'Université, « libres et exempts des *malottes, gabelles* » et impositions, tant ordinaires qu'extraordinaires quelconques que soient, sans » nulles excepter, de vins, cervoises, et toutes autres choses, denrées ou marchandises, etc. » Or, on avait tellement étendu le nombre des *suppôts*, donnant aux uns et aux autres des titres honorifiques, de libraires, de relieurs, de domestiques de l'Université, que les revenus de la ville en éprouvaient une grande perte. Heureusement, la requête adressée par les échevins en 1624, ne demeura pas sans fruit; et le souverain, par lettres patentes des 1er mars et 3 juillet de cette année, rendit communs à l'Université et à la ville de Douai les statuts universitaires de Louvain, qui déterminaient la qualification de *suppôts* et par suite les personnes autorisées à jouir des priviléges qui s'y trouvaient attachés.

* V. *pièces justific.* et *additions*.

n'y admettre, sous quelque prétexte que ce pût être, *rien de superstitieux*, *de ridicule*, *ou qui sentît la fable et le théâtre*, ni surtout *les figures et représentations de géants*, *de diables*, etc., (art. 5 et 6); exhortant les magistrats à prêter la main au décret (art. 7); ordonnant au clergé de se retirer immédiatement, en cas d'introduction furtive de ces sortes de représentations (art. 8); défendant « à tous » laïcs et séculiers, sous peine d'excommunication, de pa- » raître aux processions dans les villes ou à la campagne » en habits travestis de géants ou autres semblables (art. » 9) »; et voulant enfin (art. 10) « que, partout com- » mencées et terminées de jour, elles eussent désormais une » *durée raisonnable qui ne dépassât point celle de trois* » *heures*. » Ce mandement mit en émoi toute la population Douaisienne. Le magistrat se réunit, délibéra, et arrêta tout d'abord la suppression de *St.-Michel et de son Diable* à raison *de leur rapport avec la spiritualité*. Il entra pour le surplus en pourparlers avec l'évêque, proposa de ne laisser promener ses géants, sa roue de fortune, etc., qu'alors que la procession serait parvenue au lieu de la première station, c'est-à-dire à Notre-Dame; et continua en définitive de les faire marcher, sinon ainsi qu'il l'avait proposé, du moins après la rentrée du cortége religieux en l'église St.-Amé *.

La sortie du géant fut dès-lors comme une seconde pro-

* V. *pièces justific. et additions*.

cession, qui vint ouvrir la partie joyeuse de la fête, et qui, développée bientôt dans ses accessoires, ses *alentours*, imprima au mannequin principal un caractère plus distinct et bientôt à la fête elle-même la qualification de *procession du Géant* ou de *Gayant* *.

Les choses avaient depuis lors ainsi marché ; et la géante famille, augmentée d'un troisième enfant, plus dégagée dans son allure, plus relevée d'importance par la suppression successive d'autres *joyaux*, était entrée de plus en plus aussi dans le cœur et les besoins des habitants **. Déjà même autour d'elle s'étaient attachés de patriotiques souvenirs ; déjà s'était établie, entre le peuple et ses jouets, une espèce de parenté, bien expliquée du reste par les dénominations mêmes qu'il leur avait données. On s'intitulait *Enfants de Gayant* ; on redisait son air, sa chanson *** ; et cet air, si connu, traduit plus tard en contredanse, en marche guerrière (1775), et qui, de nos jours

* V. mém. de M. de *Conzié*.

** Cette procession avait, par suite, acquis une telle célébrité, que le prince *Louis de Bourbon d'Orléans*, duc de Chartres, qui, le 15 juin 1742, était arrivé à Douai, pour visiter la ville et en partir le 17, se détermina à y rester jusqu'au dimanche 18, pour voir la cérémonie. A cet effet, le duc *de Bouflers*, gouverneur général de la province, et M. *Louis Bidé de la Grand-Ville*, intendant de Flandres, *le menèrent au Cygne*, *fameuse auberge sur le grand marché. Là, on fit passer la procession avec une suite nombreuse, sous les fenêtres de cette maison* ; et le prince, dit-on, en parut très-satisfait. (V. MS. intitulé : *Mémoires du diocèse d'Arras*, par le R. P. Ignace, supplém. p. 734, —Bibl. de cette ville, nº 10832.)

*** V. *pièces justific. et additions.*

encore, vient électriser toute la cité, c'était pour les Douaisiens d'alors comme le *Ranz* de la Suisse, et, comme en ce pays, il avait produit plus d'un fait curieux dans les annales militaires et justifié plus d'une infraction à la discipline, plus d'une désertion momentanée *. Tel était déjà l'amour des habitants pour leur fête et pour ce géant, qu'ils appelaient leur *Grand-Père*, quand le 14 juin 1770 sortit de l'évêché d'Arras, provoqué par un nouveau réquisitoire du promoteur, un nouveau mandement qui, sous prétexte de clôture du Jubilé, d'absence d'autorisation ou de titre, suspendit *provisionnellement* cette grande cérémonie du troisième dimanche de juin **. Le mécontentement cette fois fit explosion parmi les Douaisiens. C'était les priver, en effet, à la veille et au milieu des préparatifs de la fête, de toutes les joies qu'ils s'y étaient promises, de tous les bénéfices que ses fermes et son industrie en devaient retirer. Aussi, de tous les quartiers vit-on accourir sur la Place d'Armes, puis se presser autour de l'Hôtel-de-Ville, le mur-

* Ainsi, parmi plusieurs exemples, nous citerons le fait suivant : En 1745 (le 20 juin), une compagnie d'artilleurs, alors occupée devant Tournai et composée en grande partie de Douaisiens, disparut tout-à-coup, au grand émoi de l'un des sous-officiers, qui vint en hâte en avertir le capitaine, (le sieur *de Breande*). Mais celui-ci, qui avait épousé une demoiselle de Douai, le rassura bientôt, en lui disant : «*C'est aujourd'hui la fête de Gayant : ses enfants sont fidèles à leur Roi et à leur devoir; nos gens reviendront quand ils auront vu danser leur grand-père.*» Et en effet, la kermesse terminée, ils étaient tous de retour, et leur nombre augmenté même de nouvelles recrues. V. M. *Plouvain* (souv. p 442.)—et M. *Bottin*. (*Statis. du départ. du Nord*, 1801, p. 92.)

** V. archiv.,—mémoire de M. *de Conzié*, — et *pièces justific.*, etc.

mure à la bouche, les marchands, les ouvriers, le peuple entier de Douai. Aussi vit-on, de leur côté, les échevins se rendre immédiatement en Halle, pour y protester contre un acte si *attentatoire*, selon eux, aux droits de la cité. Des observations au seigneur évêque, un appel comme d'abus au Parlement *, des commissaires ** pour les rédiger et les soutenir, furent le résultat de cette première délibération. M. de Conzié y répondit, le 30 mai 1771, par une suppression définitive de la fête, et par la création d'une autre procession générale, qu'il fixa au dimanche le plus voisin du 6 juillet, anniversaire du jour où la ville s'était, en 1667, rendue à Louis XIV. On avait parfaitement compris que, pour dégager davantage cette nouvelle institution de la précédente, et lier le passé à la monarchie du jour, il importait d'en changer le sujet en même temps que l'époque. On fit plus encore, on attaqua la cérémonie, que l'on supprimait : 1° comme illégale et dénuée de titres ; 2° comme irrévérentielle envers la religion et le clergé, à raison de ses travestissements, de ses momeries, etc. ; et enfin, comme injurieuse envers la royauté actuelle à raison de sa

* On sait que le Parlement de Flandre, séant alors à Douai, fut supprimé en août 1771, remplacé en septembre suivant par un Conseil Supérieur, et rétabli en novembre 1774.

** Ces commissaires étaient : MM. *Houzé*, *Simon*, *Dufour*, *d'Haubersart*, *Savary*, *Lefebvre*, *Hacket* et *Yolent*. — MM. *Bernard* et *Durand* échevins, joint à eux M. *d'Haubersart*, conseiller pensionnaire, avaient été préalablement chargés, en l'absence de M. *de Wavrechin*, 1er échevin, d'une démarche auprès du *doyen de chrestienneté*, le curé de St.-Jacques. (V. mém. du 29 juin 1770 contre M. *de Conzié*.)

cause *odieuse*, c'est-à-dire de la mise en fuite des Français dont elle perpétuait ainsi le souvenir.

Des mémoires , des pamphlets furent lancés de part et d'autre. Pour justifier de son titre, le magistrat invoqua l'ancienneté de sa fête, dont la date, suivant lui, s'allait perdre aux 13[e] et 14[e] siècles , à côté des processions de Lille et de Tournay. Il montra cette longue possession , avivée par la délibération de 1479 , et celle-ci prise en halle par les eschevins, de concert avec les autorités religieuses de la ville , prévôts , abbés , prieurs et chapitres , jointe à eux la confrérie de St.-Maurand. Il la montra, implicitement confirmée par les règlements souverains intervenus plus tard sur son exécution *, et par le silence même de M. *de Sève*, ainsi que de ses successeurs , MM., *Delasalle* et *de Bonneguise*.

Pour repousser, en second lieu , l'imputation d'irrévérence envers la religion et le clergé, il accusa le promoteur d'avoir trompé la foi de l'évêque par des allégations inexactes. Ainsi , comme on lisait , entr'autres griefs de son réquisitoire , qu'à la procession du 16 juin *certains particuliers habillés d'une manière extraordinaire jettaient du son* à la face des spectateurs , que d'autres y *jettaient des paquets de sucre*, qu'elle était suivie *d'une grande roue appellée la roue de fortune* , sur laquelle on avait placé , parmi plusieurs *postures* , *un personnage dont l'habillement paraissait être l'habillement ecclésiastique*, « *qu'on y* fesait pa-

* V. édits de 1619 , 1627 et 1629.

» raître aussi *une figure gigantesque vulgairement appel-* » *lée le grand* GAYANT *et plusieurs autres figures appellées* » LES ENFANTS DE GAYANT, *lesquelles avaient fait dénom-* » *mer ladite procession la* PROCESSION DE GAYANT, » le magistrat démentit ces faits, répondit que les *sots* des corporations et les jeunes étudiants (car c'était eux que l'on indiquait tout d'abord) avaient depuis long-temps été retranchés de la cérémonie ; que ce *personnage en habit noir, en long rabat et en longue perruque*, que l'on remarquait sur cette roue, *image de l'inconstance de la fortune*, y figurait *l'ordre de la magistrature, qui n'avait jamais cru devoir s'en plaindre* ; que Gayant, qui n'avait rien d'*indécent par lui-même*, non plus que sa famille et la roue de fortune, ne paraissait plus depuis 1700 qu'après la rentrée de la procession, et pour le divertissement du peuple.

Il se plaignit en outre du soupçon jeté sur la fidélité de la ville envers le Roi de France ; rappela, pour repousser l'injure, ses chartes, ses priviléges obtenus successivement, aux 13e et 14e siècles, de *Philippe-Auguste*, *Louis IX*, *Philippe-le-Hardi*, *Philippe-le-Bel* et *Louis X* * ; énuméra tous les emblèmes religieux et monarchiques, exposés sur ses chars de triomphe depuis 1728 ** ; accusa lui-même, à

* V. chartes de 1213, 1223, 1284, 1296 et 1315.

** Voici, sur ce point, le passage du mémoire produit par les échevins contre M. de Conzié, sous les signatures : *Houzé* avocat, et *Dubois de Quena* procureur, (In-4o, imprimé à Douai en 1770, p. 42 et suiv.) :

« Le 20 juin 1728, le premier char de cette procession représentait le triomphe

son tour, les mandements de M. de Conzié d'atteinte à son droit particulier, en tant que juge *policiateur*, d'em-

» de la religion et de la piété ; le second, S. M. LOUIS XV, soutien de la piété et de » la religion, avec des génies relatifs aux vertus qu'elles procuroient et aux vices » qu'elles enchaînoient : le navire figuroit alors notre armement naval contre Tunis.

» Le premier char de la procession du 18 juin 1730 annonçoit le bonheur de la » France par la naissance de M. le Dauphin, que le ciel avoit accordé à nos vœux ; » et le second retraçoit le bonheur du royaume, sous le règne de notre monarque et » des rois ses prédécesseurs : le navire représentoit Alger humilié et implorant le par- » don des insultes faites au pavillon françois.

» Les trois chars de la procession du 22 juin 1732 se réunissoient dans une dé- » monstration publique et universelle *du zèle et de la fidélité des citoyens de* » *Douai envers le Roi, pour l'intérêt et la gloire de qui ils sont prêts de* » *tout sacrifier* : ce sont les termes du programme imprimé.

» Trois autres chars de la procession du 17 juin 1736 représentoient aux peuples » allarmés le bonheur de la paix prochaine entre la France, l'Empire, l'Espagne et » la Sardaigne : le navire figuroit l'arche, où la colombe après le déluge a rapporté » à Noé un rameau d'olivier.

» A la procession du 16 juin 1737, on représenta sur trois chars le triomphe du » sang des BOURBONS, dans les personnes de LOUIS XV, de PHILIPPE V, roi d'Es- » pagne et de DON CARLOS, roi de Naples et de Sicile : le navire représentoit la » *Réale*, qui conduisit DON CARLOS en Italie.

» Le 22 juin 1738, on figura simboliquement sur trois chars le bonheur dont nous » jouissons, de trouver dans notre monarque les vertus qui ont fait admirer DAVID, » SALOMON et JOSIAS. Les représentations, les inscriptions et les devises de trois chars, » conduits à la procession du 19 juin 1740, étoient adressées *au roi pacificateur* » *de l'Allemagne, de la Moscovie et de la Turquie ; destructeur de la rebel-* » *lion en Corse ; médiateur de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre ;* » *unique espérance des peuples affligés par la guerre*, *et objet de la recon-* » *naissance des nations.*

» Les chars de la procession du 22 juin 1749 représentoient les traits admirables » du règne de LOUIS XV, par relation à celui de CONSTANTIN-*le-Grand*; et ceux du » 21 juin 1750 retraçoient *l'attachement inviolable de la ville de Douai à la re-* » *ligion de ses pères, son zèle à conserver ce précieux dépôt, et les bienfaits*

piétement sur l'autorité royale à qui seule il appartenait, soutenait-il, de constituer ou supprimer une cérémonie pu-

» *du ciel qu'ils en avoient reçus*, particulièrement dans les circonstances rappel-
» lées dans les figures et les emblèmes dont ces chars étoient ornés.

» Les décorations des chars de la procession de 1751 furent consacrés au Jubilé
» de cette année.

» Ceux de l'année suivante ont eu pour objet la gloire de la Monarchie françoise,
» et le bonheur des François, affermi par la naissance de M. le duc de Bourgogne.

» Le premier des deux chars de l'année 1753 exprimoit simboliquement les vœux
» des peuples pour la santé de M. le Dauphin, et le second, la joie que le rétablisse-
» ment d'une santé si chère leur procuroit.

» Enfin l'un des chars de la procession du 22 juin 1755 présentoit la religion sous
» un dais magnifique avec ses attributs, environnée de la sainteté et de la vérité :
» elle touchoit d'une main une colonne de marbre, sur laquelle étoit placé le livre
» de la Loi, avec cette inscription : *regnorum columenque decusque* ; la Flan-
» dre embrassoit cette colonne et s'y tenoit inébranlablement attachée, malgré les
» efforts que l'erreur et l'impiété faisoient pour l'en séparer : elle avoit pour sim-
» bole une vigne unie à un chêne avec la devise : *mihi adherere bonum est*. On
» y voyoit plus bas, la piété et la subordination, qui se prêtoient mutuellement la
» main, et qui posoient de concert une couronne sur un écusson aux armes de nos
» Rois ; la France placée au milieu du char tenoit cet écusson : elle avoit à ses pieds
» la ville de Douai et les principales villes de la Flandre, qui lui témoignoient par
» des simboles, *leur soumission*, *leur fidélité et leur amour*.

» Si depuis lors, ajoute le mémoire, et dans quelques années antérieures, les ma-
» gistrats de la ville de Douai n'ont point manifesté, par des démonstrations publi-
» ques, leur attachement à la religion de leurs pères, cette soumission, cette fidélité
» et cet amour pour le roi ; si les circonstances des tems ne leur en ont point permis
» la dépense, cet attachement, ces vertus viscéralement inhérentes à leurs cœurs,
» n'en ont pas moins éclaté dans toutes les occasions qui se sont présentées d'en
» donner des preuves assurées : leurs vœux pour le bonheur de S. M. et de son
» royaume, n'ont pas été ni moins ardens ni moins sincères dans leurs processions
» annuelles, etc. »

V. aussi M. *Plouvain* (souv., p.) — M. *Duthillœul* (L'Ermite en Province, t. 9, p. 193) ; — et *Laurent*, (abus dans les cérém., etc., p. 123 et suiv.) Mais

blique, de dénûment entier de motifs plausibles, et de *précipitation inouie*, qui ne se pouvait expliquer, ajoutait-il, que par l'influence de rapports calomnieux, *ou le dessein formé de faire éclater la puissance épiscopale dans une circonstance universellement publique* *.

Quel fut au demeurant sur ce procès l'arrêt du Parlement de Flandre ? Resta-t-il saisi du litige, ou quelque conflit de jurisdiction, soulevé par l'évêque, l'en vint-il dépouiller ? C'est là ce que nos recherches, tant aux archives de la ville qu'au greffe de la cour royale, n'ont pu découvrir **.

On sait que le pouvoir monarchique d'alors luttait de toutes ses forces contre les Parlements, pour empiéter à son tour sur leur indépendance, leurs priviléges, leur jurisdiction ; que plus d'une fois, dans les appels comme d'abus, il avait fait cause avec le clergé, ou s'était porté juge du débat ; que la cour enfin, trop souvent constituée en conseil privé, ne travaillait au profit du trône que pour s'en faire à l'intérieur un jouet plus large, plus facile, sur lequel, à l'envi, courtisanes et courtisans, montaient s'asseoir. Or, il advint cette fois, comme il était advenu en maintes circonstances, que la cour jugea le procès de *Gayant*,

la relation de cet auteur sur les différents sujets représentés à la procession, quoique citée par M. *Duthillœul* et du reste intéressante à connaître, n'offre rien de bien sérieux au demeurant. V. au surplus *pièces justific. et additions*.

* V. mém. précité de 1770.

** Là, en effet, se trouve déposée une grande partie des dossiers et pièces de procès de l'ancien Parlement de Flandre.

et que Louis XV, par lettres closes du 6 juin 1771, confirma le mandement de Monseigneur de Conzié, et ordonna aux autorités de Douai d'assister à la cérémonie, créée, *sous son bon plaisir*, par le susdit évêque.

Ainsi tomba la procession du mois de juin, frappée par le clergé, comme l'avait été en 1556, à Lille*, la fête si brillante des *Rois de l'Épinette*; mais non, comme elle, cependant, pour rester anéantie sous le coup.

Gayant reparut en 1779**; et le peuple bientôt ne revit, dans la procession du mois de juillet, que son ancienne fête communale. Il y reprit son allure habituelle; et la nouvelle institution, malgré l'objet distinct de sa commémoration, fut également confondue avec la précédente, sous la qualification de *Procession de Gayant*.

Quant à lui, ce fut toujours en ancien suzerain, en bon père de famille qu'il se vint montrer aux habitants; et les

* V. ordonnance de Philippe II du 23 juillet 1556. Déjà même, par édit du 19 juillet 1516, Charles-Quint l'avait suspendue pour douze années. (V. arch. de Lille, *reg. du magistrat*, let. C., fol. 207, 215; — et aussi *Croix Pèlerine*, p. 36.)

** Le compte de la ville de 1778 à 1779, contient un chapitre intitulé : *Frais de la procession générale faite le 11 juillet* 1779; et c'est dans ce chapitre que depuis 1770 il est pour la première fois parlé de la restauration de Gayant et de sa famille. Les comptes précédents n'en font aucune mention : ce qui nous a fait penser que ce ne fut véritablement qu'à cette époque qu'il reparut. Cependant M *Plouvain* en a fixé la date au 12 juillet 1778, et M. *S. Bernard*, dans son premier poëme de *Gayant ressuscité* (in-4o de 128 vers), semble limiter à six années le temps de sa disparition. Mais les détails de reconstruction, mentionnés au chapitre précité, ne nous permettent pas de croire à une autre date qu'à celle de 1779. (V. *pièces justific. et additions*.)

transports de la plus vive allégresse saluèrent son retour. Le nombre de ses enfants s'était accru durant son exil ; un quatrième du moins figurait à ses côtés, placé dans un *alloir*, ou cerceau d'osier, comme un jeune marmot qui essaie ses premiers pas ; mais, à la différence des autres, c'était, au lieu d'un mannequin, un homme de haute taille, vêtu comme on l'est en bas âge, qui le représentait.

La famille toutefois, dont on avait reconstruit et repeint les figures, fut costumée suivant la mode du temps. C'est du moins sous le chapeau à larges bords rabattus, à la triple plume ondoyante, sous la perruque frisée à *boudins* et poudrée, sous les *engageantes*, le *vertugadin*, le *catogan*, que nous la retrouvons au musée de Douai dans un bas relief attribué à *Corbais jeune*, sculpteur, né en cette ville.

Gayant, de son côté, que nous avons vu, en 1665, dépouillé déjà d'un premier accoutrement, voire peut-être d'un second, et portant avec le *bracquet* et le marteau d'armes du moyen-âge, la perruque, le bonnet militaire du 17e siècle, et vraisemblablement aussi l'ample casaque de cette époque, dut éprouver également dans sa toilette maintes réformes, maints changements. Ainsi fut-il, de 1700 à 1779, sept fois restauré, refait à neuf quatre fois, puis ultérieurement encore plusieurs fois réparé, et trop souvent sans doute, en ces diverses circonstances, soumis à des modifications de costume que le goût du tems ou de l'artiste y devait naturellement apporter. Chaque année, d'ailleurs, il était habillé, frisé, *requinqué*, rétabli en com-

plet ajustement *, et la main du valet de chambre y laissait toujours quelque peu du sien.

Son accoutrement de 1779 différa du précédent en plus d'un point. Il paraît même que, dès cette année, *Gayant* échangea son ancien bonnet à poils de dragon contre un casque imité du Romain ** ; qu'il prit la cuirasse, le glaive, la chlamide, et s'enveloppa le bas du corps d'un jupon, formé (à en juger d'après quelques lambeaux qu'on en a précieusement conservés), d'une étoffe de Perse jaunâtre, ramagée de noir. C'est de la sorte équipé, et rajeuni, comme sa famille, sous le pinceau du douaisien *Caullet*, qu'on le vit, les bras nus et pendants, comme un fantassin au port d'armes, se promener par la ville, escorté des siens et précédé de son tambour, du *sot* des Canonniers, de *la roue de fortune*, de danseurs, de jouteurs, ainsi que des corps de

* V. arch. de la ville et *pièces justific.*, etc.

** Le compte de la ville (année 1778 à 1779) ne parle nullement de sa coiffure ; mais il en est question dans différents comptes antérieurs à 1770, et le bonnet, qu'ils mentionnent, était sans doute cette espèce de *demi-colback* que portaient les dragons de Louis XIV. Quant à sa coiffure et à son habillement de 1779, nous n'oserions affirmer qu'ils aient été tels à cette époque que nous les avons indiqués. Cependant il est certain, d'après le bas-relief même de *Corbais*, que Gayant en était au moins revêtu quelques années plus tard ; et le poème de M. *Bernard* (v. * p. 551), nous apprend qu'à sa première résurrection, il reparut le casque en tête, et en équipement de guerrier. On y lit en effet :

» Sur son front glorieux un casque redoutable
» Rappelle la valeur de son bras formidable;
» Ses nobles vêtemens, ornemens des guerriers,
» Annoncent ses exploits, ses antiques lauriers....

métiers : en cortége, il est vrai, plus restreint qu'il ne l'était jadis, mais toujours entouré de la foule.

Survint à quelques années de là notre grande révolution, qui, d'un revers de main, en juin 1792, l'abattit comme un reste d'institution féodale, et lui substitua d'autres représentations, d'autres chars de triomphe, un autre cortége, dont le début toutefois fut des plus malencontreux : car il arriva que le char élevé, au sommet duquel était assise, belle et nue comme Vénus, la jeune déesse de la *Liberté*, se rompit dans sa marche, et laissa cheoir la pauvre fille à travers le pavé *.

En 1801 cependant se manifestèrent, avec le rétablissement du culte religieux, quelques souvenirs du passé, et à côté d'eux aussi le sentiment des avantages que les cités jadis recueillaient de leurs fêtes publiques. Une administration de bienfaisance imagina, dans l'intérêt des indigents, de ravitailler ces immenses figures, cette ancienne procession de *Gayant*; et retirant des magasins de la ville leurs débris de carcasse, de vêtements et d'armures, leurs énormes têtes, façonnées, les unes (celles des enfants) en bois **, les autres en carton, et celle de *Gayant* modelée, disait-on, par Ru-

* V. archiv. de la ville (1792), et délibération du 26 juin, par laquelle la municipalité fixe au 8 juillet la procession de la ville, en supprimant *Gayant et ses alentours*.

** Elles étaient, de même que les figures de *la roue de fortune*, l'œuvre d'un sculpteur de Douai, nommé *Degand*, que l'on a parfois aussi supposé l'auteur du bas-relief, cité p. 547 et 548.

bens*, elle remit sur pied tous ces mannequins, et en fit publiquement annoncer par les villes voisines la réapparition solennelle.

Ainsi revit-on, le 19 juillet de cette année, notre géant, armé de pied en cape, et suivi de sa famille, de son ancien cortége. Les Douaisiens ressaisirent, avec un patriotique enthousiasme, ce vieux monument des joies de leurs pères. Partout, au beffroi, dans les rues, sur la Place d'Armes, dans les bals, retentit, aux sons des cloches et des instruments, l'air favori de *Gayant*. C'étaient, à chaque station de ces colosses (et elles étaient nombreuses, car on s'arrêtait jusque devant des cabarets), des chants, des rondes, exécutés par des enfants, des habitants du quartier; c'étaient les machines elles-mêmes qui s'agitaient en cadence, au roulement du tambour, et la voix des porteurs qui bourdonnait en chorus sous ces énormes charpentes **.

Des vers, des chansons, un drame, un poème sur la

* Rubens a plus d'une fois, il est vrai, aidé de son génie la pompe des fêtes publiques; et bien que cette ancienne tradition, qui lui attribue la tête de *Gayant*, soit dénuée de vraisemblance, on la pourrait néanmoins recueillir comme une opinion sur l'époque où *Gayant* fut construit : ce qui coïncidrait assez avec notre dernière conjecture, car Rubens vivait de 1577 à 1610. Mais la tradition n'a point répété que cette tête fût la tête primitive de *Gayant*, et quoique nous n'ayons rien trouvé dans les archives qui indique, comme à l'égard de sa femme et de ses enfants, qu'on lui en ait fabriqué plusieurs, il n'est, selon nous, aucun argument à tirer de ce dire populaire.

** V. M. *Bollin* (*Statist. du dép. du Nord* de 1801, p. 90 et 92), — M. *Duthillaul* (l'Ermite en Province, t. 9, p. 190), et M. *Plouvain*, (p. 437, 440,) etc.

seconde *résurrection** de notre géant, une société de *Plaisance*** célébrèrent à l'envi son retour, et depuis lors, sorti chaque année de sa retraite***, escorté des siens, et toujours du char de *la fortune*, comme aussi de cette es-

* V. *Étrennes Douaisiennes* et notes * et ** des p. 501 et 502. Quant au poème *héroï-comique* intitulé *Gayant ressuscité*, il n'est au demeurant qu'une édition augmentée de la pièce de poésie qui avait paru vers 1779, sous le titre de: «*La Procession de Douai ou Gayant ressuscité.*» (Pet. in-4° de 4 p. et de 128 vers). L'auteur de ce double poème était M. Séraphin *Bernard*, douaisien; et le dernier est imprimé en tête des étrennes précitées (p. 7 et suiv., t. 1er).

** Cette société moderne, instituée à l'imitation des anciennes confréries de *Plaisance*, sous le titre *des Enfants de Gayant*, et dans le but de chanter et fêter le géant de Douai, se réunit à cette occasion deux fois l'année. Là, dans un joyeux banquet, elle célèbre en prose ou en vers la gloire du patron. Chacun, comme aux *soupers de Momus* ou du *caveau moderne*, y paie son tribut; et une grande partie des chansons et pièces de poésie imprimées dans les *Étrennes Douaisiennes*, est sortie du cœur et du cerveau de plusieurs sociétaires. (V. l'*Ermite en Province*, t. 9, p. 196.)

*** Ce cortége, ainsi que nous l'avons dit p. 496, ne se promène que durant les trois premiers jours de la fête, d'abord en masse, puis divisé en deux ou trois sections, afin de donner aux porteurs la facilité de multiplier leurs visites à domicile et par suite le produit de leurs quêtes. Renfermé le reste de l'année, on a construit pour le recevoir et disposé à cet effet, dans le jardin du Musée, un local élevé, où nos géants peuvent entrer debout, sans même qu'il soit aucunement nécessaire de toucher à leur toilette. Avant la construction de ce magasin, c'était sur la Place d'Armes, et dans le bâtiment de la Justice de Paix, appelé *le Dauphin*, qu'on retirait chaque année *Gayant* et sa famille, en les renversant toutefois pour les y introduire. C'était là encore, vers la fin du 18e siècle, qu'on remisait ces poupées, bien qu'elles l'aient été momentanément aussi dans un couvent ruineux de la rue des *Jésuites* (aujourd'hui rue de *la Charte*.) Plus avant dans ce siècle et au-delà, nous ne rencontrons que de l'incertitude sur le lieu de leur retraite. Il paraît même qu'elles n'en avaient aucun qui leur fût particulièrement destiné; que chaque année l'on démontait complétement ces machines pour les déposer dans quelque magasin de la ville; qu'il en était encore ainsi,

pèce de cavalier bipède à la livrée de la folie, il a conservé toute son antique allure et n'a cessé d'être pour Douai l'occasion des fêtes les plus brillantes *.

Son costume de 1801 fut à peu près celui de 1791. Ce fut, comme auparavant, son casque de carton, orné d'un dragon au cimier, et au bas duquel était une bande de peau mouchetée, qui peut-être avait servi jadis de garniture au bonnet militaire qu'il portait, croyons-nous, de 1665 à 1770. Ce fut aussi sa cuirasse, sa chlamide de 1791 ; mais, pour satisfaire de nouveau aux exigences de la mode ou du temps, notre guerrier féodal prit, en 1801, le col noir, la courte queue et les boucles d'oreilles du soldat de la république. Sa famille, que la révolution avait, en passant, dépouillée du plus jeune enfant, reparut de son côté sous le vêtement de l'époque. Ainsi l'on vit ces dames avec la coiffure, le ridicule, la robe décolletée et à courte taille du Consulat, *Binbin* toutefois sous le bourrelet, mais *Jacquot*, paraît-il, sous l'habit-frac galonné, les épaulettes et le cha-

alors qu'elles étaient retirées au *Dauphin* ; et qu'à la veille de la fête, on les allait dresser dans la cour des Halles, vers la *rue de Paris*, où un échafaudage était construit (V. compte de la ville et *pièces justific.*), pour en rajuster la carcasse et les revêtir de leur costume. C'était, dit-on même, du haut de la maison, sous laquelle on passait pour entrer de ce côté dans les Halles, que l'on replaçait chaque fois sur son cône d'osier la tête de *Gayant*.

* Ainsi, presque tous les ans ; parade, bals, concerts, spectacles, feu d'artifice, concours de musique, exposition de tableaux, ouverture des galeries du musée, courses, joûtes et divertissements de toute nature, voilà les plaisirs que la ville s'empresse d'offrir successivement aux étrangers, durant les neuf jours que dure cette fête.

peau à cornes peu élevé des officiers supérieurs d'alors, costume qu'il quitta presqu'aussitôt (si tant est même qu'il l'ait jamais pris *), pour la veste à pans de couleur rouge, et le claque à rubans, surmonté d'un haut plumet, qu'il plaçait droit sur la tête, de manière à laisser découverte en son entier sa forte queue garnie de tresses ; ajoutant à son accoutrement, et pour suspendre son épée, un large baudrier jaune, de façon assez semblable à celui de nos tambours-majors.

Il y avait, à vrai dire, dans toute cette décoration un contre-sens marqué avec l'origine attribuée à *Gayant*. Aussi, plus fidèle aux traditions historiques et mieux inspiré, le restaurateur de 1821, M. *Wallet*, donna-t-il à notre géante famille, comme à son chef, le costume du 16e siècle. La haute stature de *Gayant* fut, cette année, de même que celle de *Marie Cagenon*, relevée encore d'environ deux pieds; sa tête fut agrandie à sa partie supérieure ** ; celles des autres mannequins réparées et repeintes comme la sienne ; son

* Certaines sculptures en bois peint, attribuées à *Degand*, et destinées à servir de surtout aux banquets de la société *des Enfants de Gayant*, représentent l'illustre famille, son chef et ses accessoires. Parmi ces personnages (d'un à deux pieds de haut), on remarque *Jacquot*, vêtu, comme on l'a dit, en officier général de la révolution, portant l'habit bleu galonné, à larges pans, et le petit chapeau placé droit sur la tête. La destination de ces postures semblerait garantir l'exactitude de leurs costumes, et ferait supposer que *Jacquot* parût d'abord (en 1801) en semblable accoutrement. Cependant le long manteau, ajouté à la toilette de *Marie Cagenon*, laisse à craindre qu'il n'y ait eu aussi quelqu'addition de fantaisie dans le costume de *Jacquot*.

** Telle qu'elle était précédemment, cette tête, en effet, paraissait écrasée sous son casque et disproportionnée dans ses formes. Quant à la stature antérieure de *Gayant*, elle était de 20 pieds, et celle de sa femme de 18. (V. p. 497.)

casque, sa cuirasse, son manteau, tout fut renouvelé, rajusté, remis en harmonie avec l'ancien équipement des preux de la renaissance; et quand il apparut à la foule, portant, avec la cuirasse, la côte de mailles, les cuissards, les brassards, le gantelet, le casque à mentonnière, l'écu et la lance, il lui sembla, sous sa nouvelle charpente, sous son nouveau costume, plus antique que jamais.

C'était alors, pour la troisième fois, qu'un vieux mannelier de la ville travaillait à sa reconstruction depuis 1779; et il est curieux d'ouïr encore ce témoin de 90 ans, raconter avec émotion, les larmes aux yeux, quel fut le deuil de la cité * à l'apparition de l'édit de 1771, et combien fut grande, à chaque *résurrection* de *Gayant*, l'exaltation de la joie publique.

Tels sont les divers documents que nous avons pu recueillir sur l'histoire du géant de Douai. Nous regrettons de ne les avoir point trouvés plus complets. Nous dirons toutefois qu'en attribuant, dans le doute, l'origine de cette institution à quelque corporation du 15e ou du 16e siècle, notre intention n'a point été de rompre en visière aux traditions du pays, ni même de dépouiller le patriotisme Douaisien de ses illusions; bien qu'il ait, pour se grandir, trop de hauts faits à énumérer, sans qu'il lui faille recourir à des fables. Nous n'avons ici, comme en toute chose,

* Ainsi, raconte-t-il entr'autres faits, que l'intendant de la Province étant venu sur ces entrefaites à Douai, le peuple se rendit dans la cour de l'hôtel où il était descendu (celle aujourd'hui du Tribunal de première instance), en criant: *Rendez-nous Gayant, rendez-nous notre père*, etc.

recherché que la vérité ; et si nous n'avons pu rencontrer, dans ces représentations, l'histoire et l'image de quelque preux libérateur du 9e siècle, nous avons vu du moins que notre géant n'était point, ainsi qu'on l'a dit et répété, quelque machine jetée par le pouvoir, au milieu des villes de Flandre, pour amuser et distraire à son profit leur activité native; mais bien une création spéciale de la cité, qui s'est isolée successivement par la disparition des autres, et qui tout en grandissant est entrée plus avant dans les mœurs des habitants, a gagné chaque année de célébrité, et seule aujourd'hui restée debout, au milieu de tant d'institutions détruites, a perpétué pour la ville de Douai ce vieux nom d'*Enfants de Gayant*, que sa population actuelle est fière aussi de porter.





PIÈCES JUSTIFICATIVES

ET ADDITIONS.

N°. 1.—*Extrait des registres aux consaux reposans en Halle à Douay* (1479).

« Le jour St.-Fierie 16e jour de juing 1479, au matin les franchois estant embuchiez en bled aupres de la porte d'Arras garnis de leviers de fer et de deux etanchons pour soutenir le gril de la d. porte crudrent prendre ceste ville de Douay par le moyen d'un cheval et d'une jument qu'ils avoient envoyez a lad. porte a intention que ceux du ghet ouvriroient la porte et fermeroient apres lesdits cheval et jument, et tandis fussent lesdits Franchois venus saisir lad. porte. » Attaque des Français.

N°. 2.—*Autre extrait des mêmes registres* (8e. juin 1480).

« Conseil assemblé en Halle le 8e jour de juing 1480 ou furent Révérends Vénérables et Discretes personnes Mrs les Abbés d'Anchin et de Marchiennes, le Prieur de St.-Vaast, Mr Adrien Boucher Prieur du couvent des frères Prêcheurs, le Prévôt de St.-Pierre accompagné du Doyen et de quatre Institution d'une Procession.

Canonnes de lad. Eglise, le Doyen de St.-Ame accompagne de quatre Canonnes et de plusieurs Cappelains de chacune desd. Eglises, les Eschevins reignants et plusieurs gens notables de la Confrerie naguers mise *suprà* a l'honneur de Dieu et de monsieur St.-Maurand, ce fut mis en termes qu'il seroit expedient de doresenavant perpetuellement chacun an le 16e jour de juing faire procession generale a l'onneur de Dieu et toute la court celestial et de M. St.-Maurant pour rendre graces que par tel jour ceste ville fust garde et conserve de lemprinse que y feroient les franchois pour le cudier sen prendre, laquelle procession de prime face a semblee bien necessaire estre faite pour la cause dite, mais lesd. de St.-Pierre ont soutenu que lad. procession se devoit faire par eulx et proposes, ont alleghier le fondation de leur églisse et aultres plusieurs raisons, a quoi lesdits de St.-Amé ont contredit, disant que par tous les habitans at este reclame M. St.-Maurant et par son moyen ceste ville a este preservee, aussi ils en ont le corps, parquoy et que lad. procession se fait a l'onneur dud. St.-Maurant, ils doivent faire lad. procession, oys lesquelz differens par les Eskevins a este appointez que les coleges parteroient ensemble et sils se pœuvent accordez ils saccorderont et cela dedans Samedi prochain. »

N°. 3.—*Autre extrait desdits registres* (du 9e. jour de juing 1480).

Accord entre St-Pierre et St-Amé.

« Lesdits de St.-Pierre et de St.-Amé retournerent en Halle et qu'ils estoient d'accords ensemble, en tel maniere que icelle procession doresenavant se feroit par eulx a tour, et pour cet an le feroient lesdits de St.-Pierre et y porteroient quatre fiertres et entre aultres le corps de M. St.-Maurand, et yront lesd. processions de quelque Eglise queles

partent toujours a Nostre-Dame ou ils feront Station tandis que lon portera les dignitez et reliquaires autour de la Forteresse sur la muraille, oys quel accord par Mrs les Eschevins ordonne que les maistres portront leurs torsses lesquels feront station a Nostre-Dame jusquau retour desdites reliquaires et yront par le Canteleux et retourneront pardevant le Halle. »

N°. 4.—Pièce de vers, touchant la délivrance miraculeuse de Douai par St.-Maurand, et l'origine de la première procession, (15e siècle) : Miracle de St-Maurand, et origine de la Procession.

« Une puissante arme de Francois
» Devant Douay s'embuscha une fois
» Dedans les bleds, le cuidant desrober,
» Mais Sainct-Morant de son bon et franc chois
» L'en préserva, car on voulut tirer
» Un coup d'engien, qui les fist retirer
» Devers Arras : et laisserent pour vray
» Ces deux buches assés pres de Douay,
» Aussi ces pieds de chievres que vous véz,
» Et fut ce faict, si vous ne le scavéz,
» Mil quatre cens soixante dix et neuf,
» Qui sembla lors aux habitans bien noeuf,
» Un merquedy de juing le seixisme,
» Dont pour loer Dieu de ce bon regime
» Et Sainct-Morant, d'une procession
» Le peuple en faict par devotion
» Sur les creteaux une fois l'an, portant
» Plusieurs joyaux, et son S. corps portant
» Que au predict jour nous fit tel subside
» Contre francois, qui cuiderent entrer
» En la porte par un cheval sans bride,

» Qui fut commis pour le guet abuser.
» Mais les francois ayant tous à muser
» S'enfuirent. A Dieu en soit la glore
» Et au bon Sainct, que nous devons loër
» Jornellement, car cest nostre adjutore. »

N°. 5. — *Extraict du registre de Mess[rs] de la ville de Douay* de 1530. (Pièce déposée aux arch.)

Pour la Procession de la Ville de Douay.

Règlement.

Le X6J[e] de juing 1530 qui estait le jour de la procession de ceste ville de Douay escheante au jour du St Sacrement laquelle fut remise au dimenche ensuivant auquel jour ceste procession fut solempnisee et decoré dhistoires environ de tout les plùs exquises et honorables et furent les dictes histoires pour la premiere fois ordoné estre faictes aux despens des mestiers de la dicte ville saulf les hourdemens, esclaus, tabernacles de chariots que leurs furent delivres aux despens de la ville.

A esté advisé que doresnavant la dicte procession de la ville se fera a toujours le dimenche apres le d. X6J[e] de juing.

Oultre a raison que la dicte procession se faict a l'honneur de Dieu et de M. St.-Maurand qui par un semblable jour X6J[e] de juing 1479 par un mercredi preserverent la ville et les inhabitans de la surprinse des francois lesquels estoient embuches es bledz aupres de la ville.

A este advise que les chanoisnes et colege de St-Amé feroient a tousjours la procession et que pour eslever la dicte procession les chanoines et colege de l'Eglise St-Pierre aians leurs fiestres seroient tenus daller a l'Eglise St-Amé comme seroient tenus faire les corps de la loi, eschevins, six homes et conseil et que au retour de la dicte procession l'on serait tenu reconvoyer processionnellement les dictz de

St-Amé a leur esglise : mesme que la station de la dite procession se continura en l'esglise Notre-Dame et que la grande messe se chanteroit de St-Maurant avec le sermon a la louange , honneur et ex^{ce} dudit sainct et que pour ce faire en seroit communique avec les dicts de St-Pierre pour scavoir sy a ce ilz se vorroient consentir. La quelle communication fut faicte en halle et ne volurent consentir a la dicte procession sinon a la translation du jour d'ycelle et que chascun des colleges le feissent a tour comme de tous temps avoit este accoustume.

N°. 6.—*Extrait du compte de la ville de Douay , de l'an 1577 à l'an 1578.* (Archiv.)

Procession générale.

	livres.	sols.
Paye pour 18 los de vin presentez a Mrs du Conseil le jour de la procession de la ville , apres avoir este a ladicte procession avec leur robe eschevinale.	25	4
Pour 12 los de vin presentes aux freres prescheurs, apres avoir este en grand nombre a la procession.	15	12
Pour 12 los de vin presentez aux cordeliers, apres avoir este en grand nombre a la procession	15	12
Pour 3 los de vin presentes aux predicateurs, ayant fait la predication.	››	78
Pour 12 los de vin presentes aux canonniers du Grand Serment.	15	››
Pour 12 los de vin presentes aux arbalestriers du Grand Serment.	15	12
Pour 12 los de vin presentez aux archers du Grand Serment.	15	12
Pour 9 los de vin presentez aux pelerins de		

	livres.	sols.
St.-Jacques, apres avoir este en grand nombre a ladicte procession.	11	13
Pour six los de vin presentes aux pelerins de Jerusalem.	7	16
Pour 2 los de vin aux chapelains qui ont porte la sainte chandelle.	»	»
Pour 2 los de vin presentez a François Cayeul, pour avoir joue deux histoires le jour de lad. procession.	»	44
A Nicolas de Marquette, pour son salaire davoir sonne les cloches et appeaux les jours et nuict du St.-Sacrement et de la procession generalle de la ville.	4	4
Aux chantres de l'eglise St.-Pierre pour avoir chante les hymnes et notes a lad. procession generalle devant le chef St.-Morand autour la ville.	»	48
A Nicolas le Mahiur et autres chinq pour avoir portez les flambeaux devant le chief, autour la ville.	»	18
A Louis Sampson et aultres pour avoir porte les torses de la ville a icelle procession. . .	»	24
Aux 15 sergens et wettes pour avoir assistez Mrs a ladite procession.	6	»
A Jehan le Gay, pour huile par lui livre pour la blanche cloche du beffroy. . . .	»	8
A Marcq Planchon, portier de la porte dArras pour le banquet et desjeuner ordinaire par lui faict a lad. procession sur sa porte. .	69	»

Nota. Dans le compte précédent, cet article est le même, à 3 sols près en plus ; mais le compte suivant (1580 à 1581), porte pour dernier article :

« A Regnault Hacquez pour avoir presente le banquet aux

gens d'Eglise, Mrs les Eschevins, six hommes, conseil et aultres, assavoir de pain, et de vin, rosties, beurre frais, cerises et aultres, attendu la chierté :..... 4 liv. 5 sols. »

N°. 7.—*Copie du procès-verbal des advertance et requisition donnez au nom de Mrs du magistrat aulx chapitres de St.-Amé et St.-Pierre, au sujet de la procession de* 1619. (Extrait des archives de la ville.)

« Les Eschevins de la ville de Douay aiant faict tous debvoirs dappaiser les difficultez dentre les deux chapitres de St.-Amé et de St.-Pierre touchant lordre de marche et preseance quils maintiennent respectivement leur appartenir a la procession generalle de ceste ville, voiant quilz ne vœulent rien effectuer et qu'a ceste occasion est a craindre quil n'arrive grand scandale et confusion, ont donnez charge aux notaires des archiducs soubsignez de requerir de leur part lesd. deux chapitres de se vouloir trouver dimenche prochain a lad. procession en tel ordre quils ont accoustume dobserver en cette solemnité et sans prejudice, a faulte de quoy et qu'a leur occasion arrive quelque désordre ou confusion, protestent de sen plaindre et pourvoir vers leur Altesses Serenissimes ou aultres quil appartiendra.

Les notaires des archiducs soubsignez se sont transporte vers monsieur le Doyen de l'Eglise St.-Ame a la fin que dessus, lequel ayant evocque messieurs les chanoines de lad. Eglise et estant en bon nombre assemblez en leur tresaurie aprez avoir eu lecture du contenu de l'advertance et requisition desd. Srs du magistrat ci dessus transcript, ont declare par la bouche de monsieur le docteur Lintrens lung desd. Srs chanoines qui de aultres at esté suivy quilz remercient messieurs du Magistrat de leur bonne affection en ce subject

et quilz feront ce quilz pourront et debvront a ce que a lad. procession narrive aulcun desordre a leur occasion.

Et ce faict se sont lesd. notaires transporte en l'Eglise St.-Pierre et trouve messieurs les doien et chanoines assemblez en leur chapitre lesquelz ont unanimement declare sur l'advertance susdicte quilz remercioient aussi mesd. Srs du Magistrat de leur bonne affection et quilz entendent soy conformer a la marche de lad. procession ainsi que du passe sans y aulcune chose derogier.

Aians l'ung et l'autre desd. deux colleges requis copie du besongne susd. a quoi at este satisfaict ce. suy ce 13 juing 16eXIX ainsy signe : T. *Dupret*, A. *Carpentier*.

Concorde

Malb.

N°. 8.—***Declaration des frais et mises exposees pour la procession generalle de ceste ville le* 10 *juin an* 1665.** (Extrait des archives.)

PRIMES.

	florins	pastars.
Pour les pattes du Dragon, paye. . . .	»	27
Pour diverses semelles faites pour les souliers du Dragon, paye.	»	36
Aux carosssiers M. le baron de Cuinchy, paye	6	»
Aux chartons M. de Belforier et cense de ferme, paye.	6	»
Aux messaigiers, paye.	14	8
Pour deux bonnetz lun de St.-Maurand et laultre pour les rosairs, (debourses par ma fe.)	4	10
A cestuy ayant porte les monstres, paye.	»	18
A ceulx ayant veillez aux chariotz de triomphe, paye.	»	20
A deux trompettes ayans jouez lorsqu'on tiroit languille, paye.	4	4

	florins.	pastars.
Pour une gondolle dargent pour le prix, paye.	8	10
A un trompette ayant joué devant la compagny du chief de St.-Maurand laultre trompette et tympane ayant este paye par le Sr P. Le Maire	››	30
Aux musicien du mont de Parnasse, paye six patacons faisans.	14	8
A cinq homes ayans porte le geant, paye a chascun 30 past. faisant.	7	10
A ceulx ayans portez la geante pour ceste fois seullement pour estre a la charge des mandeliers.	››	30
A deux trompettes ayans jouez durant la jouste et loison, paye.	4	4
Pour la mandelette paye pour 24 lotz de biere	4	16
Aux maistres navieurs, paye.	9	››
Aux serviteurs, paye.	9	››
Pour l'achapt dune anguille et savon. .	››	26
Aux deux garçons ayans dansez devant le geant et la geante.	››	20
Aux douze sebiles, paye.	6	››
Pour une voiture de chaises jusquesau temple	››	4
A un homme ayant represente notre Sainct-Pere, paye.	››	12
Pour biere et vin presente a Mr François Labroye par les deputez durant diverses assemblees.	10	8
Pour lachapt de douze rasieres de scorion brasse en Halle comprins tous frais. . . .	61	3
Aux pecquerons pour desbours par eux faict 3 flor. 9 pat. ½ et pour leurs sallaires davoir mis en ordre la jeusnesse et distribue les poudres 4 flor. 10 past. ensemble.	7	19 ½

	florins.	patars.
Pour despens faitz par les carossiers M. Belforier et ceulx de fierin avecq leurs chevaulx	47	2
Pour deux paires d'harnechures des chevaulx des carossiers, paye.	››	28
A Martin St.-Leger peintre pour touttes les ouvrages de peintures quil a faict apparant son billet reduict a	27	››
A Martin Mauduy pour douze paires de souliers blancs livrez pour joustes et danses pardevant le geant et la geante paye par reduction.	6	16
Au Sr Laurent Durieu eschevin pour diverses parties de grosseries tant pour l'habit de la geante, estendart quaultrement selon son billet.	283	13
A Philippe Blassel pour la facon de lhabit de la geante et aultres petitz habitz apparant par son billet reduict a	32	››
Aux cousturiers pour leur recreacion leur at este ordonne quattre loz de biere de. . .	››	16
A Marie Jenne Paul pour avoir faict la perruque de la geante, raccommode celle du geant et St.-Michel, paye par reduction. . . .	17	››
A Jaspart Craisme gorlier pour aulcunes parties de son stil par lui livre et reduict. .	9	››
Au Sr Pierre Le maire comis par Mrs ses confreres pour divers debours par lui faict en suitte de son billet, paye.	13	14
A Pierre Lacerez pour avoir veillez divers nuictz et aultrement les chariotz de triomphe passe.	6	››
A Marcq Blassel pour touttes ses vacacions passe.	12	››
A la veufve Nicolas Lecocq pour huit piesches de ruban de filet par elle livre. . . .	››	48

	florins.	pastars.	
A Guillaume Gourbé mandelier pour la facon et livreson dosier tant pour la geante que pour le bracquet et marteau d'armes et r'accommode le geant.	31	» »	Payé par M. Eschev... 24 fl. et 7 par moy.
Aux filles Saincte-Agnes pour avoir prins les chevaulx a leur charge, les nourry avecy les valets et divers aultres frais par elles exposez pour leur chariot de triomphe, passe. . .	12	» »	
A M. Loys Cardon pour avoir faict les pieds et mains de St.-Michel et le carguant de la geante, payé.	3	» »	
A Amé Couvreur mareschal pour avoir raccommode le chariot de triomphe de St.-Agnes comprins une livre d'oing, paye.	» »	34	
Pour la toile de cotton livre par Jacques Gallois apparant par son billet.	5	10	
A Jaspart chevalier pour ceulx ayans tirez languille et joustez leur at este ordonne chascun vingt quatre loz de biere faisans. . .	10	16	
A Antoine Denher foureur pour trois collets herminez paye pour louage.	» »	40	
Pour vingt et une cordes de perles applicquez a la coiffure de la geante a 3 past. chascuns paye enssemble.	» »	63	
Aux peres Dominicains pour avoir accommode leur chariot de triomphe leur at este passe de graces.	10	» »	
Pour avoir moulte la teste de la geante construit ses mains, son collier, sa rose de diamant et diverses aultres pieches dornement, passe.	40	» »	
Pour divers menus desbours faitz par Monsieur le Procureur.	15	» »	

		florins.	pastars.	
	Au S[r] Chanoine Merley pour avoir payé vingt huict prestres ayans portez les reliquaires de St.-Pierre a l'advenant de douze past. chascun et a onze garcons ayans portez les reposoirs a chascun 2 past. enssemble. . .	17	18	
	A huict aultres seminaristes pour avoir porte les reliques des freres Minimes a ladvenant de douze past. chascun et a deux garcons chascun deux past. enssemble.	5	» »	
	A M. Francois Labroye pour les personnaiges mis sur le chariot de triomphe de St-Maurand.	» »	48	
	Compte des frais ci-dessus denomez portant a la somme de	765[fl.]	13[past.]	
faict declaracion et ordonnance.	Sur quoy faict et passe sur les promoteries.	227	14	6
faict la cédule.	Sur la cedule dudit jour.	119	15	»
Faict.	Sur les comptes de rantes.	150	» »	»
Faict ordon.	Sur le coffre.	150	» »	»
Faict.	Sur les portz de lestres.	118	4	»
		765	13	6

Par compte faict, cloz et arreste par messieurs les Desputz soubsignez ce VII[e] de septembre 1665.

Signé : Pierre Le Maire et Lernould.

N°. 9. — *Ordre que l'on doit tenir aux Processions solemnelles de ceste ville** (Note extraite des arch. de Douai.)

Les capeliers.	Les carliers.
Les cordiers.	Les porteurs de charbon.

* Cette note intitulée sur le plis : « Ordre des corps de mestiers pour marcher à la Procession », ne porte point de date ; mais l'écriture en est évidemment de la fin du 16e ou au plus tard du 17e siècle, de même que la suivante.

Les vairiers et plombiers.
Les tailleurs d'imaiges.
Les paintres et les brodeurs.
Les fructiers.
Les tisserans de toille.
Les pottiers.
Les porteurs de charbon.
Les brasseurs.
Les mulquiniers.
Les orpheuvres et les estainniers
Les wantiers.
Les chartiers de rivage.
Les mandeliers.
Les cuveliers.
Les hugiers.
Les porteurs au sacq.
Les tisserans de drap.
Les parmentiers.
Les gorliers.
Les tasneurs.
Les chavatiers.
Les cordonniers et colreux.
Les pasmentiers.
Les grossiers.
Les merchiers.
Les navieurs.
Les lingiers.
Les wiesiers et pelletiers.
Les soyeteurs dain.
Les couvreurs de tieulles.
Les massons.
Les carpentiers.
Les feronniers.
Les drapiers.
Les tondeurs de grand forge.
Les carbattiers.
Les cuisiniers.
Les mosniers.
Les boulengiers.
Les poissonniers.
Les bouchiers.
Les pellerins de St-Jacques.
Les cannoniers.
Les archiers.
Les arbalestriers.
Les chirugiens.
Les torsses de la ville.

N°. 10.—*Vins de présens pour les Histoires.*

	Quannes.	
Mandeliers	2	Vins.
Fructiers	2	
Marchands de chaulx	2	
Taverniers	4	
Trompettes, fifres et tambourins	4	
Sebilles	6	

	Quan.
Bourgeteurs.	2
Cuvelliers.	2
Carpentiers.	2
Parmentiers.	2
Paintres et verriers.	2
Orfeuvres estaigniers.	4
Les trois Rois. , ...	2
Merchiers.	4
Foulons.	2
Cordonniers.	2
Carliers.	2
Porteurs au sacq.	2
Charbonniers de faulx.	2
Poissonniers de mer.	4
Brasseurs.	4
Jehan Pletier.	2
Detailleurs.	4
Sayeteurs.	4
Fevres et caudronniers.	4
Carbonniers de terre.	2
Couvreurs de tieulles.	2
Tasneurs.	4
Chavatiers.	2
Machons.	2
Navieurs.	4
Bouchers.	4
Wantiers, ...	2
Mongniers.	4
Hugers.	2
Meulquiniers.	4
Telliers.	2
Fourniers.	4
Carbartiers.	4

	Quannes.
Pigneurs.	4
Tondeurs.	4
Poissonniers de doulce eaue.	2
Vieziers et lingers.	4
Gorliers et selliers.	2
Blancq drappiers.	4
Hostellains.	4
Cartons et pottier de terre.	4
Cordiers.	2
Barbiers.	2
Guillaume de Ranty et Jacques Segard, esgards.	2
Telliers pour les diables.	2
Marchans de laines.	2
Marysaulx et feronniers.	2
Crachiers.	2
Cuisiniers.	2
Goreliers.	2

N°. 11.—*Mémorial pour la procession généralle de ceste ville de Douay prochainement venant* (17° siècle*.— Extrait des archives de la ville.)

Ordre pour la procession.

Se fera aux dépens de la ville le plus beau et honnorable que faire se pourra.	*Le chariot de triomphe du patron St.-Maurand.*
Les filles de St.-Agnes ont promis rendre leurs services a cet effect.	*Les sept vertues a cheval.*
Jenne Suré l'at emprins et promis pareillement ses services.	*Les douze sebilles aussi a cheval.*

* Ce document, qui ne contient aucune indication de date, peut être néanmoins classé, d'après son écriture, dans la seconde partie du 17e siècle. Il y est question du reste du *geant* et de la *geante*, ainsi que du navire.

Les carossiers.	*Le chariot de la Ste-Famille.*
Les bouchiers ont emprins faire ceste histoire come ils ont faict l'année passée, voire mieulx, pourveu [destre accomodé dun chariot a quoi faire ont este induicts les charpentiers qui ont promis y satisfaire à leurs despens avec les roues moiennant de n'estre obligez a aultre chose ce qui leur at este promis.	*L'enfer ou le Limbe.*
Les mulquiniers lont emprins de mettre en perfection lour chariot de lannee passee pour representer ceste histoíre.	*Le chariot de la Circoncision.*
Les hostelains.	Ont promis accomoder un chariot en forme de bateau pour.....
Les Boulengiers.	*Le faulx riche sur un chariot estant a table et le lazare a sa porte pauvre mendiant, rebuté et abboié des chiens.*
Les cousturiers.	*Le massacre des Innocens par Herodes.*
Les cordonniers et chavatiers.	*La dispute au temple.*
Les lingiers.	*La conversion de la Magdlaine.*
Les couvreurs et machons.	*La tentation de nostre Seigneur par le diable.*
Les poissonniers, cuisiniers et tasneurs.	*Les noces de Cana en Galilée.*

Les poissonniers ont promis de furnir le chariot pour représenter ceste histoire. Les cuisiniers ont emprins de couvrir la table de viandes soit en peinture ou aultrement, et les tasneurs feront peindre le dit chariot et livreront partie des homes pour representer ceste histoire.

Les Feronniers.	Ont emprins de livrer un chariot pour representer le *Mont de Parnasse* par ceulx du college du roi.
Les drappiers lont emprins y satisfaire conformement a l'année passee.	*La Cène.*
Les graissiers et apoticquaires.	*Le Paradis.*
Les molniers.	*Notre Seigneur portant sa croix.*
Les orphevres et estainiers.	*Les trois Rois.*
Les plombiers et verriereurs.	*L'entrée de Notre Seigneur en Hierusalem.*
Et pour mieux y satisfaire feront livrez les treize hommes des tisserans cy apres.	
Les tisserans de toile.	Ont promis leurs treize homes pour servir aux occasions que lon trouvera convenir.
Les tonneliers. Comprins les blancs drappiers pourront satisfaire à cet article.	Ont empris d'acomoder de baye, estuvettes ou toille peinte et d'aultres menutes le chariot des filles de Ste-Agnes.
Les cordiers gorliers et gantiers et selliers.	De mettre en estat un dragon et livrer homes pour les porter.
Les cuveliers.	De rouler *la roue de fortune.*
Les chartiers du rivaige.	Ont promis leurs dix chevaux pour servir aux occasions que lon trouvera convenir.
Les porteurs au sacq.	De les faire livrer homes aux corps de mestier quy en auront de besoing moiennant sallaire raisonnable sy come de douze ou quinze pattars.
Les chirurgiens.	De les embellir et orner le

	reliquaire de St-Come et St-Damien.
. . . .	*Le geant et la geante.*
Les vielsiers, les fructiers, les pottiers.	*La Nativité.*
Les peintres.	De peindre un chariot pour les Dominicains.
Les navieurs.	Ont promis furnir six homes pour servir aux occasions que l'on trouvera convenir.
Les messaigiers.	De les faire tous monter a cheval pour faire marcher en belle ordre les chariots de triomphe.
Les fruitiers et leurs seront furnys les choses necessaires.	Conviendroit aussy faire marcher la Nativité de nostre Seigneur.

Depuis leur a esté promis bailler le peintre pour le chariot et payeront seuls au peintre leur chariot et furniront les personnaiges pour representer ceste histoire sans estre obligé aux chevaux quy leurs seront furnis par les chartons du rivaige. Les carliers furniront les quatre roues avecq bendaige.

N°. 12. — *Mandement de M. de Guy de Seve, évêque d'Arras, touchant les processions qui se font dans son diocèse.* (1er juin 1699.)

1re. suppression de *Gayant*, etc.

« L'intention de l'Eglise dans les processions qui s'y font étant ou de détourner la colere de Dieu par des prières unies et publiques, ou de lui demander quelque grace, ou enfin d'honorer des jours Saints par un respect particulier; rien ne peut y être plus opposé, que lors qu'à ces cérémonies saintes et augustes, on y joint des choses profanes et indécentes, et des représentations plus propres à attirer la risée des spectateurs qu'à exciter leur pitié. Ainsi ces processions devenant par cet abus que l'on en feroit, plus propres à irriter la colère de Dieu qu'à la fléchir, et à détourner de

nous ses grâces qu'à les attirer, rien ne nous a paru plus digne de la sollicitude pastorale, que de travailler par un reglement salutaire à guerir, où ils ne seroient pas encore entièrement extirpez, ces sortes d'abus qui tournent en poison le remede, et à les prevenir où ils ne seroient pas établis.

Reglemens pour les Processions.

I. » On ne fera hors des Eglises nulle procession publique dans notre Diocèse sans notre permission si ce n'est celles qui se font les jours de Saint-Marc et des Rogations, et pendant l'octave de la Fête de Dieu, celles qui se font de tout temps par notre cathedrale, ou par les abbayes dans les paroisses de leur patronat, celles qui se font a la campagne les fêtes et dimanches avant la grande messe, et les processions générales que l'on est en usage de faire dans les villes les jours des Patrons, ou autres pendant l'année.

II. » Ceux qui prétendront être en droit ou en usage d'en faire d'autres, nous rapporteront leurs raisons ou les permissions qu'ils ont eüs de nos predecesseurs, et ce dans le terme de deux mois du jour de la date des presentes, pour être ensuite ordonné par nous ce que nous trouverons convenable, défendant ledit tems expiré d'en faire aucune sans notre permission par écrit.

III. » On n'y portera que les croix seules des paroisses et des communautez Ecclesiastiques et Regulieres qui s'y trouveront, et ce dans l'ordre et le rang où on les a portées jusqu'ici.

IV. » S'il survenoit quelque difficulté pour le rang, ou choses semblables, celui du Clergé qui y aura le principal caractère la reglera sur le champ par provision et sans préjudice.

V. » Le dimanche avant la procession, les pasteurs instruiront leurs peuples des raisons pourquoi on la fait, et des

dispositions intérieures qu'ils doivent y apporter pour en profiter ; et leur feront connaître les abus qu'ils doivent éviter.

VI. » On ne souffrira dans aucune procession sous quelque prétexte que ce puisse être rien de superstitieux, de ridicule ou qui sente la fable et le théâtre. Il n'y aura point de figures et de représentations de géants, de diables et choses semblables ; en un mot il n'y paroîtra rien qui ne soit édifiant, digne de ces saintes et augustes cérémonies, et propre à porter à la piété.

VII. » Nous exhortons tous magistrats par l'amour qu'ils doivent avoir pour la religion et pour la regle, de tenir la main à l'exécution de notre susdite ordonnance. Et où, ce que nous ne pouvons croire, ils le négligeroient, ou que leur autorité ne seroit pas suffisante pour l'empêcher, nous défendons en ce cas de faire aucune procession ces jours-là, et au clergé séculier et regulier de s'y trouver et d'y assister sous les peines de droit.

VIII. » Et si par surprise ou autrement, la procession commencée, il s'y méloit ou y paroissoit de ces représentations indécentes, ridicules, superstitieuses et profanes que nous venons de défendre, nous ordonnons à chaque communauté Ecclésiastique et à tout le clergé séculier et régulier de quitter la procession, et de s'en retourner chacun sous leur croix dans leur Eglise avec la piété et la modestie convenable.

IX. » Nous défendons en conséquence à tous laïcques et séculiers sous peine d'excommunication de paroître auxdites processions dans les villes ou à la campagne en habits travestis de géant et semblables qui sentent le paganisme ou le théâtre et qui sont tout-à-fait opposés à l'esprit de l'Eglise, et à celui avec lequel les chrétiens sont obligez d'assister à ces saintes cérémonies.

X. » Les processions commenceront et finiront de jour : elles auront une durée et une étendue raisonnable et bornée. Les plus longues ne pourront excéder trois heures.

XI. » Nous permettons de porter le St.-Sacrement dans les processions générales des villes où on est en usage de le faire; dans les autres lieux et dans les autres processions, on suivra les règlements par nous faits sur ce sujet. A quoi nous ordonnons à tous nos pasteurs et aux reguliers de se rendre exacts.

XII. » Lorsque l'on fera des processions d'une Eglise à l'autre, on aura soin d'avertir de l'heure afin de ne la pas trouver occupée, et de prendre garde dans celles où on porte le St.-Sacrement, de ne pas se trouver à la même heure dans les mêmes rues ou aux mêmes reposoirs.

XIII. » Dans les processions où l'on porte le St.-Sacrement, on n'y portera point des Images de notre Seigneur. Lorsqu'il paroît lui-même réellement et en personne, la figure devient inutile.

XIV. » Le clergé marchera sur deux lignes. Il sera immédiatement devant le dais dans les processions où le St.-Sacrement sera porté; les laïques qui auront des flambeaux seront en certain nombre à côté du dais, et les autres marcheront avant le clergé séculier et régulier, personne ne pourra se mettre entre le clergé et le dais. Les laïques marcheront après le St.-Sacrement dans le rang où ils sont en usage de marcher.

XV. » Tous y assisteront avec dévotion et modestie, et les femmes y marcheront séparées des hommes. »

Si mandons à nos pasteurs de publier notre présent Mandement chacun dans leur paroisse à leur prône le dimanche après qu'ils l'auront reçu; à notre official, nos Vice-gerent et Promoteur de tenir la main à ce qu'il soit exécuté, et à nos

Doyens d'y veiller, et de nous avertir en cas de contravention.

Fait à Arras en notre Palais Episcopal, le 1er juin 1699.

N°. 13.—*Extrait des registres aux Consaux de la ville de Douay*, (du 4 juin 1699.)

Délibérations relatives au mandement.

En lad. assemblée a été remontré que Monseigneur l'évêque d'Arras prétendoit que l'on ne fit plus marcher à la procession générale de cette ville, le *Géant*, *Cagenon*, *St.-Michel et son Diable* et autres choses semblables, et que lui ayant été témoigné par nos députés, que pareille chose s'étoit toujours fait en cette ville, ne sçachant pas y causer du scandale, sinon que quelque honnête divertissement, que si cependant il trouvoit quelque chose à redire, que l'on feroit marcher premièrement le clergé; étant arrivé au lieu de station ces sortes de récréations suivront, sur quoy il n'auroit apporté aucune contradiction.

N°. 14.—*Autre extrait desd. registres*, (du 19 juin 1699).

En lad. assemblée l'on a lu le projet à observer à la procession de ville prochaine, pour éviter la difficulté apparante à naître avecq Monseigneur l'évêque d'Arras qui nous a marqué ses intentions at été suivant ce délibéré de faire marcher la procession sans y faire paroître aucune chose de facétieux ni profane, et de reconduire le clergé jusqu'à St.-Amè, pour en après faire marcher tout ce qu'on avait disposé pour la récréation et le divertissement.

N°. 15.—*Autre extrait des mêmes registres*, (du 16 juin 1701)

L'assemblée du Conseil y tenue, a été représenté que

Monseigneur d'Arras souhaitoit que dans la procession de la ville l'on ne laisseroit plus aller la femme de Géant, St.-Michel et son Diable, et la roue de fortune, at été résolu dans ledit conseil que la procession ira à l'ordinaire comme l'année passée hormis le Diable et St.-Michel.

N°. 16.—*Extrait des arch. de la ville* (1727.)—*Requête au Roy.*

Débats de préséance entre le clergé.

Sire,

Les Eschevins de vostre ville de Douay en Flandres remontrent très-humblement à vostre Majesté, que les chapitres de St.-Amé et de St.-Pierre en lad. ville ayant eu quelques petites difficultés entre eux, celuy de St.-Amé a désisté de marcher à la procession de la feste de Dieu et à la procession générale de cette ville, au mois de juin, et quoy que les remonstrans ayent taché par tous moyens de les réunir, ils n'ont pu y parvenir, et il paroist que le principal objet qui reste entre eux à présent est de scavoir qui des deux fera la première démarche, dans la crainte que sont les supplians que cela ne soit la cause qu'ils s'absentent encore desd. processions prochaines et par là n'adviennent quelques inconvéniens au deshonneur et scandale de l'Eglise et du peuple lesd. Eschevins se retirent de vers Vostre Majesté et vous supplient très humblement, Sire, vouloir ordonner auxd. deux chapitres d'assister auxd. deux processions à l'ordinaire en la manière accoustumée et ainsy qu'il s'est pratiqué avant leurs difficultés, ce qui a été ordonné cy devant, quand le cas s'est présenté.

Aa bas est écrit : « Lad. lettre etc., a esté envoiée à M. Barbaut à Paris pour solliciter l'exécution, le...... février 1727.

Nota. Cette requête a été suivie d'une ordonnance royale portant : « Qu'à commencer dès l'année 1627, l'église de St.-Amé,

comme la plus ancienne, feroit les deux processions du St.-Sacrement et de la ville, que l'église de St-Pierre feroit celle de l'Assomption qui suivoit ; que, l'année 1628, le chapitre de St.-Amé ne feroit que la procession du St.-Sacrement, laissant à celui de St.-Pierre celles de la ville et de l'Assomption ; et que cet ordre seroit observé d'année en année. »

N°. 17.—*Ordonnance de Monseigneur l'Evêque d'Arras, au sujet de la Procession de la ville de Douay, dite* de Gayant (14 juin 1770).

2e. suppression de *Gayant*, etc. « Louis-François-Marc-Hilaire De CONZIÉ, par la grâce de Dieu et du Saint-Siége apostolique, évêque d'Arras: Au clergé séculier et régulier de la ville de Douai, se disant exempt, ou non exempt, et à tous les fidèles de la dite ville, salut et bénédiction en Notre Seigneur Jésus-Christ.

» Le Promoteur-Général de notre diocèse nous a exposé qu'il est venu à sa connoissance, et qu'il est parfaitement assuré que, suivant un usage dont il ignore l'origine, il y a tous les ans, le troisième dimanche de ce présent mois de juin, dans la ville de Douay, une procession, à laquelle assistent la plupart des corps du clergé séculier et régulier, et plusieurs autres corps séculiers de lad. ville ; qu'on porte un grand nombre de reliques à cette procession, laquelle est suivie de plusieurs particuliers habillés d'une manière extraordinaire qui, sous prétexte de mettre l'ordre dans cette cérémonie, se permettent de jetter du son dans les yeux de ceux qui leur semblent le troubler ; que d'autres particuliers sont aussi dans l'usage de jetter, pendant le cours de lad. procession, des paquets de sucre, a des personnes qui les reçoivent à leurs fenêtres ; qu'à la suite de cette procession on voit paroître une grande roue appellée *roue de fortune*, sur laquelle sont représentés plusieurs personnages, entre lesquels en est un dont l'habillement paroît

être l'habillement ecclésiastique ; que ceste roue est suivie d'une figure gigantesque vulgairement appellée le *grand Gayant* et de plusieurs autres figures appellées les *Enfants de Gayant*, lesquelles figures ont fait dénommer la susd. procession, la procession de Gayant ; que ce cortége est quelquefois terminé par une espèce de machine en forme de vaisseau, laquelle est remplie de personnages occupés à fixer l'attention du public par des travestissemens et des gestes bizarres.

Notre d. Promoteur nous a encore exposé que toutes processions solemnelles ne devant avoir lieu qu'autant qu'elles sont ou ordonnées par le souverain, ou établies et autorisées par l'ordinaire, il auroit fait dans le dépôt des actes de nos prédécesseurs les recherches les plus exactes à l'effet de reconnoître si lad. procession auroit été dûement établie et autorisée, et qu'il n'auroit trouvé aucun titre qui en justifiât ; que dans le cas néanmoins où (ce qu'il ne peut présumer) elle auroit été régulièrement et canoniquement établie, il estime qu'elle ne doit pas avoir lieu au moins cette année, attendu que led. jour, troisième dimanche de ce mois, étant celui de la clôture du Jubilé accordé par le souverain Pontife, les fidèles ne doivent pas être distraits des exercices de piété et des œuvres de miséricorde par des processions dont l'objet n'a aucun rapport à celui que l'Eglise s'est proposé en accordant les indulgences solemnelles ; que d'ailleurs les spectacles singuliers qui sont donnés au public à la suite de la susd. procession ne peuvent s'allier avec l'esprit de pénitence, de recueillement et de prière, dont les fidèles doivent être animés, surtout à l'époque de la clôture du Jubilé, temps précieux de réconciliation et de grâce pendant lequel ils doivent s'occuper uniquement à recueillir et à conserver le fruit des faveurs inestimables que le Seigneur leur a accordé.

Pourquoi notre d. Promoteur nous auroit requis, pour le devoir de sa charge, d'ordonner que lad. procession n'aura point lieu cette année, qu'en conséquence il soit fait défense au clergé séculier et régulier de la ville de Douay de s'assembler à cet effet dans l'église où il est d'usage qu'elle commence ; qu'il soit aussi défendu de faire par la suite lad. procession, jusqu'à ce qu'il lui ait été justifié de l'acte par lequel elle auroit été autorisée, pour, sur l'inspection qu'il en prendroit, voir et connoître si les clauses ou conditions sous lesquelles lad. procession auroit été permise, sont observées, et prendre ensuite par lui telles conclusions qu'au cas appartiendroit.

A ces causes, tout vû et considéré, et de l'avis de notre conseil ordinaire, nous ordonnons qu'attendu la circonstance de la clôture du Jubilé, la procession solemnelle qu'il est d'usage de faire chaque année, en la ville de Douay, le troisième dimanche du mois de juin, n'aura point lieu cette année ; en conséquence faisons défense au clergé séculier et régulier de lad. ville de s'assembler, pour y assister, dans l'église où il est d'usage qu'elle commence : Défendons même de continuer par la suite de faire lad. procession, jusqu'à ce qu'il ait été justifié à notre Promoteur qu'icelle a été dûement et légalement autorisée, ou par les souverains, ou par l'un de nos prédécesseurs ; chargeons le Doyen de chretienté en la ville de Douay, d'informer notre Promoteur des contraventions à notre présente ordonnance, si aucune il y avoit ; exhortons et néanmoins requérons les magistrats et juges de police de, conformément aux ordonnances royaux, veiller à la sanctification des dimanches, d'empêcher dans ces saints jours, et spécialement dimanche prochain, tout ce qui pourroit y être contraire, et de donner, si besoin est et à la réquisition de notre Promoteur, toute aide et assistance du bras séculier pour l'exécution des présentes.

Et sera notre présente ordonnance signifiée à notre d. Doyen de chretienté, et par lui notifiée à tous qu'il appartiendra, comme aussi lue et publiée au prône, dimanche prochain, dans chacune des paroisses de lad. ville de Douay.

Donné à Arras, etc.

N°. 18.—*Mandement de Monseigneur l'évêque d'Arras*, (30 mai 1771.)

« Louis-François-Marc-Hilaire De CONZIÉ, par la grâce de Dieu, etc...., salut et bénédiction en N. S. J. C.

» Le Promoteur général de notre diocèse nous a exposé que par son réquisitoire, sur lequel est intervenue notre ordonnance du 14 juin 1770, il auroit conclu à ce qu'il fut par nous ordonné que la procession solemnelle, qu'il était d'usage de faire, chaque année, en la ville de Douay, le troisième dimanche du mois de juin, n'eut point lieu en lad. année 1770. Qu'en conséquence il fut fait défenses, au clergé séculier et régulier de la ville de Douay, de s'assembler dans l'église où il étoit d'usage qu'elle commençât, qu'il fut aussi défendu de faire par la suite lad. procession, jusqu'à ce qu'il eut été justifié de l'acte par lequel elle auroit été autorisée, pour sur l'inspection qu'il en prendroit, voir et reconnoître si les clauses ou conditions, sous lesquelles ladite procession auroit été permise, étaient observées, et prendre ensuite par lui telles conclusions qu'au cas appartiendroit; que, par notre ordonnance dudit jour 14 juin 1770, nous avons supprimé provisionnellement, pour ladite année, ladite procession qui tomboit concurrement avec la clôture du Jubilé, et que nous avons défendu de la continuer par la suite, jusqu'à ce qu'il eut été justifié à notre dit Promoteur qu'elle avoit été dûment et légalement autorisée par les souverains, ou instituée par l'un de nos prédécesseurs.

» Que ceux qui ont entrepris d'attaquer notre dite ordonnance, ont donné la preuve la plus certaine que ladite procession n'avoit point été établie par aucun de nos prédécesseurs, en lui faisant signifier judiciairement les actes dudit établissement, en date des 8 et 9 juin 1480.

» Qu'il résulte de ces actes que ladite procession a été alors instituée et établie par une délibération prise, en la halle echevinale de Douai, par les Echevins de ladite ville, les notables de confrérie de St.-Maurant, les Abbés d'Anchin et de Marchiennes, les Prieurs de St.-Vaast et des frères Prêcheurs, et par les Prévôts et quatre Chanoines de chacune des deux églises collégiales de Douay.

» Que les causes et motifs de ladite procession sont amplement et clairement exprimés dans lesdits actes ; que lors de l'heureux retour de la ville de Douay à la Monarchie françoise, lesdits motifs ont encore infiniment ajouté au vice et à l'irrégularité de l'institution de prières publiques, par forme de procession, en vertu d'une simple résolution municipale et sans l'autorité de l'évêque diocèsain.

» Que par les autres significations de pièces qui lui ont aussi été faites de la même part, il est égalemen constaté qu'il n'est émané des souverains et moins encore des rois de France, aucuns actes approbatifs de l'établissement de ladite procession ; que si des contestations de préséance dans les processions publiques de la ville de Douay ont été réglées par des actes émanés de l'autorité souveraine,on ne peut aucunement en induire une approbation et autorisation de l'une de ces processions, dont on n'attaquoit point alors la légitimité, et qui depuis l'époque du retour de lad. ville à la France, n'a subsisté que par l'ignorance dans laquelle on étoit sans doute, de la cause devenue odieuse et de la forme irrégulière de l'établissement de ladite procession.

» Notre dit Promoteur nous a encore exposé que la ville de Douay étant rentrée, après un assez long éclipsement, sous la domination du Roi, le 6 juillet 1667, ce seroit combler les vœux de notre Clergé et des fidèles de ladite ville que de substituer à la procession générale qui se faisoit ci-devant le troisième dimanche du mois de juin, une procession générale et solemnelle qui seroit faite par tout le Clergé séculier et régulier, le 6 juillet de chaque année, lorsque ce jour seroit un dimanche, ou autrement le dimanche suivant, que par cet établissement semblable à ceux qui pour de pareils motifs ont été faits dans d'autres villes de ces provinces, depuis leur retour à la France, les fidèles de la ville de Douay jouiroient du double avantage de continuer à rendre solemnellement à Dieu, chaque année, des actions de grâces pour les bienfaits les plus signalés qu'ils ont obtenu du ciel par l'intercession de Saint-Maurant patron de ladite ville, et de redoubler à cette heureuse époque leurs prières et leurs vœux pour le Roi, pour son auguste famille et pour la prospérité de l'État.

» A ces causes, vu notre ordonnance du 14 juin 1770; le réquisitoire de notre Promoteur général du 26 mai, de cette année, et les pièces y annexées, le saint nom de Dieu invoqué et de l'avis de notre Conseil ordinaire, nous avons supprimé et supprimons définitivement la procession qui se faisoit ci-devant en la ville de Douay le troisième dimanche de juin de chaque année; avons institué et établi, instituons et établissons une procession générale et solemnelle de tout le Clergé séculier et régulier de ladite ville se disant exempt ou non exempt, laquelle sera faite annuellement le sixième jour du mois de juillet, ou le dimanche ensuivant, ainsi et dans le même ordre que se font les autres processions générales de ladite ville et conformément aux statuts et réglemens de notre Diocèse concernant les processions;

spécialement à l'ordonnance du premier juin 1699, de notre prédécesseur évêque d'Arras, de précieuse mémoire, M. Guy de Sève de Rochechouart, laquelle ordonnance sera exécutée selon sa forme et teneur, et à cet effet sera lue et publiée avec notre présente ordonnance et mandement aux prônes des Eglises paroissiales de la ville de Douay.

Donné à Arras, le jour de la Fête-Dieu, 30 mai 1771, etc.

N°. 19.—*Estat des avances fait par le Sieur Vaillies, consierge de l'Hotel de ville pour la procession fait le* 16 *juin* 1715 *comme d'ordinaire.*—Pièce déposée aux arch. de la ville (1715.)

Procession générale.

	florins.	pattards.
Livrés cens quinze pots de vin qui ont esté distribuez aux religieux qui ont assisté à lad. procession à raison de trente-six pattards le pot, porte.	206	15
Livrés cens dix pots de bierre qui ont esté livrés aux capuscins et à ceux qui ont assisté à lad. procession à raison de cinq pattards le le pot, porte.	27	10
Paié à Dehay pour avoir livré cent livres de mouton et quarante livres de bœuf pour les capuscins a raison de quatre pattards et demy la livre, porte.	31	10
Paié pour lesd. peres capuscins quarante pattards de pain, cy.	20	»
Un cartiez de mouton et une teste de veaux pour le dejeuner des chantres qui ont chanté la grand messe, cy.	7	»
Pain et beure.	3	»
Pour avoir acomodé le dejeuné desd. chantres et blanche nappe.	2	»

	florins.	pattards.
Paié a ceux qui ont porté les Saints de St-Pierre, vingt-six florins.	26	» »
Paié a ceux qui ont porté les corps Saints de St.-Amé.	24	» »
Paié a ceux qui ont porté le chef de Saint-Crétien.	6	» »
Paié a ceux qui ont porté les corps Saints des Minimes.	6	6
Paié a ceux qui ont porté le corps de St-Leu.	3	1
Paié a ceux qui ont porté les corps Saints des Trinitaires.	6	6
Paié aux bergés qui ont accompaigné St-Druon.	4	» »
Paié aux pelerins de St-Jacques. . . .	8	4
Paié aux chartriés pour leur vin ordinaire.	30	» »
Paié à Mestre Gratien pour avoir conduit le chariot de triomphe.	5	12
Paié aux enfans qui ont este dessus led. chariot.	4	16
Paié pour le louage d'un abyt de Saint-Maurant.	» »	12
Paié aux chartiés du rivage qui ont conduit led. chariot de triomphe.	6	» »
Paié a ceux qui ont conduit et pour avoire acomode la roue de fortune.	24	» »
Paié a ceux qui ont porté Gean et sa famille.	33	» »
Au tambour qui a conduit Gean. . . .	» »	16
Paié a Saint-Leger pour avoir abilié Gean et sa famille.	5	16
Paié pour de la toille et du cordon pour acomoder lesd. abys.	1	10

	florins.	pattards.
Paié a Wagon pour avoir abilié le petit enfant Gean.	1	4
Paié a St-Leger pour avoir peint le visage de Gean et de sa famille.	5	15
Paié aux cavalies qui ont este a lad. procession.	14	8
Paié aux housarts.	5	»
Paié a ceux qui ont assisté à faire marcher la procession.	6	»
Paié aux quatre welle qui ont tenue la corde derrière la procession.	»	16
Au consierge de l'Hotel-de-Ville comme d'ordinaire.	6	»
TOTAL.	436	17

N°. 20.—*Extrait des archives* (1726.)

Adjudication de la marche du navire.

L'on fait sçavoir que ce jourd'hui cinq juin 1726, Messieurs les Eschevins de cette ville de Douay passeront au moins disant le marché du navire triomphante qui doit marcher à la procession généralle de cette ville le seize de ce mois de juin...... a charge d'y faire estre le timballe de la ville, les haubois ou trompettes et d'y avoir représentation convenable au sujet de la procession et aux autres conditions reprises ès passemens précédens, et de paier les frais ordinaires en la manière accoustumee auquel effet il sera fait une taxe par Messieurs du Magistrat sur les corps tant des cabaretiers a la bierre que des debitteurs de vins en cette ville attendu la misère du corps des cabarets a la bierre qui nous a esté representé avant faire le présent passement. Bien entendu que la représentation a faire sur led. navire serat aggrée par nous soubsignez et le Procureur sindic de ce siege.

Adjugé a Pierre Angelin pour le prix et somme de soixante écus, les jour, mois et an susdit. Suivant la marque dud. P. Angelin de Noyelles, et les signatures *Demullier* et *Justin Delamotte*.

N°. 21.—*Extrait des archives de la ville* (1754.)

Le Procureur du Roy sindic de la ville de Lille reconnois d'avoir reçu de Messieurs du Magistrat de la ville de Douay la somme de cinq cent florins pour le prix de quattre chars de triomphe que Mrs du Magistrat dud. Lille, leurs ont vendu. Chars de triomphe.

Fait ce 4 octobre 1754.

Signé, Du Chasreau de Willezmon.

N°. 22.—*Frais de la Procession générale faite le* 11 *juillet* 1779.—Extrait du registre aux dépenses de la ville de Douai, de 1778 à 1779.

	flor.	past.	deniers.
A David, menuisier, pour bois et façon employéé à la réparation des figures de Géant et de sa famille, suivant son visé et arrêté, a été payé, par ordonnance et quittance, la somme de soixante-cinq florins treize pastars.	65	13	»
A Cambray, maitre mandelier, pour avoir fait les enfans de Géant et autres choses reprises en son état certifié et visé, a été payé, par ordonnance et quittance, la somme de quarante-neuf florins, cy. . . .	49	»	»
Au sieur Paix et autres, pour le prix de toilles de différentes couleurs, rubans, laines etc., le tout employé aux dites figures, a été payé par six ordonnances et quittan-			

Gayant.

	flor.	past.	deniers.
ces la somme de cent huit florins quatorze pastars trois deniers.			
SÇAVOIR			
Au sieur Paix.	35	14	»
Au sieur Delvoye.	19	13	9
Veuve Lefebvre.	20	18	»
Demoiselle Cuvex Flament. . . .	18	13	»
A Delacroix.	8	10	6
A Brias.	5	5	»
	108	14	3
Revenantes lesd. sommes à lad. première de cy.	108	14	3
Aux nommés Blavier, Pannequien, tailleurs, et Agathe couturière, pour la façon desd. figures, a été payé par quatre ordonnances et suivant quittances la somme de cent vingt-sept florins neuf pastars neuf deniers, cy.	127	9	9
A Viseux pour le prix des cercles, boutons, platines, équerres, visses et autres ferrures employées tant à la machine qu'aux figures de la roue de fortune, suivant son état visé et arrêté a été payé par ordonnance et quittance la somme de soixante-dix-neuf florins, douze pastars. . . .	79	12	»
A David, sculpteur, pour avoir racomodé les figures de la roue de fortune, suivant son état visé a été payé par ordonnance et quittance la somme de vingt-trois florins, dix pastars.	23	10	»

Aux nommés Pannequien, fripier, veuve Dassonville et Romain Maréchal, tant pour loyer des habillemens desdites figures que

	flor.	past.	deniers.
pour voitures employées au transport des ustensiles de lad. roue de fortune, a été payé par trois quittances la somme de trente-quatre florins, quinze pastars, cy. . .	34	15	»
Au sieur Caullet, peintre, pour avoir remis en couleur les figures et la machine de lad. roue de fortune, ainsy que les têtes de Geant et de sa famille, a été payé par ordonnance et quittance la somme de trente-deux florins, cy.	32	» »	»
A Tiquet, pour avoir affiché le jeu de Balles, a été payé par ordonnance et quittance la somme de trois florins. . . .	3	» »	»
A Pouille pour différentes espèces de bois et journées d'ouvriers employés à la baraque du jeu de pommes ainsy qu'aux piquets et autres choses suivant son état visé, a été payé par ordonnance et quittance la somme de cent deux florins, douze past.	102	12	»
A Boulé pour journées des ouvriers qui ont applani et égalisé les terres du jeu de balles suivant son état visé, a été payé par ordonnance et quittance la somme de vingt-cinq florins, douze pastars, cy. . . .	25	12	»
A la veuve Dassonville pour le loyer du tapis posé sur la table, sur laquelle étaient les prix proposés, a été payé par ordonnance et quittance la somme de 5 flor., cy.	5	» »	»
Au sieur Bis pour le prix de cinq services pesant 2 marcs 6 gros, a été payé cent dix-neuf florins, dix-huit pastars, et pour celui de balle d'argent y compris le ruban trente-huit florins huit pastars, faisant en tout cent cinquante-huit florins, six pastars			

	flor.	past.	deniers
qui lui ont été payés suivant son état et par ordonnance et quittance la somme de cent cinquante-huit florins, six pastars, cy. .	158	6	»
Au sieur Carmelle pour le prix de cinq paires de bas de soye blancs à dix florins, suivant son état visé, a été payé par ordonnance et quittance la somme de cinquante florins.	50	»»	»
Au sieur Stabel pour différentes espèces de rubans employées tant au prix du jeu de balle qu'aux figures de la roue de la fortune, de Geant et de sa famille, a été payé par ordonnance et quittance la somme de 7 florins, 4 pastars, 10 deniers. .	7	4	10
A Duconseil pour le rembourser tant du prix des sirops présentés au jeu de balle pour des rafraichissements que des salaires des soldats d'Artillerie, qui ont été de faction les 11, 12, 13, 14 et 15 juillet 1779, à effet d'y empêcher le désordre, a été payé par ordonnance et quittance la somme de cent soixante-deux florins, deux pastars, cy	162	»	»
Aux sergens de ville pour avoir gardé le jeu de balle pendant lesdits jours a été payé par ordonnance et quittance la somme de dix-neuf florins, quatre pastars. . .	19	4	»

A Jullien pour boissons accordées aux ouvriers employés au reposoir de toutes les processions, ensemble pour les trois pots de vin au prédicateur le jour de la procession générale et les différents pots de bierre accordés aux carillonneurs, clochemand, crieurs de nuit, aux sentinelles du jeu de balle et qui ont gardé Geant,

	flor.	past.	deniers.
ainsy qu'à ceux qui l'ont porté, suivant son état visé, a été payé par ordonnance et quittance la somme de cent trente-sept florins, dix-huit pastars, six deniers, cy. . .	137	18	6
A Bara pour les soins qu'il a pris au sujet de lad. procession a été payé par ordonnance et quittance la somme de dix florins, cy.	10	»	»
A MM. du conseil et de l'arrière-conseil pour avoir assisté aux processions de la ville, pendant l'année de ce compte a été payé par ordonnance et quittance la somme de cinquante florins, cy. . . .	50	»	»
A la mère sindique des capucins pour leur tenir lieu de la viande et du pain que cette ville leur donnoit le jour de la procession générale, a été payé par ordonnance et quittance la somme de cinquante florins.	50	»	»
Aux sergeans de ville pour avoir fait une patrouille extraordinaire les nuits de St.-Jean-Baptiste et St.-Pierre ainsy que les trois nuits de la procession, a été payé par ordonnance et quittance la somme de douze florins, cy.	12	»	»
Aux crieurs de nuit pour avoir accompagné les processions des Rogations, a été payé suivant quittance la somme de quatre florins.	4	»	»
Somme de ce chapitre, deux mille deux cent soixante-six florins, dix pastars, quatre deniers, cy.	2266	10	4



TABLE DES MATIÈRES.

FIN DE LA TABLE.

